This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

M 950463

Tome XVI. — N° 1. Prix du N° 1 fr. 50 15 Janvier 1908.

BIBLIOTH. DE LA VILLE LYON

REVUE

Historique, Archéologique, Littéraire et Pittoresque

DU

VIVARAIS

ILLUSTRÉE

Publiée avec le concours d'un groupe d'écrivains Ardéchois

M. P. d'ALBIGNY, Fondateur

Vivarais ancien

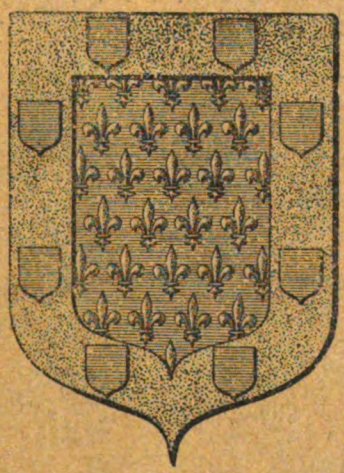

« Il y a des régions plus majestueuses dans notre France ; il n'y en a pas, à ma connaissance, de plus originale et surtout de plus contrastée, où l'on puisse comme ici, passer en quelques heures, de la nature alpestre à la nature italienne ; il n'y en a pas où l'histoire de la terre et des hommes soit écrite sur le sol en caractères aussi clairs, aussi vivants. »

« Le pays est petit, mais si plein de choses belles ou mémorables ! »

E. Melchior de Vogué, de l'Académie.

(Notes sur le Bas-Vivarais)

La légende dit : « Les morts vont vite ! » Mais l'oubli va plus vite que les morts.

Mme de Blocqueville.

PARIS
Dumont, libraire
42, Rue Barbet de Jouy, VIIe

PRIVAS
IMPRIMERIE CENTRALE

LYON
Brun fils, libraire
13, Rue du Plat

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction à M. BENOIT d'Entrevaux, Directeur, au château d'Entrevaux, près Privas (Ardèche).

Adresser tout ce qui concerne l'Administration et les Abonnements à M. C. LAURENT, Directeur de l'Imprimerie Centrale à Privas.

Digitized by Google

Collaborateurs de la REVUE DU VIVARAIS

MM. le vicomte Melchior de Vogüé, A. Mazon, Vicomte L. de Montravel, Benoit d'Entrevaux, Henri Vaschalde, Lascombe, Henri Lafayolle, de Lubac, Emmanuel Nicod, Léonce Pingaud, Grellet de la Deyte, Prosper Falgairolle, Léon Charvet, Gaston Privat, Eugène Bourras, A. Vachez, Roger Vallentin du Cheylard, l'abbe Aug. Roche, l'abbé O. Mirabel, Maurice Massip, Marquis d'Albon, F. Le Sourd, le chanoine Mollier, R Tartary, Général de Chalendar, A. Le Sourd, Fl. Benoit d'Entrevaux, H. de Soubeyran de Saint-Prix, Monseigneur Bellet, Louis Aurenche, Paul Gouy, etc.

SOMMAIRE DU N° 1

	PAGES
1° A nos Lecteurs, la Direction	1
2° Fortification et Architecture militaire féodale dans le Vivarais, par Fortuné de Privas	3
3° Notes et Documents. — Une Bibliothèque publique à Aubenas en 1502, par Auguste Le Sourd	22
4° Meyres, par le Vte de Montravel	34
5° Notes d'Ethnographie vivaroise, par P. Gouy	48

GRAVURES

1° *Château de Bavas*	14
1. — *Le château de Bavas vu de l'Est*	Hors texte
2. — *La porte P1 de l'enceinte primitive*	—
3. — *La porte P2 et la basse-cour C3*	—
4. — *La porte P3 et son mur avancé*	—
5. — *La cour C2 et son mur coudé à angle droit*	—
6. — *Le corps de logis vu de la basse-cour C2*	—
7. — *L'avenue Sud du château*	—
8. — *Cour d'une maison du vieux Chambon*	—

Conditions d'abonnement à la REVUE

Département et Départements limitrophes		Autres départements	
SUR PAPIER ORDINAIRE		**SUR PAPIER ORDINAIRE**	
Un an	12 fr. »	Un an	13 fr. »
Six mois	7 fr. »	Six mois	7 fr. 50
SUR PAPIER ANGLAIS		**SUR PAPIER ANGLAIS**	
Un an	20 fr. »	Un an	22 fr. »
Six mois	11 fr. »	Six mois	12 fr. »

Payables en souscrivant, par mandat ou timbres-poste.

Il ne sera pas reçu d'abonnement au-dessous de six mois de durée.

S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS ET LA VENTE AU NUMÉRO :

A Paris, chez DUMONT, libraire, 42, rue Barbet de Jouy, VIIe.
A Lyon, chez BRUN fils, libraire, 13, rue du Plat.

Il est rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire est adressé au directeur de la « Revue »

Digitized by Google

REVUE

DU

VIVARAIS ILLUSTRÉE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

Historique, Archéologique, Littéraire et Pittoresque

DU

VIVARAIS

ILLUSTRÉE

Publiée avec le concours d'un groupe d'écrivains Ardéchois

Sous la direction de M. BENOIT d'Entrevaux

M P. d'ALBIGNY, Fondateur

Année 1908 — TOME XVI

BIBLIOTH
DE LA
VILLE DE
LYON

PARIS
GARIDEL, libraire
16, Rue Cassette

LYON
BRUN fils, libraire
13, Rue du Plat

PRIVAS
IMPRIMERIE CENTRALE

Digitized by Google

Digitized by Google

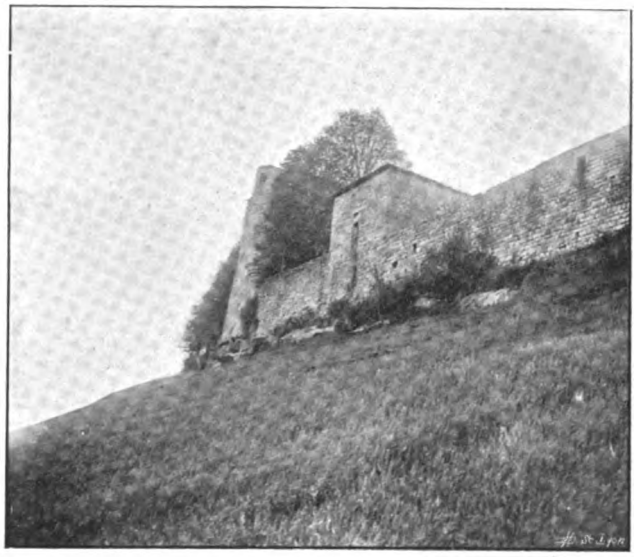

1. — Le château de Bavas vu de l'Est.

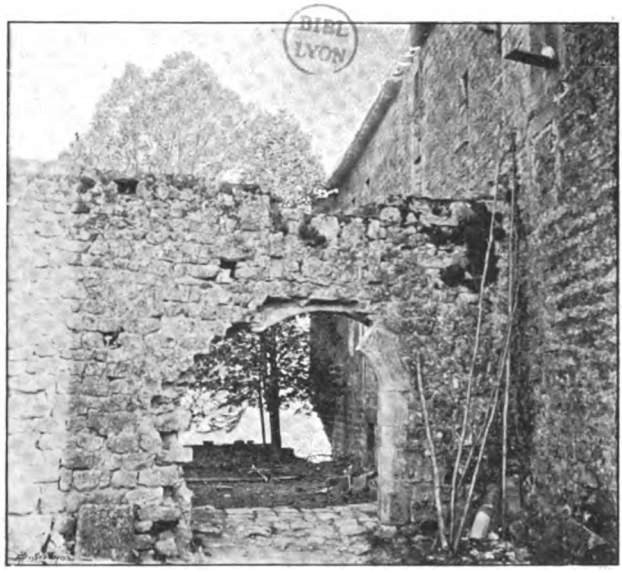
BIBL LYON

2. — La porte P 1 de l'enceinte primitive.

Digitized by Google

3. — La porte P 2 et la basse-cour C 3.

4. — La porte P 3 et son mur avancé.

Digitized by Google

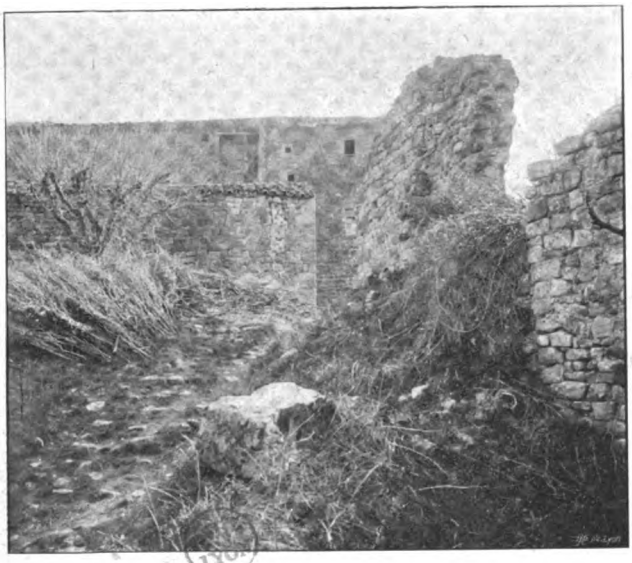

5. — La cour C 2 et son mur coudé à angle droit.

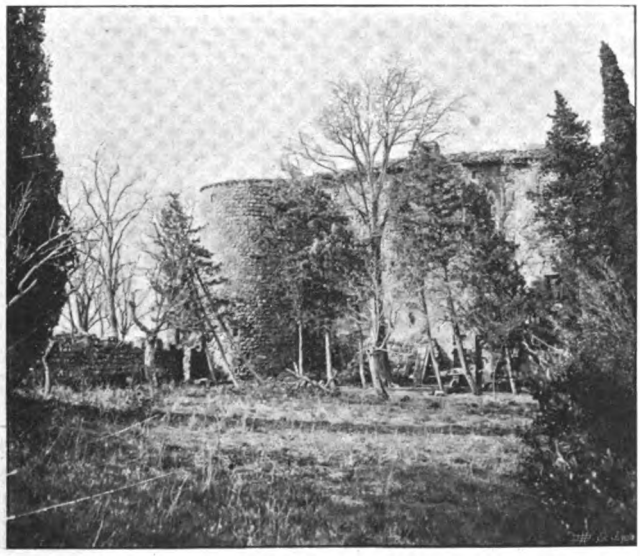

6. — Le corps de logis vu de la basse-cour C 6.

Digitized by Google

BIBL LYON

7. – L'avenue Sud du château.

8. – Cour d'une maison du vieux Chambon.

Digitized by Google

A NOS LECTEURS

Nous ne saurions manquer aux bonnes traditions et laisser se renouveler l'année sans offrir nos vœux à nos lecteurs et à nos collaborateurs qui depuis quinze ans restent fidèles à la *Revue du Vivarais*. C'est grâce à eux tous que notre publication est devenue pour l'Ardèche le plus précieux des recueils historiques et qu'elle apporte, pour ainsi dire à pied d'œuvre, les matériaux d'une Histoire générale du Vivarais qui se fera quelque jour.

En attendant qu'un érudit entreprenne ce grand et difficile travail, nous plus modestes, continuerons à fouiller les archives, à faire surgir les documents ignorés qui contiennent dans leurs plis poussiéreux les secrets du passé.

Nous continuerons à écrire l'histoire particulière des localités — ce n'est pas la moins intéressante — ; nous voulons consacrer quelques pages au moindre de nos villages et faire connaître ainsi à nos compatriotes, comme aux étrangers, un pays que les uns et les autres n'apprécient pas assez.

Déjà nos collaborateurs ont beaucoup fait et les QUINZE VOLUMES de la *Revue du Vivarais* représentent une somme de travail considérable, mais le champ est vaste, il reste encore bien des recherches à faire, bien des points à élucider et la *Revue* n'est pas près de s'éteindre faute de sujets à étudier et à publier.

Donc, longue vie à notre *Revue* et merci à tous nos amis qui nous aident avec tant de dévouement dans notre tâche si absorbante et si délicate.

LA DIRECTION.

Digitized by Google

FORTIFICATION
ET
ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES
dans le Vivarais

I

CONSIDÉRATIONS GENERALES

Lorsqu'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la campagne vivaraise, on est frappé du nombre considérable de châteaux forts qui s'y dressent encore et du désordre de leur répartition ; mais, en observant plus attentivement leur situation topographique, on acquiert bien vite la conviction que la plupart ont eu leur utilité au point de vue défensif de la région qu'ils occupent, et l'on est conduit à se demander si certaines lois n'ont pas présidé au choix de leurs emplacements. Ce sont ces lois qu'il importe tout d'abord de dégager.

Le Rhône fut la voie naturelle de l'invasion romaine en Gaule. Maîtres des rivages de la Méditerranée, les conquérants remontèrent la rive gauche du fleuve, en subjugant successivement les tribus riveraines (1) ; des nécessités commerciales et le désir d'étendre leurs exploitations agricoles sur toutes les terres fertiles de la plaine, les poussèrent, de bonne heure, à passer sur la rive droite, en franchissant le Rhône, premier rempart de leur conquête. Ce fut ainsi qu'ils pénétrèrent dans le

---

(1) Voyez à ce sujet : *Notice de l'ancienne Gaule*, par M. d'Auville, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — Édition de 1760.

Digitized by Google

Vivarais, et les Helvii, habitants de cette région montagneuse, devinrent pour Rome des alliés dont la fidélité se démentit d'autant moins qu'ils avaient appris à connaître la puissance de ses armes (1).

La possession des Cévennes était indispensable aux Romains : d'un accès difficile, elles couvraient la plaine vivaraise contre une attaque des peuplades belliqueuses de l'Auvergne : Arverni, Vellavi et Gaballi ; leur occupation s'imposait pour garantir la sécurité de la navigation du Rhône, principale ligne de communications des armées romaines. A une époque plus récente, les guerres conduites par Louis XIII dans le Vivarais ont prouvé l'importance de la région cévenole pour la possession du Rhône. Il fallut tenir Viviers, Le Teil, Rochemaure, Baïx, La Voulte, pour permettre au matériel de guerre de descendre vers le sud par la voie fluviale, et la soumission du Vivarais s'imposa aux armées royales comme une condition *sine qua non* de la réussite des opérations dirigées contre Montpellier. Les Romains avaient eu le même intérêt que Louis XIII à tenir le Vivarais par lequel les Arverni pouvaient tenter une attaque contre cette partie de la Province narbonnaise, connue plus tard sous le nom de « *Provincia narbonensis prima* », dont Nemausus était la capitale, et que couvrait seulement, vers le nord, le lit toujours franchissable de l'Ardèche.

L'importance militaire du « *mons Cebenna* » n'avait pas davantage échappé aux Arvernes. César nous apprend que les Gaulois, jaloux de leur indépendance, considéraient ces montagnes comme une véritable muraille les couvrant contre les entreprises de l'ambition romaine, « *ut muro se munitos existimabant* ».

(1) On sait que les Helvii, qui faisaient partie de l'armée des Arvernes, furent battus par Fabius sur la rive gauche du Rhône, près du confluent de l'Isère, en l'an 121 avant J.-C.

Digitized by Google

Il est donc certain que les Cévennes furent gardées militairement de part et d'autre ; mais nous n'avons pu trouver dans les auteurs anciens aucun indice pouvant nous éclairer sur la nature de cette occupation avant les guerres de César. Les *Commentaires* sont le premier document qui nous montre l'importance attachée par les Romains au pays du Vivarais, véritable marche de leur empire.

En l'an 52 avant Jésus-Christ, la Gaule paraissait tranquille et César était retourné en Italie, de nouveau troublée par la guerre civile. Les Gaulois crurent le moment propice pour secouer leur joug, ils formèrent une fédération dont Vercingetorix prit le commandement. César revint en hâte à Narbonne. Il répartit ses légions sur une première base d'opérations appuyée aux Cévennes et à la Garonne et couverte par les cours de l'Agout et du Tarn. Les montagnes vivaraires lui offrirent une deuxième base d'opérations perpendiculaire à la première, sur laquelle il concentra les légions tirées de la Province, ainsi que quelques nouveaux corps qu'il avait amenés avec lui d'Italie (1). Une réserve fut placée à Vienne, à l'extrême droite ; elle se composait surtout de cavalerie nouvellement levée.

C'est encore un principe de l'art militaire moderne que l'établissement de tout plan de campagne doit prévoir deux phases bien distinctes dans les opérations de guerre : la première, purement défensive, pour arrêter l'élan de l'ennemi dans le cas où il prendrait l'initiative de l'attaque ; la seconde vigoureusement offensive. En un mot, il faut se couvrir avant de songer à attaquer. César et, après lui, Napoléon et de Moltke se sont toujours conformés à ce principe.

(1) « *Partem copiarum ex Provincia, supplementumque, quod ex Italia adduxerat, in Helvios, qui fines Arvernorum contingunt, convenire jubet.* » (Liber VII).

Digitized by Google

Les premières dispositions prises par le général romain étaient purement défensives : il craignait d'être surpris par une brusque attaque du lieutenant de Vercingetorix, Luterius Cadurcus, qui concentrait ses forces au nord du Gévaudan et menaçait la Narbonnaise. Le tracé rectangulaire de sa base d'opérations devait lui permettre de garder la défensive sur la partie directement menacée et de se jeter, avec le reste de ses forces, sur le flanc de l'ennemi arrêté de front. Luterius, bien qu'il fut « *summæ homo audaciæ* », ne crut pas prudent d'aller se jeter dans l'angle formé par les armées romaines, au risque d'être écrasé par elles comme dans un étau ; il recula pour prendre du champ. César passa alors à l'offensive. Il courut se mettre à la tête de l'armée vivaraise et il franchit les Cévennes.

« *Etsi mons Cebenna, qui Arvernos ab Helviis discludit, durissimo tempore anni, altissima nive iter impediebat ; tamen discussa nive, sex in altitudinem pedum, atque ita viis patefactis, summo militum labore ad fines Arvernum pervenit. Quibus oppressis inopinantibus ; quod sic se Cebenna, ut muro, munitos existimabant ; ac ne singulari quidem homini unquam eo tempore anni, semitæ patuerant; equitibus imperat, ut, quam latissime possint, vagentur ; et quam maximum hostibus terrorem inferant* ».

Lorsqu'après avoir traversé les *congères* du Vivarais, l'armée romaine fut descendue sur les pentes ouest des Cévennes, César, laissant le commandement à son jeune lieutenant Brutus, se rendit secrètement à Vienne pour tenter, à la tête de sa réserve de cavalerie, un mouvement audacieux dont l'étude sortirait du cadre que nous nous sommes tracé.

Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est l'organisation défensive du Vivarais, car nous pensons que

Digitized by Google

l'occupation romaine n'a pas été sans influence sur l'établissement des places fortes et des châteaux féodaux de cette région.

On a souvent admiré la concision toute militaire du texte des *Commentaires* ; César ne s'égare pas dans les détails, il trace seulement les grands faits. Il est regrettable que quelqu'un des *speculatores* (intendants) de ses armées, n'ait pas complèté l'œuvre du maître en rédigeant des mémoires analogues à ces « *Commentaires du soldat du Vivarais* », œuvre d'un intendant de l'armée de Louis XIII, et source inépuisable à laquelle se reportent tous ceux qui étudient les guerres de religion dans les Cévennes.

Si les documents font défaut, la connaissance de la tactique romaine et les traces demeurées sur le sol, sinon dans le Vivarais du moins dans la région nîmoise, nous permettront d'indiquer des probabilités que quelques fouilles judicieusement conduites pourraient changer en certitudes.

Certains travaux manuscrits, dont il nous a été permis de prendre connaissance, et qu'un auteur trop modeste hésite à publier, la visite du terrain, les traces de camps ou de postes romains qu'on nous a signalées, nous ont éclairés sur la méthode appliquée par les Romains à la défense des Cévennes narbonnaises. Cette méthode ne diffère pas de celle de nos armées modernes en pays de montagne, et nous n'en avons pas été surpris, car nous savons que le bon sens n'est nullement une invention de notre siècle.

Les Romains ne dispersaient jamais leurs forces militaires, ils tenaient leurs armées concentrées sur les confins, dans des camps ; loin de l'influence dissolvante des villes, elles étaient toujours prêtes à marcher au

Digitized by Google

premier signal (1). En pays de montagne, ils gardaient les vallées importantes en occupant solidement les confluents des vallées secondaires et en poussant leur ligne de surveillance *(exploratores)* jusqu'à l'origine des vallées supérieures, c'est-à-dire jusqu'à la ligne de partage des eaux.

Suivant toute vraisemblance, nos pères, les Gaulois, connurent cette tactique ; il y avait parmi eux des chefs de premier ordre, et César reconnait dans ses *Commentaires* que ses adversaires luttaient en appliquant toutes les règles de l'art militaire romain (2). L'occupation des Cévennes vivaraises dut donc être à peu près la même sur les deux versants.

L'étendue de la chaîne montagneuse était trop vaste pour ne pas être divisée en secteurs correspondant aux villes principales : Alba, Valentia et Vienna. Nous avons dit que Cèsar avait son aile droite à Vienne, et nous pensons que le gros de son armée devait se trouver entre Alba et Valence, prêt à se porter sur l'Ardéche ou sur l'Erieux, suivant la direction de l'attaque de l'ennemi.

Si les emplacements des camps romains ne sont pas exactement connus, l'existence de positions fortifiées n'en demeure pas moins une certitude. Les *Commentaires* de César sont précis sur ce point.

Peu de temps après les évènements militaires dont nous venons de parler, le soulèvement inopiné des Œduens détermina Vercingètorix à prendre l'offensive. Il envoya aux Arvernes l'ordre de ravager les terres des

(1) Voyez à ce sujet : « *Les armées romaines et leur emplacement* », par M. Charles Robert, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Lecture faite à la séance du 29 décembre 1871.

(2) Il ne faut pas oublier que, depuis plusieurs siècles, les Gaulois avaient combattu sur tous les champs de bataille de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique ; ils avaient servi sous des chefs comme Pyrrhus, Scipion et Annibal.

Digitized by Google

Helvii, d'envahir le Vivarais et les régions voisines de la Narbonnaise. Pour garder cette immense étendue de terrain, Lucius Cesar, lieutenant de César, ne disposait que de 22 cohortes récemment levées dans la Province ; il est vrai qu'il pouvait se fier à la fidélité des Helvii et à l'esprit guerrier des populations cévenoles ; celles-ci prirent spontanément l'offensive et furent repoussées. « *Helvii sua sponte cum finitimis prœlio congressi, pelluntur ; et C. Valerio Donotauro, Caburi filio, principe civitatis, compluribusque aliis interfectis, intra* oppida *murosque compelluntur* ».

Il est logique de penser que, sous la direction d'un chef formé à l'école romaine, conseillé par César lui-même, par ses lieutenants, par ses ingénieurs, les places fortes *(oppida)* du Vivarais ne furent pas établies au hasard, mais suivant les principes que nous avons essayé de mettre en lumière et que nous retrouverons dans l'étude détaillée des constructions militaires féodales. Les *oppida* des Helvii et des Arvernes, les postes fortifiés par les soldats romains ne furent pas les seules traces laissées sur le sol par les guerres des Gaules. Les Romains, en vue de l'offensive, et pour étendre les rayons d'action des places qu'ils occupaient, améliorèrent les chemins existants et en créèrent de nouveaux (1). Plus tard, sur l'emplacement des anciens postes disparus, les seigneurs féodaux élèveront des châteaux pour tenir les chemins, car les nécessités de la guerre sont toujours les mêmes quelles que soient les époques. La Féodalité n'obéira pas seulement à des nécessités, elle suivra des traditions, des lois précises consacrées à la fois par le bon sens et l'expérience. Comment admettre,

(1) Un des auteurs qui ont le plus écrit sur le Vivarais, M. Mazon, signale notamment une voie romaine mentionnée par la charte des libertés et franchises de Privas en 1281. Cette route, qui se dirigeait sur les Olliéres, passait par le Petit-Tournon et Lyas.

Digitized by Google

en effet, que le génie de Rome, qui a laissé son empreinte sur des institutions juridiques, dont beaucoup survivent encore de nos jours, ait été sans action sur les coutumes militaires de la postérité ? La Féodalité guerrière était tellement imbue des doctrines romaines que l'histoire nous montre Geoffroi-Plantagenet étudiant dans le traité de Végéce sur l'art de la guerre le moyen de pratiquer la brèche dans les murs d'un château qu'il assiègeait.

Sans doute, il n'est plus question des mouvements hardis de César et de Vercingétorix ; la grande guerre a disparu, les opérations se sont rapetissées au niveau de la puissance des chefs qui les conduisent, elles sont passées du domaine élevé de la stratégie dans le domaine inférieur de la tactique ; mais les principes n'ont pas péri. Le système de protection à grande distance des armées romaines, qui correspondait aux vues larges de l'offensive, a fait place à un système restreint approprié aux vues étroites de la défensive. Les postes se sont rapprochés d'autant plus du centre à couvrir que ce centre est devenu moins important ; il ne s'agit plus de garder la vallée du Rhône et de conquérir les Gaules, mais de tenir une portion très restreinte de territoire. Le rôle des *oppida* incombe maintenant à des châteaux forts et ce moyen de défense n'est point encore une innovation, car c'est avec des châteaux forts que Drusus couvrit les confins du Rhin, devenu, après le Rhône, la base principale des armées romaines.

L'organisation toute spéciale des postes féodaux fut une conséquence naturelle des nécessités de la nouvelle existence militaire. Les chefs romains campaient dans des retranchements, au centre de leurs cohortes toujours prêtes à combattre ; les seigneurs féodaux vécurent, étroitement d'abord, plus largement ensuite, dans des châteaux où leurs vassaux ne venaient prendre place

Digitized by Google

qu'en cas de danger imminent. Ils défendaient le sol conquis, les Romains ne songeaient qu'à conquérir. Les coutumes latines et barbares influèrent sur le choix des sites et le tracé des fortifications ; mais il fallut l'invasion normande pour fixer les règles d'une architecture militaire bien définie.

On sait que, dans les Gaules, comme à Rome, le droit et le devoir de porter les armes incombaient aux seuls citoyens, or ceux-là seuls étaient réputés comme tels, qui avaient intérêt dans les affaires de la cité, c'est-à-dire qui exerçaient librement le droit de propriété et le droit politique *(civis optimo jure)*. Le *devoir* militaire était donc le corollaire du *droit* de propriété. Les anciens étaient tellement pénétrés de ce principe qu'ils finirent par considérer le devoir militaire comme une charge afférente à la terre elle-même, abstraction faite de son possesseur, seigneur ou personne fictive (telle qu'une commune, une corporation). Cette conception, regrettable à cause des conséquences qu'elle ne tarda pas à avoir au point de vue de la bonne composition des armées, était un fruit de la décadence romaine. Le devoir militaire qui incombait à l'élite de la nation ne fut plus qu'une sorte d'impôt direct frappant la terre, c'est-à-dire les serfs.

Mais il est un autre objet qui se rapporte plus immédiatement à l'étude que nous allons entreprendre,

Les lois romaines et les coutumes barbares réservaient certaines prérogatives sociales aux citoyens qu'elles chargeaient du service militaire ; ce service étant lié à la possession de la terre, il en résultait que le citoyen ne pouvait aléner sa propriété sans perdre ses prérogatives. Le désir de sauvegarder un principe et la crainte de mécontenter les puissants seigneurs amenèrent les légistes de l'antiquité à analyser le droit de propriété,

Digitized by Google

qu'ils décomposèrent en un droit purement abstrait et en un droit de jouissance, d'où la distinction entre le domaine *(dominium)* direct et le domaine utile ; on put aliéner le second tout en conservant le premier. La Féodalité admit cette distinction, dont un exemple fera immédiatement saisir l'importance.

Le baron de Privas vend ou donne à un seigneur la terre de Livier ou le village de Cheylus; il ne lui en cède que le domaine utile, c'est-à-dire que le nouveau maître de Livier ou de Cheylus pourra tirer profit de son acquisition suivant les stipulations du marché ou de la donation, il pourra revendre le bien qu'il a acquis, mais le droit de souveraineté appartiendra toujours au baron de Privas, il frappera la terre et la suivra comme une charge ; Livier et Cheylus dépendront du baron de Privas auquel le possesseur devra rendre hommage. Comme le fait de fortifier est un acte de la souveraineté, le seigneur de Livier ne sera pas libre de construire un château fort où bon lui semblera, celui de Cheylus n'aura pas le droit de démanteler le village ; par contre, le baron de Privas pourra fixer l'emplacement du château de Livier, il pourra exiger l'entretien des murs de Cheylus ; c'est un droit qu'il est libre d'exercer pour sauvegarder l'intégrité du territoire dont lui-même est responsable vis-à-vis du comte de Toulouse.

Tel nous apparaît, dans ses grandes lignes, le principe du droit militaire de la Féodalité ; mais ce serait une erreur de voir dans ce principe une règle immuable régissant la fortification de cette époque. De nos jours où une armée permanente forte de près d'un demi million d'hommes est mise à la disposition de la loi et du droit, nous voyons tant de gens puissants vivre « en marge du code » qu'il nous est aisé de penser que le principe du droit militaire féodal dût recevoir plus d'une entorse. En réalité, ce

Digitized by Google

qu'en cas de danger imminent. Ils défendaient le sol conquis, les Romains ne songeaient qu'à conquérir. Les coutumes latines et barbares influèrent sur le choix des sites et le tracé des fortifications; mais il fallut l'invasion normande pour fixer les règles d'une architecture militaire bien définie.

On sait que, dans les Gaules, comme à Rome, le droit et le devoir de porter les armes incombaient aux seuls citoyens, or ceux-là seuls étaient réputés comme tels, qui avaient intérêt dans les affaires de la cité, c'est-à-dire qui exerçaient librement le droit de propriété et le droit politique *(civis optimo jure)*. Le *devoir* militaire était donc le corollaire du *droit* de propriété. Les anciens étaient tellement pénétrés de ce principe qu'ils finirent par considérer le devoir militaire comme une charge afférente à la terre elle-même, abstraction faite de son possesseur, seigneur ou personne fictive (telle qu'une commune, une corporation). Cette conception, regrettable à cause des conséquences qu'elle ne tarda pas à avoir au point de vue de la bonne composition des armées, était un fruit de la décadence romaine. Le devoir militaire qui incombait à l'élite de la nation ne fut plus qu'une sorte d'impôt direct frappant la terre, c'est-à-dire les serfs.

Mais il est un autre objet qui se rapporte plus immédiatement à l'étude que nous allons entreprendre,

Les lois romaines et les coutumes barbares réservaient certaines prérogatives sociales aux citoyens qu'elles chargeaient du service militaire; ce service étant lié à la possession de la terre, il en résultait que le citoyen ne pouvait aléner sa propriété sans perdre ses prérogatives. Le désir de sauvegarder un principe et la crainte de mécontenter les puissants seigneurs amenèrent les légistes de l'antiquité à analyser le droit de propriété,

Digitized by Google

qu'ils décomposèrent en un droit purement abstrait et en un droit de jouissance, d'où la distinction entre le domaine *(dominium)* direct et le domaine utile ; on put aliéner le second tout en conservant le premier. La Féodalité admit cette distinction, dont un exemple fera immédiatement saisir l'importance.

Le baron de Privas vend ou donne à un seigneur la terre de Livier ou le village de Cheylus; il ne lui en cède que le domaine utile, c'est-à-dire que le nouveau maître de Livier ou de Cheylus pourra tirer profit de son acquisition suivant les stipulations du marché ou de la donation, il pourra revendre le bien qu'il a acquis, mais le droit de souveraineté appartiendra toujours au baron de Privas, il frappera la terre et la suivra comme une charge ; Livier et Cheylus dépendront du baron de Privas auquel le possesseur devra rendre hommage. Comme le fait de fortifier est un acte de la souveraineté, le seigneur de Livier ne sera pas libre de construire un château fort où bon lui semblera, celui de Cheylus n'aura pas le droit de démanteler le village ; par contre, le baron de Privas pourra fixer l'emplacement du château de Livier, il pourra exiger l'entretien des murs de Cheylus ; c'est un droit qu'il est libre d'exercer pour sauvegarder l'intégrité du territoire dont lui-même est responsable vis-à-vis du comte de Toulouse.

Tel nous apparaît, dans ses grandes lignes, le principe du droit militaire de la Féodalité ; mais ce serait une erreur de voir dans ce principe une règle immuable régissant la fortification de cette époque. De nos jours où une armée permanente forte de près d'un demi million d'hommes est mise à la disposition de la loi et du droit, nous voyons tant de gens puissants vivre « en marge du code » qu'il nous est aisé de penser que le principe du droit militaire féodal dût recevoir plus d'une entorse. En réalité, ce

Digitized by Google

principe aurait été totalement méconnu, s'il n'avait trouvé une base solide dans l'intérêt commun.

L'immense étendue de son empire et les difficultés des communications avaient fait de Charlemagne un décentralisateur. Après sa mort, les liens qui rattachaient les fonctionnaires impériaux à la couronne se détendirent rapidement tandis que le peu de sécurité des campagnes, les troubles et les invasions normandes resserraient les populations autour des seigneurs locaux, leurs défenseurs immédiats. Afin de s'assurer la libre possession de leurs richesses, les seigneurs se groupèrent en une société qui eut sa hiérarchie spéciale et des lois plus ou moins librement consenties auxquelles ils se soumirent ; pour maintenir leurs sujets dans l'obéissance, ils apprirent eux-mêmes à obéir. Le nom d' « *asseurements* » donné à ces lois indique assez qu'elles constituaient un vrai contrat d'assurance ; le principe de la distinction entre le domaine direct et le domaine utile leur servit de base (1) car, tout en ménageant le droit de propriété, il respectait le droit de souveraineté et sauvegardait la hiérarchie sans laquelle aucune société ne saurait exister. Le seigneur consentit à élever son château fort au point fixé par le baron parce que, tout en assurant sa propre puissance sur son domaine particulier, il contribuait à assurer la protection du centre même de l'association, et à sauvegarder cet embryon de patrie fait du groupement des intérêts matériels.

Il semble y avoir eu dans la Féodalité plus d'ordre et de discipline qu'on ne le pense généralement. Sans doute il y arrivait parfois qu'un seigneur cherchait à s'emparer de la présidence de l'association aussitôt qu'il se croyait assez fort pour tenter l'aventure avec quelques chances de succès,

(1) Les hommes libres remettaient le droit de souveraineté au seigneur sous la protection duquel ils se plaçaient, ils reconnaissaient ce droit par le paiement de certaines contributions, mais ils conservaient le domaine utile, c'est-à-dire la libre jouissance de leurs biens.

Digitized by Google

c'était humain ; autrefois, comme aujourd'hui, l'ambition guidait les hommes et ils prétendaient imposer au nom de la légalité une autorité conquise par la ruse ou par la force.

Ce court exposé nous a paru indispensable pour fixer une méthode dans l'étude de la fortification féodale. Lorsque la monographie des principaux châteaux du Vivarais aura été publiée, il sera possible, croyons-nous, de les grouper méthodiquement autour des divers centres défensifs de la région, comme nous allons essayer de le faire d'abord pour Privas dans l'espoir que notre œuvre, après avoir été critiquée et complétée, sera poursuivie par d'autres collaborateurs de la *Revue du Vivarais*. De l'ensemble des documents ainsi accumulés sortira un jour un livre intéressant consacré à l'architecture militaire d'une province dont l'histoire est, pour ainsi dire, écrite sur le sol grace à l'existence de nombreux châteaux heureusement échappés à la destruction méthodique entreprise par Richelieu et à la fureur égalitaire de la Révolution. Cet ouvrage sera un élément de plus apporté à l'étude des origines de la grande patrie française ; il mettra en lumière le rôle trop souvent méconnu de la Féodalité, une nécessité des temps qu'on ne peut considérer comme un mal puisqu'elle a empêché la France de tomber toute entière avec Paris sous le joug des rois d'Angleterre ; il fera ressortir encore une fois les grands et féconds principes de la fortification ancienne, fruits de la sanglante expérience de nos pères, et dans lesquels le génie de Vauban a puisé ses plus brillantes inspirations.

FORTUNÉ DE PRIVAS.

Digitized by Google

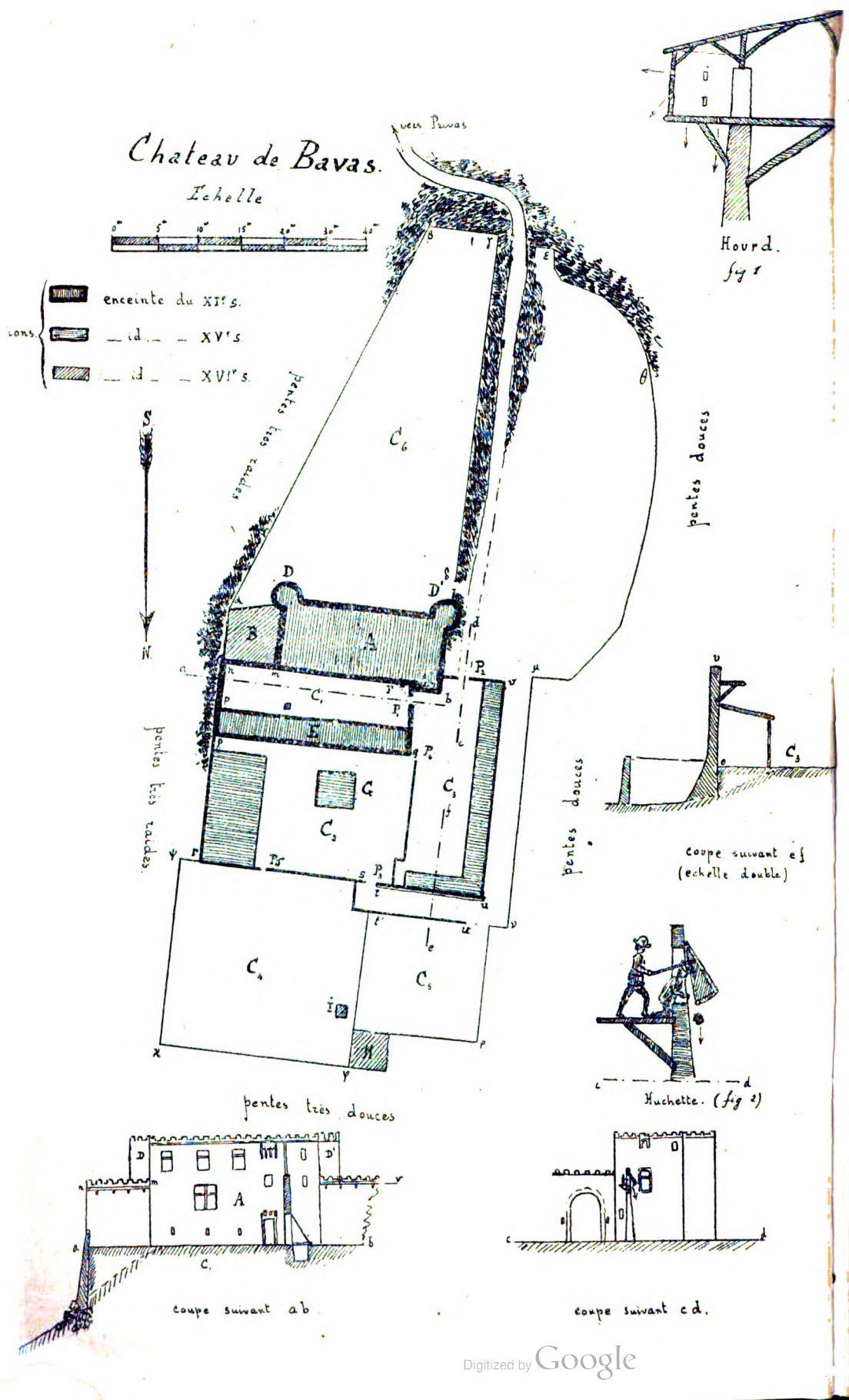

Digitized by Google

II

SECTEUR NORD-EST DE PRIVAS

CHATEAU DE BAVAS (1)

A six kilomètres à vol d'oiseau au nord de Privas, sur la ligne de faîte qui sépare la vallée de l'Erieux du ravin de St-Vincent-de-Durfort, se dresse, sur une crête rocheuse, le château de Bavas, dominant la route de Privas aux Ollières.

Située sur une position admirablement choisie pour la défensive, la vieille demeure féodale nous apparaît comme une sentinelle avancée de Privas sur le chemin d'invasion de l'Erieux.

Vulnérable seulement du côté du nord et de l'ouest, le château est inaccessible par l'est et le sud. Quelle est la date de sa fondation ? Il serait difficile de le dire d'une façon précise. Des pièces d'archives nous révèlent son existence en 1228, et il est vraisemblable qu'il était déjà construit au XIIe, peut-être même au XIe siècle.

Une inscription latine indéchiffrable que l'on voit encore sur une pierre encastrée dans le mur d'un bâtiment moderne voisin du château, semble remonter à cette époque éloignée.

Qu'était le château de Bavas à son origine ? Quelles transformations a-t-il subies depuis ? C'est ce que nous allons rechercher en nous aidant de certains détails d'architecture et de fortification, jalons précieux qui nous guiderons dans la reconstitution de la forteresse aux diverses périodes de son existence.

Les données que nous possédons sur l'architecture militaire du XIe siècle nous permettent de penser que le château primitif se composait uniquement du corps de logis rectangulaire A et de la basse cour C 1 entourée d'une enceinte de murs contre lesquels vinrent, au XIIe siècle, s'appuyer des bâtiments E destinés aux

(1) Quoique, topographiquement, le château de Bavas relève de la défense de la vallée de l'Erieux, nous le rattacherons provisoirement au groupe de défense de Privas à cause du rôle historique de ses seigneurs dans les guerres de religion dont Privas fut le centre.

Digitized by Google

usages domestiques. Le puits *p* existait certainement. On sait que l'alimentation en eau était la grande préoccupation des ingénieurs de l'époque féodale, qui n'hésitaient pas à donner aux puits creusés dans le roc une profondeur surprenante étant donné les moyens dont ils disposaient. Il n'y avait pas de fenêtres vers l'extérieur, ou du moins elles se bornaient à quelques rares ouvertures étroites et élevées au-dessus du sol ; par contre elles s'ouvraient largement sur la basse-cour à l'abri de l'enceinte. Les fenêtres à meneaux que l'on peut voir actuellement semblent avoir été percées vers le milieu du XIIIe siècle.

Deux tours d'angle cylindriques D D' assuraient le flanquement du corps de logis sur ses faces est sud et ouest. La tour D était elle-même flanquée par la partie *m n* du mur d'enceinte.

Le mur *p n*, élevé d'un mètre environ au-dessus du terre-plein de la cour qui lui servait de chemin de ronde, dominait de sept mètres les rochers de sa base ; il était presque inaccessible et dépourvu de flanquement. La porte P était flanquée par la partie saillante de la face nord du corps de logis.

Des fouilles seules permettraient de savoir si le château était entouré de fossés taillés dans le roc. Il paraît vraisemblable que la porte P ait été précédée d'une tranchée au-dessus de laquelle était jeté un pont-levis ; il existe encore au-dessus de la porte des trous par lesquelles pouvaient passer les chaînes du treuil destiné à la manœuvre. Toutefois ce ne sont là que des hypothèses que peuvent infirmer d'une part la construction même de la porte sur laquelle on ne voit aucune feuillure pour recevoir le tablier du pont, et d'autre part des traces paraissant être celles d'une bretèche destinée à flanquer verticalement l'entrée du château. Ce dernier détail indiquerait une transformation de la fin du XIIe siècle.

La porte du corps de logis très étroite était placée en F assez près de la porte P 1 pour ne pas être vue de l'extérieur. Elle était primitivement flanquée par le tracé du corps de logis qui faisait, à hauteur du mur d'enceinte, un angle saillant d'environ un mètre dans lequel se voit encore une ouverture étroite pratiquée à hauteur d'homme. Dans la suite, une double bretèche fut établie à la partie supérieure du mur dans l'axe de la porte.

Une chose frappe lorsqu'on examine le tracé du château ainsi

Digitized by Google

reconstitué : le front *p q*, cependant très accessible, n'avait point de flanquement. Ce fait paraîtrait inexplicable si on ne se souvenait qu'aux XIIe et XIIIe siècles les ingénieurs militaires faisaient encore un grand usage des *hourds*, sortes de cages en bois soutenues par des consoles et surplombant le mur dont elles permettaient de défendre le pied contre les atteintes des machines de guerre et les attaques des mineurs. Ces charpentes n'étaient mises en place qu'au moment du danger ; en temps de paix, elles étaient conservées dans l'arsenal du château. La fig. 1 permet de se faire une idée de cet organe de défense qui pouvait ne pas constituer une ligue continue et n'être disposé que sur certains points du mur.

Plus tard, les seigneurs de Bavas, se trouvant trop à l'étroit dans la demeure de leurs pères, étendirent leurs bâtiments domestiques en les plaçant sous la protection d'une seconde enceinte à laquelle la première servit de réduit.

Le quadrilatère *p r s t u v* fut fermé par des murailles d'environ huit mètres de hauteur contre lesquelles vinrent s'adosser les nouveaux bâtiments. Il fut partagé en deux basses-cours, C 2 et C 3, par un mur de même hauteur coudé à angle droit pour assurer son propre flanquement.

Une citerne G fut établie dans la cour C 2. Nous n'avons pu trouver les canaux d'adduction d'eau.

Deux portes P 2 et P 3 donnèrent accès dans la nouvelle enceinte. Peut-être la porte P 1 fut-elle transformée à cette époque.

La porte P 2 était flanquée, à l'est, d'enfilade, par le corps de logis et de revers par la tour D' ; son emplacement était donc très judicieusement choisi pour l'utilisation des défenses déjà existantes. Comme flanquement vertical, elle reçut une huchette dont on voit encore la fenêtre basse et cintrée On sait que la huchette était une sorte de volet tournant sur des gonds horizontaux fixés à la partie supérieure de l'ouverture Le volet était souvent muni de deux parois latérales pour mieux protéger le défenseur pendant qu'il se penchait pour jeter les pierres ou autres projectiles dont il était muni.

La fig. 2 donne une idée de ce dispositif ingénieux qui permet de penser que le château a été remanié au XVe siècle. Cette sup-

Digitized by Google

position paraît corroborée par un fragment d'inscription lapidaire, provenant probablement du château, et incrusté, sens dessus dessous, dans le mur d'une habitation d'origine récente. Cette inscription porte la date : 1497 ; le seul mot lisible est « placem » qui pourrait bien indiquer qu'il s'agit d'un texte commémoratif de quelqu'important travail

La porte P 3 est actuellement bouchée et remplacée par une large brèche pratiquée dans la muraille. Comme elle n'avait aucun flanquement en raison du tracé rectiligne de l'enceinte sur le front nord, elle était couverte par un mur avancé peu élevé dont on voit encore les ruines. Il importe de noter cette particularité que l'assaillant, engagé dans le couloir *tu t'u* et portant son bouclier au bras gauche, se trouvait découvert, à droite, du côté de l'enceinte, ce qui le mettait dans des conditions très défavorables à l'usage de ses armes.

Maître de la porte P 3, l'ennemi pénétrait dans la cour C 2, où il était assailli de projectiles partis des deux côtés de l'angle droit *p q t* qu'il devait encore conquérir avant de pouvoir traverser l'angle P 4 (qui était peut-être pourvu d'une porte) conduisant à la cour C 3. Là, il n'était point au bout de ses labeurs et il lui restait à enlever l'enceinte primitive avant de s'attaquer au corps de logis. Cette série de difficultés compensait l'infériorité de valeur défensive de la porte P 3, sur la porte P 2.

Les murs de la nouvelle enceinte avaient un profil rectiligne, sauf dans la partie *t u* où ils étaient renforcés à la base (Voyez coupe *e f*). Cette disposition avait pour but d'offrir une plus grande résistance à la poussée du terre-plein de la cour C 3 qui avait dû être rapporté en raison de la pente naturelle du terrain descendante vers le nord On peut voir encore dans le contrefort une voute en décharge de construction plus récente.

Un chemin de ronde en bois courait le long du mur dans lequel on distingue les traces des corbeaux de soutien. On remarque, sur la face nord, une gouttière en pierre destinée à assurer l'écoulement des eaux vers l'extérieur.

Comme on ne voit pas de traces de machicoulis, il est à présumer que des hourds assuraient à certains endroits le flanquement vertical et latéral des murs ; on n'ignore pas que l'usage de ce mode

Digitized by Google

de défense se maintint jusqu'au XVIe siècle dans beaucoup de forteresses du midi de la France.

On relève l'existence de meurtrières pour arquebuse de part et d'autre des portes P 1 et P 2. Ce fut la première transformation provoquée par l'apparition des armes à feu dans le Vivarais ; apparition qui fut relativement tardive, car des pièces d archives prouvent qu'en 1547 il y avait encore des corps d'archers dans les troupes vivaraises L'artillerie ne fut en usage qu'assez tard, car elle était difficile à manier et surtout à transporter en pays de montagne. Cependant les seigneurs de Bavas paraissent avoir envisagé de bonne heure l'éventualité d'une attaque par le tir des bouches à feu.

La meilleure manière de garantir un point donné contre le tir de l'artillerie est d'occuper solidement les positions sur lesquelles l'ennemi devra établir ses batteries pour tirer efficacement sur l'objectif. La très grande portée des canons de siège moderne a conduit à pousser à l'extrême l'application de ce principe et à entourer le noyau central de la défense d'une ceinture de forts détachés à grande distance. La très courte portée des canons du XVIe siècle devait naturellement conduire à une application très réduite du même principe ; pour couvrir Bavas, il suffisait de tenir quelques positions à 100 ou 200 mètres du corps de logis.

Vers l'est, rien n'était à craindre ; le château ne fut donc pas modifié de ce côté

Au sud, se trouvait une plate-forme rocheuse triangulaire et d'environ 50 mètres de longueur, il fallait empêcher l'ennemi d'y hisser du canon : un mur d'enceinte $\alpha\beta\gamma\delta$ crénelé à 1 m. 30 du sol, ferma cette zône dangereuse ; il flanqua le chemin venant de l'est et serpentant à flanc de côteau. Cette enceinte, qui existe encore, permit aux châtelains de créer sans imprudence dans le corps de logis des fenêtres s'ouvrant vers le sud. Ce fut probablement à cette époque que fut ajoutée l'aile de bâtiment B en utilisant l'ancien mur d'enceinte *m n*. Une échauguette très allongée fut établie en *n* pour servir autant d'organe de flanquement que de poste d'observation.

A l'Ouest, l'enceinte auxiliaire dominée par le mur principal *u v* épousa à peu près exactement la crête topographique de la

Digitized by Google

croupe. Elle obligeait l'artillerie ennemie à se mettre en batterie à contre-pente, ce qui donnait à l'axe de la bouche à feu un angle sur l'horizon qui changeait la portée et rendait le réglage singulièrement difficile pour des artilleurs encore inexpérimentés ; de plus, le tir de plein fouet, seul efficace pour ouvrir une brèche, était rendu impossible.

Au nord, l'espace ne manquait pas pour établir des canons et la pente faible n'était pas de nature à gêner considérablement leur tir. Comme la défense ne pouvait indéfiniment s'étendre sans s'affaiblir, les seigneurs de Bavas se bornèrent à pousser l'enceinte auxiliaire assez loin pour tenir l'ennemi à bonne distance du château couvert par trois rangées de murs. Afin de faciliter la défense pied à pied, ils créèrent deux nouvelles basses-cours C 4 C 5 dont nous n'avons pu déterminer surement les communications avec l'enceinte principale. Une petite porte P 5 a été percée entre les cours C 4 et C 2 ; il est probable que les défenseurs de la Cour 5 utilisèrent la porte P 3. Un bâtiment voûté II existe encore dans cette dernière cour ; mais nous ignorons quel était son emploi. Enfin on voit dans la cour C 4 un colombier I ; sa forme carrée aussi bien que son toit à pente unique permettent de fixer au XVIe siècle sa construction et le dernier remaniement des défenses du château (d'après Viollet-le-Duc).

L'intérieur du corps de logis tombe en ruines après avoir subi des transformations qui ne permettent plus de le reconstituer On y voit encore un escalier en pierre analogue à ceux que l'on trouve dans tous les autres manoirs de la région. Nous aurons ultérieurement l'occasion de faire ressortir le rôle de ces escaliers dans la défense intérieure du corps de logis.

Sous ce nouvel aspect, le château de Bavas, avec son dédale de cours fortifiées, nous apparaît comme un type curieux de l'architecture militaire en pays de montagne. Au nord et au nord ouest, où il est particulièrement vulnérable, une triple enceinte de murs le protège. Au sud-ouest, l'enceinte nouvelle est double, le mur ayant été prolongé en $\mu\ \theta\ \varepsilon$ pour tenir la crête militaire, c'est-à dire la ligne de changement de pente où aurait pu commencer un angle mort. Le front sud $\beta\ \gamma$ est le point faible.

Digitized by Google

de la défense. Quant au front est qui n'a pas à craindre l'artillerie, il est flanqué par le saillant ψ et l'échauguette *n*, mesure de sécurité rendue indispensable depuis que l'emploi des pétards de poudre donne aux mineurs à la fois plus d'audace et plus de force.

Avec un tel point d'appui, les seigneurs de Chambaud, châtelains de Bavas, pourront faire bonne figure au cours des guerres de religion ; ils prendront à Privas une influence prépondérante et leur alliance sera recherchée à la fois par le camp catholique et le camp huguenot. Suivant les événements qui conduisent les hommes, ils iront au prêche ou à la messe, mais toujours ils donneront, au combat, des preuves de leur science militaire dont les ruines de leur antique demeure sont encore le témoignage.

F. DE P.

Digitized by Google

NOTES & DOCUMENTS

UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE A AUBENAS

EN 1502

Aubenas n'a jamais passé pour une ville très littéraire ; sa bibliothèque municipale est relativement récente (1) et il est permis de supposer que celles des divers couvents d'Aubenas n'ont jamais été très considérables.

Au début du seizième siècle. un marchand de la ville, Jacques Charbonier, eut l'idée de faire construire à ses frais une bibliothèque et de la garnir de livres à l'usage des prêtres de l'église Saint-Laurent et des autres habitants de la ville ; il en fit don aux Régents, et l'on peut dire qu'il fut en quelque sorte le fondateur de la première bibliothèque municipale d'Aubenas. Le nom de Jacques Charbonier méritait donc d'être tiré de l'oubli. On ne sait pas, à vrai dire, si son œuvre lui survécut longtemps et même si les travaux furent achevés et si la bibliothèque fut ouverte ; l'acte de fondation et de donation, dont on trouvera plus loin une analyse et le texte latin, n'en conserve pas moins quelque intérêt.

La famille Charbonier tenait un rang distingué parmi les familles de haute bourgeoisie, notariales, de robe, ou commerçantes, qui se succédaient à Aubenas dans la charge de régent (2). M. Deydier paraît l'avoir ignorée, et on ne la rencontre que pendant deux générations. Il semble qu'elle n'était pas originaire d'Aubenas, mais très probablement de Privas où elle a tenu, pendant tout le seizième siècle, une place considérable. Michel Chièse, de Tournon les Privas et Catherine Charbonier, sa femme, se firent le 2 juin 1528, une donation réciproque de tous leurs biens ; l'acte fut passé à Aubenas dans la maison de Jean

(1) Ovide de Valgorge. Souvenirs de l'Ardèche.

(2) Jacques Charbonier fut régent d'Aubenas en 1494 avec Me Bérenger Storroffit, licencié ès lois, et Me Jean Rochette, notaire. (Etienne Soboul, notaire d'Anbenas, registre de 1493-1502, f° 34. — Etude de Me Lauriol). Jean Charbonier fut régent en 1516. (Michel Alègre, registre de 1511-1518, f° 385.)

Digitized by Google

Charbonier, en présence de Pierre Charbonier, marchand de Privas (1).

Jacques Charbonier avait dû se marier à Aubenas, il habitait en 1502, dans la rue des Olières (aujourd'hui rue de Bernardy) une maison qui lui venait de sa femme (2). Il avait épousé, devant Me Albert Delorme, notaire, Jacmette (Jacquette) Gelade, fille de Jean et de Marguerite Portier. Celle-ci avait eu d'un autre mariage avec Me Jean La Tour, médecin d'Aubenas, deux fils : Me Louis La Tour, apothicaire et Me Jean La Tour, prêtre. Du mariage de Jacques Charbonier avec Jacquette Gelade était né un fils, François Charbonier, qui se fit médecin et qui fut héritier de sa mère (3).

Jean Charbonier, fils de Jacques, naquit probablement d'un autre mariage, car le premier testament de son père mentionne « Johana » (sans nom de famille), épouse du testateur (4) ; il avait épousé, avant 1526 (5), Jeanne Sabatier, fille de Me Vidal Sabatier, notaire d'Aubenas et de noble Jeanne Motte ; Jeanne Sabatier était déjà veuve de Guillaume La Faysse, marchand de Montpezat, qu'elle avait épousé le 23 mai 1513 (Louis Robert, notaire d'Aubenas). Elle avait un frère, Jean Sabatier, notaire à Aubenas, et deux sœurs : Marguerite, mariée à Pierre Vergèze, de Montpezat, et Florence, mariée successivement à Me Jean Valleton (30 décembre 1495, Jacques Rochette, notaire), et à Guigon du Pont, marchand d'Aubenas (6). La famille dut tom-

(1) Michel Alègre, notaire d'Aubenas, registre de 1524-1528, fos 158 vo-168. Etude de Me Lauriol. Une note marginale, très postérieure, indique que l'acte fut payé par Antoine de la Selve, gendre de ladite Charbonier. — Sur les Charbonier, de Privas, voir la table analytique des *Huguenots du Vivarais*, par M. Mazon.

(2) 2 mars 1501 (*a. st.*) Transaction passée à Aubenas « videlicet in coquina domus dicti Jacobi Charbonerii, uxorio nomine, site in carreria oleriarum, testibus providis viris Jacobo Charbonerii, mercatore; Johanne Alacris, sabbaterio, fratre meo, tractatoribus supradictis ; magistro Francisco Charbonerii, phisico, filio dicti Jacobi ; Johanne Rocherii, macellario Albenacii, et me Michaele Alacris notario regio Albenacii. » — Michel Alègre, registre de 1493-1502, fo 110. — Même étude.

(3) Transaction du 9 septembre 1499. Même notaire, registre de 1481-1499, f° 30 v° — Même étude.

(4) Même notaire, registre de 1504-07, f° 131 v°

(5) Jacques Rochette, notaire d'Aubenas, registre de 1526, f° 18. — Même étude.

(6) Michel Alègre, transaction du 19 août 1523, registre de 1516-1524, f° 85-97 v°, et registre de 1518-1528, f° 5-22. — Même étude.

Digitized by Google

ber en quenouille après Jean et le nom de Charbonier disparaît à Aubenas.

Jacques Charbonier fit deux testaments, le premier en 1505, dont nous parlerons plus loin, le deuxième le 15 juin 1520 ; il était alors assez avancé en âge. Après avoir élu sépulture au tombeau de ses parents (1) daus l'église Saint-Laurent d'Aubenas, il convoque à ses funérailles tous les prêtres de la ville, séculiers ou réguliers. Six petits enfants pauvres, que choisira son héritier, devront accompagner son corps, en portant chacun un cierge de deux livres et demie ; et ils seront vêtus d'une veste de drap gris. Le testateur lègue une quarte de blé seigle à la Charité qui se fait à Aubenas le jour de l'Ascension et une casse d'huile aux luminaires de Saiut-Laurent, de Notre-Dame des Plans, de Saint-Etienne de Fontbellon, des Frères Prêcheurs, des Frères Mineurs, de Saint-Antoine et de Sainte-Claire. Il lègue au curé de Saint-Laurent cinq sous, afin qu'il prie pour le repos de son âme. Son héritier fera dire cent cinquante messes dont trente de l'office des morts, et autant des offices de la Sainte Vierge, du Saint Esprit, des Cinq Plaies et de Saint Grégoire. Le testateur fonde de plus cinquante-deux messes à dire chaque année dans la chapelle de Notre-Dame des Anges qu'il a construite dans l'église Saint-Laurent d'Aubenas, et lègue cinquante-deux sous pour acquitter lesdites messes. Il lègue son entretien à Antonie de Luop, sa servante, ou, si elle ne veut vivre dans la maison de son héritier, l'usufruit de sa grange ou borie de Lussas. A Jeanne (le nom en blanc), son autre servante, vingt sous. Quinze sous tournois à Michel, Claude, Jean, Laurent et Etienne de Fontbonne ses petits-enfants, *(suis nepotibus ex filia)* fils d'Antonie Charbonier et d'Antoine de Fontbonne, de Montpezat. A Jeanne Charbonier, sa fille, veuve de feu Martin du Sault, d'Aubenas, dix livres outre sa dot, et son entretien tant qu'elle vivra en viduité. A Andéole, Bonne, Perrine et Marguerite du Sault, ses petites-filles, *(neptibus ex filia)* quinze sous tournois. Le testateur nomme enfin son héritier universel Jean Charbonier, son

(1) Ou plus probablement des parents de l'une de ses femmes.

Digitized by Google

fils. L'acte est passé à Aubenas, dans la cour de la maison du testateur, où il gisait (1).

Jacques Charbonier vécut encore quelques années; on le trouve en 1525 curateur de sa petite-fille Andéole du Sault (2).

Nous donnons ci-dessous une analyse un peu détaillée de l'acte de fondation.

Le 3 avril 1502, prude homme Jacques Charbonier, marchand de la ville d'Aubenas, mu par la dévotion qu'il porte à l'église paroissiale et aux prêtres de Saint-Laurent d'Aubenas, ayant délibéré de faire construire près de ladite église, sur un emplacement à choisir par des experts, une bibliothèque ou librairie et un bâtiment pour la contenir, et de fournir des livres à l'usage de ladite bibliothèque, le tout à ses frais, et ayant fait part de son intention à Messieurs les Régents et à Monsieur le Curé ou Vicaire d'Aubenas, leur a demandé de le pourvoir d'un emplacement, et requiert enfin Maître Jean Rochette (3), notaire, Jean Lantouset (4), marchand, Antoine La Teule, forgeron, régents de la ville et mandement d'Aubenas, de lui faire réponse.

Les Régents, assemblés avec leurs conseillers et les principaux habitants de la ville, et ayant conféré avec eux, attendu que des régents précédents avaient donné à Jacques Charbonier l'autorisation de construire une bibliothèque au-dessus de la chapelle fondée dans l'église d'Anbenas par feu Jean du Ranc, sous le titre de Saint-Jean, et que cet emplacement fut reconnu insuffisant, ont été d'avis que ladite bibliothèque serait installée dans l'étage supérieur de la maison ou hôpital de Saint-Georges, joignant ladite église, qui est sans utilité pour la ville; qu'elle y serait très accessible pour les prêtres et les autres habitants de la ville, et que son entrée pourrait se faire à l'intérieur de l'église.

Lesdits Régents, avec l'assentiment de vénérables et discrètes

---

(1) Michel Alègre, notaire, registre de 1520-1527, f° 187-195. — Etude de Me Lauriol.

(2) Même notaire, registre de 1524-1528, f° 222 v°. — Même étude.

(3) Jean Rochette appartenait à une importante famille de notaires d'Aubenas qui se fondit à la fin du XVIe siècle dans la famille du Serre, appelée ensuite du Serre de la Rochette.

(4) Cette branche de la famille Lantouzet se fondit dans les La Faye, connus depuis sous le nom de La Faye de Lantouzet.

Digitized by Google

personnes messires Vidal Colombier (1), prêtre, vicaire du curé de l'église Saint-Laurent, et Claude Chambon (2), juge d'Aubenas, de noble François de la Bruyère, capitaine des Baux en Provence (3), de Bérenger du Pont (4), Guillaume de Fontbonne dit Massis et Jean Savion (5), marchands, de maître Etienne Soboul, notaire, Etie ne Roux, Jean Ymbert, mercier, Jean Vincent dit Fabrias (6), et du notaire recevant, conseillers et principaux habitants, attendu que ledit hôpital n'a aucune utilité pour la ville d'Aubenas, que même il menace ruine et nécessite des réparations, spécialement au toit, donnent la permission audit Jacques Charbonier, pour lui et ses successeurs, de bâtir dans ledit hôpital de Saint-Georges et sur son étage supérieur, confrontant du dessous avec la citerne et étage inférieur dudit hôpital, d'un côté avec l'église Saint-Laurent, d'un autre côté avec la maison de Balthazar du Gra, marchand, du côté de l'entrée avec la maison de Me Bernardin Sanglier, notaire, et du pied avec la chapelle de Saint-Georges sise dans ladite église, savoir une librairie ou bibliothèque à l'usage et service de ladite église, de ses prêtres, et des autres habitants de la ville.

Jacques Charbonier s'engage à faire construire ladite bibliothèque à ses frais et à la faire voûter en berceau ou en berceau brisé.

Il fera faire avec des poutres et des chevrons les pupitres et tablettes qu'il faudra pour poser les livres, ainsi que les meubles nécessaires à ceux qui viendront étudier.

---

(1) Il appartenait à une famille de marchands qui s'éleva plus tard à la noblesse : les Colombier de la Ginestière.

(2) Les Chambon, seigneurs de Bours et de Larnas, furent une des plus grandes familles d'Aubenas. Leur maison, depuis maison Valeton, existe encore.

(3) François de la Bruyère, coseigneur de Vallon et de la Villedieu en Vivarais et capitaine et viguier des Baux en Provence, habitait Aubenas, dans la rue des Olières ; il avait épousé noble Dauphine Roqua, fille de noble Raymond Roqua et de noble Françoise Nogier. (Michel Alègre, reg. de 1491-93, f° 173 ; reg. de 1507-11, f 141 ; reg. de 1511-18, f° 317 v°. Jacques Rochette, reg. de 1515, f° 219).

(4) Du Mas dits du Pont, famille bourgeoise d'Aubenas, alliée à la famille de Bérenger de la Tour.

(5) Très ancienne famille d'Aubenas et de Largentière, qui parvint à la noblesse et paraît s'être éteinte dans une branche de la famille Champanhet, de Vals.

(6) Ces Vincent, originaires du lieu de Fabriaś, près d'Ailhou, s'appelèrent dans la suite sieurs de Fabrias et des Plans, titres qui passèrent aux Sauzet, de Thucyts, famille considérable, encore representée de nos jours.

Digitized by Google

Il fera réparer la voûte de l'étage inférieur.

Il fera construire un toit et le fera couvrir de tuiles.

Il fera faire tant du côté de la chapelle Saint-Georges que du côté de la grande porte de l'église les fenêtres et verrières nécessaires ; celles qui seront du côté de la chapelle de Saint Georges devront être ferrées et fermées par des vitres en verre blanc pour garantir de la pluie et du vent.

L'intérieur de la bibliothèque sera blanchi à la chaux et le sol couvert d'un plancher ou de dalles de pierre pour éviter la poussière

Jacques Charbonier sera tenu de faire une porte et un escalier du côté de l'église.

Les régents s'engagent à faire enlever un pilier (?) existant sur le mur de Balthazar du Gra. dans le cas où il empêcherait la lumière de pénétrer par les fenêtres.

Jacques Charbonier fera réparer comme il conviendra les conduits de la citerne.

Il fera boucher la porte de la rue si l'entrée de la bibliothèque se fait par l'église.

Si l'un des enfants ou des descendants de Jacques Charbonier se trouve adonné aux lettres et studieux, il pourra avoir une clef de la bibliothèque pour son usage personnel, aux fins d'y étudier chaque fois qu'il lui plaira et pourra garder la clef aussi longtemps qu'il voudra, pourvu toutefois qu'il soit lettré et studieux, qu'il traite honnêtement les livres de ladite bibliothèque, qu'il ne prête la clef à aucun autre sans l'autorisation des Régents, et qu'il ne se permette jamais d'emporter des livres ; il devra de plus être d'honnête conversation et jouir d'une bonne réputation.

L'acte est passé à Aubenas, dans ledit hôpital de Saint-Georges et sur la voûte de l'étage inférieur, en présence des susnommés messires Valentin Colombier, prêtre, et Claude Chambon, juge d'Aubenas, noble François de la Bruyère, Bérenger du Pont, Guillaume Massis, Jean Savion, Me Etienne Soboul, Etienne Roux, Jean Ymbert, Jean Vincent dit Fabrias et Michel Alègre, notaire recevant.

Digitized by Google

[f° 122] « Pro Jacobo Charbonerii et Dominis Regentibus Albenacii, Donatio et Fundatio Librarie. »

(Grossatum est instrumentum pro regentibus.)

In Jhesu Christi nomine, amen. Anno Incarnationis Ejusdem millesimo quingentesimo secundo, et die decima tertia mensis aprilis, serenissimo principe domino nostro Ludovico, Dei gratia rege Francorum, regnante, noverint universi et singuli presentes pariter et futuri, hujus publici instrumenti seriem et tenorem inspecturi lecturi et etiam audituri,quod cum providus vir Jacobus Charbonerii, mercator ville Albenacii, vivariensis diocesis, devotione motus erga ecclesiam parrochialem beati Laurentii dicte ville Albenacii et presbiteros ejusdem ecclesie necnon et pro utilitate ipsorum presbiterorum [122 v°] qui nunc sunt et pro futuro erunt in dicta ecclesia beati Laurentii, decreverit et deliberaverit construi et hedifficari facere in aliquo loco ydoneo et propitio, juncto dicte ecclesie, advisando per expertos in talibus, unam bibliotecam sive librariam, et domum aptam ad ipsam librariam faciendam, necnon et postmodum ipsa domo sive biblioteca constructa de bonis sibi a Deo collatis, pro emptione librorum juxta suam devotionem elargiri et donare, cumque et jamdiu ipse Jacobus intentionem suam predictam notifficaverit dominis regentibus et curato sive vicario dicte ville Albenacii, requisieritque quod per eosdem locum opportunum ad hoc faciendum sibi donari et decerni, obtuleritque eisdem in loco sibi donando et accomodando ipsam librariam suis sumptibus et expensis, modo quo advisaretur per expertos construi facere. Novissimeque dictus Jacobus requisierit de et super premissis honestos viros magistrum Johannem Rochete, notarium,Johannem Lanthoseti, mercatorem, Anthonium La Teula, fabrum, regentes pro anno presenti dicte ville et mandamenti Albenacii, quathenus requeste sue annuendo, aut locum petitum sibi conferrent, aut quam vellent eidem facerent responsionem. Ipsique domini regentes, die presenti pro hujusmodi negotio in loco infrascripto et cum consiliariis suis et aliis proceribus dicte ville [123] Albenacii infranominatis convenissent, communicassent que ad invicem de et super hujusmodi materia, necnon et loci opportunitate et ydoneitate pro dicta biblioteca facienda, in tantum quod, habita inter se conferentia, fuerit inter se advisatum et conclusum, actento precipuo quod alias per dominos tunc regentes cum consilio ipsius ville fuerat dicto Charbonerii data facultas ipsam librariam faciendi super capellam Johannis condam de Ranco, in dicta ecclesia beati Laurentii, ad honorem sancti Johannis constructam,qui tamen locus inde non fuit aptus reppertus,quod ipsa libraria decenter et honeste erit in stari superiori domus sive hospitalis beati Georgii, quod junctum est dicte ecclesie beati Laurentii, de nichiloque servit pro nunc dicte ville et illius habitantibus, eritque ipsa libraria inde apta presbiteris et aliis habi-

Digitized by Google

tantibus dicte ville Albenacii, et in decorationem ejusdem ; quodque introïtus ejusdem bibliotece facile poterit fieri infra dictam ecclesiam beati Laurentii, ipseque locus dicto Charbonerii pro premissis veniebat concedendus, Hinc ideo fuit et est quod anno et die predictis in loco infrascripto in presentia mei notarii et testium infrascriptorum existentes et personaliter constituti supranominati magister Johannes Rochete, Johannes Lanthoseti et Anthonius La Teula, regentes [123 v°] pro anno presenti dicte ville et mendamenti Albenacii qui, inquam, non vi nec dolo, malo, arte, metu, fraude, ingenio, blandiciis, errore, seu quavis alia machinatione ad hec moti, inducti, seducti, nec in aliquo per aliquem circumventi, quinymo bene consulti et advisati, prout dixerunt, gratisque et bona fide sua, per se et suos successores in officio dicte regentie pro futuro, cum consilio et assensu venerabilium et discretorum dominorum Valentini Columberii, presbiteri vicarii domini curati ecclesie predicte beati Laurentii Albenacii, et Claudii Chambonis, judicis Albenacii, nobilisque Francisci de la Bruyere, cappitanei des Baux, Berengarii de Ponte, Guillelmi de Fontebono alias Massis, Johannis Savionis, mercatorum, magistri Stephani Sobolis, notarii, Stephani Ruffi, Iohannis Ymberti, mercerii, Johannis Vincentii alias Fabrias et mei notarii infrascripti, tam consiliariorum quam alias procerum et habitantium dicte ville Albenacii, ibidem presentium et ad actum infrascriptum per dictos dominos regentes vocatorum, premissis consideratis, et actento quod hospitale predictum de nichi[l]o servit dicte ville Albenacii et habitantibus ejusdem, quinymo minatur ruyna et eget maxime repparatione presertim in tecto, quod fere disruptum est, etiam in certis partibus crote ejusdem, et circo quod repparandum aut de proximo funditus demolietur, necesse est de proximo intendere, et peccunias universitatis expendere, utilitate dicte [124] universitatis ville et mandamenti Albenacii considerata et habitantium ejusdem, dederunt propterea tribuerunt et concesserunt prenominato Jacobo Charbonerii ibidem presenti, acceptanti, stipulantique et solemniter recipienti pro se et suis heredibus et successoribus universis licenciam, auctoritatem, preheminentiamque facultatem ac libertatem hedifficandi et de novo construendi in dicto hospitali beati Georgii et in superiore stari illius, sito in dicta villa Albenacii, juxtaque ecclesiam beati Laurentii, et quod confrontatur desubtus cum cisterna et stari inferiori dicti hospitalis, ab uno latere cum dicta ecclesia per longum, et ab alio latere cum domo Balthesardi de Gradu mercatoris, et a parte introïtus cum domo magistri Bernardini Senglarii, notarii, et a pede cum cappella beati Georgii, sita infra dictam ecclesiam, librariam sive bibliotecam predictam, ad usum utilitatem et servitium dicte ecclesie, presbiterorum ejusdem et aliorum habitantium dicte ville Albenacii nunc et in futurum, cum pactis et retentionibus sequentibus : Primo videlicet dictus Charbonerii per se et suos heredes promisit et convenit prelibatis dominis regentibus

Digitized by Google

ibidem presentibus, stipulantibus et solemniter recipientibus nomine vice et ad salvum dicte universitatis hominum habitantium dicte ville Albenacii [et] mandamenti ejusdem et suorum successorum, per pactum expressum, hedifficari et construi facere suis ipsius Jacobi propriis sumptibus et [124 v°] expensis, et in hospitali et stari predictis, librariam sive bibliotecam predictam; itaque illam voultari sive crotari faciet cum lapidibus et cimento ad medium vayssellum vel ad pointas, modo videlicet per expertos advisando, pro utilitate ipsius librarie. Necnon et in eadem libraria faciet fieri cum postibus et chabronibus pulpitra sive banchias necessarias pro libris tenendis et repponendis, unacum banchiis aptis et necessariis pro utilitateloci et necessitate horum qui studebunt in ea. Necnon et refficere et esmendarecrotam inferiorem supra cisternam et super quam crotam ipsa libraria fiet et construetur in locis necessariis et opportunis et in quibus ipsa crota repperiatur fracta et egere repparatione, pro uno semel duntaxat et pro securitate rey. Tenebiturque ulterius et promisit dictus Jacobus, facta ipsa libraria et crotata desuper, facere tectum supra ipsam crotam cum trabibus, chabronibus et postibus necessariis, bene et debite, et suis propriis expensis, pro una vice tantum modo, et nichilominus lateribus sive teguliis coperire. Poterit tamen ipse Jacobus trabes, chabronos, postes et lateres in ipso tecto existentes recipere, et in ipso tecto sive copertura implicare illud videlicet quod bonum et sanum erit, si bonum sibi videatur. [125] Item et nichilominus promisit ex pacto dictus Jacobus in dicta libraria fieri et construi facere, pro claritate recipienda, et tam ex parte dicte cappelle beati Georgii quam ex parte magne porte dicte ecclesie beati Laurentii, facere fenestras et veyrialia necessaria ad dictum et arbitrium expertorum, et ipsa veyrialia facienda ex parte capelle beati Georgi et supra illam debite ferrare et vitrinas necessarias de vitro albo fieri facere, ad evitandum jactus pluvie et ventorum. Item pariter tenebitur ex pacto ipse Jacobus et etiam promisit ipsam librariam a parte interiori dealbari facere cum calxe et tam in tecto quam aliis partibus ejusdem, ac pariter solum ejusdem postibus coperire et ornare ad evitandum pulverem dicti soli, aut si utilius eidem Jacobo videatur ipsum solum facere de mahonibus vel lapidibus de tailh, prout eidem Jacobo placuerit. Item permodo *(sic)* tenebitur dictus Jacobus facere portam et introïtum ipsius librarie cum egredariis necessariis ex parte dicte ecclesia beati Laurentii et in loco apto et necessario ad arbitrium lathonorum expertorum, cum tamen et sub hac conditione et pacto expressis sibi Jacobo per dictos dominos regentes concessis quod ipsi domini regentes habere et obtinere debeant licenciam ab hiis quos tangit et sumptibus ipsorum dominorum regentium, faciendi [125 v°] et construendi portam et introïtum ipsius biblioteca a parte ejusdem ecclesie beati Laurentii et in loco in quo fuerit advisatum. Item et ulterius ex pacto advisato expresso ipsi domini regentes promiserunt et convenerunt ubi quedam antha existens

Digitized by Google

affixa in muro Balthesardi de Gradu predicti et super cappella predicta beati Georgii esset pro futuro prejuditio veyrialibus faciendis ex illa parte in dicta libraria, ita ut claritas non posset facile haberi propter ipsam antham, quo casu ipsi domini regentes teneantur et debeant ipsum impedimentum proveniens ex ipsa antha tolli et amoveri facere per eumdem de Gradu, aut quos tangit et facere prosequtionem necessariam in premissis, absque eo quod ipse Jacobus de premissis se debeat intromictere. Item et ex pacto expresso promisit et convenit ipse Jacobus faciendo hujusmodi hedifficium conducere vengudas dicte cisterne ubi in hedifficando illas mutare opporteret in alio loco apto et ydoneo ipsius domus, ita videlicet ut conductus aque labentis ad dictam cisternam non impediatur, sed minus ejusdem cisterne prejudicium inferatur. Item et ultra premissa ex pacto expresso convento et accordato tenebitur ipse Jacobus, ubi introïtus dicte librarie fiet a parte dicte ecclesie beati Laurentii, claudere lapidibus et cimento portam [126] existentem a parte carrerie subtus archum, illam videlicet per quam ascenditur ad ipsum hospitale in quo eadem libraria fieri debet, et locum in quo sunt egredaria introïtus crotari facere, ad respectum alterius crote basse supra dictam cisternam existentis, suis dicti Jacobi expensis. Poterit tamen dictus Jacobus et sibi licitum et permissum erit recipere et in usus suos circa structuram ejusdem librarie convertere lapides dicti egredarii, necnon lapides cujusdam fornelli existentis in muro dicti hospitalis a parte domus ejusdem de Gradu, ac pariter lapides existentes in fenestra respiciente ad portam magnam dicte ecclesie beati Laurentii, dummodo idem Jacobus receptis et habitis lapidibus predictis, restaurare teneatur et rehedifficare muros in illis partibus ex quibus lapides ipsi de tailh extrahuntur, ne scilicet propter illarum amotionem, muri ipsi deteriorarentur et fiant debiliores. Item et novissime fuit deductum et conventum per pactum expressum inter eosdem dominos regentes et Charbonerii, et concessum eidem Jacobi, quod ubi pro futuro facta hujusmodi libraria per eumdem Jacobum, ut supra conventum est, aliqui ex liberis ejusdem Jacobi vel suorum dediti essent licteris et studiosis, quod in casu premisso, ille vel illi ex liberis dicti Jacobi vel suorum si velit et bonum [126 v°] sibi videatur, possit habere unam clavem dicte librarie pro suo servitio, et ad fines studenti infra dictam librariam, quotiens sibi opportunum videbitur, absque contradictione, et ipsam clavem tenere quamdiu voluerit, dum tamen ipse sit licteratus et studiosus, honeste et decenter regat et gubernet libros dicte librarie in dicta libraria pro tempore existentes, et quod non possit nec debeat clavem ipsam alicui alteri tradere vel accomodare sine scitu et expressa volonte dictorum dominorum regentium, nec audeat sive presumat libros aliquos ab eadem libraria extrahere et alibi transferre. Hoc pariter acto in pactum quod dictus clericus et licteratus de genere ejusdem Charbonerii sit honeste conversationis et bene famatus, aliter et alias noluerunt ipse partes

Digitized by Google

eumdem pro futuro hujusmodi libertatem et facultatem obtinere, neque sibi prodesse. adeo precipuo ne hujusmodi libertas et facultas pro futuro in detrimentum et consumpsionem ejusdem bibliotece vergere et redundare possit. Et ita predicta, omnia universa et singula.... [128 v°] Acta fuerunt hec Albenacii in dicto hospitali beati Georgii, videlicet supra crotam staris inferioris presentibus testibus prenominatis dominis Valentino Columberii, presbitero ; Claudio Chambonis, judice Albenacii ; nobili Francisco de la Bruyere ; Berengono de Ponte ; Guillelmo Massis ; Johanne Savionis ; magistro Stephano Sobolis ; Stephano Ruffi ; Johanne Ymberti ; Johanne Vincentii alias Fabrias ; et me Michaele Alacris, notario. »

(Michel Alègre, notaire d'Aubenas, registre de 1493 à 1502. Etude de Me Lauriol, à Aubenas.)

Nous avons relevé dans les notes brèves de Michel Alègre deux autres actes passés pour le même Jacques Charbonier ; ils ne nous apprennent rien sur la bibliothèque qu'il avait fondée, mais donnent sur le commerce des livres à Aubenas des détails qu'il est utile de signaler.

***

25 avril 1512 — Jacques Charbonier, marchand à Aubenas, confesse devoir à Amédée Rivière, libraire de la cité de Grenoble, la somme de 28 livres 15 sous tournois pour vente de 319 (trois cent dix neuf) missels « *de pressa* » à l'usage du diocèse de Viviers, en déduction de laquelle somme il s'engage à payer dans un mois audit Rivière un quintal de cire marchande valant 20 livres tournois. Ledit Rivière promet que ni lui, ni Jean Bello, imprimeur de la cité de Valence, n'imprimeront d'autres missels avant que Jacques Charbonier ait vendu les susdits 319 missels (1).

***

20 janvier 1514 *(a. st)*, — Louis Tachet, libraire d'Aubenas, confesse devoir à Jacques Charbonier, marchand d'Aubenas, absent, Jean Charbonier, son fils, pour lui présent, la somme de 102 livres tournois pour vente de plusieurs missels, sacramen-

(1) Michel Alègre, reg. de 1511, f° 372 v°. — Même étude.

Digitized by Google

taires et matutinaires imprimés sur papier (*de nonnulis missalibus, libris sacramentariis et matutinis papiri, factis a pressa*) (1).

Ce Louis Tachet était d'Aubenas, et d'une famille notable. Il était fils d'Amable Tachet (2) et cousin de noble Louise Baudouin, veuve de noble Bertrand de Charays, et de Louise des Chazes, femme de Raymond Paulet (3). Il épousa le 7 février 1516 *(a. st)* noble Antonie Guison, fille de noble Guillaume Guison, de Salavas, et veuve de feu Antoine Rahut, sabatier d'Aubenas, en présence de noble Jacques Chambon, juge royal de Vivarais, de noble Jean de Charays, seigneur de Saint-Lager, de Me Jean le Breton, médecin, de Jean et Jacques Sanglier, notaires, de François Robert, aussi notaire, etc. (4).

On trouve en 1580 un Jacques Tachet, libraire à Anbenas, qui pourrait être son fils ou petit-fils.

AUGUSTE LE SOURD.

(1) Même notaire, reg. de 1511-1518, f° 232. — Même étude.

(2) Même registre, f° 342 v° et 343.

(3) Testament de Mathieu Tachet, frère de Louis, du 1er juin 1524. Même notaire, registre de 1524-1538, f° 263.

(4) Antoine de Mars et Michel Alègre, notaires. Reg. de ce dernier des années 1503-1519, f° 100.

(5) Louis Arcajon, 1561-1591, f° 473 v°. — Même étude.

Digitized by Google

MEYRES

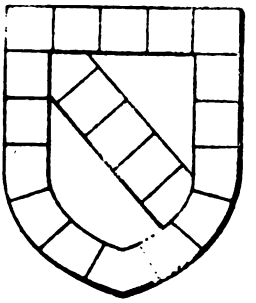

Armes : d'azur à la bande componnée d'argent et de sable, à la bordure componnée d'argent et d'azur.

Par une de ces chances qui sont le bonheur des chercheurs, nous avons trouvé sur cette famille, peu connue, un mémoire composé le 7 octobre 1651 par M. de Tournon de Meyres, qui présente toutes les garanties d'authenticité et que nous publions presque textuellement, en y ajoutant ce que nous connaissions sur cette famille, et en conservant le style du mémoire.

I

Les plus vieux contrats que je trouve à présent, dit-il, sont une quittance réciproque entre Rambaude, dame de Retourtour, et demoiselle Elisabeth et Pons de Meyres, mère et fils, reçue par Guillaume Rostaing, notaire, le 27 mai 1334 ; et un contrat de vente passé par ladite Elisabeth à noble de Pons de Meyres, son fils, de douze deniers de rente, reçu Barthélemy de Malverne, notaire, le 22 juin 1341.

Ledit Pons de Meyres eut une sœur appelée Jeannette, qui ne fut point mariée, comme l'on conjecture par la donation de tous ses biens par elle faite à noble Jean de Meyres, son neveu, reçue Jean Textor, notaire de Desaignes, le 3 mai 1389.

Ledit Pons fut marié en premières noces à demoiselle Margue-

Digitized by Google

rite de Sahune (1), fille de noble Raymond de Sahune de Maisonseule et de Jeannette d'Escothay, veuve et héritière de noble Audibert de Talaron, fils adoptif de noble Guillaume Rochette, comme il se voit par le contrat d'adoption en faveur dudit Talaron, reçu Jean de Lapierre, notaire, la veille de St-André, 1336.

Duquel mariage ledit Pons eut des enfants qui survécurent à Marguerite leur mère et moururent avant Pons leur père, qui hérita de leurs biens maternels, comme l'on voit par la transaction passée entre noble Jean de Meyres, fils de Pons, et noble Bernard de Monteil, mari de Catherine Rochette, fille de noble Guillaume Rochette, reçu Laurent Fabri, notaire, avec la ratification dans le même acte, du 17 octobre 1384.

Ce qui se voit encore par les articles de mariage dudit Audibert de Talaron avec Marguerite de Sahune, reçu André Garval, notaire, et Guillaume Brochier. notaire de Saint-Agrève, le dernier avril 1342.

Et aussi se voit par le testament dudit Audibert en faveur de ladite Marguerite, sa femme, reçu Mathieu de Montrond, notaire, le 6 août 1361.

Se voit aussi par la transaction passée entre Pons de Meyres, pour ladite Marguerite de Sahune, sa femme, avec Rierre Rochette. fils de noble Guillaume, reçue Etienne Mitte, notaire, le 7 novembre 1363.

Après la mort de Marguerite, noble Pons de Meyres se remaria le..., avec Béatrix d'Ay (2) et en eut quatre enfants. comme il se voit par le testament dudit Pons, reçu Jean de la Court, notaire, le 28 mai 1374.

1° Pons ne se maria pas, comme on voit par la donation qu'il fit de ses biens à Jean son frère, ou en la vente de Beaudiner, reçue Jean de Malverne, notaire, le pénultième février 1402.

2° Catherine épousa noble Jean Maurice (Chervil) de Chalancon par contrat reçu Barthélemy de Malverne, notaire, le 4 août

---

(1) Sahune : *d'azur au lévrier passant d'argent accompagné de trois fleurs de lys d'or 2 en chef, 1 en pointe.*

(2) Ay : *pallé d'or et d'azur de 6 pièces au chef de sable chargé de trois vipères d'or qui en enfantent cinq chacune dont les premières ont la tête haute et la 5e tenue pendante par la queue, par la plus haute de main droite.*

Digitized by Google

1351. Elle fut bientôt veuve, comme on voit par la restitution de sa dot faite par noble Jacques Maurice, fils dudit Jean (1), audit Pons de Meyres, par transaction reçue Armand Mantal, notaire, le 2 février 1358 (2).

Catherine fut remariée à noble Guillaume de Canson, comme on le voit par la quittance de 900 florins d'or, donnée par ledit Guillaume audit Pons pour la dot de Catherine, sa fille reçue Pierre Fumat, notaire, le 28 janvier 1364 (3).

3° Isabeau épousa par contrat reçu Fumat, notaire, le 2 janvier 1363, noble Jean de Sahune, seigneur de Maisonseule, fils de noble Raymond et de Jeannette d'Escothay.

Cela se voit aussi par la transaction passée entre noble Raymond de Sahune, fils dudit Jean et de ladite Isabeau, et noble Jean de Meyres, fils de Pons et de Béatrix d'Ay, reçue Jean Textor, notaire, le 7 août 1403.

Comme aussi par une quittance générale de ladite dot, donnée audit Jean de Meyres par ledit Raymond au nom de ladite Isabeau, sa mère, reçue Jean de Malverne, le 4 juin 1400 (4).

4° Jean, héritier, qui suit.

II

Noble Jean de Meyres, premier du nom, fut hériter de Pons, son frère, comme il se voit par son testament reçu par Jean de Malverne, notaire, le 20 juin 1378.

Il fut marié en premières noces, par contrat reçu Guigon Ruffi, notaire, le 3 février 1366, à demoiselle Marguerite de Valgelat, fille de noble Guillaume, seigneur de Bessat.

Il fut bientôt veuf et se remaria le.... avec Arthaude de Cham-

---

(1) Sans doute fils d'une première femme.

(2) Chervil (Maurice de) : *parti d'azur à six besants d'or, 3, 2, 1, au chef d'or* (qui est de Maurice) *et d'azur semé d'étoiles d'argent, au guidon échancré d'or, emmanché d'une lance de même, brochant* (qui est de Digons). Famille très ancienne : *Durandus Mauricii* était prieur de Charaix en 1307.

(3) Canson, ancienne famille dont on ne connait pas les armes, fondue dans les *Barou* dits aujourd'hui de Canson, dont les armes sont : *écartelé au 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'or, au 2 et 3 d'argent à la rose de gueules.*

(4) Sahune, comme ci-devant.

Digitized by Google

baud (1). fille de *N*...., seigneur dudit lieu, qui avait transigé avec le comte de Valentinois le 26 avril 1326

Il eut de ce mariage six enfants, comme se voit par l'inventaire des biens et titres de la maison de Meyres, fait à la requête de ladite Arthaude. mère et tutrice des dits enfants, en un rouleau de quatorze peaux de parchemin, daté du 5 septembre 1391.

Se voit aussi par le testament dudit Jean, reçu par Jean de Malverne, notaire, le 6 août 1392.

1° Jean, qui suit.

2° Pierre } on ne sait s'ils furent mariés.
3° Bermond }

4° Alix épousa le.... noble Raymond de Charrier, du Pouzin, comme on le voit par le testament dudit Charrier, reçu Simon Valentin, notaire, le 15 jnillet 1404.

Ladite Alix n'eut pas d'enfant, comme il se voit par la transaction passée entre ledit noble Bermond de Meyres et noble Jean, son frère, à raison de la restitution de la dot de ladite Alix, leur sœur ; le droit de laquelle ledit Jean céda audit Bermond son frère, habitant à Beauchastel, pour tous droits de nature que ledit Bermond pouvait prétendre sur les biens de Jean, leur père, et de leur mère, moyennant laquelle cession ledit Bermond quitte ledit Jean, par acte reçu par François de Fabrica, notaire, le 8 mai 1417 (2).

5° Alaisonne épousa. par contrat reçu Jean Textor, notaire, le 27 janvier 1400. noble Pierre de Saint-Marcio (?) de Cleynat (?) (3).

Ce qui se voit aussi par trois quittances données pour la dot, par ledit de Saint-Marcio.

La première à Jean, frère d'Alaisonne, de cinquante sept florins d'or, reçue Guillaume Sautel, notaire, le 17... (?) 1406.

---

(1) Chambaud : *d'azur au lion rampant d'or, au chef d'hermines.*

(2) Charrier, famille dont on ne connaît que quelques personnages habitant le Pouzin et Chamonte. paroisse de Saint-Lager, se qualifiant seigneurs du Bois. Elle dut s'éteindre dans les Chambaud, dont une branche s'appelait Chambaud de Charrier. M. Balthazar de Charrier du Bois épousa Anne de Réal qui testa le 9 juillet 1697 ne laissant que cinq filles dont une, Magdeleine, héritière, épousa le 21 janvier 1694 noble Pierre de Bénéfice.

(3) Saint-Marcio (?) ce doit être Saint-Martial : *d'azur au rais d'escarboucle d'or, boutonné de gueules.*

Digitized by Google

La deuxième par ledit Marcio au même, de cinquante florins d'or, reçue Reymond Plumary, notaire, le 2 février 1412.

Et la troisième du même au même et à noble Pierre de Meyres, son fils, de six cents florins, reçue par Pierre de Jaulte, notaire, le 14 janvier 1439.

6° Claire épousa, par contrat reçu Jean de la Salle, notaire, le 20 juillet 1411, noble Guillaume Mercier, de Romans (1).

Après se voit aussi la quittance de ladite Claire, reçue par Guillaume Galamel, notaire de Saint-Marcellin, du pénultième janvier 1447.

III

Jean de Meyres, deuxième du nom, seigneur du château de Ruissas, héritier de Jean premier, comme se voit dans son testament reçu Jean de Malverne, notaire, le 9 août 1391, par lequel il déclare ses exécuteurs testamentaires le prieur de Desaignes et noble Raymond de Sahune, son neveu.

Il épousa, par contrat reçu Barthélemy de Cobon, notaire du Puy, le 16 avril 1407, Alix de Bonneville (2), fille de Louis. Se voit par des lettres monitoires sur les payements de la dot de ladite Alix, avec le sceau, en date du 27 octobre 1430.

Duquel mariage furent procréés six enfants ; comme se voit par le testament dudit Jean, reçu Jean de Jaulte, notaire, le 26 août 1431, et aussi par le testament d'Alix, reçu par le même notaire, le 7 septembre 1440.

Le 21 juin 1481 (?), car il devait être fort âgé, il vendit le château de Ruissas à Reymond du Ronchain.

1° Balthazard.

2° Gaspard.

3° Claude.

4° Arthaude épousa le... noble Jean de Baulmes, comme il se

---

(1) Mercier, famille du Valentinois, éteinte en 1580 ; *d'azur à trois croissants d'argent mis en bande, cotoyés de deux fusées d'or.* Ne pas confondre avec les Mercier de Malaval, de la Lozère.

(2) Bonneville : *d'azur au lion d'or, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

Digitized by Google

voit par la quittance générale donnée par ladite Arthaude de ses droits légitimaires à noble Pierre de Meyres, son frère, reçue Vincent Yrissat, notaire de Saint-Agrève, le 8 mars 1444. Comme aussi par plusieurs contrats et par exprès de deux achats joignant le domaine de la Mure.

Le premier de trois sétérées de Jacques Blanchon, reçu André Brossier, notaire, le 10 février 1474 ; le second d'une sétérée de pré au terroir de la Mure, reçu Vital Salaignon, prêtre, curé et notaire, le 3 décembre 1463.

5° Delphine, mariée par contrat reçu Jean de Jaulte, notaire, le 27 novembre 1428, à noble Guillaume de Presles, habitant à Vernoux, portant neuf cents florins d'or.

6° Pierre, qui suit.

IV

Pierre de Meyres, héritier de son père, comme il se voit dans son testament susdit, fut aussi héritier de Balthazar, son frère, comme il se voit par la donation de tous ses biens, acte reçu André de Augusto, notaire, le 3 février 1438. Il épousa, par contrat reçu Guillaume la Chambre, notaire, le 10 janvier 1431, Anne de Saint-Didier (2), fille de.... ; le contrat portant mille écus d'or de dot ; dont deux enfants :

1° Rodet, qui suit.

2° Arthaude, non mariée.

V

Rodet de Meyres, héritier de ses père et mère, épousa le ... demoiselle Jeanne de Servissas (2), probablement Gille d'Olivier. Il paraît qu'elle se remaria vers 1480 à Claude de Jaulte de Desaignes.

Elle eut en dot quatre mille livres.

De ce mariage vinrent deux filles :

---

(1) St-Didier : *D'or au lion de sable, couronné, à la bordure de gueules chargée de neuf besans d'argent.*

(2) Servissas : *D'azur au cerf d'or, accompagné de sept étoiles d'or, 4 en chef, 3 en pointe.*

Digitized by Google

1° Marguerite, qui suit.

2° Belonde épousa le.... noble Bermond de Chambaud, comme se voit dans le contrat d'accord passé entre noble Gaspard de Tournon, fils d'Alexandre et de Marguerite de Meyres, neveu de ladite Belonde, et noble François de Chambaud, fils dudit Bermond et de Belonde, son procureur, par lequel ils traitent de tous les droits légitimaires de Belonde, qui lui restaient dûs par ledit Gaspard de Tournon, héritier de Marguerite Par ledit accord François de Chambaud quitte Gaspard de tout reste de dot, moyennant la vente des fruits que ledit Gaspard lui passe pour quatre ans, de toutes les rentes et droits seigneuriaux des Brottes et de Fain, ledit contrat reçu par Salvaige, notaire de Désaignes, le 16 janvier 1553.

3° Gabrielle fut mariée le... à noble Pierre de Chassaignes de la Gruterie, seigneur de Pleyné, comme il se voit dans la transaction passée entre nobles Guillaume, Antoine et Louis de Chassaigna, fils dudit Pierre, et Gaspard de Tournon, fils d'Alexandre, pour les restes de dot de Gabrielle, réglés à quatre cents livres, contrat reçu Pons Salvaige notaire, le 6 janvier 1549 (1).

4° Anne, fut mariée le... à noble Charles de Jussac, seigneur des Beaumes, comme on voit par la quittance de dot faite par Bertrand de Jussac, son fils, et de ladite Anne, à Gaspard de Tournon, fils d'Alexandre, reçue Pons Salvaige, notaire, le 11 octobre 1556.

VI

Marguerite de Meyres, héritière et dernière de sa famille, épousa, le 13 mai 1494, noble Alexandre de Tournon, fils de Jacques ; comme on voit par une cédule appellatoire de Jeanne de Servissas, veuve de Rodet de Meyres et mère de ladite Marguerite, contre Antoine de Queyrières qui avait enlevé ladite Marguerite, signée par Mathieu Charrier, notaire, le 7 mai 1492. Ce qui se voit aussi par un arrêt du parlement de Toulouse, obtenu à

(1) La Gruterie de Pleyné : *D'or à la bande partie d'azur et de gueules, au chef d'azur à trois étoiles d'or.*

Digitized by Google

la poursuite de Jeanne de Servissas, sa mère, contre nobles Louis et Antoine de Queyrières, père et fils qui auraient enlevé ladite Marguerite, laquelle avait été depuis, mise par le Commissaire exécuteur de l'arrêt en dépôt entre les mains de M. le Vicomte de Polignac, cet arrêt ordonnant que Marguerite sera rendue à la dame de Servissas sa mère, ce qui fut exécuté par Mre Séguier, conseiller à la dite Cour, le 22 décembre 1492.

Duquel mariage sont sortis quatre enfants.

1° Gaspard, qui suit.

2° François, prieur de St-Sixte.

3° Jean, qui épousa le 9 février 1343 Isabeau du Vergier (1) fille et héritière de noble Antoine du Vergier et d'Agnès de Blo, reçu par Sébastien Valond, notaire, de Lamastre ; lequel a formé un rameau.

4° Jeanne, épousa le... noble Christophe de Monteil de Corsas ; comme on voit par une quittance qu'elle donna étant veuve, à Gaspard de Tournon, son frère, de trente livres en diminution de dot, reçue Uzanous, notaire, le 9 novembre 1557.

VII

Gaspard de Tournon de Meyres fut héritier de ses père et mère et de tous les biens de la famille de Meyres, nom qu'il ajouta au sien. Il épousa le 6 novembre 1541 Antonie de Géorand (2) fille de Jean Ytier, seigneur et baron de Géorand et de Louise de Seneterre qui eut en dot quatre mille livres.

De ce mariage sont sortis trois enfants. Comme il se voit par le testament dudit Gaspard, reçu par Jacques Benoit, notaire de Goudet en Velay, le 25 avril 1564

1° François qui suit.

2° Gaspard, héritier de Gaspard, son père, suivant son testament.

3° Gasparde, épousa par contrat reçu François Randon, notaire de Langogne, le 17 avril 1567, portant 4500 livres de dot,

(1) Du Vergier : *D'azur au soleil rayonnant d'or.*

(2) Géorand : *De gueules à trois têtes de lions arrachées d'or, couronnées de sable, la bordure d'azur.*

Digitized by Google

noble Antoine de Pélamourgues (1) écuyer, seigneur de Plaignes, fils de noble Jean seigneur de Malevieille paroisse de Chanac au diocèse de Mende, et de Demoiselle Marguerite de Teylade.

VIII

François de Tournon de Meyres, premier du nom baron de Retourtour, épousa le 28 juillet 1572, Marguerite de la Gruterie (2), fille de Jacques et de Geneviève de Pélissac. Marguerite se remaria le 14 octobre à Pierre de Burin, seigneur de Rosières, par testament du 27 mai 1616 cela fit héritier son fils du deuxième lit, Christophe de Burin.

Elle laissa du premier lit un fils unique, François, qui suit.

IX

François de Tournon de Meyres, deuxième du nom, fils unique de François premier, comme il se voit par le testament de son père, reçu François de l'Hubac, notaire, le 25 mars 1574, et aussi par la transaction passée par ledit François deuxième avec noble Christophe de Burin de Rosières, son frère utérin, reçue Alexis Neyremand, notaire, le 16 octobre 1618. François servit en qualité de capitaine, comme on voit par une commission du roi Henri IV, donnée au camp de Chamouse, le 11 septembre 1600, audit François pour lever une compagnie de 200 hommes de pied, sous la charge du seigneur de Chambaud. Il épousa par contrat reçu Michel Teyssier, notaire, le 8 novembre 1598 Suzanne de Barjac, (3) fille de Bonaventure et de Magdeleine de Morges, ledit mariage portant vingt-deux mille livres de dot, dont cinq enfants.

1° François qui suit
2° Louis } morts jeunes
3° Antoine }
4° Diane
5° François-Christophe, auteur d'un rameau.

(1) Pélamourgues : *D'azur au lion d'or.*
(2) Gruterie : *D'azur au grillon d'or.*
(3) Barjac : *D'azur au bélier saillant d'or.*

Digitized by Google

X

François de Tournon de Meyres, troisième du nom, baron de la Mastre fut nommé par son père au tiers des biens de Marguerite son aïeule, décédée sans tester, lors du mariage dudit François. Il épousa par contrat le 16 juin 1619, reçu André Nevremand, notaire, Anne de Fay, (1) fille d'Hector et de Marguerite de la Roche Chamblas. Le contrat portant dix huit mille livres de dot. (Gaillard notaire). François mourut étant cornette de la compagnie de chevau-légers de M. de Garboulles, en Dauphiné, à Livet, cinq lieues au dessus de Grenoble au retour du voyage que le connétable de Lesdignieres fit à Gany proche de Gênes, en septembre 1625 et où ledit François est dit avoir été enterré aux Minimes de Grenoble. Il eut deux enfants :

1° Marguerite qui survécut à son frère, et elle mourut un mois après lui, et Anne de Fay, sa mère, ayant survécu, se remaria avec noble Jean de Sarron, enseigne de la compagnie de M. d'Halincourt et elle hérita par la mort de sa fille du tiers des biens maternels de François son premier mari. Anne de Fay eut de Jean de Sarron quatre garçons.

2° François qui suit.

XI

François Christophe de Tournon de Meyres, seigneur du Vergier, baron de Lamastre et de Retourtour, épousa par contrat du 26 décembre 1630, reçu par Escoffier, notaire, Geneviève-Louise de Chanaleilles, (2) fille de François, seigneur du Pin, baron de Retourtour et d'Anne de Meyres du Vergier, celle-ci fille de Gaspard de Meyres du Vergier. Duquel mariage sont sortis quinze enfants, sept garçons et huit filles, dont sept sont décédés, deux garçons et cinq filles. Il y en a eu huit en vie, cinq garçons et trois filles, savoir : François, qui est à Paris, à l'Académie, Félize, César, Louis, Anne et Gabrielet deux plus jeunes,

---

(1) Fay : *De gueules à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.*

(2) Chanaleilles ; *D'or à trois lévriers d'un sens l'autre de sable, colletés d'argent.*

Digitized by Google

un fils et une fille à baptiser. Fait à Bélair par moi François Christophe de Tournon de Meyres, le 8 octobre 1651, signé Meyres.

Il ajoute : Il faut remarquer qu'il a fallu dispense pour mon mariage avec ladite Geneviève de Chanaleilles. La raison est que, comme il a été cotté ci devant du mariage de noble Alexandre de Tournon avec Marguerite de Meyres naquirent trois fils et une fille : Gaspard, héritier ; Jean, qui épousa Isabeau du Vergier, héritier de sa maison. De Gaspard et d'Antoine de Géorand, naquit François, héritier de Meyres ; et dudit Jean et d'Isabeau du Vergier naquit Gaspard. héritier du Vergier, si bien que François de Tournon et Gaspard étaient cousins-germains. Voilà pourquoi on eut recours à la permission, tant pour quitter le péché que pour la légitimation des héritiers et descendants. La cause principale de notre mariage fut que nos parents et nos amis considérèrent que nous étions dans une même paroisse et et que les biens fonds de Meyres et du Vergier étaient tous entremêlés et que même, il y en avait autrefois contestés entre Gaspard et Jean frères, ce qui était prêt à se renouveler. Lesdits parents et amis trouvèrent bon notre mariage, contracté le dernier jour de l'année 1630. Meires (1)

Extrait de l'*Histoire des familles et des châteaux du Vivarais.*

Mars 1906

Le Vicomte de Montravel.

(1) Voyez généologie de Tournon. — Jean de Meyres (frère de Gaspard époux de demoiselle Géorand) épousa l'héritière du Vergier. Ils eurent un fils Gaspard dit du Vergier, marié a demoiselle de la Gruterie de Maisonseule, dont une fille Anne du Vergier, qui épousa François de Chanaleilles, qui fut père de Louise Geneviève, mariée à François, Christophe de Meyres ci-dessus, signataire du mémoire.

Digitized by Google

NOTES
D'ETHNOGRAPHIE VIVAROISE

Dans un article antérieur, (1) j'ai esquissé à grands traits l'histoire du Vivarais, et montré quelles invasions ou infiltrations successives s'étaient produites, au cours des âges, sur son territoire : races préhistoriques, Ibéro-Ligures, Celtes, Kymris de la première invasion ; Phéniciens et Carthaginois, Hellènes, Volkes ou Kymris du IIIe siècle avant notre ère, Latins, Burgundes, Wisigoths, Franks et autres Germains, enfin Sarrasins (Arabes-Berbères.)

Fermons maintenant le livre des notions historiques pour passer aux observations anthropologiques sur les vivants Considérons les types qui se rencontrent parmi la population actuelle du Vivarais et de chacune de ses sous-régions : Annonéenne, Tournonnaise, des Boutières, du Coiron, de la Montagne Largentièroise, des Cévennes, du Bas-Vivarais et du Bas-Rhône (Rochemaure, Viviers et Bourg-Saint-Andéol.)

On peut distinguer dans la contrée *six types principaux*, parfaitement nets et distincts chez les individus ou les groupes relativement purs, mais se reliant entre eux par de multiples métissages. Je les appellerai les types *Celtique*, *Kymri Belge*, *Ibéro-Latin*, *Mongoloïde*, avec un sous-type *Laponoïde*, *Arabe-Berbère*, et *Germanique* avec un sous-type *Gothique*.

Je vais les passer en revue d'après leur importance numérique descendante dans le département, en commençant par les plus répandus et en terminant par les plus rares. J'indiquerai, pour chacun d'eux, la part proportionnelle qu'il a prise dans la formation des populations actuelles de l'Ardèche et de chacune de ses sous-régions. J'identifierai ensuite chaque type Ardéchois, en le rapprochant des races qui le présentent à l'état de plus grande pureté en dehors du département ; et je donnerai les raisons historiques qui expliquent son effectif numérique et sa répartition dans notre pays.

(1) Voir *Revue du Vivarais*, n° de mars 1907.

Digitized by Google

Ces types locaux sont le plus ordinairement croisés dans des proportions diverses. La fusion complète de tous les caractères éthniques, qui rend difficile la détermination des races composantes, existe quelquefois, surtout dans la vallée du Rhône, dans les villes et dans les familles nobles ou bourgeoises, où les alliances ont été plus complexes.

Plus ordinairement les divers types croisés demeurent reconnaissables chez les descendants, et d'habitude l'un d'eux reste dominant. Enfin on les trouve assez souvent à un degré de pureté presque complet en certaines localités ; circonstance précieuse pour les études éthnographiques, et dont rendent compte les conditions historiques, économiques et topographiques de notre province.

* * *

A part la vallée du Rhône, en effet, le Vivarais tout entier constituait, avant les routes et les chemins de fer, un petit monde presque hermétiquement clos, subdivisé lui même en plusieurs compartiments séparés, ayant entre eux peu de rapports.

Chaque vallée des Cévennes ou des Boutières, chaque district des bassins de la Loire, de l'Ardèche, de l'Eyrieux et du Doux a formé durant tout le Moyen-Age et l'Ancien Régime, et même fort avant dans le XIXe siècle, une unité particulière qui était tenue de se suffire, qui n'empruntait presque rien aux localités voisines, moins encore aux autres provinces, et qui, si elle envoyait, au loin nombre d'émigrants, en recevait fort peu des villages limitrophes, à peu près aucun des pays étrangers au Vivarais.

Cet isolement, ce particularisme séculaire, dont il reste encore tant de traces, s'expliquent aussi bien par la constitution sociale et économique de la province que par sa topographie et sa configuration physique.

Le Vivarais fut toujours un pays de *petite culture*, et ne saurait être autre chose dans son ensemble. Il fut au Moyen-Age un pays de *petite féodalité*. Le pouvoir central y avait disparu dès les premiers Carlovingiens ; en renaissant au XIVe siècle il n'y exerça qu'une action assez faible. Ce pays, trop accidenté et trop

Digitized by Google

pauvre pour que de grandes dynasties seigneurales pussent s'y former et y vivre, ne connut guère que la suzeraineté quasi nominale des évêques de Viviers, puis celle des sénéchaux royaux de Beaucaire. Il ne vit éclore que de petites baronnies locales et des communautés villageoises. Il ne s'y créa presque aucune ville. Aujourd'hui même Annonay, qui est un petit monde à part aux limites du département, n'a que 18 000 âmes ; les véritables capitales des diverses régions, Aubenas, Privas, Tournon, Villeneuve, Joyeuse, Largentière, les Vans, Lamastre, Le Cheylard, oscillent entre 7000 et 2000 habitants. Le Vivarais n'était ainsi qu une collection de paroisses de campagnes et d'humbles seigneuries, groupées autour d'une quinzaine de petits centres.

Aucun état social ne pouvait se trouver plus propre à fixer séculairement les populations au lieu natal. Que serait allé faire le paysan d'un de ces districts dans le district voisin, même quand l'attache féodale cessa de le fixer à la glèbe ? Rien ne l'y attirait, et bien des considérations puissantes le retenaient au village où il était né, et son père et ses aïeux avant lui.

Passer du Plateau Central aux vallées des Cévennes ou des Boutières, de celles-ci aux collines de la Basse-Ardèche ou à la plaine du Rhône, était une entreprise hasardeuse. Tout différait de l'une à l'autre de ces régions : climat, productions, méthodes de culture, mœurs et usages ; l'expatriation à quelques lieues de distance entraînait plus de chances funestes, habituellement, qu'elle n'ouvrait de perspectives favorables. Puis des défiances traditionnelles, des hostilités héréditaires divisaient les populations ; souvent les nouveaux venus risquaient de trouver mauvais accueil. Il y a peu de temps encore, les conscrits des diverses communes d'un même canton ne se battaient-ils pas régulièrement à chaque tirage au sort ? Un jeune homme qui s'avisait de courtiser une fille d'un village voisin avait chance de se voir guetté, insulté, battu, parfois assommé par les garçons de l'endroit. Excellentes raisons pour ne pas se hasarder en dehors du lieu de naissance, et pour se marier à sa porte.

Une telle contrée et de pareilles mœurs semblent faites à souhait pour conserver la pureté des races locales, sinon partout, au

Digitized by Google

moins dans les régions les plus écartées. Grâce à ces circonstances, les groupes éthniques qui successivement s'implantèrent en Vivarais ne se sont mêlés, fondus et amalgamés encore qu'assez imparfaitement, en dépit d'une cohabitation dix, vingt ou trente fois séculaire ; et les caractères de chacun d'eux, reconnaissables presque partout, se rencontrent sensiblement purs dans un certain nombre de localités, mieux protégées que les autres contre les contacts et les mélanges.

On peut ainsi, sans trop de difficultés, en étudiant ces spécimens restés sans altération, reconstituer les types primitifs un peu effacés ailleurs par les frottements et les alliages.

(A suivre.) P. Gouy.

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES SUR TOURNON

DEPUIS LA MORT DE JUST Ier JUSQU'AUX GUERRES RELIGIEUSES

(Suite)

***

Just II prit possession de son canonicat honoraire de St-Just à Lyon. le 31 juillet 1542.

En 1543, le tour de la baronnie de Tournon étant revenu, c'est Just qui préside l'Assiette au mois de novembre. Guillaume de la Motte présente à l'assemblée une lettre du cardinal de Tournon priant les Etats de lui donner l'office de procureur à la place de feu son père ; il y a bien un autre candidat, Pierre de Lavergne, appuyé par le comte de Ventadour, mais c'est Guillaume qui est élu.

Les comptes consulaires de Tain de 1543 notent une dépense de 5 livres pour 12 torches aux funérailles de Mme de Tournon, et de 4 livres pour un voyage à Lyon auprès du cardinal au sujet des étapes.

A l'Assiette de 1544, on voit que le syndic du Languedoc, Pierre Salamon, a offert de prêter son nom de syndic au procès que les diocésains du Vivarais ont avec les citoyens et université de Valence, « au sujet de la demande que ceux-ci ont faite au Viverois du tiers de mille livres pour l'entretènement des docteurs régents en l'université de Valence » ; incident que l'on peut rapprocher des difficultés déjà signalées à l'année 1508, et ensuite de la fondation du collége de Tournon en 1536.

A l'Assiette de 1546, tenue à Aubenas au mois de décembre, assistaient pour Tournon, comme à celle de l'année précédente, le bailli Jean de Blanchelaine et le consul Claude de la Grange. Une des résolutions qui y furent prises est caractéristique de la politique intérieure de l'ancienne royauté toujours prête à inter-

Digitized by Google

venir, dans le sens d'une justice égalitaire, contre les classes privilégiées.

« On donne lecture de lettres royales ordonnant de faire contribuer aux tailles toutes personnes de quelque qualité que soient tenant biens ruraux d'ancienne contribution... Après quoi, le procureur du pays, Guillaume de la Motte requiert, pour le bien, profit et utilité de la république dudit Viverois, suivant le mandement dudit Seigneur (le roi), cotiser tous et chascuns nobles et autres tenant biens ruraux d'ancienne contribution, selon qu'ils en tiendront, et par ce moyen descharger le résidu du pauvre peuple d'autant ». Le baron président (Jean de Joyeuse) ordonne l'insertion des lettres royales aux actes des Etats et déclare que le contenu sera exécuté.

***

L'élection des consuls de Tournon de 1548 nous fournit l'occasion de mieux connaître comment les choses se passaient alors. C'est pourquoi nous croyons devoir reproduire le document tout entier où l'on trouvera les noms de tous les habitants de cette époque qui y participèrent :

21 Mai 1548

Election consulaire à Tournon

Au nom de Dieu, amen A tous soit notoyre que aujoudhuy lundy segond jour de Penthecoustes vingt uniesme jour du mois de may l'an mil cenq cens quarante huict, dans le grand reffectoyr du couvent des Carmes les Tournon hors la ville, en Viveroys, par devant discrète personne Me Raymond Brenas, lieutenant général aux terres et jurisdictions de Mgr de Tournon, heure de tierce, se sont présentés honorables hommes Me Pierre Broé et Jehan Berthier, dict le Pontonnier, scindics de la ville de Tournon, disans et remonstrans à Mr le lieutenant qu'ils ont esté esleus et ordonnés scindics et procureurs des habitans de la ville et communaulté de Tournon pour une année entière que finist ce jourdhuy, durant laquelle ont exercé la charge et office de scindics de tout leur pouvoir et scavoir, et suyvant la coustume en lad. communaulté observée, [qu'il faut] semblable jour de lundy de Penthecoustes chascune année eslire et instituer scindics nouveaulx, destituer et descharger les scindics précédans.

A ceste caulse, du mandement de Mr le juge Barjac, ont faict adjourner aux presens jour, lieu et heure, tous et chascuns les habitans chiefs de maison de lad. ville de Tournon par Thomas

Digitized by Google

Monnaud, sergent, à crys publics par tous les lieux et carrefours accoustumés, tant le jour d'hier que aujourdhuy matin envyron soleil levant, en presence desquels ou en leur deffault et contumace, ont demandé estre deschargés de leur charge de scindicat.

Mr le lieutenant, ouy le dire et requisition desd. Broé et Berthier, a faict faire audiance publicque desd. habitans de Tournon par led. Thomas Monnaud, sergent, en suyvant le rolle faict par moy greffier, lesquels estant appelés ont comparus ceulx qui s'ensuyvent, ascavoir : Pierre Penot, Jehan Saulvaige, François de la Font, Claude Besson, Jehan Buisson, Jehan Troulhet, Bonnet Barraca, Pierre Mayol, Francoys Besson, fustier, Barthelemy Berthier, Thomas Barraca, Perrenon Perier, Francoys Volozan, Jehan Bezonnet, Francoys Allemand, Claude Allemand, laboureur, Claude Perier, bolingier, Jehan de Pras, Durant Chasallet, Antoine Maza, Guilhaume Robert, Barthelemy de la Real, Jehan Rossellet, Anthoine Chalayon, Me Loys Faure, Loys de la Grange, Guilhaume Allemand, marchant, Jehan Lemeur, Anthoine Passon, Jehan Bonnet, Claude Reat, tonnelier, Loys Reat, Anthoine Taichon, Me Georges Gordol, Loys Ricol, André Surle, Mathieu Barret, Julien Victoron, Gabriel Flachiere, Pierre Lioneton, Barthelemy Robert, Pierre Sestier, Jacques Sestier, Francoys Chabanel, Gaspard de Peas, Francoys Chappelle, Goin Salayon, Jehan Columbon le jeune, Jehan Givry, Michiel Perier, Jehan Sestier, Raymond Perrot, Jehan Deyraud, Guilhaume Desany, Mathieu Rochedue, Jehan Vernolles, Francoys Dallaune, Pierre des Champs, Yves Perret, Gabriel Chiese Pierre Ratier, Francoys Barde, Jehan Blondel, Claude Marsan, Anthoine Chevallier, Claude Molin, Jacques Chocha, Anthoine Alain, Anthoine Bruas, Claude Sestier, Guilhaume Brochier, Jehan Bertrand, Vial Pimard, Pierre Grangier Jehan de Corbys, Francoys Saulvaige, Francoys Gardon, Pierre Savoye, Pierre George, Loys Faulchier, Jehan Taichon, Estienne Leyrisse, Jehan Vergaye, Me Loys Boguet, Jacques Feulhat, Claude de la Grange, Claude de la Faurie, Jehan de Peas, bolingier, Yves Flodin, Jehan Malboys, Estienne Berard, Me Jehan Jousserand, Loys Aoust, Me Francoys Lemeur, notaire, Pons Seul, Jacques Terrasse, Claude Besson, Nicolas Perret, Claude Nohier, Julien Remenot, Guilhaume Escoffier, Jehan Crozat, Anthoine Escoffier, Nicolas de Prunas, Anthoine Valette, Francoys Sabatier, Jehan Barret, Jacques de Presles Anthoine de Perre, Nicolas Pinet, Michiel Girodier, Claude Luyton, Guilhaume de la Font, Claude Perrin, Jacques Laufre, Estienne Fontfreyde, Raymond Boveyron, Mondon Montchal, Jehan Besson, Gabriel Retournac, Jehan Ponton, Jehan Pourret le jeune, Jehan Bleynac, Julien Choche, Guilhaume Pechier, Jehan Berthier dict le Grelat, Anthoyne Gardon, Loys Gonon, Claude Montchault, Jacques Ferrand, Jehan Meysonat, Enne-

Digitized by Google

mond de Grandpierre, Guilhaume Bosonet, Claude Malhomme, Jehan Fornier. André Perret, Guilhaume Dussel, Anthoiné de Nexon, Nohé Gonet, Jehan Dubesset, Giraud Grail. Marcellin Brotier, Francoys Perdriolle, Pierre Peyrot, Anthoyne Luyton, Menjon Borie, Pierre Charrel, cordonnier, Jehan Granetias, Estienne Gleysole, Alexandre Roche, Jehan Baille, Anthoine Montilhon, Anthoine Galleys, Yves Quert, Jehan Bernieu, mareschal, Arnaud Faure, Durant Pinet, Julien Rey, Estienne Blachon, Laurent Saulvaige, Pierre Bogie, Jehan Bogie. Guilhaume Connillier, Jehan Morel, Jehan Brotier, Anthoine Chocha, Mathieu Berrote, Julien Reat, Pierre Perret. Jehan Tardif, Michiel Gleysole, Pierre Pipon, Jacques Goyard, Jehan Filloys. Jehan Rochette, Jehan Chastillon. Anthoine Girard, Anthoine Champion, cordier, Claude Bolbrun, Claude Roux, Guilhaume de Marcoux. Jehan Causard, Claude Valond. Raymond Teyssier. Jehan Chabanel, Durand Chazal. Loys Carles, Jehan Milhau, Jacques Palet, Anthoine Mure, Jacques Sapelhes, Jehan Pallisse. Jehan Bernon, masson. Jehan Bonsonet. Jehan Le Paige. Jehan Pipard, Jehan Chalayon Antoine Combedemenge, Anthoine des Agonys. Berton Bernon, Philibert Rosset, Jehan Fressenot. Durand Rossilhe Jacques Marchant. Francoys Meyer. Pierre Le Paige, Jehan Richard, Geoffroy de May, Claude Nonand, Pierre des Heyres. Loys Valette, Jehan Chomeil, Francoys Veramby. Pierre Pilhet. Claude Satilhieu. Jehan Garnier, Anthoine de Girons. Jehan Destezet, Francoys Framinet, Ponson Robert, Jacques Garnier, Anthoine Cavion. Nicolas Champaigne, Jehan Armandon, Jehan Porchas, Jehan Forests, tous chiefs de maison habitans de lad. ville de Tournon.

Laquelle audiance faicte, lesd. Me Pierre Broé et Jehan Berthier, scindics, ont requis et demandé comme dessus estre deschargés et exonérés de leur charge de scindicat et y en estre porveu et esleu d'aultres personnages ydoines et souffisans pour l'année prochaine suyvant, et en observant l'ancienne coustume, offrent nommer des personnes de lad. communaulté pour exercer et conduire la charge de scindicat. Et après l'avoir parlementé ensemble et délibéré, iceulx scindics ont nommé Me Francoys Framinet, Pierre des Heyres, Jehan Chomeil, Jehan Garinot, Me Anthoine Valond, Pierre Peyret, Me Loys Boguet, Claude Noyer, Charles Chavaignac, Pierre Le Paige, Guilhaume Robert, Guilhaume de Marcoux, Pierre Pilhet et Francoys de Corbys, lesquels et chascun d'eulx suyvant leur advis, sont bien ydoines, capables et souffisans pour exercer et regir la charges de consuls et scindics.

Quoy faict, Mes Jehan Jousserand, notaire, George Gordol, Loys Boguet, Francoys Lemeure, aussi notaires. Guilhaume Allemand, Jehan Malboys, Claude de la Grange et Claude de la Faurie, marchants, illec présens, ont dict et remonstré que l'annee

Digitized by Google

dernière passée, à l'eslection des scindics, fust advisé, conclu et arresté par desliberation du conseil general et estatut irrevocable, suyvant l'advis de tous les habitans, que doresnavant ung scindic dud. Tournon seroit scindic deux années secutives pour mieulx faire entendre à son compaignon qui nouvellement avec luy seroit esleu et ordonné scindic, suyvant laquelle ordonnance et desliberation led. Jehan Berthier a exercé led, office de scindic les deux années secutives ce jourdhuy finies, par quoy disent qu'il sera très bon et necessaire que ledit Me Pierre Broé soit encores scindic et consul l'année suyvante prochaine avec ung aultre qu'il vouldra eslire ydoine et souffisant.

Lequel Broé, ouy ce comme dessus, a requis et demandé estre deschargé de son office, disant qu'il se contente d'avoir esté scindic une année et qu'on y en pourvoye d'aultres nouveaulx.

Aussi pareillement Loys Aoust, Anthoine Passon, Guilhaume Robert, Nicolas Perret et generallement tous les aultres habitans ont requis et demandé qu'il soit pourveu de nouveaulx scindics.

Et après plusieurs remonstrations faictes par led sieur lieutenant auxd. habitans comparans, iceulx habitans se sont arrestés aux personnes de Francoys Framinet et Pierre des Heyres, illec presens, disans qu'il sera bien pourveu en lad. ville de Tournon, des scindics ci dessus, car sont gens de bien qui ont de quoy, scavans, ydoines et souffisans. Lesquels comparans generalement tous d'une mesme voix et d'ung commun consentement sans aulcune contradiction, comme faisans la plus grande et saine partie du corps et nombre desd. habitans, ont esleu et nommé pour leurs scindics et consuls lesd. Me Francoys Framinet et Pierre des Heyres, requerans qu'ils prestent le serment requis.

Et lesd. Me Francoys Framinet et Pierre des Heyres ont promis et juré sur les Saincts Evangilles de Dieu par le chascun d'eulx touchés, de bien diligemment, loyaulment et fidellement de tout leur pouvoir et scavoir, regir, conduyre, dresser, gouverner et administrer les affaires, negoces et procès de lad. ville de Tournon, et de ce qu'ils feront, recepvront et administreront, rendre bon et loyal compte et payer le reliquat,... avec protestation qu'ils font expressement, c'est qu'ils ne veulent ni aulcunement entendent mesler leurs biens, affaires et negoces particuliers avec les biens, affaires et negoces de lad ville de Tournon, ni pour les debtes et proces de lad. ville, obliger leurs personnes ni biens.

Et illec mesme, lesd. Me Francoys Framinet et Pierre des Heyres, avec l'advis, conseil et consentement desd. habitans, ont esleu et nommé pour leurs conseillers et coadjuteurs aud. scindicat Me Pierre Broé, Jehan Berthier, Nicolas Perret, Pierre Pilhet, Thomas Barraca, Ponson Robert, Guilhaume de Marcoux et Me Jehan Peloux, lesquels ont presté le serment sur les Saincts Evangilles Nostre Seigneur accoustumé de bien fidellement et

Digitized by Google

diligemment conseiller et instruire de leur pouvoir et scavoir lesd. consuls pour le proffict et utilité de lad. ville de Tournon.

Tous et chacuns lesd. habitans, tant en leurs noms que des absens, ont donné plain pouvoir, auctorité et puissance pour comparoir pour eulx par devant tous juges, magistrats et commissaires royaulx tant ordinaires que extraordinaires, en tous lieux et places qu'il faudra et besoing sera, et illec plaider, poursuyvre, desduyre et deffendre leurs droicts, faire et bailler demandes verballement et par escript, y adjouter, corriger et diminuer à celles des parties adverses, deffendre, contester, contredire, requerir et demander lettres, appointemens, provisions et sentences interlocutoires, reppliquer, dupplicquer, faire toutes preuves par tesmoings, tiltres, instrumens, faire taxer et moderer despens, appeler, relever et poursuyvre toutes appellations et exercer tous actes à ce requis et nécessaires.

Et led sieur lieutenant a octroyé licence et permission auxd. scindics et conseillers de soy assembler, jusques au nombre de vingt-quatre, des plus apparens de lad. ville, oultre lesd. scindics et conseillers, pour traicter les affaires et negoces communs, auxquels sera aultant adjouté foy comme si toute lad. communaulté estoit assemblée, sans toutefois aulcune congregation illicite ni commecte monopole, et se pourveoiront de conseillers jusques au nombre de huict accoustumé d'icy à demain midy, promettans lesd. habitans comparans le tout tenir et observer de point en point, moyennant leurs serments presté par chascun d'eulx aux Saincts Evangilles Nostre Seigneur à eulx exhibés par led. sieur lieutenant, levans tous leurs mains dextres en hault, en mode et forme de communaulté universellement assemblée, obligeans pour se tous et chascuns leurs biens présens et advenir et de lad. communaulté aux vigueurs et rigueurs des Cours, Presidial, et des Conventions de Nismes, royalle de Bocyeu et ordinaire de Tournon et aultres où il conviendra plaider.

Et sur le tout, comme bien et deument faict, led. sieur lieutenant a mis et interposé ses decret et auctorité judiciaire de la Cour ordinaire de Tournon, ordonnant en estre faict acte et instrument public par moy Jacques Blanc, notaire royal et greffier de lad. Cour, soubsigné. — BLANC (1).

Nota. — François Framinet était apothicaire et Pierre des Heyres était marchand.

***

A l'Assiette de 1549 tenue au Cheylard au mois de décembre, et à laquelle assistait Me Raymond Brenas, pour le bailli de Tournon, avec le consul Claude Noyer, il se produisit un incident

(1) Minutes de Me Granjon, notaire à Tournon. — Communiqué par E. Nicod.

Digitized by Google

concernant le collège de Tournon qui est ainsi rapporté dans le procès-verbal :

« Le vicaire de Viviers dit que le sieur de Viviers (l'évêque Charles de Tournon), comme abbé de la Chaise-Dieu, a doté le collège de Tournon, pour apprendre les jeunes enfants aux lettres, d'un bénéfice appelé le prieuré d'Andance valant de revenu annuel 800 livres tournois. Depuis, les habitans de Nismes qui prétendent avoir et dresser un collège audit Nismes, ont obtenu lettres du Roi pour orreption et au préjudice dudit sieur de Viviers, en ce que par icelles est mandé audit sieur de Viviers d'unir un bénéfice jusques à 200 livres de revenu audit collège de Nismes, outre ce qu'il a comme dessus uni le précédent à iceluy de Tournon, que seroit le charger *duplice onere*. Et par ce que ledit collège de Tournon est dans ledit pays de Viveroys, iceluy pays de Viveroys y est aussi intéressé par plusieurs raisons, requiert, attendu la bonne volonté qu'il a eue envers le Viveroys, et comme il n'est raisonnable que les estrangiers aient ce que ses diocésains doivent avoir, que le procureur du pays se joigne à la défense requise, tant envers le Roi que Msgr le Chancelier ». — Les opinants veulent qu'on appuie l'évêque de Viviers, mais sans engager le pays. — « Par quoy mondit sieur le président, suivant la plus grande partie des opinions, a ordonné, conclud et arresté que le procureur du pays de Viveroys prestera le nom au sieur évesque de Viviers pour soy défendre à l'encontre de ceux de Nismes du fait par le vicaire requis, en promettant toutefois par ledit sieur évesque de garantir et indempner ledit pays de Viverois, de tous despens, dommages et interests et de ce faire baillant seureté et caution, et que de la présente conclusion et délibération lui sera fait et dépesché acte ».

L'évêque de Viviers en question, Charles de Tournon, un des frères de Just II, qui avait succédé à son oncle Claude en 1542, mourut l'année suivante. Ce prélat était, paraît-il, d'un caractère très-doux et très-bienveillant, tellement, dit le chanoine de Banne, « qu'il prenoit la peine de faire des exemples d'escritures aux enfants de chœur de notre église ». Il eut, comme la plupart de ses prédécesseurs d'ailleurs, de fâcheux démêlés avec ses

Digitized by Google

chanoines, ce que de Banne attribue à la faiblesse qu'il avait de prendre le parti des gens de sa maison qui étaient en discussion avec le chapitre. « Ce bon prélat, ajoute le vieux chroniqueur, à la persuasion des domestiques qu'il avoit, voulut disputer quelques droits du chapitre, faisant quelque violences, ce qui obligea les chanoines de se défendre en justice, et, parceque les procès engendrent plutôt la haine que l'amour, les siens chanoines ne le visitoient plus, ce qui l'obligea à faire sa demeure à Tournon et au lieu de Quintenas, où il mourut (8 juillet 1550) de regret d'avoir adhéré à l'humeur de ses domestiques qu'il chassa avant de mourir. »

Charles de Tournon institua son frère Just son héritier universel ; « mais il laissa à son église quantité d'argenterie servant pour l'office divin, outre sa chapelle qui estoit fort riche... » De Banne croit qu'il fut enseveli aux Carmes de Tournon ; il a vu son portrait au rétable de la chapelle de ces religieux.

Cette année-là (1550), au mois de novembre, l'Assiette fut tenue à St-Péray. On y voit figurer Jean de Blanchelaine comme lieutenant du bailli du Vivarais, noble Jehan Brunier sieur de Larnage, bailli de Tournon, et Guillaume Robert, consul de Tournon.

On s'y occupa beaucoup de brigands qui désolaient le pays. Il y en eut deux, appelés Girard et Barral, qui furent exécutés à Tournon. A ce propos, Msgr de Tournon demande le remboursement des frais qu'il a faits On lui répond qu'il était tenu de le faire, puisque les deux malfaiteurs ont été pris dans sa terre et par autorité de sa justice. Dans une session postérieure des Etats, on voit que ces deux brigands avaient été arrêtés par le lieutenant du prévôt du Dauphiné appelé Conflans, qui les avait remis au seigneur de Tournon, lequel les remit ensuite au prévôt vivarois Savyon qui fit leur procès — et que l'assemblée alloua, pour ce fait 10 écus à Conflans

En 1552, des prêts de vaisselle d'or et d'argent furent faits au roi par la noblesse et le clergé pour être convertie en monnaie. Il ressort des comptes de Guillaume de Marillac, qui fut chargé de cette opération, que le comte de Tournon prêta :

Digitized by Google

VIII xx XLIII m IIII o et demye vaisselle tant blanche que dorée valant 2641 livres 5 sols ung denier pite tournois ; façon et dorure 244 livres 11 sols 2 deniers tournois, revenue de nect à la somme de 2676 livres 15 sols 11 deniers tournois.

L'évêque de Valence (Gaspard de Tournon) prêta :

VI xx XLII m VI gros vaisselle blanche valant 1997 l. 10 sols pite tournois ; façon 96 livres ung denier obole pite tournois (1).

A l'Assiette de 1552, tenue à La Voulte, au mois de novembre, une compétition se produisit entre trois hauts magistrats, savoir : Antoine Gamon, juge du Vivarais ; le tournonais Jean de Blanchelaine, comme lieutenant du bailli de Vivarais en robe courte, et Pierre de Chalendar, lieutenant clerc du bailli du Vivarais, à Villeneuve-de-Berg, qui se disputaient l'assistance pour le poste de second commissaire. On se prononça pour Antoine Gamon et l'on alloua 7 livres 10 sols à Blanchelaine pour s'être dérangé inutilement (3 jours à 2 livres 10 sols). Il fut dit, en même temps, que l'année prochaine, le sieur de Tournon, bailli du Vivarais, « devra faire entendre lequel il veut faire assister, vu que le juge de Viverois se dit son lieutenant-né, afin de régler la question une bonne fois et éviter difficultés à l'avenir ».

Ce qui n'empêcha pas la même difficulté de se produire à l'Assiette suivante, tenue à Tournon devant Just II, baron de tour, entre Antoine Gamon, juge du Vivarais, et Jean Josserand, lieutenant clerc du bailli du Vivarais au bailliage de Boucieu. Mais, cette fois, l'assemblée se prononça pour Josserand.

Sur une requête des habitants de Tournon, cette Assiette accorda une somme de 500 livres pour la réédification du pont de Duzon.

Puis, « pour dédommager Msgr de Tournon de ses frais

(1) Un feuillet et demi en parchemin. Collection du marquis de Satillieu. M. Vallentin du Cheylard à qui nous avions communiqué le document, nous écrit :

Il faut traduire : 1° huit vingt plus 43 marcs 4 onces soit 203 marcs 4 onces ; 2° six vingt plus 42 marcs 6 gros, ou 162 marcs 6 gros.— Le premier poids brut 2641 livres etc. indique la valeur marchande de ces 203 marcs 4 onces. On indique ensuite la valeur de la façon et de la dorure (une partie de cette vaisselle devait être en vermeil), et on réduit ce prix à la valeur marchande actuelle :

2676 livres 15 sols 11 deniers
2641 livres 5 sols 1 denier pite,
Différence, 35 livres 10 sols 9 deniers obole pite.

Le prix de la façon et de la dorure était estimé à prix coûtant, à ces 244 livres 11 sols 2 deniers, et ces 244 livres 11 sols 2 deniers n'avaient plus qu'une valeur marchande de 35 livres 10 sols 9 deniers obole pite.

Digitized by Google

soutenus durant l'Assiette en divers endroits pour le profit, bien et soulagement de la république », on lui alloua 200 livres ; « et où il ne les vouldroit recevoir, au lieu de ce, donner quelque honneste partie d'icelle somme à l'hospital de Tournon — laquelle délibération communiquée audit seigneur, a refusé ladite partie ; a pareillement fait M. le comte de Roussillon, son fils ; au moyen de quoi a esté ordonné audit hospital la somme de 30 escus soleil ».

Il y avait à cette époque au château de Tournon un prisonnier de marque, noble Victor de Combas, seigneur de Versas, manoir situé entre Sanilhac et Joyeuse, qui, par toutes sortes de mefaits « voleries, pilleries, rançonnemens, concussions, fausse monnaie », avait mérité que les Etats du Vivarais prissent en main la cause des malheureux habitants de sa région contre lui. Le procureur du pays, Guillaume de la Motte, et le régent d'Aubenas, Loys de la Tour, furent donc chargés de faire son procès. Il était en prison à Tournon en 1555, comme il résulte du passage suivant d'une assemblée tenue, le 8 mai, à Rochemaure :

« Une requête de Rycol, hoste de la Croix, à Tournon, demande le payement de 30 livres, à quoi se monte la despense par lui fournie à Victor de Combas. Les deux gardes de Combas demandent aussi d'estre payés... Conclud de payer à Rycol les 30 livres, et aux deux gardes 40 livres, pour et en déduction de ce qui leur est dû ». Les comptes du procès Combas furent définitivement arrêtés à l'Assiette tenue à Joyeuse en novembre 1556. Combas venait d'être condamné aux galères par la Cour royale de Boucieu, mais il parvint plus tard à s'évader, car on le voit, en 1562, venir à la tête des huguenots de sa région, envahir la ville de Largentière et brûler le couvent des Cordeliers (1).

Une lettre de Just adressée à messire Louis Ponhet, clavaire à Villeneuve-de-Berg, lui ordonne de payer à Claude Combet, exécuteur de la haute justice à Valence, une somme de 35 sols et 4 deniers, pour ses peines et vacations au sujet de l'exécution de Pierre Fron, de Lamastre, convaincu de vol d'un mulet appartenant à Vincent Dauteville, de Pierregourde, et 4 livres à

(1) *Huguenots du Vivarais*. Voir à la table du tome I.

Digitized by Google

Jacques Rivière, le gardien de la prison royale où le coupable fut retenu 40 jours, du 3 décembre au 21 janvier suivant, tant pour les aliments fournis au prisonnier que pour l'avoir conduit à l'exécuteur, avoir assigné des témoins, etc.

En 1558, le 23 juin, les habitants du mandement d'Ay se réunissent pour faire un don gratuit de 80 livres au seigneur de Tournon.

Le 26 avril 1559, il y eut une assemblée des Etats à Saint-Péray, pour s'occuper d'une crue ordonnée par le Roi. Le bailli de Tournon fut envoyé en poste à Lyon pour y faire refaire les rôles, et on lui alloua 40 livres pour son voyage. Il était de retour le 29 avril.

Il est à noter que le bailli de Tournon, depuis l'année précédente était Louis de la Tour, d'Aubenas, qui avait remplacé à ce poste Jean Brunier, seigneur de Larnage, mort sans doute depuis la session précédente. Ce Louis de la Tour était le frère aîné de Bérenger de la Tour, avocat et personnage important d'Aubenas, mais qu'il ne faut pas confondre avec le poète son homonyme. Comme il fut plus tard un des chefs notables du mouvement protestant en Vivarais, son séjour à Tournon doit être noté comme ayant probablement contribué aux premiers incidents des troubles religieux dans cette ville, mais on peut douter qu'il eut, dès cette époque, manifesté ses nouvelles tendances, car sans cela il n'eut certainement pas été accepté par les seigneurs de Tournon (1).

La ville de Tournon reçut cette année-là (1559) la visite d'un homme illustre — Michel de l'Hospital, qui faisait partie de la suite royale lors du grand voyage de Charles IX dans le Midi. Le futur chancelier de France, qui n'était alors que le chancelier de Marguerite de Valois, avait accompagné cette princesse jusqu'à Nice, où se rendit peu après son nouvel époux, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Voici un extrait d'une lettre qu'il écrivit à *Jacques du Faur (2)* :

(1) Louis de la Tour prit part notamment à l'Assiette protestante de Rochemaure (décembre 1562) où il se présenta avec une commission du baron des Adrets qui le nommait lieutenant du bailli du Vivarais.

(2) Jacques du Faur, oncle de Pibrac, petit fils du président du Parlement de Toulouse et fils du procureur général, devint maître des requêtes au Parlement de Paris et conseiller au grand conseil.

Digitized by Google

« ... Roussillon, château magnifique du cardinal de Tournon, nous a offert une hospitalité qui a enchanté Madame. L'aîné des Tournon était depuis trois ans à Rome où le retenait l'élection des Souverains Pontifes, dont la mort semblait prendre à tâche de suivre la nomination. » *(Pie IV élu en 1559 ; — Marcel II et Paul IV avaient été élus successivement en 1555.)* Le jeune nous a fait les honneurs en nous versant lui-même à boire autour d'une table couverte de vaisselle d'or et d'argent, pendant que nos pieds reposaient sur les plus riches tapis de Sidon et de Phrygie... Nous avons quitté cette brillante habitation pour traverser Saint-Vallier et passer au pied des murailles de Tain. Tournon s'élève sur la rive opposée du Rhône, qui se brise avec grand fracas contre ses roches escarpées ; c'est là que *Bacchus planta la première vigne*. Malgré la réputation accréditée des vins de Tournon et leur douceur proverbiale, les habitants préfèrent ceux des côteaux de Tain. Pendant que nos serviteurs préparent les lits et le souper, nous traversons le Rhône pour visiter la ville qui a donné son nom à l'auguste famille des Tournon. Là se trouve une école célèbre que le cardinal a élevée et entretenue de ses deniers... L'Isère fut traversée en bateau malgré sa rapidité torrentielle, aussi bien du reste que la Drôme débordée, qui avait emporté ses ponts et entrainé dans sa course des maisons et des étables démolies... »

On voit que les écarts de l'atmosphère ne datent pas d'aujourd'hui. Ceux des jeunes gens non plus, à en juger par ce qui suit à propos de Valence et des étudiants de son Université jadis célèbre.

« Je ne veux point oublier dans mes vers, belle Valence, ni toi, ni tes limpides ruisseaux, ni tes douces prairies. Tu fais jaillir sur la France les fontaines de la Science, car c'est chez toi que les juriconsultes de ce côté des Alpes ont reçu les premières notions du droit. Souvent les jeunes étudiants se laissent entraîner par les séductions que tu leur offres, et leur cœur s'éprend de tes jeunes courtisanes ; ils trompent ainsi leurs familles, ils abandonnent leur patrie, ou s'ils rentrent chez eux, ils y trainent une vie obscure et méprisée... » (1).

(1) *Epistres en vers* de Michel de l'Hospital, publiées en 1857.

Digitized by Google

En 1560, l'Assiette du Vivarais fut tenue à Saint-Péray. Parmi les assistants, se trouvaient l'historien Achille Gamon, comme consul d'Annonay, Loys de la Tour, bailli de Tournon, avec le consul Antoine Chamond. Aucun indice de manifestation protestante à Tournon n'est encore relevé dans les archives locales, mais le fait suivant, tiré de la collection Satillieu, montre que l'historien protestant des guerres religieuses du Vivarais et du Velay (le pasteur Arnaud, de Crest) ne se trompe pas entièrement lorsqu'il écrit que cette ville, sous le règne de François II, était au moins en partie gagnée au protestantisme.

Voici donc les lettres royales que dut requérir à cette époque le seigneur de Tournon et qui lui furent accordées le 8 avril 1560 (8 avril 1559 avant Pâques, v. style).

Aujourdhuy VIIIme jour d'avril l'an mil cinq cens cinquante neuf avant Pasque, Le Roy estan à Marmoustier. Sur ce quil luy a esté remonstré de la part de Messeigneurs de Tournon et comte de Rossillon son fils, que ces jours passés aucuns de ces sedicieux et rebelles et autres estans en trouppe et assemblée, voleurs et vaccabons, s'en seroient venus prés et à lentour de la maison desdits seigneurs de Tournon avec des harquebuses, pistolets et autres armes, où ils auroient pillé et fait une infinité d'insolences sans que lesdits sieur de Tournon et comte de Roussillon les en aient peu empescher, pour n'oser porter aucunes harquebuses ne pistolets défendus si expressement par l'ordonnance, — Sa Majesté a permis auxdits sieur de Tournon et comte de Roussillon que, pour la seureté, tuytion et deffence tant de leurs personnes allans et venans sur les champs ou autrement, que leurs dites maison et famille, à l'encontre des dessusdits, ils puissent et leur soit loisible porter et faire porter par tel nombre de leurs gens et serviteurs qu'ils adviseront, dont ils respondront en leurs propres et privés noms, harquebuzes, pistolets et toutes sortes d'autres armes tant offensives que défensives, sans toutefois invahir ne molester aucun, nonobstant les ordonnances et défenses très expresses dernièrement faites et publiées de par ledit seigneur au contraire contenant révocation généralle de tels et semblables conges et permissions. A quoy S. M a pour ce regard sans y préjudicier en autres choses desrogé et desroge et m'a commandé d'expédier à iceux seigneurs de Tournon et comte de Roussillon ce présent brevet pour leur servir et valloir à la jouissance et usance de ladite permission, Monseigneur le duc de Guise payr grand maitre et grand chambellan de France présent (1). — LEBTAT.

(1) Archives du château de Montmélas.

Digitized by Google

Le Vivarais jouit encore un an d'une tranquilité relative, mais on voit par cet incident, comme par beaucoup d'autres, que nous avons relevés ailleurs (1) que les passions étaient allumées un peu partout et n'attendaient qu'une occasion pour éclater — ce qui eut lieu après le fâcheux incident connu sous le nom de massacre de Vassy. C'est une nouvelle phase de l'histoire de Tournon, qui ne saurait être convenablement abordée, sans avoir au préalable donné à nos lecteurs un aperçu de la vie du cardinal de Tournon et constaté l'immense service que cet illustre prélat rendit à son pays natal par la fondation du collège de Tournon.

Dr FRANCUS.

(1) Tome I des *Huguenots en Vivarais*.

Digitized by Google

BIBL LYON

PORTRAIT DU CARDINAL DE TOURNON

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES
D'ETHNOGRAPHIE VIVAROISE

(Suite)

* * *

Le type local que j'ai dénommé *Celtique* se caractérise comme suit :

Taille un peu au dessous de la moyenne, le plus souvent entre 1 m. 60 et 1 m. 63 — Brachycéphalie très marquée ; tête carrée — visage carré, quelquefois arrondi – pommettes généralement saillantes ; mâchoires bien accentuées — nez court, fréquemment relevé du bout ou retroussé, nettement séparé du front, point écrasé — cheveux ordinairement bruns ou châtain foncé, quelquefois châtain clair ou blonds, rarement roux ; le noir véritable le *noir bleu*, est exceptionnel — yeux rarement noirs, le plus souvent noisette, roux, gris, verts ou bleus ; c'est le détail de physionomie qui varie le plus. Les orbites sont profondément creusés, et l'œil toujours horizontal — stature trapue et forte — ensellure et courbure dorsale peu prononcées — squelette massif ; membres vigoureux ; cou assez court planté sur de larges épaules.

La prononciation est sourde, rude et gutturale. L'accentuation fait dominer l'*o* et l'*ou* parmi les voyelles,et les sons durs,comme le *ch*, parmi les consonnes.

Cette population est un peu lourde d'allure, comparée aux Méridionaux qui l'avoisinent, énergique, tenace, réfléchie, peu expansive quoique avec des élans de passions et d'enthousiasme, mieux douée dans son élite pour les sciences et la philosophie que pour les arts. Elle fournit des cultivateurs patients et infatigables, des ouvriers laborieux ; elle recrute une des meilleures infanteries de ligne de l'Europe.

Ce type ainsi défini se rencontre en des proportions très diverses dans les diverses sous-régions du Vivarais.

Digitized by Google

Il est dominant pour les sept huitièmes au moins, peut-être pour les neuf dixièmes dans la région Annonéenne, dans les hautes et basses Boutières, sur les plateaux de l'arrondissement de Largentière et dans les Cévennes, c'est-à-dire que sur les 210.000 habitants de ces quatre sous-régions, les caractères Celtiques dominent chez 180.000 au moins. On trouve ce type presque pur dans beaucoup de localités de l'intérieur, particulièrement dans les cantons de Saint-Martin de Valamas, du Cheylard, d'Antraygues et de Burzet.

Toutefois ce type Celtique se divise en deux sous-types très reconnaissables. Le premier, répandu dans le Nord de l'arrondissement de Tournon, à partir de la vallée du Doux, coïncide parfaitement avec le type Forézien des arrondissements de Saint-Etienne et de Montbrison. La face est plus large, plus carrée et plus plate, le teint habituellement plus coloré, la stature plus trapue et plus massive. Le second sous-type, qui a de grandes affinités avec les caractères des habitants de la Haute-Loire, existe dans le Midi de l'arrondissement de Tournon et dans les arrondissements de Privas et de Largentière.

Par une coïncidence singulièrement frappante. ces légères différences physiques coïncident : 1° avec un patois tout à fait différent, à tel point que les paysans des deux régions limitrophes ont peine à se comprendre, et emploient généralement le français pour causer emsemble ; 2° avec la limite qui séparait, dans l'antiquité Celtique et Gallo-Romaine, le pays ou l'Etat Helvien — *pagus*, *civitas Helviorum* — des Ségusiens du Forez et des Allobroges du Dauphiné.

La distinction des tribus Celtiques primitives se perpétue ainsi depuis 2000 ans et plus dans les traits physiques des habitants et dans la langue qu'ils parlent, malgré les nouvelles délimitations politiques et administratives qui, dès l'époque Barbare, avaient remplacé les anciennes.

Dans la vallée du Rhône, les caractères Celtiques sont encore dominants de Serrières à Rochemaure et de Rochemaure à Bourg-Saint-Andéol, mais ils sont beaucoup plus effacés chez les individus qui les présentent, et à côté de ceux-ci se montrent des sujets de types différents : tels les grands hommes des cantons

Digitized by Google

riverains du Nord, et les gens à figures Languedociennes ou Provençales de Viviers, du Bourg et de leurs banlieues. La dose globale du sang Celtique dans les veines de cette population mêlée peut être estimée, par approximation, aux deux tiers peut-être. Affaiblie par les apports des provinces voisines, elle a été constamment renforcée, par contre, par l'afflux des Montagnards de l'intérieur vers les cités et les campagnes des bords du Rhône.

Le Coiron et le Bas-Vivarais sont les seules parties de l'Ardèche où le type Celtique, quoique largement représenté encore, ne se montre pas prédominant. Il ne se trouve guère que chez le tiers des individus, les deux autres tiers se rapportant à divers groupes dont le plus important est le groupe Kymri-Belge.

Dans la vallée du Rhône, les caractères Celtiques seraient donc prépondérants chez 35.000 personnes sur 52.000 ; dans le Coiron et la Basse-Ardèche, chez 30.000 sur 88.000. En sorte que, dans le département pris en bloc le type dit Celtique pourrait être constaté chez 250.000 de nos compatriotes environ, les 5 autres types réunis se rencontrant chez une centaine de mille Ardéchois.

En dehors des limites du département, le même type se retrouve, avec de faibles variantes, chez les populations des Alpes Dauphinoises, des deux Savoies, de la Lozère, de la Haute-Loire, du Cantal et des autres départements Centre et Ouest du Plateau central, des montagnes du Lyonnais et du Beaujolais, du massif du Morvan, puis plus loin chez les Poitevins, les Angevins, les Manceaux et les Bretons, particulièrement chez les Bas-Bretons du Centre et du Midi de la Péninsule.

Toutes ces populations, et avec elles celle des montagnes de l'Ardèche, contrastent de la façon la plus frappante, par les traits physiques et le caractère moral, avec les Provençaux, les Languedociens, les Pyrénéens et les Gascons. Ce contraste est surtout saisissant sur les points du territoire où les deux races se trouvent en contact immédiat. Un simple coup d'œil jeté comparativement sur les paysans des Boutières et des Cévennes ardéchoises d'un côté, de l'autre sur les habitants du midi de la Drôme, ou des départements de Vaucluse et du Gard, suffit pour faire apercevoir ces différences profondes, si surprenantes au premier abord, entre

Digitized by Google

gens qui vivent côte à côte sur le même sol et sous le même régime politique et social.

Quelle est donc la race qui, anthropologiquement et historiquement, correspond à ce type, des Alpes à l'Armorique en passant par le Plateau Central et la Basse-Loire ? Il n'y a pas de doute possible : c'est la race *Celtique* ou *Gallique*, celle que César, Straton et leurs émules nous montrent occupant les deux tiers de la Gaule, entre les Ibéres au Sud et les Belges au Nord.

Les caractères éthniques que je viens de décrire, après les avoir observés chez les populations Vivaroises, sont exactement ceux que la généralité des auteurs modernes, Broca et autres, attribuent à la race Celtique ; ceux aussi que chacun peut constater chez les populations considérées comme ayant le mieux conservé le type des Celtes primitifs : Bas Bretons du Morbihan et des cantons intérieurs du Finistère, Auvergnats du Cantal. A moins de dénier la qualité des Celtes aux habitants de ces deux contrées — ce qui paraît difficile — on ne saurait donc la refuser à la grande majorité des Ardèchois des montagnes.

L'analogie est particulièrement accentuée entre eux et les Bas-Bretons. Elle est fort significative, puisque ces deux populations sont séparées par de longues distances, qu'elles vivent dans des milieux essentiellement différents, et que de temps immémorial il n'existe entre elles aucun rapport. Leur ressemblance si complète ne peut donc s'expliquer que par une origine éthnique commune, et par la permanence, chez chacune d'elles, des caractères primitifs de la race.

On me permettra d'insister sur ce point, qui me paraît capital. Entre les multiples témoignages qui établissent l'extrême similitude des montagnards Ardèchois et des Bas Bretons, j'invoquerai seulement celui de M. Couderc, l'éminent ampélographe d'Aubenas, qui est en même temps un naturaliste fort distingué. M. Couderc, qui a visité en détail les départements Armoricains, m'a dit plusieurs fois qu'il n'avait cesse d'éprouver, dans le Centre et le Midi de la Bretagne, l'illusion de se trouver au milieu de nos compatriotes, tant les physionomies et les allures des habitants des deux contrées se ressemblent.

Digitized by Google

Ces analogies ne se limitent pas à l'aspect physique des hommes ; elles se poursuivent jusque dans les détails des mœurs et de l'existence matérielle Les traits que l'on remarque dans les cantons les plus arriérés du Vivarais, du Velay et du Gévaudan semblent calqués sur ceux qui donnent un aspect si particulier aux villages du Morbihan et de l'intérieur du Finistère. Les croyances populaires, les superstitions accréditées chez les paysans de la Basse-Bretagne se retrouvent, pour la plupart, sur les plateaux de la Loire et de l'Allier et dans les gorges reculées des hautes Cévennes.

Le Vivarais, le Velay, le Gévaudan, la Haute Auvergne se distinguent comme la Bretagne par le grand nombre de leurs monuments mégalithiques. Ces contrées sont, presque à l'égal de l'Armorique, riches en légendes relatives aux revenants, aux gnomes et aux fées ; par là, elles se rattachent au vieux fond Celtique presque aussi étroitement que la Bretagne bretonnante elle-même.

Manifestement ce fonds primitif, disparu peu à peu du reste de la France, sous l'influence des civilisations romaine, médiévale et moderne, s'est perpétué quasi intact dans ces deux flancs écartés ; tels deux massifs de granit émergeant aux deux flancs d'une vallée recouverte partout ailleurs de couches alluviales plus récentes.

Pourtant, je le répète, on ne saurait imaginer contrées plus différentes par le climat, le relief du sol, la flore, les conditions culturales et économiques, le développement historique, que ne le sont ces deux régions placées aux extrémités opposés du territoire français. Loin de concourir à la ressemblance des Vivarois et des Bretons, le milieu physique et moral où vit chacune de ces populations semblerait fait pour amener entre elles des écarts considérables de type Il faut que l'empreinte primordiale ait été bien forte pour avoir, des deux parts, subsisté si complètement.

Si nous appelons, comme il convient, la linguistique au secours de l'ethnologie, elle nous dira que la langue Celtique, parlée en Vivarais longtemps après la conquête Romaine, a laissé des traces incontestables dans les patois, et que les noms de lieux qui ne sont pas dérivés du latin, dans les vallées de la Loire, de

Digitized by Google

l'Allier, de l'Ardèche, de l'Eyrieux, du Doux et de la Cance, sont tous Celtiques.

A la différence des populations des Cévennes et du Plateau-Central, les Bas-Bretons ont conservé en partie leur langue primitive. Cette langue, les Vivarois l'ont délaissée, comme les Bretons de l'est d'ailleurs, mais les patois de Langue d'Oc qu'ils lui ont substitué portent, aussi fortement que les parlers *Gallos* de la Haute-Bretagne, l'empreinte Gauloise.

Les patois du Gévaudan, du Velay et du Vivarais, qui diffèrent entre eux seulement par de faibles nuances, rappellent le Celtique : 1° par une prononciation rude et gutturale qui durcit les consonnes et assourdit les voyelles ; 2° par la présence dans le vocabulaire d'un certain nombre de radicaux qui se retrouvent dans le Bas-Breton, le Gallois, l'Ecossais et le Gaëlique de la Haute-Ecosse ; 3° enfin par l'abondance des noms de lieux tirés du Celtique, associés aux appellations latines.

On sait, du reste, par l'histoire locale que la vieille langue s'est maintenue longtemps dans la chaîne des Cévennes et sur le Plateau ; d'après certains auteurs, elle n'aurait disparu du massif du Cantal que dans le Xe siècle.

La glossologie et l'étymologie locales attestent donc l'origine Celtique des populations Vivaroises. Il est remarquable qu'on n'ait relevé, soit dans la langue, soit parmi les noms de lieux, aucun terme emprunté à la langue Basque, qui fut celle des anciens Ibères.

D'assez nombreuses racines Basques se rencontrent, sous la couche Latine, dans les noms des localités de la basse vallée du Rhône, de la vallée de la Garonne et des Pyrénées. Il s'en trouve dans l'Hérault et le Gard, mais aucun dans l'Ardèche, même dans la région du Bas-Vivarais qui confine au Languedoc et à la Provence. On peut tirer de cette présence des mots Celtiques et de cette absence de tous radicaux Ibères ou Basques des conclusions ethnologiques importantes.

Les premiers documents historiques et géographiques, je l'ai déjà rappelé, nous montrent le Midi de la Gaule occupé, dès une haute antiquité, par deux grandes races, les Ibères et les Celtes. Les Ibères, venus d'Afrique et d'Espagne, peuplaient les plaines

Digitized by Google

et les collines Languedociennes jusqu'aux limites septentrionales du département du Gard. C'était là une frontière qu'ils n'avaient pas dû dépasser, puisqu'ils n'ont laissé au Vivarais aucun vestige de leur séjour, tandis que tout y rappelle les Celtes.

Ceux-ci, différents des Ibères par la langue, l'aspect physique, les mœurs et les institutions, étaient sur la rive droite du Rhône, les *Arvernes* (Puy-de-Dôme, Cantal, arrondissement de Brioude) ; les *Vellaves* (arrondissements du Puy et d'Yssingeaux) ; les *Gabales* (Lozère) ; les *Helviens* (Centre et Midi de l Ardèche) ; les *Ségusiens* (nord de l'Ardèche et département de la Loire). L'état, le peuple ou le clan des Helviens avait pour limites : à l'Est, le cours du Rhône, au Sud, la basse Ardèche et le bas Chassezac, à l'Ouest. la crête des Cévennes, et au Nord, la vallée du Doux.

L'histoire établit donc directement, comme l'anthropologie et la linguistique, l'origine Celtique ou Gallique des Helviens, leur parenté avec la grande race qui, de temps immémorial occupait le Centre de la Gaule entre Ibères et Belges, le Nord de la Grande-Bretagne et l'Irlande, sans parler des contingents qu'elle avait fournis aux populations de l'Italie septentrionale et de la vallée du Danube.

Tout indique que ces tribus, venues de l'Est de l'Europe, ont envahi et occupé par masses le territoire Gaulois, peuplé de faibles hordes de chasseurs, et qu'elles se sont arrêtées seulement en présence des Ibères, venus du Midi.

Comme les populations Ibériennes, ces Galles étaient pasteurs et agriculteurs. Les races d'animaux qu'ils ont amenés avec eux, les céréales qu'ils ont introduites forment encore aujourd'hui la base de l'agriculture et de l'élevage dans le pays Ils avaient donc les moyens d'entretenir un effectif nombreux et d'envahir en corps considérables les régions où ils voulaient s'établir. En fait, de très bonne heure, les Celtes, comme les Ibères, constituaient sur le sol Gaulois des agglomérations aussi denses que le permettait leur culture semi-pastorale ; et plusieurs siècles avant l'ère chrétienne il y avait chez eux surabondance d'hommes, et obligation d'essaimer au dehors, dans l'Italie du Nord et du Centre notamment.

Il est donc à supposer que les clans Celtiques, qui se partagè-

Digitized by Google

rent le territoire pour y fonder des *pays*, des *états* — *pagi*, *civitates* — refoulèrent, exterminèrent ou soumirent les races aborigènes, chasseurs et pêcheurs néolithiques, qui existaient avant eux dans les Cévennes, et se répandirent dans toute l'étendue de la chaîne, du Rhône aux sommets des montagnes.

Mais ces occupants primitifs eurent à subir plusieurs invasions successives, qui les dépossédèrent en partie des cantons les plus accessibles de leur territoire, ceux du Midi et de l'Est. Comme je l'ai dit en traçant à grands traits l'histoire Vivaroise dans un article antérieur, les Celtes Helviens subirent tour à tour l'agression des Volkes, du IIIe siècle avant Jésus-Christ, qui s'etablirent en force dans le Coiron et la vallée intérieure de l'Ardèche en refoulant les aborigènes dans les montagnes. Puis vint la conquête Romaine et la colonisation Latine de la vallée du Rhône, du Bas-Vivarais et de quelques autres points. Elle fut suivie des invasions Germaniques, et de l'établissement de faibles effectifs de Teutons dans les parties les plus fertiles du pays ; enfin de l'installation de quelques petits groupes de Sarrasins dans les Cévennes méridionales et sur le bas cours le l'Ardèche.

Il résulte de ces infiltrations ou de ces invasions en masses que les Celtes primitifs demeurèrent presque purs dans l'intérieur — la majeure partie du Vivarais — mais que d'autres races se substituèrent ou s'allièrent à la leur dans les cantons du Midi et sur la Côte du Rhône, où nous avons montré l'existence actuelle de 100.000 sujets, sur 350 000, présentant des types différents du type Celtique — Helviens ou Ségusiens.

C'est dans cette proportion, en somme — 250 000 sur 350 000 habitants — que les descendants des Celtes et les héritiers de leurs caractères ethniques composent la population locale. Ils en forment, dans l'ensemble, les cinq septièmes environ, presque purs dans les montagnes et largement représentés encore dans le bas pays.

Le second type, le *type Kymri* ou *Belge*, le plus important comme nombre dans la population vivaroise après le type Celtique, offre avec celui-ci le contraste le plus complet.

Les caractères anthropologiques de cette seconde race sont : une taille élevée ou très élevée, de 1 m. 75 à 1 m. 80 et au-dessus

Digitized by Google

— une dolicocéphalie marquée — la forme allongée du visage, correspondant à celle du crâne — le nez plus long et plus saillant que chez les Celtes — les cheveux habituellement châtain clair ou blonds, rarement roux ; les teintes foncées constituent un indice de métissage — les yeux le plus ordinairement gris, verts ou bleus, cette dernière nuance plus fréquente que dans le type Celtique — une stature vigoureuse, mais moins ramassée et plus svelte.

Cette magnifique famille humaine se rencontre à l'éclat sporadique et en faibles proportions dans les cantons Celtiques des Cévennes, des Boutières, de la Montagne Largentiéroise, où elle est d'ailleurs très métissée. Quelquefois elle surélève là, par des transitions graduelles, la taille sous moyenne de la grande majorité des habitants ; souvent aussi elle garde intactes ses hautes statures, qui dominent de 12 à 15 centimètres, parfois de 20 et davantage, celles des autres Montagnards. Mais, à part quelques rares localités, ces grands dolicocéphales blonds, plus ou moins croisés et altérés dans leur type primitif, sont rares dans le nord et le Centre du département, ainsi que dans le Sud-Ouest. Individus, familles ou tout au plus petits groupes, ils oscillent entre 2 et 10 ou 12 o|o de la population totale.

Cette dernière proportion est atteinte seulement dans quelques communes des bassins moyens de l'Eyrieux et du Doux, et peut-être aussi sur quelques points du Plateau, comme Lachamp-Raphaël par exemple. Dans d'autres cantons, comme Burzet, Montpezat, le Cheylard, la proportion est beaucoup plus faible. La moyenne pourrait être de 4 à 5 o|o.

Sur la Côte du Rhône, les hautes tailles, souvent accompagnées de cheveux et d'yeux clairs, se rencontrent en nombre dans quelques communes, comme Serrières et ses alentours par exemple, mais la race est très mêlangée dans cette vallée, et l'influence du type Kymri paraît s'y être exercée plutôt par un relèvement de la taille moyenne des habitants. Une évaluation numérique est ici très difficile, et c'est seulement par hypothèse qu'on peut estimer à 10 ou 12 o|o la proportion du sang Kymri-Belge parmi les 52.000 habitants des communes littorales, de Serrières au Bourg.

Digitized by Google

Ces disséminés représenteraient ainsi dans l'intérieur une dizaine de mille âmes sur 210.000 habitants, et sur le littoral 5 à 6.000 sur 52.000 ; total 15 a 16.000 pour les districts où ils n'existent qu'à l'état sporadique.

Mais le spectacle change complètement lorsqu'on s'élève sur le plateau du Coiron, ou lorsque, arrivant à Aubenas par les routes de l'Ouest ou du Nord, on entre dans la zone des coteaux calcaires et des plaines alluviales qui forment le bassin moyen et inférieur de l'Ardèche.

Là, ces grands hommes à crâne allongé constituent la majorité de la population. C'est le cas pour la partie Sud du canton d'Aubenas, le canton de Villeneuve-de-Berg, l'intérieur du canton de Bourg-Saint-Andéol et de Viviers, la partie basse des cantons de Largentière, Joyeuse et les Vans, et tout le canton de Vallon. La proportion des hautes tailles, en présence de deux ou trois autres types distincts, atteint en moyenne les trois cinquièmes du total. Elle est à son maximum dans la basse vallée de l'Ardèche et du Chassezac ; elle s'abaisse un peu dans le Coiron et dans la chaîne bordière de Retz, où le type Celtique est presque aussi répandu chez les paysans.

Les métissages sont naturellement nombreux, mais le type est en général beaucoup mieux conservé que dans les parties du département où un faible effectif de cette race est noyé parmi la population à caractère Celtique.

Il est intéressant de suivre cet élément hors du Vivarais. A l'Ouest, le bassin du Puy nous montre quelques échantillons de cette grande race, surtout dans les cantons voisins de la ville ; mais ils sont partout en faible nombre. On en observe davantage dans la Limagne d'Auvergne et les cantons montagneux du Nord du Puy de Dôme. Là, ils ont sensiblement relevé la taille et propagé les cheveux blonds, très rares au contraire dans la Haute-Auvergne. Mais les types purs sont rares dans cette région ; on n'y trouve guère que des métis.

C'est au Midi surtout que cet élément si tranché, si aisément reconnaissable, se montre en fortes proportions numériques et avec des caractères de race bien conservés. Dans l'Uzègeois, pays de collines calcaires et de terrains lacustres tertiaires qui

Digitized by Google

s'interpose entre le Bas-Vivarais et la plaine du Languedoc, les grands dolicocéphales blonds sont presque aussi nombreux que sur les bords de l'Ardèche. Seulement, circonstance à noter, au lieu d'être mêlés de Celtes par fusion ou par juxtaposition, ils sont encadrés d'éléments méridionaux très bruns.

Il est difficile de suivre les traces de cette population dans les arrondissements d'Alais, de Nîmes et du Vigan, où la colonisation romaine et l'affluence d'éléments très variés et longuement brassés ensemble l'a fait presque disparaître. Mais on la rejoint plus au Sud, dans les collines et les montagnes de l'Hérault et de l'Aude, où elle est assez largement représentée sur divers points. Son influence éthnique, dans l'Hérault, a été assez forte pour relever très sensiblement la taille moyenne des conscrits : c'est la partie du Midi Méditerranéen où elle est la plus haute. Le relèvement n'est pas obtenu par un ensemble de tailles uniformes ou voisines ; il est dû à une forte proportion de hautes tailles associées à des tailles médiocres ou petites.

Si nous consultons les anthropologistes, ils nous diront que ce type n'est autre que celui des *Belges*, *Cimbres* ou *Kymris*, tel qu'on l'observe chez les habitants du pays de Galles et du Cumberland en Angleterre, chez ceux des Côtes du Nord dans la Bretagne française, chez beaucoup de Champenois et de Lorrains, et chez la plupart des Wallons de Belgique.

La définition des formes du corps et des traits du visage nous les montre correspondants chez ces divers peuples d'une part, et chez la grande race de la Basse-Ardèche et de l'Uzégeois de l'autre. En feuilletant des portraits de Gallois, de Lorrains, de Bretons septentrionaux, j'ai souvent retrouvé moi-même des figures de connaissance vues, à Vallon, à Ruoms ou à Joyeuse. J'ai parcouru naguère la Belgique ; après avoir traversé les Flandrins, j'ai visité les provinces de Liège et de Namur, et j'y ai été frappé de l'analogie du type des habitants avec celui de beaucoup de nos compatriotes Bas-Vivarois. Ces similitudes, à de pareilles distances et entre populations sans nuls rapports entre elles, ne peuvent s'expliquer que par un cousinage lointain des Volkes Languedociens avec les Kymris de la France septentrionale, de

Digitized by Google

la Belgique orientale et du Sud-Ouest de l'Angleterre, cousinage établi par les données historiques les plus certaines.

On a quelquefois essayé de rattacher les populations de haute taille des arrondissements de Largentière et d'Uzès aux envahisseurs Germaniques venus dans ces contrées du Ve au VIIIe siècle, Franks, Wisigoths, Burgundes ou autres. Mais ces grands hommes blonds ou châtains, parfois brunis par des métissages, n'ont rien de Teutonique dans la physionomie. Ils ressemblent de très près, je l'ai dit, aux Wallons de Belgique. Or, en visitant ce pays, on distingue très aisément et très nettement les Wallons, issus de Kymris, des Flamands de race Germanique qui les avoisinent à l'Ouest et au Nord. Si les deux races se rapprochent un peu par la taille et la forme du crâne, elles diffèrent par de nombreux et importants caractères qui ne permettent pas de les confondre.

D'ailleurs, ne faut il pas tenir compte aussi des données historiques, quand elles sont précisés et positives, comme c'est ici le cas ? Il n'est pas de fait plus certain que l'établissement des Volkes Arécomiques et Tectosages dans le Midi de la Gaule, trois siècles environ avant Jésus-Christ ; et la topographie montre qu'ils sont passés en masses compactes dans la vallée de l'Ardèche et le pays d'Uzès Lorsqu'on trouve aujourd'hui, sur tout ce parcours, une population qui reproduit exactement tous leurs caractères éthniques, pourquoi rechercherait on ailleurs que chez ces Kymris Belges l'origine de la population susdite ? On y est d'autant moins fondé que, d'après les documents historiques aucune colonisation Germanique un peu importante ne s'est produite dans ces contrées.

Les traits distinctifs des grands blonds de la Basse-Ardèche sont exactement ceux sous lesquels les historiens de l'Antiquité nous dépeignent les guerriers Cimbres et Belges qui firent si souvent trembler l'Italie et l'Orient, et qui tinrent longtemps en échec la fortune de Rome. Il me souvient d'avoir été conduit en bateau au Pont d'Arc par deux pêcheurs de Vallon, le père et le fils, qui incarnaient superbement ces rémiscences classiques. Je revois après 25 ans ces deux hommes de 1 m. 8, environ, minces de ceinture, larges d'épaules, aux grands traits allongés,

Digitized by Google

avec des moustaches fauves qui grisonnaient chez le vieux. Celui-ci, debout et appuyé sur sa perche à l'arrière de la barque, semblait poser pour un *brenn* s'apprêtant à brûler Rome. Quant au jeune homme, qui dardait son trident sous deux mètres d'eau pour harponner les lamproies, sans jamais manquer son coup, il faisait penser à ces indomptables guerriers Belges, dont les *Commentaires de César* ont immortalisé la résistance.

Cette belle race s'est métissée plus ou moins de Celtes, de Méridionaux et d'Arabes dans la plupart des localités. Elle est pourtant très reconnaissable partout, et il existe plusieurs communes où, jusqu'à ces dernières années, elle s'était maintenue presque absolument pure. Je citerai notamment La Chapelle-sous-Aubenas, et surtout Ruoms, avant le développement industriel et l'accroissement de population que lui a valu la voie ferrée du Teil à Alais.

Cette bourgade féodale, dont les remparts subsistent encore en grande partie, etait jadis complètement isolée dans un pays tout agricole, que ne traversait aucune route. Les mœurs y étaient toutes primitives. La population, exclusivement catholique, frayait peu avec les habitants des communes limitrophes, en grande partie protestantes ; surtout elle ne s'alliait pas avec eux, et presque tous les mariages se faisaient entre proches voisins. Grâce à ce concours de circonstances, Ruoms, il y a 15 ou 20 ans, offrait la particularité de ne jamais fournir aucune recrue à l'infanterie ou à la cavalerie légère ; tout le contingent passait dans la grosse cavalerie ou l'artillerie à cheval. La taille moyenne, au conseil de révision, s'éloignait peu de 1 m. 80 ; les sujets de 1 m. 85 étaient assez ordinaires ; j'y ai vu un homme de 1 m. 95, et la stature des femmes était en proportion.

J'ai souvent visité, à un kilomètre du village, les chantiers d'une carrière où 50 à 60 ouvriers, tous indigènes, s'occupaient à extraire, à tailler et à charger la pierre calcaire du pays. Il serait impossible d'imaginer une collection plus complète et plus uniforme d'hommes remarquables par la taille et la vigueur. Le sang des Volkes n'avait pas dégénéré depuis plus de vingt siècles.

Il convient de noter que, parmi cette population de haute stature,

Digitized by Google

se rencontrent assez souvent de véritables géants. Dans les communes du Coiron qui avoisinent le couloir de St-Jean-le-Centenier et dans celles qui longent l'Ardèche, il n'est pas rare de voir surgir, au milieu des tailles de 1 m. 75 à 1 m. 80 qui sont normales, des individus mesurant de 1 m. 90 à 2 mètres. Ce fait singulier, explicable seulement par l'hérédité éthnique, n'a pas échappé à l'infatigable explorateur et historiographe du Vivarais, le docteur Francus ; je l'ai vérifié moi même à plusieurs reprises. J'ai rencontré en diverses occasions le maire de Saint-Maurice d'Ardèche, M. B.., qui atteignait exactement deux mètres. J'ai vu aux chantiers de Ruoms un carrier mesurant 1 m. 95. J'ai connu au Buis d'Aps une aubergiste, fameuse dans le pays, qui dépassait 1 m. 90. Des rapports dignes de foi ou la notoriété publique m'ont fait connaître un certain nombre de cas analogues, les uns contemporains, les autres se rapportant aux deux ou trois générations précédentes. La seule commune de Saint-Laurent-sous-Coiron, qui compte à peine 500 âmes, a produit depuis deux siècles plusieurs de ces géants.

Il faut remarquer que tous les colosses Bas-Vivarois que j'ai vus ou dont j'ai ouï parler étaient parfaitement proportionnés, et ne différaient de leurs voisins que par la taille et le poids, non par les formes du corps. Ce n'étaient donc pas des *monstres*, comme il arrive souvent aux géants, mais des exemplaires exacts quoiqu'amplifiés du type local. Si l'on veut bien considérer que tous ces colosses sortaient d'une population ne comptant guère plus de 20 à 25.000 adultes, peut-être attachera-t-on une certaine importance à ce curieux phénomène anthropologique, qui présente de plus un réel intérêt historique.

Les géants modernes du Bas-Vivarais, en effet, authentifient d'une façon fort curieuse les récits des écrivains Grecs et Latins, qui ont si souvent mentionné parmi les armées Gauloises, Cimbriques ou Teutoniques la présence d'hommes extraordinaires par la taille et la vigueur, chefs de guerre ou simples combattants. Ces récits ont quelquefois passé aux yeux des critiques modernes pour légendaires, ou du moins pour fort exagérés ; les exemples que je viens de citer en démontrent la rigoureuse exactitude.

Je me permettrai de mentionner ici deux faits originaux, l'un

Digitized by Google

relatif aux hautes tailles du Bas-Vivarais, l'autre à la dolicocéphalie de la plupart de ses habitants. Cette région avait, il n'y a pas longtemps, le privilège de fournir des Suisses aux principales églises de Paris ; plusieurs de ces dignitaires si décoratifs ont pris leur retraite au pays natal, où j'en ai connu un ou deux. Quant à la forme des têtes, j'ai reçu naguère les confidences commerciales d'un chapelier de Joyeuse — pays Kymrique — qui était allé s'établir à Privas, au centre de la zône Celtique du département. Ce brave homme fut obligé de se débarrasser de son stock de chapeaux, et d'en commander d'autres pour ses nouveaux clients, les crânes ronds ou carrés des Privadois ne s'accommodant pas des mêmes coiffures que les crânes allongés des hommes de la Basse-Ardèche.

Ainsi, la population Kymri-Belge se présente, dans le Vivarais, en deux états différents : à l'état sporadique dans les montagnes de l'intérieur et dans la vallée du Rhône, où son effectif se réduit à une quinzaine de mille sujets environ sur 262,000 âmes ; à l'état d'agglomération dans le Coiron et le Bas-Vivarais, où elle représente près de 50,000 individus sur un total de 88,000 ; au total 65,000 sujets de ce type sur les 350,000 habitants du département. Il faut ajouter que les caractères éthniques sont beaucoup plus purs et mieux conservés, en général, dans la seconde région que dans la première.

Comment cet élément s'est-il ainsi infiltré dans les montagnes de l'intérieur, et a-t-il colonisé en masse le bassin de l'Ardèche moyenne et inférieure ? Pour répondre à cette double question, il faut jeter un coup d'œil sur les conditions dans lesquelles s'est effectué l'établissement en Gaule des Kymris-Belges.

Ces tribus, qui parlaient une langue voisine de celle des Celtes, langue conservée de nos jours encore par les Bas-Bretons et les Gallois, avaient séjourné longtemps dans les steppes orientales de l'Europe, puis dans les plaines de la Germanie septentrionale, laissant leur nom à la *Crimée* et à la *Chersonèse Cimbique* — le Jutland actuel. Vers le VIIIe siècle avant Jésus-Christ, une partie franchirent le Rhin et s'installèrent à demeure entre ce fleuve et la Marne, en refoulant la population Celtique qui occupait ces contrées. Ces envahisseurs colonisèrent ensuite le Midi de la

Digitized by Google

Grande Bretagne, et s infiltrèrent par groupes plus ou moins compacts dans beaucoup de districts de la Gaule Centrale, Occidentale et Méridionale, où les Celtes étaient restés dominants

Les Kymris de la grande invasion, qui probablement apportaient avec eux le Druidisme, traversèrent en tous sens, pendant plusieurs siècles, la Gaule du Centre et du Midi, au hasard des guerres intérieures, des relations pacifiques, des expéditions militaires dirigées sur l'Italie où vers l'Orient. Ils s'implantèrent sur beaucoup de points en nombre plus ou moins considérable — mais toujours en minorité assez faible vis-à vis des Celtes primitifs — à titre de chefs guerriers, politiques ou religieux, de soldats, de clients ou de captifs. La présence de leur sang est encore attestée, dans les lieux où ils s'installèrent, par les hautes tailles, les yeux clairs et les cheveux blonds qu'ils transmirent à leurs descendants.

Dans l'Auvergne du Nord, par exemple, comme je l'ai déjà signalé, ces immigrants ont assez profondément modifié le fonds de la population Celtique, composé d'individus bruns, petits, trapus et brachycephales. Ce dernier type est resté, au contraire, presque absolument pur dans les parties du territoire Arverne qui ne reçurent point d'émigrants Kymris, comme le massif du Cantal.

Une seconde invasion introduisit dans le Nord de la Gaule, vers le IVe siècle avant Jésus-Christ, un autre ban de Kymris restés jusqu'alors au delà du Rhin. Ces conquérants s'implantèrent pour la plupart au milieu des Belges de la Gaule septentrionale et de la Grande Bretagne, leurs frères de race Mais deux de leurs peuplades, racontent les historiens de l'Antiquité, descendirent la vallée de la Saône, suivirent la rive droite du Rhône, et allèrent prendre aux Ibères les plaines du Languedoc et la haute vallée de la Garonne. Ils détruisirent ainsi trois royaumes Ibériens, dont l'un, occupant le Gard et le Nord de l'Hérault, était limitrophe de l'Helvie. Ces Volkes — *Volcæ*, *Bolgæ*, *Belgii*, trois formes d'un même nom ethnique — massacrèrent, assujettirent ou refoulèrent dans les Pyrénées la population indigène, et fondèrent deux puissants états, soumis plus tard à leur tour par les Romains. L'un, celui des *Arécomiques*, comprenait le Gard,

Digitized by Google

l'Hérault et l'Aude Orientale, avec Nîmes pour capitale ; l'autre, celui des *Tectosages*, avait Toulouse comme capitale, et comme territoire l'Aude Occidentale et la Haute-Garonne. L'ancienne frontière Ibérienne continua de séparer les Helviens des Volkes Arécomiques.

Cette deuxième invasion, qui introduisit dans le Midi de la Gaule des populations Kymriques beaucoup plus nombreuses et plus denses que n'avait fait la première, fut suivie d'une autre encore, celle des Cimbres et des Teutons qu'extermina Marius. Mais ces derniers envahisseurs, quoique ayant séjourné plusieurs années dans les bassins du Rhône et de la Garonne, ne semblent pas y avoir laissé beaucoup de colons. Ceux des Cimbres qui avaient échappé à l'épée Romaine où à la captivité furent probablement recueillis par les Arécomiques et les Tectosages, leurs frères par le sang et par la langue, qui les avaient bien reçus à leur arrivée ; et ces faibles restes se fondirent aisément parmi les Volkes.

Voyons, à la lumière de ces faits, comment s'explique la distribution du type Kymri-Belge en Vivarais et dans les pays voisins.

On ne saurait douter raisonnablement que les individus de ce type qui se rencontrent en si forte proportion dans le Coiron et la vallée intérieure de l'Ardèche soient les descendants authentiques des envahisseurs Volkes du IIIe siècles avant Jésus-Christ.

L'itinéraire des Arécomiques et des Tectosages les a forcément amenés dans ces contrées ; l'histoire et la topographie concourent à le démontrer. Ces tribus en marche, avec familles, chariots, approvisionnements et troupeaux, après s'être fait jour le long de la Saône à travers les populations Celtiques des Eduens et des Séquanes, ont enfilé la rive droite du Rhône à partir de Lyon. Pourquoi l'ont-elles préférée à la rive gauche, plus aisée à parcourir et présentant plus de ressources ? Aucun auteur ne s'explique sur ce point. Peut-être le puissant peuple des Allobroges, qui occupait cette rive, défendait-il trop vigoureusement le cours du Rhône, difficile à traverser en cet endroit. Peut-être aussi les Volkes, ayant déjà pour objectif la plaine du Languedoc, voulaient-ils s'épargner un double passage du fleuve, qu'il leur aurait

Digitized by Google

fallu franchir une seconde fois dans son cours inférieur pour tomber sur les royaumes Ibères.

Les envahisseurs descendirent ainsi le fleuve par le seul chemin possible, par l'étroit littoral, bordé immédiatement d'âpres montagnes qui leur interdisaient tout écart et tout établissement. Mais au Sud de Viviers, ils trouvèrent la vallée du Rhône barrée par les roches infranchissables de Donzère. Une seule route s'ouvrait donc devant eux, et ils étaient absolument forcés de la suivre : celle du Col de St-Jean-le-Centenier, entre le Coiron et la naissance de la chaîne de Retz, qui donne un facile accès dans le bassin intérieur de l'Ardèche. Les hordes Belges débouchèrent ainsi dans cette région de collines et de petites plaines, relativement peu accidentée, qui les conduisit sans trop d'obstacles sur le territoire Ibérien : les côteaux de l'Uzégeois d'abord, puis le bas pays du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, et par le Col de Naurouze la vallée supérieure de la Garonne.

Mais en se taillant dans ces belles contrées un vaste et fertile domaine, où leur descendance est encore reconnaissable en bien des localités, les Volkes durent laisser leur arrière-garde dans la Basse-Helvie, dont le sol et le climat, analogue à celui du Languedoc, étaient faits pour les séduire.

Ainsi s'explique la présence des grands dolicocéphales sur le trajet précisément des envahisseurs Belges,depuis le Coiron dont ils longèrent les pentes méridionales jusqu'au bas cours de l'Ardèche, et plus loin jusqu'à la Cèze. Quant aux Celtes primitifs, aux Helviens qui peuplaient ce bassin, une partie restèrent dans les pays occupés par l'invasion et se mêlèrent aux nouveaux venus ; le reste fut refoulé dans les Cévennes et dans la chaîne bordière de Retz où notre étude du type Celtique nous a fait constater la présence de leur postérité.

La question se pose tout autrement pour les sujets à caractères Kymris mêlés en faibles proportions aux populations Celtiques des montagnes : Cévennes, Boutières, Plateau Central.

Il se peut que les Volkes, après leur établissement dans le Midi de l'Helvie, aient essaimé par petits groupes dans ces hautes régions ; le fait a dû se produire quelquefois. Mais plus vraisemblablement la majeure partie des Kymris de l'intérieur s'in-

Digitized by Google

troduisirent peu à peu, par familles ou par individus isolés, au milieu des communautés Helviennes, Ségusiennes et Vellaves par la voie des plateaux. Et ces infiltrations avaient dû commencer bien avant l'établissement des Volkes du IIIe siècle, si l'on s'en rapporte à un ensemble de faits que je vais exposer.

D'abord, l'histoire de la Gaule primitive nous montre les Belges de la première invasion, maîtres du pays entre la Marne et le Rhin, courant par tout le reste du territoire et faisant en Italie et en Orient des expéditions de guerre et de pillage en commun avec les Celtes. Il est donc probable que ces envahisseurs avaient dû s'infiltrer parmi les diverses tribus Galliques, et y introduire une certaine proportion de leur sang.

Cette vraisemblance devient une quasi-certitude, si l'on considère que l'élément Kymri avait pénétré assez largement dans le Nord de l'Auvergne pour y modifier le type physique d'un grand nombre d'autochtomes. Or les clans des deux versants de la chaîne des Cévennes, Gabales de la Lozère, Vellaves de la Haute-Loire, Helviens du Vivarais, étaient unis aux Arvernes par des rapports étroits. Ils faisaient partie, comme peuples alliés ou clients, de la Confédération dont l'Arvernie était le centre ; ils communiquaient avec elle par la route commerciale très suivie qui partait des environs d'Alba et gagnait le cours supérieur de la Loire à travers les montagnes. Il y a donc tout lieu de croire que les éléments Kymris dont la survivance est constatée dans les bassins supérieurs de la Loire, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Eyrieux et du Doux, y étaient arrivés de proche en proche et peu à peu par la Limagne, qui leur offrait de Gannat et de Clermont à Brioude un chemin tout tracé.

D'autre part, il paraît acquis que les Kymris introduisirent en Gaule le Druidisme, inconnu des Celtes primitifs, qui pratiquaient simplement l'adoration des forces de la nature, associée à un culte voisin du polythéisme Gréco-Latin. Les pratiques Druidiques ayant pris une grande extension dans les Cévennes, pendant les siècles qui précédèrent la conquête Romaine, il faut bien admettre que des Belges étaient venus dans ces contrées pour propager les croyances nouvelles et organiser le sacerdoce. Tou

Digitized by Google

concourt donc à prouver que, de très bonne heure, les Gaulois du Nord avaient fourni aux clans Celtiques de notre région des cadres religieux en même temps que politiques et militaires, ce qui ne pouvait avoir lieu sans l'introduction dans la contrée d'une certaine dose de sang Kymri.

C'est donc à cet afflux, prolongé pendant de longs siècles, avant la migration des Volkes dans le Midi, qu'il semble naturel d'attribuer l'introduction des grands dolicocéphales isolés parmi la population Celtique de nos montagnes, tout au moins pour une partie. Rien n'empêche d'ailleurs d'admettre que cet élément ait été renforcé plus tard par l'établissement dans les Cévennes et les Boutières de quelques Volkes venus du Bas-Vivarais ou du Languedoc.

L'assimilation était du reste facile, parce que les deux peuples avaient mêmes mœurs et mêmes traditions, à peu de chose près, et parlaient des idiomes peu différents.

La présence d une nombreuse population de souche Belge dans les cantons méridionaux de notre département pose un petit problème d'histoire locale qui mérite d'être étudié. Tandis que les documents attestent le passage des Volkes dans le Bas-Vivarais, et que l'anthropologie y signale la présence de leur race comme élément prédominant, la géographie ancienne nous montre l'état Helvien — *Civitas Helviorum* — s'étendant au Midi jusqu'au cours inférieur de l'Ardèche et du Chassezac, où se trouvait la frontière politique avec les Volkes Arécomiques. Pourquoi les Volkes de la basse vallée de l'Ardèche, au lieu de se rattacher politiquement à leurs frères de race établis dans le Gard et l'Hérault, faisaient-ils partie du clan des Helviens ?

Ce fait ne s'aurait s'expliquer que par des raisons topographiques qui firent prévaloir à la longue, sans doute, le voisinage sur l'affinité du sang. Les rapports étaient longs et difficiles avec le Languedoc, prompts, faciles et quotidiens avec le Vivarais. Il était donc naturel que les habitants Kymris du bassin de l'Ardèche et du Coiron s'agrégeassent au clan au milieu duquel ils se trouvaient enclavés. D'ailleurs, l'analogie des usages et des

Digitized by Google

langues devait rendre aisés les rapprochements entre les deux races. L'histoire gauloise en offre de nombreux exemples en d'autres régions, particulièrement en Arvernie et dans l'Armorique Il n'y avait pas de motifs pour qu'ils ne se produisissent pas également dans l'Helvie.

(*A suivre*). P. Gouy.

Digitized by Google

NOTES SUR LES CHALENDAR
DE LA BRANCHE AINÉE

Pierre de Chalendar, lieutenant du bailli de Vivarais à Villeneuve-de-Berg. — Son rôle politique et administratif aux Etats du Vivarais de 1530 à 1560. — Louis de Chalendar, lieutenant du bailli de Vivarais à Villeneuve-de-Berg. — Son rôle politique aux Etats du Vivarais de 1562 à 1594. — Son rôle à la St-Barthélemy. — François de Chalendar, fils de Louis, supplée son père en 1593 et le remplace en 1597. — Son épitre à Olivier de Serres en 1599. — Son testament en 1617. — Ses enfants. — Testament de Louise, sa fille aînée, femme de Claude de Serres, seigneur de Vassidoule. — Notes sur Isabeau, son autre fille, mariée à Pierre de Teyssier, seigneur des Alras, et sur la famille des Alras. — Guillaume de Chalendar, deuxième fils de François. — Son mariage. — Vente qu'il fait en 1640 de la Grange-Chalendar et du Patronat de N.-D. des Roses. — César de Chalendar, fils de Guillaume, de ces deux mariages il ne laisse pas de fils. — Jugement de noblesse le concernant. — Fin des Chalendar de la branche aînée.

LES CHALENDAR DE VILLENEUVE-DE-BERG

C'est la branche ainée de la famille, comme je l'ai montré *Revue* du 15 avril 1907, p. 186, not. 3), elle est tombée en quenouille et nous n'en n'avons plus trace à partir de la fin du XVIIe siècle et c'est sans doute le motif pour lequel les généalogistes l'ont entièrement laissé de côté. Les renseignements généalogiques concernant cette branche font totalement défaut jusqu'au commencement du XVIIe siècle, et c'est seulement par les registres de délibérations des Etats du Vivarais que nous connaissons le rôle joué par deux membres de cette branche au XVIe siècle. Mais ce rôle a été assez important pour mériter de n'être pas laissé dans l'oubli.

Ces deux personnages ont été confondus par un certain nombre d'historiens : de Pierre et de Louis de Chalendar, ils ont fait un Pierre-Louis de Chalendar ; il y a là une erreur manifeste que la lecture attentive des registres des Etats permet de relever bien

Digitized by Google

facilement, jusque vers 1560 (et depuis 1530), il n'y est question que de Pierre ; à partir de 1564, il n'est plus question que de Louis et, à dater de 1593, nous voyons apparaître François, comme suppléant de son père Louis. A cette date seulement la filiation s'établit avec un réel caractère d'authenticité.

Nous appelons cette branche : Branche de Villeneuve-de-Berg, parce que plusieurs de ses membres se sont succédé dans l'emploi de Lieutenant du Bailli du Vivarais à Villeneuve-de-Berg, mais leur centre de famille était tout d'abord à Chassiers.

PIERRE DE CHALENDAR

Pierre de Chalendar est le premier de cette branche dont nous trouvons mention, d'abord dans des registres de notaires, puis dans les registres de délibérations des Etats du Vivarais.

Il apparaît pour la première fois dans une transaction du 6 juin 1528 avec Claude de la Tour de Bains, veuve de Louis de la Vernade, mère et procuratrice de son fils, noble Antoine de la Vernade, pour des propriétés limitant celles de Jean de Vogüé, seigneur de Rochecolombe.

En 1529, deux notaires de Largentière s'en remettent, pour juger un différent entre eux, à l'arbitrage de nobles et égrégés hommes messires Jaçques Chambon, licencié en droit, juge du Vivarais, seigneur de Larnas, Amédée de Chalendar, licencié en droit, coseigneur de Vinezac, Pierre de Chalendar, licencié en droit, régent de la juridiction de Largentière, et Guillaume Ponhet, licencié de Largentière (*Histoire de Largentière*, par A. Mazon, p. 125).

Pierre de Chalendar paraît pour la première fois aux Etats particuliers du diocèse de Viviers en 1530, il y siège en qualité de juge du baron de Lestrange. Nous le retrouvons encore aux Etats du Vivarais en 1538, il y figure, cette fois, en qualité de lieutenant du bailli du Vivarais à Villeneuve-de-Berg. Le 11 novembre 1538, les Etats le nomment lieutenant de prévot pour le Vivarais, aux gages de 25 livres plus les vacations. Au mois de mars 1545, il assiste, comme commissaire du Roi, à l'Assiette des Etats ; en cette qualité, il expose que « le Roy est contraint

Digitized by Google

d'imposer les villes closes du Royaume pour tâcher de recouvrer Boulogne occupée par le Roy d'Angleterre ». Il requiert Noël Albert, consul de Viviers et receveur du pays, de lui fournir un état exact de tous les deniers pris sur le Vivarais depuis cinq ans.

Cette affaire de l'imposition levée sur les villes closes subsista longtemps et non sans discussions et procès. La cote-part des villes closes du Vivarais est de 600 livres. Pierre de Chalendar est chargé de répartir cette somme sur les diverses villes closes du pays et d'en faire le rencensemenr. L'une d'elles, Pradelles, est portée par le Velay au nombre de ses villes closes, or Pradelles appartient au Vivarais ; il y a procès à ce sujet entre les deux pays (1). Le 25 juin 1546, Pierre de Chalendar est commissaire royal aux Etats du Vivarais réunis à Aubenas, cette question y est agitée.

Le 9 janvier 1547, l'Assiette des Etats se tient encore à Aubenas, Pierre y est commissaire principal. Le 28 mars, autre session des Etats, toujours à Aubenas, Pierre y est encore commissaire.

A ces différentes sessions de 1546 et 1547, il se rencontre avec son cousin Guillaume de Chalendar de la Motte, syndic du Vivarais (1).

Pierre de Chalendar est commissaire du Roi, le 9 août 1548, aux Etats assemblés à Privas. Le 7 avril 1557, il assiste au testament de Claude de la Tour des Bains, veuve de Louis de la Vernade. Le 13 novembre 1551, les Etats se tiennent à Aubenas, sous la présidence de Jacques de Modène, baron de Montlaur, Pierre y est commissaire du Roi ; sa noblesse, comme celle des autres Chalendar, y est reconnue (le 25 novembre). Il est encore commissaire, le 16 février 1552, aux Etats réunis au château d'Aubenas, mais, le 21 novembre de la même année, il se trouve en conflit, à l'Assiette réunie à La Voulte, avec Gamon, juge du Vivarais, et c'est Gamon que les Etats acceptent comme commissaire.

Pierre est encore commissaire du Roi, le 3 janvier 1553, aux Etats réunis à Rochemaure. Il y expose le « Département de

(1) Voir sur ce procès la *Revue du Vivarais* de 1904, p. 335 et suivantes.

Digitized by Google

1.200 livres pour la soulde et portion du Viveroys de 50.000 hommes de pied ordonnée par le Roy sur les villes closes du royaume.»

Pierre se trouve encore en compétition avec Gamon aux Etats tenus au Bourg-Saint-Andéol, en octobre 1554.

Le 11 décembre 1555, il y a à Aubenas, au « logis où pend les Rois », une réunion des députés de l'année; Pierre de Chalendar y expose l'affaire de la solde des 50.000 hommes de pied.

Le 28 janvier 1553, il préside l'assemblée réunie à Villeneuve-de-Berg pour la répartition de l'impôt.

En 1559, il est chargé d'une enquête sur les protestants du pays. Il s'acquitte de eette difficile et délicate mission avec un esprit de tolérance très remarquable.

Pierre semble axoir exercé les fonctions de lieutenant du bailli du Vivarais à Villeneuve-de Berg jusqu'en 1564 ; à cette date elles sont remplies par Louis de Chalendar (1), certainement son fils.

A partir de ce moment nous aurons un peu plus de renseignements en ce qui concerne la vie publique de nos personnages, car pour la vie privée je n'ai pu rien trouver, ni la date de naissance de Pierre ni de Louis, ni le nom des femmes qu'ils ont épousées, ni les enfants qu'ils ont eus, ni la date de leur mort, ni leur testament.

LOUIS DE CHALENDAR

Louis de Chalendar paraît pour la première fois au registre de délibérations des Etats du Vivarais en 1561, à cette date, il est lieutenant du bailli de Largentière. Les Etats le désignent parmi les députés de l'année.

Il en est de même aux sessions du 14 février et du 5 mai 1562.

Le 27 novembre 1564, il est commissaire du Roy et lieutenant du bailli du Vivarais pour le Bas-Vivarais.

Le 22 janvier 1565, il est encore commissaire aux Etats réunis à Viviers.

(1) Louis de Chalendar est cité par M. le chanoine Mollier dans ses *Recherches sur Villeneuve-de-Berg*, pp. 121, 127 et 189, mais il en fait un Chalendar de la Mothe *(sic)*, ce qui est une erreur ; bien que plus en relief, les la Motte étaient la branche cadette de la famille.

Digitized by Google

Le 5 avril, il y est commissaire général.

Le 9, on lui alloue 60 livres pour l'indemniser des dépenses faites pour un voyage à la Cour ; il était allé porter au Roi, à Bayonne, les cahiers d'impositions des trois dernières années.

Le 28 août, il rend un arrêt en faveur de Louis II de Lestrange contre les habitants de Boulogne.

Il assiste encore à une assemblée à Largentière, on y revient sur son voyage a Bayonne.

En janvier 1569, les Etats sont assemblés au Bourg-Saint-Andéol; Louis de Chalendar y remplace le châtelain de Boulogne. On y tranche un différend entre les deux lieutenants du bailli du Vivarais ; Josserand est lieutenant pour le Haut-Vivarais, Chalendar pour le Bas ; il est convenu que Josserand sera commissaire quand le baron de tour sera du Haut-Vivarais, Chalendar, quand il sera du Bas.

Le 4 février. les Etats désignent Louis de Chalendar pour faire partie du conseil qui doit assister Jean de la Vernade, gouverneur du Vivarais.

Nouveau différend avec Josserand, le 16 août. Le baron de Tournon est de tour. d'après l'accord de janvier, Josserand devrait donc être commissaire. Mais Louis de Chalendar a reçu une commission. On les admet tous deux.

Louis de Chalendar apporte une commission d'imposition sur les aisés du Viveroys (1). Cette commission, venant de la Généralité des finances de Lyon, n'est pas admise par les Etats. Lyon n'a pas de juridiction sur le Languedoc. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que les généraux des finances de Lyon font des tentatives de ce genre, toujours repoussées par les députés du Vivarais.

Le 17 octobre, cette question revient encore. Les députés du Bas-Vivarais sont réunis à Viviers, Louis de Chalendar préside cette assemblée ; il s'agit de répartir, non pas une imposition, mais un emprunt de 9.000 livres sur les aisés, on les remboursera par la vente des objets confisqués aux séditieux.

---

(1) C'est la première apparition de l'impôt sur les riches. réédité sous la Révolution.

Digitized by Google

Le 18 septembre 1570, les Etats sont réunis à Largentière. Le subrogé du baron de tour est absent, Louis de Chalendar préside à sa place.

Au moment de la Saint-Barthélemy, Jean de la Vernade est mort, il a été remplacé, comme gouverneur du Vivarais. par François de Borne, seigneur de Leugières (1). Leugières et Louis de Chalendar reçoivent de la Cour (?) l'ordre de faire massacrer tous les Huguenots de la région — ils s'y refusent l'un et l'autre. Ce fait a été relaté par dom Vaissette dans l'*Histoire du Languedoc*, mais ce savant auteur a écrit Chalendier pour Chalendar, erreur de copiste assez fréquente ; il est aussi rappelé par le chanoine Mollier, dans ses *Recherches sur Villeneuve-de-Berg* (2) seulement. autre erreur, il fait de Louis de Chalendar un Chalendar de la Mothe. Au mois d'octobre 1572, Leugières s'empara de Villeneuve de-Berg depuis longtemps au pouvoir des Huguenots et avec l'aide de Louis de Chalendar y rétablit la paix et le culte catholique. Le 3 novembre, Assiette générale à La Voulte, Chalendar y est commissaire. Le 29 novembee 1572, une assemblée particulière est tenue à Villeneuve-de-Berg ; Louis de Chalendar y est désigné pour assister Leugières et faire la répartition des impositions requises pour l'entretien des garnisons.

Le 3 mars 1573, Villeneuve-de-Berg est surpris par les protestants commandés par Olivier de Serres et Baron — tous les catholiques sont massacrés sauf le seul Louis de Chalendar. Cette exception est due à sa conduite au moment de la Saint-Barthélemy et sans doute aussi à la modération dont son père et lui avaient toujours fait preuve bien qu'ils fussent de fermes catholiques.

Louis de Chalendar abandonne Villeneuve-de-Berg et vient s'installer à Largentière.

En septembre, Rozilhes est nommé gouverneur en place de Leugières.

---

(1) ou Laugières.

(2) Page 121 et suivantes.

Digitized by Google

Guillaume de la Motte et Louis de Chalendar continuent à faire partie du conseil.

Le 16 de ce mois, Louis de Chalendar reçoit commission du Maréchal de Damville de lever un emprunt de 3600 livres sur les aisés du Pays.

Le 20 octobre, Rozilhes réunit son conseil à Joyeuse. Chalendar assiste à cette réunion.

Autre réunion le 30 novembre à Largentière dans la maison de Guillaume de la Motte.

Louis de Chalendar et son cousin Guillaume de Chalendar de Cornillon y assistent.

Le 27 mai 1574, Louis de Chalendar assiste à la réunion convoquée par Rozilhes à Largentière chez Guillaume de Fages. Rozilhes veut remettre ses pouvoirs. Damville s'est mis d'accord avec les protestants et a nommé Chambaud gouverneur à sa place. Louis de Chalendar, Guillaume de la Motte et Jean Robert décident non sans peine Rozilhes, à retirer sa démission et à rester gouverneur malgré Damville, mais seulement à titre provisoire.

Louis de Chalendar assiste encore le 18 juin à une autre réunion chez la Motte à Largentière. On décide de s'adresser au Dauphin d'Auvergne nommé gouverneur du Languedoc en place de Damville pour lui demander un nouveau gouverneur du Vivarais.

Autre réunion le 17 juillet 1574, toujours à Largentière ; Rozilhes, Montréal. la Baume, François de Charbonnel, Bonnas, Chalendar de Cornillon, Larnas, Louis de Chalendar et neuf autres représentent le *corps mystique* du Pays.

Cette assemblée extraordinaire siéga encore le 20 juillet

Le 10 août, autre réunion à laquelle assistent Louis de Chalendar. Jehan Robert, Leyris, Rivière, etc., pour régler la solde.

(A suivre). Général DE CHALENDAR.

Digitized by Google

FEUX DE JOIE A PRIVAS EN 1674

Le 28 février 1674, la ville de Gray. une des principales places fortes de la Franche-Comté, fut prise par Louis XIV. A cette occasion, il ordonna que le *Te Deum* serait chanté dans toutes les églises du Royaume et que des feux de joie seraient allumés dans toutes les villes, comme marque de réjouissance publique.

Voici la copie textuelle de l'ordonnauce de Monseigneur le Comte du Roure, du 29 mars 1674, pour la ville de Privas :

« *Le Conte du Roure de Grisac, lieutenant général pour le roy en la province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle du pont St-Esprit.*

« Le Roy par sa lettre escripte à Versailles le dix du courant, nous ayant donné advis qu'il a escript à Mrs les archevesques et évesques de son Royaume de faire chanter le *Te Deum* dans toutes les esglizes de leur diocèse en action de grace de la prize de la ville de Gray qui est une des principales de la Franche-Comté et par sa mesme lettre nous ayant commandé de donner les ordres nécessaires dans toute l'estandue de nostre charge affin que le gouverneur des places fortes et les officiers de justice et des villes assistent à la cérémonie du *Te Deum*, et qu'en suitte pour marque d'une réjouissance publique ils fassent faire des feux de joy et tirer le canon. Nous conformemant à lad. lettre de S M. ordonnons aux gouverneurs et commandans des places fortes et aux officiers de justice et des villes dans toute l'estandue de nostre charge d'assister au *Te Deum* que Mrs les archevesques ou évesques feront chanter dans les esglizes des villes et lieux où lesd. officiers rézideront et qu'en suite pour marque d'une réjouissance publique ils fassent faire des feux de joy et tirer le canon là où il y en aura, ainsi qu'il est acoustumé en pareil cas, à peine de désobéissance. Enjoignant à cest effet au premier soldat de nos gardes de se transporter dans les villes et principaux lieux de nostre despartement pour la publication et signiffication de nostre

Digitized by Google

présente ordonnance et aux consuls et habitans desd. lieux et villes de luy fournir la subsistance le tout sans abus.

« Donné à Barjac ce 29e mars 1674. Signé le Roure et plus bas Demonteil.

« Nous soldat des gardes de Monseigneur le Comte du Roure avons signiffié l'ordonnance cy dessus escripte aux consuls et habitans de Privas et suivant l'ordre cy dessus escript sommes satisfait de notre subsistance.

« Faict ce 14 avril 1674. « *Tradon* ».

***

La ville de Gray fut au XIVe et au XVe siècle prise et brûlée soit par les compagnies d'aventuriers, soit par les Français, et fut conquise définitivement le 28 février 1674 par Louis XIV, qui s'en était déjà emparé en 1668.

Quinze jours de campagne suffirent pour réduire la Franche-Comté. Elle plia, mais sous le pied du maître elle murmurait encore : « Sire, disait le maire de Gray en remettant les clefs de la ville au roi, votre conquête serait plus glorieuse si elle vous avait été disputée. » Le traité de Nimègue (1678) la réunit à la France qui l'a gardée depuis ce temps. C'était dans sa destinée ; il fallait qu'enfin elle fit partie de cette zone héroïque de la France orientale qui va de l'Alsace au Dauphiné (1).

Henry VASCHALDE.

(1) Bibl. Crestin, *Recherches sur la ville de Gray*, 1787. Guilbert, *Histoire des villes de France*.

Digitized by Google

NOUVELLE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A LAGORCE

L'an dernier nous avons signalé (1) l'importante trouvaille faite par M. Ranchon dans un champ près du hameau de Leyris (commune de Lagorce) et nos lecteurs se rappellent l'intéressante lettre que notre compatriote, M Ollier de Marichard, nous écrivit à ce sujet.

Nous pensions alors que les objets mis au jour n'étaient pas isolés et que des fouilles feraient surgir de nouveaux échantillons aussi curieux que les premiers. Nos prévisions se sont réalisées, M l'abbé Dumas, curé de Rochecolombe, avec son obligeance habituelle, a bien voulu nous annoncer que de nouvelles découvertes avaient été faites récemment au même endroit par M. Ranchon.

Les objets trouvés paraissent de même nature et de la même époque que les précédents. M. l'abbé Dumas nous signale : deux pièces de monnaie de bronze, un petit cercle d'or formé de fils minces enlacés se terminant par une sorte de tête d'épingle, un gros anneau de bronze, une plaque d'argent dont une partie est brisée, une fiole de douze centimètres de long, une grande amphore en terre cuite, deux lampes en terre rouge ayant la forme de nos anciens *chalels* et divers débris de clous, des espèces de boutons et beaucoup de morceaux de verre.

La multiplicité et la diversité d'objets réunis sur un même point semblent indiquer qu'il y eut là autre chose qu'une nécropole et de nouvelles fouilles feraient découvrir des murs de fondations d'une habitation ou même d'un groupe d'habitations que nous n'en serions pas surpris.

Nous avons donc devant nous des documents vraisemblablement contemporains d'Alba-Helviorum qui marquent un établissement gallo-romain et dont l'importance historique n'échappera à aucun érudit.

B. E.

(1) *Revue du Vivarais*, mai et juillet 1907.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort du marquis de Courcival, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile à Paris, 46, rue de Bellechasse, à l'âge de 73 ans. Les obsèques ont été célébrées en l'église Sainte-Clotilde et l'inhumation a eu lieu le 21 janvier à Courcival (Sarthe), dont le défunt était maire.

Le marquis de Courcival était un des anciens et fidèles abonnés de la *Revue*.

Des liens de famille qui l'unissaient à l'illustre maison des Fay de La Tour-Maubourg le rattachaient au Vivarais et au Velay.

Gustave-Alexandre-Maurice Timoléon Stellaye de Baigneux, marquis de Courcival, était né le 18 juillet 1834. Il avait épousé le 21 avril 1869 Elise-Marie Michel de Trétaigne.

Sa grand'mère paternelle, Adèle de Fay de La Tour-Maubourg, était fille du général Marie-Charles-César du Fay, comte de La Tour-Maubourg, marquis de Gerlande, baron de Privas et de Boulogne, et de Charlotte Henriette Pinault de Thénelles.

Le marquis de Courcival avait vécu dans l'intimité de ses deux oncles à la mode de Bretagne, le marquis César de La Tour-Maubourg, député de la Haute-Loire, et le comte Alfred de La Tour-Maubourg, secrétaire d'ambassade, et ceux-ci le prièrent d'étudier les origines de la maison de Fay lorsque les Didot se proposèrent de continuer l'œuvre du P. Anselme, l'Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne.

A cette entreprise considérable le marquis de Courcival consacra dix années de sa vie qu'il occupa à de longues et consciencieuses recherches à la Bibliothèque nationale et dans les archives publiques et particulières de nos contrées. Il a raconté comment il avait eu le rare bonheur de retrouver, dans le département de l'Aisne, la plus grande partie des archives de La Tour-Maubourg qui y avaient été transportées et cachées pendant la Révolution.

La monographie de cette maison de Fay, si ancienne, si puissante et si nombreuse chez nous, représente une contribution fort importante à l'histoire de nos régions. Espérons que la publication en sera faite quelque jour. Elle serait très précieuse pour les chercheurs qui ne sauraient oublier la courtoisie et l'obligeance qu'ils rencontrèrent toujours auprès du marquis de Courcival et perpétuerait parmi eux la mémoire de l'auteur à laquelle nous nous permettons d'adresser ici un respectueux et reconnaissant hommage.

E. N.

Digitized by Google

CHRONIQUE & BIBLIOGRAPHIE

LA CATHÉDRALE DE VIVIERS. *Recherches historiques et archéologiques par l'abbé* MOLLIER, *chanoine titulaire. Privas, Imprimerie Centrale de l'Ardèche, 1908.*

M. le chanoine Mollier s'est constitué l'historien de la Cathédrale de Viviers et à ces vieux murs, à ces pierres finement sculptées, à ces figures aux lignes suaves ou tourmentées qui ont vu tant de choses il a demandé de conter les secrets du passé.

Ces lieux où s'accomplirent de grands événements historiques semblent encore en garder l'empreinte et celui qui connaît leur histoire ne peut les visiter sans entendre des voix d'outre tombe sortir de la matière inerte qui s'anime à l'évocation des temps disparus. Mais pour entendre parler les choses, pour ressentir ces impressions, pour percevoir ces images estompées par la brume mystérieuse des siècles, il faut avoir l'âme d'un poète ou la science d'un bénédictin, les deux peut-être et c'est le cas de M. l'abbé Mollier qui a su si bien faire revivre ce qui fut, si bien décrire ce qui est.

Avec lui nous faisons un délicieux « voyage autour d'une Cathédrale » ; il nous en montre les beautés architecturales, nous fait remarquer les détails charmants qui sans lui nous auraient échappé Il retrace, pour nous, le tableau des cérémonies religieuses qui se déroulèrent magnifiques dans l'enceinte sacrée. Nous entendons avec lui les grandes orgues chantant l'*hosanna* triomphal, ou pleurant les misères humaines.

Mais hélas ! à côté de ce tableau si noble et si pur, notre guide nous peint aussi celui des tragiques événements qui transformèrent la Maison de la prière, en champ de bataille quand se déchaînèrent les guerres religieuses.

C'est alors le « *Non serviam* », de l'éternel révolté qui retentit sous ces voutes, c'est le sang qui coule, ce sont les morts que l'on arrache a leurs tombes pour les outrager, les statues des saints que l'on brise, l'autel qu'on renverse.

C'est en un mot le grand drame dont on ne peut lire le récit sans frisonner. Et cependant ce drame est bien réel, l'auteur n'a pas fait œuvre d'imagination, il redit simplement ce que lui ont appris les documents d'une authenticité reconnue.

Mais après la tempête, le ciel se fait serein ; de nouveau la Cathédrale redevient le temple de la paix, l'autel est relevé. Il reste debout jusqu'au jour où les Révolutionnaires remplaçant les Réformés du XVIe siècle viennent à leur tour détruire et profaner. Il y a là des pages navrantes que l'auteur eut bien préféré ne pas avoir à écrire, mais il est historien et l'histoire ne serait plus l'histoire si de pareils faits étaient passés sous silence dans un semblable ouvrage. On le voit, ce n'est pas seulement

Digitized by Google

d'architecture que parle notre savant auteur ; il ne s'est pas enfermé dans le cadre trop restreint d'une monographie ordinaire, il place, avec raison sa Cathédrale au centre d'un cercle plus vaste qu'il peuple de souvenirs historiques puisés aux sources les plus sures. Ce sont justement ces excursions à travers l'histoire locale qui, suivant une parole autorisée, « donnent au récit plus d'intérêt et plus d'ampleur ».

C'est donc en même temps qu'un grand travail sur la Cathédrale, un précieux ouvrage sur l'Eglise Vivaroise elle-même que M. le chanoine Mollier offre aujourd'hui au public. Son livre est beau à tous points de vue, c'est aussi un bon livre qui mérite plus que nos lignes hâtives et sur lequel nous demandons la permission de revenir.

***

Le Journal de Tournon dans son numéro du 26 janvier publie une « *Bibliographie Vivaroise pour l'année 1907* » et signale en termes très bienveillants la *Revue du Vivarais* et les travaux de nos collaborateurs.

***

Nous avons reçu une brochure (1) très bien illustrée et fort intéressante due à la plume de M. Urbain Durand qui sous le titre de « *Volcans du Vivarais* » donne une savante chronologie des éruptions successives qui bouleversèrent si violemment notre région et lui ont laissé cet aspect si remarquable qu'elle a aujourd'hui.

B. E.

***

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nos lecteurs apprendront avec plaisir la nomination au grade d'officier de l'instruction publique du peintre tournonnais M. Germain Bonneton dont les toiles sont très remarquées au Salon et qui a bien voulu illustrer parfois quelques articles de la Revue.

M. Louis Aurenche, receveur des domaines à Pierrelatte, notre excellent et dévoué collaborateur a, de son côté, reçu les palmes académiques. Nos félicitations à tous deux.

B. E.

(1) Editée par le Syndicat d'Initiative du Vivarais. Vals-les-Bains.

Digitized by Google

M. MAZON

C'est avec une profonde tristesse que nous prenons la plume pour adresser à l'ami que nous venons de perdre l'hommage respectueux de cette *Revue* dont il fut un des promoteurs.

Nous ne pouvons parler sans émotion de cet homme de bien, de ce savant, de ce croyant convaincu, de ce vivarois qui aimait son pays d'un amour ardent et lui garda ses dernières pensées. M. Mazon était passionnément ardéchois. Ni l'éloignement, ni l'âge, n'avaient pu affaiblir son amour pour les montagnes natales qu'il avait tant de fois parcourues, qu'il connaissait si bien et qu'il venait revoir chaque année.

Ses belles facultés, sa puissance de travail si étonnante, étaient mises au service de son pays, ses études incessantes avaient toutes pour objectif : l'Histoire du Vivarais ; aussi, par ses qualités personnelles, comme par l'œuvre considérable qu'il laisse, peut-on dire qu'il honore grandement son pays.

Le souvenir de M. Mazon ne saurait donc s'effacer de la mémoire des Ardéchois sans ingratitude, il restera très vivant dans le cœur de ceux qu'il honorait de sa chaude et solide amitié.

Nous sommes de ceux-là et c'est avec une bien vive émotion que nous nous inclinons affectueusement devant cette tombe et qu'au nom de tous, nous disons non pas l'adieu, mais l'au revoir à celui qui nous a trop tôt quittés.

La Direction.

Digitized by Google

FORTIFICATION
ET
ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES
dans le Vivarais

III

SECTEUR NORD-EST DE PRIVAS

LES CHATEAUX DE LIVIER

A deux kilomètres et demi au nord-est de Privas, les deux châteaux de Livier sont construits sur une croupe dont les pentes rapides dominent d'environ 200 mètres la rive gauche du Mézayon. Ils tenaient, au débouché sud du col du Moulin-à-Vent, les sentiers conduisant aux Ollières et à Ajoux par Saint-André de Creysseilles. De prime abord, il semble qu'il eût été plus logique d'établir les châteaux au col lui-même où aboutissaient les deux sentiers. Si les seigneurs de Livier construisirent leurs demeures à cinq cents mètres plus au sud, ce fut sans doute parce qu'ils redoutaient les atteintes du mistral qui, à certaines époques de l'année, souffle avec violence au col, mais surtout parce qu'ils voulaient conserver des vues sur Privas. L'emplacement choisi est tellement judicieux qu'il serait aisé de communiquer directement avec la ville au moyen de signaux, aussi est-il vraisemblable que l'un au moins des châteaux ait succédé à quelque castellum romain, sentinelle isolée en avant de Privas.

Un château est construit sur le sommet rocheux de la croupe ; l'autre, plus ancien, se dresse à 300 mètres plus au sud sur les pentes descendantes vers le Mézayon, c'est celui que nous allons étudier en premier lieu.

Digitized by Google

LE VIEUX CHATEAU

Quoiqu'encombrées de ronces, les ruines du château primitif de Livier permettent encore de se rendre compte de ce qu'il fut autrefois.

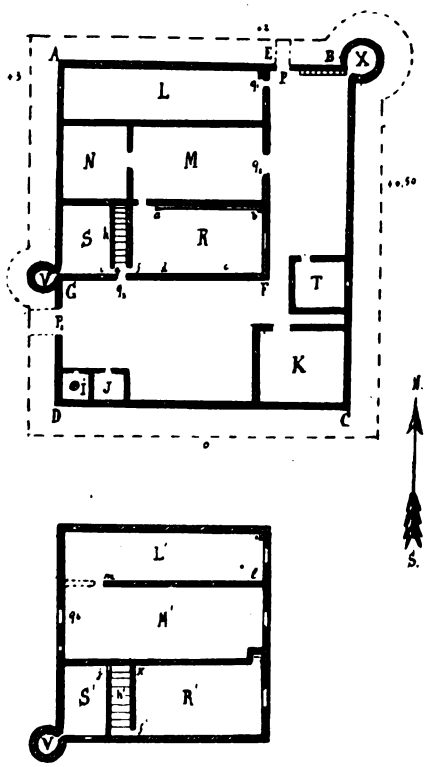

1er étage.

Livier (château vieux)

Echelle approximative

Le corps de logis occupe l'angle nord-ouest d'une enceinte rectangulaire A B C D, dont un des petits côtés fait face au nord ; il est entouré de deux basses-cours communiquant avec la campagne par les portes P 1 et P 2, et dominées par une tour carrée T

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

attenante à l'enceinte et flanquant les façades F E et F G. Ce mode de flanquement intérieur indépendant est très ingénieux : il oblige l'ennemi déjà maître des basses cours, à détourner ses attaques du corps de logis, son objectif principal, pour les porter sur un organe accessoire. Le corps de logis et la tour se prêtent un mutuel appui sans que la chute de l'un puisse entraîner celle de l'autre. On sait quel intérêt attachaient les ingénieurs féodaux à ce que les organes de flanquement ne fûssent pas de plein pied avec les éléments de défense voisins ; ils ne voulaient pas que la prise d'un saillant pût faire immédiatement tomber une courtine.

Vieux château de Livier. — Vue d'ensemble prise du Sud vers le Nord.

Le constructeur de Livier a poussé ce souci à l'extrême : il a isolé complètement l'organe de flanquement intérieur et il l'a porté jusque sur l'enceinte afin qu'il pût contribuer à sa défense. Il a entrevu un principe très juste, mais il n'a pas su en tirer tout le parti possible. Accoler la tour à l'enceinte était une erreur qui devait avoir pour résultat de ne pas laisser à l'ennemi la moindre hésitation sur la direction à donner à son attaque, en effet, la tour prise, l'enceinte tombait en même temps que les deux basses cours.

Digitized by Google

La tour T comprenait trois étages voutés formant autant de chambres organisées pour être occupées d'une façon permanente ; dans l'une d'elles on voit encore une petite cheminée. Ces chambres, ou tout au moins les deux supérieures, étaient pourvues de fenêtres donnant sur la basse-cour ouest ; des meurtrières permettaient de tirer dans toutes les directions.

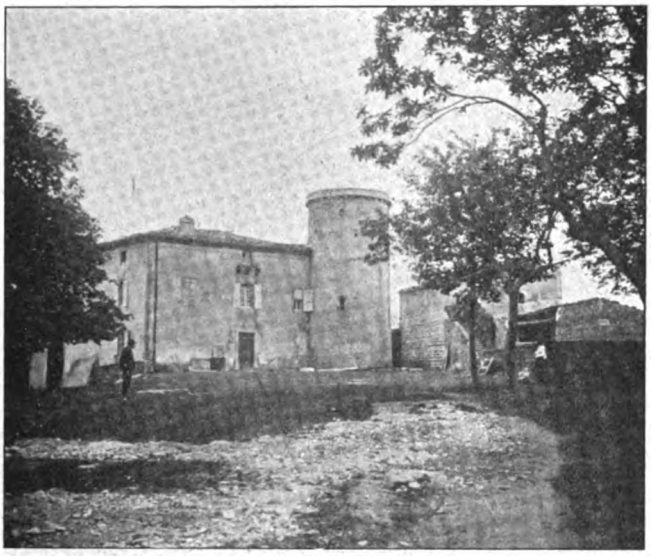

Vieux château de Livier. - Façade Nord et tour principale

Deux tours rondes, V,X, assuraient le flanquement de l'enceinte; elles étaient placées à deux mètres seulement de chacune des portes qu'elles dominaient et flanquaient de près ; c'était une disposition heureuse. La tour V est aujourd'hui totalement écroulée; on y accédait par le corps de logis auquel elle était attenante. La tour X. au contraire, est très bien conservée. Elle comprenait trois étages voutés. Le rez-de-chaussée est un peu en dessous du niveau du terre-plein de la basse-cour ; on y voit quatre meurtrières : deux flanquent les faces B A et B C, deux autres battent la campagne. Ces ouvertures sont si peu élevées au dessus du sol extérieur que l'on est naturellement conduit à penser que l'enceinte

Digitized by Google

était pourvue d'un fossé d'environ 1, 80 à 2 mètres de profondeur pour que les meurtrières ne fussent pas embouchables. Un escalier sur voute, placé le long du mur, masquait en partie l'entrée du rez-de-chaussée et conduisait à l'étage supérieur qui porte quatre meurtrières dirigées comme il vient d'être dit. Le troisième étage est en ruines.

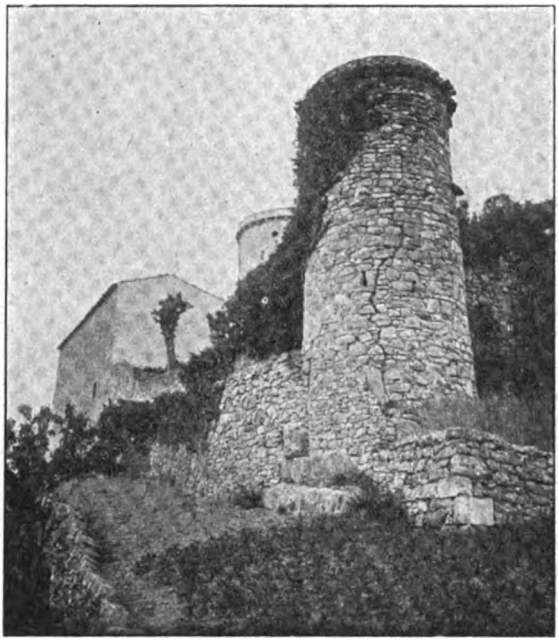

Vieux château de Livier. -- Tour Sud-Ouest de l'enceinte de ferme fortifiée.

Sur le front D C, complètement dépourvu d'organe de flanquement, le mur d'enceinte est démoli jusqu'à un mètre du sol. Comme dans aucune partie du château on ne relève de traces de machicoulis, il faut conclure que la face D C en était également dépourvue et était défendue par des hourds. Contre le mur D C sont accolés un four I attenant à une petite pièce J ; les fondements d'une bâtisse dallée et à une seule pièce K existent dans l'angle sud-est.

Digitized by Google

Ces détails permettent de supposer que le château a été remanié au XIIe siècle et que son origine remonte à une époque antérieure. Livier est probablement contemporain de Bavas.

L'organisation intérieure du corps de logis est très intéressante; tout y est combiné en vue de la défense pied à pied à laquelle le bien-être des châtelains a été sacrifié.

Trois portes s'ouvrent sur le rez-de-chaussée.

La porte *q* 1 conduit à un corps de garde vouté L occupant toute la face nord du bâtiment, dont il couvre environ le tiers de la superficie. Une meurtrière permet de tirer sur la basse-cour, une embrasure est dirigée à l'ouest sur la campagne. Quelques marches d'escalier placées près de la porte, à droite en entrant, facilitent l'accès par une trape à l'étage supérieur.

La porte *q* 2 conduit à une salle voutée M sans fenêtres aboutissant à une salle plus petite N également obscure, et à une cuisine R éclairée par l'unique fenêtre basse du château. Cette ouverture eut été dangereuse sans le vosinage de la tour T qui la surveillait de près et la prenait d'écharpe et de revers ; il est d'ailleurs probable qu'elle était solidement grillée. Dans la cuisine, fort bien conservée, on voit encore une vaste cheminée *a b* sans ornements, qui occupe toute la longueur du mur ; des placards sont creusés en *c* et *d* et un potager formé par une pierre percée de deux trous ronds, est placé devant la fenêtre. Une porte étroite *f* donne sur la cage d'escalier *h* et sur une autre porte *g* conduisant à une salle S éclairée seulement par une meurtière horizontale *i*, placée à deux mètres au dessus du terre-plein de la basse-cour qu'elle ne devait battre que d'une façon peu efficace. La salle S était peut-être le corps de garde de la troisième porte *q* 3 du corps de logis conduisant, par l'escalier *h* au premier étage.

Deux portes *j* et *k* menaient du palier de l'escalier *h* aux deux chambres S' et R' (Voyez le plan du 1er étage). La chambre S' avait accès sur la tour V et était éclairée par une fenêtre étroite s'ouvrant sur la basse-cour sud. La chambre R' prenait jour par une large fenêtre à meneaux (remaniement probable fait au XIIIe siècle) sur la basse-cour est ; dépourvue de cheminée comme d'ailleurs toutes les autres chambres, elle donnait par une porte *f'* sur un escalier *h'* en bois permettant de monter soit à des

Digitized by Google

combles soit à un deuxième étage composé de deux chambres correspondant aux précédentes.

Les deux autres pièces, M' et L', situées respectivement au-dessus des salles M et L du rez-de-chaussée, sont absolument indépendantes des chambres R' et S', dont un mur épais les sépare; dans le mur *lm* qui les divise et qu'un pilier arrête actuellement aux deux tiers de sa longueur, se voient deux meurtrières permettant de tirer d'une pièce dans l'autre. Toutes les deux sont éclairées vers l'est par une large fenêtre à meneaux; aucune ouverture n'est visible au nord; à l'ouest, au contraire, une ouverture plus large que haute et formant embrasure se voit dans la chambre M'. Enfin, la porte *q4* a été récemment ouverte de plein pied sur la campagne.

Examinons quel pouvait être le but de ces dispositions.

L'ennemi maître de la porte *q1* était facilement localisé dans le corps de garde L. Maître de la porte *q2*, il était obligé de s'emparer de la salle R avant d'atteindre l'escalier étroit et facile à défendre, dans lequel il eut été imprudent de s'engager sans avoir chassé les défenseurs du corps de garde S. Maître de la porte *q3*, il avait à enlever les salles S et R avant de s'engager dans l'escalier pour aboutir aux salles S' et R', dont la possession ne lui aurait d'ailleurs livré que la moitié du château.

Les archives restent muettes sur le rôle que joua à travers les siècles le premier château de Livier. Il ne subit pas, comme à Bavas, des transformations correspondant aux progrès de l'armement. Seules, quelques meurtrières, modifiées pour le tir du mousquet, sont visibles dans la tour X et indiquent que le château reçut des défenseurs au moment des guerres de religion, à cette époque le nouveau château de Livier existait vraisemblablement et il était mieux organisé pour résister à l'arquebuse et au canon.

LE CHATEAU NEUF

Le château le plus récent s'élève sur un terrain particulièrement propice à la défense. D'un abord assez difficile par l'ouest, le sud et l'est, son front nord autrefois couvert de rochers, était lui-même peu vulnérable. L'épaisseur considérable des murs du corps de logis indique qu'il a été construit pour résister à l'artil-

Digitized by Google

lerie ; d'autre part, la présence de bretèches flanquant verticalement la porte principale témoigne qu'il a été établi à une époque de transition, probablement à la fin du xve siècle (1). Les seigneurs de Livier renoncèrent sans doute à transformer le château primitif,

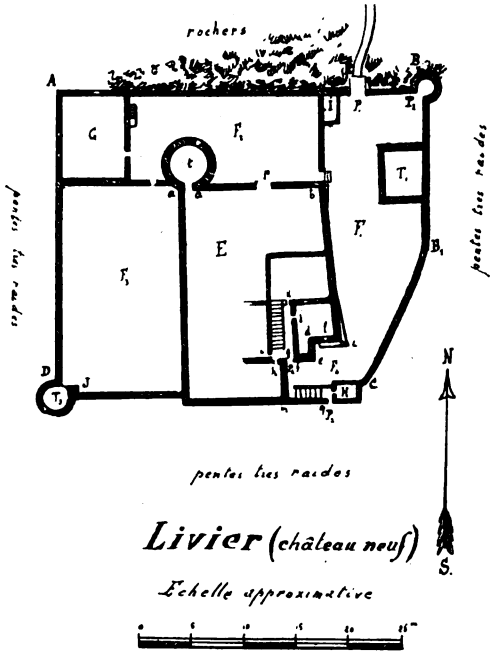

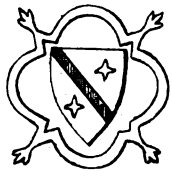

fig 1

dont les murs n'avaient pas une épaisseur suffisante pour résister au choc des boulets en fer qui pouvaient le battre en brèche dans toutes les directions. Ils construisirent un nouveau manoir à la fois plus spacieux, plus confortable et plus en rapport avec les

(1) Peut-être Rostaing de Livier, qui vivait en 1427, fut-il le constructeur du nouveau château.

Digitized by Google

progrès que les frères Bureau venaient d'introduire dans l'armement. Le château vieux ne fut pas rasé; la transformation de ses meurtrières suffit à en faire une sorte de fort détaché qui pouvait, dans une certaine mesure, contribuer à la protection du front sud du château neuf en détournant momentanément les attaques de l'ennemi. Le château vieux servit, dit-on, de résidence aux cadets de la famille.

Le corps de logis E se compose d'une bâtisse à peu près rectangulaire. Dans la face tournée vers le nord est percée la porte principale *p*1, seule ouverture du rez-de-chaussée. Le premier étage est éclairé par trois fenêtres; au second, une lucarne desservait une double bretèche flanquant verticalement la fenêtre centrale et la porte.

Le mur est *b c* est solidement renforcé à la partie basse de chacun de ses angles; il est percé, à un mètre au-dessus du sol, de deux meurtrières verticales qui battent la basse-cour F1.

L'angle sud-est présente cette particularité qu'il est rompu suivant un tracé à crémaillère *c d e f g m* destiné à assurer un flanquement réciproque aux parties de cette façade dans laquelle s'ouvrait une petite porte *p*2 donnant sur une basse-cour F4. On voit encore dans l'élément *c d* une meurtrière horizontale *l*, ouverte à environ deux mètres au-dessus du sol.

Les façades sud et ouest ont subi de nombreuses transformations.

Le flanquement du corps de logis est asssuré, au nord et à l'ouest, par une tour cylindrique *t* fortement en saillie. Cette tour, qui a 4 mètres de diamètre extérieur, 1 mètre d'épaisseur de mur et 15 mètres environ de hauteur, comprend trois étages voutés, l'étage central montre, sur la cour F2, une petite fenêtre qui éclairait une chapelle dont l'autel était tourné vers l'ouest. C'était là qu'en 1583, François de Mars, seigneur de Livier, faisait célébrer les saints offices, la messe ne pouvant plus être dite dans l'église de Lyas, tombée en ruines depuis vingt ans.

Au sud, le flanquement est fourni par la tour d'enceinte T3.

Une tour carrée T1, aujourd'hui totalement disparue, mais dont on a retrouvé les fondements, battait à la fois les faces nord et est

Digitized by Google

et dominait la cour F 1. Comme au vieux château, cet organe important était isolé du corps de logis et attenant à l'enceinte.

L'intérieur du château confortablement établi a subi une série de réparations qui lui ont fait perdre son caractère d'originalité. A chacun des deux étages, l'escalier en pierre aboutit à un couloir central sur lequel s'ouvrent les appartements.

Le corps de logis est entouré par quatre basses-cours ayant pour but de tenir l'artillerie à bonne distance. Les cours F 1 et F 4, en contre-bas sur les autres, desservaient la façade est ; deux portes y donnaient accès. La porte principale P 1 était flanquée par la cour d'enceinte T 2 et dominée par la tour intérieure T 1 ; elle était munie d'un pont-levis jeté sur des anfractuosités de rochers. Cette porte est aujourd'hui disparue ainsi que le mur d'enceinte à l'ouest; les rochers ont été aplanis et leurs intervalles comblés par un terre plein rapporté qui forme une large avenue en avant du château. C'était la partie la plus délicate de l'organisation défensive et il faut reconnaître qu'elle était fort judicieusement établie ; elle l'eut été encore davantage si, comme nous l'avons fait observer à propos du château vieux, la tour T avait été isolée de l'enceinte. Il est vrai que les pentes très raides du front est rendaient particulièrement difficiles de ce côté le tir de l'artillerie.

La basse-cour F 4 avait été établie pour ne pas ouvrir directement sur la campagne la porte *p* 2 du corps de logis. Le niveau de son terre-plein étant supérieur de deux mètres environ à celui de la campagne environnante, un escalier permettait de descendre jusqu'à la porte extérieure P 2. Quelle que fût l'exiguité de de cette porte, elle n'en constituait pas moins un point d'autant plus dangereux qu'elle se trouvait assez éloignée de la tour de flanquement T 3, aussi avait-on eu soin de la défendre par un corps de garde H formant casemate à deux étages, s'ouvrant sur l'escalier et pourvu de meurtrières vers l'est, vers le sud et vers l'ouest, de façon à battre la campagne et à prendre de dos l'assaillant qui, maître de la porte, eut gravi l'escalier. Le mur d'enceinte *m q* était lui-même muni de trois meurtrières verticales desservies par un chemin de ronde sur corbeaux en bois. Ces dispositions eussent été parfaites si la casemate avait fait saillie à

Digitized by Google

l'extérieur de façon à battre la façade *m n* et la partie C B 1 du mur d'enceinte.

La tour T 3 qui dominait la basse-cour F 3 possédait trois étages de feux. Un escalier sous voûte J donnait accès à l'étage inférieur placé en contre-bas du terre-plein.

La basse-cour F 2, sur laquelle s'ouvrait la porte principale du corps de logis, était dominée par la tour d'angle *l*. On y voit encore une ferme fortifiée G comprenant deux étages pourvus chacun d'une rangée de trois meurtrières verticales vers l'ouest et d'une meurtrière vers le nord. Un escalier extérieur conduit au premier étage. Une porte cintrée s'ouvre sur le rez-de-chaussée, sa clef de voûte montre un écusson entouré d'ornements (fig 1).

Le château était alimenté en eau par une fontaine I située près de la porte d'entrée P. La nature du sol ne permet pas de penser qu'il ait été entouré d'un fossé continu.

Au moment des guerres de religion, le château de Livier, dont les seigneurs étaient fermement catholiques, eut beaucoup à souffrir du voisinage des huguenots de Privas. Le 23 juillet 1621, il fut pillé et occupé par les protestants qui dévastèrent les terres environnantes. En 1629, il fut de nouveau livré au pillage ; sa garnison trop faible n'avait pu tirer parti de tous les avantages de son excellente position

F. DE P.

Digitized by Google

NOTES SUR LES CHALENDAR
DE LA BRANCHE AINÉE

LES CHALENDAR DE VILLENEUVE-DE-BERG

(Suite)

Louis de Chalendar est commissaire à l'Assiette générale tenue à Viviers, chez Nicolas de Vesc, subrogé de l'Evêque, baron de tour (1er février).

Le 6 novembre, assemblée de la noblesse à Largentière, chez Guillaume Rivière, 1er consul. Leugières, Balazuc, Larnas, Charbonnel, Chaussy, Gaspard de Clastrevieille, Louis de Chalendar et six autres ; c'est pour l'entretien des garnisons.

Autres réunions le 19, puis le 23 octobre, où assistent Louis de Chalendar et Guillaume de Chalendar de Cornillon.

Cependant catholiques et protestants sont las de cette guerre éternelle qui ne peut avoir de solution décisive et ruine le pays, ils se sont décidés à négocier ; une trêve a été conclue d'abord et des députés nommés de part et d'autre pour arriver à la pacification du pays. Louis de Chalendar est l'un des neuf députés catholiques ; le 3 février 1576 les conventions sont signées au château de la Borie de Balazuc.

Louis de Chalendar fait encore partie des commissaires désignés pour veiller à l'exécution de cette paix (sept catholiques, cinq protestants).

Le 18 juin, Louis de Chalendar est commissaire à l'Assiette du pays de Vivarais.

En 1578 et 1579, nous ne trouvons rien qui le concerne.

Mais en 1580, je relève deux assemblées de membres du clergé de la noblesse et du tiers états, réunis à Largentière le 30 janvier et le 9 février, sous sa présidence, pour remédier aux maux du pays

Le 18 février 1580, il écrit au syndic du pays : Louis de Cha-

Digitized by Google

endar avait demandé au duc de Montmorency le transport à Largentière du siège royal de Villeneuve-de-Berg et prie le syndic de lui faire savoir la réponse.

En 1581, il est remplacé comme commissaire aux Etats de Viviers (octobre) par Louis des Serres, le plus ancien avocat de Villeneuve de Berg, il était cependant présent au moins le 17 octobre lorsque furent arrêtés les comptes du pays avec le receveur Froment, car il est au nombre des membres de l'assemblée qui ont signé ce règlement.

Nous ne retrouvons plus Louis de Chalendar avant 1584. Le 6 août de cette année les Etats du Vivarais réunis à Tournon sont présidés par le baron de Tournon ; son lieutenant Chalendar n'y peut donc être commissaire, mais il y assiste et le 10 août les Etats décident que ces états de vacation seront ordonnés.

Rien en 1585.

Le 4 février 1586, Montréal préside une réunion dans la maison de G. de la Motte à Largentière ; Louis de Chalendar y assiste comme commissaire. Le 23 février autre réunion à Largentière chez Claude Allamel il y a seulementquatredéputés présidés encore par Montréal assisté de Louis de Chalendar. Autre encore, les 9 et 10 mars ; ce sont les mêmes députés plus Guillaume de Vogüé. Baïx est assiégé par les catholiques. Les Protestants, commandés par Chatillon, s'approchent pour faire lever le siège, Montréal rassemble des troupes pour s'opposer à la marche de Chatillon. Il requiert du pain.

Le 21 octobre 1586, Chalendar est commissaire général à l'Assiette de Viviers présidée par Nicolas de Vesc. Beaucoup de députés absents, « causant les dangiers des chemins ».

Le 13 décembre quelques députés sont encore réunis à Viviers par Nicolas de Vesc, Louis de Chalendar est présent. C'est au sujet d'une imposition sur le sel.

Le 10 avril 1587, réunion à Aubenas chez Béranger de la Tour, devant Nicolas de Vesc assisté de Louis de Chalendar.

Le 20 juin, Chalendar est commissaire principal à l'Assiette tenu au Puy en Velay.

Autre Assiette le 3 décembre à Joyeuse. Président, Guillaume de Vogüé, substitut de M. de Lestranges, Louis de Chalendar

Digitized by Google

commissaire, (1) son fils François assiste pour la première fois aux Etats, en remplacement du châtelain d'Aps.

Le 14 mars 1588, Louis de Chalendar assiste Montréal présidant une réunion à Largentière chez Guillaume Rivière.

Le 9 mai, Assiette à Joyeuse, présidée par Guillaume de la Motte. Louis de Chalendar y est commissaire général. Il est chargé de vérifier les cotes des habitants non fugitifs d'Aubenas.

Le 8 août, il assiste à une petite réunion à Largentière chez Rivière. Il est commissaire le 20 octobre chez le même. G. de la Motte président ; et aussi le 9 décembre. Cette assemblée se prolonge jusqu'en mars 1589.

Le 30 mai, Assiette générale à Viviers présidée par Nicolas de Vesc. G. de la Motte, commissaire principal, et Louis de Chalendar, commissaire ordinaire, arrivent le lendemain 31. Le juge des Serres revenant des Etats de Blois rend compte de son mandat. La situation s'est complètement modifiée : le Roi s'est allié au roi de Navarre, il y a donc trêve avec les protestants. Louis de Chalendar est chargé de faire publier cette trêve générale.

Le 9 mai 1591, Assiette à La Voulte. Louis de Chalendar y est commissaire ordinaire.

Le 21 mai, il réclame le rétablissement du culte catholique à Villeneuve de Berg.

Le 28 janvier 1593, Assiette au Bourg St-Andéol sous la présidence de Guillaume de Vogüé. François de Chalendar y remplace comme commissaire ordinaire son père Louis.

Quelques jours après, le 5 février, les protestants prenaient Aubenas par surprise et, le 7, martyrisaient le P. Salez et son compagnon. Louis de Chalendar fit à ce sujet une enquête judiciaire ; commencée le 15 février 1593 elle ne fut terminée que le 6 juillet 1594. Cette enquête établit que le martyre des deux jésuites avait eu lieu à l'instigation de trois ministres protestants.

Ce fut le dernier acte public de Louis de Chalendar. Quant à sa vie privée nous n'en savons absolument rien, sinon qu'il testa le 7 septembre 1572. Testament reçu par Chastanier, notaire de Largentière.

(1) Voir pour plus de détails la *Revue du Vivarais* de 1904, articles sur Guillaume de Chalendar de la Motte.

Digitized by Google

FRANÇOIS DE CHALENDAR

Fils de Louis de Chalendar, François de Chalendar lui succéda dans sa charge de lieutenant du bailli du Vivarais à Villeneuve-de-Berg. C'était un homme fort instruit; j'ai déjà publié une belle pièce de vers latins qu'il adressait en 1599 à Olivier de Serres (1). Comme il a vécu dans une période plus calme que son père, sa vie publique fut moins importante et moins agitée sans doute et nous n'en connaissons rien ; par contre nous avons quelques renseignements sur sa vie privée, bien qu'en dehors de son testament ils se résument à peu d'actes relevés dans des registres de notaires.

M. Me François de Chalendar, docteur ès-droits, lieutenant au siège de Villeneuve-de-Berc, est cité comme témoin, le 16 janvier 1600, au mariage d'Honorat Deydier, fils d'Etienne et de Gabrielle Reyne, de Lanas, avec noble Jacqueline de Chalendar, fille de feu noble Guillaume de Chalendar, sieur de Cornillon, et de noble Catherine du Roure, et sœur de noble Antoine de Chalendar, de Chassiers (Jean de Villeneuve, notaire de Rochecolombe, registre de 1600-1602, f° 10).

Un registre de Guillaume Bellidentis, notaire à Chassiers, porte en 1604 la mention suivante :

« Loys de Chalendar, en son vivant conseiller du Roy, lieu-
« tenant du Bailly du Vivarais, avait en son testament du 7 sep-
« tembre 1572 légué aux Cordeliers 10 livres à charge de prier
« Dieu pour son âme. Son fils François, lieutenant du Bailly du
« Vivarais, voulant acquitter ce legs, a institué une pension de
« 10 sols qui sera payée au couvent par Martin Constant de
« Chassiers auquel il a versé les 10 livres. »

A la date du 16 octobre 1606 le même registre contient une quittance donnée à Jehan Dupuy. Noble François de Chalendar, docteur ès droits et lieutenant de M. le bailli du Vivarais, habitant à Chassiers, confesse avoir reçu de Dupuy ce que Dupuy lui devait de la vente que ledit Chalendar lui avait passée de la terre par lui acquise de noble Pierre de la Motte, assise au lieu de Chassiers. Fait à Chassiers sur la place publique.

(1) *Revue du Vivarais* de 1901, p. 119.

Digitized by Google

Le 21 novembre 1612, nous trouvons dans le même registre l'établissement de pension de 20 sols pour la chapelle basse de Chassiers, N.-D. des Roses :

Noble François de Chalendar, docteur ès droits et lieutenant principal du baillif de Viviers en la cour et siège royal de Villeneuve-de-Berg habitant au lieu de Chassiers, comme patron de la chapelle de N.-D. des Roses sous le clocher de l'église, considérant que la maison dépendant de ladite chapelle donnée et léguée au recteur d'icelle, située au présent lieu de Chassiers communément dite de Raschet est à présent tombée en ruines, ayant été réduite en feniére et estable ; sans aucun plancher, les poultres et faîtes qui soutiennent le couvert estant presque pourries et le couvert en danger de tomber, ce qui seroit advenu par la coulpe et négligence des prédécesseurs qui n'ont rien voulu dispendre à la réparation, et que, d'ailleurs, le revenu de la dite chapelle ne pouvoit suffir à l'entretènement du service divin, ensemble à la réparation qui coutait beaucoup, auroit trouvé bon, expédient et commode de bailler à pension perpétuelle et foncière ladite maison et soubs les entrées de la somme qui s'en trouveroit et qui feront les conditions meilleures pour employer et convertir l'argent au profit de ladite chapelle et du recteur d'icelle, qui ne pourroit [tirer] du louage de ladite maison plus de 15 ou 20 sols tous les ans et, à ses fins, auroit fait dire et proclamer par voix publique de sergent à la place publique audit Chassiers et aussi au prône de la messe paroissiale par trois dimanches que seroit ladite maison baillée à loyer perpétuel et pension foncière à celui qui feroit conditions meilleures, etc.

De Chalendar de Cornillon, prieur d'Assion, recteur moderne de ladite chapelle, l'adjuge à Claude du Cros moyennant 45 livres (1) d'entrée et la pension perpétuelle de 20 sols par an.

A l'Assiette des Etats du Vivarais tenue en 1614 à La Voulte, François de Chalendar fut en contestation avec M. des Serres, juge du Haut-Vivarais, pour l'entrée aux Etats (2).

Enfin voici son testament :

(1) Voir ci-après le testament de François de Chalendar.

(2) Voir la *Revue du Vivarais* de 1899, p. 373, article de M. Mazon sur la baronnie de La Voulte.

Digitized by Google

Au nom de Dieu soit fait. Amen. 1617, le dernier août après midy en présence de moi notaire royal et témoins sous nommés estallé en personne, le dit noble François de Chalendar docteur ès droits, conseiller du Roy, lieutenant du Bailliage au Siège Royal de Villeneuve-de-Berg, natif et habitant dudit lieu de Chassiers, diocèse de Viviers, lequel gisant au lit malade et sain de sens, mémoire et entendement, désirant disposer des biens que Dieu lui a donnés en ce monde, afin que procès, questiou ni débat ne puisse intervenir à raison d'iceux, entre ses enfants, parents et amis, a fait et ordonné son testament et dernière volonté nuncupatoire de la sorte et manière que s'ensuit : 1° a invoqué le nom de Dieu et de la bénite et glorieuse Vierge Marie sa mère et de tous les saints et saintes du Paradis et faisant le signe de la croix et disant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, priant qu'il luy plaise de luy pardonner ses fautes et péchés par le mérite de sa mort et passion qu'il a souffert en l'arbre de la Croix pour les pauvres humains.

Item a voulu et ordonué que lorsqu'il plaira à Dieu de l'appeler de ce monde, la sépulture de son corps soit faite dans l'église paroissiale de Chassiers et chapelle basse dudit testateur qui est au dessous le chœur de ladite église et sépulture de ses prédécesseurs.

Item a voulu et ordonné qu'après son décès son corps soit revêtu de l'habit et cordon de St François son patron, duquel il porte le nom.

Item a ordonné qu'à sa sépulture et enterrement seront convoqués tous les prêtres de ladite paroisse ensemble les frères et cordeliers et curé de Largentière, comme aussi les frères de St Dominique de la ville d'Albenas, curé d'Uzer, la Chapelle, Vinezac, Joannas, Prunet, Rocles, pour faire et célébrer le divin service en sa sépulture et prier Dieu pour le salut de son âme et toutes les obsèques en tel cas requises et qu'à chascun desdits prêtres et religieux qui assisteront soit donné à diner par son héritier après nommé, outre ce à chacun 8 sols.

Item aussi voulu et ordonné qu'à son enterrement soyent habillés 13 pauvres, à chacun desquels soit donné une canne de drap gris ou bureau lesquels accompagneront son corps en ladite

Digitized by Google

église avec chacun une torche allumée et après leur être donné à diner.

Item a donné et légué le dit testateur aux prêtres de la communauté dudit Chassiers la somme de 10 livres pour une fois tant seulement à la charge qu'ils seront tenus de dire une messe tous les ans le jour de son obit.

Item aussi a donné et légué ledit testateur aux religieux de St François de la ville de Largentière semblable somme de 10 livres pour une fois comme dessus à la charge aussi qu'ils seront tenus de célébrer une messe d'office des trépassés une fois comme le jour de son obit.

Item a donné et légué ledit testateur aux pères religieux de l'ordre de St Dominique de la ville d'Albenas même somme de 10 livres avec la même charge, payables lesdites sommes par son héritier l'an après son décès.

Item a ordonné ledit testateur que ses funérailles et office divin tant à son enterrement, neuvaine, quarantaine, que bout de l'an, soient faites et ordonnées avec tout ce qui est requis en icelles, même les offrandes accoutumées par son héritier.

Item par droit d'institution héréditaire part et portion a donné et légué à Guillaume de Chalendar son fils naturel et légitime une sienne maison assise dans la ville de Villeneuve de-Berg, appelée la maison de Pastré avec autre maison y joignante qu'il avoit acquise de Raymond Léglise, confrontant de la bise avec le cimetière de l'église St Louis dudit Villeneuve, du levant la maison dudit Léglise, et outre ce le domaine pièces et propriétés qu'il a dans le mandement de Vinezac et avec les censes. rentes et droits seigneuriaux qu'il audit mandement, sans à ce comprendre son mas et vignes situés au terroir de la Brousse sauf qu'il sera au choix de son héritier après nommé de retenir à soi lesdites rentes et propriétés en baillant audit Guillaume de Chalendar pour la valeur des susdites choses 3000 livres tournois pour ses droits de légitime qu'il pourrait prétendre sur les biens dudit testateur, payable ladite somme par son héritier lorsqu'il sera d'âge compétent, sera nourri et entretenu aux écoles ou dans la maison dudit testateur et en cela institué son héritier particulier, qu'il ne puisse demander autre chose sur ses biens.

Digitized by Google

Pareillement a donné et légué par même droit d'institution héréditaire part et portion à Marie, Catherine, Louise, Isabeau, Pierre et Blanche de Chalendar ses filles naturelles et légitimes, à chacune d'icelles la somme de 1500 livres pour une fois payable aux termes et paiements qui seroient advisés par les amis et lorsqu'elles seraient d'âge compétent et se colloqueraient en mariage, et cependant qu'elles soient nourries et entretenues à la maison suivant la faculté de ses biens et conditions de leur personne et avec ce a voulu qu'elles soient contentes et ne puissent autre chose demander, les instituant ses héritières.

Semblablement, par même droit que dessus a donné et légué aux posthumes du ventre de damoiselle Anne d'Alleman sa femme soit males ou femelles pareille somme de 1500 livres payable lorsque seront d'âge compétent et se colloqueront en mariage et jusques où soient nourris et entretenus dans la maison et avec icelle somme a voulu que soient contents et ne puissent autre chose demander sur ses biens

Item a voulu ledit testateur qu'au cas où son héritier après nommé ne voudrait faire profession de lettres et prendre l'état de doctorat en la jurisprudence, que tous ses livres appartiendraient audit Guillaume de Chalendar son autre fils faisant profession desdites lettres et non autrement et ce outre le légat dessus.

Item a donné et légué ledit testateur aux pères jésuites de la résidence d'Albenas une charge de vin rouge, mesure dudit Chassiers, payable annuellement par son héritier à chacune fête de St Michel que les dits Pères seront tenus envoyer chercher à leurs dépens. Lorsque sondit héritier voudra racheter ladite pension sera tenu payer la somme de 60 livres pour une fois tant seulement.

Item a donné et légué pour la réparation de l'église St Benoit dudit Chassiers la somme de 10 livres.

Item a voulu et ordonné ledit testateur que la chapelle fondée en l'église Saint-Louis dudit Villeneuve et de laquelle le dit testateur est juspatron soit réparée par son héritier en bon et deult état.

Item se ressouvenant ledit testateur d'avoir retiré une somme de 45 livres d'un apensionement d'une maison qui étoit de la

Digitized by Google

fondation de la chapelle basse qui est au dessous du chœur de l'église St Hilaire de Chassiers payés par Pierre Ducros, veut et entend ledit testateur icelle somme de 45 livres être rendue par son héritier pour être mise en pension au profit et utilité de la dite chapelle.

Item a donné et légué ledit testateur à tous ses parents et autres prétendants droit en sesdits biens la somme de 5 sols pour une fois avec laquelle a voulu que soient contents et ne puissent autre chose demander sur sesdits biens.

Car le chef et fondement de chacun testateur est d'instituer héritier ou héritière, à cette cause, en tous et chacun ses autres biens a fait et institué et de sa propre bouche nommé son héritière universelle demoiselle Anne d'Allemand, sa femme bien aimée, et ce durant sa vie sans rendre aucun compte, vivant en viduité et non autrement à la charge qu'elle soit tenue à la fin de ses jours de rendre ledit héritage à noble Louis de Chalendar son fils naturel et légitime et de ladite demoiselle d'Allemand sans distraction de quarte trebellianique qu'il a expressément prohibé et défendu et si ledit Louis venait à décéder sans enfants naturels et légitimes et où et quand ladite d'Allemand n'aurait remis ledit héritage audit Louis, a substitué sesdits biens ledit Guillaume de Chalendar son autre fils, et pareillement si ledit Guillaume de Chalendar venait à décéder sans enfants, ou ses enfants sans enfants naturels et légitimes, lui a substitué une des filles qui ne sera pas mariée, celle qui se trouvera l'aînée d'icelles, et si toutes étaient mariées lui a substitué ladite Marie son aînée, et si ladite Marie décédait sans enfants naturels et légitimes lui a substitué Catherine et ainsi de suite suivant l'ordre de primogéniture et a voulu ledit testateur que sadite femme ne puisse rien faire de l'administration de sesdits biens sans avoir l'avis et conseil de noble Guillaume de la Vernade et de noble Pierre de la Motte, sindic général du Pays de Languedoc,et aussi de noble Jean du Bouchet, sieur de la Combe et de M. Benoit de la Selve docteur ès droits, ses cousins La priant d'accepter la charge de curateur et assister à sa dite femme de leurs avis et conseils sans qu'ils soient tenus à rendre aucun compte à raison de ce dessus ; et a dit ledit testateur que c'est son dernier testament et dernière volonté nuncupa-

Digitized by Google

toire qu'il veut que vaille par testament et, où ne pourrait valoir par codicille, veut que vaille par donation à cause de mort, cassant et révocant tous autres testaments, donations, codicilles et autres dispositions qu'il pourrait avoir cy devant fait, le présent testament demeurant en sa vertu efficace perpétuellement, et a prié les témoins là présents mémoratifs et moy notaire royal en faire instrument à sadite héritière et autres légataires qu'il appartiendra et en sera requis.

Fait et récité au lieu de Chassiers dans la maison du testateur et salle d'icelle maison, présents à ce : noble Guillaume de la Vernade, seigneur dudit lieu, Laurac, Tauriers ; noble Pierre de la Motte, seigneur dudit lieu et de Vinezac ; noble Antoine de Chalendar de Cornillon ; noble Louis de Cornillon, prêtre et official de Largentière ; noble Claude de Cornillon, MM. Pierre et Etienne Béraud père et fils tous dudit lieu de Chassiers, MM. Antoine Avril, docteur en médecine de la ville de Largentière et Benoit de la Selve, docteur ès droits, advocat au siège royal de Villeneuve-de-Berg soubsignés avec ledit testateur et moy notaire royal recevant soussigné.

Ainsi testé et ordonné de mes biens.

CHALENDAR, testateur.
LA VERNADE.
LA MOTTE. Le Prieur de CORNILLON. CORNILLON.
DE CORNILLON. BÉRAUD.
RIVIÈRE, notaire.

Extrait duement collationné aux notes de feu Me Rivière notaire par moy notaire royal soussigné et garde des dites notes.

VÉZIAN, notaire.

Nous ne savons pas si François de Chalendar a vécu longtemps ou non après son testament. Cet acte nous donne à tout le moins quelques renseignements de famille intéressants, les premiers que nous ayons sur cette branche et nous allons maintenant pouvoir la suivre un peu mieux au point de vue généalogique ; il est vrai que, par contre, son rôle politique paraît tout à fait fini.

De sa femme Anne d'Allemand, François laisse huit enfants ;

Digitized by Google

deux fils : Just-Louis qui se fit capucin et Guillaume qui continue la filiation et six filles Marie, Catherine, Louise, Isabeau, Pierre (singulier nom de fille !) et Blanche.

De ces six filles, deux seulement paraissent avoir été mariées : Louise et Isabeau (1).

Louise, mariée à Claude de Serres, seigneur de Vassidoule, paraît n'avoir point laissé de progéniture. Le huitième registre de Joachim Bellidentis Rouchon, notaire de Chassiers, contient (fol. 87) son testament daté du 7 avril 1663. Demoiselle Louise de Chalendar femme de Messire Claude de Serres, malade, à Chassiers, dans la maison de sa sœur Isabeau de Chalendar, veuve de noble Pierre Teyssier, en son vivant juge de Meyras, veut être enterrée dans la chapelle basse de la Motte, jadis de Chalendar (2) ; lègue aux pénitents bleus 30 livres ; à Marie de Teyssier, sa nièce 600 livres ; à sa sœur, à Claude de Serres son mari et à tous ses autres parents et amis, à chacun 5 sols ; fait son héritier universel son neveu Claude de Teyssier Fait au lieu de Tailhand maison de ladite demoiselle de Teyssier. Tous les témoins illettrés comme la testatrice.

La fille du poète latin François de Chalendar ne sachant même pas signer ! Cela paraît invraisemblable au premier abord, c'est qu'à cette époque l'instruction des femmes était généralement totalement négligée ; quelques unes sans doute étaient savantes et savaient le grec mais en général, même dans des milieux qu'on pourrait qualifier d'intellectuels, elles n'apprenaient même point à lire.

Isabeau donc avait épousé Pierre Teyssier, seigneur des Alras et juge de Meyras et fils de noble Etienne Teyssier, seigneur du Roux. Les *Commentaires du Soldat du Vivarais* (p. 76) racontent la prise et la destruction d'un repaire de bandits huguenots par le seigneur des Alras en 1626 :

« Sur le grand chemin du bas Vivarais et Auvergne étoit apposé le château de la Croisette maison du sieur baron des Eperviers, dans lequel il avoit mis une garnison ce qui donnoit de

(1) Ce sont du moins les deux seules pour lesquelles on retrouve la preuve — mais il paraît probable que l'une des autres aurait épousé Guillaume Hébrard d'une vieille famille bourgeoise de Largentière.

Digitized by Google

grandes appréhensions à la liberté de ce chemin et aux lieux circonvoisins non catholiques,et notamment au lieu de Meyras proche de 2 mousquetades . ce qui obligea les catholiques d'autour d'y entreprendre, desquels fut chef le sieur des Alras. S'étant rassemblés deux ou trois cents ils investirent cette maison lorsqu'ils eurent vu sortir une partie des soldats en campagne, et, d'abord, se rendirent maîtres de la basse cour où le combat fut très bon, bien attaqué par pétards, échelles et mantelets et bien défendu par 12 ou 15 hommes qui estoient dedans et qui enfin furent forcés après la résistance de tout un jour et cette maison rasée en un instant jusques aux fondements. »

Isabeau eut quatre enfants : 1° Claude héritier de sa tante Louise de Serres ; 2° Jean qui succéda à son oncle autre Jean Teyssier dans le prieuré de Montpezat ; 3° Marie ; 4° Gabrielle qui épousa François de Chanaleilles du Buisson dont elle eut Catherine de Chanaleilles mariée à François d'Hautefort de Lestranges, d'où Jean Baptiste d'Hautefort qui, le 6 mai 1711, succéda à son grand oncle et tuteur Jean Teyssier dans le prieuré de Montpezat.

L'aîné des fils de François de Chalendar s'étant fait capucin, le second Guillaume devint le chef de la famille et vendit en cette qualité à son cousin Annet de la Motte la grange de Chalendar et le patronat de la chapelle de N. D des Roses contenant la sépulture des membres de la famille (1).

Cette vente s'explique sans doute par ce fait que Guillaume à la suite de son mariage avec Martine de César avait quitté. Chassiers pour aller habiter St-Marcel d'Ardèche où demeurait la famille de sa femme. Guillaume de Chalendar et Martine de César eurent un fils qui reçut pour nom de baptême le nom de famille de sa mère.

César de Chalendar fils de Guillaume et de Martine de César se maria deux fois : il épousa d'abord en 1662 Martine de Mercoyrol de Beaulieu, sa cousine éloignée, car elle était fille de Jean de Mercoyrol et de Marie de Béchon et celle-ci fille d'Antoine de Béchon et de Marie de Chambaud. Cette dernière

(1) Voir *Revue du Vivarais*, 15 avril 1907, p. 186.

Digitized by Google

arrière petite fille de Claude de Chambaud et de Catherine de Chalendar de La Motte mariés en 1556.

En 1691, César se remaria, il épousa Marie de Ville, fille d'Antoine de Ville et de Lucrèce de Loulle.

César mourut le 28 décembre 1697.

Cette date est mentionnée dans le jugement de noblesse rendu sur requête de ses *héritiers* par M. de Lamoignon le 27 janvier 1699 Qu'étaient ces héritiers ? Il n'avait évidemment pas de fils ils eussent été mentionnés dans ce jugement de noblesse. Etaient-ce des filles ? ou d'autres parents ? Je n'ai pu, jusqu'à présent, rien découvrir à ce sujet En dehors des quelques renseignements qui précèdent je n'ai pu trouver sur le dernier des Chalendar de la branche aînée que la mention faite le 26 octobre 1661 sur le registre de Bellidentis Rouchon, notaire à Chassiers, d'une perception de lods faite pour lui par son oncle par alliance Sr Guillaume Hébrard, de Largentière. Il serait intéressant de savoir quels étaient les père et mère de Pierre de Chalendar du commencement du XVIe siècle et aussi quels étaient les héritiers de César de Chalendar mort à St-Marcel-d'Ardèche à la fin du XVIIe.

J'ai tout lieu de croire que la maison possédée à Chassiers par les Chalendar de cette branche est celle qui, sise en face de la mairie, appartenait aux Massot de Lafond dont le représentant, qui habite Lyon, est le frère de Madame la générale Voyron. Madame Voyron m'a plusieurs fois affirmé qu'il était de tradition dans sa famille qu'elle se rattachait aux Chalendar par des liens de parenté, mais elle ne put me dire lesquels et je ne puis à cet égard que faire des conjectures. Etienne de Massot de Lafond, garde du corps, qui est venu s'établir à Chassiers au commencement du XVIIIe siècle serait-il parent de César de Chalendar ? (1) C'est fort possible. En tous cas j'ai eu entre les mains un parchemin très intéressant que M. l'abbé Roche avait trouvé dans les papiers de M. Massot de Lafond et qu'il avait prêté à M. Auguste Le Sourd. C'est le prix fait par Jacques et Pierre de Chalendar

(1) Je ne pense pas qu'il fût son gendre puisqu'on lui connait déjà deux femmes : Françoise de Tevssonière et Justine de Mazodier. Voy. : A. Le Sourd. « Conseils d'un vieux gentilhomme à son fils », dans la *Revue du Vivarais*, 1905.

Digitized by Google

en 1396 pour la construction du clocher de l'église de Chassiers. La présence de ce curieux document dans les archives de M. de Lafond est bien de nature à donner quelque créance à l'hypothèse que je mentionnais plus haut.

Général de CHALENDAR.

Digitized by Google

NOTES
D'ETHNOGRAPHIE VIVAROISE

(Suite)

Le troisième tvpe, par ordre d'importance dans la population vivaroise,se différencie du type Celtique et du type Belge par des caractères très nettement saisissables à première vue.

Taille médiocre ou petite, de 1 m. 60 à 1 m. 65 en moyenne — Brachycéphalie moins accentuée que chez les Celtes, parfois mésaticéphalie — corps svelte et léger; squelette moins volumineux et moins lourd; visage ovale; nez plutôt allongé. droit ou légèrement arqué — teint olivâtre — cheveux habituellement noirs ou bruns foncés — yeux le plus souvent noirs, bruns ou noisette — courbe dorsale accentuée

Le parler, naturel ou appris, là où les populations de ce type se présentent en masse, se distingue par la douceur de la prononciation, par l'atténuation des consonnes dures, par la prédominance des voyelles éclatantes et du son *a*. Population alerte, vive et gaie, plus agile que forte. d'une grande mobilité d'esprit.

Cet élément méridional se montre prépondérant. et quelquefois presque seul, dans les Basses-Alpes, Vaucluse, le Midi de la Drôme, la basse Provence, le Gard. l'Hérault, l'Aude. et toute la région Pyrénéenne et Gasconne.

Dans le Haut-Vivarais. il est presque complètement absent, ainsi que dans la Lozère, la Haute-Loire, la Loire et l'Auvergne Dans le Bas-Vivarais et dans la vallée du Rhône, il est relativement rare, mais on l'y rencontre partout, en proportion décroissante à mesure qu'on avance dans le Nord ou qu'on s'enfonce à l'Ouest dans les Cévennes.

Ce type ne se présente en nombre important que sur deux points du territoire Ardéchois : dans la plaine du Rhône aux environs du Bourg-Saint-Andéol et jusqu'à Viviers et Aps ; dans la

Digitized by Google

partie méridionale du canton des Vans, y compris le chef-lieu. Ces deux cas spéciaux s'expliquent par l'histoire et par la topographie.

Bourg-Saint-Andéol, fermé du côté du Vivarais par des montagnes abruptes et peu habitées, se trouve largement ouvert, au contraire, du côté de la Provence et du Languedoc. Toutes ses relations, de temps immémorial, sont avec ces contrées, et la race locale a dû forcément s'en ressentir. Il en est de même, mais en de moindres proportions, pour les petits centres échelonnés le long du Rhône ou à proximité, Saint-Montan, Viviers, Le Teil, Aps et même Rochemaure.

Dans le bassin intérieur de l'Ardèche, d'autre part, les Vans et sa banlieue sont placés au Sud de la frontière historique entre Ibères et Celtes, entre Arécomiques et Helviens, plus tard entre Uzégeois et Vivarois Ce petit pays, après avoir fait partie, aux époques Gauloise et Gallo-romaine, du territoire des Volkes, releva pendant tout le Moyen-Age et l'Ancien Régime du diocèse d'Uzès et non du comté-diocese de Viviers. C'est la Révolution qui, sans tenir compte de ces attaches traditionnelles vieilles de plus de vingt siècles, l'incorpora au département de l'Ardèche au lieu de le comprendre dans le Gard.

L'ethnographie des Vans et des sept ou huit communes voisines est absolument conforme à celle de l'arrondissement d'Uzès. L'élément Kymri forme plus de la moitié de la population, seulement il se trouve associé, tantôt par juxtaposition, tantôt par mélange, non plus à des éléments Celtiques comme dans le Bas-Vivarais et le Coiron, mais avec le type Languedocien décrit plus haut. En descendant vers le Midi, cet élément brun Languedocien se montre presque seul dans les montagnes et les collines du Gard et dans la plaine de Nîmes. Il reste dominant dans l'Hérault et l'Aude, mais en se combinant là, en proportions variées, avec le type Kymri et le type Goth.

Dans le Bas-Vivarais, je l'ai déjà dit, ce type franchement méridional est clairsemé, et devient de plus en plus rare en remontant l'Ardèche de Vallon à Aubenas. Dans les Cévennes, il devient exceptionnel, et plus encore dans les Boutières, la région

Digitized by Google

d'Annonay et les hauts plateaux de la Loire et de l'Allier supérieurs.

Sur les bords du Rhône, il va toujours en diminuant comme effectif à mesure qu'on s'éloigne du Bourg. Il représente encore le quart peut-être de la population dans les cantons de Viviers et de Rochemaure ; un peu plus dans les centres, un peu moins dans les campagnes. Viviers, Le Teil, Aps. Bourg-Saint-Andéol surtout sont des cités semi Cévenoles, semi-Languedociennes ou Provençales par l'aspect général de leurs habitants. A partir de Rochemaure et de Cruas, jusqu'à Tournon et Serrières, ce type s'efface de plus en plus, et il finit par ne représenter qu'une faible partie de la population riveraine.

Il est difficile, on le conçoit, d'en chiffrer numériquement l'importance dans chaque sous-région. On peut cependant évaluer, d'une façon générale, le nombre des sujets chez qui dominent ces caractères à 2,000 dans le district des Vans, à 3 ou 4,000 dans le reste du Bas-Vivarais, à 1.500 peut-être dans les Cévennes et le Coiron, à un millier dans les Boutières et la circonscription d'Annonay. Dans la vallée du Rhône, le canton du Bourg en renfermerait environ 3,000, les cantons de Viviers et de Rochemaure 2,000, et les bords du fleuve, de Cruas à Serrières, 2 à 3,000 au plus.

Cet élément entrerait donc dans la population globale du département, qui est de 350,000 âmes, pour 16,000 unités environ, dont un tiers dans les seules banlieues du Bourg et des Vans, limitrophes du Gard, la moitié dans le reste du Bas-Vivarais et du littoral Rhodanien, et le reste dans les montagnes de l'intérieur. Les Cévennes, le Plateau, le Coiron, les Boutières et la région Annonéenne comptant ensemble 242,000 habitants, et les individus du type nettement méridional n'y figurant que pour 2,500, on voit combien cet élément y est faible : il y constitue à peu près 1 p. o/o du total.

Quelles sont les origines ethniques de ce type que j'ai qualifié jusqu'ici de *méridional* et de *Languedocien*, en le rattachant aux populations de la basse vallée du Rhône et de la vallée de la Garonne ? On ne saurait en chercher les éléments principaux, il me semble, ailleurs que dans les Ibères, cette race dominante du

Digitized by Google

Midi français et de la majeure partie de l'Espagne; race que nous trouvons établie dans ces contrées depuis les premiers temps historiques, et dont la langue, encore parlée par les Basques, a fourni les noms d'un si grand nombre de localités en Gascogne, en Roussillon et en Languedoc, jusqu'aux limites méridionales du Vivarais.

Le type Ibérien, qui a son expression la plus pure et la plus complète chez les montagnards des Corbières et des Pyrénées, est tout à fait celui que je viens de décrire au début de ce chapitre. Toutefois la population Ibérique primitive paraît avoir été métisée, en Languedoc, avec des éléments nombreux et divers.

Ces éléments étaient parfois très éloignés du type Ibérien, comme les Celtes, les Kymris et les Germains. Le plus souvent ils provenaient de races plus rapprochées des indigènes par leurs caractères physiques: colons Orientaux, Grecs et surtout Italiotes, venus des diverses contrées du pourtour Méditerranéen. Ceux-ci ont pu se fondre dans la population primitive des Ibères sans la transformer beaucoup.

Les premiers, dans l'ordre des temps, de ces étrangers furent les Phéniciens, puis les Grecs et les Carthaginois. Des traces matérielles du passage de ces trafiquants dans la vallée du Rhône et sur les bords de la Méditerranée ont été retrouvées sur divers points de la rive droite du fleuve, en territoire Languedocien et Vivarois. C'est ainsi qu'ont été exhumés au Liby, près de Bourg-Saint-Andéol, des sépultures Tyriennes ou Carthaginoises, et près de Serrières des tombeaux et des habitations Massaliotes, Après la ruine de Tyr et de Carthage, les Marseillais, alliés fidèles de Rome, exercèrent une influence économique considérable chez les Helviens, les Arécomiques et les Allobroges. Les Romains de la *Provincia* leur firent, au premier siècle avant notre ère, de si larges concessions de terres aux dépens des indigènes, que ces peuples s'insurgèrent à ce propos. César fit rendre plus tard aux Helviens et à leurs voisins les territoires dont ils avaient été ainsi dépouillés, ce qui contribua beaucoup à lui assurer leur concours pour la conquête des Gaules.

Des opérations si vastes et si prolongées de commerce et de colonisation devaient laisser des vestiges dans la langue comme

Digitized by Google

sur le sol ; quelques termes Helléniques, empruntés certainement aux Massaliotes, sont passés de la sorte dans les idiomes des Ibères et des Celtes Cévenols, et de là dans les patois actuels.

Mais les Phéniciens et les Carthaginois ne sont jamais venus dans la Gaule méridionale qu'en fort petit nombre. S'ils ont exercé dans ce pays, et même dans l'intérieur, une influence civilisatrice appréciable, ils n'ont pu modifier qu'infiniment peu par des croisements le sang des populations indigènes, même sur les côtes et à proximité de leurs établissements de traite. Ces marchands ne comptaient guère plus, au point de vue ethnique, dans la Gaule primitive, que les Européens dans les comptoirs actuels de l'Afrique tropicale ou dans les ports de l'Extrême-Orient.

Plus important fut l'apport des Hellènes sur la côte Provençale, sur le bas Rhône et sur les rivages du Languedoc, entre le delta du fleuve et les Pyrénées, car ils y firent œuvre, non seulement de trafiquants, mais encore d'agriculteurs, et y créèrent de véritables colonies solidement incorporées au sol. Mais ces établissements clairsemés n'avaient chacun, à part Massalie et deux ou trois autres villes, qu'une population peu nombreuse, noyée au milieu des clans Ligures ou Ibériens, qui, réunis, comptaient leurs membres par centaines de mille. Aussi les quelques gouttes de sang Hellénique qui étaient entrées dans les veines des populations littorales ont-elles disparu sans laisser de traces nulle part, sauf à Arles, où l'on parlait grec encore sous les Mérovingiens, et dont les filles reproduisent encore de nos jours

« L'immortelle beauté des vierges d'*Ionie*... »

La conquête Romaine, qui fit de la Provence et du Bas-Languedoc « *une autre Italie* », pour employer l'expression si juste d'un ancien, devait marquer d'une empreinte bien autrement forte les populations Ligures, Celto-Ligures, Kymro-Ibériennes et Ibériennes de ces contrées. Le climat Méditerranéen, les cultures qui y correspondent, la proximité de la Péninsule Italique, les facilités de la navigation côtière, l'existence d'une route de terre très fréquentée faisant communiquer la Cisalpine et la Ligurie avec l'Espagne, attirèrent dans ce pays de nombreux émigrants d'au-delà des Alpes, et modifièrent dans une mesure appréciable

Digitized by Google

la population locale. Toutefois il ne faut pas exagérer l'influence ethnique qui s'exerça de la sorte pendant six siècles. C'est par ses idées, par ses mœurs, par sa civilisation, par ses institutions, par son moule social, beaucoup plus que par son sang, que Rome transforma la Province de la rive gauche du Rhône, la Narbonnaise et la Viennoise. Les éléments nouveaux apportés, soit par les colonies Latines, soit par les individus ou groupes établis dans la region Méditerranéenne ne représentèrent que quelques centièmes du total, et le fonds ethnique demeura Ligure ou Ibère, après comme avant la conquête.

Lorsque l'Helvie fut entrée à son tour, d'abord comme alliée, puis comme sujette, dans le monde Romain, elle subit, quoiqu'à un moindre degré, la même transformation politique, administrative, économique et sociale. La civilisation Latine, partie des bords du Rhône et des rivages du golfe du Lion, rayonna dans l'Est et le Midi de cette petite province, dans les districts les plus faciles d'accès et les plus aptes aux cultures méridionales. Elle s'établit fortement dans les plaines littorales de Bourg-Saint-Andéol et de Viviers, près desquelles s'éleva Alba, la capitale. Elle se propagea avec moins d'intensité dans le bassin fermé de l'Ardèche, de Vallon à Aubenas, et le long du Rhône dans les bourgs et les cités d'étape entre Valence et Vienne. Quant à l'intérieur des Cévennes et des Boutières, elle y pénétra peu, sauf le long des routes tracées par l'Empire, dont la principale était toujours l'antique voie commerciale des Phéniciens et des Massaliotes, qui menait par Ucel, Meyras et Montpezat chez les Vellaves, les Arvernes et les peuples de la Basse-Loire.

Mais ce serait une erreur de croire que la domination Romaine, en transformant les lois et les mœurs, en substituant même peu à peu la langue Latine au Celtique, ait provoqué dans le pays Helvien une immigration considérable, susceptible de modifier fortement le type physique des habitants primitifs, Celtes de l'Ouest, du Centre et du Nord ou Volkes des cantons du Sud-Est.

Alors comme aujourd'hui, la chaîne des Cévennes, pays pauvre, rude, peu attrayant et relativement surpeuplé, repoussait les étrangers au lieu de les appeler ; elle essaimait au dehors et n'en recevait presque pas d'habitants nouveaux. Le département de

Digitized by Google

l'Ardèche ne renferme pas à l'heure actuelle, très probablement, exception faite pour les fonctionnaires de passage, 2.000 individus nés hors de ses limites sur 350.000. S'il en est ainsi maintenant, avec toutes les ressources et les complications de la civilisation moderne, à plus forte raison ces territoires devaient-ils peu tenter, à l'époque Gallo-Romaine, les populations des régions fertiles du Languedoc, de la Provence ou de l'Italie. C'est pourquoi la race locale n'y a guère été modifiée — l'observation anthropologique le démontre — par les éléments Latins ou latinisés qui ont exercé en d'autres provinces françaises une influence si appréciable, quoique souvent exagérée par les historiens.

Ces éléments, qui demeurèrent toujours rares et clairsemés, et qui ont laissé si peu de traces parmi les Ardéchois actuels pris en bloc, quels étaient-ils au juste ?

Socialement, c'était des officiers impériaux avec leur suite, des marchands, des propriétaires, des artisans, nautes du Rhône et autres, des esclaves. Au point de vue ethnique, fort peu durent être des Latins véritables, des hommes de l'Italie centrale. L'Espagne et l'Italie du Nord purent fournir quelques immigrants ; la plupart venaient des diverses provinces Gauloises limitrophes du Vivarais. Parmi ces derniers, plusieurs étaient des Celtes dont le type se confondait avec celui des indigènes Helviens. La plupart venaient de la Provence et du Languedoc, et présentaient le type décrit dans ce chapitre, et que j'appellerai Ibéro-Latin, étant entendu que les éléments Ibériques et Ligures y possèdent une prépondérance marquée dans la plupart des cas.

(A suivre). P. GOUY.

Digitized by Google

A BOULIEU

(1628-1660)

Pour procéder à l'élection de leurs consuls, les habitants se réunissent au son de la cloche et à cri public du sergent « dans le ravellin du grand pourtal de la ville de Boulieu » et, plus tard, « en la Grand Rue ». L'assemblée se tient ordinairement le premier dimanche de janvier, par devant l'un des officiers du marquisat d'Annonay, soit le bailli M. de Jarnieu, soit l'un de ses lieutenants François Le Seigle et André Gaultier, ou un simple juge, Jacques et Pierre Piquet. Le scrutin est public et les consuls sortants opinent les premiers. Ils désignent ainsi leurs successeurs et leur choix est ratifié le plus souvent, pas toujours. Les nouveaux consuls « consuls modernes » prêtent serment et l'on nomme ensuite leurs conseillers, ordinaires et extraordinaires.

Furent consuls de Boulieu, de 1627 à 1660 :

1627. Siméon Chottet ; Jean Tourton.

1628. Jean Androl, docteur ès droits ; Achille Gautier, docteur ès droits.

1629. François Barjon, notaire royal ; Siméon Veyre.

1630. Antoine Androl, docteur ès droits ; Etienne Veyre, marchand.

1631. Samuel Tourton, notaire ; Pierre Coste.

1632. Etienne Gautier, chirurgien ; Barthélemy Veyre.

1633. Jean Primet, docteur ès droits ; Flory François (Desfrançois), praticien.

1634. Flory Fourès, notaire ; Claude Delacou.

1635. Etienne Veyre, marchand ; Pierre Gamon, tailleur d'habits.

1636. François Androl ; Jean Tourton.

1637. Antoine Desfrançois, contrôleur au grenier à sel d'Annonay ; Barthélemy Veyre.

1638. Vincent Seigle ; Jean Thomé.

1639. Paul Tourton, apothicaire ; François Sayve, notaire.

Digitized by Google

1640. Claude Barjon, docteur ès droits ; Siméon Veyre.
1641. Pierre Desfrançois, apothicaire ; Etienne Veyre, marchand.
1642. Barthélemy Fourès ; Pierre Coste.
1643. Barthélemy Gautier, procureur au marquisat ; François Tourton apothicaire.
1644. Flory Desfrançois, notaire royal ; Claude Delacou.
1645. François Androl, docteur ès droits ; Jean Primet, docteur ès droits.
1646. Antoine Desfrançois, contrôleur au grenier à sel d'Annonay ; Jean Tourton.
1647. Pierre Chottet ; Barthélemy Veyre fils.
1648. Claude Boutin ; Etienne Sayve, marchand.
1649. Flory Fourès, notaire ; Pierre Coste.
1650. Antoine Gautier, docteur ès droits ; Siméon Tourton, apothicaire.
1651. Jean Barjon, bourgeois ; Jean Primet, docteur ès droits.
1652. Vincent Seigle ; Claude Delacou.
1653. Jean Cholat ; Barthélemy Veyre père.
1654. François Sayve, notaire royal ; Jean Tourton, bourgeois.
1655. André Desfrançois, docteur ès droits : Etienne Sayve, marchand.
1656. Marcelin Desfrançois ; Barthélemy Veyre fils.
1657. Claude Barjon, avocat ; Siméon Tourton, apothicaire.
1658. Jean Androl, docteur ès droits ; Claude Delacou.
1659. Barthélemy Gautier, procureur au marquisat ; André Veyre.
1660. Jean Androl, docteur ès droits ; Barthélemy Veyre.

***

Les consuls de l'année 1628, Jean Androl et Achille Gautier, tous les deux docteurs en droit, se préoccupèrent d'apporter un peu d'ordre dans les archives de Boulieu. Ils établirent le registre des délibérations que nous analysons ici (1), ils enjoignirent à tous les habitants d'avoir à leur remettre les papiers de la com-

(1) Ce registre est en la possession de Me Mourier, notaire à Boulieu, qui nous l'a obligeamment communiqué.

Digitized by Google

munauté qu'ils pouvaient détenir, et décidèrent de faire trois copies sur peaux de parchemin du *Grand Contract des Libertés et Privilèges de la Ville de Boulieu;* deux notaires collationneraient ces copies avec l'original, on ferait ensuite viser par magistrat et enregistrer au bailliage d'Annonay et en la cour du sénéchal de Beaucaire.

La communauté de Boulieu avait alors 2,000 livres de dettes et la taille s'élevait à 703 livres. On trouvait que c'était de grandes sommes, mais elles allaient grossir beaucoup, pour raisons de peste et de guerre.

Dès le 5 novembre 1628 il est, en effet, question de la peste qui va durer quatre ans. Plusieurs endroits du voisinage en sont atteints et, pour s'en garantir, défense est faite aux habitants de Boulieu de s'absenter hors du marquisat d'Annonay. Cependant « la plus part des habitants pressez d'extrême disette et nécessité requièrent les consuls de leur permettre de se procurer ailleurs moyen de vivre soit par leur travail ou mendicité, ou de leur pourvoir d'aliments suffisants nécessaires, sans quoy ils ne se peuvent garantir de la faim. » — Il est alors décidé qu'on fera un rôle des pauvres; on empruntera, on achètera 200 setiers de seigle et on distribuera le pain une fois par semaine aux pauvres de la ville et des faubourgs « sans y comprendre les autres pauvres de la paroisse et à jour différent de celui de l'aumosne des sieurs Célestins. »

D'autre part il faut pourvoir au logement des gens de guerre. En avril le duc de Ventadour et ses compagnies de gendarmes et de carabins sont descendus du Puy pour aller guerroyer dans le Bas-Vivarais contre le duc de Rohan. Les consuls d'Annonay ont payé et réclament à ceux de Boulieu leur quote-part ; ils menacent de saisie et d'emprisonnement ; il faut aviser, c'est-à-dire emprunter. Puis le régiment de Lestrange est allé opérer du côté du Cheylard. Il était porteur d'un ordre de logement au marquisat d'Annonay ; le duc de Ventadour a révoqué cet ordre, mais en raison de cela, deux de ses gardes sont venus à Boulieu, demandant « que l'on use envers eux de quelque gratification. » — On leur donne 15 livres.

Digitized by Google

M. de Jarnieu, bailli-gouverneur d'Annonay, réclame aussi « son entretenement ».

Les consuls ne peuvent suffire à la besogne. Ils exposent « la difficulté de faire assembler les habitants à cause de la calamité du temps et le refus de la plus part de le faire, la multiplicité des affaires qui se présentent de jour à aultre. » Ils proposent la création d'un *Conseil ordinaire* et d'un *Conseil extraordinaire*. « Pour obvier aux confusions, désordres et factions qui peuvent arriver, ne peut estre pourveu que par l'establissement d'ung bon ordre practiqué en toute ville bien policée et par eslection d'habitans notables, qualifiez et zélés au bien public. »

Les consuls nomment donc, le 6 décembre, pour *Conseillers ordinaires* :

MM Antoine Seigle, lieutenant du bailli de Vivarais ;
Daniel de Cellier, docteur ès droits ;
François Barjon, notaire royal ;
Claude Barjon, docteur ès droits ;

et pour *Conseillers extraordinaires* :

MM. André François (Desfrançois) ;
Pierre Sayve ;
François Sayve, notaire royal ;
Paul Tourton, apothicaire ;
Antoine Boutin ;
Barthélemy Veyre.

Les notables désignés acceptent la charge. Ils se soumettent à une amende de 8 sols pour chaque absence, après deux intimations, sauf en cas d'empêchement légitime dont ils seront tenus de justifier. On remplacera chaque année quelques-uns des conseillers, mais cette mutation ne se pourra faire que sur l'avis des consuls, « comme estant les premiers conseillers en ordre. » — Une assemblée générale des habitants, tenue le surlendemain, ratifiait le choix que les consuls avaient fait.

12 janvier 1629, — Il y a la peste à Annonay depuis un mois. Plusieurs personnes en sont décédées. Défense est donc faite aux habitants de Boulieu de fréquenter les Annonéens. L'amende est de 18 livres pour chaque contravention et les délinquants seront

Digitized by Google

« bannis et deschassez pour quarante jours avecque leur famille s'il y eschet ». Il est interdit d'acheter ou de vendre quoi que ce soit à Annonay, et même le consul Veyre ne devra vendre du sel à aucun habitant de Boulieu, « attendu que le grenier à sel du présent pays est dans la ville d'Annonay ». Enfin, on refuse à la dame Jeanne Lefèvre, veuve du sieur Robert Gautier, l'autorisation de faire faire une cabane (1) par son beau-fils, le sieur Bougy, de Tournon, « attendu que lad. ville de Tournon est grandement affligée du mal contagieux ».

Mais comme la peste est à Annonay on ne peut y loger les soldats, ainsi que l'avait prescrit le marquis de Portes. Le 17 janvier, deux gendarmes à cheval arrivent à Boulieu, porteurs d'une lettre de M. de Marcilhac demandant le logement pour la compagnie du duc de Ventadour. Il n'y aura, promet-on, ni foule ni incommodité pour les habitants. Le Conseil « ayant esgard à ces grandes promesses », donne son consentement, non sans avoir demandé avis et permission á M. de Jarnieu. Mais les gens de Boulieu ne sont pas satisfaits de cette décision. « Tout le peuple en corps entre en grande appréhension et murmure fort, n'agréant de façon que ce soit ledit logement, et craignant que les soldats n'amènent grande foule et mauvais traitements. Il est fort dangereux qu'il n'en arrive quelque désordre et mutinerie, joint encore le plus grand danger que se peut du mal contagieux ». On priera donc M. de Jarnieu d'intervenir, on fera comprendre aux consuls d'Annonay que cette affaire les regarde plus que ceux de Boulieu et on écrira à M. de Marcilhac.

D'une manière ou d'une autre, on a évité ce logement. Mais c'est l'instant où l'armée se concentre pour les opérations du Vivarais et pour le siège de Privas. Les charrettes du régiment d'Estissac passent à Bourg-Argental pour aller à Andance. Il faudra en faire la conduite, et ce sont de grands frais qu'on tâchera d'éviter, « moyennant quelque présent honneste », 10 ou 12 pistoles qu'on offrira au capitaine commandant le convoi.

---

(1) Il s'agit d'une de ces cabanes que l'on construisait « aux champs » pour les pestiférés, mais faut-il entendre que le sieur Bougy voulait venir de Tournon pour s'y enfermer ?

Digitized by Google

A la fin de janvier 1629, deux compagnies du régiment de Rambure logent à Boulieu et trois dans les villages voisins. On craint qu'elles ne séjournent longtemps et on envoie le sieur Androl à M. de Montmorency. En attendant on traite avec M. de Mordancourt qui commande ces compagnies; on lui paye 14 livres par jour pour son entretien, celui de son enseigne et de son train, et 76 livres par jour pour les compagnies. C'est 8 sols par homme et par jour. Le sieur Craponne, gendarme de Mgr de Ventadour, « s'est donné beaucoup de peine pour aller au Bourg et à Saint-Sauveur s'informer de la route que tiendrait le régiment, y ayant travaillé de bonne affection, il est bon de le gratifier de quelque honneste présent ». C'est 3 pistoles. M. de Mordancourt désire un supplément de six ras d'avoine pour ses chevaux, « et, ce faisant, il évitera le logement d'autres compagnies du régiment qu'il pourroit faire venir ». M. de la Vaulx, mestre de camp du régiment, fait entendre qu'il a droit, comme capitaine lieutenant et suivant l'ordre de M. de Tournon, qu'il exhibe. à 12 livres par jour, mais qu'il se contentera de 6 livres. On s'empresse donc de donner à M. de Mordancourt ses six ras d'avoine et on remercie M. de la Vaulx « du bon traitement qu'il fait à la Communaulté et de s'être contenté pour les trois premiers jours de deux pistoles d'Espaigne ».

Les deux compagnies du régiment de Rambure quittèren. Boulieu le 14 février. Leur commandant, M. de Mordancourt, avait été logé avec tout son train, pendant trois jours, chez M. Daniel de Cellier, docteur ès-droits. C'était trop d'honneur et de Cellier n'avait pas été content; il avait présenté une requête au Bailliage, alléguant qu'il était gentilhomme et devait être exempt du logement des gens de guerre. Il obligera, dit-il, les consuls à inscrire ses titres aux rôles de Boulieu, car « c'est par grande haine, inimitié ou envie, qu'on lui conteste sa qualité de noble ». Le Conseil résiste, le procès se poursuit pendant deux ans et puis il n'en est plus question.

Une ordonnance du duc de Montmorency avait imposé au marquisat d'Annonay l'entretien, pendant un mois et demi, du 15 mars au 30 avril, d'une compagnie du duc de Ventadour. Il y

Digitized by Google

avait 50 gendarmes à 55 sols et 30 carabins à 30 sols par jour (1). La dépense totale était donc de 8.212 livres et le capitaine, M. de Marcilhac, était à Annonay pour en presser le payement (2). La Communauté de Boulieu eut à emprunter 1.000 livres pour payer sa part.

Une autre ordonnance de Montmorency octroyait quartier dans le Marquisat à trois compagnies du régiment du marquis d'Annonay. La dépense, à partager entre les paroisses, était de 915 livres. Boulieu, disaient les consuls, ne devrait être taxé qu'à 100 livres, mais on en demande 150 et il vaut mieux les payer, ajoutaient-ils, « car il est à craindre que les capitaines ne veuillent se contenter de la juste cotte ». On traitera avec M. de Fontagier, lieutenant de la mestre de camp du régiment.

Le 10 mai 1629, on annonce le passage des régiments de Normandie, Picardie, Phalsbourg et Lestrange, « qui sont du côté de la Bresse », et on envoie un homme pour connaître leur route. Mais ces régiments ne vinrent pas et filèrent directement sur Privas en prenant au passage le village de Soyon que Chabreilles avait fortifié.

La tranchée avait été ouverte devant Privas le 19 mai et la ville s'était rendue le 28. « Par la grâce de Dieu, il n'y a plus rien à craindre par la guerre », disent les consuls de Boulieu, et ils décident de démurer une des portes, « celle qui est du costé de l'hospital, qui reçoit le soleil levant et la bise, et la rue en sera plus saine ».

Mais le danger de peste est toujours menaçant. La garde de santé se fait peu et mal. Des directeurs seront nommés et organiseront des escouades. Ils porteront l'épée, les gardes seront armés. Il y aura 32 sols d'amende pour le directeur qui s'absen-

---

(1) Au temps de Richelieu, un gendarme représente trois personnes: *maître, écuyer, valet,* les deux derniers légèrement armés et montés sur des bêtes moins vigoureuses. Le chevau-léger sert avec deux chevaux et un homme; le mousquetaire ou le carabin servent seuls (Vicomte d'Avenel: *Prêtres, soldats et juges sous Richelieu,* p. 178).

(2) C'était sans doute ce Marcilhac qui, dans l'hôtellerie de Saulce, se défendit bravement et se garda d'être pris par les réformés de Privas qui avaient passé le Rhône à Baix. — Un autre Marcilhac, capitaine au régiment des Gardes, fut tué d'une mousquetade dans la tranchée de Privas (*Commentaires du Soldat du Vivarais,* p. 273, 296).

Digitized by Google

tera, 16 sols pour chaque faute qu'un homme de garde commettra. Le médecin Caron sera consulté pour savoir s'il y a danger de fréquenter les Annonéens (1). Il est défendu d'aller à Lyon et les personnes qui reviendront de cette ville seront soumises à la quarantaine.

Des mesures plus rigoureuses sont prises le mois suivant. François Crotier Desmarets étant mort de la peste, le 19 juin, dans son domaine de Mars, défense est faite à sa famille de venir à Boulieu. Le sieur Gabriel Primet ayant visité le pestiféré et s'étant retiré chez sa mère, Antoinette Gonod, défense à celle-ci de sortir de sa maison et d'en laisser sortir personne à peine de 100 livres. Le directeur exigera les passeports de tout étranger à peine de 10 livres. Le garde qui laissera entrer un Annonéen paiera 10 livres. Il est interdit à tout habitant d'aller aux champs sans l'autorisation du directeur. Ceux qui auront la permission d'aller en moisson se formeront en brigades de six hommes au moins et ne pourront se séparer jusqu'à leur retour, « et, en revenant, rapporteront de bons billets et attestations jour par jour des lieux où ils auront travaillé, scellés et signés des consuls, magistrats ou curés ». Bien que les villageois aient encore l'entrée libre, défense est faite aux hostes et hostesses de leur donner à boire. Enfin les consuls emprunteront 200 livres « pour acheter chevrons et ais pour faire des cabanes si la nécessité arrive ».

Grâce à ces précautions peut-être, Boulieu se préserva de la peste qui, en mai 1630, sévissait cependant dans la paroisse, aux Seux et à Eyvas. On continuait à acheier du blé pour les pauvres « afin d'empêcher qu'ils ne meurent de faim et ne se précipitent dans les lieux infectés ».

On empruntait toujours et il en coûtait cher, car l'intérêt de l'argent était à 10 o/o et les dettes s'élevaient à 6.000 livres Les créanciers réclamaient le remboursement et il fut question d'envoyer un député pour demander au Roi la permission d'imposer, afin d'acquitter les dettes les plus pressées.

Il avait fallu payer 230 livres pour une compagnie de carabins entretenus par Sa Majesté au pays de Vivarais, et 240 livres pour

(1) Le médecin Louis Ciron mourut lui-même de la peste le 26 juin 1632.

Digitized by Google

les chevau-légers de M. de Montastruc. Boulieu devait en même temps fournir vingt-quatre hommes pour travailler à la démolition des fortifications de Nîmes ou du moins payer l'équivalence en argent de cette prestation

Le baron de Fogerolles était arrivé à Boulieu le 27 décembre 1630 pour y loger sa compagnie de chevau-légers, suivant ordre du marquis de Saint-Chamond. Il y avait 73 cavaliers. Les consuls traitèrent avec le capitaine à raison de 150 livres par jour pour l'entretien de la compagnie, y compris l'*ustensile* (1), et envoyèrent les notaires François Sayve et Pierre Tourton vers le marquis de Saint Chamond « pour tascher de descharger la Communaulté du logement et faire rejecter ladite compagnie sur quelque autre lieu et pour ce promettre telle somme de deniers qu'ils adviseroient aux agens de mond. seigneur ». Les députés revinrent bientôt en rapportant pour aide à Boulieu une ordonnance sur les mandements de Monestier, d'Ozon et d'Arlebosc (1). Il en avait coûté 426 livres promises aux agens du marquis. Le baron de Fogerolles avait logé chez le notaire François Barjon qui « en avoit receu une grande foule et despens, avoit fourni tout le bois et chandelles » et réclamait une compensation.

Mais Boulieu aurait eu à loger beaucoup plus de troupes si l'on n'eut eu recours à la protection des chefs. « Pendant les derniers mouvemens la Communaulté a receu plusieurs faveurs de Mgr de Tournon, tant pour empescher le logement des gens de guerre que autrement, sans qu'on aye uzé d'aulcune recognoissance ». On lui fera « un présent de 100 ras d'avoine de la plus belle qui se pourra trouver ». Moyennant un forfait de 115 livres, Jean Perducet s'engage à fournir l'avoine et à la conduire à Tournon ou à Roussillon.

En juin 1631, on redoute l'arrivée du régiment de Normandie,

(1) En terme d'administration militaire on appelait *ustensile* le droit de demander à l'habitant le lit, le pot et la place au feu et à la chandelle.

(1) Les chevau légers firent une chevauchée à Monestier et y durent coucher pour attendre le payement. Ils réclamèreut le remboursement des frais et le prix d'un cheval qu'ils avaient perdu en route. Les consuls d'Eclassan et d'Ozon regimbèrent, et un arrêt de la Cour des Aides de Montpellier, en date du 29 mars 1632, les condamna à payer 330 livres, frais compris Samuel et Jean Tourton proposèrent 210 livres, qu'on accepta, pour être substitués aux droits de la communauté de Boulieu.

Digitized by Google

dont dix compagnies logeraient à Annonay et trois à Boulieu. On s'est réuni à Annonay pour aviser. On avait envoyé vers le marquis de Villeroy noble Josué Argoud, qui est allé en poste à Lyon et de là à Grenoble. Il rapporte que les capitaines du régiment ont député en Cour pour obtenir un ordre du Roi sur le marquisat d'Annonay et que le premier président de Grenoble se vante de l'avoir facilement par la faveur de M. Servien, secrétaire d'Etat, qui a le Vivarais dans son département. M. Argoud repart donc immédiatement pour Paris, afin de faire intervenir le duc de Ventadour et le marquis d'Annonay, et cette négociation réussit.

A Boulieu, comme à Annonay, le premier consul était catholique, le second était protestant. Pendant quelque temps, l'un et l'autre parti avait eu son syndic et chacun d'eux faisait quelque dépense en dehors du budget de la Communauté. En 1632, on avisa à régler cette situation. Le 16 mars les consuls disent « que c'est une chose grandement inormale, outre que cela entretient une division entre les deux partis ». L'autorisation d'imposer est ainsi plus difficile à obtenir et la levée des tailles s'en ressent aussi. Les dettes seront donc rendues et réputées communes désormais. A la vérité, celles des catholiques sont de 1479 livres, tandis que celles des réformés ne sont que de 512, tandis que les uns et les autres ont une semblable cote pour leurs fonds respectifs Mais on n'en tiendra pas compte, « car ainsi a esté résolu pour le bien de la paix et pour n'estre en peine de venir à ung plus exact partaige ».

Le 6 juillet 1632, messire Christophle de Boulieu, seigneur de Jarnieu, baron du Breuil, bailli et gouverneur du marquisat d'Annonay, vient à Boulieu avec Antoine Seigle, son lieutenant principal, pour faire prêter le serment d'union et de fidélité au Roi. Les habitants se sont réunis et « M. de Jarnieu leur fait entendre la volonté du duc de Ventadour qui est que toute personne, de quelque qualité et condition que ce soit, à cause qu'en ces mouvemens plusieurs se détracquent du service du Roy, ayent de nouveau à prester serment de fidélité et de demeurer unis pour ceste cause, requérant qu'il soit enjoint de ce faire et qu'après avoir presté ledit serment, ils aient tous à crier Vive le Roy, en

Digitized by Google

signe et manifestation de leur bonne volonté. Avec une grande acclamation et tesmoignant une grande affection, tout le peuple crie Vive le Roy » et, immédiatement après, le bailli et son lieutenant, le curé Le Seigle et le ministre Dugas signent le procès-verbal.

En octobre 1632, Boulieu doit loger encore la compagnie des gardes du duc de Ventadour et leur administrer des vivres pendant un mois. Mais on traite avec le sieur de Bombardier qui commande la compagnie. On lui donne 15 pistoles d'Espagne revenant à 124 livres 10 sols et les gardes ne restent que huit jours. A 40 sols par jour et par garde, cela fait 800 livres qu'on empruntera.

Cependant la tranquillité est enfin revenue. En 1634 on doit 11000 livres, mais le taux de l'intérêt n'est plus qu'à 5 o/o. Il y a des réparations à faire au couvert et au plancher de l'église, à l'horloge du clocher, aux portes et murailles. Il faut remettre en ordre les affaires de l'hôpital, faire rendre ses comptes au rentier. Les Religieuses de Sainte-Ursule ont fait quelque acquisition de la directe de l'hôpital, et les consuls leur en donneront l'investiture « en leur faisant grâce de la moitié des lods tant en considération de ce qu'elles ont achepté beaucoup plus chèrement que les choses ne valent, que du bien que le public reçoit de leur compagnie. »

Sur l'ordre du roi, le Vivarais doit, en 1636, fournir mille hommes pour la milice. Boulieu doit trois soldats « les plus propres et capables à porter les armes » pour la crue du régiment de M. de Castelmoron. Les consuls n'ont pu les trouver « attendu que la plus grande partie des habitants de la paroisse sont des pauvres, vagabonds et incapables. » Cependant il s'agit du service de Sa Majesté et ils requièrent le Conseil de délibérer. Sur quoi l'on nomme André Garinot dit Gote, Danson dit Vernet, et Jean Veyre dit Grilhodon. Les consuls traiteront avec ces trois hommes de ce qu'il faudra leur donner « pour les mettre en équipaige. »

Par ordre du maréchal de Schomberg, la compagnie de chevau-légers du marquis de Vitry vient, le 16 avril 1638, loger à Boulieu et reste 13 jours. On traite avec M. d'André, comman-

Digitized by Google

dant la compagnie, à raison de 65 écus par jour, mais il y a des difficultés pour le règlement et des plaintes de part et d'autre. Certains cavaliers ont vendu leurs armes aux habitants de Boulieu, d'autres ont extorqué de l'argent à leurs hôtes. MM. du Fort, Seigle et Flory Desfrançois iront voir M. de Tournon à ce sujet et l'on priera M. de Sauzéa, juge au bailliage d'Annonay, de venir enquêter. Enfin, d'un commun accord, on prend pour arbitres MM. Pierre de Serres, juge de Vivarais ; Dodin, docteur ès droits, et du Fort, et il est décidé par eux qu'il sera payé à M. d'André un solde de 380 livres et que les armes lui seront rendues.

Le 19 septembre 1638, on reçoit l'ordre d'allumer un feu de joie pour célébrer la naissance du Dauphin (1). On le fera le dimanche suivant « au champ de la chapelle ».

Désormais l'armée est nationale L'Etat fait des *milices* une institution régulière. En juillet 1639, Monsieur le Prince, commandant l'armée en Languedoc, demande à Boulieu « trois soldats aguerris et responsables de la paye de 12 livres le mois qui leur sera fournie pour la subsistance. » On nomme Favier le cadet, Jean Gamon et Antoine Guilhet. Ces miliciens devront être conduits à Villeneuve de Berg.

C'est ensuite la levée en masse pour le siège d'Arras et la guerre d'Italie. Le 4 octobre, M. de Tournon enjoint aux consuls du marquisat d'Annonay l'ordre de fournir 200 soldats et de les remettre, dès le 10, entre les mains des sieurs du Fort et de Bavas. C'est 40 hommes que Boulieu doit lever. Le capitaine du Fort l'a fait signifier aux consuls. Ceux-ci « voient que ce nombre dépasse leurs moyens, néanmoings remontrent (au Conseil) qu'on doilt en faire le plus grand nombre qu'on pourra puisqu'il s'agit du service du Roy et du bien public et d'exécuter les ordonnances de Mgr de Tournon » On trouve 31 soldats, Jean Barjon. Gabriel Primet, Jean Chottet, Jean Perducet, Antoine Boutin, Siméon Veyre, Jean Seigle, Claude Cholat, Siméon Sayve, Simondon Laurent, le fils de Claude Gamon le tanneur, Antoine Beollet, Jean Sayve, Pierre Lestic, Michel Chastagnier, Jean

(1) Louis XIV étant né le 15 septembre, la nouvelle avait donc été très rapidement reçue.

Digitized by Google

André. Benoist Tallencieu, Flory Beollet, Jean Verdier, le jeune Royer dit Breaudon, Jean Veyre Guilhodon. Pierre Coupa, André Roche, Claude Bernard. Mathieu Favier, Claude Béraud, Lolyve l'aîné, Just Galland. Jean Gamon, Claude Tochard et Claude Garinot. — Les habitants aisés, mais incapables de servir de leur personne, contribueront à l'habit et équipage des soldats nécessiteux. On adjoindra aux partants deux goujats pour porter leurs hardes.

En 1643, Mgr de Tournon demande encore à Boulieu « deux soldats bien aguerris pour le service de Sa Majesté, armés de piques, espées, baudriers, pour les remettre à M. du Cros. » On traitera en argent, — et c'est du reste ce que l'Etat demande pour choisir ses hommes et créer des régiments sérieux. Nul n'ignore, en effet, que si quelques-uns de ces jeunes guerriers restaient, par vocation, soldats toute leur vie, un grand nombre se débandaient, désertaient, et que bien peu voyaient le feu de l'ennemi (1).

(1) Voici un exemple de ce qui se passait le plus souvent :

Le 19 septembre 1689, Jean Garnier, de Chavannes, et Jean Revoil, d'Ecuville, consuls modernes de St Marcel, assistés de Jean Bouchier, de Blanchard, et de Jean Moulin, de St Marcel, conseillers politiques, se présentent devant le notaire Rignol, d'Annonay, et lui font enregistrer la déclaration que voici :

« Suivant les ordres de Monseigneur le Marquis de Broglie, commandant en chef dans la province de Languedoc, la Communauté de St Marcel auroit nommé huit hommes soldats de milice pour le service du Roy, et quoy qu'ils en fussent capables, néanmoings le sieur d'Oriol, capitaine d'une Compagnie du régiment de milice, ne les ayant pas treuvés a son gré, il auroit de son authorité faict faire perquisition dans lad. paroisse par seize soldats conduits par un sergent, de tout ce qu'il y avoit de garçons, lesquels auroient esté arrestés et conduits dans la presente ville d'Annonay au nombre de dix huit. »

Le sergent fait un premier choix et garde douze jeunes gens qu'il emmène à Ardoix où le sieur d'Oriol n'en retient que six et a de cette façon, avec Claude Primet et Antoine Seigle, dit la Jeunesse, déjà incorporés, les huit soldats qu'il lui faut.

Mais voici que trois d'entre eux désertent, Claude Primet, Benoit Vivier et Pierre Béraud, fils de Claude. Le sieur d'Oriol envoie à St Marcel, » pour en faire la cherche et perquisition, » trois de leurs camarades, La Jeunesse, Maurice Perret et Pierre Béraud, fils de Jacques, dit Servonnet. Les consuls et conseillers fouillent pendant deux jours, les 4 et 5 septembre, - au moins ils le disent, toutes les maisons de la paroisse et lieux circonvoisins, » sans pouvoir treuver ni apprendre aucune nouvelle. » Oriol n'est pas satisfait. Il envoie le sergent Marthouret et sept soldats qui vont à Ecuville chez le consul Revoil et lui signifient l'ordre qu'ils ont de l'arrêter et de le conduire avec son collègue à Soyons devant le sieur d'Oriol, » autrement et à faute de ce faire qu'il les attacheroit et feroit conduire par force, si mieux lesd. consuls n'ayment treuver lesd. trois soldards dezerteurs ou en nommer d'autres en leur place. En suitte de quoi lesd. consuls et conseillers, accompagnés du dit Marthouret et soldards, ont parcouru pendant toutte cette nuit les vilages de lad. paroisse pour faire la cherche desd. Vivier, Béraudet Primet, sans les avoir peu treuver. Après quoy ne pouvant faire autre diligence que ce qu'ils ont faict ci dessus sans

Digitized by Google

Il y a souvent à payer. C'est le duc de Ventadour « qu'il faut gratifier des peines et soins qu'il a plu à Sa Gaandeur prendre pour le soulagement du marquisat, en le deschargeant du logement des gens de guerre... Les habitans ont treuvé bon de donner à mond. seigneur la somme de 1500 livres (1). » Ceux de Boulieu ont à donner 160 livres pour leur part, ils sont les derniers, les autres paroisses ayant montré plus d'empressement; il faut donc se hâter. Il y a aussi à payer les soldats de Rocroy 91 livres « pour le regalement de la dépense des gens de guerre de Mgr le duc d'Anguien, » et enfin 200 livres et 40 livres de frais « pour l'advenement du Roy à la Couronne. »

Les passages de troupes étaient devenus moins fréquents dans nos pays. Les chevaux et bagages du régiment de Noailles arrivèrent à Boulieu le 23 juin 1646. Les habitants n'ont pas d'avoine et les soldats mènent grand tapage. Ils ne peuvent fournir que les 15 livres de foin réglementaires pour chaque cheval. On traite avec le commandant du convoi, M de Boissy, à 3 sols 6 deniers pour les deux picotins d'avoine, et à 2 sols pour le pain

La compagnie de mestre de camp du régiment de La Valette vient loger en 1657. Il y a 64 cavaliers qui, dit-on, battent leurs hôtes pour en tirer de l'argent. Il faut traiter avec le marquis de La Valette qui « moyennant une composition honneste, fera contenir sa troupe dans les termes des ordres du Roy et mesme la diminuera de nombre pour le soulagement du peuple » Il ne restera à Boulieu qu'une quinzaine de cavaliers et deux officiers; le reste ira loger à Ville, à Vocance et à Vanosc On lui donnera 37 livres par jour. Mais La Valette n'a pas voulu signer la convention, « la voyant injuste et contre les ordres du Roy, » en quoi il avait raison. Ses autres compagnies sont dans le voisinage, « il les ramasse quand il veut, disent les consuls de Boulieu, ce qui donne d'heure à autre l'espouvante aux habitans. » La Valette entend fixer lui même le prix des fournitures, le foin à

---

qu'il leur apparoisse d'ordre plus exprès et enfin qu'il ne leur soit imputè aucune negligence, lesd. consuls et conseilliers, pour la justification de leur conduitte, ont faict la presente declaration devant moy notaire.... Et à l'instant led. sieur Marthouret a retiré expedition du present acte. » (Rignol, notaire).

(1) On lui avait déjà donné 1260 livres en 1637.

Digitized by Google

35 sols le quintal, le ras d'avoine à 18, la livre de bœuf à 2, la livre de mouton à 3, le pot de vin à 3. Les gens de Boulieu ne sont pas contents, mais « considérant que, quant à présent, la Communauté est dans l'impuissance de se mettre sous les armes pour faire cesser ces désordres, » ils se résignent et empruntent 1000 livres. Les Etats du Languedoc leur enverront bientôt un mandat de 1120 livres « pour le remboursement des foules souffertes, » mais il y aura d'autre part une mande de 1355 livres à payer « pour la subsistance du quartier d'hiver des gens de guerre. »

La mande des Etats de Vivarais était, à Boulieu, de 1800 à 2500 livres pour les tailles ordinaires. Quand elle n'était pas trop forte, on demandait l'autorisation d'imposer pour payer une partie des dettes et on amortissait. Et si l'on songe que la grande misère et le mécontement général aboutirent à la banqueroute et à la Fronde, on peut croire qu'il y avait en France plus de malheurs qu'il n'y en avait eu au petit pays de Boulieu.

E. NICOD.

Digitized by Google

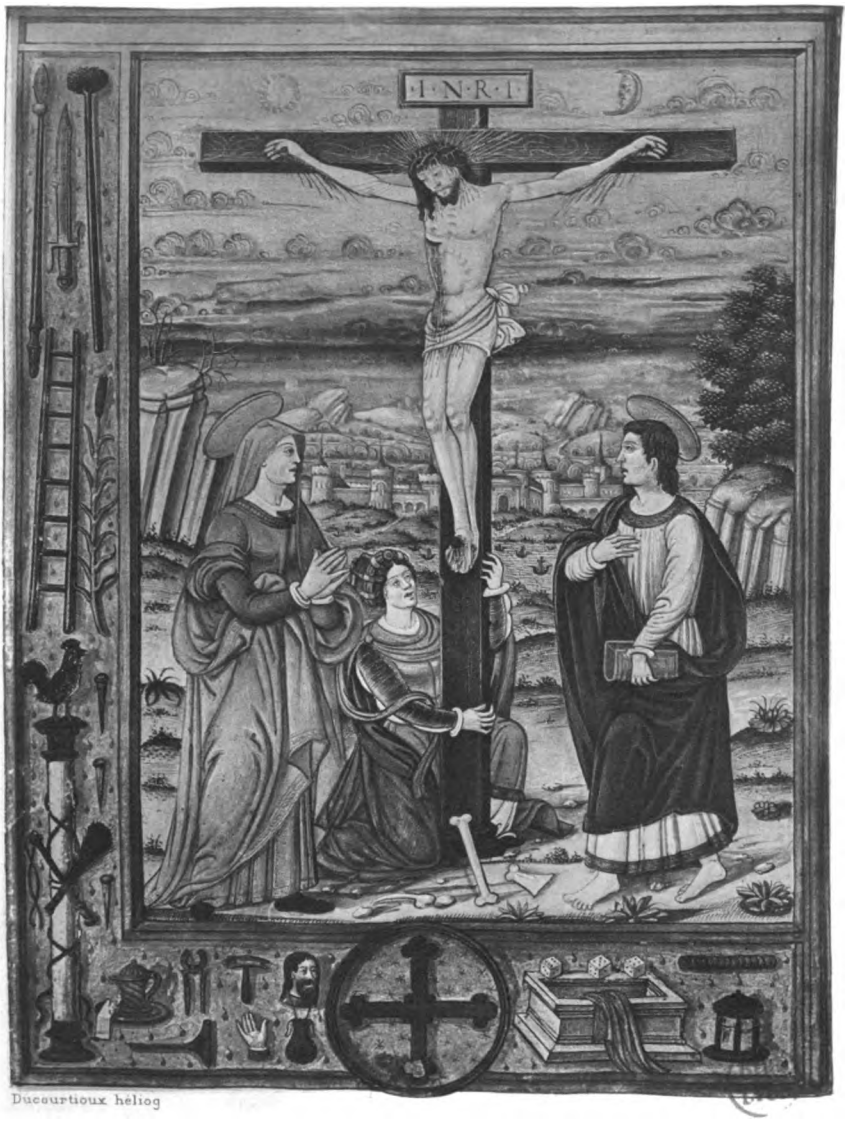

PAGE DU MISSEL
DU
CARDINAL DE TOURNON.

Digitized by Google

Digitized by Google

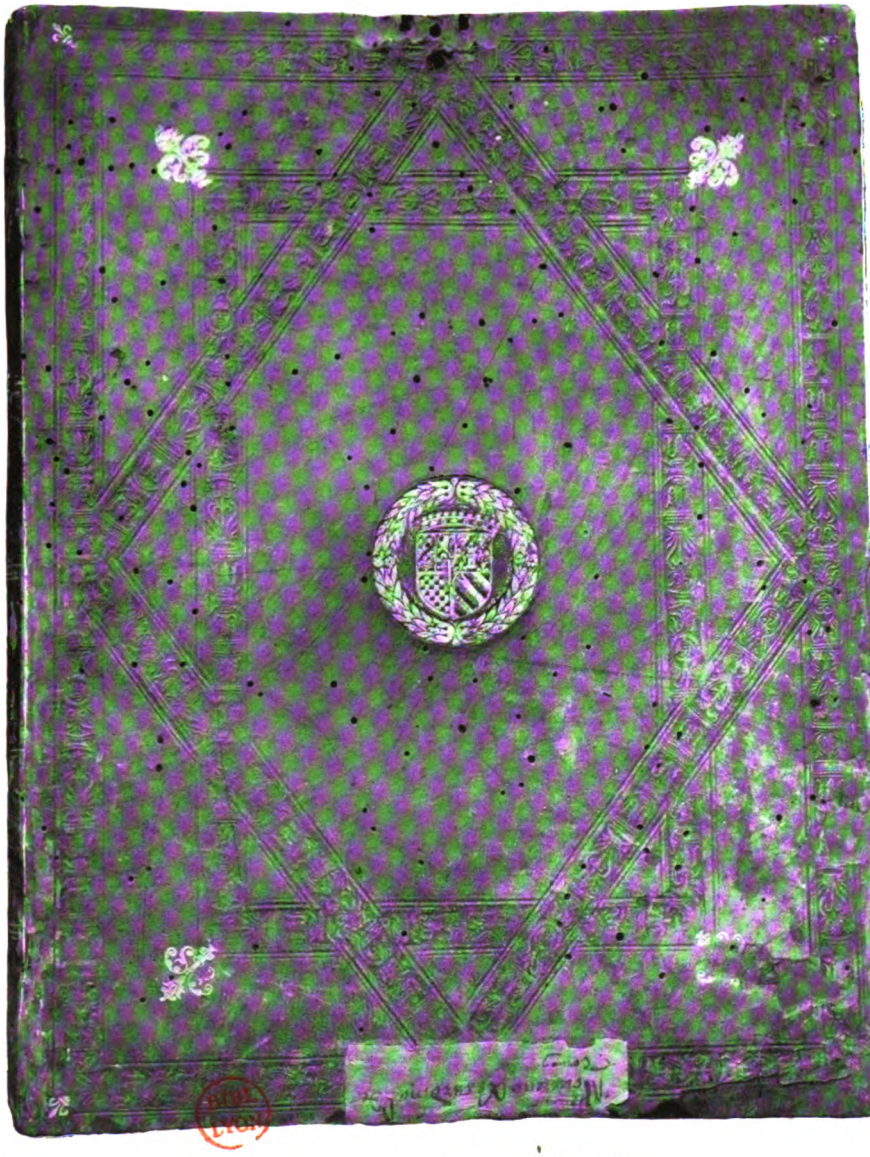

RELIURE DU MISSEL

DU

CARDINAL DE TOURNON

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CARDINAL DE TOURNON

Elevé à St-Antoine de Viennois, il est nommé, à vingt-cinq ans, commandeur de leur établissement de St-Etienne en Forez. — On l'envoie complimenter le roi François Ier passant à Lyon et se rendant en Italie. — Il est nommé abbé de la Chaise-Dieu, puis archevêque d'Embrun. — La reine régente l'envoie à Madrid, après la bataille de Pavie (1525) négocier la délivrance du roi et des princes. — Sa nomination à de nombreux et riches bénéfices et le bon usage qu'il fait de ses revenus. — Nommé, à la demande du roi, cardinal en 1530. — Les importantes négociations dont il est chargé. — Lieutenant général du royaume lors de l'invasion des impériaux en Provence, 1536. — Le traité de Nice. — Action énergique du cardinal pour maintenir la foi catholique. — Son rôle dans l'affaire des Vaudois. — Le supplice de Michel Servet à Genève — L'opinion de M. Guizot sur les massacres religieux du XVIe siècle. — Le cardinal tombé en disgrâce et éloigné de la cour après la mort de François Ier. — Il est envoyé à Rome pour diverses négociations. — Il rentre en France en 1555 et s'attache surtout à défendre de l'hérésie son archevêché de Lyon. — Il est employé à d'autres négociations en Italie. — Il est rappelé à la cour après la mort d'Henri II. — L'accueil qu'il reçoit en passant à Tain et Tournon et qui le détermine à confier le collège de Tournon aux Jésuites. — Histoire de la fondation du collège. — Le texte de la convention passée avec Pélisson en 1536. — Son rapide succès, mais il est bientôt infecté par l'hérésie. — En passant à Tain et à Tournon à son retour de Rome en 1559, le cardinal est accueilli par des huées et des cris *au papiste !* — C'est alors qu'il se décide à confier le collège aux Jésuites. — Sa mort à la veille des guerres civiles. — Les éloges qu'on a faits de lui. — Sa correspondance — Ses portraits. — Un autre cardinal de Tournon, légat du pape en Chine au XVIIIe siècle.

Le plus éminent personnage de la famille de Tournon, qui est aussi l'une des belles figures de l'histoire de France, est sans contredit le cardinal de Tournon.

François de Tournon, né à Tournon en 1489, était le cinquième fils de Jacques II et de Jeanne de Polignac. Sa mère commença son éducation, qui se termina à St-Antoine de Viennois, sous la

Digitized by Google

direction de Théodore de St-Chamond ; notons, en passant, que celui-ci, avant d'être abbé de l'ordre, avait été commandeur de la maison des Antonins à Aubenas. On sait que le célèbre établissement hospitalier des Antonins, en Dauphiné, avait été fondé au XVIe siècle pour secourir les malades du mal ardent. Cet ordre avait trois maisons en Vivarais (à Tournon, Aubenas et Annonay), et peut être le choix de l'ordre religieux, auquel le futur cardinal comptait consacrer toute son existence, est-il dû à l'impression faite sur sa jeune âme par les Antonins de sa ville natale (1).

François de Tournon montra, dès son enfance, une ardeur pour l'étude, une précocité d'intelligence et une fermeté de caractère qui frappèrent ses maîtres. C'est à St Antoine qu'il reçut les ordres sacrés et il avait à peine vingt-cinq ans, quand ceux-ci le mirent à la tête de leur importante commanderie de St-Etienne-en-Forez. Mais déjà le bruit de son mérite, favorisé par l'illustration de sa naissance, avait pénétré plus loin et il ne faut pas s'étonner que ses supérieurs aient alors fait choix de lui, pour aller saluer le roi François 1er, qui passait à Lyon se rendant en Italie. De là, avec les rares qualités dont il donna depuis tant de preuves, l'origine de sa fortune. Le roi fut frappé de son air et de ses discours, et l'abbaye de la Chaise-Dieu étant devenue vacante par la mort du cardinal de Boissy, le roi ne manqua pas de témoigner son estime à François de Tournon en confirmant avec éloge les suffrages qui l'appelaient à cette place. A peine en avait-il pris possession, qu'il était nommé à l'archevêché d'Embrun ; il paraît que cette Eglise était fort agitée et déshonorée par de graves désordres auxquels le nouveau prélat sut porter promptement remède.

C'est par suite de la haute idée que l'on s'était faite à la cour de son caractère et de ses talents, qu'on pensa à lui tout d'abord, après le désastre de Pavie où le roi avait été fait prisonnier et où le prélat avait aussi perdu son frère aîné, pour aller à Madrid négocier la paix et la délivrance du prisonnier. François de

(1) Voir notre *Notice sur la Commanderie des Antonins à Aubenas*, dans le *Bulletin d'archéologie religieuse* de M. le chanoine Ulysse Chevalier, Valence, 1886.

Digitized by Google

Tournon fut donc mis par la reine régente à la tête de l'ambassade qui se rendit alors en Espagne, et malgré les difficultés et les intrigues qui s'agitaient autour de Charles-Quint, il put conduire sa mission à bonne fin en ramenant le roi en France. Ensuite il retourna en Espagne pour ramener le Dauphin et le duc d'Orléans restés en ôtage, et conduire en France Madame Eléonore, sœur de l'Empereur et reine douairière de Portugal, qui était accordée à François 1er. Il remplit la commission et fit, à Captieux, la cérémonie de ce mariage qui fut un des gros événements de cette époque.

On conçoit qu'après les services rendus dans de pareilles circonstances, l'archevêque d'Embrun ait été l'objet d'insignes faveurs royales. C'est ainsi qu'il reçut presqu'en même temps l'archevêché de Bourges, et les abbayes de Tournus, de Candeil, de St-Florent-lès-Saumur, de Ferrières-en-Gâtinois, de St-Julien de-Tours et de St Germain-des-Prés

Un biographe qui évalue le produit annuel de ces divers bénéfices à un million de livres ajoute : Il avait cependant pris pour devise ce mot de St Paul : *Non quæ super terram*, et cette devise ne parut pas une satire, parce qu'il fit toujours un bon usage de ses revenus (1) ».

En mars 1528, l'archevêque d'Embrun préside à Bourges un concile provincial où sont édictées de sages mesures contre certains abus ecclésiastiques. On y défend notamment aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacrements ; on interdit la célébration de la fête des Fous. etc. ; et par compensation, les mesures les plus sévères sont réclamées contre les *luthéristes*. C'est en cette même année 1528 que les doctrines de Luther furent prêchées pour la première fois à Annonay.

En même temps que les honneurs ecclésiastiques vinrent à François de Tournon les honneurs de cour. Il fut revêtu du collier de St-Michel et fait chancelier de l'ordre, avec la charge de maître de la chapelle du roi. Finalement, pour couronner toutes ces séries de faveurs, « afin d'égaler les récompenses aux services et aux vertus », dit son historien, le roi demanda pour

(1) Chaudon et Delandine.

Digitized by Google

direction de Théodore de St-Chamond ; notons, en passant, que celui-ci, avant d'être abbé de l'ordre, avait été commandeur de la maison des Antonins à Aubenas. On sait que le célèbre établissement hospitalier des Antonins, en Dauphiné, avait été fondé au XVIe siècle pour secourir les malades du mal ardent. Cet ordre avait trois maisons en Vivarais (à Tournon, Aubenas et Annonay), et peut être le choix de l'ordre religieux, auquel le futur cardinal comptait consacrer toute son existence, est-il dû à l'impression faite sur sa jeune âme par les Antonins de sa ville natale (1).

François de Tournon montra, dès son enfance, une ardeur pour l'étude, une précocité d'intelligence et une fermeté de caractère qui frappèrent ses maîtres. C'est à St Antoine qu'il reçut les ordres sacrés et il avait à peine vingt-cinq ans, quand ceux-ci le mirent à la tête de leur importante commanderie de St-Etienne-en-Forez. Mais déjà le bruit de son mérite, favorisé par l'illustration de sa naissance, avait pénétré plus loin et il ne faut pas s'étonner que ses supérieurs aient alors fait choix de lui, pour aller saluer le roi François Ier, qui passait à Lyon se rendant en Italie. De là, avec les rares qualités dont il donna depuis tant de preuves, l'origine de sa fortune. Le roi fut frappé de son air et de ses discours, et l'abbaye de la Chaise-Dieu étant devenue vacante par la mort du cardinal de Boissy, le roi ne manqua pas de témoigner son estime à François de Tournon en confirmant avec éloge les suffrages qui l'appelaient à cette place. A peine en avait-il pris possession, qu'il était nommé à l'archevêché d'Embrun ; il paraît que cette Eglise était fort agitée et déshonorée par de graves désordres auxquels le nouveau prélat sut porter promptement remède.

C'est par suite de la haute idée que l'on s'était faite à la cour de son caractère et de ses talents, qu'on pensa à lui tout d'abord, après le désastre de Pavie où le roi avait été fait prisonnier et où le prélat avait aussi perdu son frère aîné, pour aller à Madrid négocier la paix et la délivrance du prisonnier. François de

(1) Voir notre *Notice sur la Commanderie des Antonins à Aubenas*, dans le *Bulletin d'archéologie religieuse* de M. le chanoine Ulysse Chevalier, Valence, 1886.

Digitized by Google

Tournon fut donc mis par la reine régente à la tête de l'ambassade qui se rendit alors en Espagne, et malgré les difficultés et les intrigues qui s'agitaient autour de Charles-Quint, il put conduire sa mission à bonne fin en ramenant le roi en France. Ensuite il retourna en Espagne pour ramener le Dauphin et le duc d'Orléans restés en ôtage, et conduire en France Madame Eléonore, sœur de l Empereur et reine douairière de Portugal, qui était accordée à François 1er. Il remplit la commission et fit, à Captieux, la cérémonie de ce mariage qui fut un des gros événements de cette époque.

On conçoit qu'après les services rendus dans de pareilles circonstances, l'archevêque d'Embrun ait été l'objet d'insignes faveurs royales. C'est ainsi qu'il reçut presqu'en même temps l'archevêché de Bourges, et les abbayes de Tournus, de Candeil, de St-Florent-lès-Saumur, de Ferrières-en-Gâtinois, de St-Julien de-Tours et de St Germain-des-Prés

Un biographe qui évalue le produit annuel de ces divers bénéfices à un million de livres ajoute : Il avait cependant pris pour devise ce mot de St Paul : *Non quæ super terram*, et cette devise ne parut pas une satire, parce qu'il fit toujours un bon usage de ses revenus (1) ».

En mars 1528, l'archevêque d'Embrun préside à Bourges un concile provincial où sont édictées de sages mesures contre certains abus ecclésiastiques. On y défend notamment aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacrements ; on interdit la célébration de la fête des Fous. etc. ; et par compensation, les mesures les plus sévères sont réclamées contre les *luthéristes*. C'est en cette même année 1528 que les doctrines de Luther furent prêchées pour la première fois à Annonay.

En même temps que les honneurs ecclésiastiques vinrent à François de Tournon les honneurs de cour. Il fut revêtu du collier de St-Michel et fait chancelier de l'ordre, avec la charge de maître de la chapelle du roi. Finalement, pour couronner toutes ces séries de faveurs, « afin d'égaler les récompenses aux services et aux vertus », dit son historien, le roi demanda pour

(1) Chaudon et Delandine.

Digitized by Google

lui au pape Clément VII un chapeau de cardinal, et le pape se rendant volontiers à cette demande, par une bulle du 19 mars 1530, nomma François de Tournon cardinal du titre de St-Pierre et de St-Marcellin, précisément le siège qu'avait occupé, deux siècles auparavant, un autre cardinal du Vivarais (1). Ce fut alors que les religieux de St-Antoine, voulant aussi, pour leur part « couronner des vertus qui avaient pris naissance chez eux », élurent le nouveau cardinal Abbé général de leur ordre (2).

Peu après, François de Tournon fut chargé par le roi de deux importantes négociations.

La première, pour laquelle il alla successivement à Rome et à Londres, avait pour objet d'empêcher la rupture entre le roi d'Angleterre, Henri VIII et la cour pontificale — en quoi des obstacles qu'on devine furent plus forts que sa prudence.

Dans la seconde, il s'agissait, malgré la présence de Charles-Quint qui intervenait personnellement, d'empêcher le pape de renouveler la ligue des princes italiens contre le roi de France ; de s'opposer au mariage de Catherine de Médicis avec le duc de Milan, et de ménager une entrevue entre le pape et François Ier. Le cardinal vint à bout de ces trois desseins et put conduire en France Catherine de Médicis pour être mariée au second fils du roi (le futur Henri II).

Après la mort du chancelier Duprat (1535), François de Tournon, l'ayant remplacé dans la confiance royale, devint un des hommes les plus importants du royaume.

C'est lui qui, à cette époque critique entre toutes, au milieu de guerres incessantes et sous le coup des agitations intérieures, par lesquelles préludait la Réforme, se trouve chargé autant que le Roi, souvent plus occupé de ses plaisirs que des affaires sérieuses, de tenir le gouvernail de l Etat, comme conseiller intime ou ministre dirigeant, et même comme général d'armée. En 1536, nommé par le roi lieutenant-général, il dirigea, de Lyon, l'intendance et l'administration militaires, et par ses emprunts auprès

(1) Pasteur, cardinal d'Aubenas. V. notre *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de Cent ans*, p. 91.

(2) P. FLEURY. *Histoire du cardinal de Tournon.*

Digitized by Google

des banquiers lyonnais, sut pourvoir aux besoins de l'armée, tandis que le connétable Anne de Montmorency, par une savante retraite, obligeait les troupes impériales à quitter la Provence.

Une lettre du roi des premiers jours d'août 1536 autorise divers personnages, parmi lesquels le cardinal, à tenir, en son absence, le conseil privé à Valence.

Quand, lassés des horreurs de la guerre, le roi et l'empereur se résolurent à une conférence, le lieu en fut fixé à Nice, et le pape s'y transporta, en qualité de médiateur, mais les esprits étaient aigris, de sorte qu'on allait se séparer sans rien conclure, si François de Tournon n'avait proposé une trêve dont la longueur pût suppléer à un traité de paix. L'idée fut heureusement acceptée par les deux parties, et le 18 juin 1538, on publia une trêve de dix ans. Le pape en eut tant de joie, qu'en considération du cardinal de Tournon, il accorda au chancelier de France et aux officiers du Parlement de Paris le droit de nommer à un bénéfice vacant dans l'Eglise à leur choix.

A cette même occasion, Charles-Quint écrivait à François 1er, « Monsieur mon beau-frère, ces deux mots seront seulement pour ne laisser retourner mon cousin le cardinal de Tournon sans vous donner à entendre tout ce qu'il a négocié pendant qu'il a été par deçà avec moi, et pour autant qu'il est le porteur, vous donne avis du bon office qu'il a fait en tout, sinon qu'il ne pouvait être meilleur ni plus agréable à celui qui est et veut toujours demeurer votre bon frère, cousin et allié. — CHARLES. »

A cette époque, le cardinal de Tournon partageait la faveur royale avec le connétable Anne de Montmorency.

Les historiens accusent Tournon et Montmorency d'avoir alors, sous l'influence des atrocités anabaptistes de Munster et du contre-coup que ce mouvement eut en France, poussé François 1er à sévir contre les hérétiques ; il est certain qu'il y eut, dans cette période, de terribles exécutions qu'explique, sans la justifier, la mentalité du temps et aussi la propagande aggressive des réformés. Marguerite de Valois, dans ses *Mémoires*, dit que la cour, au temps de sa jeunesse, était infestée de huguenoterie, qu'on lui jetait souvent ses Heures dans le feu, mais que sa gouvernante, Mme de Curton, bonne catholique, la

Digitized by Google

menait souvent chez le *bonhomme*, M. le cardinal de Tournon, qui la « conseillait et fortifiait à souffrir toutes choses pour maintenir sa religion et lui redonnait des Heures et des chapelets au lieu de ceux que l'on avait brûlés. »

Après la disgrâce de Montmorency (1541), le cardinal de Tournon hérita de toute sa faveur et se trouva premier ministre « précisément, dans le temps que les nouveaux hérétiques corrompaient la foi en Allemagne et méditaient de la corrompre en France ». Et l'historien du cardinal nous le montre luttant de tout son pouvoir contre l'erreur, en défendant la cour, en purgeant la ville et méritant enfin les titres glorieux de défenseur de la foi et fléau de l'hérésie. (1)

Se plaçant à un autre point de vue, un autre historien nous montre le parti catholique violent continuant d'être représenté dans le ministère par le cardinal de Tournon, « fanatique rigide, intègre comme l'amiral d'Annebaut, et dur comme Montmorency, intègre, disons nous, pour les affaires d'argent, mais capable de tout pour les intérêts de son fanatisme (2). »

Il est certain que le cardinal de Tournon fut un ennemi acharné de la Réforme. D'après l'Histoire ecclésiastique (de Bèze), il aurait joué le rôle d'un grand inquisiteur et serait l'auteur et promoteur de toutes les persécutions.

En 1539, il préside à Lyon une conférence d'évêques ayant pour objet d'obtenir la conversion de Genève.

L'horrible incident du massacre des Vaudois est celui qui jette l'ombre la plus fâcheuse sur la mémoire du cardinal. Les historiens protestants l'accusent d'avoir appuyé le président d'Oppède et d'avoir surpris la confiance du roi en lui faisant signer sans lire, en 1545 l'ordre d'exécuter l'arrêt féroce du Parlement d'Aix, émis en 1540, et dont l'exécution avait été deux fois suspendue.

---

(1) Dans la *Bio-Bibliographie* de Tain, Mgr Bellet donne quelques détails sur l'auteur de la vie du cardinal de Tournon. Le P. Jésuite Charles Fleury dit Fleury-Ternal était né à Tain en 1692. Il fut élevé au collège de Tournon et professa successivement dans plusieurs collèges de son ordre. C'était un homme fort érudit et un prédicateur de renom. Après la suppression des Jésuites en France, le P. Fleury se retira chez des parents à Romans et il y mourut en 1768. Son Histoire du cardinal de Tournon, aujourd'hui assez rare en librairie, parut en 1728.

(2) Henri Martin. *Histoire de France*, t. VIII, p. 268.

Digitized by Google

Le président d'Oppède, dont la haine et le fanatisme étaient, dit-on, excités par ses échecs amoureux auprès de Mme de Cental, suzeraine des Vaudois, fut le grand instigateur et l'exécuteur des massacres qui eurent lieu au mois d'avril. S'il n'est pas prouvé que le cardinal ait eu une part directe dans ces horribles mesures, on peut toujours lui reprocher, vu l'influence prépondérante qu'il exerçait dans les conseils du Roi, de ne pas les avoir empêchées et d'avoir plus tard plaidé la cause des massacreurs.

La responsabilité du cardinal de Tournon, dans l'affaire des Vaudois est donc quelque peu engagée et l'on comprend fort bien qu'après la mort de Franç is 1er, arrivée en 1547, Mme de Cental l'ait compris dans la plainte qu'elle formula, au nom de ses vassaux dépouillés et égorgés, contre le comte de Grignan et le président d'Oppède, comme ayant surpris, pour autoriser ce massacre, la religion du feu roi, qui, dit-on, sur son lit de mort, en aurait témoigné son repentir et aurait prié son fils de reviser cette affaire (1).

Mais tout en déplorant autant que les historiens protestants eux-mêmes les atrocités commises de ce temps, et sans nier que notre illustre compatriote aurait pu être mieux inspiré, nous pensons qu'il n'est que juste de rappeler que les idées dominantes au XVIe siècle, n'étaient rien moins que semblables à celles d'aujourd'hui. Les deux grand partis religieux qui se divisaient alors le christianisme étaient aussi étrangers l'un que l'autre à l'idée toute moderne de tolérance. « Les catholiques, dit un protestant illustre, repoussaient absolument la liberté religieuse des protestants ; les protestants en avaient un besoin absolu, car c'était la condition de leur existence, mais ils ne la voulaient pas pour les catholiques leurs adversaires (2) »

Les uns et les autres, à part de rares et honorables exceptions, croyaient faire chose agréable à Dieu en s'exterminant réciproquement, pour des questions qui, par leur nature, défient encore la

(1) Le parlement de Paris consacra cinquante audiences (septembre et octobre 1550), à cette cause célèbre. L'avocat général Guillaume Guérin fut le bouc émissaire des erreurs ou des passions de beaucoup de coupables, et fut pendu en 1554.

(2) Guizot. *Histoire de France* III, 284.

Digitized by Google

raison humaine, et sur lesquelles le simple bon sens aurait dû suffire à imposer la réserve et la modération à tout le monde, en ce qui concerne tout au moins les châtiments infligés aux hérésies qu'on se reprochait mutuellement.

Si le massacre des Vaudois est une triste page pour les catholiques de ce temps, l'histoire de Michel Servet n'est pas davantage à l'honneur des protestants, et comme le cardinal de Tournon faillit y être mêlé, il ne sera pas hors de propos d'en donner ici un bref aperçu.

L'Aragonais Michel Servet était un fou de génie qui se fit un nom dès 1531, dans les controverses de son temps, par un livre sur les *Erreurs de la Trinité*, où il faisait un peu de panthéisme, tout en maintenant le libre-arbitre et l'immortalité de l'âme Servet, menacé par les théologiens de Bâle et de Berne passa en France sous le nom de Villeneuve. Il y exerça la médecine, d'abord à Paris où il connut Ignace de Loyola et Calvin et où il commença ses querelles avec ce dernier, puis à Lyon et enfin à Vienne, où il resta assez longtemps et où il écrivit la *Restitution du Christianisme*, un livre qui est l'antithèse de *l'Institution chrétienne* de Calvin.

Dans un passage de ce livre, Servet apparaît en précurseur de l'une des plus grandes découvertes de la médecine, puisqu'il y indique, le premier, la circulation pulmonaire, le grand phénomène par lequel le sang sort du lobe droit du cœur par l'artère pulmonaire pour revenir au lobe gauche par la veine pulmonaire. Quatre-vingts ans après, l'illustre Harvey compléta la découverte de Servet en faisant connaître au monde la circulation générale du sang dans le corps humain.

La *Restitution du Christianisme* s'imprimait secrètement à Vienne. C'est Calvin qui en fut informé le premier (1553), et c'est de Genève que partit la dénonciation qui mit l'inquisiteur général d'Orry, résidant à Lyon, sur les traces du faux Villeneuve. Orry s'entendit avec l'archevêque de Lyon, qui était alors le cardinal de Tournon.

Le saint-office manquait de preuves : il les fit demander à Genève ! Les lettres de Servet et de Calvin arrivèrent par voie indirecte à la commision inquisitoriale. Calvin, correspondant

Digitized by Google

de l'inquisiteur général de France et de l'exterminateur des Vaudois, du vieux Tournon, Calvin pourvoyeur des bourreaux catholiques, c'est le plus terrible exemple du bouleversement du sens moral où peuvent entraîner les passions religieuses ! (1)

Les Viennois qui aimaient le médecin Villeneuve, le laissèrent échapper, en quoi ils rendirent certainement un grand service à la mémoire du cardinal de Tournon, en même temps qu'ils en rendaient un fort mauvais à Calvin.

Le malheureux Servet-Villeneuve eut, en effet, la facheuse idée d'aller à Genève, où Calvin s'empressa de le faire arrêter (13 août 1553), et où il fut brûlé vif le 27 octobre suivant.

Les églises protestantes de Suisse, qui, d'ailleurs, avaient été préalablement consultées, applaudirent à cette iniquité. Les luthériens d'Allemagne en firent autant, et Malanchton, le plus humain d'entre eux, écrit à Calvin :

« L'Eglise te rend et te rendra grâce dans la postérité ; les magistrats de Genève ont justement mis à mort ce blasphémateur »

Un protestant dauphinois réfugié à Bâle, Castalion, eut l'honneur d'élever la voix, presque isolément, contre le supplice de Servet, mais Calvin et Bèze soutinrent à la face du monde que les hérétiques pouvaient être punis par le glaive.

Quelle leçon pour ceux qui, à propos du cardinal de Tournon ou d'autres ardents croyants d'autrefois, persistent à juger les hommes et les choses de ce temps, sans tenir compte de leur éducation, de leurs idées et du milieu dans lequel ils vivaient ! Sur ce dernier point, il nous faut encore citer un homme dont personne ne peut contester la haute raison et l'impartialité (2).

« C'est une méprise et une injustice trop communes, dit M. Guizot, de faire peser presque exclusivement de tels faits (les massacres religieux du XVIe siècle) et la réprobation qui leur est due, sur les grands acteurs historiques dont le nom y est resté attaché ; les peuples eux-mêmes en ont été bien souvent les principaux auteurs ; ils ont bien souvent précédé et poussé leurs maîtres dans les désastreux attentats qui ont souillé leur histoire,

(1) Henri Martin *Histoire de France* t. 8, p. 484.

(2) Guizot *Histoire de France*, III, 295.

Digitized by Google

et c'est sur les masses comme sur les chefs que doit peser le juste arrêt de la postérité.

Les massscres pour cause de religion ont commencé par des mains populaires bien plutôt que par des volontés royales... »

***

Revenant à l'histoire du cardinal, et pour indiquer la haute position qu'il occupait à la cour, nous citerons l'extrait suivant d'une lettre de l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, qui avait longtemps résidé à la cour de France, écrite peu de temps avant la mort de François Ier :

« Autant le roi supporte bien les fatigues corporelles, autant les soucis de l'esprit lui pèsent, et il s'en décharge presque complètement sur le cardinal de Tournon et sur l'amiral Annebault. Il ne prend aucune décision, il ne fait aucune réponse, qu'il n'ait écouté leur conseil ; et si jamais, ce qui est fort rare, on donne une réponse, ou si l'on fait une concession, qui ne soit pas approuvée par ces deux conseillers, il la révoque ou il la modifie. Mais pour ce qui est des grandes affaires de l'Etat, de la paix ou de la guerre, S. M. docile sur tout le reste, veut que les autres obéissent à sa volonté. Dans ce cas-là, il n'est personne à la cour, quelque autorité qu'il possède, qui ose en remontrer à S. M. »

Après la mort de François Ier (31 mars 1547), le cardinal fut avisé « qu'il ne sauroit mieux faire que soy retirer en sa maison après les obsèques du feu Roy ». Cependant il se présenta à St-Germain où était la cour ; le Dauphin le reçut « assez maigrement, avec ce propos qu'il se contentoit du service qu'il avoit cy-devant fait, sans passer plus avant qu'il le voulût retenir aux affaires, — par où le cardinal de Tournon le supplia qu'il fût content qu'il allât pendant un an ou deux visiter ses bénéfices, ce que le Dauphin lui consentit ». Le collège était le plus précieux de ces bénéfices. Ce fut le premier qu'il visita, en 1548. Dès lors on commença à bâtir. Des lettres patentes de novembre 1552 confirment « la permission que le cardinal a obtenue par ce devant de faire construire cette maison et habitation qu'il a commencées dès longtemps (1).

(1) Massip, p. 8.

Digitized by Google

Peu après sa visite au collège de Tournon, les intérêts de la cour de France obligèrent le cardinal de se rendre à Rome pour l'élection d'un nouveau pape, ou plutôt de deux papes successivement, savoir : Paul III, élu le 10 novembre 1549 et Jules III, élu le 7 février 1550. Des difficultés ayant surgi entre ce dernier et Henri II, à propos des Farnèses, le cardinal de Tournon parvint à amener un arrangement dont les deux parties furent satisfaites, si bien que le roi le fit passer du siège d'Auch à l'archevêché de Lyon (1551), tandis que le pape le nommait à l'évêché d'Albano (1552) et l'année d'après à celui de Sabine.

Rentré en France en 1555, il se consacra surtout à son archevêché de Lyon qu'il s'attacha à préserver de l'invasion des nouvelles doctrines.

Envoyé de nouveau à Rome, il faillit y devenir pape après la mort de Paul IV (1559).

Pie IV le fit évêque d'Ostie et Velletri et doyen du Sacré-Collège (1560) (1).

Rappelé en France après la mort d'Henri II (1559) par la reine régente, Catherine de Médicis, qui lui devait sa couronne, il s'arrêta en revenant en France, dans sa bonne ville de Tournon, et y reçut au moins d'une partie de la population un accueil auquel il ne s'attendait probablement pas. Mais, avant de parler des derniers actes du cardinal, qui vécut encore trois ans, il convient de nous arrêter sur celui de ces actes qui lui a fait un titre particulier à la reconnaissance de ses compatriotes du Vivarais et plus particulièrement encore de ses concitoyens de Tournon — nous voulons dire la fondation du collège.

Nous nous bornerons, du reste, sur ce sujet, à quelques détails inédits qui ne se trouvent pas dans les précédentes publications (2).

***

Il n'est pas sans intérêt, d'abord, de rappeler ce qu'était, avant le collège, le régime des études de Tournon.

(1) Voir sur cette partie de la vie du cardinal, notre Notice sur Bon Broé, son éminent compatriote de Tournon, qui fut le secrétaire de sa mission à Rome.

(2) La plus complète de ces publications est celle de M. Massip, un de nos anciens archivistes de l'Ardèche : *Le Collège de Tournon*, Paris, Picard, 1890. Deux autres opuscules sur le même sujet avaient été déjà publiés, l'un, par M. Neiner (*Notice sur le Collège de Tournon*, Valence, 1841), et l'autre, par M. Wyart (*Note historique sur le Lycée de Tournon*, 1877)

Digitized by Google

Un acte de l'année 1461, que nous avons déjà mentionné, au chapitre de Jacques II, nous fournit à ce sujet un détail précis. Le 30 mai de cette année, Pierre Gonot et Claude Faure, procureurs et syndics de l'Université de Tournon, et de la Confrérie du Saint Esprit, assistés de leurs conseillers Jean Mistral, Pierre de Becieu, Etienne Brioudes et Barthélemy de Sénéclauze, viennent en l'église de St Julien trouver le curé Durand Perrier. Ils lui rappellent qu'il a donné, il y a trois ans en çà, la régence des écoles de Tournon à Me Mathieu Josserand, clerc de St-Romain-le-Puy. Ils lui disent qu'on en est content *(Magister Matheus bene et diligenter se habuerat in regimine dictarum scolarum)* et demandent qu'il soit renommé pour trois ans encore. Le curé approuve et le notaire Gros enregistre son consentement.

Dans les comptes consulaires de 1528 on voit que les syndics fournirent le 12 juillet de cette année un cheval au vicaire Chirol « pour aller à Vernoux savoir s'il pourroit avoir messire Chavanhac maistre d'escole pour régenter les escoles de Tournon ».

Nous avons dit que la vraie date de la fondation du collège est 1536. La preuve en est dans la pièce suivante qu'aucun des précédents historiens ne paraît avoir connue :

22 janvier 1535 (1536. n. st).

Accords entre le Cardinal de Tournon et Jean Pellisson.

« ... Se sont establys en personne Monseigneur Réverendissime Messire Françoys, Cardinal de Tournon, arcevesque de Bourges, d'une part, et égrège personne Maistre Jehan Pelisson, docteur èz arts, natif de la ville de Coindrieu, et à présent régent des escolles de la ville de Romans en Daulphiné, d'autre part ; lesquelles parties.... ont fait les paches d'accord que cy après s'ensuyvent :

« Et premièrement, Mond. seigneur le réverendissime Cardinal de Tournon estant, comme il a dict, bien et au long informé et adverty du grand proffict et gaing que led. Me Pellisson faict présentement à tenir et régenter les escolles en grammaires et lettres humaines en lad. ville de Romans, à celle fin qu'il ayt cause et pour le movoir à le faire venir et demeurer, régir et régenter, estant chief et principal maistre, recteur et administrateur d'ung colliège en lettres humaines et grammaire, que Mond. seigneur le réverendissime Cardinal de Tournon veult et entend avec l'ayde de Dieu, fonder et ériger dans lad. ville de Tournon.... donne et assigne aud. Me Jehan Pellisson illec présent, humblement regraciant et acceptant de gaiges et estat une chacune année

Digitized by Google

perpétuellement durant sa vie la somme de cent escus d'or vallant deux cens livres tournois monoye de Roy, qu'il lui assigne sur le revenu de sa comté de Roussilhon en Daulphiné, tellement que, au cas que Mond. seigneur allast de vie à trespas advant que led. Me Pellisson, lad. comté et revenu d'icelle demeure toujours hypothéquée, afin que led. Me Jehan Pellisson puisse mieux et à plus grand repos commodité et aysance, vacquer au faict de son estude et administration ;

« Item, en oultre, Mond. seigneur promet bailher et fournir aud. Me Pellisson maison franche et quicte que soit propre aud. colliège, souffisante et utille pour loger tous les portionnaires, commissaulx, cameraires et especiaulx escolliers et disciples qui pourront venir aud. colliège ; et s'il fault bastir, Mond. seigneur le fera faire à ses despens, au premier jour et au plus tost que faire se pourra ;

« Item, il sera permis et loysible aud. Me Pellisson mettre prix et salaire raisonnable selon les temps et les saisons sur les escholliers qui viendront, tant en commissalité, portion, généralité que spécialité de doctrine, pour en faire à son proffict et nourrir et salarier ses régents ;

« Item. Mond. seigneur prohibe et deffend expressément que aucuns scindicz et consulz de la ville de Tournon ne aultres personnes que luy mesme ou ses successeurs ne puissent avoir cognoissance et maistrise par dessus led. Me Pellisson, mais qu'iceluy soit entiérement grand maistre et principal recteur dud. colliège à le gouverner et conduire en chief selon son advis et jugement, en la meilheure manière, sorte et forme qu'il pourra, sans qu'il soit tenu d'observer les coustumes et suyvre le train et façon de faire des autres maistres d'escolles qui ont esté par devant et sont à présent au présent pays, mais qu'il soit tant seulement tenu de bien et deuement enseigner et endoctriner et tenir telle discipline, règlement et police de colliège qu'il cognoistra estre meilheur, sauf en tout et toujours réservé le bon plaisir, advis et commandement de Mond. seigneur ;

« Item icelluy Me Pellisson commencera à servir et dresser led. colliège à la feste St Jehan-Baptiste au moys de juing prochain venant, et le tiendra pourveu et forni de bons et ydoines bacheliers et régens et des meilleurs qu'il pourra avoir et cognoistre.

« Lesquelles chouses dessus dictes, les parties ont promis et juré, assavoir Mond. seigneur le réverendissime Cardinal de Tournon par son serment qu'il a presté *manum ad pectus ponendo more prelatorum*, et led. Me Pellisson sur les Saincts Evangilles par luy touchez....

« Faict, passé et récité aud. Tournon en la place qu'est au devant le portal hors lad ville joignant le port allant à Teing. Présens : Mgr Messire Jacques de Tournon, évesque de Castres ; magniffic et puissant seigneur, Mgr Just de Tournon, seigneur et baron dud. lieu, nepveux de Mond. seigneur le Cardinal, etc

Et moy Pierre Gamonis, notaire et tabellion royal, recepvant. »

Digitized by Google

L'époque où cet accord fut passé était peu favorable, à l'exécution de la partie matérielle du projet Les Impériaux avaient envahi la Provence et le cardinal avait à s'occuper d'autre chose que de la construction du collège. Les travaux furent donc ajournés. C'est en 1548 seulement que s'éleva le premier bâtiment, date qui se voit encore au fronton du nouveau, lequel remplaça l'ancien en 1714

Jean Pélisson avait pour premier régent Me Jean Mahet, natif d'Argentan en Normandie, fils de Nicolas Mahet et de Jacqueline Engerrand. Ce Jean Mahet fait son testament le 27 septembre 1555. Il se titre « premier régent du Collège Cardinal de Tournon » et institue pour exécuteurs testamentaires Jean Pélisson, principal, et Jean Neyro, tiers régent du Collège, conjointement à son frère Clément Mahet. Il a de nombreux frères et sœurs auxquels il distribue son bien, sans oublier ses nièces, mais « des noms desquelles nièces a dict n'estre record » (1).

Parmi les libéralités faites par le cardinal de Tournon en faveur du collège était une rente de 1200 livres sur la ville de Lyon, spécialement gagée sur les aides, impositions, gabelles, dixième du vin, droits d'entrée et aussi sur le revenu du barrage du Rhône. Cette rente avait été acquise au prix de 1200 livres. C'était du 10 p. °/₀, mais elle était toujours rachetable, et les échevins de Lyon en 1570 avisèrent Me Claude Mathieu, recteur du Collège, alors tenu par les Jésuites, qu'ils entendaient la réduire « ou bien en poursuyvre la modération par voye de justice au denier douze qui est le prix de l'ordonnance du Roy ». En attendant, la ville de Lyon ne payait plus les intérêts et ne parlait pas de rembourser le capital. Le 26 octobre 1570, Claude de la Tour de Turenne, dame de Tournon, consentit à la réduction « pour recognoistre sans procès ce qui est raisonnable.... et pour que le Collège ne puysse plus estre en peyne » (2).

Devançant tout ce qui a été proposé et fait depuis en faveur de la gratuité de l'enseignement, le cardinal la décréta formel-

(1) Guillaume Martineau, notaire à Tournon. Etude Granjon. Communiqué ainsi que l'accord avec Pélisson, par M. Emmanuel Nicod.

(2) Guillaume Broles, notaire à Tournon. Etude Granjon. Communique par M. E. Nicod.

Digitized by Google

lement pour son collège. Tous écoliers « indifféremment » y étaient reçus et « gratuitement enseignés sans payer aucune chose ». Défense était faite aux régents « de prendre aucune chose pour l'escollage » 2).

Le succès du collège fut rapide. Déjà, du temps de Pélisson, il y aurait eu de quinze à seize cents écoliers, beaucoup trop sans doute (comme le fait justement observer M. Massip), car ni l'habileté, ni le talent du débonnaire principal ne réussirent à remplir, au gré du cardinal, la délicate et difficile mission qu'il lui avait confiée.

C'est pourquoi le vénérable fondateur songea à y appeler les Jésuites. D'après une lettre de Vincent Laures, ceux-ci y auraient trouvé douze cents écoliers dont huit cents étaient gentilshommes.

Nous avons rapporté dans un autre ouvrage (*Les Huguenots du Vivarais*, T. I) les premières manifestations de la Réforme en Vivarais.

S'il est au moins fort exagéré de dire comme le pasteur Arnaud, que la ville de Tournon était à cette époque entièrement gagnée au protestantisme, il est certain que les idées nouvelles y avaient fait de véritables progrès parmi les professeurs et les élèves du collège qui, comme les prétendus intellectuels de nos jours, sont toujours disposés à accepter les nouveautés, soit par orgueil, soit par défaut de jugement, voulant toujours paraître en savoir plus que les autres.

M. Massip cite fort justement à ce propos les réflexions du chanoine Pierre Morel, de l'université de Valence qui écrit en 1541 :

« La majeure partie et source des hérésies estant à présent sont venues des grammairiens qui sans avoir autre doctrine ou termes de théologie, ni motif, se sont mis à cuyder entendre l'Escripture sainte, dont chacun d'eux l'a interprêtée selon son sens, et non suivant les quatre docteurs généraux de l'Eglise ou autres catholiques fidèles docteurs ».

Pierre Morel, disait vrai, ajoute M. Massip. Amateurs imprudents d'une science dangereuse, les grammairiens avaient mérité

(2) Massip, p. 10.

Digitized by Google

leur mauvaise réputation théologique. Ceux de Tournon appartenaient bien à la caste réprouvée. « Méchants hypocrites régents, s'écrit Pélisson, que je ne connaissois et n'avois expérimentés... Pires encore estoient les pédagogues qui, de tous costés, venoient se loger à Tournon, pour le grand bruict du collège, comme envoyés de Genève, et qui avoient tant fait par leurs simulations et dissimulations sataniques, qu'ils avoient gagné des plus grosses et des plus riches maisons en tous estats de ces pays, et en emmenoient les enfants d'icelles audit Tournon pour être enseignés audit collège. En sortoit un grand bien à la ville, à cause de quoi lesdits pédagogues estoient de tous costés maintenus et soutenus contre moi qui, voyant que apertement corrompoient et gastoient tout, ne les pouvois endurer comme gens pestilentieux. Et tout le monde déjà par eux et par plusieurs des régents ensorcelé, estoient contre moi ».

Et l'on comprend la fâcheuse surprise du cardinal, quand passant à Tournon en septembre 1559, il y vit le collège qu'il avait fondé imprégné des idées nouvelles. Ecoutons le P. Fleury son historien :

Lorsque ce grand homme parut sur les bords du Rhône, pour aller visiter cette nouvelle maison, au lieu des acclamations et de la reconnaissance que méritaient son nom et ses bienfaits, il fut accueilli par les huées du peuple et conduit au collège, à travers une foule d'écoliers qui ne cessaient de lui crier *papiste !* Le cardinal fit des plaintes amères à Jean Pélisson, à qui il avait confié la charge de principal de son collège, de ce qu'il avait laissé pénétrer l'erreur jusqu'au sein des classes, Pélisson s'excusa en disant que ses élèves ne faisaient que rire de ses menaces et de ses règlements. Il rejeta la faute sur les professeurs que l'intérêt avait appelés de divers endroits de France et d'Allemagne. Le cardinal les fit venir en sa présence, et prenant un ton sévère, leur parla avec une force et une autorité qui auraient dû les remplir d'effroi. »

Mais ce discours ne fit qu'enhardir les novateurs qui affichèrent, jusques sur les portes du château de Tournon, des placards injurieux contre l'Eglise, le pape et le cardinal lui-même. « Ce spectacle le pénétra de la plus vive douleur. Que mes espérances

Digitized by Google

ont été vaines ! s'écria-t-il en soupirant ; de ce collège je pensais en faire le boulevard de la foi, et voilà que j'en ai formé le berceau de l'erreur ! Sur le champ il prit la résolution de le faire raser ou de le convertir en des greniers publics destinés à la subsistance des pauvres. Cette pensée l'occupa et le troubla. Dans la nuit, il ne fit que soupirer. En vain, son valet de chambre le conjura plusieurs fois de calmer une douleur qui pouvait avoir des suites funestes pour sa santé ; le chagrin l'emporta sur toutes les considérations. Ses amis en furent alarmés. Le lendemain, Pierre de Villars (évêque de Mirepoix qui fut dans la suite, en 1576, archevêque de Vienne), et Vincent Laures, son médecin et depuis cardinal, suivis d'une cour nombreuse, vinrent trouver le cardinal pour lui proposer de confier son collège à la Société naissante des Jésuites. »

Sachant ce qui se passait à la même époque dans d'autres villes du Vivarais, notamment à Aubenas et à Annonay, nous ne sommes nullement disposé, comme M. Massip, à traiter ce récit d'invraisemblable, et nous le considérons, au contraire, comme exact au fond et conforme à ce que nous savons de l'esprit du temps, ce qui, d'ailleurs, n'a rien d'inconciliable avec ce que dit ailleurs Pélisson, qu'il n'était « rien advenu audit collège de scandaleux et de pernicieux exemple ». Mais ce qui explique fort bien que le brave Pélisson, se voyant débordé, ait demandé au cardinal la permission de se retirer, « causant seulement la vieillesse et infirmité de sa personne, sans accuser aucuns ni se plaindre de ce qu'on lui faisoit » ; ce qui explique non moins bien que, « pour prévoir, prévenir et pourvoir aux inconvénients qui pourroient advenir par après, et mesmement attendu l'injure et la misère du temps... et pour establir mieux l'ordre, règlement et exercices dudit collège », le cardinal résolut de dissoudre le corps enseignant suspect et de le remplacer « suivant l'inspiration divine » et le conseil de Pélisson, « et de beaucoup de gens de bien, très savants et très fidèles chrétiens », par les Pères de la Compagnie de Jésus « laquelle n'est point sujette à variation ni changement ».

C'est en 1560 que commencèrent les pourparlers entre le cardinal et les Jésuites en vue de remettre à ces religieux le collège

Digitized by Google

de Tournon, et les incidents politico-religieux du temps au pays de Vivarais peuvent servir à faire comprendre la hâte qu'avait le cardinal de réaliser son projet.

Au printemps de cette même année, en effet avaient eu lieu à Annonay des manifestations calvinistes qui avaient obligé le Parlement de Toulouse à inviter, d'abord le juge mage de Nîmes, puis le propre neveu du cardinal Just de Tournon, comme bailli du Vivarais, de se rendre à Annonay, avec des forces suffisantes ; pour y mettre fin au désordre et punir les coupables ; mais Just aurait été obligé de reculer devant les difficultés de sa mission. « S'étant rendu à Annonay avec main forte, les séditieux lui firent dire de se retirer et il fut heureux de s'en retourner la vie sauve » (1).

La cession du collège aux Jésuites eut lieu le 6 janvier 1561, à Orléans, par devant deux notaires ; présent le seigneur cardinal ; présentes aussi « vénérables et égrèges personnes, M. Pierre de Villars, conseiller en la cour du Parlement de Paris et grand archidiacre de l'église métropolitaine d'Auch ; Benoit Biratier, chamarier de l'église St-Paul de Lyon, vicaire official dudit révérendissime cardinal ; Vincent Laures, prieur de Tence, au diocèse du Puy, docteur en médecine ; Bon Broé, prieur de Rochepaule, au diocèse de Valence, docteur ès droits, et le P. Robert Claissonne, maître ès arts, religieux de la compagnie de Jésus ».

Et, d'autre part, acceptant pour la compagnie, en vertu d'une procuration du R. P. général Laynez, datée de Rome le 26 octobre 1559, maîtres Pascases Broët, J. B. Viola, ancien supérieur des premiers Jésuites en France et Guy Roillet, de la même société. Le temporel du collège passa aux mains de la compagnie, sous les clauses et conditions stipulées dans les bulles d'union du prieuré d'Andance et au contrat d'acquisition de la rente de 1200 livres sur l'hôtel de ville de Lyon, sans autres charges qu'une pension annuelle et viagère de 200 livres à Jean Pélisson, « en considération du bon et agréable service qu'il avait fait audit seigneur en la charge de principal ».

(1) *Histoire du Languedoc*, VIII, 190.

Digitized by Google

Le lendemain, le cardinal écrivait à son neveu Just II, touchant certaine affaire « qui n'était pas encore bien résolue » :

« Je ne puis vous dire pour ceste heure autre chose, mais je vous en dirai bien une dont je suis sûr que vous et ma nièce recevrez grande consolation. c'est que je traitai hier avec les Pères de la compagnie de Jésus sur le fait de mon collège que je leur ai baillé avec tout son revenu. Je voulois dès ceste heure casser tous les régens et faire cesser l'exercice, afin qu'ils trouvassent maison nette, mais ils n'ont pas esté de ceste opinion. Et mesmement qu'il y aura quelques mois devant qu'ils puissent estre tous assemblés, dont la plupart viendront de Rome et autres lieux d'Italie, qui seront choisis et envoyés par le Général, [ce] qui ne sera pas sans grands frais, mais je ne veux rien épargner pour installer un si bon ordre ».

Des lettres royales du 15 juillet suivant, enregistrées aux Parlements de Paris et de Toulouse, en 1562, ratifièrent cette donation qui fut encore confirmée par le cardinal dans son testament du 21 juin 1561.

A propos de cette fondation, un autre de nos compatriotes, le P. Jacques Gaultier, d'Annonay, nous fait connaître un incident de la vie du cardinal qui doit naturellement trouver place ici :

« ... Or, si par cette fondation ce grand prélat a extrêmement obligé toutes les provinces circonvoisines à raison des fruits incroyables qu'ils en perçoivent, soit pour l'instruction de la jeunesse, soit pour la manutention de la foy chrétienne, aussi puis-je dire qu'il a merveilleusement obligé la France, voire toute l'Eglise par une infinité d'autres actes dignes de sa qualité et charité. Desquels me vient présentement en mémoire un échantillon sagement remarqué par Florimond de Raymond (lib. *de origine hœresium).* C'est qu'estant le Roi pressé et desjà persuadé par sa sœur de donner sauf-conduit à Philippe Melanchton, luthérien, pour venir en France, le coup fut retenu par le prudent advis du cardinal. Lequel prit un jour occasion à dessein de se présenter au Roi ayant en mains le livre de St-Irénée, son prédécesseur en la chaire archiépiscopale de Lyon. Le Roi lui demandant quel beau livre c'étoit, « Sire, « dit-il, vous l'avez bien nommé : c'est un des premiers évesques

Digitized by Google

« de votre France en l'Eglise Lyonnaise. Je me suis rencontré sur « un passage du troisième livre, scavoir est, que les apostres « fuyoient comme la peste ceux qui taschoient à corrompre ou « altérer la vérité ». Ce fut là dessus que ce sage Prélat fit l'ouverture de son discours, qu'il estendit selon le suject avec tant d'efficace que le passeport fut révoqué, avec serment solennel du Roi qu'il se maintiendroit dans les limites de l'Eglise, attendant la résolution d'un concile général » (1).

***

Le cardinal assista en mourant à l'explosion des premières guerres religieuses. En 1561, il marchait naturellement avec les triumvirs, c'est-à-dire avec les Guise, et au colloque de Poissy (en septembre) il tint tête à Théodore de Bèze, « tant par la dignité qu'il avoit que pour son âge, avec le zèle de la religion catholique et parce qu'il avoit toujours manié les affaires de l'Etat » (2).

François de Tournon mourut à Saint-Germain-en-Laye le 22 avril 1562, presqu'à la veille du jour où l'insurrection protestante allait éclater en Vivarais et où la ville de Tournon allait subir elle-même le joug des prétendus réformés. Son corps fut inhumé à Saint-Germain-des-Prés, d'où il fut retiré en 1571 (3) pour être enseveli dans l'église de son collège de Tournon.

Pélisson et beaucoup d'autres ont fait l'oraison funèbre du célèbre homme d'Etat. Nous n'avons lu aucun de ces morceaux oratoires, les faits ayant pour nous beaucoup plus d'importance que les paroles. Mais nous supposons qu'ils s'inspirèrent tous heureusement de l'idée qu'en défendant, même par la force, l'unité de la foi en France, le défunt avait fait œuvre utile à l'unité politique du pays et à la conservation de la patrie française. En tous cas, il est bien certain qu'au point de vue du passé ils avaient raison, car on ne peut nier que la religion ait été un des principaux facteurs de la formation nationale, et l'on peut se demander aujourd'hui mieux que jamais ce que serait devenu le pays, par exemple au temps de l'invasion anglaise si les idées modernes du cosmopolitisme avaient prévalu. Les écrivains qui,

(1) *Table chronographique de l'estat du christianisme*, p. 559.
(2) Voir sur le colloque de Poissy, nos *Huguenots*, t. I, pages 68 à 70.
(3) Archives Nationales. K. 98, n° 39.

Digitized by Google

partant d'un point de vue tout opposé à celui des anciennes oraisons funèbres du cardinal, n'ont pour sa mémoire que des jugements de haine et de colère qui lui reprochent son intolérance et ses rigueurs — prouvant ainsi simplement qu'il était de son temps — ne font donc ni œuvre de justice ni de philosophie. Ainsi que nous ne nous lasserons pas de le répéter, tant que les historiens protestants continueront d'affecter l'ignorance à cet égard, la liberté de conscience n'était comprise autrefois par personne, et les partisans de Luther et de Calvin l'ont montré tout autant que les catholiques partout où ils ont été les plus forts. Si elle est entrée dans nos mœurs — encore n'est-il pas bien sûr qu'elle y soit bien et pleinement maîtresse, — nous le devons, non pas à nos mérites, mais à la puissance supérieure qui fait souvent sortir le bien de l'excès du mal.

Si nous avions à faire aujourd'hui l'oraison funèbre du cardinal de Tournon, après l'avoir félicité d'être mort à point pour éviter le spectacle des sanglantes calamités qui allaient affliger et déshonorer sa province comme le reste du royaume, nous prierions sa grande ombre d'excuser les attaques banales contre l'intolérance religieuse du passé, qui a eu historiquement sa raison d'être en exprimant l'espoir que les idées nouvelles, bien que diamétralement opposées à celles qui ont fait la France ne sont pas destinées à la défaire. Nous lui dirions que, venu au monde de notre temps et non pas à la fin du XVe siècle, il aurait sans doute reconnu comme nous les principes de la liberté de conscience et d'une foule d'autres libertés plus ou moins compatibles avec le bon ordre dans un Etat et même avec le simple bon sens humain, mais que nous imposent les mystérieux desseins de la Providence. Et nous le féliciterions enfin de n'avoir pas à se débattre comme nous dans un désordre moral qui rappelle singulièrement celui auquel il assista dans les dernières années de sa vie, et dont le résultat final pourrait bien nous ramener aux violences qui suivirent la date de son départ pour un monde meilleur (1).

Nous citerions à l'appui de notre jugement celui d'un des magistrats les plus éminents de son temps qui parle ainsi du cardinal :

(1) *Les Hugenots du Vivarais*, I, 139.

Digitized by Google

« C'était un homme d'une prudence, d'une habileté pour les affaires et d'un amour pour sa patrie presqu'au-dessus de tout ce qu'on peut penser. François 1er l'avait mis à la tête des affaires. Après la mort de ce prince l'envie le fit chasser de la cour, mais il fut toujours estimé, considéré et respecté de tous, même de ses envieux. On le vit toujours d'autant plus opposé aux protestants qu'il était persuadé qu'on ne pouvait rien changer ou innover en matière de religion, sans troubler la paix et la tranquilité de l'Etat. D'ailleurs, il était très éloigné de toutes les factions qui ont déchiré la France. Ce qui le rendit si cher à nos rois est que pendant plus de trente années d'un ministère dont il s'acquitta avec un applaudissement général, il n eut jamais eu vue que le service du roi et le bien des peuples. »

« On ne sait pas, dit ailleurs le président de Thou, que Tournon ait pris le mauvais parti dans une affaire .. » (1).

Si, au point de vue des affaires générales de l'Etat, la conduite du cardinal de Tournon peut être diversement appréciée, il ne saurait en être de même au point de vue de l'influence qu'il a exercée sur son pays natal, et en particulier sur la ville de Tournon. C'est à lui surtout que celle-ci doit d'avoir acquis et conservé, pendant si longtemps, une renommée et une prospérité auxquelles elle n'avait pas le droit de s'attendre.

« Retenu par les affaires de l'Etat, le cardinal résida rarement à Tournon mais sa sollicitude n'oublia ni sa ville natale, ni le manoir féodal de ses ancêtres, sur lesquels il se plut à répandre une partie du revenu de ses opulents bénéfices. Du château, il fit un Louvre en raccourci. Il remplit la grosse tour, qui retint le nom de tour des marbres, de statues antiques, de tableaux précieux rapportés d'Italie. Protecteur des savants appelés en France de tous les coins de l'Europe, le cardinal, qui obtint de François 1er l'établissement de la bibliothèque et de l'imprimerie royale, se préoccupait de l'instruction publique avec l'ardeur qu'il apportait en toute chose (2). »

---

(1) De Thou. Histoire universelle t. 3 p. 373. Voir dans la Revue des questions historiques un article de Clément Simon : *Un conseiller de François 1er*.

(2) De Gallier. *L'imprimerie à Tournon*. Bulletin de la société d'archéologie de la Drôme, 1877-78.

Digitized by Google

Il a laissé une abondante correspondance inédite, dont la plus grande partie est à la Bibliothèque Nationale (collection Gaignères) ; mais elle se rapporte généralement aux questions de haute politique et il n'est pas résulté pour nous d'un examen d'ailleurs très sommaire, qu'elle eût un intérêt tout spécial pour le Vivarais et rentrât par conséquent dans le cadre de notre étude. Il suffira de dire, pour ce que nous en avons vu, qu'elle confirme ce que l'on savait déjà de l'élévation d'esprit de notre éminent compatriote de la pureté de ses vues et de son profond attachement à l'Eglise et aux institutions religieuses et politiques dans lesquelles il voyait avec raison la meilleure garantie de la grandeur et de la prospérité du pays.

M. de Gallier annonçait en 1877 une nouvelle publication sur le cardinal par M. de la Jonquière, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, mais nous n'avons pas entendu dire que cet ouvrage ait paru.

Les portraits du cardinal de Tournon sont assez nombreux. Il y en a un au musée de Versailles (n° 3218), d'autres au château de Beauregard, à l'Ermitage de St-Pétersbourg, au Castle-Howard et dans la collection Clairambault (gravé par Van den Vyngrerde) etc. Un écrivain anglais, M. W. Morton-Fullerton, signalait dans un article récent (1) un buste du Cardinal, conservé dans une des salles du lycée de Tournon, et qui, disait-il, « est un des marbres les plus expressifs que je connaisse. » Renseignements pris, il s'agit seulement du buste d'un Oratorien (qui reste à identifier). M. Morton-Fullerton a très aimablement reconnu son lapsus qui sera corrigé dans le tirage à part de son intéressant article.

Nous donnons ici une reproduction du portrait qui existe chez M. le comte de Tournon au château du Vergier, à Desaignes (2).

*
* *

Un autre cardinal de Tournon, dont on trouve souvent le portrait en librairie, et dont il convient par suite de dire un mot, fut

(1) *Revue de Paris*, 1er avril 1907.

(2) Cette reproduction, et celles de la reliure et d'une page du missel du Cardinal, ont été gracieusement offertes à la *Revue du Vivarais* par Madame la comtesse Jean de Chabannes la Palice, née Tournon.

Digitized by Google

légat du pape Clément XI aux Indes et en Chine. Celui-ci s'appelait Charles-Thomas Maillard de Tournon. Il était né à Turin en 1668, de Victor Amédée, comte de Tournon et marquis d'Albi, ministre d'Etat de Sardaigne et gouverneur du comté de Nice. Bien qu'il semble résulter de son oraison funèbre, prononcée à Rome, en 1712, devant le pape, que sa famille se rattachait à celle de Tournon en Vivarais, il paraît plus probable, selon ses biographes, que sa famille était originaire de Rumilly en Savoie. Les armoiries que l'on trouve gravées au bas de quelques-uns de ses portraits n'ont d'ailleurs aucune ressemblance avec celles de la maison de Tournon.

Par un contraste assez piquant, le second cardinal de Tournon fut le grand adversaire, au moins en Chine, de l'ordre des Jésuites, dont le premier cardinal de Tournon avait été le puissant protecteur en France.

A. Mazon.

Digitized by Google

FORTIFICATION
ET
ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES
dans le Vivarais

IV

SECTEUR EST DE PRIVAS

COUX (1)

Au confluent de l'Ouvèze et du ravin de la Jobernie se dresse, sur un éperon rocheux, le village de Coux. La croupe qui lui sert de base oblige l'Ouvèze à se redresser vers le Nord et resserre le lit pierreux du torrent contre les pentes rapides de Salière.

Coux (Vue prise de Salière).

Construit avec des matériaux d'origine volcanique, le village se détache à peine du fond gris des collines qui le dominent au Sud et à l'Est. Le touriste ne songe pas à s'y arrêter et il se borne à admirer, en passant, son site pittoresque, ainsi que le pont d'une seule arche jeté sur l'Ouvèze. Cependant, au point de vue artistique et archéologique, Coux mérite bien une visite. On peut y voir encore les ruines de quelques vieux hôtels, derniers vestiges qui prouvent que, comme

(1) C'est à la suite d'une erreur que j'ai donné les trois illustrations de mon dernier article (numéro du 15 mars 1908) comme représentant le *vieux* château de Livier ; c'est le château *neuf* qu'elles représentent.

Digitized by Google

tant d'autres, le pauvre village actuel a eu son moment de splendeur. Quoique ne figurant pas dans la liste des 68 villes closes qui, en 1550, existaient dans le Vivarais, il n'en présente pas moins quelque valeur au point de vue de la fortification et il est un type intéressant de village semi-fortifié. Commandant le passage de l'Ouvèze, il tirait de sa position topographique une certaine importance militaire.

Coux est orienté du Sud au Nord ; à l'Ouest, ses maisons surplombent l'Ouvèze qui coule à leur pied ; à l'Est, les pentes sont douces et d'un accès facile. Un chemin, qui traversait autrefois l'unique rue du village, conduit au Lac et au Logis du Roi. C'est par là que passa l'aile droite de l'armée de Louis XIII allant assiéger Privas. La route du Pouzin à Privas n'existait pas, un simple chemin « étroit et malaisé (1) » serpentait sur les rives de l'Ouvèze et bifurquait, à Salière, d'une part sur Coux, d'autre part sur Chassagne et la Jobernie.

La partie Nord-Est est de beaucoup la plus ancienne, comme l'atteste l'architecture de ses constructions. Les *Commentaires du Soldat du Vivarais* nous apprennent qu'en 1629 Coux ne comptait que 80 ou 100 maisons et possédait un petit pont sur l'Ouvèze. Le village primitif paraît avoir été limité d'une part aux rochers qui dominent le pont sur la rive droite, d'autre part au passage voûté que l'on voit encore au milieu de la rue centrale, non loin de l'église actuelle. Cette église a été élevée au début du siècle dernier lorsque, en vertu des articles organiques ajoutés au Concordat, il fut procédé à une nouvelle répartition des paroisses ; entourée du cimetière, elle se dresse sur une large place qui forme une brèche importante dans la lisière Est du village.

Les archives les plus anciennes de Coux datent du milieu du xve siècle ; elles indiquent que l'église paroissiale se trouvait alors à Lubilhac dont les curés s'intitulaient : « curés de Lubilhac et de Coux » Il est certain cependant qu'une chapelle facilitait aux fidèles l'accomplissement de leurs devoirs religieux ; il y avait, en effet, à Coux, en 1517, un prieuré relevant de Rompon et de l'ordre de Cluny ; mais, dès 1523, on ne disait plus la messe

(1) *Commentaires du Soldat du Vivarais.*

Digitized by Google

dans la chapelle, car tous les habitants étaient protestants. A la lisière Nord-Ouest du village, on peut voir encore, s'ouvrant sur la campagne, une porte à ogive surbaissée g (XIIIe siècle) surmontée d'une petite croix et donnant sur une pièce voûtée transformée en cave ; serait-ce l'entrée de la chapelle ? On ne saurait

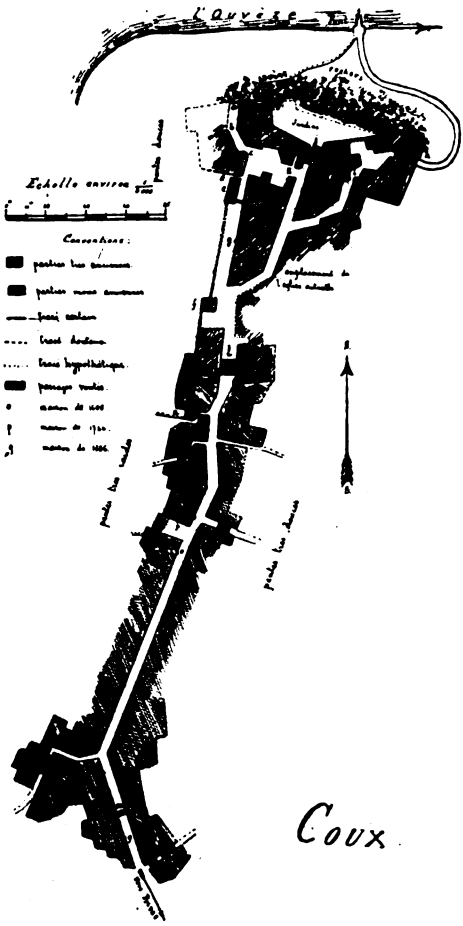

l'affirmer, car la croix n'était pas toujours la marque d'un édifice religieux, elle pouvait être aussi, suivant M. Enlart, le signe de la « franche-aumône », tenure qui impliquait l'exemption de la juridiction séculière et le droit d'asile.

Digitized by Google

La maison voisine est particulièrement intéressante. On y accède par la rue immédiatement à l'Est du pâté de maisons B, et la porte se trouve de plein pied avec le premier étage de la façade Ouest. A cet étage se trouve une pièce éclairée par une double fenêtre datant peut-être du XIIIe siècle (fig. 1) et contenant encore une curieuse cheminée de la même époque (fig. 2).

La maison d mérite aussi d'être observée ; ses fenêtres à me-

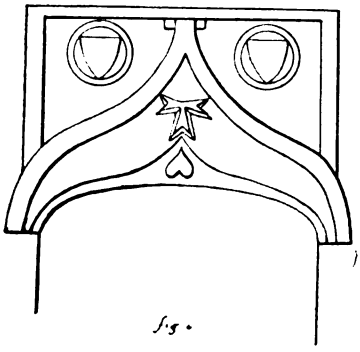

fig. 4

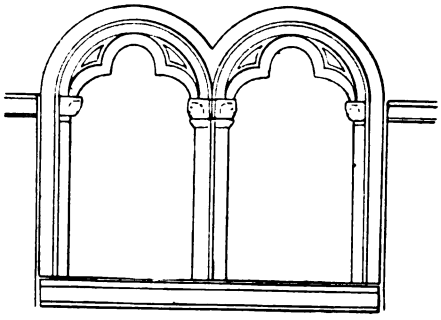

fig. 1

fig. 3

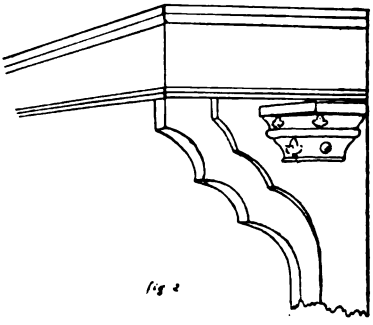

fig. 2

neaux, élevées au-dessus du sol comme celles de la maison précédente, indiquent qu'elle se trouvait sur la lisière extérieure du village On voit encore sur la partie latérale d'un des meneaux une sculpture (fig. 3). La porte de cette maison se trouvait en c ; elle est couverte par une demi-tour dont il nous est difficile de fixer l'origine ; nous aurons l'occasion d'en reparler plus loin. Cette porte, fort bien conservée (fig. 4), montre deux écussons sans armes

Dans la partie Nord, il est impossible de relever aucune date.

Digitized by Google

Dans la partie Sud, au contraire, on lit les dates 1600 sur la maison la plus ancienne et 1744 sur la plus récente, mais cette dernière a été évidemment construite sur l'emplacement d'une demeure du XVIIe siècle dont on retrouve encore les traces. Ainsi Coux avait commencé à s'accroître à l'époque des guerres de religion, dans la période de pacification du règne d'Henri IV; son développement, arrêté par les guerres de Louis XIII, s'acheva, sous le règne de Louis XIV, en 1686, date inscrite sur la porte d'une maison à la lisière Sud.

Quelles furent les mœurs des habitants de Coux, vivant péniblement de leur travail dans une région aride et dépourvue de voies de communications ? D'où venaient-ils ? Quels furent leurs seigneurs ? D'autres répondront peut-être à ces questions. Tout ce que nous savons, c'est que Coux, au point de vue judiciaire, relevait de la baronnie de Privas, du bailliage de Villeneuve-de-Berg, de la généralité de Montpellier, du présidial de Nîmes et du Parlement de Toulouse. L'administrateur royal résidait souvent à Villeneuve-de-Coux, c'est-à-dire à plus d'une heure de marche du village, ce qui devait considérablement ralentir l'expédition des affaires administratives.

Les archives de Coux sont pauvres et silencieuses sur son histoire ; seules les vieilles murailles des maisons témoignent du passé ; leurs fenêtres étroites et élevées au-dessus du sol s'ouvrent craintives sur la campagne ; leurs meurtrières nombreuses et basses, derrière lesquelles on croit deviner l'arbalète ou l'arquebuse, disent encore les angoisses des hommes, seigneurs ou manants, sans cesse exposés aux agressions des bandes armées qui, dans un sens ou dans l'autre suivaient la vallée de l'Ouvèze.

Le plan cadastral de Coux n'a pas été modifié depuis son établissement, ce qui nous a permis d'éliminer sûrement les constructions qui, depuis un siècle, se sont élevées dans le village. Un examen attentif des lieux nous a conduit à établir, tantôt d'une façon précise, tantôt d'une façon moins certaine, le plan de l'ancien Coux ; parfois, enfin, nous avons dû avoir recours à des hypothèses. Par une notation spéciale, nous avons indiqué le plus ou moins de certitude du plan sur lequel le lecteur pourra

Digitized by Google

suivre la visite détaillée que nous allons faire du village reconstitué.

Une chose frappe de prime abord : les ruelles, qui de la rue centrale donnent sur la campagne, sont toutes étroites et traversent la lisière extérieure sous des voûtes le plus souvent coudées pour ne pas être enfilables. Les maisons forment autour du village une enceinte continue, de telle sorte qu'en défendant sa propre demeure chaque chef de famille contribue à la défense générale. La même disposition se retrouve dans les deux parties de Coux ; il est évident qu'en agrandissant leur antique village, les habitants se sont conformés à des règles dont l'expérience avait montré tous les avantages.

Que quelque danger menace le village, routiers descendant vers la riche vallée du Rhône ou soldats de Montmorency allant assiéger Privas, l'alarme est donnée. En hâte, les paysans regagnent leurs maisons. Les fenêtres sur la campagne se ferment, l'arquebuse brille aux meurtrières ; les passages voûtés sont obstrués par des pierres, des chariots renversés, des tonneaux roulés ; des projectiles de toutes sortes sont apportés aux lucarnes qui, généralement, dominent les voûtes et servent de bretèches pour les flanquer verticalement. L'ennemi se heurtera à une enceinte continue. Deux ruelles seulement sont aujourd'hui dépourvues de leurs voûtes (si celles-ci ont jamais existé), l'étroitesse des passages les rend impraticables à l'assaillant qui, obligé de se présenter homme par homme, obstruera par ses propres cadavres l'issue par laquelle il avait espéré pénétrer dans le village. Il a suffi d'une heure pour transformer le paisible Coux en une véritable forteresse. Tout a été prévu, même l'organisation d'une défense pied à pied dans le cas où une brèche serait pratiquée dans l'enceinte des maisons.

Un sentier et un chemin conduisent directement du pont au village. Nous pensons que le sentier devait traverser l'angle a du corps de bâtiments A sous une voûte coudée à angle droit dont on voit encore les portes cintrées. Les transformations ont été considérables dans la partie nord-ouest de Coux dont il ne nous a pas été possible de déterminer le tracé exact. La rue dans laquelle aboutit le sentier est coudée, elle ne peut pas être prise

Digitized by Google

d'enfilade ; l'angle saillant c, et peut être tout spécialement une demi-tour basse percée d'ouvertures qui ressemblent à des meurtrières, en gardaient le débouché. C'est cette même demi-tour dont nous avons parlé et qui couvrait la porte sculptée de la maison d.

Il nous a été impossible de déterminer la défense de la rue à l'Ouest de l'îlot B. Le bâtiment e a des murs d'une épaisseur d'un mètre, et sa façade Ouest montre encore les traces d'une

Porte principale de Coux.

bretèche en pierre qui flanquait une fenêtre ou une porte aujourd'hui disparue ; il était relié à B par une voûte peu large dont on voit des traces et que devait fermer une porte. Il est probable que les bâtiments d et e étaient précédés d'une cour murée.

Quoique les fenêtres de l'îlot B soient rares et élevées de 4 mètres au moins au-dessus du sol, tout porte à croire que des murs ou d'autres bâtiments reliaient le bâtiment e au bâtiment f, lequel a toute l'apparence d'une tour carrée. Si une avant-ligne n'avait pas existé de ce côté, les gens de Coux n'auraient pas

Digitized by Google

commis l'imprudence d'ouvrir directement sur la campagne la large porte surmontée d'une croix dont il a été question plus haut.

La porte principale du village h est défendue par un corps de bâtiment CC' au-dessous duquel passe, sous une voûte, le chemin venant du pont. La partie C a la forme arrondie d'une tête de caponnière formant corps de garde et percée de meurtrières verticales battant, vers le Nord, le flanc du chemin. Grâce à l'élévation des rochers qui servent d'assises, les meurtrières ne peuvent être embouchées. La voûte profonde mais basse est facilement obstruable : on peut voir, à côté d'elle, une seconde voûte non percée, de date sans doute plus récente, et destinée à accroître vers l'Est la capacité du bâtiment C'. Les fenêtres qui dominent la clef de voûte servaient de bretèches.

La porte conquise, l'ennemi est loin d'être maître de la place. Le tracé habile des maisons qui prennent la rue d'enfilade, la rendent intenable. La maison i bat la rue de ses quatre fenêtres hautes et de ses deux lucarnes du rez-de-chaussée. Même dans les rues intérieures, les habitants évitent d'avoir des ouvertures importantes trop près de terre, quelques-uns poussent la prudence jusqu'à élever leurs portes sur des perrons en pierres sèches. Aujourd'hui une pareille rue ne pourrait être enlevée qu'au moyen de la mine et maison par maison.

Des sorties éventuelles avaient été ménagées sur la lisière Nord, protégée par un rempart naturel de rochers. On accède encore au presbytère par une longue poterne voûtée j dont le flanquement extérieur est assuré par le tracé des maisons voisines. Une porte romane k au fond d'une impasse, conduisait probablement aussi vers l'extérieur. Les habitants du logis avaient assuré, à l'intérieur de l'impasse, la surveillance de cette porte au moyen d'une petite échauguette en saillie sur le mur.

La partie du village actuellement occupée par l'église a été bouleversée et il n'est pas possible de la reconstituer autrement que par l'imagination. Il est probable que ce fut sur ce point que l'avant garde de Montmorency ouvrit la brèche lorsqu'elle prit Coux d'assaut. Le terrain, dans la campagne environnante, se prête bien à une mise en batterie et la direction de l'attaque était

Digitized by Google

fort judicieusement choisie car elle faisait tomber les défenses intérieures dont nous venons de parler et dont l'armée catholique ne pouvait ignorer l'existence.

Nous arrivons à la porte centrale l. Elle était plus large qu'aujourd'hui et le rétrécissement qu'on lui a fait subir rend impossible la recherche de son mode de fermeture. Elle était flanquée, verticalement, par une lucarne servant de bretèche et latéralement, par une demi tour peu en relief encore visible. Lorsque le village s'étendit vers le Sud, la porte l fut respectée, les habi-

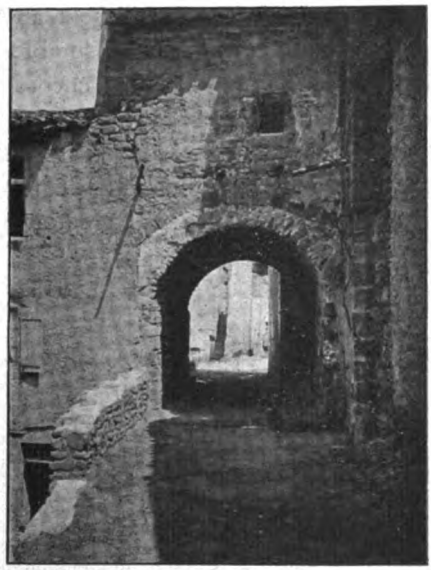

Porte centrale de Coux.

tants ayant compris tout le parti qu'ils pourraient éventuellement en tirer. En admettant qu'une moitié du village fût prise, il suffisait d'obstruer ou de fermer la porte centrale pour que la résistance pût se poursuivre dans l'autre moitié transformée en réduit.

Nous ne nous étendrons pas sur l'étude de la partie Sud de Coux ; un coup d'œil jeté sur le plan montrera que le système de défense n'a pas varié. Nous attirerons cependant l'attention

Digitized by Google

sur l'ingénieuse disposition de la poterne n : elle traverse une demi-tour dans laquelle elle fait un coude ; comme la demi-tour se trouve au fond d'une impasse, l'assaillant qui tenterait le passage serait accablé de tous les côtés.

Enfin, nous signalerons en m un fort arceau jeté au dessus de la rue, peut-être pour faire communiquer ou étayer deux maisons, peut-être aussi pour simuler une porte. Etablie à une époque où le calme commençait à renaître dans le pays grâce à la toute puissance et à l'énergie du pouvoir royal, cette porte n'avait aucune valeur défensive ; elle ne présente plus aujourd'hui qu'un intérêt artistique. Les plantes, qui y croissent au hasard, jettent la note gaie de leur feuillage sur le fond sombre de la voûte en pierres volcaniques. Les habitants ornent encore ce vieux mur de leur village au moyen de fleurs cultivées dans les récipients les plus variés. Bien des coins de Coux tenteraient le pinceau d'un artiste, et le visiteur ne voit plus que le côté pittoresque de ses ruines sans songer à ce qu'elles pouvaient avoir autrefois de guerrier.

F. DE P.

Digitized by Google

NOTES
D'ETHNOGRAPHIE VIVAROISE

(Suite)

C'est sous la forme de cet alliage que le sang Ibère, métisé d'éléments Latins et même Orientaux, s'est introduit et subsiste en Vivarais. La distribution de ce type dans les diverses régions Ardéchoises correspond bien à ces données historiques.

Indigène aux Vans et peut-être au Bourg, sur la frontière des deux populations primitives, Ibères et Celtes, le sang du Midi s'est infiltré peu à peu, durant les siècles de l'Empire, dans la vallée intérieure de l'Ardèche, et plus largement dans les villes et les banlieues de la côte du Rhône, en y laissant toutefois la prépondérance aux éléments Celto-Kymriques. Quant aux Cévennes, au Plateau Largentièrois, au Coiron, aux hautes et basses Boutières, à la région d'Annonay, qui constituent plus des deux tiers du pays, les traces du sang Ibéro-Latin y sont à peine reconnaissables et ne se rencontrent que chez un nombre très restreint d'individus ou de familles indigènes.

Ces infiltrations ne se sont pas arrêtées à l'époque Gallo-romaine ; elles n'ont jamais cessé complètement depuis, et de nos jours elles se continuent faiblement, dans les régions d'Aubenas et de Largentière et sur la Côte du Rhône surtout. Quelques ouvriers, fonctionnaires ou marchands viennent du Gard, de Vaucluse, de la Drôme s'établir dans les petites villes et les bourgades Ardéchoises. D'autre part, des émigrants de notre département, fixés à Alais, à Nîmes, à Avignon, à Marseille, à Montpellier, etc., se marient parfois avec des femmes du Midi et reviennent ensuite au lieu natal, amenant leurs enfants qui présentent des caractères mixtes, ou par atavisme des caractères Languedociens et Provençaux. Cette dernière influence est spéciale à l'arrondissement de Largentière et à la circonscription d'Aubenas, dont l'émigration est dirigée en majeure partie vers les départements Méditerranéens, tandis que Privas, Tournon et Annonay essaiment surtout vers Lyon et Saint-Etienne.

Digitized by Google

Dans les Cévennes, l'introduction des types bruns Ibéro-Latins a lieu principalement par les enfants des hospices de Nîmes, d'Avignon et surtout de Marseille, qui se fixent dans la contrée, après y avoir été mis en nourrice dans des familles de paysans et qui souvent finissent par s'y marier et y faire souche.

Dans nombre de communes du haut arrondissement de Largentière, ces *hospitaliers* et leurs descendants forment le seul élément franchement méridional qui se rencontre au milieu de la population à type celtique. Je me rappelle à ce propos avoir recensé à Nieigles, dans le canton de Thueyts, les cent ouvrières d'une fabrique de soie au point de vue de la couleur des cheveux. 60 environ de ces jeunes filles avaient les cheveux bruns ou chatain foncé ; 25 étaient chatain clair, 12 blondes, une rousse. Deux seulement avaient les cheveux positivement noirs — noir-bleu ou noir de corbeau — accompagnés d'un teint olivâtre chaud, avec un bel ovale et de grands yeux noirs. Toutes deux étaient des enfants des hospices de Marseille.

Si elles se sont mariées depuis dans la localité, elles auront introduit, parmi la population à *facies* presque purement Celtique qui l'habite, des caractères physiques tout à fait nouveaux, bien propres à dérouter plus tard les observateurs qui n'appelleraient pas la statistique administrative ou la tradition locale au secours de l'anthropologie. Il m'a paru nécessaire de signaler cette voie imprévue par laquelle pénètrent, en quelques districts montagneux de l'Ardèche, des éléments Méditerranéens et même Levantins.

Les enfants des hôpitaux de Lyon, quoique plus nombreux, n'exercent pas la même influence sur la race locale dans les hauts cantons des arrondissements de Privas et de Tournon où l'administration les envoie, parce que la plupart, étant issus de Français du Centre et de l'Est, s'écartent moins que les pupilles Marseillais du type général de la population ardéchoise.

En résumé, la part faite à ces exceptions, le type Ibéro-Latin demeure étonnamment rare dans notre département Cet élément, qui constitue la masse des populations dans le Gard, l'Hérault et Vaucluse, est au contraire beaucoup plus clairsemé dans l'Ardèche, la Lozère et la Haute-Loire que dans la plupart des dépar-

Digitized by Google

tements Celtiques des vallées du Rhône, de la Saône, de la Loire et de la Seine. L'Ouest seul, et surtout la Basse-Bretagne, ont reçu l'empreinte Ibérique et Latine à un degré aussi faible que le peuple Cévenol.

Il existe un quatrième type, très brun, qui, au contraire de l'élément Ibéro Latin se rencontre presque exclusivement dans les hautes vallées et sur les plateaux, parmi la population à caractères Celtiques, tandis qu'il est excessivement rare ou même complètement absent dans le Bas-Vivarais et sur la côte du Rhône.

Les sujets chez qui ce type semble le plus pur ont la peau d'un jaune brun mat, différant à la fois de l'olivâtre des Languedociens et du teint blanc des Celtes et des Kymris, tant par le ton général que par l'absence de coloration rouge ou rosée sous l'épiderme Leur stature est toujours sous-moyenne au maximum, souvent petite, parfois très petite. Ils ont le corps robuste et trapu, le buste relativement long, les jambes courtes, le cou enfoncé dans les épaules. Leur brachycéphalie est encore plus accentuée que celle des Celtes, mais ils ont la face plate et arrondie Le nez est chez eux petit ou très petit, habituellement plus ou moins écrasé, toujours peu saillant. Les yeux sont peu enfoncés dans l'orbite, bridés, assez souvent obliques. La barbe est peu abondante. Yeux et cheveux sont noirs dans le type pur ; le brun dénote des métissages ; quant aux yeux et aux cheveux clairs, ils ne se rencontrent que fort rarement chez les individus de ce type, même métissé ou altéré.

Le type que je viens de décrire passe au type Celtique par des transitions insensibles, résultat de croisements répétés de temps immémorial. Mais, quand elles sont relativement pures, les deux races se distinguent l'une de l'autre par des caractères physiques très marqués et de première importance.

Si elles se rapprochent un peu par les formes du corps et par la taille, davantage par la brachycéphalie, elles diffèrent très nettement :

1° Par les traits du visage, plats chez ces hommes jaunes et accentués chez les Montagnards à *facies* Celtique ;

Digitized by Google

2° Par la couleur de la chevelure, ordinairement noire chez les premiers, simplement brune ou châtaine chez les seconds ;

3° Par la nuance de la peau, blanche avec coloris rosé chez les Celtes, jaune mat sans coloration rouge chez les autres ;

4° Par l'œil, peu profond, bridé et fréquemment oblique chez les jaunes, horizontal et enfoncé dans l'orbite dans le type Celtique ;

5° Par le nez, écrasé chez les premiers, court mais bien détaché chez les seconds ;

6° Par l'abondance de la barbe, bien fournie chez ceux-ci, plutôt rare chez les premiers.

En d'autres termes, tandis que la masse Celtique des populations montagnardes est d'aspect Aryen et présente tous les caractères des races blanches, les sujets dont il est question dans ce chapitre ont un *facies* Touranien, et portent le cachet des races jaunes.

Ces individus, ces familles, ces petits groupes locaux sont faciles à observer sur les plateaux et dans les hautes vallées des trois arrondissements Ardéchois, ainsi que dans les parties de la Haute-Loire qui confinent à l'Ardèche. Ils sont partout en faible minorité parmi la population à *facies* Celtique, mais leur proportion varie beaucoup, de moins de 1 o|o à 10 ou 12 o|o peut-être. La moyenne ne doit pas s'éloigner, pour toute la région montagneuse, de 4 à 5 o|o du total, ce qui ferait une dizaine de mille individus de ce type dans l'ensemble du pays.

Dans la moyenne et basse vallée de l'Ardèche, dans le Coiron, dans la plaine du Rhône et sur les montagnes riveraines, chaîne de Retz, basses Boutières, etc., ce type ne se rencontre pas, ou si on l'y voit, c'est chez des émigrants venus de la Montagne ou chez des descendants de ces émigrants.

La distribution de ces hommes jaunes dans les cantons de l'intérieur paraît assez capricieuse ; toutefois, d'une manière générale, on peut dire que leur nombre relatif va en augmentant à mesure que l'on s'avance vers les parties les plus abruptes et les plus élevées de la région, et qu'il atteint son maximum aux abords de la crête des Cévennes.

La présence de ces hommes jaunes a été signalée dans plusieurs

Digitized by Google

autres contrées montagneuses de la France, et dans quelques cantons reculés de la Belgique. On les trouve dans les Alpes, le Morvan, le Poitou et la Basse Bretagne au milieu des populations Celtiques, dans les hautes vallées de l'Aude et de l'Ariège parmi la race Ibérique, dans plusieurs provinces Belges parmi les Flamands et les Wallons. Leur souche est évidemment Touranienne. Le gros de leurs frères de race, présentant les mêmes caractères physiques, habite de nos jours les steppes de l'Europe Orientale et de l'Asie Centrale, et se retrouve également dans les régions montagneuses de l'Indo-Chine et du Sud-Ouest de la Chine.

Comment ces enfants perdus de la race jaune sont-ils venus échouer dans les districts les plus inaccessibles et les plus stériles de l'Occident, à l'exclusion des territoires fertiles et ouverts où l'on ne les rencontre jamais ?

Quelques anthropologistes ont pensé que ces jaunes faisaient partie intégrante des clans Celtiques lorsque ceux-ci envahirent la Gaule. Certains vont même plus loin : ils voient dans ces Touraniens le type primitif des Celtes, type qui aurait été modifié graduellement, au cours des siècles, par des croisements Aryens.

De ces deux hypothèses, la première est soutenable à la rigueur, quoique peu vraisemblable ; la seconde paraît tout à fait inadmissible.

Comment supposer, en effet, que les Celtes primitifs aient été des Touraniens, lorsque le type Celtique et le type Mongoloïde se montrent aujourd'hui si nettement distincts parmi les populations Françaises où ils coexistent ? Comment le type Mongoloïde serait-il le type primordial de la race Celtique, alors qu'il ne se trouve qu'en faible minorité chez les populations supposées Celtes d'origine ?

Tout ce que l'on peut admettre, c'est que les Celtes, Aryens de souche comme de langage, aient rencontré au cours de leurs migrations en Asie ou dans l'Europe Orientale quelques tribus Mongoles, et qu'ils aient fait d'elles leurs sujettes, leurs clientes ou leurs alliées, en se mêlant plus ou moins à ces Touraniens et en les faisant pénétrer avec eux en Occident.

Digitized by Google

Ces associations entre Barbares blancs et jaunes se sont vues dans l'ancienne Germanie, dans la Russie primitive, ailleurs encore ; elles ont bien pu se produire à l'époque où les ancêtres des Galls erraient sur les bords septentrionaux de la Mer Noire, ou remontaient lentement la vallèe du Danube. Mais cette supposition, fût-elle adoptée, laisserait subsister le fait d'une immense supériorité numérique des Aryens sur les Touraniens, des blancs sur les jaunes dans les clans Celtiques, dont le *facies* comme l'idiome étaient Indo-Européens dans l ensemble.

Puis cette théorie a le défaut de ne pas tenir compte de deux faits aussi certains qu'importants.

Si les Mongoloïdes primitifs sont entrés en Gaule avec les Celtes et s'y sont établis avec eux, comment se fait-il donc que leurs descendants actuels se rencontrent dans des districts où il n'y a point de Celtes, où le fond de la population est formé de Kymris ou de Germains comme en Belgique d'Ibères comme dans l'Aude et l'Ariège ? Si ces hommes jaunes étaient entrés en Gaule avec les tribus Celtiques, n'est-il pas évident qu'on les trouverait dans les seules régions où les Celtes se sont établis et maintenus ?

Autre fait : ces Mongoloïdes, disséminés au milieu de populations blanches de types divers ne se rencontrent que dans les cantons les plus inaccessibles, les plus écartés et les moins fertiles de ces territoires. Est-ce que, si les jaunes avaient fait partie des peuplades Celtiques qui colonisèrent le sol, ils n'auraient pas été traité par celles-ci sur un pied d'égalité dans la distribution des cantonnements ? Est-ce que le fait d'être repoussé sous les climats les plus rudes et dans les districts les moins enviables ne dénote pas plutôt une race vaincue, dépossédée et pourchassée par des conquérants plus forts et plus nombreux ?

En pesant attentivement ces raisons, on est porté à croire que les Mongoloïdes de France ont une autre origine que les Celtes, qu'ils se trouvaient en Gaule avant eux, et que ceux-ci, en s'établissant sur leurs territoires actuels, le sont refoulés partout dans les montagnes où leurs descendants sont encore.

Mais alors ces autochtones, prédécesseurs en Gaule des Celtes et des Ibères, qui peuvent-ils avoir été, sinon les petits

Digitized by Google

groupes de chasseurs néolithiques dont on découvre les restes et les outils sur la basse Ardèche sur le bas Chassezac et dans la vallée du Rhône ?

Ces chasseurs primitifs étaient fortement brachycéphales, de petite stature et de type Touranien; c'est pour eux et pour leurs congénères des autres parties de la France que les anthropologistes ont créé l'appellation de *Mongoloïdes*, si souvent appliquée par Ollier de Maréchard aux troglodytes dont il exhumait les vestiges aux environs de Vallon. Les formes du crâne, les proportions du squelette concordent chez ces sujets préhistoriques et chez les jaunes actuels de nos hauts cantons.

Il y a donc tout lieu de supposer que ceux-ci sont les descendants authentiques des premiers. Seulement les tribus néolithiques avaient pour habitat préféré les bords du Rhône et des rivières du Bas-Vivarais, pays plus tempérés que les Cévennes ou les Boutières, mieux pourvus de ressources naturelles, et où la roche calcaire leur offrait de nombreux abris, impossibles à trouver dans les montagnes granitiques de l'Ouest. C'est la venue des conquérants Ibères et Celtes qui aura contraint ces aborigènes à fuir dans les parties les plus hautes, les plus rudes et les plus inaccessibles du territoire, où plus tard la race envahissante les a rejoints, englobés, et en grande partie absorbés et assimilés.

Ce qui prouve bien qu'il s'agissait d'une population clairsemée, pressée et refoulée par des survenants beaucoup plus nombreux, c'est la faible proportion des jaunes actuels dans les hautes régions mêmes qui constituent leur habitat. Nulle part, en effet, on ne les rencontre agglomérés au point de constituer la majorité des habitants d'un village ou d'un district rural ; pour trouver des groupements Mongoloïdes de cette importance, il faut sortir de l'Ardèche et de la Haute-Loire et se transporter dans les cantons les plus reculés de la Basse-Bretagne. Là, sur le versant méridional des Monts d'Arrez, et plus encore dans le district maritime situé au Sud de Quimper, on trouve de forts ilôts de populations à type franchement touranien, faisant prédominer ce type dans un certain nombre de paroisses.

Naturellement, les caractères physiques de la race y sont

Digitized by Google

beaucoup mieux conservés que dans les Cévennes, parce que ces jaunes se sont très fréquemment mariés entre eux, au lieu de s'unir à des Celtes comme il est arrivé habituellement chez nous. On signale comme particulièrement bien conservé le groupe ethnique du Morbihan, qui porte le nom spécial de *Bigoudens*, groupe d'aspect si spécial, dans son ensemble, que les autres Bretons les qualifient couramment de « Chinois ».

Dans les hautes vallées des Cévennes et sur les plateaux de la Loire et de l'Allier, ces caractères, altérés par métissages séculaires, sont habituellement incomplets et disjoints chez les sujets qui les présentent ; il est rare qu'ils se trouvent tous réunis. Tantôt les cheveux ont passé du noir au brun, tantôt la peau a blanchi tout en continuant à recouvrir une face aplatie et un nez écrasé ; d'autres fois ce sont les traits qui se sont rapprochés du *facies* Celtique, le teint demeurant d'un jaune brun ; ou bien la taille s'est un peu élevée, les autres caractères physiques demeurant Mongoloïdes. Toutes ces variations s'observent quelquefois dans la même famille. Mais il n'est pas rare non plus de voir réunis, par atavisme, les principaux traits de la race originelle : les cheveux noirs, la peau jaune mat et les yeux noirs, bridés et obliques.

J'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, plusieurs de ces types parfaitement caractérisés : une jeune fille de la vallée de Montpezat, par exemple, petite, trapue, la figure large et plate, la peau d'un ton d'ocre, percée d'yeux noirs saillants et fendus en amande, les cheveux noirs et grossiers ; il y a dans le *Tour du Monde* des portraits de Chinoises du Nord ou de femmes des steppes Mongoles parfaitement semblables. Je revois aussi une famille originaire du canton d'Antraygues, mais fixée aux environs d'Aubenas, que mes enfants traitaient naguère de *Japonais* à chaque rencontre. La mère et une partie des enfants présentent le type normal du pays, mais le père et plusieurs des descendants sont par la couleur de la peau, des cheveux et des yeux, et par les traits du visage, des Mongoloïdes caractérisés, et un ou deux ont l'œil d'une obliquité bien marquée.

Pour épuiser le sujet, il est nécessaire de mentionner, en relation avec l'élément Mongoloïde proprement dit, qui représente

Digitized by Google

dans nos montagnes plusieurs milliers d'individus, un sous-type beaucoup plus rare. Il se rapproche du premier par la brachycéphalie, les formes du corps, la nuance de la peau, les yeux et les cheveux, mais il paraît en différer quelque peu par la face, moins plate, et surtout par la taille, constamment très petite : de 1 m. 40 à 1 m. 50 en moyenne. L'ossature est proportionnée, c'est-à-dire plutôt chétive.

On compte quelques centaines d'individus présentant cet aspect physique dans les Cévennes ; il s'en trouve d'autres dans les Boutières. Aucun, sauf des émigrés de la Montagne, ne se rencontre dans le Coiron, le Bas-Vivarais et la vallée du Rhône ; c'est-à-dire que ce sous type, existant chez un millier de sujets tout au plus, a la même localisation que le type des Mongoloïdes.

Est-ce une race à part de ceux-ci ? Est-ce une exagération, une déviation ou une simple variation de leurs caractères ethniques ? La question est difficile à résoudre ; je croirais pourtant que c'est une simple variété de la même race. Les explorateurs de la Haute-Asie, du Thibet notamment, ont signalé quelquefois un fait analogue : la présence parmi des peuplades de taille sous-moyenne ou petite d'individus extrêmement petits.

Il est impossible en voyant ces bouts d'hommes jaunâtres à cheveux noirs, de ne pas songer aux Lapons du Nord de la Scandinavie et du Nord Ouest de la Russie Si l'on admet, avec la plupart des savants, que les Lapons chasseurs de rennes formaient une des populations primitives de la Gaule et de la Germanie, et qu'ils ont émigré graduellement vers des régions plus septentrionales après l'époque glaciaire, à la suite de leur gibier principal, il ne paraît pas inadmissible que les pygmées jaunes existant ça et là dans nos Cévennes soient les descendants attardés de ces tribus préhistoriques. Le nom de *Laponoïdes* peut ainsi leur être légitimement attribué,

Dans la Basse-Bretagne, où ils se retrouvent en plus grand nombre, leur analogie avec les Lapons du Finmarck Norwégien a frappé de nombreux observateurs, entre autres Renan, qui avait vu de près ces derniers durant un voyage en Scandinavie fait sur la fin de l'Empire avec le prince Napoléon. Et ce ne sont pas seulement les caractères physiques qui rapprocheraient, selon lui, les

Digitized by Google

Laponoïdes Armoricains de leurs frères des régions circumpolaires, mais aussi des usages, des traits de mœurs communs aux deux populations.

Assurément rien de pareil ne peut être noté dans nos montagnes, où ces curieuses individualités sont fort rares. et perdues au milieu de foules qui ne leur ressemblent en rien. Mais il est intéressant de constater que l'Ardèche possède en eux ses nains, comme elle a ses géants parmi les descendants des Volkes Bas-Vivarois. Ainsi que les colosses de race Cimbrique, du reste. les pygmées à *facies* Lapon ne sont ni des anormaux ni des dégénérés. Ils présentent dans leur petitesse des proportions régulières. et leurs familles sont aussi fécondes que les autres. Si ce curieux type tend à disparaître graduellement, ce n'est que par l'action des métissages.

La plupart de ces montagnards Laponoïdes occupent les plus bas degrés de l'échelle sociale dans les campagnes ou les bourgades Vivaroises. Ils ont pourtant fourni au Moyen Age une de nos illustrations locales les plus renommées, l'un des saints les plus populaires du Midi.

Le pâtre saint Bénézet, le thaumaturge qui, à peine adolescent, décida de la construction du pont d'Avignon, et qui mourut jeune après avoir créé l'ordre des Frères Pontifes, a ses reliques honorées de nos jours dans une des églises Avignonnaises. Or, par l'extrême brachycéphalie du crâne et par l'exiguité de la taille — 1 m. 40 au plus — ces restes sont ceux d'un Laponoïde bien caractérisé.

Saint Bénézet, d'après certains biographes, aurait eu pour berceau les montagnes de la Savoie ; selon d'autres, il serait né au Villard, près de Burzet, au cœur des hautes Cévennes. D'après les circonstances de son voyage du lieu natal à Avignon, cette seconde version paraît être la vraie, car le petit pâtre arriva devant la cité par la rive droite du Rhône, ce qui ne se concevrait guère s'il était venu du côté des Alpes. Mais, qu'elle qu'ait été sa province d'origine, Savoie ou Vivarais, elle renfermait dans l'un et l'autre cas des éléments Mongols dûment constatés, qui expliquent le *facies* si particulier du jeune saint.

Digitized by Google

***

Un cinquième type, non moins bien caractérisé que les quatre précédents, se trouve beaucoup plus étroitement localisé. On ne le rencontre pas en dehors de quelques communes du bassin moyen et inférieur de l'Ardèche.

Il s'agit, cette fois, d'hommes de taille moyenne, dolicocéphales ou mésaticéphales la plupart du temps, à visage allongé, à teint très brun, mais non pas jaune comme les Mongoloïdes étudiés au chapitre précédent. Ils ont le nez long, souvent aquilin, chose rare chez les autres types locaux. Les yeux et les cheveux sont parfaitement noirs quand la race n'est pas trop métissée ; la barbe est abondante ; l'œil enfoncé, grand, brillant et bien fendu. Le squelette est léger, les formes élancées, les attaches fines, les extrémités petites. Les articulations présentent, d'après M. Couderc et d'autres observateurs, une souplesse extrêmement rare chez les cultivateurs.

Les sujets qui montrent ces caractères en totalité ou en partie ne se rencontrent ni dans la région d'Annonay, ni dans les Boutières, ni dans le Coiron, les Cévennes et la vallée du Rhône, sauf à l'état d'individus isolés, venus eux ou leurs ascendants de la Basse-Ardèche, leur unique habitat. Ils font également défaut dans tous les départements limitrophes du Vivarais. On ne les retrouve qu'en certains districts de la Provence et des Alpes Dauphinoises, colonisés naguère par les Sarrasins.

Dans le Bas-Vivarais lui-même, ils peuplent seulement quelques localités des cantons de Largentière, de Valgorge, de Joyeuse et surtout de Vallon. Ils y sont disséminés par petits groupes, et y forment une fraction plus ou moins importante de la population locale, composée, je l'ai dit antérieurement, de Kymris, de Celtes et de quelques Ibéro-Latins, plus ou moins métissés ensemble.

La petite sous-préfecture de Largentière est divisée encore aujourd'hui en deux quartiers qui s'appellent respectivement la *France* et la *Sarrazine* : vestige intéressant de l'état du pays aux VIIIe et IXe siècles, quand des garnisons Frankes y surveillaient les

Digitized by Google

populations Musulmanes. Une partie des habitants présentent encore, habituellement croisés, mais quelquefois très purs par atavisme, les caractères de la race Arabe-Berbère Quelques bourgs ou villages voisins, échelonnés entre Largentière et Vallon, offrent le même spectacle.

Mais le point où le type est le plus pur, le seul endroit peut-être où il se rencontre chez la grande majorité des habitants, c'est Balazuc.

Ce village, non moins curieux en son genre que la bourgade Volke de Ruoms, fut, nos lecteurs le savent, le berceau de Pons de Balazuc, l'un des plus vaillants chevaliers de la première croisade et son historiographe On y voit encore un pan de son donjon féodal, et son image plus ou moins fidèle sur un vitrail de l'ancienne église paroissiale. Ce preux Vivarois n'a pas dû s'étonner beaucoup des sites et des figures que lui montra l'Orient, car il les avait déjà sous les yeux sans sortir de son fief.

Balazuc, en effet, perdu au milieu de landes pierreuses et embaumées où végète une flore toute méditerranéenne, Balazuc que ne traversait il y a peu d'années, aucune route carrossable et où vivait, dans un isolement séculaire, une population très pauvre, très sédentaire, presque sans relations avec le dehors, Balazuc voyait ses habitants se marier à peu près exclusivement entre eux. Aussi ne doivent-ils guère différer actuellement de leurs ancêtres du temps de Pons; et sans doute ceux-ci reproduisaient non moins fidèlement les caractères ethniques des colons Sarrasins qui vinrent s'établir au VIIIe siècle dans ces solitudes.

Par les hommes comme par le site, malgré quelques placages tout modernes, Balazuc donne encore l'impression d'un douar Algérien ou d'un campement de Bédouins de Syrie, où la population aurait tout à coup éprouvé la fantaisie de quitter tentes et burnous pour se vêtir et se loger comme nos paysans.

Il faut noter que Balazuc est à quelques kilomètres seulement de Ruoms, dont j'ai esquissé plus haut la physionomie, aussi Kymrique que celle d'une bourgade de la Belgique Wallonne ou du pays de Galles. Nouvelle raison pour nous d'admirer la puissance conservatrice de cette contrée des bords de l'Ardèche !

Les indigènes de Balazuc ressemblent, d'une façon générale, à

Digitized by Google

toutes les populations de souche Arabe plus ou moins pure; mais c'est surtout avec les Arabes d'Algérie que leur similitude est la plus complète ; moins peut-être avec les tribus de race Sémitique inaltérée qu'avec celles qui sont métissées de Kabyles. Ces derniers sont, comme on sait, en majorité dans le Tell.

Il ne semble pas, en effet, que les colons Sarrasins du Bas-Vivarais aient été de purs Sémites. Leur effectif renfermait probablement une proportion assez forte d'éléments Berbères. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la dolicocéphalie accentuée, générale chez les vrais Arabes, ne se retrouve pas chez l'universalité de ces paysans. Il faut voir en partie dans ce fait l'influence de l'élément Kabyle originaire. L'histoire nous apprend, du reste, que les conquérants Musulmans de l'Espagne, parmi lesquels se recrutèrent les armées qui envahirent la Gaule, comptaient dans leurs rangs beaucoup de Berbères, et que plusieurs de leurs émirs même appartenaient à cette nationalité.

Cette population de souche Sarrasine n'est pas très nombreuse dans l'étroite zone qu'elle habite. Individus à type relativement pur ou métis chez qui dominent les caractères orientaux ne dépassent pas, dans les trois ou quatre cantons du Bas-Vivarais cités plus haut, le chiffre de 4 à 5.000 personnes, dont la moitié peut-être dans le canton de Vallon.

(A suivre). P. GOUY.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que très prochainement nous publierons une biographie et un portrait de notre bien regretté compatriote et collaborateur M. Mazon. Son œuvre si considérable appelle une étude sérieuse qui demande un certain temps, c'est pour cela que nous n'avons pas voulu donner si tôt une biographie qui eut été forcément incomplète et peu digne de notre éminent ami.

* * *

M. Laurent, répondant aux soins si souvent exprimés par nombre d'Ardéchois, vient de rééditer : *Les Commentaires du Soldat du Vivarais* (1). Ce livre si précieux pour l'histoire de notre pays a sa place marquée non seulement dans les bibliothèques des érudits, mais dans toutes les maisons Ardéchoises et nous faisons des vœux pour que l'initiative de M. Laurent soit récompensée par l'épuisement rapide de ce tirage.

Cette publication est la réédition intégrale de celle de 1811, qui est recherchée et dont les rares exemplaires ont une grande valeur.

B. E.

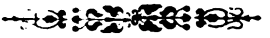

(1) Privas, Imp. Centrale de l'Ardèche : un vol. gr. in-8. — Prix : 5 fr

Digitized by Google

FORTIFICATION
ET
ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES
dans le Vivarais

V

SECTEUR EST DE PRIVAS

SALIÈRE

A toutes les époques les ponts ont joué dans les opérations de guerre un rôle considérable, aussi voit-on les chefs militaires s'efforcer de garder leurs débouchés au moyen d'ouvrages spéciaux appelés *têtes de ponts*.

Coux formait tête de pont sur la rive droite de l'Ouvèze ; en face de ce village, la croupe de Salière était indiquée pour garder le débouché sur la rive gauche et surveiller à la fois le sentier de la Jobernie et le chemin du Pouzin. On ne doit donc pas être surpris de trouver Salière fortifié. En réalité on n'y voit ni château, ni fort ; mais un simple logis organisé en vue d'offrir à l'ennemi une résistance suffisante pour rendre impossible la surprise du pont de Coux.

Une objection sera faite que nous tenons à lever immédiatement. Si Salière avait quelqu'importance au point de vue militaire, pourquoi l'avant-garde de Montmorency ne l'a-t-elle pas attaqué en 1629 lorsqu'elle se dirigeait de Coux sur Privas. La réponse est aisée. Montbrun, qui commandait à Privas, ne disposait que de peu de monde ; élevé à l'école de Rohan, l'un des plus remarquables généraux de cette époque, il savait que plus une troupe est faible plus elle doit éviter de s'affaiblir encore par des détachements. Pour défendre Coux, il eut fallu 200 ou 300 hommes ; Montbrun n'en avait que 700 ou 800 à Privas. Il ne pouvait, sans commettre une faute grave, se priver du quart de son effectif pour occuper un simple poste avancé, d'autant plus

Digitized by Google

qu'il devait se garder aussi du côté de Chomérac. Il se borna à jeter dans Coux quelques soldats. Malgré le concours des habitants, l'officier huguenot qui commandait le village fortifié, ne disposait pas de ressources suffisantes pour tenir longtemps contre les catholiques ; il eut lui-même commis une faute en s'affaiblissant pour tenir Salière qui ne lui était pas indispensable puisqu'il n'avait aucun projet d'offensive. Salière resta donc inoccupé. D'ailleurs l'avant-garde de Montmorency, que ne suivait immédiatement aucun convoi important, avait intérêt à franchir l'Ouvèze à gué et à se rejeter vers le Sud afin d'aborder Coux par le côté le plus accessible et de se rapprocher de l'armée de Louis XIII en route sur Privas par Chomérac.

Les *Commentaires du Soldat du Vivarais* indiquent que le pont de Coux fut enlevé d'un seul élan et sans combat sérieux. Il nous paraît impossible qu'une aussi formidable position ait été abandonnée par ses défenseurs alors que la résistance était facile. On peut être certain que si les huguenots bâtirent en retraite, ce fut parce que le commandant de l'avant-garde catholique les fit tourner. Ceci est conforme aux règles de la guerre.

Ces circonstances toutes particulières n'infirment enrien ce que nous avons dit de la valeur défensive de Salière qui n'avait point échappé aux seigneurs féodaux.

De quelle époque datent les fortifications de Salière ? Il serait difficile de le dire d'une façon certaine ; peut-être furent-elles établies au moment où Coux fut lui-même organisé, c'est-à-dire probablement vers le XIIIe siècle. Cette hypothèse paraît d'autant plus fondée qu'on retrouve à Salière le même type de défense qu'à Coux.

Il s'agissait de tenir le point important où s'unisssnt le sentier de la Jobernie et le chemin de Lubilhac. On a établi sur ce point un passage voûté sous lequel les voyageurs étaient obligés de passer pour se rendre à Coux. Sans doute l'infanterie pouvait tourner cette défense dont l'importance ne nous apparaîtra qu'autant que nous nous souviendrons qu'à cette époque lointaine la cavalerie était l'arme principale, or il était impossible aux chevaux et aux convois de passer ailleurs que sur le chemin.

Vu du pont de l'Ouvèze, Salière apparaît comme un fortin

Digitized by Google

dont les créneaux regardent Coux Vu du sentier de la Jobernie, il a l'apparence d'une maison fortifiée. Si on approche, on s'aperçoit bientôt que la basse-cour est encombrée de constructions relativement récentes. Une porte montre encore la date de 1775. La partie nord a été modifiée en 1739 au point d'être méconnaissable ; seules les façades Sud et Est existent encore dans leur tracé primitif. Malgré ces difficultés, il nous a été possible de reconstituer, au moins partiellement, le plan de Salière.

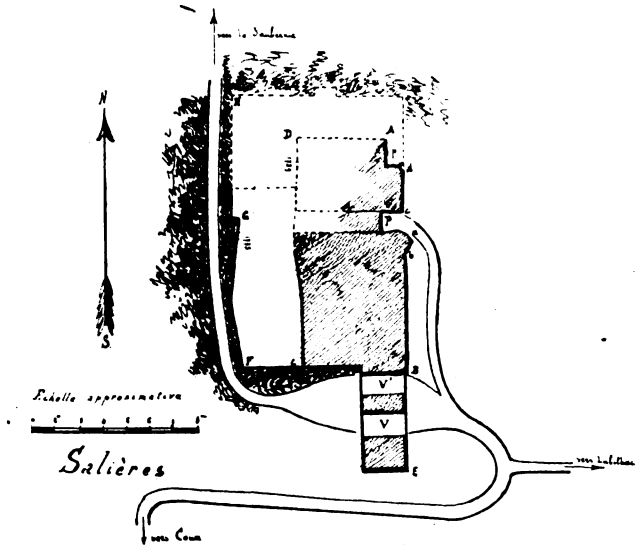

Un corps de logis à peu près rectangulaire, ABCD, tourne vers l'Est et vers l'Ouest ses faces principales. Les fenêtres à meneaux sont rares et élevées. Au rez-de-chaussée, des meurtrières étroites éclairent seules des locaux qui, à l'époque féodale, servaient de magasins. La façade Est se prolonge vers le Sud par une aile BE que paraît avoir traversé autrefois un double passage voûté V V¹. Aujourd'hui, une seule voûte V existe ; l'autre voûte V¹ a été remplacée, à une époque qu'il est impossible de déterminer, par une salle dont la porte s'ouvre sous la voûte V. Une petite fenêtre sert de bretèche à ce passage. Les deux passages V et V¹ étaient vraisemblablement fermés par des grilles.

Digitized by Google

La partie saillante BE du corps de logis battait de flanc et d'enfilade les chemins qui, en serpentant, venaient passer sous les voûtes pour se confondre ensuite avec le sentier allant vers la Jobernie. Ce sentier passait à bout portant sous les meurtrières encore visibles d'un mur CFGH élevé de 5 mètres, qui fermait, vers l'Ouest, la basse-cour attenante au corps de logis. A l'Ouest un précipice assez profond rend le passage dangereux en dehors du sentier.

La reconstitution devient problématique au Nord. Les pentes rocheuses et très raides de la montagne dominent les toits des maisons, construites dans les ruines. Il est probable que le mur d'enceinte se poursuivait de ce côté où se trouvait le pont faible de la défense.

On voit sur la façade Est deux petites portes romanes ; l'une p est placée dans un angle droit dont un côté légèrement convexe à l'apparence d'un secteur de tour ronde ; le flanquement est donc assuré par le tracé. La porte principale P était placée dans un rentrant et flanquée sur ses deux côtés. Un passage voûté, encore bien nettement visible, conduisait à la basse-cour Ouest. Enfin le chemin d'accès est flanqué par le corps de logis sur toute sa longueur.

Un des côtés du rentrant de la porte P est arrondi en forme de secteur de tour ; une brisure ab dans le tracé de la façade Est permet le flanquement de la partie bB et de la partie cd, toutefois l'angle obtus abB est trop considérable pour que ce flanquement soit efficace. Il est difficile de s'expliquer cette disposition incomplète.

Salière, comme on peut en juger, n'était pas fortement organisé ; sa force tenait plus à sa position topographique qu'à son architecture ; mais il n'en constituait pas moins une sorte de fort d'arrêt dont il n'est pas possible de méconnaître l'importance.

Digitized by Google

VI

Secteur Est de Privas

LUBILHAC

Le plus ancien document faisant mention de Lubilhac date de la Guerre de Cent Ans ; il nous apprend qu'un détachement d'Angles ou de Routiers, qui s'efforçait d'atteindre la vallée du Rhône, fut battu et arrêté près de ce village.

Aujourd'hui Lubilhac a totalement disparu ; Coux, qui pendant longtemps fut une de ses dépendances, a fini par l'absorber complètement. On peut vraisemblablement fixer la décadence de Lubilhac au début du XVII· siècle alors que, sous le règne d'Henri IV, Coux commençait à se développer. S'il faut en croire un document du XVIII· siècle, en 1721 Lubilhac et Coux comptaient ensemble 641 habitants ; mais la répartition de cette population entre les deux localités nous est inconnue.

Lubilhac, dont le souvenir est aujourd'hui presque totalement effacé, n'a pas disparu brusquement à la suite d'un de ces cataclismes, dont les archives ou tout au moins la tradition gardent souvenance. Comme certains vieillards, l'antique village s'est éteint doucement. Il est mort de vétusté, abandonné par ses habitants. Il n'a légué aux générations futures que les ruines de son église paroissiale qui fut aussi celle de Coux, seul témoignage de son existence avec quelques routes écroulées émergeant encore du sol. Aujourd'hui les moissons croissent sur son emplacement ; mais le soc de la charrue est quelquefois arrêté par ses solides fondements.

Nous savons qu'en outre de son église, Lubilhac possédait deux chapelles dédiées l'une à Saint Martin, l'autre à Saint Antoine ; cette dernière se trouvait du côté du hameau actuel de la Charrière ; toutes deux ont disparu sans laisser de traces La foi catholique était vive à Lubilhac ; ses habitants n'avaient pas oublié les services rendus, tant au point de vue religieux qu'au point de vue agricole, par les moines de Cluny dont relevait le prieuré de Rompon.le principal propriétaire foncier de la région. Cependant la Réforme fit de si nombreux adeptes parmi les gens de Lubilhac, qu'ils finirent par abandonner leur antique église

Digitized by Google

pour le prêche. Le traité de La Borie amena un apaisement des passions politico-religieuses soulevées par les doctrines de Calvin, et, en 1576, Lubilhac figurait dans la liste des localités sur lesquelles Damville avait le droit de lever des contributions au nom des catholiques et des protestants momentanément réconciliés. Ce fut la Réforme qui triompha : en 1583, l'église, déserte depuis vingt ans, tombait en ruines ; mais les moines l'avait assez solidement construite pour qu'elle pût longtemps encore résister aux injures des hommes et du temps.

Au point de vue féodal, administratif et judiciaire, Lubilhac relevait des mêmes ressorts que Coux.

Au cours de nos recherches, un paysan nous a expliqué que le cimetière du village se trouvait compris entre la partie Sud-Est de l'église et le chemin actuel de la Charrière ; en labourant ses champs de ce côté. il a mis à jour un grand nombre d'ossements humains. Il a fait, dit-il, pareille découverte à 150 mètres au nord de l'église ; alors qu'il plantait des muriers, il a trouvé des squelettes au milieu de décombres. C'était peut-être le lieu sur lequel s'élevait autrefois la chapelle de Saint Martin autour de laquelle existait probablement un petit cimetière réservé aux membres de quelque pieuse congrégation.

L'église de Lubilhac est orientée de l'Est à l'Ouest. Son tracé a la forme d'une croix dont les bras sont formés par deux chapelles latérales peu en saillie. Les murs solidement construits mesurent environ un mètre d'épaisseur ; les ouvertures y sont rares et toutes élevées ; il n'en existe pas dans le chœur. Ces détails et l'emplacement du cimetière nous font conclure que l'église se trouvait sur la lisière Est du village.

L'abside C de forme demi-circulaire est couverte par une demi-coupole et fait saillie vers l'Orient ; deux contreforts c c' renforcent son mur ; ils sont étroits et ne portent aucun ornement ; c'est une première preuve de l'antiquité de l'édifice.

Les parties rectilignes A A' B B' paraissent avoir été prolongées par des murs d'environ 5 m de hauteur, qui constituaient peut-être une partie de l'enceinte de la ville. On relève encore en A une grosse pierre en saillie qui pourrait avoir soutenu une échauguette.

Digitized by Google

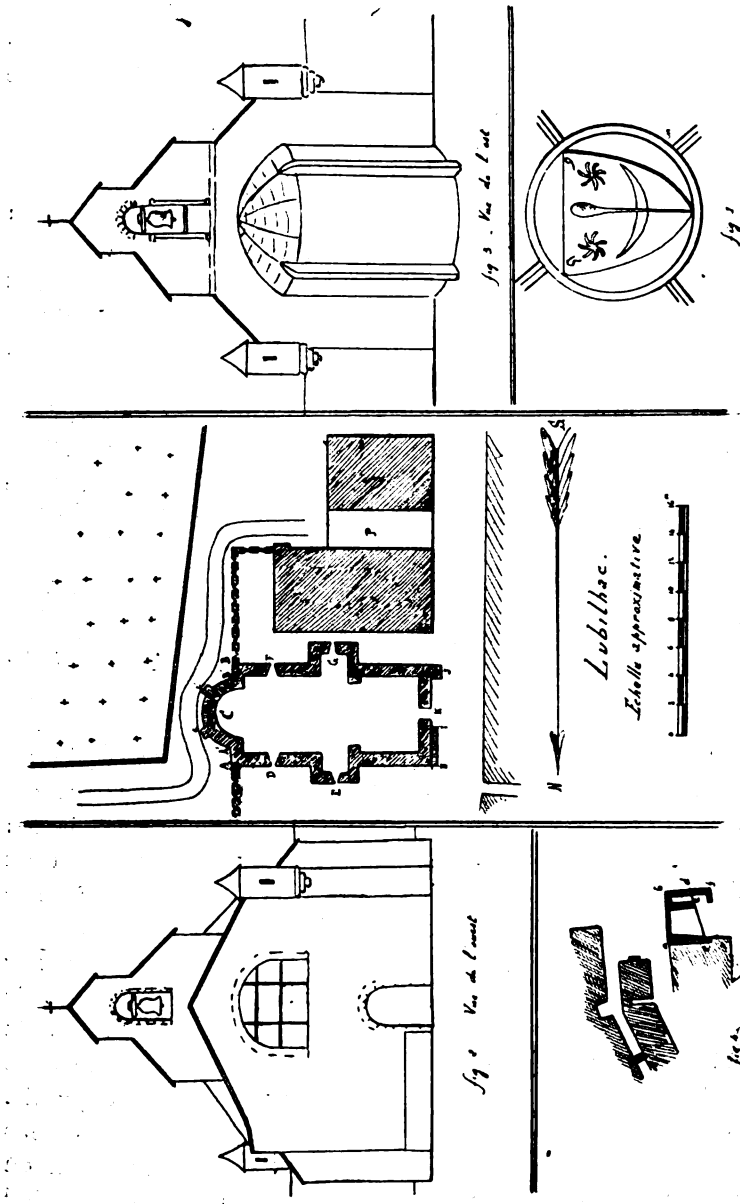

Digitized by Google

Aucune ouverture ne donnait sur la campagne. Seules, quatre fenêtres d'environ 0 m. 30 de large sur 1 m. 10 de hauteur éclairaient le chœur et les deux chapelles. La façade Ouest était percée d'une large baie cintrée de 2 m. 50 de large sur 3 m. de haut.

Toutes ces ouvertures se trouvaient à 4 mètres du sol. Le mur de la façade Ouest est renforcé, dans la partie Nord de la porte K, par un contrefort H I de 1 m. de haut sur 0 m. 60 de base ; son angle Sud est appuyé par un contrefort vertical J d'environ 1 m. de largeur et de saillie dont on s'expliquerait difficilement et la présence et la force s'il n'avait supporté une échauguette ou tout autre organe de surveillance et de flanquement de la porte. (M. Enlart, manuel d'archéologie).

L'intérieur de l'église, aujourd'hui transformée en étable à bœufs, est d'une architecture simple mais non dépourvue d'élégance. La voute est en plein ceintre. Les deux piliers-buttants de la grande nef se noient dans les murs des chapelles latérales, autre indice de l'antiquité de l'édifice.

La chapelle Nord a disparu. La chapelle Sud est intacte ; sa voute est soutenue par deux arcs doubleaux croisés en plein ceintre portant, à leur clef, un écusson pourvu d'initiales (fig. 1). D'après M Enlart, la présence d'un écusson à la clef de voute indiquerait la fin du XVIIIe siècle ; le même auteur nous apprend que les initiales ne furent pas admises dans les églises avant le XVe siècle. Peut-être sommes-nous en présence des armes du chevalier qui battit « les Angles » près de Lubilhac ; il est naturel de penser qu'un événement aussi important ait laissé des traces sur le monument. Mais l'architecture romane de l'église indique qu'elle est bien antérieure à cette époque. Nous avons dit plus haut que l'abside était sans fenêtres. Ce serait le signe certain d'une grande antiquité, si l'église était orientée de l'Ouest à l'Est ; dans ce cas elle daterait des premiers siècles du christianisme ; mais l'abside est tournée vers l'Orient et le manque de fenêtres cesse d'être une preuve pour devenir une anomalie. L'orientation des églises vers l'Est n'a pas seulement un sens symbolique, elle a aussi un but pratique : amener sur l'autel où se célèbrent les saints mystères les premiers rayons du soleil levant. Si les constructeurs de l'église de Lubilhac ont ainsi

Digitized by Google

manqué aux règles des traditions religieuses et architecturales, ce fut sans doute parce que des circonstances spéciales les y obligèrent : l'abside donnait sur la campagne et il était dangereux d'y pratiquer des ouvertures ; pour le même motif il était très logique d'établir des échauguettes à ses angles. Nous serions donc en présence d'une église du X ou du XIe siècle demi-fortifiée.

Les ruines indiquent encore que l'édifice n'avait qu'un simple clocher-arcade que nous avons essayé de reconstituer par analogie avec d'autres églises de la même époque et encore bien conservées que l'on voit en assez grand nombre en Provence. Ces hypothèses admises, l'église de Lubilhac aurait présenté l'aspect des figures 2 et 3.

Au Sud de l'église et sur l'alignement de sa façade Ouest, se trouve un bâtiment d'aspect ancien qui n'en est séparé que par une très étroite ruelle aujourd'hui comblée. Ce bâtiment est traversé en son centre par un passage vouté analogue à celui de Salière. Quelques meurtrières encore visibles nous font penser que nous sommes en présence d'une maison de la lisière extérieure de l'ancien Lubilhac Le chemin passait devant les murs du cimetière qui formait une vaste avant-porte ; puis, tournant brusquement à l'Est, il se dirigeait vers l'église battu d'enfilade par la muraille et l'échauguette A, il s'infléchissait ensuite vers le Sud flanqué par la muraille et passait enfin sous la voûte dont l'accès était battu verticalement, comme à Salière, par une fenêtre formant bretèche. Une porte s'ouvrant sous la voûte, à main droite en entrant, conduisait à une salle pouvant servir de corps de garde.

A la sortie, on aboutissait à une rue avant de trois à quatre mètres de largeur où l'on voit encore les fondements des maisons.

Il nous a été impossible de reconstituer, de ce côté, une plus grande étendue du village, qui se prolongeait, jusqu'au hameau actuel de la Charrière dans lequel on peut voir une tour de forme trapézoïdale, d'environ 10 mètres de hauteur et percée d'un passage voûté (fig. 4). C'était probablement là une autre porte de Lubilhac. Toutefois cette tour est de construction relativement récente ; elle a été élevée sur une voûte a b c d d'origine très ancienne et préalablement élargie en d f. La sortie de ce passage

Digitized by Google

était plus étroite que l'entrée ; elle est aujourd'hui bouchée. Il y avait en e un petit local fermé par une porte et dépourvu de fenêtre. On peut vraisemblablement admettre qu'il s'agit d'un passage voûté analogue à celui que nous venons de signaler à côté de l'église et sur lequel on aura élevé une tour. Le niveau de ce passage est environ de 2 mètres inférieur à celui du chemin actuel.

Les maisons de la Charrière sont anciennes ; leurs portes romanes souvent élevées sur perron, leurs fenêtres étroites rappellent celles de Coux. On voit encore, dans une ruelle, un arceau assez large qui sert actuellement de communication à deux maisons voisines, et qui a quelque analogie avec la porte Sud de Coux.

Bien que nos recherches puissent peut-être préciser certains points, Lubilhac n'en demeure pas moins, au point de vue historique et archéologique, une énigme qu'il serait intéressant de résoudre par des fouilles.

VII

Secteur Est de Privas

CAVERNES DE LA JOBERNIE

Les croupes de Salière et de Lubilhac se réunissent à la Jobernie, petit hameau que domine un rocher à pic vers le Nord-Ouest. La nature a creusé dans la paroi verticale de ce rocher une série de cavernes plus ou moins profondes qui toutes ont été fortifiées. Trois autres cavernes, situées au fond du ravin qui coule au pied de la Jobernie et se jette dans l'Ouvèze au Pont de Coux, ont été également défendues. Ces fortifications excitent la curiosité des visiteurs et sont une énigme qu'aucun document d'archives ne permet de résoudre. Un examen approfondi nous fera peut-être connaître leur origine et le but pour lequel elles étaient établies.

Digitized by Google

Caverne n° 1 (Pl. 1)

Cette caverne, la plus vaste et la plus intéressante, se trouve à la partie Nord du rocher. La façon dont elle est organisée prouve qu'elle servit autrefois de logis à quelque seigneur.

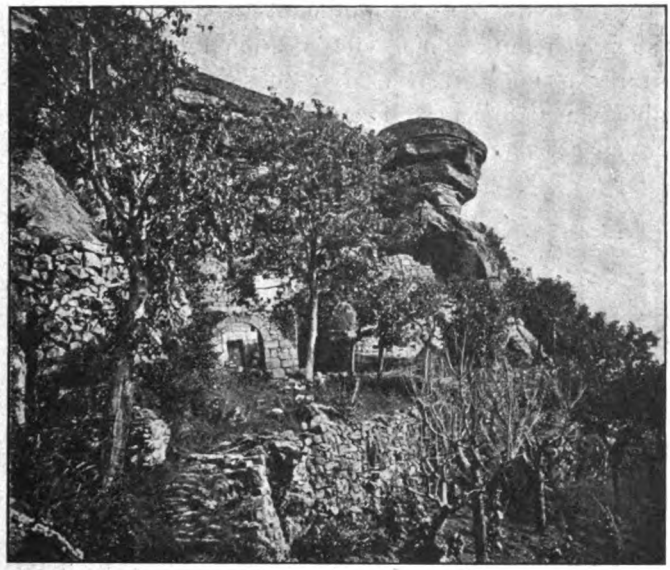

Caverne principale de la Jobernie. — Entrée de l'enceinte conduisant à la basse-cour.

L'entrée est fermée par un mur d'environ 0 m. 80 d'épaisseur dans lequel sont percées deux portes A et B.

La porte A mesure 1 m. de large sur 1 m. 80 de haut, elle s'ouvre de plein pied sur l'intérieur de la caverne. On y voit encore quelques moulures et un écusson sans armes. La porte B, à laquelle on descend par cinq marches d'escaliers, donne accès dans une cave voûtée c^1 de 4 m. de large sur 6 m. de profondeur et 3 m. 50 de hauteur, suivie elle-même d'une autre cave plus petite c_2, ayant la forme d'un carré de 2 m. 50 de côté et dont la voûte est haute de 2 mètres. Il est impossible d'expliquer le rôle de ces deux caves ; la caverne mesure en effet 25 mètres de profondeur et est assez spacieuse pour servir de magasin.

Digitized by Google

Au rez-de-chaussée, une fenêtre à meneaux éclaire la caverne ; elle était fermée par un volet intérieur dont on voit encore les gonds. Devant elle, un banc est pratiqué dans l'épaisseur du mur. (Pl. I., fig. 1) Une fenêtre plus étroite située au-dessus de la précédente, a son axe dans le prolongement du montant gauche (vu de l'intérieur) de celle-ci ; une sorte de balcon creusé dans l'épaisseur du mur permet à un homme de s'y poster en y accédant au moyen d'une échelle. La position relative de ces deux ouvertures n'était pas arbitraire ; elle avait pour but d'éviter l'affaiblissement du mur qui se serait produit si les deux fenêtres avaient été exactement l'une au dessus de l'autre.

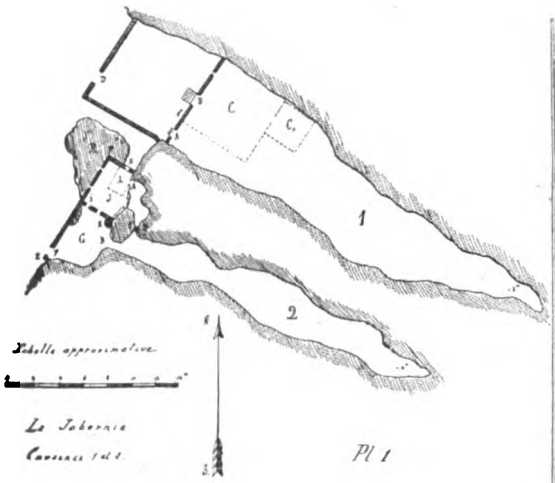

Deux meurtrières verticales existent encore : l'une située au dessus de la fenêtre la plus haute est inutilisable pour la défense, à moins que le tireur ne se tienne sur une échelle dans une position peu favorable à l'emploi de ses armes ; l'autre était desservie par une plate forme en planches portée sur des corbeaux dont on voit encore les traces.

Deux bretèches aujourd'hui ruinées flanquaient l'une la porte basse B et une partie de la fenêtre du rez-de-chaussée, l'autre la porte A.

Digitized by Google

On peut voir encore contre le mur les débris d'une cheminée dont la fumée était conduite hors de la caverne par un tuyau aboutissant à un trou ouvert entre le mur et le rocher. Le tirage très irrégulier devait se faire souvent vers l'intérieur comme l'atteste la noirceur de la voûte rocheuse.

Façade de la caverne principale de la Jobernie.

En avant de la caverne, une basse-cour rectangulaire d'environ 5 mètres de long sur 8 mètres de largeur, constituait la défense extérieure. Une entrée en plein ceintre de 1 m. 50 de large sur 2 m. 50 de haut, y donnait accès ; elle était fermée par une porte sur gonds dont les traces sont encore visibles.

D'après les détails de son architecture l'organisation de cette caverne paraît dater de la fin du XIIIe siècle. La position des défenseurs pouvait être celle indiquée par la fig. 1, (Pl. 1).

Digitized by Google

Caverne n° 2 (Pl. 1).

Aussi longue mais beaucoup plus étroite que la précédente, elle présente deux ouvertures A et B. Un mur C D percé d'une meurtrière isole le couloir A du reste de la caverne Un mur E F de 0 m 80 d'épaisseur s'appuie d'une part sur la paroi Sud du rocher, d'autre part sur un énorme bloc R écroulé du haut de la montagne. Il forme une basse cour à ciel-ouvert G, et il est défendu par une rangée de meurtrières desservies par un chemin de ronde en planches. Une porte P en plein ceintre conduit dans la basse-cour où on peut voir les ruines d'un four H. Une porte I donnait accès de la basse-cour dans une pièce J éclairée vers le Sud par une fenêtre et, vers l'Ouest, par deux ouvertures étroites, sortes d'embrasures, donnant sur la campagne. Peut-être une autre porte K s'ouvrait elle vers le Nord Est sur l'étroit couloir formé par le rocher R et le mur d'enceinte de la caverne n° 1.

La pièce J était bâtie au dessus d'une cave L communiquant à la fois avec l'extérieur et avec le couloir A de la caverne. On ne s'explique pas cette disposition imitée de la caverne n° 1 dont la caverne n° 2 paraît être contemporaine.

Caverne n° 3 (Pl. 2)

L'accès de cette caverne plus petite que les deux premières, est très difficile ; aussi n'y trouve-t-on pas d'enceinte extérieure. Cependant on voit encore les ruines d'une demi-tour T en pierres sèches formant barbacane pour protéger les défenseurs lorsqu'ils se retiraient vers la caverne en montant des escaliers grossièrement taillés dans le roc.

Un mur A B de 0 m. 80 d'épaisseur légèrement conexe vers l'extérieur et ayant l'apparence d'un secteur de tour, ferme l'entrée de la caverne dans laquelle on pénètre en passant sous une porte C dont le plein ceintre prend appui sur les deux parois du rocher. Cette ouverture était fermée par une porte sur gonds maintenue par quatre barres de sûreté.

Digitized by Google

Du côté droit de la porte (en entrant) le mur, sur une hauteur d'environ 1 mètre, a une épaisseur de 1 m. 10, ce qui donne une plate-forme de 0 m 30 (1 m. 10-0.80) permettant de dresser une échelle pour atteindre, sans obstruer le passage, la bretèche qui le flanque et une fenêtre d'aération élevée. (Voyez Pl. 2, fig. 1).

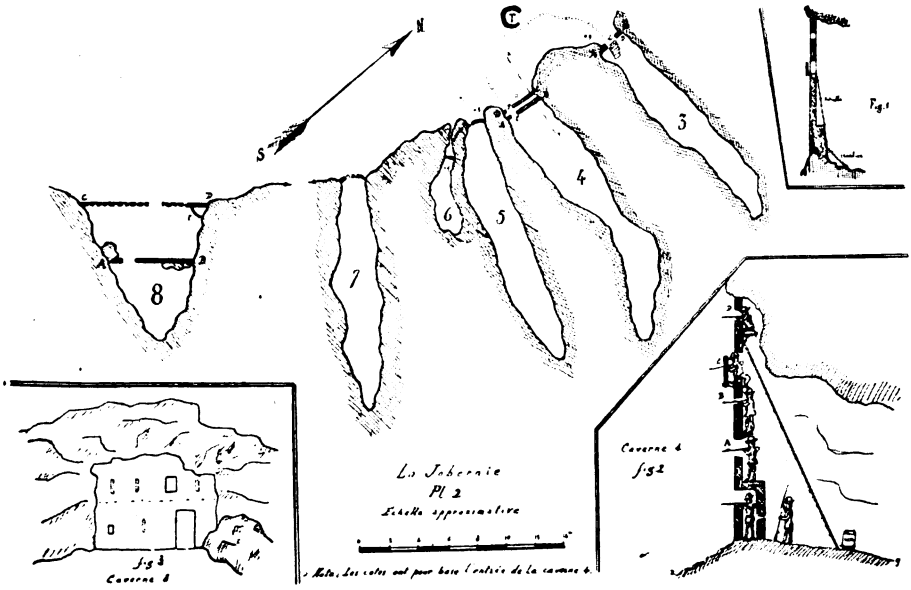

La porte C n'a que 1 m. 30 de haut ; elle est située à un niveau supérieur à celui du fond de la caverne dans laquelle on descend par un escalier de huit marches Un vide D. au-dessous de la porte, était fermé par un mur (aujourd'hui en ruines) qui devait suffire à abriter deux tireurs destinés à empêcher l'ennemi de se dissimuler dans cet angle-mort pour miner l'entrée de la caverne.

Cette fortification de caverne dont il serait difficile de préciser l'origine, a dû être utilisée pendant les guerres de religion, car on voit encore deux trous pour arquebuse percés dans le parapet de la bretèche. En admettant que la porte fût percée d'une meurtrière, le dispositif n'admettait pas plus de 6 tireurs dont un à la fenêtre supérieure.

Digitized by Google

Caverne n° 4. (Pl. 2)

Cette caverne, un peu plus longue que la précédente et située à 8 mètres au-dessous d'elle, pouvait flanquer les abords de la barbacane T et protéger la retraite de ses défenseurs. Les plans de défense des cavernes 3 et 4 paraissent donc intimement liés. Grâce à la caverne 4, la caverne 3 pouvait avoir une certaine valeur offensive, les hommes qui l'occupaient ayant la certitude que leur retraite serait assurée. C'est peut-être pourquoi la caverne 3 n'avait pas été organisée d'une façon plus puissante ; il est incontestable en effet qu'on aurait pu tirer un meilleur parti de ses murailles en y adaptant le système très remarquable de la caverne 4. L'ouverture de cette dernière est fermée, elle aussi, par un secteur de tour dont le mur A B à 0 m. 80 d'épaisseur. Ce mur est construit sur une sorte de poterne voûtée en plein ceintre dont l'arceau prend directement appui sur les parois du rocher, et qui a 2 mètres de haut sur 2 mètres de profondeur. A l'aplomb de la face extérieure de la voûte, se trouve un mur B C formant avant porte, ce mur a 1 m 30 de haut sur 0 m. 80 d'épaisseur ; un étroit passage F y est pratiqué pour donner accès à la porte E ouverte dans le mur qui bouche le fond de la potence. Un espace de 0,50 sépare les murs A B et C D. Une meurtrière basse pratiquée dans le mur A B permet de tirer dans cet espace et de le rendre intenable. La figure 2 (Pl. 2) permettra de mieux comprendre cette disposition.

Au dessus de la voûte et dans son axe sont ouvertes deux fenêtres d'aérage pouvant être utilisées pour le tir, et que flanque une bretèche dont le parapet est percé d'un trou pour arquebuse. Au-dessus et au Nord de la bretèche, du côté une petite lucarne donnait des vues élevées sur la campagne.

Deux hommes pouvaient trouver place dans l'avant-porte, deux autres derrière la fenêtre A (fig. 2), un derrière la fenêtre B, un à la bretèche C et un à la lucarne supérieure D. C'était donc sept mousquets qui pouvaient entrer en ligne ; les hommes non employés chargeant les armes qu'ils faisaient passer aux tireurs, la rapidité du feu, et par suite son efficacité, étaient sensiblement accrues.

Digitized by Google

Cavernes nos 5 et 6.

On accède à l'entrée de la caverne n° 5 par un escalier taillé dans le roc. Le mur de fermeture s'étant écroulé presque totalement, il est impossible de se rendre compte de l'organisation défensive qui ne devait pas différer beaucoup des précédentes. On y voit encore une meurtrière pour mousquet fort bien tracée pour battre les escaliers.

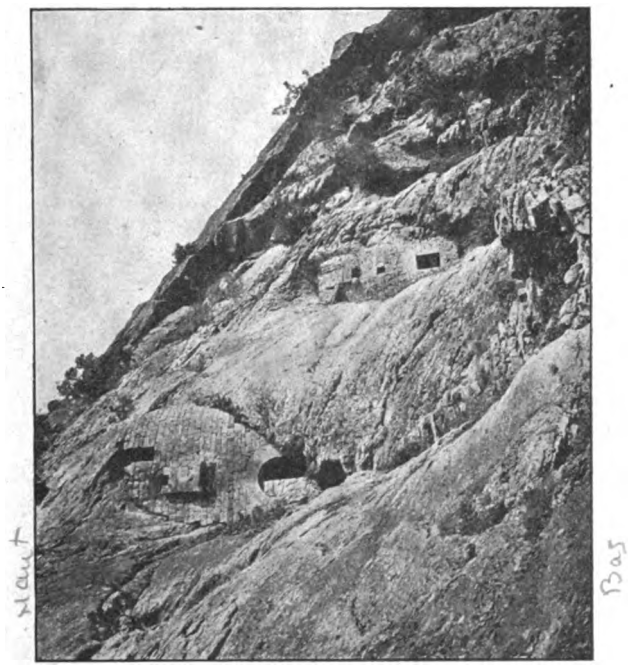

Cavernes de la Jobernie. — De la gauche à la droite : Cavernes n° 3, 4, 5, 6 (au dessus et à droite de 5) et 7 (trou noir en bas et à droite).

La caverne n° 6 est la plus élevée de tout le groupe ; elle domine la caverne n° 5 sous le feu de laquelle il faut passer pour atteindre très difficilement, au moyen d'une échelle, le pied de la caverne n° 6. La difficulté de l'accès et son flanquement à bout portant expliquent pourquoi la porte et les deux ouvertures qu'on voit au-dessus d'elle ne sont point battues par une bretèche.

Digitized by Google

Cavernes nos 7 et 8.

Le mur de fermeture de la caverne n° 7 est totalement en ruines ; un escalier taillé dans le roc conduisait à la porte aujourd'hui disparue.

La caverne n° 8 est beaucoup plus large mais moins profonde et moins élevée que les autres ; elle est de plein pied avec le sentier de la Jobernie et la facilité de son accès explique l'épaisseur plus considérable du mur A B qui atteint 1 mètre. Une porte est percée près de la paroi Sud-Ouest du rocher ; une ouverture (peut-être récente) se voit également dans la partie Est du mur que renforce un bloc tombé de la voûte. Au-dessus de la porte, il y a une fenêtre sans bretèche, mais des traces de corbeaux indiquent qu'à l'intérieur un chemin de ronde en bois desservait des meurtrières aujourd hui aveuglées (fig. 3).

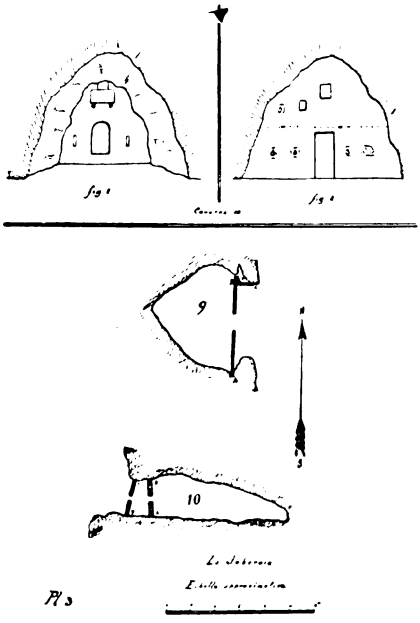

Il est probable qu'un mur d'enceinte C D appuyé aux deux angles du rocher, formait une basse-cour à ciel ouvert dans laquelle existait peut-être le four E qu'on y voit actuellement. Les matériaux de ce mur ont dû être employés à la construction d'une petite ferme qui masque aujourd'hui la vue de la caverne. Si ces suppositions sont exactes, l'organisation de la caverne 8 ressemblerait beaucoup à celle des cavernes 1 et 2.

Caverne n° 9 (Pl. 3).

Située dans la partie basse et sur la rive droite du ravin que omine le hameau de la Jobernie, la caverne n° 9 est très large

Digitized by Google

mais peu haute et peu profonde ; le suintement continuel de l'eau y a formé et y forme encore des stalagtites. Les défenseurs durent chercher à tirer parti de cette eau et à la conduire dans de petits bassins dont on voit encore des trous.

L'entrée est fermée par un mur A B en ruines dans lequel on distingue l'emplacement de la porte et trois meurtrières, dont une pour arquebuse. Le flanquement est assuré par un petit mur B C perpendiculaire au premier ; il prenait appui sur un rocher éboulé de la voûte et formait avec lui une sorte de casemate à laquelle on accédait par une étroite ouverture donnant dans la caverne. Ce mur était percé de deux meurtrières verticales : l'une enfilait le mur principal, l'autre donnait des vues sur les pentes très raides conduisant au ravin et sur la caverne n° 10.

CAVERNE N° 10 (Pl. 3).

Située sur la rive gauche du ravin, à la même hauteur que la précédente et presque en face d'elle, la caverne n° 10 présente deux types de défenses bien distincts.

Le mur le plus ancien A B mesure 1 mètre d'épaisseur. Construit en retrait sur l'entrée de la voûte rocheuse, il est percé en son centre d'une porte étroite et basse défendue sur chacun de ses côtés par un créneau vertical et dominée par une bretèche, dont la présence explique le retrait du mur vers l'intérieur de la caverne (fig. 1). Comme le sommet du rocher est facilement accessible, si le mur eut été établi à l'aplomb de l'entrée, il eut été facile de rendre la bretèche intenable ou d'écraser le plafond dont on l'aurait couverte en y jetant de lourdes pierres.

Le même danger ne fut plus à craindre lorsque l'adoption des armes à feu eut rendu les flanquements latéraux assez puissants pour qu'il fût possible de se passer des bretèches ; aussi le mur le moins ancien B C, (qui mesure 0 m. 80 d'épaisseur) est-il construit à l'aplomb des bords de la voûte. Il offre cette particularité qu'il n'est point parallèle au mur A B ; il forme avec lui un angle aigu dont la pointe est tournée vers le Nord. Cette disposition avait pour but : 1° de donner des vues plus étendues dans la direction des pentes accessibles et de les mieux battre ; 2° de ne pas placer les deux portes dans le prolongement l'une de l'autre.

Digitized by Google

On voit sur ce mur quatre meurtrières pour arquebuse, deux de chaque côté de la porte, laquelle est placée au centre Une des meurtrières de droite (en entrant) est double ; elle porte deux trous percés dans la même pierre à 15 centimètres l'un de l'autre (fig. 2). Cette mesure avait pour but d'augmenter le champ de tir et de mieux battre la paroi Sud du rocher en saillie sur la caverne.

Au-dessus de la porte, une plate forme sur corbeaux en bois desservait une meurtrière pour arquebuse et une embrasure pour un petit canon (pierrier) dont les joues sont tracées de façon à permettre un tir oblique sur les pentes d'accès. Au-dessus de la porte, une lucarne servait d'aérage pour la fumée et éventuellement pouvait tenir lieu de bretèche. Ce n'était pas sans motif que le canon avait été placé si haut ; les défenseurs voulaient avoir des vues plus étendues et surtout éviter l'angle mort formé par un mouvement de terrain en dos d'âne situé dans l'axe du tir du rez-de-chaussée.

Caverne N° 11.

Cette caverne est la plus petite de toutes et la seule possédant une source capable d'alimenter deux bassins. Un mur dans lequel on voit encore quelques traces de meurtrières en fermait l'accès ; mais en raison du peu de hauteur et du peu de largeur de l'entrée, la défense était difficile à organiser solidement. C'était plutôt une cachette qu'une caverne fortifiée.

Conclusions

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les cavernes de la Jobernie, nous les voyons toutes organisées suivant deux types différents selon qu'elles sont de plein pied avec le sentier qui passe devant elles ou qu'elles le dominent. Dans le premier cas une enceinte extérieure a été établie pour protéger le mur de fermeture ; dans le second cas, il n'y a point de première ligne de défense. Cette différence d'organisation doit être plutôt recherchée dans la différence des sites que dans une différence d'origine. La présence de trous pour arquebuse dans les cavernes 3, 4 et 5 ne peut être invoquée comme une preuve de la postériorité de leur organisation. Qu'elles aient été remaniées, il n'y

Digitized by Google

a point de doute, mais nous pensons que toutes datent, sinon de la même époque, du moins d'époques peu différentes, et qu'elles correspondent à un plan de défense unique.

Quoiqu'il en soit, nous ne prendrons pour base de nos déductions que les cavernes 1, 2 et 10 dont l'antiquité est incontestable. Nous remarquons d'abord :

1°) Que la caverne 1 est assez spacieuse et assez bien installée pour abriter avec leurs biens et leurs vivres les pauvres habitants de la Jobernie, hameau de si minime importance qu'aucun document d'archive n'y fait allusion et qu'aucune église n'y a été construite.

2°) Que, par suite, l'organisation des cavernes 2 et 10 aurait été inutile s'il ne s'était agi d'abriter que quelques rares habitants qui auraient aussi bien pu se réfugier à Coux ou à Lubilhac.

3°) Que la caverne n° 10 n'est pas seulement un lieu de refuge, mais encore et surtout un poste important de surveillance du fond du ravin que ne peuvent voir les cavernes supérieures.

4°) Que les habitants de la Jobernie auraient eu intérêt à se grouper pour se défendre et non pas à se diviser.

5°) Que la défense des trois cavernes nécessiterait plus d'hommes, plus d'armes, plus de munitions que la Jobernie n'aurait pû en fournir.

Ces remarques conduisent naturellement à conclure que les cavernes ont été organisées méthodiquement, suivant un plan bien nettement arrêté à savoir : 1°) garder le sentier qui de Lyas conduit à Coux et à Lubilhac ; 2°) empêcher que ce sentier pût être tourné en suivant le fond du ravin.

Si maintenant nous considérons l'ensemble de toutes les cavernes nous remarquerons qu'elles sont établies suivant ce que nos modernes ingénieurs militaires appellent un « tracé à crémaillère » ; c'est à dire qu'elles sont en retrait l'une sur l'autre et se flanquent successivement. Sans doute c'est la nature qui a créé ce tracé. mais c'est le génie de l'homme qui en a tiré profit.

Quelle que soit son origine, qu'elle date de Philippe-le-Bel, ou de l'époque pleine d'angoisses de la guerre de Cent ans, ou d'une époque plus récente, l'organisation défensive de la Jober-

Digitized by Google

nie a été certainement utilisée au cours des guerres de religion. L'auteur des *Commentaires du Soldat du Vivarais* écrit : « En cet endroit (à Coux), et en plusieurs autres de ces contrées, se voient de *grands rochers*, dans lesquels il y a *plusieurs cavernes* que les rebelles avaient *fortifiées* de postes et flancs, où ils montaient de rochers en rochers par plusieurs échelles qu'on tirait après eux. Beaucoup de familles et notamment celles des maisons champêtres s'étaient logées là dedans et y avaient porté leurs biens, armes et munitions de guerre et de bouche ». Comme il n'y a pas d'autres cavernes à proximité de Coux, c'est bien de la Jobernie qu'il s'agit.

Les cavernes n'étaient donc pas seulement des forts d'arrêt, elles étaient aussi des lieux de refuge élevés dans lesquels se retiraient les populations des vallées lorsqu'elles étaient trop fortement menacées

Les cavernes de la Jobernie constituent un des plus curieux exemples de la fortification féodale sous rocher en pays de montagne. On sait que ce mode de fortification, le seul connu de l'homme préhistorique, est encore très en faveur de nos jours car il défie la puissance des canons de siège Sans parler de Gibraltar, nous trouvons en France des forts dont les sites sont très élevés et qui sont établis sous des cavernes artificielles (par exemple le fort de Sainte-Anne d'Evenos près de Toulon) ; nous y voyons également des forts sous cavernes qui gardent et barrent les routes circulant au fond de gorges étroites et profondes (Chiuses de St-Jean et de Bauma-Negra dans le Var). Contre ces dernières, un mode d'attaque consisterait à attacher des bottes de paille à des chaînes et à les descendre enflammées du haut du rocher jusqu'à hauteur des ouvertures de la caverne pour enfumer les défenseurs. Ce procédé, employé déjà par César pour réduire les pleuplades gauloises de l'Aquitaine, fut utilisé par notre armée d'Afrique, lors de la conquête de l'Algérie, pour forcer les Arabes du Dahrah dans les cavernes d'où ils menaçaient les communications des Français. Il aurait pu être très efficacement utilisé à la Jobernie car le haut du rocher est facilement accessible par l'Est ; c'est ce qui explique peut-être la rareté des ouvertures qui, dans bien des cas, auraient pu être plus nombreuses.

F DE P.

Digitized by Google

LA REFORME A AUBENAS

Aubenas à qui sa position et son château fortifié donnaient une certaine valeur, fut une des premières villes qui, dans le Vivarais, se prononcèrent en faveur des nouvelles doctrines religieuses. En 1561, cette ville ne comptait que deux ou trois familles catholiques.

Les pasteurs prêchaient publiquement à la *Maison de Ville*, et la salle étant trop exigüe, les régents d'Aubenas demandèrent à Jacques de Montlaur, d'autoriser les pasteurs à prêcher dans l'église Saint-Laurent en dehors des heures du service catholique. Malgré le refus opposé par le curé, il y eut pendant quelque temps des prêches dans cette église (1).

Pierre Colliod sieur de Varendal en Lyonnais était pasteur, après avoir été immatriculé à l'Académie de Genève en 1559 (2).

Jacques de Montlaur s'occupa de contenir les nouveaux religionnaires, mais à part un petit nombre de familles, tous les habitants étaient imbus des nouvelles doctrines. Se sentant soutenus par le baron des Adrets, les Albenassiens se soulevèrent, chassèrent leur seigneur, les moines, les religieuses et les prêtres, et s'emparèrent de leurs biens en 1562. (3).

En 1562, le baron de Lestrange, seigneur de Boulogne, tenta inutilement de s'emparer d'Aubenas. Les protestants qui défendaient cette place, firent si bonne contenance et opérèrent, à trois reprises différentes, de si heureuses sorties, que le chef catholique fut obligé de lever précipitamment le siège et de regagner en désordre son château de Boulogne. (4).

Les procès-verbaux des Etats du Languedoc tenus à

(1) Jean Volane. *Aubenas.*

(2) Arnaud. *Histoire des protestants du Vivarais.*

(3) Henri Deydier. *Mss.*

(4) Ovide de Valgorge. *Souvenirs de l'Ardèche.*

Digitized by Google

Narbonne constatèrent que Jacques de Montlaur n'avait pu se maintenir à Aubenas, ville par trop séditieuse et où se tenait la principale force des Réformés qui obéissait moins au Roi qu'au sieur d'Acier-Crussol. (1).

Pour la punir, les Etats de 1569 la privèrent du droit d'envoyer son premier consul à l'Assemblée et l'attribuèrent à Largentière qui après s'être révoltée en 1562 était rentrée dans l'ordre.

La ville d'Aubenas fut donnée aux protestants comme place de sûreté (2).

L'édit de pacification ramena le calme dans le pays, et les protestants obtinrent la faveur d'exercer librement leur culte dans Aubenas. Ces derniers se maintinrent dans la possession de cette ville pendant un temps assez long (2).

En 1601, les protestants d'Aubenas songèrent à bâtir un temple, mais les catholiques s'y opposèrent avec force. L'assemblée politique générale de Sainte Foy, réunie cette même année, s'en plaignit à Henri IV. Mais le temple ne fut construit qu'en 1615. Jusqu'à cette époque on célébrait le culte réformé dans un local loué.

Le 12 octobre 1614, le prêche, à cause de l'hiver, fut transféré « en la maison du Chapeau rouge ».

Les premiers commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, en Vivarais, Fondriac et Dubourg, maintinrent en 1601, l'exercice de la religion réformée à Aubenas et autorisèrent les protestants à acheter un emplacement pour leur cimetière. L'acte fut passé le 23 avril 1601, ainsi qu'on le verra.

Cette même année, le comte Guillaume-Louis de Montlaur, baron d'Aubenas, marquis de Maubec établit, à la suite d'un voyage qu'il fit à Rome, à l'occasion du mariage de Henri IV et avec l'autorisation de ce dernier, une mission de Jésuite, à Aubenas, sous la direction de

(1) Jean Volane. *Aubenas.*

(2) Ovide de Valgorge.

Digitized by Google

Jacques Gaultier, d'Annonay, qui donna des prédications sur la place publique. Les protestants y assistèrent, et s'il faut en croire Prat, plusieurs d'entre eux abjurèrent leur religion. Satisfait du succès des jésuites, Montlaur les pria de s'établir à poste fixe à Aubenas, où ils fondèrent un collège. (1)

« *Achept du Cimetière de ceulx de la Religion Refformée d'Albenas par Messieurs les Régens de lad ville.*

« Comme soit ainsy que par ordonnance de nosseigneurs de Chaulay et Dubourg de Clermont, commissaires députés par le Roy à l'exécution de son édit de pacification en cette province de Languedoc prononcé à Tournon le neufviesme de mars dernier. Il ayt été dit que par les consuls régens de la présente ville d'Albenas seroit pourveu à ceulx de la Religion refformée de la dite ville de lieu propre et commode pour l'enterrement de leurs morts, qui seroyt achepter et quitte de toutes charges et impositions aux despens de la Communauté, avec permission cependant et jusques ce fait d'enterrer leurs morts au cimetière commun et accoutumé. Et là dessus, en exécution de ladite ordonnance et pour achepter ledit lieu et en pourvoir lesdits de la Religion, Noble Loys de Lavenu sieur de Mézeirac et sieur Jean Chapus, régens consuls de la dite ville d'Albenas, ayant fait assembler les consuls politiques ordinaires de ladite ville avec certains aultres notables d'icelle aux fins, avec les vendeurs, arrester et deslibérer les moyens et formes de payement de l'achapt, en la maison commune et consullaire de ladite ville, le jour et datte soubs escript par devant Monsr Jean du Chambon, docteur ès droits, sr de Larnas, (2) juge et régent général dudit Aulbenas

(1) Arnaud. *Histoire des protestants du Vivarais.*

(2) D'une ancienne famille depuis longtemps éteinte, elle passait pour descendre de noble Jacques Chambon, licencié ez lois, juge du Vivarais et du Valentinois. Elle habitait à Aubenas une maison joignant la *porte des Jacobins*, appelée depuis porte Valleton, quand la famille de Valleton fut devenue propriétaire de la maison des Chambon dont elle descendait par les femmes.

Digitized by Google

et terre de la comté de Montlor, après avoir sur ce dessus prins la deslibération et résolution, estant devers moy notr Royal soubssigné, greffier de ladite maison commune, et comme plus amplement est porté en icelle, quest ce jourd'huy vingtroysiesme jour du mois d'apvril l'an mil six cens ung advant midy, régnant très chrestien prince Henry quatriesme par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, par devant moy notaire Royal et tesmoins soubs nommés, ont esté personnellement establys sr Jacques Fontbon dit Charbonnier, et Jean Lateulle et Jean Bourgeois dudit Aulbenas ; lesquels de leur gré et franc voulloir pour eux et les leurs à l'advenir ont vendu et vendent purement et perpétuellement, transportent en propriété et usufruit sans aulcune rétantion ny réservation aud. sr Noble Loys Lavenu, sr de Mézeyrac et Jean Chapus régens consuls de ladite ville. Ledit sr de Mézeyrac, catholique, et ledit Chapus, de la Religion, présents et acceptant pour lesdits de la Religion et pour iceultz aussi présents et stipullants : noble Aymar-Sanglier, notaire royal et lieutt de bailli de ladite ville ; sr Pierre Valleton le vieulx ; Monr Me Jehan Fournier, docteur ès droits ; Jacques Vayrenc ; David Colombier ; Jehan la Teulle ; Jacques Pastel ; Pierre Sauzède ; Guigon Ferrin et Pierre Planzol, tous de la Religion Refformée, assistés aussi de Monr Me Loys de la Faye ; Jehan-Pierre Dumas ; Sernard Gayffier ; Loys Rodeyron et Charles Boyron, catholiques habitans et citoyens de la dite ville.

En 1420, Jacques Chambon montra beaucoup de zèle et de charité pendant la durée de la peste qui décima la population d'Aubenas, réduite à la dernière misère par la maladie et par une inondation de l'Ardèche qui emporta beaucoup d'habitations et ravagea les propriétés dont les récoltes avaient été déjà gâtées par des pluies diluviennes.

Son fils Claude se rendit au Puy, au mois de février 1475, pour assister à l'arrivée du roi Louis XI qui venait en pélerinage à Notre-Dame du Puy où il entra le 8 mars. A son retour Claude Chambon fit don à l'église de Saint-Laurent d'Aubenas de deux chandeliers d'argent, en reconnaissance de ce que, pendant sa traversée des montagnes, Dieu l'avait préservé de périr par le froid et par la dent des loups.

En 1541 Jacques Chambon, son petit-fils fonda en l'église Saint-Laurent d'Aubenas une chapelle instituée sous le vocable de la *Nativité*.

Digitized by Google

C'est à savoir ledit Charbonnier ung syen chazal de maison et jardin en partie couverts dans lequel y a une cisterne assys dans ladite ville d'Aulbenas, rue et près la porte appelée des Cordelliers, confrontant du levant avec ladite rue ; du couchant avec l'estable de sieur David Colombier ; de bize avec la maison d'André Noir, et Jean Pellissier ; du vent marin avec la part et pourtion que ledit la Teulle vend, laquelle part dudit la Teulle se confronte de bize avec celle dudit Charbonnier, du vent marin avec la muraille de ladite ville ; du levant avec ladite rue et porte des Cordelliers, et du couchant avec le chazal des hoirs à feu Jean Meyssonnier dit Pain-Blanc ; avec leurs autres confronts plus establis. droits, chemins, passages, facultées quelconques ; et ce pour le prix la part dudit Charbonnier de quarante-cinq escus or sol et celle dudit la Teulle, vingt escus or sol, chacun escu vallant soixante sols.

Auxquelles sommes, les choses vendues et chacunes particulièrement ont été estimées par Jean Chapus, prodhome de Meyras, Antoine Dolby aultre prodhome de Villeneuve de Berg, Bernardin Lafarge, Jean Fontbonne, et Jean Rigaud, prodhomes jurés de ladite ville d'Albenas, qui en ont fait leur rapport par escrit estant au pouvoir des sieurs Régens. Et lesquelles sommes lesdits vendeurs ont dit estre justes et raisonnables ayant esgard à la qualité des choses vendues à leur situation et cours du temps présent. Et lesquelles sommes lesdits srs Régens et autres, tant catholiques que de la Religion, ont promis et promettent payer auxdit vendeurs avec des deniers qui proviendront de la cotisation qu'à ces fins se fera entre les habitants de la dite ville, suivant ladite deslibération, et ce dans quinze jours prochains. Cependant et par advance sera baillé audit Charbonnier la somme de six escus deux tiers d'or sol, outre lequel...

Luy demeurera et apartiendra le couvert qui est au jardin, tant boys que thuylles pour l'emporter et en faire ses plaisirs et volontés.

Digitized by Google

Donnant lesdits vendeurs aux acheteurs toutes les garanties, que se soit maintenant et à l'advenir, avec pouvoir et puissance ceux de la Religion d'en prendre la possession, y faire leur cimetière, enterrer leurs morts et autrement en user pour eux et les leurs perpétuellement à leurs plaisirs et volontés. Et à cet effet lesdits sieurs régens catholiques acceptant tant pour eux que représentant le corps des autres de ladite ville ont pareillement remys, cédé et transporté lesdites places achetées et sus désignées auxdits de la Religion, stipullant lesdits srs Sanglier, Bonnaud et Chastannier et autres sus nommés pour tous autres qui font et feront ici après profession de ladite religion en ladite ville à jamais pour y faire construire leur cimetière et autrement en jouir et user en corps desdits de la Religion à leurs plaisirs et volontés. sans que les autres y puissent aulcune chose prétandre et disputer ladite possession par eux prinse ; ont lesdits vendeurs, pour faire tenir la chose au nom et par procuration desdits de la Religion et non autrement, s'en désinvestissant et en investissant le corps de ceulx de la Religion par le bail de la plume de moy notaire faite des mains des vendeurs. . . . . .

« Faict et reie à Aubenas dans la maison consulaire et commune de ladite ville ; présens les tesmoingts Me Pons Fournier praticien ; et Maurice du Sault clerc et moy not. soubssignés et moy Abraham La Faye notaire, garde notes et tabellion royal de la ville d'Albenas recevant soussigné ».

*
* *

Du 21 au 23 juillet 1614, l'enquête pour la construction du temple eut lieu, et le bail à prix fait fut donné l'année suivante : mais, d'après le pasteur Arnaud des lenteurs survinrent et les maçons ne mirent la main à l'œuvre qu'en 1616. Le temple était terminé en 1621, car le consistoire décida à cette date d'acheter une

Digitized by Google

cloche, quoique les finances de l'Eglise ne fussent pas prospères (1).

La construction du temple fut donné à prix-fait le 4 juin 1615 à Ambroise Bladier, menuisier de Romans en Dauphiné, pour le prix de 2700 livres, promettant de donner la clef aux régens dans un an.

Voici un extrait de ce bail à prix fait :

« *Bail à Prisfait du temple des habitans de la religion Refformée d Aubenas.*

« Au nom de Dieu soit ce jourd'huy quatriesme jour du mois de juin l'an mil six cens quinze après midy, régnant très chrétien prince Louis treizième, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, pardevant moy notaire royal soubsigné et tesmoings dans nommés, a esté personnellement establis sieurs Jean Brun et Hélie Sauzède, régens de la ville d'Aubenas, lesquels de gré, avec l'assistance des sieurs Pierre Valeton, Louis Despinasse, Louis Vairenc et Antoine Arlaud, députés par les habitans de la Religion refformée de ladite ville, par délibération prinse entre eux ce jourd'hui au pouvoir de moy notaire attaché après le présent contrat, pour traicter et passer icelluy, et de l'advis de messieurs Jean Fornier, docteur ez droits, juge d'Aubenas ; Jean du Roure ; Jacques Dusserre ; Louis de la Faye de Lantouzet, docteur ès droits ; noble Pierre de Colombier, sieur de la Ginestière ; sire David Colombier ; Me Daniel Arcajon ; Pierre du Rocher et autres habitans de la Religion refformée de ladite ville ici présens assemblés à cet effet, ont baillé et bailhent à prix fait à M. Ambroise Bladier maître menuisier, habitant de Romans en Dauphiné, présent et acceptant de faire et édiffier un Temple pour l'exercice de la religion desdits habitans en la place et jardin par eux à cet effet acqui à M. Daniel

(1) *Histoire des protestants du Vivarais.*

Digitized by Google

Niclot et Izabeau Demars mariés aparant par moy en la forme que s'ensuit,

Premièrement sera ledit Me Ambroise tenu de faire trois murailles, savoir celle du devant qu'est du côté du marin, et celle du derrière de bize de l'hauteur de trois cannes et deux hors de terre et de quatre pans de largeur, et l'autre muraille du côté du couchant de l'hauteur qui sera nécessaire pour accompagner le couvert. Et tirant lad. murailles à droite file aux endroits que lui ont esté ce jourd'hui montrés et indiqués par lesdits sieurs régens et députés en présence de moy notaire, lequel temple sera de la largeur de huit cannes et demye du costé de la maison de Jean Gilbert et du costé du couchant de longueur que se pourra. *Item* sera aussi tenu de faire ladite muraille du devant et du carré d'icelle joignant la main de Jean Gilibert une muraille de six pans de envergure et aussi haute que la maison dudit Gilibert, avec deux piliers au plus haut pour y mettre une cloche, lesquels deux piliers seront de pierre de taille, laquelle muraille servira aussi pour porter le couvert dudit temple, et de deux pieds de largeur plus que le reste de ladite muraille, Item en la même muraille et en l'endroit qu'il sera jugé le plus propre, sera aussi tenu faire une grande porte avec une barre portant son pilastre et chapiteau avec son architecture, corniche, frontispice, moulure et ordonnancement, et au dessus dicelle une onvale de deux pans et demi de jour et deux fenestres, une de chaque costé de ladite porte, de trois pans de jour et large de sept pans de hauteur.

En ladite muraille et du costé de la bize fera une petite porte de trois pans de large et sept de hauteur pour entrer au membre que lesdits habitans ont au derrière dudit temple, avec une petite vis en bois de dix ou douze degrés pour monter au second estage dud. membre ; plus en la mesme muraille deux fenestres ou ou trois si besoin est aussi hautes que se pourront et la largeur compétente. Plus un are au dessus de la

Digitized by Google

cisterne estant au carré dudit jardin, du costé du couchant avec une porte pour tirer l'eau de ladite cisterne de la rue, estant du costé du couchant, duquel costé sera aussi tenu de faire autre porte de quatre pans de largeur et huit de hauteur et deux fenestres, l'une de la mesme hauteur et largeur que celles de la muraille du devant, et l'autre qui sera la plus proche de la bize sera de trois pans et demy de large et huit pans de hauteur. Toutes lesdites portes et fenestres de porter le couvert d'iceluy de trois pans de large et en iceluy une porte pour y faire des tribunes, en cas qu'il serait besoing pour passer d'un costé et d'autre aux dites tribunes ou galeries. Fera aussi à un bout de l'arc une chaire bois noyer avec un ciel conforme à ladite chaire et un vase à chaque coin d'icelle avec leurs moulures et ordonnances et leurs degrés de pierre de taille pour monter à ladite chaire. Fera aussi les deux portes de l'entrée du Temple de bon bois noyer doublé de sapine avec les barres de fer nécessaires. . . . . .

« Item sera aussi led. Mre Ambroise tenu faire le couvert et mettre en icelle douze grands poutres et autres qui seront nécessaires.

Lesdits Sieurs Régens ont promis et promettent de payer audit Me Ambroise la somme de deux mille sept cens livres à mesure qu'il fera les achapts des attraits requis et nécessaires pour ledit prix-fait et qu'il aura travaillé et travaillera en icelui, à peine de tous despens, dommages et intérêts. . . . . .

« Ledit Me Ambroise sera tenu d'avoir fait et parfait ladite besogne de prix fait et fourni toutes chozes requises et nécessaires pour la perfection d'icelluy et rendre la clef auxdits Sieurs Régens dans un an à compter de ce jourd'huy, à peine de tous despens, dommages et intérêts ».

« Extrait collationné à son original reçu par feu Me Jean Lafaysse en son vivant notaire royal d'Albenas au pouvoir de ses habitans par moy aussi notaire royal soussigné. *Dusserre.*

Digitized by Google

*
* *

Le cimetière et le temple étaient près de la porte des Frères-Mineurs ou Cordeliers, dite plus tard Porte du Malheur, nous n'avons jamais su pourquoi ; elle donnait sur le Champ de Mars, près de la maison Ruelle.

En 1614, le mur de devant du cimetière protestant s'écroula.

La cloche qu'on avait décidé de faire fondre en 1621, ne le fut qu'en 1624. Le 12 août on acheta deux quintaux de métal à 50 livres le quintal. Le 21 elle fut coulée. Quand au clocher, il n'était pas encore terminé à ce moment et ce n'est que deux ans après, le 12 décembre 1627, que le consistoire décida de le finir.

En 1627, les protestants autorisèrent les catholiques à se servir de la cloche du temple pour leurs offices jusqu'à ce que ces derniers eussent fait réparer la leur. Cette autorisation fut ratifiée le 12 janvier 1628 (1).

*
* *

Le vicomte de Lestrange s'empara de St-Vincent de Barrès sur les protestants, qui l'avaient toujours occupé jusques-là. Ils prirent leur revanche sur Vals. Quelques protestants du lieu ayant invité le capitaine de la garnison à un repas ce dernier s'y était rendu sans défiance avec la plupart de ses soldats et n'avait laissé que trois hommes dans la tour, quand le capitaine protestant Vey-

(1) Arnaud. *Histoire des protestants du Vivarais.*

Le prix-fait pour la fonte de la cloche fut passé verbalement le 22 août par le sieur de la Borie à Me Claude Dupuy, fondateur de Chassiers.

Le 25 septembre 1624 Me Claude Dupuy donne quittance de 110 livres à Me Jean de la Faysse, notaire royal d'Aubenas et syndic des habitants de la Religion refformée de ladite ville, et de 20 livres à Me Maurice du Sault, aussi notaire royal de ladite ville. Sur cette somme de 130 livres, 114 livres représentaient le prix du métal fourni par Claude Dupuy, à 11 sols la livre et le reste, soit 16 livres, était pour la façon.

(Daniel Arcajon, notaire d'Aubenas, registre de 1624, f° 315. Etude de Me Lauriol). N. D. L. R.

Dans *Mes Notes sur le Vivarais*, il est souvent question du fondateur Claude Dupuy à Chassiers qui fondit la cloche de la chapelle de St-Benoit des pénitents bleus de cette commune.

Digitized by Google

renc de la Romaygouse, dit la Sagesse, qui était posté dans une maison voisine avec cinquante hommes, envahit celle où dinait le capitaine, le fit prisonnier avec tous les siens et occupa la tour sur l'heure (23 décembre 1627 (1).

Brisson voulut profiter de cet heureux événement pour prendre Aubenas, qui renfermait un grand nombre de protestants, avec lesquels il noua des intelligences. S'étant avancé jusqu'à Vals avec sept à huit hommes pour accomplir son dessein, il décida avec ses officiers qu'il marcherait sur la place la nuit suivante ; mais une servante catholique, cachée dans la ruelle du lit de la chambre où fut prise cette résolution, courut avertir le sieur de Larmande, official d'Aubenas, qui en donna assitôt avis au château et pourvut avec les catholiques, à la sûreté de la place. Voyant son projet éventé, Brisson reprit le chemin de Privas par Antraïgues, mais non sans être harcelé par le sieur de Vallon, qui commandait à deux cents hommes d'Antraigues ou des environs et qui lui tua ou blessa cinquante ou soixante de ses soldats.

Le prince de Condé, qui était à Avignon le 26 décembre, ayant été informé de la prise de Vals par les protestants, pourvut à la défense d'Aubenas en y envoyant le 1er janvier 1628, François d'Ornano, sieur de Mazargues. gouverneur de Tarascon, avec trois compagnies de soldats, qui furent logés chez les protestants à leurs frais, et qui, par toutes sortes de vexations, les contraignirent à aller à la messe.

La conversion forcée d'une partie des protestants d'Aubenas en 1628 porta un rude coup à l'Eglise réformée. Le 29 janvier 1628, noble Pierre Colombier sieur de la Ginestière ; Pierre Valeton, marchand, Antoine Fabre, David Colombier, bourgeois, Me Jean de La Faisse, Daniel Arcajon, Mardochée de La Grange notaires royaux

(1) *Les Commentaires.*

Digitized by Google

et autres chefs de famille réformés d'Aubenas, au nombre de cent cinquante un, qui avaient embrassé le catholicisme, firent donation à François d'Ornano, seigneur de Mazargués, époux de Marguerite de Montlaur, du temple qu'ils avaient fait construire à leur usage. Mazargues le convertit en écurie pour ses chevaux, et le pasteur Paul Accaurat fut congédié (1).

Le *Mercure de France* dit à ce propos : « On n'a point vu ci-devant en ville de France, une conversion si générale et si soudaine, vu qu'en moins de trois semaines, ont été reçues à la *Foi* plus de 250 familles, ce qui fait voir que la toute puissante main de Dieu y a opéré miraculeusement ».

L'exemple d'Aubenas détermina, en 1628, 60 familles de St-Amand (Cher) à embrasser la religion catholique. On imprima à cette date : *Narré de la merveilleuse conversion des hérétiques d'Aubenas, à Nostre Sainte Foy. Au Roy. Paris 1628.*

Trois chefs de famille seulement n'abjurèrent pas leur religion. C'étaient les sieurs Jacques Fornier, Dussaut et Reynet, parce qu'ils avaient pris la fuite. Leurs maisons furent pillées et ruinées, de même qu'une partie de leurs terres.

Après l'édit de grâce de Nîmes, de juillet 1629, un grand nombre de familles passées au catholicisme revinrent à leur précédente foi (2).

En 1637, les protestants d'Aubenas eurent à souffrir. Le synode d'Alençon, réuni cette même année, constata que, nonobstant l'ordre qu'avait donné Louis XIII, en réponse à un cahier des plaintes des Eglises réformées de juillet 1625, de restituer aux protestants les églises et les cimetières dont ils jouissaient, on leur enleva de vive force les églises et les cimetières de Vals, Vallon et Aubenas. Dans cette dernière ville, les protestants « sont

(1) Arnaud. *Histoire des protestants du Vivarais.*

(2) Arnaud. *Histoire des protestants du Vivarais.*

Digitized by Google

obligés d'enterrer leurs morts dans les campagnes ouvertes, et on ne permet qu'à deux ou trois personnes seulement d'accompagner les corps à la sépulture, dans des lieux déserts, où ils peuvent être déterrés par des bêtes féroces et par les ennemis de la religion réformée ». (1).

La révocation de l'Edit de Nantes n'a pas amené l'émigration de beaucoup d'Albenassiens. Dans un état des biens des religionnaires fugitifs du diocèse de Viviers, on ne relève que 5 noms pour toute la région (2).

Dans le second volume de l'*Histoire des protestants du Vivarais et du Velay*, de M. Arnaud, nous avons relevé : Jacques Reynet, Jacques de Barthélemy, Pierre Joffre et Etienne Joffre son neveu, d'Aubenas, réfugiés à Genève.

Sanson Dusseau (du Sault) d'Aubenas ; Antoine Meyssonnier ; Jacques Duplan d'Oubreyt et Jean Picquet de Vals, réfugiés à Neuchatel (3).

Henry VASCHALDE.

(1) Aymon. *Tous les Synodes nationaux.*

(2) Jean Volane. *Aubenas.*

(3) Arnaud. Fin du second volume de l'*Histoire des protestants du Vivarais et du Velay.*

Digitized by Google

NOTES
D'ETHNOGRAPHIE VIVAROISE

(Suite et fin)

Comment leurs aïeux s'établirent-ils dans la contrée? Les textes historiques ne nous le disent pas. S'ils parlent longuement des invasions des Arabes dans le Midi de la Gaule, puis, après les grandes Guerres, des incursions des garnisaires ou des aventuriers partis de la Septimanie sur le Plateau Central ou dans la vallée du Rhône, ils restent muets sur la colonisation des districts des Cévennes et de la Basse-Ardèche par des éléments Sarrasins. Toutefois il est certain que des Arabes-Berbères, pasteurs, cultivateurs ou mineurs, peuplèrent quelques localités du Vivarais méridional, non pas en dominateurs comme les Romains, les Wisigoths et les Franks, mais en sujets plus ou moins dociles. Etaient-ce des colons volontaires, ou des captifs asservis par les Franks victorieux? Nous l'ignorons; mais il est facile de voir que le choix et l'assiette de leurs établissements furent dictés par l'état du pays à leur arrivée, comme aussi par la nature de leurs travaux.

Leurs communautés de mineurs recherchèrent les vallées des Cévennes les plus riches en filons métallifères, dans les cantons actuels de Largentière et de Valgorge et dans le haut du canton de Joyeuse; on y trouve encore la trace fréquente de leurs exploitations. Largentière-ville est resté le type des établissements de ce genre. Quant aux villages de pasteurs et d'agriculteurs, ils se créèrent parmi les espaces vacants que laissait la population indigène entre les collines des bords la Basse-Ardèche, où les Maures trouvaient un climat et des productions qui, rappelant l'Espagne et l'Atlas, leur convenaient à merveille.

Mais ces petits groupes, réduits à combler les vides que laissaient entre elles les communautés locales déjà existantes, étroitement surveillés d'ailleurs et privés de tout contact avec le gros de leur race, n'essaimèrent pas; ils restèrent séparés les uns des

Digitized by Google

autres et figés dans un isolement séculaire, en attendant de se fondre en partie dans la masse des populations Bas-Vivaroises.

Les traditions populaires et l'archéologie confirment ces faits. L'histoire locale, qui ne les mentionne point, dit en revanche combien furent laborieuses la conquête et la défense ultérieure du pays par les armées Frankes. Les noms de lieux rappellent fréquemment le passage ou le séjour des Arabes : tel *Pont de Sarrasin*, entre Lagorce et Vallon. Enfin, si le patois du Bas-Vivarais n'a pas conservé beaucoup de termes sémitiques, des noms d'une couleur très spéciale existent dans les localités où se rencontre le type oriental ; *Ozil*, *Eldin*, *Tyndil*, etc. Ces vocables originaux sont absolument propres aux communes où les caractères de la race Arabe-Berbère se montrent chez un certain nombre d'individus. Toutes les personnes ou les familles qui les portent en dehors du pays se rattachent à ces districts par leur origine ou par celle de leurs ascendants. Je l'ai constamment vérifié ; en voici deux exemples entre bien d'autres.

Visitant un jour une exposition scolaire, je vis figurer parmi les travaux des élèves des Basses-Alpes la signature d'une jeune *Tyndil*. Surpris de rencontrer ce nom en pleine Provence, je m'informai, et je sus qu'il s'agissait de la fille d'un cantonnier natif du canton de Vallon. Une autre fois, amené par une affaire chez un des principaux fabricants de pompes de Lyon, dont la maison est établie dans cette ville depuis quelque 150 ans, je lui dis que son nom d'Eldin était commun dans ma région, et lui demandai si sa famille n'en était pas originaire. Il me répondit qu'en effet un de ses ancêtres avait quitté Vallon sous Louis XV pour venir fonder à Lyon la maison de commerce qui garde encore la même raison sociale.

Mais la meilleure démonstration de l'origine ethnique de cette fraction de la population Bas-Vivaroise réside encore dans ses caractères physiques. Quoique fortement métissés chez nombre de sujets, manifestement croisés de Kymris, de Celtes et d'Ibéro-Latins, ces traits sont encore reconnaissables chez beaucoup, et chez certains presque absolument intacts.

La photographie ou l'aquarelle dépeindraient mieux que la plume les figures que j'ai présentes à l'esprit en écrivant ces lignes.

Digitized by Google

C'est une jeune fille de la *Sarrasine* Largentiéroise, avec ses fins cheveux d'un noir d'ébène, ses grands yeux noirs veloutés, ses lèvres pourpres, l'ovale allongé de son visage, son nez gracieusement arqué, son teint d'une chaude couleur d'ambre teinté de rose, sa taille svelte et cambrée, son pas élastique: telle une Andalouse ou une Juive d'Orient. C'est un cultivateur de Lagorce, dont la face allongée, le nez en bec d'aigle, les grands traits busqués sous le bistre de la peau, la longue barbe noire et frisée semblaient paradoxaux sous le feutre mou et la veste de gros drap de nos paysans, tandis qu'il eût paru tout naturel de les voir sous le burnous de laine blanche et sous la corde en poil de chameau enserrant le crâne. C'est encore un vieil ecclésiastique des environs de Vallon, au teint bronzé, au grand nez aquilin, aux yeux caves d'un noir de charbon : un imam sous la soutane des curés catholiques. A noter que le nom et le type concordent fréquemment : ce prêtre, un des membres les plus éminents du clergé Ardéchois, était M. l'abbé Eldin, qui dirigea, pendant un quart de siècle, la paroisse d'Aubenas.

Les quatre ou cinq mille descendants d'Arabes-Berbères de la Basse-Ardèche sont les seuls Vivarois chez lesquels on trouve des traces appréciables de sang Sémitique. Les Phéniciens et les Carthaginois des âges primitifs n'ont laissé dans notre race locale aucun vestige. Plus tard vinrent les Juifs : ils furent relativement nombreux dans plusieurs provinces limitrophes, le Languedoc, la Provence, le Comtat-Venaissin surtout ; mais les pauvres et rudes Cévennes n'avaient rien qui pût les attirer. Le Puy et Viviers seuls, peut-être aussi une ou deux autres villes, eurent au moyen âge de faibles colonies Israëlites. Elles se sont évanouies sans laisser de représentants connus. Quelques familles Bas-Vivaroises se rattachent par des traditions plus ou moins authentiques aux groupes Israëlites du Comtat ou du Bas-Languedoc, mais le type Juif n'est guère remarqué de nos jours chez ces descendants ; et cette influence, fût-elle réelle, ne se serait jamais exercée que sur quelques dizaines de sujets

Les influences Germaniques qui ont pu se manifester en Vivarais ont été sans doute fort restreintes, si l'on s'en rapporte aux monuments et aux textes.

Digitized by Google

Au temps de l'Empire. l'Helvie Gallo-Romaine ne reçut aucune de ces colonies Barbares, soit agricoles, soit militaires, que les annales de cette époque nous montrent si multipliées en beaucoup de provinces.

Alba fut détruit par une bande, et d'autres hordes dévastèrent à plusieurs reprises le territoire Helvien, qui se vit disputé entre les Burgundes et les Wisigoths Ceux-ci furent à leur tour supplantés par les Franks, dont la domination pourtant ne fut guère effective sous les Mérovingiens, et ne s'affirma solidement qu'après les invasions Arabes.

De la nécessité de prévenir un retour offensif des Sarrasins d'Espagne et de Septimanie,provint l'occupation du Vivarais par les officiers royaux. Des chefs Germains ou Gallo-Romains, escortés de garnisaires et d'esclaves vinrent du Nord administrer le pays et en diriger la défense. Cette organisation se maintint sous Pépin et sous Charlemagne ; à partir de Louis le Débonnaire elle s'effondra, ou plutôt se transforma en fournissant à la féodalité naissante ses cadres principaux.

Tout cela n'avait pas amené dans la contrée beaucoup de sang Germanique. Ni les Burgundes. rayonnant de Vienne ou de Lyon dans le pays de Tournon et d'Annonay, ni les Wisigoths, commandant par les places de Nîmes et d'Uzès la vallée inférieure du Rhône et le bassin de l'Ardèche, ne tentèrent dans ces régions autre chose qu'une simple occupation militaire, s'étendant peu dans les montagnes de l'Ouest. et exploitant le bas pays lui-même sans le coloniser.

Quant aux Franks de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne, ils vinrent par petites bandes armées,et se superposèrent aux cultivateurs indigènes sans les remplacer sur aucun point. Ils se contentèrent de créer dans la Comté de Vivarais une douzaine de *vigueries*, dont chaque siège. petit centre administratif, judiciaire et militaire, était établi sur un point stratégique choisi avec soin, tant pour surveiller la population locale que pour arrêter les armées ou les bandes Sarrasines venant du Sud. Mais les effectifs de leudes, de guerriers et de serfs groupés autour de ces centres ruraux, assez forts pour réduire à l'obéissance les

Digitized by Google

habitants primitifs, étaient trop faibles pour se substituer à eux, et pour en transformer ou en modifier sensiblement la race.

L'anthropologie confirme pleinement ces données de l'archéologie, et de l'histoire, en constatant combien rares et difficiles à discerner sont les vestiges laissés dans l'Ardèche par les races Germaniques. C'est à peine si, d'un bout du département à l'autre, on peut relever ces traces chez quelques centaines d'individus.

Toutefois, elles méritent d'être recherchées et signalées, d'autant que si elles sont presque nulles en Vivarais, on les rencontre beaucoup plus nettes et plus multipliées en plusieurs des provinces voisines.

La vallée du Rhône, le Bas-Vivarais, et à un degré moindre les Cévennes, le Plateau, le Coiron et les Boutières font voir partout quelques sujets à cheveux roux ou blonds et à yeux clairs, verts ou bleu faïence, généralement grands et forts, à peau blanche souvent couperosée et marquée de nombreuses taches de rousseur. Ce type, sans former nulle part des groupes de quelque importance, se conserve héréditairement dans certaines familles. Il se distingue assez bien, sauf pour la taille, du type Kymri Belge étudié plus haut.

Il est permis de supposer que le sang Teutonique — Frank, Burgunde et surtout Goth — n'est pas étranger à ces particularités de physionomie, habituellement accompagnées de dolicocéphalie.

Un trait plus significatif encore peut être observé chez quelques-uns de ces sujets de haute taille, grands et forts, à cheveux blonds ou roux : c'est un nez long, mince et pointu, habituellement droit, mais parfois légèrement arqué. Or, cette forme nasale très particulière distingue de nos jours un grand nombre de paysans Norwégiens et Islandais, les plus purs, dit-on, des Scandinaves.

Ce caractère remarquable ne saurait être, dans un pays où les Northmans du IXe siècle n'ont pas essaimé, qu'un legs des Wisigoths, le peuple Germanique qui s'est le plus largement établi en Languedoc. J'en ai relevé un certain nombre d'exemples, tous dans le Midi de l'Ardèche, c'est-à-dire dans la partie du dépar-

Digitized by Google

tement qui est restée le plus longtemps et le plus étroitement soumise à la domination Gothique.

A Vals, par exemple, j'ai fait deux constatations de ce genre. J'ai trouvé le *facies* et spécialement le nez Scandinaves, avec taille, yeux et cheveux correspondants en la plupart des cas, chez les membres d'une ancienne famille du pays, sans alliances au dehors. L'un d'eux offre même une ressemblance extraordinaire avec l'explorateur polaire Nansen. L'*Illustration* a publié, il y a peu d'années, un grand portrait de ce célèbre navigateur ; or, de l'avis de tous mes compatriotes qui ont eu en mains cette gravure, elle reproduisait trait pour trait la figure de M. A. D...

Une autre famille, fixée à Aubenas et à Vals depuis deux siècles environ, a gardé aussi, avec un type blond à yeux bleus, le nez effilé et allongé des Norwégiens et des habitants de la Gothie Suédoise. Circonstance remarquable, cette famille est originaire de Clermont-l'Hérault, une des localités où les descendants authentiques des Wisigoths sont encore en nombre appréciable, avec des traits de race bien conservés.

Le type Gothique, en effet, s'il est rare dans le Bas-Vivarais, et plus encore dans les montagnes de l'intérieur, est beaucoup plus fréquent en Languedoc. Sa fréquence dans cette contrée, attestée par l'observation anthropologique, est expliquée d'une façon très rationnelle par l'histoire locale. On sait, en effet, que les Wisigoths s'installèrent en nombre relativement considérable, dès le début de leur domination, dans les riches cités de la Septimanie, depuis Uzès et Nîmes jusqu'à Narbonne et Carcassonne ; ces premiers effectifs furent renforcés par tous ceux qui, plus tard, refluèrent en terre Gothique après la conquête des autres provinces du Midi par les Franks. Cette belle contrée leur resta soumise, longtemps après que les Mérovingiens les eurent expulsés du reste de la Gaule. La conquête Arabe, la conquête Carolingienne elles-mêmes, tout en détruisant la puissance politique des Wisigoths, laissèrent subsister leur race, qui formait dans ce pays des groupes compacts et solidement incorporés au sol. Les chroniques du Languedoc nous apprennent que les Goths conservèrent longtemps sous les successeurs de Charlemagne leur législation particulière, et qu'ils continuèrent fort tard à être

Digitized by Google

mentionnés en dehors de la population *Romaine* dans les actes publics.

Les Goths du Bas-Languedoc et des Cévennes méridionales se sont trouvés, de la sorte, assez nombreux pour former un élément appréciable de la population, et pour concourir avec les descendants des Volkes Arécomiques à élever dans cette province la moyenne de la taille, tout en y maintenant une certaine proportion de types septentrionaux, qu'à première vue on est surpris de rencontrer là. Leurs caractères ethniques se sont effacés dans les plaines du littoral, où les sangs sont très mêlés ; mais ils survivent en plusieurs districts des collines et des montagnes de l'intérieur, notamment aux environs de Clermont-l'Hérault, comme je l'ai déjà dit, et dans la partie haute du Narbonnais.

Ici se présente une rencontre aussi inattendue que curieuse de l'hagiographie avec l'ethnographie. Le saint le plus populaire, peut-être, en Vivarais est Saint François Régis, qui évangélisa au XVIIe siècle les deux versants de la chaîne des Cévennes, et dont le tombeau est vénéré à la Louvesc par de nombreux pèlerins du diocèse de Viviers et du Puy. Ses biographes le disent issu d'une famille noble, qui avait son manoir à Fontcouverte, près de Narbonne, dans les montagnes de l'Aude. Il reste de lui plusieurs portraits authentiques ; or, la haute taille, le teint blanc, les yeux bleus, le visage allongé, le nez long, mince et légèrement incurvé qui y sont reproduits, nous montrent dans Saint Régis un incontestable héritier du type des Goths.

Et ce type ne constitue pas dans la contrée une exception individuelle, un trait particulier à l'apôtre du Vivarais et à ses proches. J'ai eu la preuve récente que ce même type se trouve encore dans le pays natal du saint.

Je m'étais rendu, en juin 1907, au grand *meeting* de protestation viticole de Nîmes. J'ai vu, dans la matinée de ce jour, défiler sur l'esplanade voisine des arènes, auprès du beau groupe de Pradier, les délégations d'un grand nombre de localités du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, portant chacune sur un écriteau ou une bannière le nom de la commune représentée : revue aussi complète qu'intéressante des diverses races locales du Languedoc et du Roussillon. Le fond était natu-

Digitized by Google

rellement, en grande majorité, Ibéro-Latin ; mais de temps à autre aussi, on voyait apparaître les grands Volkes blonds, parfois brunis par les métissages, et les descendants des Goths Septimaniens. Les cortèges des villages voisins de Fontcouverte, le pays de Saint Régis,me montrèrent chez plusieurs cultivateurs le vivant portrait du saint, avec tous les caractères Scandinaves que j'y avais notés.

J'ai cru devoir mentionner ces observations, quoiqu'elles ne se rapportent pas directemeut à la région Vivaroise Dans celle-ci, il serait impossible de trouver, comme dans l'Hérault et dans l'Aude, des groupes à *facies* Teutonique ; tout se limite ici à des individus isolés, au plus à des familles, toujours d'ailleurs très métisées. Peut être que, sans l'extrême importance de l'élément Kymri dans la Basse-Ardèche, les facteurs Germaniques ressortiraient davantage ; peut-être ceux-ci ont-ils été absorbés quelquefois par l'élément Belge, que sa proportion élevée rendait très prépondérant. Ces réserves faites, il faut reconnaître que les caractères Tudesques ne sont discernables que chez un très petit nombre de sujets En les évaluant à un millier dans tout le département, on se rendrait peut-être coupable d'exagération.

D'après M. Couderc, dont j'ai déjà mentionné les observations sur les analogies anthropologiques du Vivarais et de la Basse-Bretagne, ces caractères Germaniques se trouveraient en proportion moins restreinte chez les familles notables de la région que parmi les classes populaires. Mes recherches personnelles comfirment à cet égard les vues de l'éminent ampélographe d'Aubenas. Les descendants des conquérants Barbares de l'Helvie auraient ainsi conservé en partie, au cours des siècles et jusqu'à notre temps, l'importance sociale et territoriale que leurs lointains aïeux avaient gagnée à la pointe de l'épée.

Toujours est-il que l'Ardèche avec la Haute-Loire, la Lozère et l'Auvergne, est une des régions de France qui paraissent avoir reçu le moins de sang Germain comme de sang Latin, et qui anthropologiquement en laissent voir le moins de traces aujourd'hui. Comme les pays de l'Ouest et particulièrement la Basse-Bretagne, les Cévennes ont donc très peu changé ethnologiquement depuis deux mille ans, et le vieux fonds Celtique, associé à

Digitized by Google

un élément Mongoloïde plus ancien et à des afflux Kymri-Belges postérieurs, y est demeuré prépondérant dans une très large mesure, et presque inaltéré.

L'Ardèche est donc, avant tout, une terre *Gauloise*, ayant ses principales affinités avec les populations françaises du Centre, de l'Ouest et du Nord, extrêmement peu, au contraire, avec le Midi Méditerranéen ou Pyrénéen, mais plus purement Gauloise encore que la plupart des provinces du bassin supérieur du Rhône et des bassins de la Loire et de la Seine, où les types Germaniques et Latins sont plus amplement représentés que chez nous en général.

Le trait le plus curieux, le plus caractéristique et le plus inattendu que présente la population Vivaroise prise en bloc, c'est sans nul doute le faible développement des éléments Ibérien et Latin, qui deviennent dominants sitôt que l'on a passé les limites septentrionales du département du Gard.

La race des Ibères a peuplé tout le Midi de la France ; les Romains s'y sont superposés pendant cinq siècles en transformant la civilisation, l'état social et le langage ; l'empreinte Latine a été burinée en Gaule, non seulement dans la partie Méridionale, mais un peu partout. Or, c'est en vain que l'on cherche dans l'Ardèche les traces ethniques laissées par ces deux puissantes races. En dehors de deux ou trois points bordiers, Bourg-Saint-Andéol, les Vans elles y ont joué un rôle à peine supérieur à celui — si effacé — des conquérants Teutons.

Ethnographiquement, sur la rive droite du Rhône, *le Midi commence au Gard*, voilà la vérité. Les frères de race des Ardéchois ne sont pas à Alais, à Uzès, à Nîmes, dans les districts qui touchent le Sud du département ; il faut les chercher dans la direction de l'Ouest et du Nord, sur toute la superficie de la France Centrale et Septentrionale, et jusqu'aux confins du monde Germanique. La parenté va même bien plus loin dans l'espace : elle lie les montagnards des Cévennes et des Boutières aux clans de la Haute-Ecosse et de l'Ouest de l'Irlande, les Bas-Vivarois

Digitized by Google

aux Wallons de Belgique, aux populations du pays de Galles et du Cumberland. Il y a plus de sang commun entre ces lointains habitants des Iles Britanniques et la masse des Ardéchois, qu'entre ceux-ci et les Languedociens, dont ils ne sont séparés que par le bas cours de l'Ardèche et du Chassezac

Le Vivarais constitue ainsi, en regard du monde Méridional ou Méditerranéen, une des *marches* frontières du monde Celtique et Septentrional, son bastion le plus avancé. Il en était de même au temps de Strabon et de César ; depuis, chose remarquable, la géographie ethnographique de cette région n'a subi aucun changement essentiel. Elle repose toujours sur le contraste, sur l'irréductible opposition des populations Celtiques et des populations Ibériennes. La limite entre ces deux groupes ethniques, si différents sous l'uniformité apparente d'un même état social, ne s'est pas déplacée depuis vingt siècles. Elle est encore exactement où l'a trouvée la conquête Romaine.

Cette limite pourrait être déterminée avec précision par l'observation anthropologique. Celle-ci constate aisément, en effet, par quels caractères de leur structure physique et mentale Provençaux, Languedociens et Gascons se distinguent de leurs voisins immédiats les Dauphinois, les Vivarois, les Lozériens, les Ruthénois, les Périgourdins, aussi bien que des Français du Centre et du Nord. Mais cette frontière peut être tracée plus simplement et plus promptement par la linguistique ; un seul détail glossologique y suffit.

Toutes ces populations, quelle que soit leur origine, parlent des patois romans de Langue d'Oc, dérivés du latin. ayant même syntaxe, même vocabulaire, et assez semblables entre eux pour que les paysans du Gers. de l'Aude ou du Var puissent causer facilement avec ceux de la Haute-Vienne, du Cantal ou de l'Ardèche. Mais ces patois ne sont, pour tous les habitants du Plateau Central et des vallées du Rhône et de la Garonne, qu'une langue *imposée* et *apprise*, comme le Français qui aujourd'hui les remplace peu à peu. Leur grammaire, leurs vocables ne sont pas l'œuvre spontanée des Ibères ou des Celtes, qui se survivent dans les populations actuelles. L'idiome Ibérien primitif n'est plus parlé que dans le pays Basque ; les langues Celtiques n'ont plus d'asile

Digitized by Google

que dans quelques coins de l'Armorique, de la Grande Bretagne et de l'Irlande. Ce qui seul appartient en propre actuellement aux diverses populations de notre Midi, et ce qui les distingue profondément les uns des autres, c'est la *prononciation*, *l'accentuation*. Celles-ci tiennent à des causes organiques qui ne s'effacent point, parce qu'elles sont liées à la constitution physique de chaque race. Elle diffèrent complètement d'une zône à l'autre, parce que la conformation permanente et la physionomie durable de chaque race y diffèrent aussi.

Prenons un seul exemple mais absolument topique. Dans les pays de Langue d'Oc, les populations de souche Celtique prononcent *ch* la consonne que les populations Ibéro-Liguro-Latines articulent, d'une façon adoucie, *c*. Les premières disent : *roche*, *chastel*, *chastanier*, *chabalier*, *chaze*, lorsque les secondes diront : *roque*, *castel*, *castanier*, *cavalier*, *caze*.

Ce contraste des sons, qui existe dans le vocabulaire courant, se retrouve naturellement dans les noms de famille Si nous rencontrons, dans une ville du Bas-Rhône, des habitants qui s'appellent *Chabal* ou *Chastanier*, et d'autres à côté qui répondent aux noms de *Castanié* ou de *Cabal*, nous ne pouvons avoir aucun doute sur leurs origines respectives. Invariablement les premiers viennent, eux ou leurs ascendants, de la Lozère, de l'Ardèche ou du Dauphiné ; non moins invariablement, les seconds ou leurs ancêtres sont nés dans le Gard, l'Hérault ou la Provence.

Par une conséquence naturelle aussi, il en est de même pour les noms de lieux. Exemples : *Rochemaure* dans l'Ardèche, et *Roquemaure* dans le Gard ; *Chateauneuf* dans la Drôme et dans la Lozère, *Castelnau* en Languedoc ; le *Chastanet* en Vivarais, et le *Castanet* dans les arrondissements d'Alais et du Vigan, etc. etc.

Ce fait paraît insignifiant et négligeable ; voyez en pourtant les suites. Prenez la carte de l'Etat-major ; souligner au crayon rouge les noms des dernières localités où se trouve le son *ch* en allant vers le Midi ; poursuivez votre route vers la Méditerranée ou les Pyrénées, en marquant au crayon bleu les premières communes dans lesquelles se présentera le son *c*. Continuez ce travail en partie double des Alpes à l'Atlantique, et quand vous l'aurez

Digitized by Google

achevé, tirez une ligne ininterrompue entre les points rouges et les points bleus. Cette ligne dessinera exactement les limites de la Gaule Celtique et de la Gaule Ibèro-Ligure, telles que les ont tracées les géographes de l'Antiquité.

La frontière ethnique dessinée par la ligne du c et du *ch* court entre les départements des Hautes et des Basses-Alpes, traverse le Midi de la Drôme, suit les limites de l'Ardèche et du Gard, en laissant toutefois les Vans au Sud, s'enfonce dans les Cévennes entre le département du Gard et celui de la Lozère, longe dans la vallée de la Garonne les derniers contreforts du Plateau Central, et vient mourir à l'Estuaire de la Gironde. C'est la frontière à deux races aussi distinctes aujourd'hui qu'il y a deux mille ans.

Si vous en doutez, amis lecteurs, séjournez alternativement dans un village des Boutières ou des Cévennes et dans une bourgade du Gard ou de Vaucluse ; regardez les figures, écoutez les conversations. Allez dans une foire où des représentants des deux populations se trouveront en présence. Comparez, dans les stations de Vals ou de Saint-Laurent, les indigènes avec les baigneurs venus de la Provence ou du Languedoc ; et dites, après cela, si ce sont les mêmes hommes.

En réalité, c'est vainement que la conquête et la civilisation Romaines, les invasions Barbares le Moyen Age, la centralisation moderne, le progrès commercial et industriel avec les déplacements d'hommes qu'il entraîne, ont passé leurs rouleaux sur les populations primitives de la Gaule méridionale Celles ci, a part des modifications négligeables,restent toujours cantonnées sur les territoires qu'elles occupaient il y a vingt siècles et plus.

Sur la rive droite du Rhône en particulier, la vieille Helvie Celtique et les Ibères subjugués par les Volkes avant de l'être par les Romains, n'ont pas mordu sur leurs territoires respectifs, et n'ont fait entre eux que des échanges ethniques insignifiants. Cette extraordinaire permanence ne méritait-elle pas d'être signalée ?

Digitized by Google

*
* *

Je terminerai cette exquisse déjà trop longue en exprimant un vœu bien naturel.

Je souhaite qu'elle inspire à quelque savant, Vivarois ou étranger, le désir de venir explorer avec les méthodes rigoureuses, avec les puissants moyens de l'anthropologie et de l'érudition modernes, le champ si riche où, faute de ces ressources, je n'ai pu que glaner. Aucune région française, peut-être, ne livrerait à ces investigations une plus riche moisson de faits curieux et importants.

P. Gouy.

Digitized by Google

MADAME DE LARNAGE

AU BOURG-SAINT-ANDÉOL

Il est dans le VIe livre des « *Confessions* » un passage, jugé diversement. mais auquel chacun s'accorde à reconnaître ce cachet de grâces voluptueuses que les peintres de l'époque de Louis XV ont si précieusement répandu dans leurs œuvres. C'est d'ailleurs un vrai tableau, du genre cher à Fragonard et à Boucher, que celui de la rencontre de Jean-Jacques Rousseau avec Madame de Larnage et du voyage qui s'en suivit.

Jean-Jacques, persuadé qu'une maladie de cœur le menaçait, encouragé dans cette idée par Madame de Warens, peut-être désireuse d'éloigner son jeune amant de Chambéry, quitta cette ville le 11 septembre 1737, pour se rendre à Montpellier où il comptait trouver la guérison de son affection. Il voyageait en chaise et seul, lorsque, à Moirans, le cortège d'une nouvelle mariée le rejoignit ; il se composait, outre leur suite, de la mariée Madame du Colombier, de son amie Madame de Larnage et de leur cavalier servant le marquis de Torignan.

Le Genévois trouva Madame du Colombier jeune et belle, et Madame de Larnage aussi aimable que son amie, bien que n'ayant plus sa beauté ni sa jeunesse.

Suivant un récit qu'il est impossible de contrôler, finissant par répondre aux agaceries des deux voyageuses, Rousseau se dérida et lia conversation avec elles, mais par une de ces fantaisies irréfléchies, comme il en émailla sa vie il se fit passer pour Anglais. J'imagine que pour accepter pareille affirmation, ces dames, comme M. de Torignan, n'avaient jamais approché d'Anglais ; il n'importe d'ailleurs ; après quelques jours de voyage, à Romans, Jean-Jacques resta seul avec Madame de Larnage et le marquis de Torignan (1).

(1) J'ai adopté l'orthographe « Torignan » qui est celle du texte des *Confessions* et parce qu'il existait à la fin du XVIIe siècle un Philippe Taurignan, capitaine d'une compagnie au régiment du Roi (Biblioth. Nationale, manuscrit français 29285, pièces originales ve, Taurignan), mais je pense que ce compagnon momentané de Rousseau fut Joseph-Louis-Bernard de Blégiers-Taulignan,

Digitized by Google

Le jeune voyageur était aimable ; il avait 25 ans, à cette époque et, suivant les propres termes de la marquise de Créqui, dans ses « *Souvenirs* », qui le connut peu d'années après : « *intelligent, timide, semblant embarrassé par délicatesse.* »

Trop sensible à ces avantages, l'esprit faussé par les récits scabreux que la cour et la ville livraient à l'inexpérience et la crédulité d'une provinciale, Madame de Larnage continua ses agaceries jusqu'au jour où, dans l'auberge de Saint-Jacques à Valence, « *elle parvint à se faire entendre* ».

Vraie ou fausse, comme page de roman, la scène est jolie ; il ne manque rien au tableau, la langueur des premiers jours de l'automne, le paysage, la petite auberge, quasi de campagne, où les rouliers s'arrêtent et coudoient les paniers et les falbalas des nobles voyageuses. Il faudrait le pinceau d'un maître du dix-huitième pour en fixer sur la toile la délicatesse provocante et le charme libertin.

Après s'être séparés de M. de Torignan et un arrêt de quelques jours à Montélimar, « dans le plus beau pays, sous le plus beau ciel du monde », Jean Jacques, ou plutôt le jacobite Dudding, continua sa route par la rive gauche du Rhône qu'il dut passer au Pont-Saint-Esprit, tandis que Madame de Larnage regagnait le Bourg-Saint-Andéol, en Vivarais, où elle résidait.

Quelques semaines se passèrent, puis, dans les premiers jours de l'année 1738, après une sérieuse correspondance, dont par malheur rien ne subsiste, Rousseau reprit le chemin du retour. Madame de Larnage l'avait prié de s'arrêter au Bourg-Saint-Andéol, l'invitant à passer l'hiver dans sa famille, où sa fille, que seize printemps à peine embellissaient, devait être heureuse de

---

baron de Barry, seigneur de Puy - Méras, connu sous le nom de « Marquis de Taulignan », fils de Joseph-François de Blégiers et de Françoise de Taulignan, dernier représentant de cette ancienne famille dauphinoise, longtemps possessionnée en Vivarais, dont fut bailli royal, en 1458, Louis, seigneur de Barry, un de ses membres.

Le marquis de Taulignan, d'un certain âge (il avait été baptisé à Carpentras, le 25 septembre 1669), pouvait se rendre dans ses domaines de Cléon-d'Andran à quelques lieues de Montélimar — il était du pays, écrit Rousseau — ou chez son fils Charles-François, capitaine de cavalerie, qui résidait au manoir de Feutrier, près de Montélimar, après avoir épousé, en 1729, Marie-Françoise, fille de Daniel Amieu, seigneur de Rac.

Digitized by Google

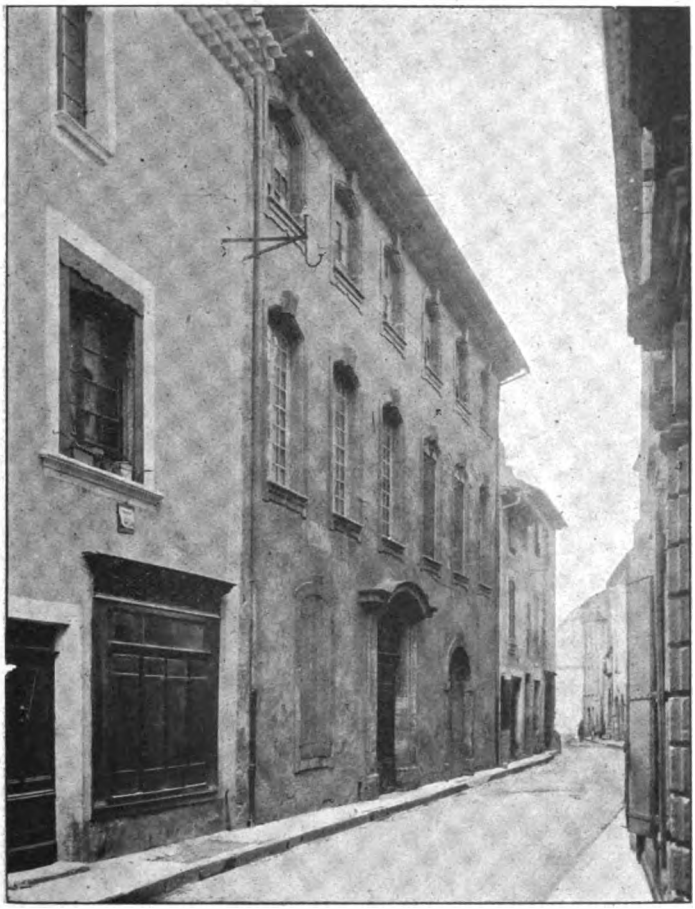

MAISON DE MADAME DE LARNAGE

au Bourg-Saint-Andéol.

Digitized by Google

Digitized by Google

l'accueillir ; et, pour lui donner plus sûrement le désir de cette réunion, elle imaginait dans ses lettres — suite de la conversation du voyage — de lui faire l'agréable tableau de ce qu'était la société du Bourg et de la douceur de son séjour, ainsi de toute l'heureuse vie qui l'y attendait.

Pour bien des motifs Rousseau ne s'arrêta point : il craignait, dit il, de s'éprendre de la jeune fille de sa compagne de voyage, et encore de rencontrer au Bourg quelque Anglais qui aurait vite démasqué le faux jacobite qu'il était. En quoi il ne se trompait point : la garde des ports sur le Rhône étant, depuis 1704, confiée à une troupe de soldats irlandais dont l'officier-commandant : Thadée O'Léry, ou son collègue de Viviers, Jacques Mac-Anna, qui avait épousé une Symian — devaient être reçus dans la société qu'il aurait eu à fréquenter. Plus sérieusement Rousseau songeait que les lettres de Madame de Warens devenaient rares, ses envois d'argent encore davantage, que « *le perruquier* » Wintzinried était jeune, empressé, audacieux, et que son intérêt l'engageait à se hâter de regagner Chambéry, si son cœur lui conseillait de s'arrêter à mi chemin.

C'est ainsi que se clôtura cette courte idylle de voyage. Une seule fois, dans le cours de son livre, Rousseau y fit une pâle allusion : c'était en 1744, sur les bords de l'Adriatique, il était « secrétaire d'Ambassade » et les courtisanes de Venise ne lui faisaient point regretter sa compagne de quelques jours qui, peut-être vieillie et dans sa petite ville, désœuvrée, n'avait pas oublié le cavalier de jadis alors que le mélancolique automne poussait déjà les derniers beaux jours de son été.

Le Bourg-St-Andéol, Madame de Larnage.... de par la volonté toute puissante d'un écrivain renommé, voici deux noms unis, tant que les *Confessions* seront lues par les hommes de tous les pays ; aussi les chercheurs n'ont point voulu laisser dans l'ombre ce détail de notre histoire locale.

Dans son *Voyage au Bourg-St-Andéol*, en 1886, le premier, le le Dr Francus écrit ceci : « ..... *Il paraît d'après ce qu'on nous dit à l'oreille que la maison sanctifiée de la sorte, était celle qu'avait habitée Rousseau, lorsqu'il vint au Bourg avec Madame de*

Digitized by Google

Larnage. Si cette dame avait pu prévoir que son compagnon de voyage fut si bavard, elle eut été sans doute beaucoup plus réservée à son égard ; je ne pense pas, en effet que son ombre soit bien flattée dans l'autre monde, du genre d'immortalité que lui a fait le célèbre écrivain. Peut être la ville du Bourg, n'est-elle pas flattée, non plus de figurer à ce titre dans les Confessions *et, je pense que si Rousseau venait y montrer son nez on lui dirait son fait. »*

Développant ce souvenir, tout en en modifiant les conclusions, M. Ledrain, dans le n° du 19 octobre 1898 de l'*Eclair*, consacrait tout un premier-Paris à l'union littéraire des deux noms illustres de la grande dame et de la vieille cité, dans des termes qu'il peut être intéressant de rappeler en partie, car si les écrits restent, les feuilles qui les portent parfois s'envolent.

« *OPINIONS. M. Madier et Madame de Larnage. — Bourg-Saint-Andéol voilà un nom singulièrement harmonieux Combien de fois a-t-il sonné sur nos lèvres, à nous les fanatiques de Rousseau ! Ces jours ci, je l'ai lu avec un plaisir infini dans tous les journaux que je parcourais. Ce matin encore, lundi, j'ai éprouvé à le rencontrer un peu partout, une déliciense émotion.*

Et pourquoi tant d'attrait à ce nom ? Pourquoi nous remue-t-il le cœur et met-il en mouvement nos imaginations. Ce n'est pas précisément parce qu'il a donné naissance à M. Madier de Montjau et qu'il le possède en bronze sur une de ses places. Je ne conçois même pas qu'on ait mis là, dans ce cadre ravissant, et avec de tels souvenirs la barbe torrentielle de l'ancien questeur de la Chambre. N'aurait-elle pas mieux convenu à Arles ou à Avignon sur les bords du Rhône où elle eut parfaitement pu symboliser le fleuve ?

M. Madier de Montjau ne se conçoit guère au Bourg-St-Andéol. Qu'y venaient, pareillement faire Dimanche députés et sénateurs ? Pourquoi n'avez-vous pas protesté, ô les frondeuses, contre une semblable profanation ? Bourg-St-Andéol vous appartient. C'est une image de femme qui doit dominer là et tout absorber. Arrière les vieilles barbes et les hommes politiques et même tous les hommes ! Le gracieux bourg est le fief éternel de la seule Madame de Larnage. Que devenons-nous ? Personne dans la presse, n'a songé à elle dans ces jours de fête Décidément, ce monde parait dorénavant dévolu à la laideur et à la vulgarité

Digitized by Google

Et qu'était donc Madame de Larnage ? Une femme aimante qui mérite sa place à côté de Madame de Warens et au dessus de Madame d'Houdetot. Rousseau la rencontra sur la route de Chambéry à Montpellier.

Suit la paraphrase, sans révélation particulière, sans détail nouveau du récit de Jean-Jacques. L'article se termine ainsi :

Madame de Larnage apprit-elle plus tard, ce qu'était devenu l'amant de passage ? Non car le jeune voyageur s'était affublé d'un faux nom et même d'une fausse nationalité. Ne s'était-il pas déclaré anglais et porteur du nom de Dudding ? C'est sous ce pseudonyme qu'elle lui écrivit à Montpellier.

Elle ne se doutait guère et peut être eut-elle tout fait pour repousser cette gloire, que le jeune Dudding la classerait un jour parmi les femmes illustres, que la postérité la plus éloignée saurait son nom et connaîtrait d'elle tous les détails les plus intimes. Rousseau n'était pas discret, il nous la montrée sans aucun voile, et dans un appareil où les femmes n'aiment guère que le public les contemple. Elle est immortelle mais à quel prix ? Cependant nous l'aimons parce que nous n'apercevons pas en elle l'ombre d'une méchanceté, parce quelle fut vraiment femme et parce quelle ne se trompa probablement pas sur la valeur même intellectuelle de Rousseau.

Si celui-ci du reste, ne traversa pas au retour Bourg-St-Andéol, c'est que peut-être il craignit d'être démasqué et de rencontrer là quelqu'un qui lui parlat anglais ; sans cela il fut vraisemblablement revenu pour quelques jours auprès de cette femme adorable laquelle lui donna des bonheurs qu'il ne retrouva plus. Quoi qu'il en soit c'est bien l'hospitalière Madame de Larnage qui se dresse devant nous, quand on prononce le nom de son endroit. C'est bien elle qui constitue la première illustration de Bourg-St-Andéol, le lieu du monde où notre pensée va le plus volontiers en pèlerinage, après la maison sacrée des Charmettes.

Quelle était cette dame de Larnage, ainsi immortalisée et devenue, bien involontairement, une des héroïnes de notre panthéon vivarois sans être vivaroise elle-même ? Les érudits l'avaient recherché et publié les résultats de leurs trouvailles.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'on lit dans « *La Baronnie de Clérieux* », ouvrage publié à Valence en 1871 par M. A. de Gallier, et à propos d'une famille de Larnage possessionnée dans la baronnie : « *En 1567... « la famille se divise en plusieurs branches... une troisième alla se « fixer à Orange... c'est à ce rameau qu'appartenait la femme si « cruellement compromise aux yeux de la postérité par l'indiscré- « tion de Rousseau. Nous croyons qu'il s'agit de Suzanne-Françoise « Michel du Sozey, issue d'une famille grenobloise et entrée chez « les Brunier. La rencontre que l'indiscret philosophe fait de cette « dame à Moirans semble confirmer notre hypothèse de l'origine « dauphinoise de l'héroïne de cette galante aventure.* »

M. Lacroix, dans l'ouvrage consacré à *l'Arrondissement de Montélimar*, en 1878, v° *Marsanne*, écrit ceci : « .. *Les Brunier « formèrent plusieurs branches... la 3e à Mondragon ; la femme si « cruellement compromise par les indiscrétions de Jean-Jacques « Rousseau appartenait à cette dernière.* »

M. de Coston, dans son « *Histoire de Montélimar* », parue la même année, compléta la phrase de M. Lacroix par le nom de l'héroïne.

Pour être sur ce sujet aussi complet que possible, je tiens à signaler un curieux article paru dans le numéro du 2 juillet 1905 du *Clairon de l'Ardèche*, où sous la signature *Vérax* et à propos de Noël Valant, bienfaiteur du Bourg, on lit ceci : « *Parmi « ses légataires figure Suzanne de Bonot, épouse de noble Paul- « Louis de Larnage, dont le fils Louis-François devint le mari de « Suzanne de Michel du Sozey, la dame de Larnage liée au sou- « venir de Rousseau.* »

Brunier de Larnage, Michel du Sozey, ne sont pas des noms qui ont souvent figuré dans les annales de notre histoire. Si des généalogies vivaroises contiennent parfois le premier dans certaines de leurs branches, ou s'il se trouve mêlé à des récits de combats ou de compétition, la proximité du Dauphiné, province d'origine et de résidence, l'explique ; il n'en est pas de même de celui des Michel du Sozey, aussi serai-je bref sur leur histoire, pour ne pas faire, du récit d'une courte résidence, celui de la fortune de toute une famille passagère et lointaine. Quelques

Digitized by Google

notes généalogiques sont cependant nécessaires pour situer l'héroïne, avant de rechercher pourquoi le séjour au Bourg-Saint-Andéol de cette dauphinoise et de donner, avec des détails sur lui, des notes — grâce aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale aux archives municipales et aux minutes notariales des villes de Grenoble, le Bourg-Saint-Andéol, Mondragon et Bollène — sur les familles qui l'accueillirent et sur la maison célèbre que furent contempler, le 13 octobre 1898, ministres, sénateurs, fonctionnaires, pour avoir eu l'honneur de posséder quelque temps l'amie d'un des plus grands philosophes des temps modernes, alors qu il n'était encore qu'un jeune homme pensif et tendre.

LES MICHEL DU SOZEY (1)

Sieur Jean Michel, conseiller du roy, controlleur général des finances du Dauphiné à Grenoble (fait connaître M. Vallentin du Cheylard dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*, de 1905), décédé avant 1662, avait épousé Isabeau Marnays, dont

Jacques.

Celui-ci, en 1665, est qualifié de « noble Jacques Michel, sieur du Sozey conseiller du roy et trésorier du Dauphiné. » Il épousa en premières noces Virginie Grollier, d'origine lyonnaise ; en secondes noces, le 9 octobre 1691, Virgine de Garnier, dauphinoise, fille de Isaac de Garnier, conseiller au parlement, et de Francoise de Montargue, dont :

A : du 1er lit : Pierre M. du S., né à Grenoble en 1681, conseiller au Parlement époux de Françoise-Angélique de Ferrus de St-Richard, décédé à Grenoble en juin 1747, laissant de cette union :

1° Pierre II M. du S., sieur de Barbières, conseiller au Parlement, décédé sans postérité.

2° Jacques M. du S., sieur de Rochefort, mousquetaire du roy, décédé sans postérité.

(1) Cette généalogie, inédite, a été dressée grâce aux documents manuscrits de la Bibliothèque Nationale, pièces originales v° du Sozey, et aux communications de M. Maynien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Digitized by Google

3° Francoise-Angélique M. du S., qui épousa Ennemond-François de la Coste de St-Nizier, conseiller, puis président au Parlement, dont un fils : Pierre-François-Laurent de la C. de St-N., le 5 septembre 1777, président à mortier au parlement de Dauphiné, et une fille entrée dans la famille de Lancellin de la Rollière.

B: du 2e lit: 1° Isaac-Eymard M. du S., conseiller honoraire au Parlement de Dauphiné en 1741, décédé sans postérité.

2° Pierre-François M. du S., dit l'Abbé du Sozey.

3° Suzanne-Françoise, l'héroïne de Rousseau.

Née à Grenoble, le 24 octobre 1693, elle avait 23 ans, lorsqu'elle y épousa, le 11 juin 1716, noble Louis-François d'Adhémar de Monteil de Brunier, Sr de Larnage, ayde de camp du comte de Médavy, capitaine d'infanterie, en garnison à Grenoble, mais originaire de Mondragon-en-Provence, fils de feu Pol-Louis et de Suzanne de Bonot.

LES BRUNIER DE LARNAGE

La famille de Larnage, dans laquelle entrait la riche héritière des Michel du Sozey (elle apportait une dot de 40.000 livres), était des plus anciennes et des plus nobles de sa province. Le premier possesseur connu du fief de Larnage, dans le massif crayeux de l'Ermitage, près de Tain en Dauphiné, est Humbert de Larnage, vivant en 1108 ; en 1192 on cite un chevalier Hugues de Larnage, puis, vers 1400, la famille se fondit dans celle des Brunier, originaire de la Savoie et dont le premier membre connu en Dauphiné est Jacques Brunier, docteur és lois, chancelier du dauphin Humbert II, mort en 1348. Dès lors le nom de Brunier de Larnage est brillamment porté en Dauphine et les alliances de la famille recherchées. Je citerai — ne pouvant dans ce travail restreint donner une généalogie complète — avec des familles vivaroises, celle de Gabrielle de Larnage, fille de Didier et d'Ysabeau de Theys, qui épousa, le 4 mars 1491, Bernard du Peloux, dont le

Digitized by Google

fils François du Peloux joua un grand rôle dans la révolte du connétable de Bourbon en 1524.

Jacques de Larnage, frère de Gabrielle, épousa à Grignan, le 9 juillet 1508, Catherine Adhémar, fille de Bertrand et de Béatrix Alleman ; alliance qui attira chez les Larnage le nom et une partie des fiefs de cette illustre maison, dont Aps et Marsanne, par suite du testament de Bertrand, reçu au château d'Aps en-Vivarais, par Barberii, notaire à Villeneuve-de-Berg, le 16 décembre 1518, et un accord passé en 1582 par le fils de Jacques et Louis de Castellane-Adhémar. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont Suzanne qui fit profession dans l'abbaye noble de Soyons, le 1er mars 1557, entre les mains de l'abbesse Louyse d'Amanzé (acte Blanc, notaire à Tournon), et Jean I, qui de Anne de la Chapelle eut :

A : Geoffroy de B. de L., auteur de la branche établie dans le Viennois et qui compte parmi ses membres : Benoit de L., sieur de Seudeville, lequel épousa à Serrières, en 1578, Marie-Anne Dangerest, fille de Gabriel, Sr du Mein, dont :

Henry, syndic du chapitre noble de St-Pierre de Vienne en 1734, et

Pierre, qui fut le cinquante-deuxième général de l'ordre des Chartreux, nommé le 10 avril 1737.

Cette branche s'éteignit avec Marie Charlotte-Camille, comtesse de Larnage, née à Paris en 1750, morte sur l'échafaud révolutionnaire.

B : et Jean II.

Celui-ci épousa Antoinette d'Arzag. Nous le voyons bailli de Tournon pendant les guerres de religion. Son titre de baron d'Aps lui donnait droit de siège dans les Etats du Vivarais. C'est ainsi que le 25 septembre 1553, il présidait, à Rochemaure, une réunion de ces Etats ; cette place lui avait été disputée par Pierre Allard docteur ès droits, lieutenant du bailli de La Voulte; mais Jean de Larnage lui opposa un acte notarié qui le subrogeait formellement dans le tour du baron Gilbert III et l'assemblée lui donna raison. Guy-Allard le cite comme un des chefs du parti

Digitized by Google

catholique de 1560 à 1590 ; aussi, par représailles, les protestants détruisirent-ils son château de Larnage en 1567.

Son fils, Jean III, épousa, le 9 décembre 1604 à Valence Sancette de Bessonnet, de Nîmes : dans son contrat de mariage il donnait la baronnie d'Aps à l'aîné de ses fils. Ce fut Henry qui en devint bénéficiaire, mais il renonça à ses droits sur cette baronnie, en 1670, moyennant le paiement d'une somme de 4.000 livres, dans une transaction intervenue entre lui, François-Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, Melchior de Polignac, archevêque de Montebourg, Louis-François de la Baume de Suze et Louis-François de Montagut, vicomte de Beaune le 21 février.

La famille s'était appauvrie à la suite de procès nombreux et longs ; aussi Henry de Larnage avait-il épousé modestement, à Mondragon le 26 octobre 1642, Magdeleine de Richard, fille de Cézar, avocat, d'une noblesse médiocre, et de Catherine de Cabiac. C'est à Mondragon qu'il s'installa et il mourut dans un voyage à la Laupie, en Dauphiné, le 19 août 1679, laissant deux fils :

Jean-Louis, chef de la branche aînée passée en Lorraine où elle jouit jusqu'à la Révolution d'une grande considération,

et Pol-Louis, le beau-père de Suzanne du Sozey

Pol-Louis de B. de L., né à Marsanne, en Dauphiné, le 21 novembre 1650, épousa d'abord à Montélimar, le 14 mars 1672, Marie de Beaumont, fille de François, s^r d'Autichamp, qu'il perdit le 31 décembre 1676, à Mondragon, où il avait fixé sa résidence dans la maison des Richard.

Elle lui laissait un fils et une fille, et, afin de leur donner une seconde mère, il résolut de se remarier, écoutant, sans doute les conseils de son voisin et ami Louis de Bonot.

La famille de Bonot était originaire du Bourg-St-Andéol où elle occupait un vaste hôtel connu depuis sous le nom d'hôtel d'Entremaux, en souvenir de son dernier possesseur Louis de Riberol de Rochegude, marquis d'Entremaux, qui avait épousé à la fin du dix-huitième siècle Anne-Thérèse-Xavière de Bonot de Villevrain, la dernière de sa famille.

Digitized by Google

Sa noblesse, d'origine notariale était ancienne, puisque vivait en 1441 Antoine de Bonot, qualifié noble. Celui qui nous occupe était le petit-fils de noble Jean de Bonot, écuyer, co-seigneur de St-Marcel-d'Ardèche qui avait épousé le 3 mars 1595 Françoise Fournier. De ce mariage étaient nés divers fils, morts sans postérité ou dont la descendance s'éteignit à la seconde génération, et Esprit, dans la suite, conseiller du Roy, lieutenant au siège royal de Villeneuve-de-Berg, qui le 21 juillet 1619, épousa Magdeleine de Marcel, fille du capitaine Jacques Marcel et de Marguerite de César, du Bourg-St-Andéol ; de leurs six enfants survécurent Jean-François, né en 1636 et Louis, né en 1642 dont le parrain fut l'Evêque de Viviers Louis de Suze.

Le 22 juillet 1656, Jean-François épousa au Bourg Marie de Gaillard, née en 1637, fille de Jacques Gaillard et de Marguerite de Marcel, sœur de Françoise, laquelle le 8 septembre 1660, épousa le juge Pierre Eymard, de Pierrelatte.

Louis de Bonot, fils d'Esprit, avait épousé à Mondragon, en 1661, Ysabeau de Digoine, fille de Jean-Anthoine, d'une famille notariale de Mondragon, et de Marguerite de Gast. Il en eut deux filles, Magdeleine, née en 1662 qui épousa Alexandre de Gallifet et Marguerite, née en 1671, mariée à Reymond de Rocher, de Bollène.

En 1680 ces deux enfants ne pouvaient songer au mariage, mais leur père pensa pour son ami à l'une de ses trois nièces. Son frère, en effet, de son mariage avec Marie de Gaillard avait eu successivement Marguerite, Magdeleine et Suzanne, âgées à cette époque de 25, 23 et 21 ans ; M. de Larnage préféra la plus jeune, née le 9 août 1659. Il l'épousa à Mondragon le 4 mars 1680 et ne régla ses intérêts matrimoniaux que le 7 septembre suivant, dans un contrat reçu par le notaire Chaudru, du Bourg, où il lui reconnaissait une dot de 10.000 livres, dont 5 000 en numéraire, le surplus en créances diverses sur André Gleizal, notaire à Châteauneuf, Georges de Bonlieu de Saint-Auban, et Jacques de Noailles, avocat à Viviers.

Les nouveaux époux restèrent à Mondragon, où M. de Larnage gérait ses domaines ; ils y eurent huit enfants, dont subsis-

Digitized by Google

tèrent seuls Marie Françoise, mariée dans la suite, le 2 juillet 1719, à Ignace de Salvan, fils de J.-B. de Chénerilles, de Monteux, et décédée le 27 août 1733 ; Louis-François, né le 11 février 1682, le mari de Mme de Larnage ; et Jacques-Philippe, lieutenant dans le régiment d'Andrieux Cavalerie, connu sous le nom de Chevalier de Larnage et qui resta célibataire.

La fille du premier lit, Marie Anne, « rechercha la douceur du joug bénédictin » à Nyons, où elle mourut le 7 mai 1742, connue sous le nom de Sœur Saint-Etienne. Quant à l'aîné, qui ne s'entendit pas avec sa belle-mère, il s'en fut vivre chez son grand-père, M. d'Autichamp. Marié — malgré l'opposition formelle de son père — en 1708, à Bollène, avec Marie de Ribère d'Entremont, fille de Joseph-César, citoyen d'Avignon et de Françoise de Clermont, il s'établit à Orange, où il fit souche. Sa postérité subsiste encore ; mais elle n'est plus représentée qu'à Paris, par M. Adrien de Brunier de Larnage, directeur de la publicité de la *Croix* (1).

Louis-François de Larnage fut séduit de bonne heure par la carrière des armes ; au 8 mars 1707 il était capitaine dans le régiment de Tarnaux, en 1710 dans le régiment de Boissieux qui fut appelé à combattre en Vivarais contre les Camisards ; il séjourna à Chomérac, ainsi que l'atteste une quittance délivrée par Joseph Perrier, bourgeois de ce lieu, à M. de Larnage, capitaine au régiment de Limousin — le 5 avril 1716 — d'une somme due pour fournitures de marchandises, au régiment de Boissieux, pendant l'année 1710.

Il quitta le service à l'occasion de son mariage et les jeunes époux s'en furent vivre à Mondragon avec Suzanne de Bonot, veuve depuis le 21 octobre 1713. Mme de Larnage y eut un fils, le 22 octobre 1716, auquel furent donnés les prénoms de Jacques-Philippe. Mais ce séjour fut de courte durée ; nous les retrouvons, un an après, à Bollène où ils eurent : le 1er novembre 1717,

(1) Il existe en Dauphiné une famille de Larnage, dont un des membres fut longtemps maire de Tain ; elle n'a aucun lien de parenté avec l'antique race des Brunier de Larnage. Son nom patronymique, d'ailleurs, est Mure : elle n'a ajouté à celui-ci celui de Larnage qu'après que Claude-François Mure, secrétaire au Parlement de Grenoble, eut acquis, en 1758, de Ch.-Antoine de la Forest, comte de Divonne, la terre et seigneurie de Larnage, dont les Brunier s'étaient depuis longtemps dépossédés.

Digitized by Google

Esprit-Joseph ; le 5 octobre 1718, Pierre-Jean-François ; le 1er novembre 1719, Joseph-Toussaint.

Il convient de noter que dès cette époque la bonne harmonie cessa de régner entre les deux époux, car cette même année, le 5e juin 1721, M. de Larnage eut une fille naturelle Catherine, qu'il perdit à Mondragon, deux mois et demi après. Ils ne se séparèrent pas encore, mais la brèche se dessinait Chacun d'eux semblait s'occuper de ses affaires personnelles sans se soucier de l'autre. Dès cette époque, M. et Mme de Larnage achètent ou vendent, prêtent ou empruntent, entament des procès ou transigent, comme si une séparation de biens avait été déjà prononcée entre eux. On les trouve ensemble cependant dans leurs rapports de famille ou d'amitié, à Mondragon, avec les Mantin, les Digoine, les Bonot ; à la Palud, avec les Dubreuil-Hélyon (1) ; à Bollène, avec les Faucher et les Rocher.

Mais la félure s'accentua peu à peu, car, en 1720-1721, M. de Larnage voyageait en Provence et dans le Comtat, tandis que sa femme résidait à Grenoble chez ses parents, d'où, le 19 février 1724, elle envoyait 4500 livres à M. de Rocher, de Bollène, pour payer les dettes que son mari avait contractées comme premier consul de Mondragon. Elle s'y trouvait encore en 1726 ; elle y mit au monde, le 26 septembre, Jacques-Aymard, et en 1728, où elle eut, le 2 juin, Pierre.

Dès 1728, M. de Larnage, semble-t-il, résidait à Bourg-Saint-Andéol : un mortuaire du registre de catholicité de cette ville, du 9 janvier de cette année, fait connaître, en effet, qu'un certain Antoine Beysse, âgé de vingt ans, natif de Toulouse, valet de M. de Larnage, a été enseveli dans le cimetière de l'église Saint-Michel ; en tous les cas, dans une transaction signée avec son frère aîné, le 12 juillet 1729, terminant un procès ouvert depuis la mort de leur père, seize ans auparavant, M. de Larnage se déclare domicilié au Bourg.

Quant à la présence dans cette ville de sa femme, elle n'est pas

(1) Famille originaire du Poitou, fixée dans le Comtat après le mariage célébré au Bourg (J. de Serre, notaire), le 10 février 1596, de Jacques du Breuillon dit de Combes, écuyer, fils de Gautier et de n. demoiselle Magne de la Vaulte, habitant audit Combes, diocèse de Charron, avec Catherine d'Augille, fille de Nicolas et de Dauphine du Roquard, de la Palud.

Digitized by Google

certaine avant le 3 juin 1730. Ce jour là elle y perdit une fille nommée Marie, qui fut ensevelie à St-Michel. Puis, le 13 juillet de la même année, une nouvelle fille vint remplacer la disparue.

L'an dix sept cent trente et le quatorziéme de juillet a esté baptisée demoiselle Marie-Ursul'e de Brunier Adhémar de Monteil de Larnage et de dame Suzanne de Michel du Sozey, née le jour précédent. Son parrain a été Messire Jacques-Louis de Brunier Adhémar de Monteil, son père, et sa marraine demoiselle Virgine de Brunier, sa sœur. Ont été présents : François Charreyron, maître tourneur, signé avec le frère et le parrain et Antoine Chalabreysse, illettré.— Larnage — Brunier de Larnage — Charreyron — Faure, curé.

Quel est cet enfant qui signe déjà très nettement ? Né à Grenoble, il ne pourrait pas avoir plus de dix ans ; il est permis de supposer que c'est l'aîné des garçons, né à Mondragon, en 1716, et qu'une erreur du curé a appelé Jacques-Louis, alors que ses vrais prénoms sont Jacques-Philippe.

Où résidaient M. et Mme de Larnage ? Encore à cette question il ne peut être répondu d'une façon précise, comme cinq années plus tard. Cependant, à défaut d'un contrat de bail, les désignant comme locataires d'un particulier, il est croyable qu'ils logeaient dans le vaste hôtel de Bonot, sis dans la paroisse St-Michel, où leur mère était née et qu'occupaient alors les enfants de son frère Esprit-Joseph de Bonot : Paul-Louis, qui avait épousé Marie-Magdeleine du Flos, Louis dit le chevalier de Bonot et Joseph-François, prêtre.

Ce fut pour y mourir que Suzanne de Bonot vint les rejoindre ; elle testa à Mondragon, le 20 mars 1734, et mourut au Bourg, le 8 octobre suivant ; elle fut ensevelie dans la chapelle des Recollets.

Il y a tout lieu de croire qu'elle avait fait le voyage du Bourg, malgré ses soixante-dix ans, pour assister à la mise en possession de son petit-fils Pierre-Jean-François de Larnage, de la chapellanie de N. D. de Virago, dans l'église St-Andéol. Voici le procès-verbal qui en fut dressé par le notaire Ymonier :

L'an 1734 et le 29 septembre. . a comparu au devant de la porte principale de l'église et paroisse Saint-Andéol, de la présente ville,

Digitized by Google

diocèse de Viviers, Messire Pierre-Jean-François de Brunier de Larnage, élève tonsuré du diocèse de St-Paul-3-Châteaux, habitant en la présente ville, lequel, ayant la présence personnelle de Messire Eymard Cheyron, prêtre et chanoine de St-Ruf, sacristain de lad. église St-Andéol, lui a dit et remontré qu'il a esté pourveu par dame Catherine Adémard de Monteil, épouse de Me Gédéon de St-Féréol, résidant en la ville du Montélimard en Dauphiné, procuratrice de Mre Honnest Adhémar de Monteil, chevalier, seigneur comte de Marsanne, de la chapelle de N. D. de Virago, fondée et érigée en lad. église et paroisse St-Andéol, ainsi qu'il apparaît de l'acte de nomination à lad. chapelle, en date du 18 juillet dernier, reçu par Me de Nicolas, not. aud. Montélimard, lequel acte de nomination, ensemble le visa ex forma dignum *accordé au sr de Larnage par Mgr l'Evêque et Comte de Viviers le 7 du mois courant ; led. sr de Larnage a remis aud. Mre Cheyron, le requerant suivant iceux de le mettre en la icelle possession de lad. chapelle fruits et revenus en dépendant ainsi qu'il est porté par led acte de nomination et a offert d'y procéder. Ce faisant a pris la main droite dud. sr de Larnage, l'a fait entrer dans l'église, lui a donné l'eau bénite et l'a conduit au devant l'autel de lad. chapelle, où estant après avoir fait son oraison à genoux luy a fait baiser l'autel, sonner les cloches et l'a mis en possession réelle de cette chapelle.*

Madame de Saint-Ferréol, fille de Jean-Louis de Brunier, de Larnage baron de Marsanne, et de Françoise de Flotte de la Roche, fille elle-même du seigneur de Mirabel en Vivarais et de Louise de Thoulon de la Laupie, sœur du comte Honest de Marsanne, fixé en Lorraine depuis 1710, cousine-germaine de Louis-François de Larnage, avait épousé Gédéon de Saint-Ferréol, après un contrat de mariage passé par devant Me de Nicolas, à Montélimar, le 6 janvier 1723. Elle n'eut pas d'enfant de son mari veuf, en premières noces, de Françoise de Julien, fille de Jacques de Julien, d'Orange, catholique récent, qui avait obtenu, en 1704, le grade de lieutenant général pour avoir combattu à outrance les Camisards cévenols.

Le 5 février 1735, Mme de Larnage eut une fille, au Bourg-Saint-Andéol : Thérèse-Virgine. Le parrain fut le chapelain de

Digitized by Google

N. D. de Virago ; quant à la marraine, sa sœur, dotée du nom gracieux de Virgine, dont la signature, nette, révèle qu'elle n'était plus à ce moment une enfant, il y a tout lieu de supposer — son baptistère étant introuvable sur les registres de Mondragon et de Bollène — qu'elle était née à Grenoble, au début de 1720, au moment de l'arrivée de sa mère, ce qui lui donnerait quinze ans en 1735 — la Virgine des « *Confessions* ».

Ainsi qu'il a été écrit, il semble que jusqu'au 1er août 1736, depuis l'année 1730 où elle vint au Bourg, Mme de Larnage ait vécu avec son mari chez leur cousin de Bonot, dont le vaste hôtel s'était encore aggrandi depuis la perte que Paul-Louis de Bonot avait fait de sa femme, le 3 juillet 1734.

Mais, au 1er avril 1736, elle loua une partie de la maison de Joachim Maucuer, dans la grande rue du Bourg. C'est ce qui résulte d'un passage du Livre de raison (1) de ce Joachim, qui dit textuellement :

1736. 12 juillet. J'ay faict un reçu à Madame de Larnage de trente livres à compte de cent livres qu'elle me donne par an du loyer de ma maison, qui a commencé le premier avril dernier.

Et quelques lignes plus bas :

J'ay faict aultre reçu à Madame de Larnage de trente livres sur le loyer de ma maison, en sorte qu'elle me devra le dernier mars quarante livres.

Cette maison existe encore. Elle a grand air : large portail, belles pierres de taille sculptées ; l'apparence est opulente, comme celle des vieux hôtels construits, ou tout au moins, comme celui-ci, aménagés sous Louis treize. L'intérieur est vaste, spacieux, les appartements du rez de chaussée sont voutés, ceux du premier lambrissés et garnis de plafonds de bois à caissons. La cage de l'escalier est claire, large ; un jardin, sur lequel s'ouvrent le vestibule et les pièces du bas, égaye la maison avec le chant des oiseaux et la lumière tamisée par les arbres verts qui l'ornent.

(1) Conservé avec les archives des familles de Burzet, Maucuer et de Bellidenty dans la maison Maucuer et mis aimablement à ma disposition par sa propriétaire.

Digitized by Google

Madame de Larnage n'eut pas à regretter d'y avoir attaché un moment sa vie.

Elle était possédée par les Maucuer depuis le 9 novembre 1619, date où Esprit Maucuer, notaire au Bourg, l'avait acquise moyennant 1680 livres, d'Isabeau de Viviers, fille de Claude, femme de Jehan de Montet, écuyer.

La famille de Viviers est peu connue; cependant, elle résidait depuis de longues années au Bourg ; au moins, dès le milieu du XVe siècle. Mais son nom ne se retrouve pas dans les archives municipales et rarement dans les minutes des notaires, aussi les données sur elle sont succintes. Cependant le *Livre compois de 1592* - aux Archives du Bourg CC II — lui donne la possession de nombreux immeubles, dont celui qui nous occupe :

Quartier du Chemin Droit. F° 441.

Claude et Jacques de Viviers.

Une maison au quartier du Chemin Droit, contenant septante neuf canes, deux pans, confrontant du levant la grand'rue et chasal d'Estienne Regal, couschant audit, bize les maisons de Pierre Forestier et Andéol Béraud et du vent les maisons dud. Regal, Pierre Plat et Barthélemy Sollier,

estimée *VII h XIX t IXII*

Plus au même quartier un jardin comprenant octante sept canes, six pans, confrontant du levant la maison desd. hoirs et Simon Bouvier, couschant la rue, bize la maison de Jean et Pons Bouvier et hoirs d'Anthoine Bouvier.

estimé *VII h XV t III.*

Ce qu'avait déjà révélé le *Cadastre de 1517, F° III^c XX^v.*

Romanet et Loys de Viviers.

Et prim° La mazon et chazal enqui demoriad, confrontant du levant las chaminas, publicas, de bize la mazon d'Anthoine Guillaume.

estimée *L h*

Item ung gardin. .

estimé *VII h*

Le premier connu noble Loys de Viviers, écuyer, habitant Bourg St-Andéol, testant le 21 mai 1558 — Maillart, not. au

Digitized by Google

Bourg — constituait pour son héritier universel, son neveu noble Anthoine de Viviers.

Noble Anthoine de Viviers, du Bourg, le 9 mai 1572 — Ganhat, not. — reconnut tenir de la directe de Jehan de Favn, une maison et un jardin au Bourg, quartier du Chemin Droit, comme l'avait fait le 20 août 1410 — Pons Lambert, not. — Jeanne de Bonot, femme de feu noble Jehan de Viviers pour elle et son fils Romanet.

Anthoine de Viviers, écuyer, fut chargé — Archives du Bourg D.D. 5 — en 1565, par les consuls et habitants du Bourg Saint-Andéol, d'obtenir de l'Évêque de Viviers, Eucher de San Vitali, l'inféodation, sous cense raisonnable à la Communauté, d'une île du Rhône, quartier de Ste-Foy, près de celle du Croissant, afin d'indemniser ses concitoyens des frais subis par eux pour rester fidèles à leur religion, à leur prince et à leur seigneur. Il réussit, puisque suivant acte Garnier, notaire à Viviers, du 19 février 1566, après une enquête faite par le grand vicaire Veyrier et le juge temporel Jean de Suarès, le 29 janvier précédent, l'Évêque passa l'acte d'inféodation désiré, moyennant le paiement, pour entrée, de 5 écus d'or sol valant 197 livres tournois, sous la cense annuelle et perpétuelle de 2 setiers d'avoine, une charge de vin et six chapons.

Il testa (Delacourt notaire), le 15 avril 1585 : il ratifiait la donation faite dans son contrat de mariage le 10 janvier 1543 — Jean Combalusier notaire à Villefort — à sa bien aimée femme Jeanne d'Altier, léguait 333 écus à sa fille Hélye et instituait pour ses légataires universels ses deux fils Claude et Jacques.

Claude de Viviers, le 15 février 1597 — Delacourt notaire — épousa Blanche Ymonier, du Bourg ; veuf de bonne heure il se remaria avec honnête Aloyse Bourrette, veuve de Christophe Imbert. Il testa le 20 octobre 1603 — même notaire — laissant tous ses biens à sa fille unique Ysabeau.

Celle-ci, le 30 avril 1606, épousa — Leborgne, notaire au Bourg — le capitaine Jehan de Montet, écuyer, fils de feu égrège personne Thomas de Montet et de demoiselle Delphine de Montet, de la ville d'Orange ; du consentement de noble J.-B. de Floramont et de demoiselle Catherine de Labeau-Bérard, son oncle et

Digitized by Google

sa tante, de nobles Jehan et Olivier de Fayn père et fils, de nobles Jehan et autre. Jehan de Bonot père et fils.

Le 1er janvier de cette année Jehan de Montet avait eu une fille naturelle, Michelle, qui fut déclarée au baptistère de lui et de Loyse Perrine, laquelle, au Bourg, n'en était pas à son coup d'essai.

Nous avons vu en 1619 la vente aux Maucuer de la maison familiale des Viviers. Madame de Montet en toucha le prix le 17 décembre 1620 des mains de son débiteur, payant avec une créance qu'il avait sur son beau-père Jacques de Fabry, écuyer du Bourg.

Elle testa — Delacourt, notaire — le 5 avril 1621, nomma son fils Jean-Pierre, ses filles Anne, qui entra au couvent des Ursulines du Bourg le 11 novembre 1625, Marguerite, Jeanne et Philippe, et institua son mari héritier universel.

Jean Pierre de Montet, écuyer, habitant au Bourg, époux de demoiselle Pierre de Ladet, testa au Bourg — Chaudru, notaire — le 29 octobre 1646. Il instituait sa fille Loyse son héritière universelle, à la charge de payer les droits successifs revenant à ses petits enfants, fils et fille de son fils Jean-Pierre de Montet prédécédé et de Marie Giraudet, sa femme et sa légitime à son autre fils Philippe de Montet, religieux du couvent de Sainte-Marie l'Egyptienne d'Avignon.

Dès lors les Montet disparaissent du Bourg.

Le propriétaire de Madame de Larnage, Joachim Maucuer, notaire royal, appartenait à une ancienne famille qui, sans être originaire du Bourg, y avait des attaches profondes et flatteuses. C'était son aïeul, Esprit Maucuer, fils d'Antoine, notaire et l'acquéreur de la maison des Viviers qui, le 20 janvier 1617, avait acquis le droit d'habitainage au Bourg. Le 28 juillet suivant il épousait Ysabeau de Fabry, fille de Jacques de Fabry, bourgeois du Bourg, d'une ancienne famille, parfois qualifiée de noble, et de Philippe de Bournet. Leur fils Andéol, né le 11 mars 1629, épousa à St-Marcel-d'Ardèche, en 1660, Marguerite de Burzet, fille de noble Joachim, coseigneur de St-Montant et de Anne-Marie de Vincens de Bidon, dame de Mélinas. Ils eurent plu-

Digitized by Google

sieurs enfants, parmi lesquels Joachim, dont le nom est uni à celui de sa fameuse locataire. Joachim Maucuer épousa le 26 novembre 1699, Marie Beauclair ; de leurs dix enfants subsista seul François-de-Paule, né le 13 juin 1712 ; il en sera question dans la suite.

A cette époque la vie d'une noble dame dans cette tranquille cité de province qu'était le Bourg St-Andéol n'était pas sans charme et, pour peu qu'on se la représente, il est facile de comprendre l'attachement que lui témoigna — aux dires de Jean-Jacques — Mme de Larnage.

Outre que le climat du Bourg est fort agréable, tiède l'hiver et frais l'été, la ville elle-même, sur les bords du Rhône dont les flots reflètent le ciel toujours bleu de la Provence prochaine, était plaisante au pied des collines blanches de l'Ooul, avec sa ceinture d'oliviers, de lauriers et de figuiers. Vraie Provence du Vivarais, comme on a pu l'appeler, et dont la population faite des descendants des Gallo-Romains et des Sarrazins qui avaient habité la contrée, était accueillante et aimable.

Aussi les relations ne manquaient point pour la jeune femme de M. de Larnage et les représentants des anciennes familles bourguésanes devaient la voir sans déplaisir dans leur demeure.

Les Bonot, les Digoine, les Brunel, les d'Hargenvillers, les Fayn de Rochepierre, les Gabriac, les Serre de Gras, les Reboul, les Bazalgette pour ne citer que les principales du Bourg ; les d'Allard, les du Faure de Montjau, les du Breuil-Helyon (1), les Calameau, les Eymard en résidence à Pierrelatte, à moins d'une lieue de l'autre côté du Rhône, devaient être fort aises lorsque cette Dauphinoise, élégante et mondaine, les conviait dans les vastes salons de la maison Maucuer pour évoquer des souvenirs de Grenoble ou de ses voyages. Puis, outre le plaisir de la conversation dans des réunions intimes, le Bourg St-Andéol recevait souvent la visite de l'Evêque de Viviers, Mgr de Villeneuve, de prédicateurs réputés, comme le Père Joubert, de la Cie de Jésus,

(1) C'est chez eux que l'on trouve, le 23 juin 1683, témoin de la naissance d'un membre de cette famille, le docteur René de Richelieu, ce personnage mystérieux dont il est question dans le volume II de la *Revue du Vivarais* sous la signature de M. A. Benoit d'Entrevaux, p. 439.

Digitized by Google

et, pour passer du sacré au profane, celle de comédiens ou de musiciens, comme la compagnie de M. Mistoly, opérateur, ou celle de Jean du Tux, joueur du violon. Distrayant ses compatriotes, Jean Garon, à cette époque, donnait dans un amphithéâtre approprié, une tragédie dédiée à la ville. Ces soirées étaient connues, et c'était dans la suite un sujet de causeries que renouvelaient aussi les petits événements sensationnels de la vie quotidienne : la querelle des curés des églises de St-Michel et de St-Polycarpe au sujet de leurs paroissiens respectifs ; le mariage du neveu à la mode de Bretagne de Mme de Larnage : le chevalier de Villevrain, capitaine dans le régiment de cavalerie de la reine, avec la fille du marquis de Rochegude, au fier nom de Xavière ; la conversion au catholicisme de Marianne de Tauriers de Comte, fille de Joseph et de Catherine de la Beaulme, pensionnaire de 16 ans au couvent de la Présentation ; où la mort subite, un instant après avoir communié à la messe de minuit, de la sœur Marie-Françoise de Brison.

L'année qui suivit le fameux voyage de Rousseau à Montpellier, M. et Mme de Larnage se retrouvent à Mondragon. Suzanne du Sozey avait habité la maison Maucuer jusque dans le courant de juin 1738 ; elle avait, en effet, donné à son propriétaire un à-compte de son loyer, ce que que, celui-ci, à la date du 4 janvier 1738, avait ainsi inscrit sur son livre de raison :

J'ay reçu de Madame de Larnage à compte de six mois du loyer de ma maison qui a commencé le premier décembre dernier un louis d'or.

Sa location achevée, elle quitta le Bourg pour aller résider à Mondragon, mais son séjour y fut court. Elle revint au Bourg le 1er mai 1740, après avoir perdu, à 22 ans, le 3 mars 1739, le chapelain de N. D. de Virago, son fils Pierre. Elle loua encore la maison qui l'avait déjà abritée. Joachim Maucuer avait en effet pu écrire sur son livre :

1740... Juin, Madame de Larnage est revenue loger dans ma maison et j'ay reçu 9 livres à compte et à raison de cent livres par an.

Digitized by Google

Elle s'y trouvait encore en 1742, puisque un des neveux de Joachim Maucuer écrivit sur le livre de raison de son parent :

Septembre 1742. J'ai été à Mondragon tirer payemeut de M. de Larnage d'un billet de cent livres en faveur de mon oncle, il m'a refait son billet et j'ay dépensé une livre 4 sols.

A partir de cette date le livre de raison de Joachim Maucuer ne contient plus de notes sur sa célèbre locataire. Avait-elle quitté le Bourg ou, tout simplement, ne jugeait-il plus utile de renseigner sur une habituée ? Les réponses précises deviennent maintenant impossibles à rendre. Que devint-elle pendant que son mari continuait de vivre sa tranquille vie à Mondragon, partagé entre le souci de ses intérêts, ses relations d'amitiés et la charge de maire, que la confiance de ses concitoyens lui avait octroyée ; il n'est pas permis encore de répondre.

Probablement vieillissait-elle doucement dans la petite ville du Bourg, rêvant des souvenirs du passé et de ses succès de jadis.

Elle était encore présente au Bourg le 28 octobre 1750, au baptême de sa petite cousine Marie-Julie-Ursule, fille de Paul-Louis-Emmanuel de Bonot, chevalier, seigneur de Villevrain et de Marie-Elisabeth-Xavière d'Aqueria, dont la marraine fut Marie-Ursule des Admards de Larnage. Mme de Larnage n'est pas nommée dans le baptistère, mais celui-ci est suivi de la signature *du Sozey de Larnage*, qui ne peut être que la sienne. D'ailleurs, interrogé à ce sujet, le baron de Maricourt, ancien élève de l'Ecole des Chartes, qui s'est plus particulièrement voué à l'étude du XVIIIe siècle, m'a écrit ceci : *Il n'y a pas de doute à avoir sur la pièce que vous me communiquez. Suzanne Michel du Sozey a bien signé le 28 octobre 1750 au Bourg St-Andéol. C'était un usage courant au XVIIIe siècle, et que bien des femmes renouvellent de nos jours, de faire précéder en signant le nom de leur mari de leur nom de jeune fille. L'écriture est bien celle, assez inhabile, d'une femme de l'époque.*

Digitized by Google

Elle vivait encore le 26 septembre 1751, mais n'était plus en Vivarais, car à cette date elle fut marraine par procuration d'un nouvel enfant de M. de Bonot.

Où termina-t-elle ses jours ? Voici ce que toutes mes recherches au Bourg, à Mondragon, à Grenoble ne m'ont pas permis de retrouver. C'est avec quelque peine que je clôturerai ce travail sur cette marque d'impuissance. Il m'eut été agréable de donner l'oméga de cette curieuse existence : mais cette grande voyageuse jouera peut-être le tour posthume — morte inconnue dans un de ses voyages — de reposer à jamais ignorée.

Ce qui est exact, c'est qu'elle avait cessé d'exister vers la soixantaine, avant le premier du mois de juillet 1754. L'acte qui en témoigne et qui est une notoriété dressée par le notaire Martichon, de Mondragon, fait connaître aussi qu'il ne lui restait plus que deux enfants sur les dix qu'elle avait eus : Marie-Ursule née au Bourg, et Isaac-Aymard, né à Grenoble ; morte aussi ignorée donc la Virgine des *Confessions*.

Le 2 novembre suivant M. de Larnage s'occupa de régler la succession de sa femme et il fit devant le même notaire cette déclaration, équivalent inventaire :

L'an 1754 et le 2 novembre fut présent Me Louis-François d'Adhémard de Monteil de Brunier, chevalier, Sr de Larnage, dud. Mondragon, lequel de son gré, pour lui et les siens, sachant n'avoir fait aucun inventaire après le décès ab intestat de la dame du Sozey son épouse. et cependant lad. dame ayant laissé des sommes considérables tant en argent moneyé qu'en vaisselle d'argent, et voulant led. seigneur pour équipoller aud. inventaire éviter toute contestation qui pourrait naître à l'avenir entre ses enfants au sujet de la succession de lad. dame du Sozey, leur mère, et d'ailleurs, par motif d'équité et pour la tranquillite de sa conscience qui l'oblige de s'acquitter envers ses enfants, il a déclaré, ainsi que par ces présentes déclare en présence de nous et des témoins :

Qu'il a trouvé après le décès et dans la cassette de lad. dame en sa maison d'habitation à Mondragon la somme de 12.500 livres que led. sr a déclaré avoir compté en présence de messire Rhoc Béraud, prêtre dud lieu et curé de la paroisse de Darboux, laquelle

Digitized by Google

somme est la même que celle que Me Revol, notaire à Grenoble, avait reçue pour lad. dame et dont il avait donné quittance en son nom à lad. dame du Sozey, épouse de M. le Président de la Coste, le 26 octobre 1752, devant Me Rey, notaire à Grenoble et encore led. sr de Larnage déclare comme dessus qu'il a trouvé en sus reçu et perçu plusieurs arrérages de pension et de fermes échus des avant le décès de lad. dame son épouse, ne voulant led. seigneur se prévaloir des sommes à quoi lesd. arrérages se sont montés, mais, au contraire, pensant qu'ils doivent faire fond du chef maternel au profit de ses enfants comme un bien leur appartenant, a déclaré qu'il a reçu la somme de 7.182 livres 5 sols 6 deniers provenant d'arrérages, sçavoir la somme de 2.720 livres de M. le conseiller d'Agoult, celle de 600 livres de la dame du Sozey, épouse de M. le Président de la Coste, celle de 152 livres de M. le conseiller du Sozey, pour les six derniers mois de l'année 1752, celle de 772 livres 9 sols 6 deniers des payeurs des rentes provinciales de la province de Dauphiné ; pour celles des avant le décès de lad. dame, celle de 1.200 livres des fermiers de Voissans, celle de 229 livres 4 sols 9 deniers d'Antoine et Françoise Achard, fermiers des biens de la feue dame au terroir des Granges-les-Grenoble, celle de 404 livres 6 sols 5 deniers d'Antoine Laurent, fermier de lad. dame à Tullins, celle de 411 livres du sr Denantes, marchand à Voiron, pour arrérages de pension échus au mois de novembre de l'année 1753, celle de 1.060 livres du sr Desneiges, de Paris, chargé de faire recevoir les rentes appartenant à la feue dame sur l'Hôtel de Ville de Paris, desquelles sommes ledit de Larnage en a reçu 6.122 livres 5 sols 8 deniers des mains de M. Marc-Isaac de Larnage son fils, qu'il aurait exigées en son nom, en vertu de la procuration donnée le 17 décembre 1753 et le restant d'icelles led. sr en a fait le recouvrement par lui-même. Toutes led. sommes arrivant au total de 19.682 livres 5 sols 8 deniers que led. sr déclare avoir perçu de la succession de lad. dame son épouse.....

Déclarant en outre led. sr de Larnage qu'il a encore trouvé dans la succession la quantité de vaisselle d'argent marquée aux armes (1) de la feue dame du Sozey, son épouse, qu'elle auait

(1) D'azur à trois bandes d'or.

Digitized by Google

recueillie dans la succession de feu le s^r conseiller du Sozey de St-Michel, son père, dont lad. dame fut héritière de droit, le tout mentionné ci-après :

Dix-huit couverts complets de cuillères et fourchettes, deux chandelliers, un porte-mouchettes et sa mouchette, un porte-huillier avec les bouchons des huillières, quatre cuillères à ragoût, deux cuillères à soupe, un sucrier, six plats ronds à contour dont deux grands et quatre médiocres, huit plats à pans dont quatre médiocres, deux grands en rond et deux longs en ovalle, plus un grand plat ovalle à contours et un grand plat rond à contour, le tout aux armes de lad. dame, pesant 58 livres 10 onces, poids de table, de laquelle dite quantité de vaisselle ci-dessus énoncée, led. s^r de Larnage a dit se charger et promet de rendre à ses enfants lad. vaisselle évaluée à la somme de 5.875 livres.

Déclarant led. s^r tout ce que dessus contenir vérité.

M. de Larnage vécut encore huit années, solitaire, à Mondragon, il y mourut premier consul le 22 août 1762, à quatre-vingts ans.

De ses deux enfants Marie-Ursule épousa à Mondragon, le 23 août 1754, Louis-Agricol-François de Cheylus, capitaine de vaisseau, chevalier de St-Louis, fils d'Alexandre, chef d'escadre des armées navales et de Thérèse de Piallat, d'une famille d'origine vivaroise qui tenait son nom d'un bourg des environs de Privas. Elle est actuellement représentée par la famille Le Play, de St-Chaptes, dans le Gard.

Le fils, Aymard-Isaac, fut conseiller au Parlement de Grenoble, puis obligé de se démettre de sa charge, supprimée par un édit d'octobre 1771, il se retira à Mondragon, où il mourut célibataire le 1er septembre 1772.

La maison de Mme de Larnage resta aux Maucuer jusqu'au jour où la dernière de cette famille, Marguerite-Agathe, dame de Mélinas, fille de François-de-Paule et de Elisabeth Masclary, épousa, le 27 mai 1791, Jacques-Louis de Bellidenty-Rouchon, avocat, fils de Louis, avocat à Largentière et de Marie-Thérèse

Digitized by Google

Dejoux, d'une famille d'origine italienne fixée en France au moment où la papauté transporta son siège à Avignon.

Ce Jacques-Louis, philosophe, ami des encyclopédistes et principalement de Rousseau, dont les éditions princeps ornèrent sa riche bibliothèque, fut, de 1782 à 1789, conseiller titulaire de la Sénéchaussée de Villeneuve de Berg et délégué du Tiers pour Bourg St-Andéol, à l'assemblée générale des trois ordres du Vivarais, qui se tint à Privas le 17 septembre 1788. Il mourut très âgé, juge de paix au Bourg.

Son petit-fils, mort sans enfant au Bourg le 5 mai 1862, légua la maison à sa nièce Aricie Imbert, épouse de M. de Cliou, du Pouzin, elle-même décédée le 9 août 1903, laissant deux filles : Mme Bon, à Montpellier, et Mme Rédares de la Martine, à Nîmes.

Louis AURENCHE.

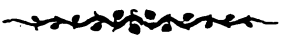

Digitized by Google

FORTIFICATION
ET
ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES
dans le Vivarais

VIII

Secteur Est de Privas (1)

LE FORT SAINT-ALBAN

A Flaviac, la vallée de l'Ouvèze, jusqu'alors étroitement resserée, s'élargit tout-à-coup et, sur les bords du torrent, d'abondantes cultures annoncent déjà la riche plaine du Rhône.

Sous la double influence de la croupe de Saint-Julien-en-Saint-Alban et de la croupe qui commande Flaviac au Sud, l'Ouvèze s'infléchit brusquement du Nord-Ouest au Sud-Est sur une longueur de 600 mètres environ. C'est dans cette partie de son cours que le torrent était franchi autrefois par le chemin du Pouzin à Privas sur un pont étroit dont on voit encore les piliers en pierres. A peu près dans l'axe de ce pont et à la sortie du défilé de Flaviac, un énorme bloc de rocher éboulé des hauteurs voisines se dresse au milieu de la plaine qu'il domine d'environ 20 mètres. Son importance n'avait pas échappé à nos pères ; ils y avaient construit un fort qui subsiste encore.

Aujourd'hui cet ouvrage, témoin de bien des luttes dont notre génération a perdu le souvenir, est occupé par des paysans qui l'ont modifié au gré de leurs besoins. Des légendes courent sur la vieille forteresse. Les gens du pays prétendent qu'elle était le repaire de quelque puissant seigneur dont la principale occupation était de jeter les manants dans de sombres cachots pour les martyriser ; ils montrent avec terreur certains crochets en forme d'hameçons à deux branches fixés aux plafonds et qui servaient, disent-ils, à suspendre les corps encore pantelants des victimes.

---

(1) Une erreur de mise en page a représenté à l'envers la troisième photographie de notre dernier article sur les Cavernes de la Jobernie. Cette photographie doit être regardée suivant le côté le plus large de la page.

Digitized by Google

Comme presque toutes les légendes populaires, celle-ci a un fond de vérité : les seigneurs d'Annonay avaient fait planter des fourches de justice près de Saint-Alban (1) et l'imagination des paysans lugubrement impressionnée par le récit des exécutions, a inventé la légende actuelle.

Un vieillard dont la famille est depuis près de deux siècles établie dans le château, nous a fourni des renseignements qui nous ont permis d'éliminer les constructions nouvelles, parasites attachés aux flancs de la forteresse.

Le fort Saint-Alban se présente sous la forme d'un corps de logis à peu près rectangulaire, M N P Q, épousant les contours du rocher qui lui sert de base. Il est inaccessible dans toutes les directions, sauf au Sud-Est où il est relié aux hauteurs voisines par une étroite bande de terre sur laquelle quatre hommes auraient parfois de la peine à passer de front. C'est là le côté faible de la défense et c'est aussi celui sur lequel s'ouvre l'unique porte qu'il eut été impossible de placer ailleurs.

La face Nord du fort est parfaitement conservée. Elle se compose d'un mur à tracé rectiligne M N haut de 6 mètres environ ; trois contreforts peu proéminents se voient à chacun de ses angles et en son centre ; deux grandes meurtrières verticales étaient ouvertes au milieu des espaces compris entre eux (fig. 1). Les contreforts ont servi vraisemblablement à tendre deux arceaux soutenant, un peu en avant du mur, le parapet d'une terrasse, dont *Les Commentaires du Soldat du Vivarais* nous attestent l'existence. Ce fut là, on le sait, la première forme des machicoulis lorsqu'ils remplacèrent les hourds. Nous sommes en présence de la partie la plus ancienne du fort et nous pouvons fixer au XIVe siècle l'époque probable de sa fondation ou de son remaniement. Le fort Saint-Alban serait contemporain du château des Papes à Avignon (1336) qui présente le même genre de défenses.

En arrière du mur, épais d'un mètre dans sa partie moyenne, deux casemates voutées ce' desservaient les deux meurtrières ;

(1) La justice seigneuriale à Annonay, par E. Nicod. *Revue du Vivarais*. T. IV. p. 339

Digitized by Google

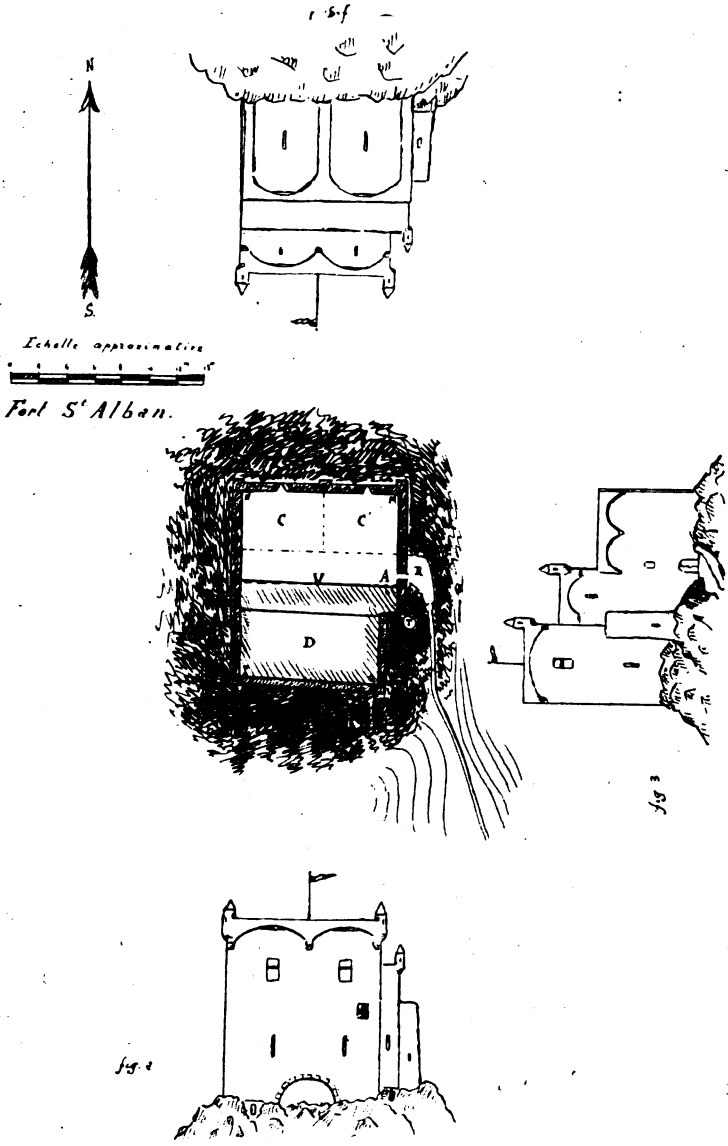

Digitized by Google

l'une de ces dernières a été transformée en fenêtre. l'autre est encore intacte. Elle consiste en une ouverture verticale d'environ 0 m. 20 de largeur sur 0,80 de hauteur ; les joues vont en s'évasant vers l'intérieur et peuvent fournir un secteur de tir d'environ 60 degrés ; la partie supérieure est voutée. Les dimensions de cette ouverture indiquent qu'elle était destinée au tir d'une arbalète de rempart. Beaucoup d'ouvertures de ce genre existaient dans le fort, nous dit notre vieux guide ; mais, depuis un demi-siècle, on les a fermées ou on les a élargies pour en faire des fenêtres.

La muraille Ouest ne présente aucune particularité ; on n'y voit ni contreforts ni trace de machicoulis. Comme on ne peut admettre que ce front fut dépourvu de défenses verticales puisqu'il ne possédait aucun flanquement par le tracé, on est conduit à conclure que des arceaux sur consoles existaient de ce côté. Cette disposition, postérieure à la précédente, était un progrès en ce sens qu'elle permettait de battre d'une façon ininterrompue tout le pied du mur, ce qui était impossible avec des arceaux à contrefort, ceux-ci créant forcément des angles morts. La forteresse daterait donc d'une époque de transition, peut-être de la deuxième moitié du XIVe siècle, entre 1350 et 1400. Dans ce cas, le fort Saint-Alban aurait été élevé ou remanié en prévision d'une incursion des *Angles* ou des Routiers, pour fermer le débouché du défilé de Flaviac.

Le front Sud est fermé par une muraille soutenue par un arceau appuyé sur deux rocs en relief. Elle a subi de nombreuses transformations et le seul organe de défense que nous ayons pu y retrouver est une embrasure établie à environ 3 mètres au-dessus du rocher, dominant et prenant d'écharpe l'étroit chemin qui conduit au fort (fig. 2). A l'angle Sud-Ouest, le rocher qui sert d'assise au mur, est percé d'une petite excavation naturelle plus dangereuse qu'utile à la défense. Il est probable que son ouverture devait être murée comme aujourd'hui, et que cette sorte de cave ne servait qu'à lotir du matériel.

Sur le front Est, le plus intéressant, s'ouvrait la porte du fort A ; étroite et basse, elle était précédée d'un ravelin R en pierres dont il est possible de retrouver le tracé. Le mur de cet ouvrage

Digitized by Google

bordait le rocher et la porte avait son axe incliné d'environ 120 degrés sur celui de la porte A qui se trouvait ainsi défilée (fig 3).

Des machicoulis sur consoles flanquaient probablement aussi cette partie de la muraille dont l'assise était d'environ 4 mètres en contre-bas des rochers dominant au Sud le ravelin.

La porte A donnait accès dans une longue salle V voutée en ogive et traversant le logis dans toute sa largeur. Sur cette salle bien conservée devaient s'ouvrir autrefois les escaliers conduisant aux divers étages du fort et probablement aussi les portes des casemates c et c'.

Les Commentaires du Soldat du Vivarais nous apprennent que « la porte était à un des bords du précipice, avec un bon ravelin duquel se tirait une courtine de murailles jusqu'à l'autre bord du précipice où était une tour qui en faisait le coin.... et qui était basse et assez mauvaise. » Ces indications nous ont permis de retrouver la tour T en effet fort mal construite qui flanquait la porte principale et dominait la cour du ravelin. Cette tour établie sur un rocher percé de cavités ne montre plus aujourd hui qu'une seule meurtrière ou lucarne qui a de fort belles vues sur la campagne ; ses murs n'ont que 0 m. 20 d'épaisseur.

Le corps de logis était divisé en deux parties toutes deux pourvues de terrasses. La partie Sud, dominant la partie Nord, formait donjon du côté le plus vulnérable. Cette disposition encore bien visible est signalée dans les *Commentaires du Soldat du Vivarais* : « La muraille était de la hauteur de 20 échelons et au-dessus était une terrasse en forme de donjon lequel dominait sur la porte et sur tout le reste fortifié de deux guérites ».

La hauteur de 20 échelons correspond à peu près à 6 mètres, ce qui est la hauteur de la salle voutée en ogive. Celle-ci supportait donc la terrasse la plus basse qui était dominée par le donjon D d'une hauteur de 4 mètres égale à la différence de niveau du pied de la tour T et du ravelin R, de telle sorte que, grâce à cette différence de niveau des deux parties du rocher, le mur du donjon avait la même hauteur que celle du reste du corps de logis. Peut-être même le donjon avait-il lui-même deux terrasses de niveaux différents ainsi que nous l'avons admis dans la fig. 3. Ce tracé

Digitized by Google

s'expliquerait par la différence de niveau des diverses parties de l'assise, il serait conforme à la description faite par le soldat du Vivarais qui dit que le donjon « dominait *sur* la porte », il correspondrait enfin à ce que l'on voit encore de la forteresse.

Le plus ancien document que nous ayons trouvé sur le fort Saint-Alban date de 1585 ; en mars de cette année, le fort n'était gardé que par une garnison de 8 hommes. Dès 1587, il fut mis sur le pied de guerre par M. de Chambaud qui groupa autour de ses murs la majeure partie du petit corps de 1200 hommes placé sous ses ordres par l'assemblée protestante de Privas. Le fort servit d'appui aux mouvements du seigneur protestant et contribua ainsi au succès qu'il remporta sur le sieur de la Pierre, maréchal de camp de l'armée catholique, venu pour l'attaquer à la tête d'une troupe de cavalerie et d'infanterie.

Quarante ans plus tard, la forteresse, qui appartenait à M. de Ventadour, était encore entre les mains des huguenots. Le sieur de Brison, gouverneur de Privas, y avait établi une garnison de 50 hommes sous les ordres de M. de Nivolines, officier réputé par sa bravoure. Les de Chambaud passés dans le camp catholique, possédaient au Nord et au pied de la forteresse une ferme que l'on peut reconnaître encore, dans laquelle ils entretenaient un poste de 15 hommes. Nivolines ne pouvait admettre qu'une poignée de catholiques pût impunément surveiller la forteresse dont il avait la charge ; il somma Chambaud de lui livrer sa maison le menaçant, en cas de refus, de s'en saisir par la force et de la raser. Chambaud gagna du temps et fit appel au concours de Vinezac, son parent, avec lequel il tenta sur le fort une surprise dont le *soldat du Vivarais* nous rapporte les détails.

En décembre 1627, trois compagnies catholiques s'approchent de la forteresse par une marche de nuit ; Vinezac les commande en personne. Il ne s'agit pas seulement de surprendre l'ennemi, il faut encore protéger la retraite du détachement que ne manqueront pas de menacer les paysans huguenots descendus de la montagne au premier coup de mousquet. Vinezac détache 200 hommes à ce service ; le reste lui servira à donner l'assaut ; il tentera l'attaque au point du jour, car l'obscurité de la nuit est telle que le terrain bordé de précipices serait dangereux pour ses

Digitized by Google

soldats qui ne le connaissent pas. Tout cela est parfaitement ordonné, c'est de la bonne tactique.

Au moment où les protestants battent la diane, deux colonnes s'élancent contre le fort.

La colonne de droite marche sur le ravelin. En tête s'avance un maçon armé d'un pot-en-tête et d'une cuirasse, avec « une manette pour tomber le couvert de la porte du ravelin » ; derrière lui marchent deux guides bien au courant de la disposition des lieux, ils dirigent une avant-garde de 6 hallebardiers et 12 rouétiers ; le gros, formant un détachement de 50 hommes, suit de près sous les ordres du capitaine de Labaume.

La colonne de gauche est composée d'une avant-garde de 6 hallebardiers et 12 rouétiers commandés par un lieutenant et guidés par deux sergents porteurs d'une échelle de 6 mètres ; 100 hommes marchent sur leurs traces, Vinezac les conduit lui-même.

Enfin 50 rouétiers sont déployés et ont pour mission de tirer sur les terrasses afin de neutraliser les défenseurs par un feu continu.

Rien n'est à critiquer dans cet ordre d'attaque ; un général moderne n'eut pas opéré autrement. Rien ne manque à ces dispositions : le maçon est armé de la cuirasse et du pot-en-tête comme nos sapeurs du génie le seront encore devant Sébastopol ; la manette en bois dont il se couvre est l'ancêtre du bouclier en acier que l'on verra dans les sièges futurs.

L'ennemi découvrit l'approche des colonnes : « Il fit une décharge qui n'empêcha point le maçon de mettre la porte par terre, par où les deux hommes armés (les guides) étant entrés, ils ouvrirent l'autre porte bâtie en pierres sèches, étant suivis des autres qui étaient pour cela ordonnés. Tout fut repoussé ». Trois hommes furent tués et tout le reste fut blessé par les balles des mousquets et par les pierres lancées des murailles. La porte A ne put être enfoncée.

Le *soldat du Vivarais* n'indique pas clairement le point de l'attaque de gauche ; elle fut conduite, vraisemblablement, contre la partie du front au sud et tout près de la tour T. Le donjon pris, tout le reste de la défense devait tomber, c'était pour cela que

Digitized by Google

Vinezac avait porté de ce côté la majorité de ses forces; l'attaque de droite était destinée surtout à tromper l'ennemi et à diviser ses efforts.

Les deux sergents dressèrent l'échelle contre le mur et grimpèrent vivement. Les défenseurs lancèrent des pierres; les deux hommes blessés tombèrent de l'échelle. Les lieutenants Lesparrons et de Servissas qui les suivaient sautèrent avec 8 hommes dans la tour, d'où ils obligèrent l'ennemi à se retirer et à monter sur la terrasse. Comment purent-ils pénétrer dans la tour? Le *soldat du Vivarais* ne le dit point : peut-être y avait-il une fenêtre ou quelque autre ouverture mal gardée Quoiqu'il en soit, les huguenots firent pleuvoir sur la tour une grêle de grosses pierres qui enfoncèrent le couvert; mais ils tentèrent vainement un retour offensif de ce côté.

« Le sieur de Vinezac croyait les siens perdus là-dedans, lorsqu'il s'ouït appeler par eux au secours. La montée de l'échelle était interdite par le grand effort que l'ennemi y faisait du haut du donjon, les coups de pierres ne permettaient pas d'en approcher sans en porter les marques ». Pour comble de malheur une bande de 300 paysans huguenots attirés par le bruit de la mousquetade, descendait de la montagne et menaçait de couper la retraite des catholiques. La situation était critique. Fort heureusement les capitaines Chazeaux et Reynaud, que Vinezac avait laissés sur ses derrières, étaient des officiers de ressource : ils déployèrent leurs troupes, et cinq ou six tambours qu'ils avaient placés dans un bois, firent un tel vacarme que les huguenots, malgré leur supériorité numérique et tactique, s'arrêtèrent et demeurèrent spectateurs de l'attaque qui se déroulait sous leurs yeux.

Une nouvelle tentative d'escalade par l'échelle fut repoussée. Vinezac voyant que les huguenots concentraient tous leurs efforts sur ce point, résolut de déplacer l'échelle. La manœuvre n'était pas aisée. Il fit exécuter une violente mousquetade sur les terrasses afin d'obliger les défenseurs à se dissimuler; puis lui-même, avec deux hommes, s'approcha de l'échelle, l'enleva, « la monta sur un rocher et la dressa au donjon ou terrasse, ce que ceux qui tiraient *aux défenses* empêchaient l'ennemi de voir ».

Digitized by Google

Quel était le nouveau point d'attaque ? Se trouvait-il encore sur la face Est ou était-ce par la face Sud que Vinezac allait tenter l'escalade ? Le *soldat du Vivarais* ne le dit pas et son récit manque de précision. Cependant il y a lieu de remarquer que les rouétistes *tiraient aux défenses*, le *soldat du Vivarais* aurait dit simplement : « tiraient sur le mur, sur les créneaux », si le mur n'avait pas été pourvu de machicoulis ; d'autre part les défenseurs n'auraient pu impunément accabler l'échelle de pierres s'ils n'avaient été protégés par un parapet couvrant leurs mouvements. Le récit de l'attaque semble donc confirmer l'hypothèse que nous avons faite en reconstituant le fort avec des machicoulis.

L'échelle étant placée, Vinezac promit cinquante écus à chacun des deux hommes qui étaient auprès de lui pour y monter, « ce qu'ils firent le pistolet à la main, duquel le premier blessa le premier qui s'opposa à lui, le second fit de même son devoir, lequel fut suivi par le sieur de Vinezac » et par tous les soldats. En même temps, partaient de la tour et du ravelin de nouvelles attaques qui retenaient de ce côté une partie des défenseurs. Le fort fut pris. Nivolines mourut héroïquement sans vouloir se rendre ; il avait fait mettre le feu aux poudres et l'explosion avait encore tué ou blessé une vingtaine d'hommes aux catholiques.

Après avoir réorganisé la défense, Vinezac se retira en laissant une forte garnison dans le fort dont Charrier, frère de Chambaud, fut nommé gouverneur.

L'année suivante, les protestants, voulant fortifier le Pouzin, résolurent de reprendre le fort Saint-Alban qu'ils considéraient avec raison comme une menace pour cette place.

Le duc de Rohan vint lui-même sous les murs de la forteresse et hissa à grand'peine du canon sur la colline avec laquelle elle est reliée. M. de Chambaud, père de Charrier, voyant que le fort ne pouvait longtemps résister et craignant que la garnison ne subît le sort des soldats de Nivolines, remit Saint-Alban au duc sans coup férir à la condition que le fort serait démoli. Rohan tint ses engagements, mais ce qui reste de la place indique qu'il se borna à en détruire les défenses c'est-à-dire à renverser les machi-

Digitized by Google

coulis ; cette opération fut faite consciencieusement car, comme nous l'avons dit, la face Nord est la seule qui porte encore des traces de l'ancienne organisation.

« La ruine du fort — écrit le soldat du Vivarais — fut utile cette fois-là aux ennemis, mais bien davantage aux catholiques dans la suite des affaires qui se sont passées ès sièges du Pouzin, de Chomérac, et après de Privas, où ce lieu-là aurait donné des affaires à cause de sa situation et assiette ».

Aujourd'hui le fort Saint-Alban est connu sous le nom de fort Mahon. D'autres nous diront peut-être le secret de cette nouvelle appellation; mais si le nom a été changé, les murailles se dressent toujours fièrement au-dessus de la campagne, derniers témoins du passé glorieux de l'antique forteresse.

Digitized by Google

IX

LE CHATEAU DE CHEYLUS

Le château de Cheylus fut construit dès les premières années du XVe siècle dans le mandement de Saint-Alban et la paroisse de Flaviac par Bertrand, fils de Pierre, seigneur de Cheylus, petite place forte qui se dressait sur un rocher à cinq kilomètres à vol d'oiseau au sud-ouest de Privas et qui a été détruite au cours des guerres de religion.

Le château relevait féodalement du comte de Valentinois au fils duquel Bertrand de Cheylus avait rendu hommage en 1398.

Construit au sommet d'une croupe dominant de 120 mètres à l'ouest de Flaviac, le château surveille le ravin qui se jette dans l'Ouvèze après avoir traversé le village, et garde les sentiers qui se dirigent vers le château de Bavas à travers le massif montagneux de Gruas. Situé à 1.800 mètres à l'Ouest du fort St-Alban, il a des vues très étendues vers l'Est sur la vallée de l'Ouvèze qu'il enfile dans toute sa longueur jusqu'aux crêtes rocheuses dominant le Pouzin. Il paraît donc devoir être rattaché au système défensif de Privas, quoique son fondateur ait eu surtout pour but, en le construisant, de protéger les biens considérables qu'il possédait dans la région de Saint-Alban.

Le tracé de Cheylus a la forme d'un trapèze rectangle dont les côtés parallèles font face au Nord et au Sud. Le flanquement est assuré par trois tours T_1 T_2 T_3 fortement en relief, solidement construites, et mesurant environ 6 mètres de diamètre. La tour T_1 la mieux conservée, est haute de 10 mètres ; elle contenait quatre salles voutées formant quatre étages de tir. Les quatres meurtrières de chaque étage ne sont pas disposées dans quatre plans verticaux ; elles sont établies en quinconce et ce dispositif a un double but : battre le terrain d'une façon plus uniforme, ne pas affaiblir le mur en y préparant des lignes de moindre résistance, capables de se changer en lézardes sous le choc des projectiles. Il s'agit en effet de meurtrières verticales primitive-

Digitized by Google

ment organisées pour le tir des arbalettes et qui ne furent que plus tard aménagées pour l'usage des arquebuses. Quelquefois même, au troisième étage, profitant de la forme de la meurtrière, on a percé dans la même pierre deux trous pour arquebuse

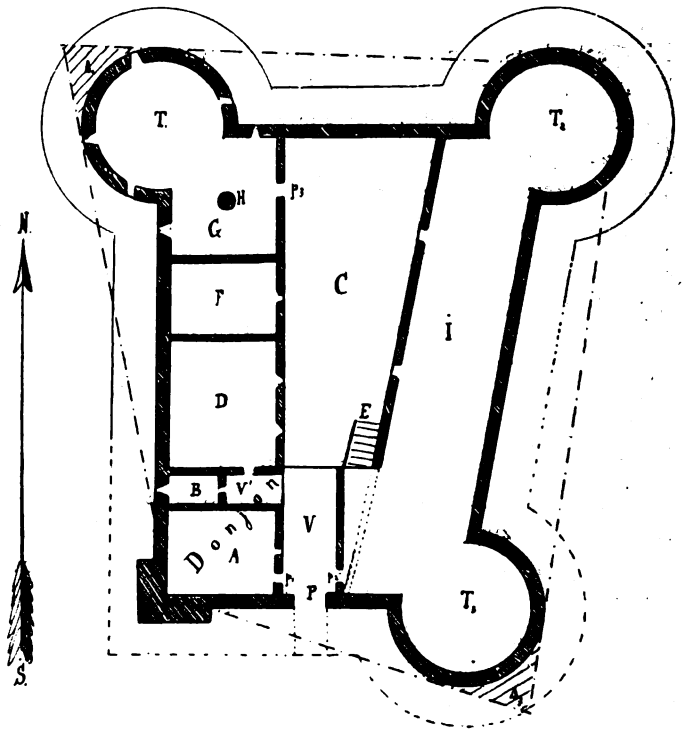

Cheylus.

Echelle approximative.

superposés afin d'augmenter le champ de tir en profondeur. Les meurtrières de l'étage inférieur sont presque à hauteur du sol dans les tours T_1 et T_2, ce qui conduit à conclure que le front Nord et une partie tout au moins des fronts Ouest et Est, étaient précé-

Digitized by Google

dés d'un fossé. La déclivité du terrain vers le Sud ne permet pas d'affirmer que le fossé se poursuivait d'une façon continue de ce côté ; il pouvait se faire en effet que sa profondeur allât en diminuant du Nord au Sud jusqu'à devenir nulle.

On voit encore dans la tour T_1 une fenêtre ouverte à 4 mètres au dessus du sol actuel (crête de l'ancien glacis) et qui était fortement grillée ; une bretèche placée au sommet de la tour la flanquait verticalement.

La tour T_2 moins bien conservée présente des dispositions analogues La tour T_3 est complètement transformée ; elle est entourée de bâtiments d'origine récente appuyés à la muraille Est du château.

A l'angle Sud-Ouest dépourvu de tour, se dresse le donjon qui domine l'ensemble du corps de logis ; renforcé à sa base par de solides contreforts, il ne fait pas saillie à l'extérieur et tire sont flanquement des deux tours T_1 et T_3. C'est évidemment une faute de n'avoir pas fait contribuer le donjon à la défense des deux tours T_1 et T_3 ; un coup d'œil jeté sur le plan permettra de se rendre compte qu'il existe en avant de ces tours deux secteurs A_1 A_3 dépourvus de tout flanquement et qu'il eut été possible de réduire considérablement en donnant au donjon le tracé d'un bastion faisant saillie au Sud-Ouest. L'existence de ces angles morts permet de penser que la Tour T_3 était, comme la tour T_1 pourvue d'une bretèche, organe de défense permettant de remédier dans une certaine mesure au danger des secteurs privés de feux.

Le corps principal de logis est appuyé contre la muraille Ouest ; les bâtiments accessoires I se dressent contre la muraille Est. Au centre, se trouve la basse-cour à laquelle on accède par un passage voûté V communiquant directement avec la porte unique P_1 ; cette porte a été remaniée de telle sorte qu'il est impossible de savoir si elle était munie d'un pont-levis ou si elle était fermée par des battants. A main gauche, en entrant, une porte p_1 s'ouvre sur une pièce voutée A qu'éclaire une unique fenêtre donnant sous la voûte ; c'était sans doute un corps de garde. A main droite, une porte p_2 aujourd'hui murée, conduisait aux communs I et à la tour T_3.

Digitized by Google

Un passage voûté V', perpendiculaire au premier, conduit à une pièce B éclairée par une meurtrière extérieure, et à deux autres pièces D et F élcairées par trois meurtrières basses battant la cour C. C'étaient là des magasins. Une porte p_3 s'ouvre sur une pièce G, dont la voûte est soutenue par un pilier central H ; deux meurtrières extérieures l'éclairent et elle communique avec le rez-de-chaussée de la tour T_1.

Au premier étage mêmes dispositions. Le donjon ne contient qu'une piéce unique au dessus de A, le passage V' et la pièce B sont remplacés par un couloir et un escalier conduisant à un deuxième étage dont les pièces correspondant à F et G ont disparu. Chaque chambre était éclairée par une fenêtre à meneaux donnant sur la basse-cour. Le premier étage du donjon communiquait de plein pied avec une terrasse au dessus de la voûte V ; sur cette terrasse s'ouvrait également une porte donnant accès à l'unique étage des communs I.

Le troisième étage du donjon est aujourd'hui disparu.

Un escalier E conduisait de la cour à la terrasse par laquelle il fallait nécessairement passer pour se rendre au premier étage du corps de logis et des communs. On conçoit immédiatement l'avantage de cette disposition : l'ennemi, maître de basse-cour C, avait à conquérir la terrasse avant d'atteindre le premier étage indépendant du rez de chaussée. Le premier étage pris, il avait à enlever le second et enfin l'étage supérieur du donjon. Il est probable que l'escalier en pierre actuel E était remplacé par un escalier mobile en bois que l'on pouvait retirer en cas de danger.

Le château demeura de père en fils en la possession de la maison de Cheylus dont un des membres, Claude, devint seigneur de Rochemaure. L'extinction de la succession masculine le fit passer par alliance à Grégoire de Favet, gouverneur pour le roi de La Voulte et commandant du Vivarais. C'était en 1594, les guerres de religion désolaient le pays, mais l'histoire ne nous dit pas quel rôle militaire le château fut appelé à jouer dans la lutte ; sa situation même lui enlevait toute action directe sur le chemin du Pouzin à Privas ; il était plutôt un poste d'observa-

Digitized by Google

tion qu'un poste de combat et ce fut sur le fort de Saint-Alban que se concentra tout l'intérêt. Louis XIII donna l'ordre de démolir Cheylus, un marché fut passé dans ce but avec un entreprenenr du Pouzin qui se borna, comme Rohan à Saint-Alban, à abattre les défenses. Les tours sombres du vieux manoir dominent encore la vallée de l'Ouvèze.

F. d. P.

Digitized by Google

ALLIANCES
DE LA FAMILLE DE TOURNON DE MEYRES AVEC LA FAMILLE DE BOULIEU ET DE FAY

La famille de Tournon de Meyres, dont s'est occupé la *Revue du Vivarais*, s'était alliée à la famille de Boulieu du Mazel, près Tence. Nous trouvons dans les registres paroissiaux de Tence : Le 2 février 1686, Mariage de messire Jean Antoine de Tournon de Meyres. paroisse de Desaignes et baron de Retourtour fils de François de Tournon, seigneur du Vergier et autres places et de dame Louise Geneviéve de Chanaleilles et de demoiselle Marie de Boulieu fille à feu messire François de Boulieu seigneur du Mazel, les Mazeaux, Pleyne. la Valette et autres places et à dame Claudine de Sanhard, dame du Mazel, paroisse de Tence, diocèse du Puy ; la bénédiction nuptiale a été donnée par moi, archiprêtre de Monistrol et curé de Tence en présence de messire François Claude de Boulieu, sgr du Mazel ; Hugues de Costaros, sgr de St-Didier ; Just de Bronac, sgr de Bronac, Montfalcon et autres places ; Claude Dominique François de Paulallion, habitant la ville du Puy ; Jean Despras, sgr de la Suchère ; noble François de... sgr de St-Cierge, Bonnet, archiprêtre curé.

Les minutes du notaire Buisson de Tence nous fournissent l'acte suivant : Le 7 mai 1691 s'est personnellement établi messire François de Boulieu. sgr du Mazel, les Mazeaux, Pleyne et autres lieux, habitant son château du Mazel, fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de messire François de Boulieu son son père d'une part et messire Jean Antoine de Tournon de Meyres. baron de Retourtour, comme légitime administrateur des biens de noble François de Tournon, son enfant unique et de défunte dame Marie de Boulieu, vivant son épouse, habitant la ville de Tournon ; lesquels d'après le contrat de mariage du sieur de Meyres avec la dite dame Marie de Boulieu du 2 février 1686, reçu maître Changea notaire, s'était constitué en dot la

Digitized by Google

somme de dix mille livres à elle laissées par messire François de Boulieu, son père pour ses droits paternels. Les sieurs du Mazel et de Tournon ont réglé les droits du jeune sieur de Tournon.

Récité en la ville de Tournon, maison de sieur François Blanc, avocat en parlement en présence de messire Jean Pierre Dumont, prieur et curé de St-Bonnet le Froid, ainsi que les dits sieurs de Meyres et du Mazel, ont signé : Le Mazel, Tournon de Meyres, Dumont, Blanc.

Le 10 février 1710, mariage de messire Florimond de Fay seigneur, comte de Coisse, fils légitime à messire Baltazar de Fay et à dame Marie Hélène de Truchet, demeurant en son château de Coisse, paroisse d'Arlanc, diocèse de Clermont d'une part et de demoiselle Claudine Huguette de Boulieu, fille légitime à feu, messire François de Boulieu, vivant seigneur du Mazel et de dame Marie Anne de Costaras, vivant en son château du Mazel, ont reçu la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château du Mazel en présence de messire Jacques de Fay, comte de Maubourg, Florimond, seigneur, comte de Truchet ; Florimond et Claude de Pinha, seigneur de Four et de la Tour ; François de Montagnac, comte de Montyver ; Jean Just de Brossac, seigneur du lieu ; Guy François de Combes ; Jean Antoine de Poulaillon, seigneur de Glavenas et Claude de Pinha, abbé de Fours, Bonnet curé (1).

Jean de Fay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi avait épousé en 118 Marguerite du Peloux fille de François II du Peloux et de Claudine de Lucinge, leur fils Hector eut de Marguerite de la Roche, Jacques qui continua la branche de Maubourg et Jean qui forma celle de Coisse.

Plus tard Hector de Latour-Maubourg qui avait gagné par plus de cinquante années de glorieux services le bâton de maréchal de France ne laissa en mourant que des filles et institua héritier de ses bien son cousin Claude Florimont de Fay de Coisse et d'Huguette de Boulieu.

La branche de Fay Gerlande, formée par Renaud 2e fils d'Ar-

Registres de la paroisse de Tence.

Digitized by Google

taud de Fay, tirait son nom d'un fief situé dans la paroisse de Gerlande près d'Annonay.

Cette famille a compté parmi ses membres des chambellans du roi, des chevaliers de Malte et contracté des alliances avec des maisons très illustres.

Charles de Fay Gerlande qui était aussi seigneur de la Motte en Dauphiné eut deux filles de Jeanne de Senecterre ; le 2e nommé comte de Gerlande épousa en 1735, une fille du second lit du maréchal de Maubourg, et mourut deux ans après en laissant une fille unique qui épousa Claude Florimond de Fay de Coisse.

L'aîné appelé Marquis de Gerlande n'ayant point eu d'enfants des deux femmes qu'il avait successivement épousées, légua ses biens au même comte de Maubourg qui réunit ainsi tous les biens maternels et collatéraux des maisons de Fay et de Gerlande (1).

En 1780, Messire Florimont de Fay est dénommé : Marquis de Latour-Maubourg et de Gerlande, comte de Montetuit, vicomte de l'Etrange, baron de la ville de Privas, Boulogne, Dunière-Latour, Seigneur du Mazel, Ste-Sigolène, Chabrespina, Lignon, la Batie. la Motte de Galaure et autres places, chevalier de l'ordre royal de St Louis.

X. X.

Digitized by Google

CHRONIQUE & BIBLIOGRAPHIE

Lire dans *La Voix du Terroir*, fascicule d'avril : *Une lettre d'Auguste Gleizal* par A. Roche ; *Viviers pendant la peste de 1629* par R. Labrely ; des reproductions de pièces intéressant l'histoire de Viviers, par J. Bourg.

*
* *

Dans *Les Archives d'Anthropologie universelle de Médecine légale*, M. le docteur Jullien, de Joyeuse, publie (15 avril) un *Essai de construction d'un conformateur manuel*. Cet instrument a pour but de faciliter les opérations d'anthropométrie, en donnant une fiche « reproduisant avec exactitude diverses dimensions de la main ».

*
* *

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS EN 1907

L'Eglise de Chassiers.
— de Coucouron.
— de Gravières.
— de Largentière.
— de Larnas.
— de Ruoms.
— de Vinezac.

*
* *

M. de Boislisle, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est décédé à Paris au mois de mars dernier.

L'éminent historien avait traité plusieurs questions d'histoire du Vivarais. Sa monumentale histoire de la maison de Nicolay, du Bourg-Saint-Andéol, l'une de ses premières œuvres, contient

Digitized by Google

des documents importants pour notre histoire locale. Il n'avait jamais cessé, depuis, de s'intéresser au Vivarais et avait donné de nombreux compte-rendus détaillés des ouvrages historiques sur notre pays dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, dont il était le secrétaire.

Il a publié dans ce même recueil (1874, pp. 70 et 256) trois pièces du plus grand intérêt sur l'élection de l'évêque des fous et de l'abbé des nobles au Bourg-Saint-Andéol (1442-1478-1537).

B. E.

Digitized by Google

LOTOIRE

ET SES POSSESSEURS : LES GOYN ET LES LE MORE

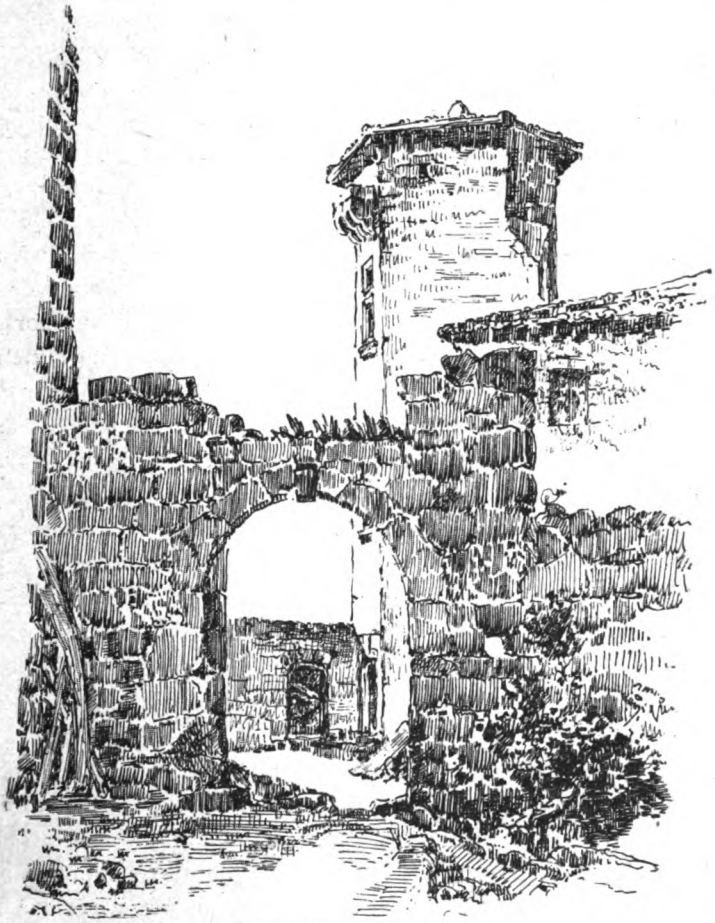

LA TOUR DE LOTOIRE
d'après un dessin de M. Maurice Luquet.

Lotoire était une de ces gentilhommières si nombreuses qu'elles se touchaient presque toutes dans ce beau et bon pays de Quintenas, encore aujourd'hui très aristocratiquement habité.

Digitized by Google

On parla de Lotoire pendant les guerres de religion. Les lieutenants du sinistre Erard ne dédaignèrent point de venir s'y loger Des préliminaires de paix y furent traités.

Mais dès le milieu du XVIIe siècle, Lotoire avait été délaissé par ses possesseurs qui habitaient Annonay et il ne reste plus aujourd'hui de l'ancienne gentilhommière que la tour hexagonale qui renferme l'escalier et qui est cependant assez vaste pour loger les travailleurs du domaine.

La première mention que nous avons de Lotoire est d'âge respectable, remontant au mois de mai 1247. C'est alors le mas « de Austori » au sujet duquel André, Pons et Hugues, fils de Pons Jourdan, sont en discussion avec Raoul, prieur de Quintenas. Les trois frères en réclamaient la possession et le prieur prétendait au contraire que leur feu père l'avait vendu au prieuré pour le prix de 500 sols et qu'il en avait même joui depuis longtemps, *nomine domus de Quintenas*. On avait plaidé suffisamment et, comme cela arrivait le plus souvent, on recourut, pour en finir, à un arbitrage. Martin, prieur de Davezieu, et Dalmas, prieur de Veyrines, furent, d'un commun accord, choisis pour arbitres et ils maintinrent en possession le prieuré de Quintenas, à la condition de payer 100 sols viennois aux frères Jourdan. La sentence avait été homologuée par Hugues, cardinal au titre de Ste-Sabine, et par Jean, archevêque de Vienne, et les parties avaient approuvé par un acte passé à Annonay, dans l'Hospice de St Jean-de-Jérusalem (1).

Dans la suite le prieuré de Quintenas bailla le domaine en accensement perpétuel. En 1548, Charles Goyn reconnait au prieur son mas de Lotoire, contenant, indépendamment d'autres articles, 80 sétérées contigues et payant pour le tout 2 quartes de froment, 8 setiers de seigle et 3 setiers d'avoine (2).

Aux XIVe et XVe siècles Lotoire est comme un hameau où habitent les familles Brun et Bonnet Puis le domaine passa à la maison noble des Goyn.

Jean Goyn de Lotoire, « nobilis vir Johannes Goyni de la

(1) Parchemin de la Bibliotèque d'Annonay, don de M. G. Fontanille.

(2) Du Solier, *Généalogies*, ms.

Digitized by Google

Outoyre », pour se conformer aux dernières volontés de son père noble Jean Goyn, et de sa mère, noble Louise de Bozas, fonde, le 9 février 1492 (v. st.) en l'eglise d'Ardoix, une messe qui y sera célébrée à perpétuité le jour de la fête de St-Barthélemy apôtre. Le curé d'Ardoix, Messire Antoine Bonier, en prend l'engagement et Jean Goyn assigne pour cette fondation la rente d'un quartal de seigle à la mesure d'Oriol. L'acte est passé à Ardoix, dans la maison de noble Philibert du Mazel, en présence de Messire Pierre de Crosmaria, curé de Quinténas, de François Boulho, aliàs Chamondi, de St-Jeure, et de François Columby, d'Ardoix (1).

Voici la suite de cette famille Goyn qui possédera Lotoire pendant un siècle encore et qui y sera remplacée par celle des Le More, originaire du Velay.

1. *Jean I Goyn*, marié à Louise de Bozas. Il possédait aussi à Quintenas le domaine du Peyron qu'il vendit en 1460 à André Touchat. En 1478 il était exécuteur testamentaire de noble Claude du Pont de Munas.

2. *Jean II Goyn*, qui nous est connu par la fondation ci-dessus rapportée.

3. *Jean III Goyn*, assista vers 1510 avec son père au mariage de Sébastien de Massabœuf et de Catherine de Mancha. En 1516 il était exécuteur testamentaire de Marguerite de Pellissac. Il signait : *De Lotoire* et il était inscrit au rôle de l'arrière-ban. Il testa en 1534. Il avait épousé Isabelle de Brénieu (2) et laissa trois enfants : Charles qui suit, Bonaventure et Justine, qui suivront aussi.

4. *Charles Goyn* posséda Lotoire pendant quelque temps, semble-t-il ; il en rendit hommage en 1548 au prieur de Quintenas. Il ne vivait plus en 1559 et Lotoire passa successivement à Bonaventure et à Justine, ses sœurs ou ses filles.

5. *Bonaventure de Lotoire* avait épousé François de Boulieu, de

(1) Minutes de Dubouchet (De Boscheto, notaire à Sarras), étude de Me Granjon, notaire à Tournon.

(2) Les Tivoley, qui avaient pris le nom de leur domaine de Brénieu près de St-Romain d'Ay, étaient déjà possessionnés à Ozon et à Champagne.

Digitized by Google

la branche du Mazel (1). A l'exemple de Christophle de Boulieu, seigneur du Mazel, François fut sans doute au nombre des gentilshommes qui se groupèrent autour du baron de St-Vidal. Peut-être tomba-t-il dans une rencontre avec les huguenots ? En tous cas il ne vivait plus en 1581. Sa femme aussi était morte à cette époque et sa sœur Justine avait hérité de Lotoire

6. *Justine de Lotoire* avait épousé François de Roccard, lequel vivait encore en 1597.

Comme tout le quartier de Quintenas, comme tout le pays avoisinant, Lotoire souffrit grandement des guerres civiles. En 1573 le jeune et trop fameux Erard avait exploité et terrorisé nos régions. Avec cent hommes de sa sorte il s'était fortifié dans les tours d'Oriol, « et de ces tours désertes et inhabitées, n'ayant depuis cent ans que servy de repaire aux chats huans et aux chauve souris, sortirent comme du cheval de Troye tous les maux, ruines et calamitez du pays ». Ses lieutenants Roy et Tremolet occupèrent Munas, Manoha et Lotoire. « Leurs troupes firent de grandes ruines et dégasts aux dictes maisons et pillèrent beaucoup de bleds, vins et meubles que les villageois d'alentour avoient serré dedans, pensans les asseurer ». Nicolas du Peloux assiégea vainement Oriol, faute de canon. Son frère Charles fut blessé près de Munas. Erard fut pris dans une sortie, amené à Annonay, puis relâché pour trois cent écus.

Cependant François de Barjac, seigneur de Pierregourde, commandant des huguenots en Vivarais, vint à Lotoire en décembre et y conclut une trêve avec du Peloux. Le traité fut ensuite ratifié à Brogieu. Les châteaux furent rendus à leurs maîtres.

Au cœur de l'hiver Pierregourde passa en Velay et « toutes les montagnes furent estrangement esmeues ». Erard se jeta sur Tence « auparadvant esmantellée » et s'y fortifia. Le baron de St-Vidal l'y assiégea pendant vingt jours. Le capitaine Posta, commandant de St-Agrève, s'empara d'Erard, reçut 250 livres

(1) Antoine de Boulieu, frère d'Albert, était prieur de Tence en 1480. François de Boulieu lui succéda dans ce bénéfice et son frère naturel, Guillaume de Boulieu, sieur de Grusse, devint seigneur du Mazel en épousant le 11 décembre 1528, Marguerite Blainier du Mazel.

Digitized by Google

pour sa part de prise, et le bandit fut de nouveau relâché (1).

Au printemps de 1574 les troupes protestantes apparurent encore, sous le commandement de St-Romain. Elles s'emparèrent d'Annonay par surprise et brûlèrent le château de Quintenas. En 1576 le capitaine protestant Bouchet vint encore se fortifier à Lotoire pour piller ce qu'il restait à prendre.

Justine fut la dernière de sa famille. Nous ne savons rien d'elle et nous ignorons ce qu'il advint de Lotoire après elle.

Selon l'ordre naturel et le régime ordinaire des substitutions, Lotoire put échoir à une autre branche des Goyn, qui habitait à la Collange, en la paroisse d'Eclassan. Pierre Goyn, sieur de la Collange avait épousé Marguerite du Port. Il vivait en 1530 et parait n'avoir laissé qu'une fille, Isabelle, mariée à Jacques de Geyssan, écuyer, habitant en la paroisse de St-Sauveur-en-Rue. Ces Geyssan possédaient aussi Seillonas en la paroisse de Bourg-Argental.

Antoine de Geyssan, fils de Jacques, avait épousé Marguerite de Joux, fille de Jean, seigneur du dit lieu (2). Antoine avait reçu une part des biens de son père, puis cette libéralité avait révoquée, par un acte du 22 février 1550, pour cause d'ingratitude (?). Antoine de Geyssan ne vivait plus en 1570 et sa femme avait la

---

(1) Si Erard ne tenait pas des chefs protestants une commission régulière, ceux-ci avaient, au moins dans le début, accepté sa collaboration. Il se disait de leur parti et avec eux, il combattait les catholiques. Les catholiques, considérant Erard comme bélligérant, le traitaient en prisonnier de guerre et le relâchaient en conséquence contre la rançon due, selon l'ancien droit de guerre à celui qui s'était emparé de sa personne. Rochegude put agir autrement lorsque, l'année suivante, à Lamastre, « Erard et son lieutenant Lachaut, qui ne se doutant autrement de luy, pour s'estre tousjours advoué du party de la Religion, le vindrent caresser et saluer comme leur gouverneur, mais ce leur fut la salutation de Joab, car ledict sieur de Rochegude.. les fit tous les deux pendre et estrangler aux créneaux de leur fort ». Erard put alors être traité selon ses mérites, comme un simple bandit dont les atrocités épouvantables finissaient par compromettre le parti dont il se réclamait.

(2) Jean de Joux qui, selon du Solier et Mme Brioude, était lui-même un Geyssan, avait épousé Jeanne de Brénieu dont la sœur Isabelle était femme comme nous l'avons vu, de Jean Goyn de Lotoire. Jean de Joux, testa le 25 mars 1544, instituant pour héritière sa fille Marguerite, en lui donnant pour tuteur ce Jacques de Chaste, chevalier, gentilhomme de la maison du roi, seigneur de Chaste et de la Faye en Velay, lequel avait vendu, le 5 février 1525, à Noël de Fay, compagnon de Bayard, la petite part que la maison de Chaste avait dans la coseigneurie de Peyraud. (Du Solier, Généalogies, ms.— Abbé Seytre, Histoire de Bourg-Argental, ms. — Mme Brioude, Recherches sur Tence. — E. Nicod, La Maison de Fay-Peyraud).

Digitized by Google

tutelle de leurs enfants. Il n'est pas impossible que ceux-ci soient entrés en possession de Lotoire et qu'ils aient plus tard cédé le domaine à Jean Le More, soit contre argent, soit en échange avec une de ses terres du Velay.

Car Lotoire appartenait aux Le More et ne leur vint pas, comme on l'a cru, par les Boiron (1).

Les Le More portaient ; *d'argent à trois têtes de Maure de sable liées d'argent* (2).

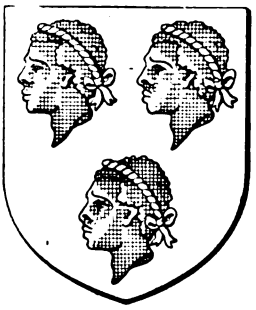

Ils étaient originaires du Velay. Le premier que nous connaissions est Christophle Moro, seigneur du Besset et de Vieilherma-La-Tour. Son testament nous est parvenu. Il s'y dit « licencié ès lois, natif de Tence et de présent habitant de Tournon ». Son mariage avec Marguerite de Marcoulx l'avait amené dans cette ville. Toutefois les premiers Le More n'abandonnèrent pas leur pays d'origine où ils conservèrent leurs biens, et on les voit partager leur temps et leurs occupations entre le Velay, le Vivarais et le Valentinois.

Christophle Moro teste donc le 2 février 1521 (v. st), devant le notaire Pierre Gamon, dans le couvent des Carmes de Tournon.

(1) Dès 1623, en effet, Jean Le More est qualifié sieur de Lotoire et, lorsqu'il marie, en 1635, son fils Jacques avec Marguerite Boyronis, celui-ci prend dans le contrat la dite qualité de sieur de Lotoire, tandis que celle de sieur de Pignieu est seule attribuée à son défunt beau-père Pierre Boyronis.

(2) Jean Le More fit enregistrer ses armes à l'*Armorial* de 1696. Il fut condamné, ainsi que son fils Charles Dominique pour usurpation du titre de noblesse (Bibliothèque nationale, ms fr. 3255) D'après M. Fl. Benoît d'Entrevaux, *Armorial du Vivarais*, en préparation) — Nous empruntons à ce ouvrage, avec la gracieuse autorisation de son auteur, le blason des Le More ci-dessus reproduit.

Digitized by Google

Il laisse à sa femme, noble Marguerite de Marcoulx, l'usufruit et l'administration de tous ses biens et lui donne avec 100 livres tournois, sa chaîne d'or du poids de 80 écus. Il institue héritier universel, son fils François Il donne à sa fille, Anthonie Mora, femme du notaire Claude Pichon, 50 livres en plus de la dot qu'elle a reçue, — à Alexandre et à Jehan, ses fils, 400 livres à chacun, — à Catherine Mora, sa fille, 500 livres — Il laisse 25 livres et un de ses meilleurs habits à Pierre Largeon, son serviteur et familier. Il fait des legs de 15 livres aux Carmes et aux Frères de l'Observance de Tournon, au Couvent de Sainte-Claire d'Annonay, à l'Hôpital et au luminaire de l'Eglise de Tence. Enfin, il nomme exécuteurs testamentaires : noble Guilhaume d'Alier, Claude Pichon, et noble Jehan de Pellissac, seigneur dudit lieu.

L'alliance et la descendance de Christophle Le More s'établissent donc comme suit :

Femme : Marguerite de Marcoulx (1).

Enfants : 1. François.

2. Anthonie, mariée à Me Claude Pichon, notaire de Tournon. Elle eut en partage la terre du Besset que sa fille. Claire Pichon porta dans la maison de Pellissac, en épousant, le 10 octobre 1551, Claude de Luzy (2).

3. Alexandre.

4. Jean, qui suit.

5. Catherine.

Jean I Le More serait, autant qu'on en peut être certain à défaut de preuves probantes, le quatrième enfant de Christophle et de Marguerite de Marcoulx, et devint sans doute l'héritier de la

(1) Les Marcoulx du Velay et les Marcoulx du Vivarais paraissent tirer leur origine commune de la terre de Marcoulx près de Montregard et non loin de Tence. Ils la possédèrent longtemps et ils pouvaient posséder aussi le domaine de Marcoulx aux portes de Tournon et de Marcoulx, près de Sécheras. Pons de Marcoulx, tige de cette famille, avocat du roi en la sénéchaussée de Beaucaire, avait été anobli par lettres du 22 septembre 1475. Son fils Jean fut juge royal du Vivarais et du Valentinois, viguier et capitaine châtelain de Boucieu. (Du Solier, *Généalogies*. — Rousset, Notes, t. 3, p. 1016, 1122).

(2) Mme Brioude, *Recherches hist. sur Tence*, p. 55-59.

Digitized by Google

maison. Jean Le More, dit *Le vieux*, fut bailli de Tence. Il fut marié deux fois (1).

Sa première femme nous est inconnue.

La seconde, qu'il épousa en 1574 ou 1575, fut Jeanne de Montrond qui était veuve de Marcellin de Chambonnet, notaire et capitaine de Monistrol et dont elle avait eu Esther de Chambonnet épouse de Jean II Le More, fils de son second mari. Elle mourut le 9 août 1586.

Jean I Le More avait testé le 31 décembre 1555. Il avait eu deux fils du premier lit :

1. Jean II qui suit.
2. Claude Le More, marié par contrat du 11 décembre 1594 à honneste fille, Claude Maisonnialle, fille à feu Me Claude Maissonnial, de Foureton.

Et il eut de Jeanne de Montrond :

3. Louis Le More
4. Pierre Le More, décédé sans postérité.
5. Marguerite Le More, décédée sans postérité.
6. Henry Le More, lieutenant en la juridiction de Tence.
7. Anne Le More, mariée à honneste Laurent Cheynel.

Jean II Le More se qualifie docteur régent en l'Université de Valence et juge général de la comté du Velay.

Quand Mgr de Léberon, évêque de Valence, le nomme, le 21 mai 1630, à la première des quatre chaires de droit de l'Université, vacante par le décès de Jules Pacius, le prélat expose que Jean Le More y professe l'un et l'autre droit depuis quarante ans, *cum publica approbatione*, et que, depuis vingt ans, il y occupe la deuxième chaire, *cui indefessam et dignam ab eo tempore vacavit operam*.

Il y a donc apparence que Jean le More préféra l'exercice du professorat et que ses fonctions de juge étaient remplies par un lieutenant, sans doute par son frère Henry. Toutefois, lorsque

(1) Nous suivons maintenant l'excellente généalogie des Le More que Jules Rousset dressa le 20 janvier 1843 sur les titres originaux à lui communiqués par M. de Lacheysserie, et nous la complétons par les données que nous fournit du Solier et par quelques éléments que nous avons recueillis çà et là dans les minutes notoriales, tel le testament de Christophle Lemore.

Digitized by Google

l'Annonéen Jean de Serres, évêque du Puy, visite Tence, le 18 octobre 1626, c'est Jean le More qui le prie, au nom des habitants, de leur concéder une part des revenus du prieuré pour faire face aux réparations de l'église (1).

Jean II le More épousa le 13 janvier 1589 Esther de Chambonnet, fille, comme nous l'avons dit, de Marcellin et de Jeanne de Montrond, sa belle-mère à lui. Ces unions compliquées et réitérées étaient fréquentes autrefois et les minutes notariales nous en fournissent des exemples curieux, véritables casse-tête matrimoniaux qui mettent à l'épreuve les généalogistes sérieux et qui induisent en des erreurs désolantes ceux qui le sont moins.

Jean Le More testa le 24 juillet 1643 et fit un codicille le 1er octobre suivant.

Il laissa six enfants :

1. *Jacques*, qui suit.

2. *Marcellin Le More*, conseiller au présidial de Valence, qui testa le 23 janvier 1650. Il avait eu de Jeanne Tochard de Quintenas, un fils naturel, Marcellin, qui fut notaire à Quintenas et qui épousa le 19 juillet 1672, en l'église de Sarras, honnête Françoise Artaud, fille de Sébastien et de Françoise Artaud, fille de Sébastien et de Françoise Magline d'Ardoix et en eut de nombreux enfants. Francoise Artaud survécut à son mari et fut inhumée le 6 janvier 1731 en l'église d'Ardoix (2).

3. *Françoise Le More* mariée, suivant contrat du 10 juillet 1621 reçu Me Peyret, à M. Me Pierre de Serret, conseiller du roi au présidial de Valence, fils de M. Me Pierre de Serret, aussi conseiller du roi au dit présidial.

4. *Clauda Le More*, mariée vers 1636 à noble Louis de La

(1) Mme Brioude, loc. cit., p. 105.

(2) Nous trouvons dans les minutes du notaire Jean Frachon un acte assez curieux d'après lequel dame Anne de Ferriol, abbesse de Ste-Claire d'Annonay, s'engage, le 13 novembre 1712, envers Françoise Artaud, veuve de Marcellin Le More, à lui faire enseigner tous les secrets que possède sœur Marianne Gautier, religieuse professe de l'abbaye, notamment à distiller l'eau de vie, à composer plusieurs sortes de liqueurs, du sirop de capillaire, à faire des biscuits et des macarons.

Digitized by Google

Fayolle de Chizaret (1). Leur fils André épousa par contrat du 6 novembre 1662 (Arnaud, notaire) Marie Marthe de Suffize, « la jeune, » fille de feu Jerosme (Hierosme, Erasme) Henri de Suffize, escuyer, sieur de Bilhe et de Ruas, et de Marguerite Martin.

5. *Isabeau Le More*, mariée à M. de Figon.

6. *Sébastienne Le More*, mariée à noble Charles de Pinhac de la Borie (2).

Jacques Le More, sieur de Lotoire et de Pignieu, épousa par contrat du 4 janvier 1635, reçu Guérin, notaire à Annonay. Madeleine Boyronis. « Noble Jacque Le More, docteur ez droits, agrégé en l'Université de Valence, sieur de Lotoire, fils naturel et légitime de noble Jean Le More, conseiller du Roi et premier professeur ez droits de ladite Université et de damoiselle Esther de Chambonnet, » épouse « damoiselle Marguerite Boyronis, fille naturelle et légitime de feu noble Pierre Boyronis, sieur de Pignieu (3) et de damoiselle Magdeleine

---

(1) Les La Fayolle de Rochepaule, de souche plus ancienne et plus noble qu'ils ne le pensaient eux-mêmes, s'étaient apparentés à Annonay par le mariage de Pierre de La Fayolle, châtelain de Rochepaule et coseigneur de Beaudiné avec Bernardine d'Armand. Une Jeanne de La Fayolle y avait épousé plus tard Christophle Le Febvre et elle avait hérité vers 1595 de ses oncles Bourdin le domaine de Chizaret près Quintenas, qui passa ensuite à Louis de la Fayolle. Mais on trouve à Chizaret deux Louis de La Fayolle père et fils, et cette identité de prénom a induit les généalogistes en erreur, en sorte que les filiations qu'ils ont établies sont très confuses. Louis de La Fayolle, le père, était, selon du Solier, beau-frère du notaire Boiron avec lequel il fit un partage en 1598, mais ce renseignement ne nous fixe pas, la famille nombreuse des Boiron ayant pu compter plusieurs notaires.

Mondon Darmand, docteur ès droits, et sa femme Marguerite Pourret, testèrent ensemble le 27 novembre 1605. Ils avaient alors pour enfants : André, institué héritier, — Marie, femme à Isaac d'Escoffier, sieur de la Crotte, — Suzanne, femme au sieur Blaise Chave, — Anne, qui épousera, le 8 janvier 1606, Pierre Boyronis et Madeleine qui épousera un autre Pierre Boyronis. Car il y avait en même temps quatre Pierre Boyronis, les deux pères et les deux fils. Le procès-verbal d'insinuation du testament olographe précité décrit les cachets y apposés, « en cire rouge d'Espagne, en lesquels sont gravées les armories du dit deffunct, savoir de quatre estoilles, d'une main partant d'une nue tenant ung ancre dans l'écu. » (De nos archives).

(2) Communication de M. Albert Boudon.

(3) Pignieu, maison forte en la paroisse de Vernosc, entre St-Cyr et Davezieu. Les protestants s'y étant fortifiés en 1574, la garnison catholique du château des Célestins de Colombier assiégea et reprit Pignieu le 17 octobre.

Digitized by Google

Darmand. » Jean Le More donne à son fils une somme de 8 00 livres et, de plus, la moitié de tous ses biens en s'en réservant l'usufruit, et n'étant tenu qu'à la seule nourriture des futurs époux et de leur famille, tant qu'ils habiteront conjointement avec lui. Marguerite Boyronis possède sa part de l'héritage paternel, notamment les domaines de Pignieu et de Ste-Claire. Son futur lui promet 3000 livres d'augment en cas de survie et 1000 livres de bagues et joyaux. Sont présents M. Me Pierre Dodin, docteur ès droits, conseiller du roi et son juge conservateur des Equivalents du Vivarais, M. Me Pierre de Serret, docteur ès droits et advocat au Parlement de Grenoble, François Le Seigle, lieutenant de bailli au Marquisat d'Annonay, M. Me Henri Baille, docteur en médecine, M. Me Antoine Laurent, docteur ès droits et advocat au bailliage de Vivarais, sieur Louis Fayolle, noble Isaac Escoffier, sieur de La Crotte, M. Me Henri Le More, lieutenant en la juridiction de Beaujeu et de Tence, et sieur André Mical, apothicaire d'Annonay et autres soussignés.

Pierre Boyronis était de son vivant notaire royal et greffier de la Cour ordinaire d'Annonay. Ces Boiron étaient riches. Le Cadastre d'Annonay de 1598 enregistre de nombreuses maisons et terres leur appartenant. Marguerite Boyronis avait une sœur, Anne, qui avait épousé, le 30 août 1643, François de Bozas-Chirols, fils de noble Jean de Bozas et de Marguerite de Bronac, et qui, n'ayant pas eu d'enfants, avait laissé l'usufruit de ses biens à son mari et la majeure partie de sa fortune à sa petite nièce Anne Paule Le More. (1)

Jacques Le More testa le 5 février 1652 et mourut le 18 du même mois. Marguerite Boyronis se remaria, le 7 février 1656, avec M. Me Jean d'Aletz, avocat en parlement à Montfaucon. Elle testa le 12 avril 1674. Elle avait donné à son premier mari deux enfants :

1. *Jean*, qui suit.

2. *Anne Marie Le More*, mariée, le 29 janvier 1652, à noble

(1) Marguerite Boyronis, née le 26 décembre 1614, baptisée le 1er janvier 1615. — Anne Boyronis, née le 27 septembre 1617, baptisée le 1er octobre suivant (*Registres de l'Eglise réformée* d'Annonay).

Digitized by Google

Gaspard de Martel, conseiller du Roy et son prevost des mareschaux au pays de Velay, fils de Jacques, avocat au Puy, et d'Antoinette de Serres.

Jean III Le More était surnommé « le petit père ». Du Solier le dit « homme d'esprit, de valeur et de bonne société » et Du Solier est un généalogiste peu louangeur.

Il avait épousé, par contrat du 3 octobre 1662, Marguerite de Combladour de Montréal et il en eut huit enfants :

1 *Charles Joseph Dominique*, pui suit.

2. *Just Alexandre*, qui suivra.

3. *Madeleine*, mariée par contrat du 24 juin 1682, à noble Louis du Cluzeau, de Vanosc, fils de Claude et de Marie Molinot (1).

4. *Anne Paule*, mariée par contrat du 2 mars 1686, reçu Tremolet, à noble Fleury Le Febvre, seigneur du Pestrin et co-seigneur d'Oriol, fils de Nicolas et de Lucrèce Le Faure. Anne Paule recevait une dot de 6.000 livres, en représentation de laquelle on lui donna le domaine de la Pranguerie près de Roiffieu (2). La bénédiction nuptiale leur fut donné le 19 mars, jour de St-Joseph, en l'église de Quintenas, par Messire Vedel, curé d'Ardoix. - Anne Paule mourut à l'âge de 86 ans et fut inhumée le 26 novembre 1751 en la chapelle St-Antoine de l'église d'Ardoix. Il y avait trente ans que son mari l'y avait précédée, ayant été enseveli le 2 novembre 1721, « avec un grand concours de peuple, étant un dimanche », comme l'explique le curé Jacob.

5. *Marie Marguerite*, née en octobre 1664, mariée, par contrat du 25 avril 1699, à Christophle de Giraud, de Chirols, paroisse de Satillieu Le 14 octobre 1704, Christophle de Giraud donne quittance à son beau-frère Charles Joseph Dominique de la somme de 400 livres sur la constitution dotale de sa femme.

6. *Marie Marthe*, née le 6 mai 1671 et baptisée à Quintenas le

(1) Ils eurent 18 enfants, puis il y en eut 10 à la deuxième génération et 12 à la troisième. Les domestiques servaient de parrains et de marraines selon l'usage dans ces familles bénies du Ciel (Abbé Darnaud, *Généalogies des du Cluzeau*).

(2) Abbé Oriol, *Généalogies*, ms.

Digitized by Google

12 novembre suivant. Sa marraine fut Marie Marthe, dame de Combladour et de St-Romain, et son parrain André de La Fayolle, sieur de Chizaret, qui signèrent ainsi que noble Christophle du Pont, seigneur de St Romain et de Ligonnès.

7. *François*, né le 13 septembre 1678 et baptisé le 17 du même mois. Il eut pour parrain et marraine son frère Joseph et sa sœur Anne

8. *Jean*, sieur des Essarts, Le 13 février 1705 son frère Joseph confesse lui devoir 630 livres (Teissier, notaire).

Charles Joseph Dominique Le More épousa, par contrat du 3 août 1696 reçu Martinet, notaire à Annonay, Anne Albert, fille de feu Mathieu et de Jeanne Montilhon.

Anne Albert appartenait à une de ces familles protestantes qui, se trouvant exclues des carrières libérales, se rejetèrent dans l'industrie à laquelle ils firent faire tant de progrès alors en France.. . et ailleurs. Mathieu Albert avait introduit à Annonay ces machines à fabriquer les bas et les bonnets qui firent une révolution à l'époque Au rapport du vénérable docteur Duret, la famille Albert était en outre célèbre.... à Annonay par la beauté de ses filles.

Charles Joseph Dominique avait 32 ans quand il épousa. Il s'était trouvé dans l obligation de faire signifier à son père et à sa mère trois actes de respect. Aussi ses parents n'assistèrent ni au contrat ni à la cérémonie religieuse. Nous ignorons s'ils continuèrent à tenir rigueur à ce fils désobéissant, mais ils ne purent en tous cas le déshériter par la raison qu'il se trouvait héritier substitué de Jean Le More, son bisaieul, et de Marguerite Boyronis. Dans son contrat, Charles Joseph Dominique se titrait sieur de Lotoire et il posséda le domaine tandis que son frère Just Alexandre eut celui de Pignieu.

Anne Albert apportait en dot 1.400 livres que son père lui avait léguées 450 livres qui lui étaient advenues par le décès de ses frères et sœur, Pierre, Antoine et Jeanne, et enfin 2 000 livres qu'elle avait gagnées dans le négoce qu'elle avait continué avec sa mère, après le décès de son père. Jeanne Montilhon donnait en plus 1.00 livres à sa fille. Quant au futur, il promettait 2.000

Digitized by Google

livres d'augment et 1.000 livres pour bagues et joyaux.

Les futurs avaient obtenu de l'archevêque de Vienne la dispense de deux bans et, le 8 août, en l'église d'Annonay, ils reçurent la bénédiction nuptiale « sans empêchement canonique ».

Charles Joseph Dominique fut inhumé à Quintenas le 8 avril 1724. Il laissait quatre filles :

1. *Madeleine Le More* épousa en 1731 noble Jean Baptiste de Baillard de Senoux, qui avait été capitaine de vaisseau au service de l'Espagne, se titrait chevalier de l'Aigle d'or, et était fils de Gaspard, juge de Ste-Sigolène. Les deux époux ne vécurent pas longtemps et laissèrent deux enfants : Jean-Joseph et Catherine-Madeleine qui étaient en 1738 sous la tutelle de leur oncle, Messire Joseph de Baillard de Senoux, curé de Ste Sigolène. Jean Joseph se maria, ne laissa pas de postérité et ses biens échurent à sa sœur Catherine Celle-ci épousa, le 4 décembre 1748, son voisin, noble Jean François du Puy de Dienne, écuyer, sieur de Manoha, fils de feu Messire Jean Baptiste du Puy de La Garde et de dame Anne de Bergède, — et ils eurent douze enfants Ce fut ainsi que Lotoire passa dans la maison de Dienne dont les descendants, représentés par Madame de Lacheysserie, le possèdent encore aujourd'hui.

2. *Anne Elisabeth (Isabeau) Le More*, baptisée le 14 mai 1704 à Quintenas. Fut religieuse Ursuline à Boulieu.

3. *Claire Le More*, baptisée le 20 août 1706, en religion Sœur Ste Victoire, fut aussi religieuse Ursuline à Boulieu où elle mourut le 1er octobre 1776 à l'âge de 72 ans, après 53 années de religion. Elle fut inhumée le lendemain au monastère.

4. *Marianne Le More*, baptisée le 27 janvier 1708. Elle ne contracta pas d'alliance. « *Madmoiselle de Lotoire* » habita Annonay où elle mourut âgée, laissant par testament 1200 livres à l'Hospice d'Annonay et 200 livres aux pauvres mendiants et honteux. L'acceptation de ces legs fut autorisée par arrêté du 15 prairial an XI.

Just Alexandre Le More, frère cadet de Charles Joseph Dominique, naquit le 29 décembre 1667. Il se titrait écuyer et seigneur de Pignieu. Il avait fait deux testaments, le 21 avril

Digitized by Google

1691 (Misery, notaire à Sarras) « estant prest à partir pour le service du Roy dans le régiment Dragons de Languedoc » et le 5 avril 1694 à Silon « estant sur son despart pour aller servir Sa Majesté en qualité d'officier dans le régiment d'Aunis. » Il faisait de petits legs à son père et à sa mère, donnait cinq sols à ses frères et sœurs et instituait héritière universelle sa sœur Anne Le More, épouse de Fleury Le Febvre Il signait : *Pignieu Le More.*

Dix ans plus tard, par contrat du 15 avril 1704, il épousa Madeleine Fours, de St-Jeure, et mourut le 14 février 1710, laissant pour enfants :

1. *Barthélemy*, qui suit.

2. *Marguerite Le More*, qui épousa Jean Roubin, dit Gauchon, de St-Jeure, lequel mourut, à l'âge de 35 ans, le 25 juillet 1747. Elle se remaria par contrat du 30 juillet 1552, avec Jean François Gaillard, de Lalouvesc.

Barthélemy Le More naquit le 1er février 1705. Il fut bailli du marquisat d'Annonay (1) et en cette qualité il représenta le seigneur aux Etats Généraux de Languedoc en 1744.

Il avait épousé, par contrat du 24 février 1732, Madeleine Françoise Dubois, fille de Jean de Françoise Popon, qui mourut à Annonay, à l'âge de 59 ans, le 6 main 1765.

Barthélemy mourut à l'âge de 70 ans et fut inhumé le 21 décembre 1775 en l'église d'Annonay.

Enfants : 1. Marie Françoise, née le 11 avril 1733.

2. Françoise née le 18 février 1736, décédée le 14 frimaire an IX (5 décembre 1800).

---

(1) Ce « bailli d'épée », qui avait acheté sa charge, était naturellement jaloux d'en exercer les prérogatives et d'en retirer les petits profits. Aussi est-il en lutte fréquente avec le maire et les consuls. Quand ceux-ci veulent faire enlever les immondices des rues, il interdit de battre le tambour et il lacère les affiches. Si le consul Ravel, revêtu de son chaperon, s'interpose dans une rixe, le bailli intervient à son tour et lui signifie d'avoir à se retirer. Le More inspecte les tanneries, examine les cuirs en temps d'épizootie, vise les certificats d'origine. Ces conflits d'attribution se prolongent entre le bailli et les consuls. Ceux-ci rendaient, dans l'intérêt public, des ordonnances de police qu'ils faisaient exécuter lorsque la contravention était légère et lorsque l'amende ne dépassait pas un écu. Dans les autres cas ils se contentaient de verbaliser et de requérir, et les officiers du marquisat prononçaient. Cette justice consulaire, gratuite et sans frais, lésait évidemment, quoique bien restreinte, les intérêts du bailli (Extraits des Registres des délibérations de la Communauté d'Annonay, Copie ms. de J. A. Poncer).

Digitized by Google

3. Jean Jacques Barthélémy, qui suit.

4. Just Alexandre, baptisé le 27 novembre 1742.

5. Marie Françoise, née le 11 juin 1741, décédée le 8 brumaire an VII (29 octobre 1798).

Jean Jacques Barthélemy Le More de Pignieu, naquit le 25 juillet 1738 à Annonay et y fut baptisé le 29. Il se titrait écuyer et seigneur de la Clotte. Il fut comme son père, bailli du marquisat, et représenta le prince de Soubise aux Etats Généraux.

Il se fixa à Tain par suite de son mariage avec Marie Suzanne Chalamel, fille de Louis André, avocat en parlement. Il y fut capitaine de la Milice Bourgeoise en 1789 et y mourut en 1803 (1).

E NICOD.

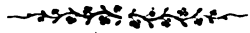

(1) Ch. F. Bellet. Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, janvier 1908.

Digitized by Google

FORTIFICATION
ET
ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES
dans le Vivarais

Secteur Est de Privas

LE DÉFILÉ D'ALISSAS ET LA TOUR DU LAC

Etroitement resserré entre les massifs du Coiron et du Gras, le défilé d'Alissas constitue une défense naturelle de la voie d'invasion qui, de Baix, conduit à Privas en remontant le cours rocailleux de la Payre. Cette voie était spécialement gardée par la place forte de Chomérac avec sa ceinture de châteaux détachés, véritable boulevard de Privas. L'existence de cette forteresse et la proximité du château de Vaneille rendaient inutile une défense artificielle du défilé.qui pouvait d'ailleurs être tenu pendant longtemps par des troupes opérant en rase campagne. C'est ce qui explique pourquoi le village d'Alissas ne fut pas spécialement fortifié. Situé au débouché Est du défilé, il avait cependant une certaine valeur tactique que fait ressortir les combats dont il fut le théâtre au cours des guerres de religion, et sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir en étudiant la zône d'action de Chomérac.

On voit encore, non loin de l'accès Est du viaduc du chemin de fer, une caverne creusée dans la paroi rocheuse qui domine au Sud la sortie du défilé vers Alissas. Cette caverne paraît avoir été fortifiée comme celles de la Jobernie ; mais l'élévation de son site ne permet pas de la considérer comme une défense sérieuse. Ce fut plutôt un lieu de refuge qu'utilisèrent encore les habitants d'Alissas lorsque, en 1815, un détachement autrichien occupa leur ville, prouvant par sa seule présence toute l'importance du défilé au point de vue de la défense de la vallée du Rhône.

Les barons de Privas ne pouvaient laisser sans surveillance

Digitized by Google

une voie d'invasion qui débouchait directement dans la plaine fertile du Lac. La *Tour du Lac*, fut la clef du défilé vers l Ouest comme le château de Vaneille l'était vers l'Est. Cette fortification a laissé son nom à un groupe de maisons appartenant aujourd'hui à différents propriétaires.

L'origine de la Tour du Lac semble être fort ancienne ; on trouve cette forteresse mentionnée dans un acte d'hommage au comte de Valentinois rédigé le 22 février 1346, et où il est question de ses fossés ; mais elle est évidemment d'une date bien antérieure, peut-être du XIe siècle comme la plupart des autres fortifications détachées autour de Privas Au début des guerres de religion, elle appartenait à M de Cheilane, et était occupée par les catholiques lorsque, le 22 janvier 1626, elle fut prise par les protestants en même temps que les châteaux de Liviers et d'Entrevaux (1). Les plans du XVIIe siècle la représentent à son emplacement exact mais sous des aspects différents, et, comme des constructions nouvelles sont venues s'enchevetrer au milieu des constructions anciennes, il est bien difficile de rétablir avec quelque exactitude la forteresse disparue. Cependant nos recherches sur le terrain nous ont permis de relever certaines données qui sont incontestablement exactes.

Tout d'abord la Tour du Lac était entourée d'un large fossé de forme à peu près éliptique mais ne présentant cependant aucun tracé précis. Ce fossé rempli d'eau avait l'aspect d'un lac, ainsi qu'on peut le voir sur les plans du XVIIe siècle, d'où le nom donné à la tour qu'il entourait. C'est l'unique exemple de fortification avec fossés pleins d'eau que nous ayons relevé dans les environs de Privas.

La Tour était établie en un point topographique de côte minima, presque au centre d'une grande plaine qui, vraisemblablement, fut autrefois un lac alimenté par les eaux coulant des pentes du Coiron et du Gras. Les inondations d'octobre 1907 nous ont permis de voir ce lac primitif en partie rétabli.

Recueillies par des caniveaux de dessèchement, les eaux plu-

(1) Voyez les *Commentaires du Soldat du Vivarais*, édition de 1908, p. 17. note.

Digitized by Google

viales s'écoulaient vers le bas-fond de la plaine, c'est-à-dire vers la Tour dont elles formaient une défense en remplissant ses fossés en forme de couronne larges de 15 à 20 mètres et profonds de 4 à 5 mètres. Au centre s'élevait sur une « motte » l'antique forteresse Quelle pouvait être son organisation ?

Qu'il y eut une enceinte, on ne doit pas en douter, car on voit encore vers l'Orient une porte fortifiée par une bretèche (XIVe siècle) et fermée par un pont-levis. On reconnait dans la muraille les trous de passage pour les chaînes servant à relever le tablier.

Contre l'enceinte, à droite et à gauche de la porte, sont deux bâtiments qui semblent d'origine ancienne et dont les plans du XVIIe siècle s'accordent à signaler l'existence C'était vraisemblablement des communs indépendants d'un corps de logis central aujourd'hui disparu (fin du XIIe siècle).

Le mur d'enceinte épousait nécessairement la forme du fossé. Avait-il des organes de flanquement ? Nous ne saurions le dire ; cependant, étant donné la largeur et la profondeur du lac qui constituait un obstacle infranchissable pour les mineurs, des défenses spéciales n'aparaissent pas comme nécessaires. Peut-être quelques guérites faisaient-elles saillie çà et là, pour permettre une surveillance plus vigilante.

Seule la Tour ou donjon subsiste encore, mutilée et défigurée intérieurement. Elle mérite d'être considérée.

Construite avec des matériaux d'origine volcanique, elle est recouverte extérieurement d'une chemise en pierres dures, exactement taillées et si bien disposées que le travail fait honneur à l'architecte inconnu de la forteresse.

Les murs atteignent à la base une épaisseur de 2 m. 50 ; ils n'étaient percés d'aucune porte et celles qu'on peut y voir aujourd'hui remontent à cent ans à peine. Actuellement, le rez-de-chaussée qui sert de cave, et le premier étage existent seuls ; tout le reste de l'édifice a été rasé. Ils sont constitués l'un et l'autre par deux salles épaissement voûtées, ayant la forme d'un carré de 8 mètres de côté. Comment accédait-on d'une pièce dans l'autre ? Peut-être par des trappes aujourd'hui bouchées, comme cela avait lieu dans une des salles du vieux château de Livier.

A en juger par des plans en perspective cavalière du XVIIe

Digitized by Google

une voie d'invasion qui débouchait directement dans la plaine fertile du Lac. La *Tour du Lac*, fut la clef du défilé vers l'Ouest comme le château de Vaneille l'était vers l'Est. Cette fortification a laissé son nom à un groupe de maisons appartenant aujourd'hui à différents propriétaires.

L'origine de la Tour du Lac semble être fort ancienne ; on trouve cette forteresse mentionnée dans un acte d'hommage au comte de Valentinois rédigé le 22 février 1346, et où il est question de ses fossés ; mais elle est évidemment d'une date bien antérieure, peut-être du XIe siècle comme la plupart des autres fortifications détachées autour de Privas. Au début des guerres de religion, elle appartenait à M. de Cheilane, et était occupée par les catholiques lorsque, le 22 janvier 1626, elle fut prise par les protestants en même temps que les châteaux de Liviers et d'Entrevaux (1). Les plans du XVIIe siècle la représentent à son emplacement exact mais sous des aspects différents, et, comme des constructions nouvelles sont venues s'enchevetrer au milieu des constructions anciennes, il est bien difficile de rétablir avec quelque exactitude la forteresse disparue. Cependant nos recherches sur le terrain nous ont permis de relever certaines données qui sont incontestablement exactes.

Tout d'abord la Tour du Lac était entourée d'un large fossé de forme à peu près éliptique mais ne présentant cependant aucun tracé précis. Ce fossé rempli d'eau avait l'aspect d'un lac, ainsi qu'on peut le voir sur les plans du XVIIe siècle, d'où le nom donné à la tour qu'il entourait. C'est l'unique exemple de fortification avec fossés pleins d'eau que nous ayons relevé dans les environs de Privas.

La Tour était établie en un point topographique de côte minima, presque au centre d'une grande plaine qui, vraisemblablement, fut autrefois un lac alimenté par les eaux coulant des pentes du Coiron et du Gras. Les inondations d'octobre 1907 nous ont permis de voir ce lac primitif en partie rétabli.

Recueillies par des caniveaux de dessèchement, les eaux plu-

(1) Voyez les *Commentaires du Soldat du Vivarais*, édition de 1908, p. 17, note.

Digitized by Google

viales s'écoulaient vers le bas-fond de la plaine, c'est-à-dire vers la Tour dont elles formaient une défense en remplissant ses fossés en forme de couronne larges de 15 à 20 mètres et profonds de 4 à 5 mètres. Au centre s'élevait sur une « motte » l'antique forteresse Quelle pouvait être son organisation ?

Qu'il y eut une enceinte, on ne doit pas en douter, car on voit encore vers l'Orient une porte fortifiée par une bretèche (XIVe siècle) et fermée par un pont-levis. On reconnait dans la muraille les trous de passage pour les chaînes servant à relever le tablier.

Contre l'enceinte, à droite et à gauche de la porte, sont deux bâtiments qui semblent d'origine ancienne et dont les plans du XVIIe siècle s'accordent à signaler l'existence C'était vraisemblablement des communs indépendants d'un corps de logis central aujourd'hui disparu (fin du XIIe siècle).

Le mur d'enceinte épousait nécessairement la forme du fossé. Avait-il des organes de flanquement ? Nous ne saurions le dire ; cependant, étant donné la largeur et la profondeur du lac qui constituait un obstacle infranchissable pour les mineurs, des défenses spéciales n'aparaissent pas comme nécessaires. Peut-être quelques guérites faisaient-elles saillie çà et là, pour permettre une surveillance plus vigilante.

Seule la Tour ou donjon subsiste encore, mutilée et défigurée intérieurement. Elle mérite d'être considérée.

Construite avec des matériaux d'origine volcanique, elle est recouverte extérieurement d'une chemise en pierres dures, exactement taillées et si bien disposées que le travail fait honneur à l'architecte inconnu de la forteresse.

Les murs atteignent à la base une épaisseur de 2 m. 50 ; ils n'étaient percés d'aucune porte et celles qu'on peut y voir aujourd'hui remontent à cent ans à peine. Actuellement, le rez-de-chaussée qui sert de cave, et le premier étage existent seuls ; tout le reste de l'édifice a été rasé. Ils sont constitués l'un et l'autre par deux salles épaissement voûtées, ayant la forme d'un carré de 8 mètres de côté. Comment accédait-on d'une pièce dans l'autre ? Peut-être par des trappes aujourd'hui bouchées, comme cela avait lieu dans une des salles du vieux château de Livier.

A en juger par des plans en perspective cavalière du XVIIe

Digitized by Google

siècle, la Tour pouvait avoir trois salles superposées et une terrasse. On devait y accéder par des échelles, ce qui serait un indice de la haute antiquité de ce donjon. Un plan montre la Tour surmontée d'une guérite à son angle Sud-Ouest par une disposition analogue à celle du donjon du château de Ventadour.

Ces diverses observations nous ont permis d'établir le plan (fig. 1) et la perspective (fig. 2) de la Tour du Lac ; ces dessins n'ont qu'une valeur bien incertaine ; peut-être des documents d'archives permettront-ils de les préciser un jour.

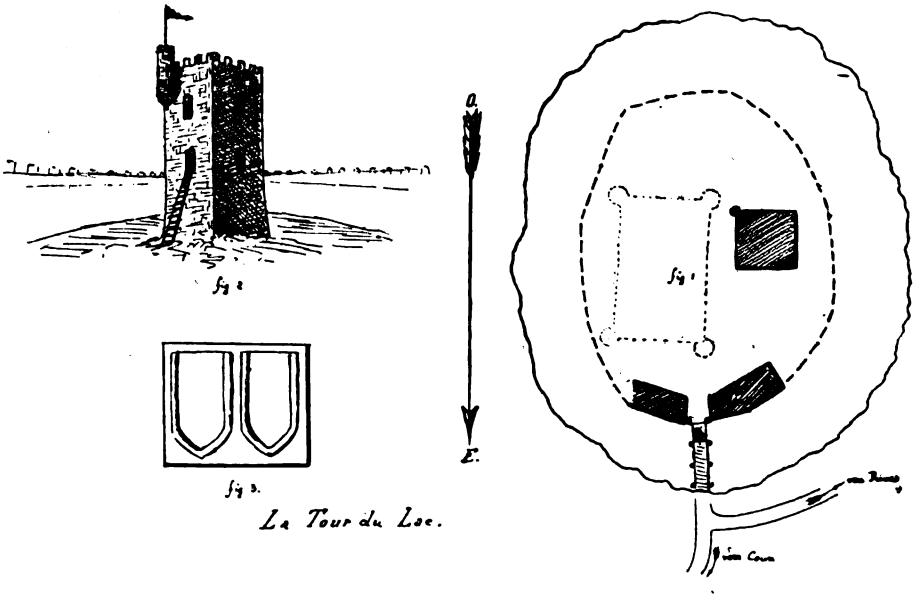

Enfin, sur un montant de la porte d'enceinte, à main droite en sortant, nous avons remarqué une pierre portant des moulures (fig. 3), ornements qui semblent provenir de quelque monument important, peu être du corps de logis disparu.

Digitized by Google

Secteurs Sud-Ouest et Ouest de Privas

CHEYLUS

Il serait inexact de dire que Cheylus ait été construit au Moyen-Age en vue d'assurer la garde de Privas. Le bourg existait depuis longtemps ; mais son emplacement avait été si bien choisi, qu'il se trouva inutile d'établir de ce côté un château pour surveiller le vallon de Verdus, route naturelle ou aboutissaient les chemins venant du Coiron.

Cheylus, aujourd'hui totalement disparu, était construit sur un rocher dominant de 300 mètres à pic le ravin de Verdus. Pourquoi ses fondateurs l'établirent-ils dans un site aussi sauvage et aussi élevé ? Ne pouvaient-ils demeurer au fond de la vallée ? Avant de répondre à ces questions, nous ferons une hypothèse et tout ne tardera pas à s'éclaircir : Cheylus a succédé à un poste romain.

Tout d'abord voyons si cette hypothèse est admissible.

Située à l'extrémité Est de la croupe allongée qui sépare les cours du Verdus et de l'Ouvèze, la position de Cheylus domine à la fois les deux vallées en prenant de flanc les voies d'invasion qu'elles ouvrent vers Privas ; elle a des vues étendues vers le Nord et l'Est. Un feu allumé à Cheylus serait aperçu de toutes parts dans ces directions. Voilà remplies les conditions imposées par la tactique romaine.

Pourquoi n'aurait-on pas poussé le poste plus à l'Ouest, du côté du hameau actuel de La Prade ou du village de Freissenet, sur la ligne de partage des eaux de l'Ouvèze, du Verdus et de l'Auzon, affluent de l'Ardèche ? C'est que Cheylus était un poste de résistance et non pas un simple point d'observation ; c'est qu'il était pour ainsi dire la flanc-garde du chemin important conduisant de Privas aux cols de l'Escrinet et du Chaumel. Pour surveiller le Coiron, des vedettes suffisaient et il est probable qu'il devait en exister une à Freissenet où aujourd'hui encore on trouve un lieu appelé Le Fort.

On pourra s'étonner encore que Cheylus ait été établi non pas sur la crête de la montagne mais sur un rocher n'ayant pas de vues directes sur l'Ouvèze. A la guerre, le terrain a ses droits

Digitized by Google

tout autant que la situation tactique ; le rocher se trouvait dans une position exceptionnelle au point de vue défensif, il était près d'une source ; ces deux considérations devaient être déterminantes. Au reste, la crête abritait Cheylus contre le mistral et elle se trouvait assez près pour pouvoir être occupée éventuellement en vue de donner le signal d'alarme.

L'hypothèse est donc admissible. Voyons ses conséquences.

A l'époque troublée qui vit l'effondrement de l'empire romain, Cheylus se trouva admirablement placé pour recueillir les paysans abandonnés par les fonctionnaires impériaux à la rage des invasions barbares. Il y avait quelques maisons autour de l'ancien poste, d'autres s'élevèrent. Un hameau succéda au camp ; utilisant les travaux de circumvalation les habitants relevèrent les parapets, creusèrent les fossés, rétablirent les palissades ; un ouvrage fut construit sur le rocher supérieur qui devint la « motte », le réduit de la résistance. Il est probable que, dans leur nid d'aigle, les habitants de Cheylus ne furent pas beaucoup inquiétés ; les vainqueurs restèrent dans les vallées où ils trouvaient les richesses dont ils étaient avides.

Voilà quelle fut, en toute vraisemblance, l'origine de Cheylus. La Chenaye des Bois corrobore cette opinion en faisant remonter très loin l'origine des seigneurs de Cheylus : « De Cheylus, en latin de *Chaslussio* et aussi de *Cheylussio* est le nom d'une très ancienne maison du Vivarais où, *de temps immémorial*, elle a possédé la terre de Cheylus en Coiron.

Cheylus était un bourg considérable entouré de murs et avait un château fort... Cette terre qui est située dans la paroisse de Saint-Priest relevait anciennement des Comtes de Toulouse et on a lieu de croire que, plus anciennement, elle relevait des vicomtes de Béziers. Les Comtes de Toulouse en abandonnèrent la mouvance aux Comtes de Valentinois. »

D'autre part un acte de 1270 nous apprend que le château existait déjà à cette date. Son origine peut donc être fixée au XIIe siècle, peut-être même au XIe siècle, époque à laquelle commença à se modifier l'architecture militaire. Le château limité à un seul donjon, dut s'agrandir dans la suite, par l'adjonction d'un corps de logis.

Digitized by Google

Nous n'avons pu trouver aucun document indiquant le tracé de l'enceinte fortifiée de Cheylus ou le plan de son château.

Ce que nous connaissons de l'architecture militaire du XIIe siècle, l'examen de la topographie des lieux, quelques rares vestiges, nous permettront de nous faire une idée de ce que fut autrefois le château de Cheylus. Sans doute nous devrons faire une large part à l'imagination et, en dehors de la logique, nos conclusions ne reposerons que sur de bien faibles bases : des traces de murs, des pierres éparses Il est regrettable que le travail de reconstitution n'ait pas été entrepris quelques cinquante ans plus tôt alors que des indices plus certains existaient encore sur le sol ; mais mieux vaut, pensons-nous, accomplir aujourd'hui cette œuvre, au risque d'encourir des critiques, que de laisser complètement emporter par le temps les rares points de repère qui demeurent encore.

Une coupe du rocher de Cheylus (fig. 1) présenterait l'aspect d'un gigantesque escalier dont les marches hautes de 4 mètres environ seraient au nombre de quatre du côté Sud et de trois du côté Nord, côté de la montagne.

La première des marches A B est la plus large, elle mesure environ 8 mètres ; les autres ont en moyenne 4 mètres de largeur, sauf la marche E F qui n'a guère qu'un mètre et demi.

Il devait naturellement venir à l'idée de fortifier chacun de ces étages ; pour cela un mur de 2 mètres ou même de 1,60 (hauteur d'homme) était suffisant car sa hauteur ajoutée à celle du rocher donnait l'élévation de 6 à 7 mètres reconnue nécessaire pour défier l'escalade. On trouve des traces bien nettes de mur sur le gradin A A' ; autrefois, m'a-t-on dit, il y en avait aussi sur la face B G (fig. 2).

Le rocher supérieur D E D' E' était suffisamment spacieux pour recevoir une tour au donjon dont les murs prenaient appui sur les gradins C et F immédiatement inférieurs ; de légères traces sont encore visibles. Le rocher, dont on avait bouché les interstices, formait un plan assez uni pour servir directement de dalles aux chambres inférieures.

Le corps de logis P Q R S du château fut établi sur le terre-plein C F C' F' à l'Ouest du donjon qui devait le dominer de toute

Digitized by Google

la hauteur de son assise de rocher, c'est-à-dire d'environ 4 mètres. On voit encore les fondements des murs principaux et des murs de séparation des salles voûtées qui soutenaient le corps de logis.

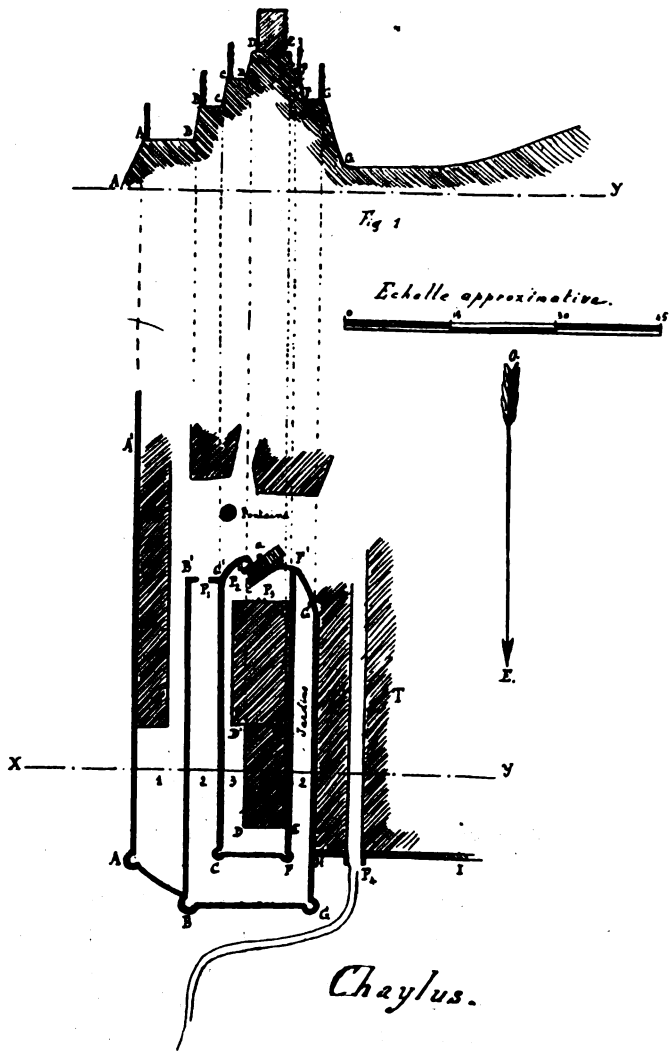

Nous pensons que, dans son ensemble, l'aspect du château devait être à peu près le même que celui du fort de St-Alban déjà décrit.

Digitized by Google

La forme du donjon était celle du rocher, c'est à dire rectangulaire ; celle du corps de logis ne peut être précisée, mais l'examen du terrain porte à croire que le tracé ne devait pas s'éloigner beaucoup d'un rectangle plus large que le précédent, circonstance favorable au flanquement.

Enfin, il y a quelques trente ans, existaient encore, nous a-t-on dit, des traces évidentes des conduites d'eau qui alimentaient le château.

L'ensemble du château se trouvait couvert :

1° Par l'enceinte A' A B du bourg formée en partie par les murs extérieurs des maisons dominant les pentes inaccessibles du Sud, et dont on voit encore les traces. Aujourd'hui trois bâtiments de date relativement récente s'élèvent sur des voûtes antiques.

2° Par l'enceinte B' B G G' qui se confondait, pour la partie B G avec l'enceinte extérieure du bourg.

3° Par l'enceinte C' C F F' qui était celle de la basse-cour du château ; la façade Est de celui ci formait une partie du mur de cette enceinte.

Vers l'Ouest, du côté de la ville, se trouvait très probablement une porte P1 percée dans un mur dont les traces sont visibles ; elle donnait accès à l'intérieur de l'enceinte n° 2 ; celle ci ne devait communiquer qu'au moyen d'échelles avec la basse-cour qui avait son entrée spéciale. On voit encore une coupure verticale a b c d faite dans le rocher ; elle est tellement régulière qu'il est impossible de ne pas l'attribuer à la main de l'homme, d'autant plus qu'on y distingue d'une façon fort nette les emplacements amenagés pour deux poutrelles destinées à supporter un pont dormant à tablier en planches facile à détruire, ou peut-être même un pont levis, mais moins probablement, car on ne voit aucune trace des axes horizontaux autour desquels les poutrelles auraient dû tourner. Les deux extrêmités extérieures des poutrelles, prenaient appui sur deux piliers en maçonnerie aujourd'hui totalement disparus. Un escalier aboutissait à la place située à l'Ouest du château.

Il importe de remarquer l'inclinaison de l'axe du pont-dormant par rapport au rocher, on n'avait pas voulu qu'il pût ficher sur la

Digitized by Google

face Ouest du corps de logis et sur la porte principale P_3 qui ne pouvait qu'être placée de ce côté en raison de l'exiguité de la basse-cour au Sud. Une porte P_2 fermait le pont que dominaient peut-être deux tours d'négales dimensions.

La preuve de l'existence du donjon et de l'escalier conduisant au château se trouve dans un acte de 1340, par lequel les deux frères Bertrand et Pons de Cheylus vendirent « la tour du château » et le droit qu'ils avaient à « l'escalier ou montée du dit château ».

L'ancien chemin conduisant au bourg de Cheylus serpente à flanc de coteau, dominé par la face Est de l'enceinte n° 2, il longe au Nord le rocher soutenant le donjon et le château, se confondant, sur ce parcours avec la route actuelle. En établissant cette route, on a découvert des caves en T ; elles soutenaient évidemment des maisons ; or celles-ci étant à l'intérieur des murs, il fallait que l'enceinte existât à l'Est d'elles en H I avec une porte en P_4.

D'autre part nous savons que Camille de Cheylus vendit, en 1270, « une maison située derrière les murs du jardin du château ». Il est peu probable qu'un jardin *clos de mur* ait jamais existé à l'intérieur du bourg, ce qui eut accru sa superficie et étendu inutilement le développement des défenses. Nous pensons que le jardin — que nous savons avoir été au Nord du château — se trouvait dans l'enceinte n° 2 immédiatement au pied du donjon et du corps de logis. La maison en question aurait été appuyée contre le rocher à pic de 6 mètres portant le mur G G'. Elle complétait avec d'autres bâtiments T' le côté de la rue faisant face aux maisons T. La présence des maisons T' en général très basses ne pouvait nuire à la défense du château en raison de la hauteur du rocher et du mur qu'il supportait, d'ailleurs les pierres ne manquaient pas pour écraser au momeut voulu les toitures en tuiles.

Nous savons qu'il existait une « place de la fontaine ». Tout porte à croire qu'elle se trouvait immédiatement à l'Ouest du château où se trouve encore l'unique fontaine des environs ; le terrain est bien approprié à une place, enfin un espace libre était indispensable devant l'entrée principale du château.

Digitized by Google

Connaissant le nombre des habitants à une époque donnée, on peut en déduire approximativement la superficie du hameau et par suite le développement de ses défenses.

Nous ne pensons pas que le nombre des habitants ait jamais dépassé le chiffre de 400 donné par la tradition attendu que l'ensemble de Coux et de Lubilhac infiniment mieux situés au point de vue de la richesse du sol et des commodités de la vie, ne comprenait guère plus de 650 âmes. Pour abriter 400 habitants, il eut fallu, à cette époque, environ 80 maisons d'une superficie moyenne d'environ 30 mètres carrés ; ce qui fait 2.400 mètres carrés, et 3.000 avec les ruelles et petits jardins, soit un rectangle de 220 mètres carrés de développement, auxquels il y a lieu d'ajouter 50 mètres de l'enceinte A'A BG, ce qui donne 270 à 300 mètres de défenses. Or la superficie du château représente, y compris la partie AA', environ 1.000 mètres carrés. Le hameau avait donc 3 fois la superficie A'A GG'.

Il est probable que Cheylus s'étendait plus vers l'Ouest que vers le Nord et cela pour trois motifs : la tendance qu'ont les habitants des petites localités de construire leurs maisons le long des chemins, et ici le chemin allait de l'Est à l'Ouest ; l'avantage qu'il y avait au point de vue de la défense à établir les maisons à la naissance des pentes rapides et inaccessibles du Sud : l'inconvénient qu'il y aurait eu à s'étendre vers le Nord où la crête de la montagne aurait dominé de près les murs. On ne doit donc pas s'écarter beaucoup de la vérité en prolongeant AA' vers l Ouest de deux fois sa longueur et H I vers le Nord de la moitié de A G. Cheylus aurait eu aussi environ 150 mètres de long sur 30 de large, soit 4.500 mètres carrés. En réalité, il est certain qu'il n'avait pas une forme aussi régulière et les dimensions que nous donnons constituent un minimum ; la largeur, notamment, devait être plus considérable.

Le duc de Montmorency emporta Cheylus par surprise en 1628 soit que la garnison ait été plongée dans l'ivresse, soit que quelque traitre eut facilité l'escalade des remparts. Le château fut démoli, dit le *soldat du Vivarais* « nonobstant sa beauté et sa belle assiette. » Il fallait que l'armée catholique attribuât à Cheylus une grande importance pour avoir apporté à sa destruc-

Digitized by Google

tion une activité qu'elle ne semble pas avoir déployée ailleurs si ce n'est à Privas. Après la ruine du hameau, les habitants qui n'avaient plus d'intérêt à reconstruire leur repaire, se répandirent dans le Coiron ou dans les vallées voisines ; Cheylus fut totalement abandonné, le temps et les intempéries achevèrent bientôt l'œuvre des hommes. Aujourd'hui il n'est plus, comme Lubilhac, qu'une énigme archéologique que nous avons essayé de résoudre.

F. DE P.

Digitized by Google

AGRAIN DES HUBAS

Agrain des Hubas princes de Sidon et de Césarée, barons de Saïelle et de Montfort en Palestine, seigneurs de Châteauvieux, des Hubas, Beaumont, St-Jean-Chazornes, Les Chambons, Valgorge, Chazeaux, Montréal, Elze, Le Planial, St-Etienne-de-Lugdarès, Concoules, Génestelle, Vernon-lès-Joyeuse, Bagnols, Auzon, Prunet, Luc, etc., barons et comtes d'Agrain, des Hubas et de Notre-Dame du Puy.

Armes : *D'azur, au chef d'or.*

Ces armes sont à la salle des Croisades, à Versailles.

C'est une entreprise hardie et présomptueuse d'essayer d'écrire l'histoire de la maison d'Agrain, car quoique les documents vrais ou légendaires ne fassent pas défaut, bien des points sont sujets à la critique au point de vue de la filiation. Cependant, ayant collectionné un grand nombre de documents certains, aujourd'hui introuvables, je crois devoir les conserver à la postérité, au moins par des extraits, car certains sont trop longs pour être transcrits en entier.

La première question qui se pose, est le lieu d'origine des d'Agrain : Vivarais ou Velay ? En Vivarais il n'y a jamais eu de château d'Agrain, tandis qu'en Velay il en existe encore un, dont nous avons la photographie, et qui date de plus de huit cents ans.

Mais on ne trouve aucun d'Agrain en ayant été possesseur avant 1201.

Etait-ce là le berceau de la famille ? si oui, le vendirent-ils pour s'équiper en vue du voyage de la Terre Sainte où ils avaient peut-être l'intention de s'établir ? quoi qu'il en soit nous allons donner la suite des possesseurs du château d'Agrain.

Le premier est Godefroy de Cayres, qui comme seigneur d'Agrain, recevait en 1201 l'hommage de Rodolphe de Miremande, et bien d'autres jusqu'à sa mort.

Godefroy II, son fils, apparaît en 1289, le 12 des calendes de septembre, dans de nombreux actes, entre autres un hommage

Digitized by Google

en 1290 à Pons de Montlaur, avec le consentement de sa mère et tutrice pour le château d'Agrain et tout ce qu'il a à Montpezat, diocèse de Viviers. (Pierre Faget notaire).

Godefroy III. son fils lui succéda en 1318.

Godefroy IV. seigneur d'Agrain, hommage le 5 février 1357 Guidon de Montlaur.

Bertand succéda à son père.

Puis Thomas, seigneur d'Agrain, fils d'Antoine, qui eut un fils et une fille :

Guillaume, qualifié en 1494 seigneur d'Antraigues en Vivarais, dont les enfants continuèrent la lignée dans cette province (Voir notre généalogie)

Et Louise, que l'on trouve mariée en 1492 à noble Guillaume Maurel, seigneur de Ribes-lès-Joyeuse et d'Agrain par sa femme (Voir notre généalogie).

Ceux-ci, possessionnés en Vivarais, vendirent le château d'Agrain à Pierre Fanier, en 1510.

Gauthier, son fils, vendit en 1532 à Antoine Orvy, duquel Agrain passa à Claude de la Giole, jusqu en 1642. Cette année le château fut vendu aux Pradier, qui en prirent le nom et le possèdent encore de nos jours, se qualifiant marquis d'Agrain.

Pendant les Croisades il existait en Velay des d'Agrain bien probablement de la même souche, qui avaient des parts au château d'Agrain, et qu'on trouve en relation avec les Cayres ; nous croyons utile de les faire connaître.

1142. Guillaume d'Agrain était chanoine de Notre-Dame du Puy, figurant dans la donation de l'Eglise de St-Martin de Polignac, par Humbert d'Albon, évêque du Puy, à Josserand, abbé de Pébrac.

1144 L'Eglise de Notre-Dame du Puy acquiert de la famille d'Agrain les bois de Ramoursoules, paroisse de Bains.

1201. C'est à cette date qu'on trouve les Cayres, seigneurs d'Agrain.

1205. Falcon d'Agrain était mort laissant à son fils la parerie dont il jouissait au mandement d'Agrain

1247. Bertrand d'Agrain, chevalier, est témoin d'un achat fait

Digitized by Google

par Godefroy de Cayres. et Philippe d'Agrain est dit fils de Bertrand en 1261.

1263, mardi aprés la Pentecôte. Amphelyse, épouse de Mathieu de Cayres, fait une vente à noble Bertrand d'Agrain.

1264, juillet. Acte passé en présence de Bertrand d'Agrain, chevalier. et de Pierre, son fils

1277. Il est dit que Bertrand habitait le château d'Agrain (Etait-ce comme parier ou comme bailli ?)

1289. Pierre d'Agrain, damoiseau, tient en fief sa parerie d'Agrain.

1289. Falcone. veuve de Bertrand d'Agrain, tutrice de son fils Guillaume. reconnaît tenir de Godefroy de Cayres, tout ce qu'elle a au château d'Agrain.

1295. Pierre d'Agrain est témoin d'un arbitrage entre Bertrand Ythier et Albéric de Jaujac, seigneur d'Antraigues en Vivarais.

1302, lundi avant la chaire de St-Pierre. Géraud d'Agrain vend à Godefroy de Cayres ce qu'il possède au château d'Agrain.

Ce fut le commencement de l'accaparement des parts des d'Agrain par les Cayres.

1304. Godefroy achète de Jeanne Prieure, veuve de Pierre d'Agrain, tutrice de Peyronet son fils, ce que Pierre avait au mandement d'Agrain.

1310. Le même achète à Bertrand d'Agrain, tout ce qu'il possède au bourg d'Agrain.

1313, 24 décembre. Godefroy reçoit l'hommage de Pons d'Agrain, damoiseau, pour ce qu'il a au mandement d'Agrain (Etienne Bessière, notaire).

1317. Guillaume Chauchat donne entre vifs à noble Armand d'Agrain tous les biens qu'il a au château d'Agrain (Jean Maliant, notaire).

1370. Bertrand d'Agrain est témoin d'un acte passé par Godefroy de Cayres.

Ici finissent nos documents sur ces d'Agrain qui n'avaient sans doute plus rien au château d'Agrain. Les conjectures sont ouvertes sur la suite ou l'extinction de ces d'Agrain.

Digitized by Google

*
* *

S'il est en Vivarais plusieurs familles dont cette province ait le juste droit de s'enorgueillir, assurément il n'y en a point qui le méritent d'une manière aussi absolue que celle des comtes d'Agrain des Hubas.

En effet, à peine pouvons-nous distinguer à travers l'obscurité des temps anciens l'origine des familles, que nous apercevons déjà briller d'un éclat souverain ces héros dont les historiens de l'époque se sont plu à célébrer les exploits guerriers, à chanter le dévouement à la religion, l'empressement à abandonner leur patrie pour voler à la délivrance de la Terre Sainte, et cela dans des ouvrages qui feront vivre et glorifier à jamais leur mémoire.

Ouvrez Guillaume de Tyr, Albert d'Aix, Fulcherius Cartonnensis, Reymond des Agiles, Pons de Balazuc, l'*Histoire des Croisades* de Michaud, celle de Jérusalem de Poujoulat, le *Gesta Dei per Francos*, de Bongars, dom Vaissette, l'abbé Guibert et tant d'autres, vous remarquerez toujours que les d'Agrain se trouvent en première ligne, soit dans les combats, soit dans les plus hautes situations, dans la terre sainte arrachée aux mains des infidèles par tant de sang chrétien, tant de sacrifices, de terres, d'argent et surtout tant de foi.

Le marquis d'Aubaïs, dans les jugements de la noblesse du Languedoc, s'exprime ainsi :

« La maison des comtes d'Agrain des Hubas, est une des plus « anciennes et des plus illustres, non seulement du Languedoc, « mais de toute la France. Elle fut autrefois puissante. Dans la « durée de près de deux siècles, elle joua aux Croisades le « premier rôle après les rois de Jérusalem et les comtes de « Toulouse. Les talents et les vertus héréditaires de cette « famille en firent alors une race de héros. Ils furent élus princes « de Sidon, de Césarée, ils eurent en apanage presque toute la « Galilée et par leurs mariages avec les filles ou veuves des « princes et des rois, alliés ou parents de toutes les maisons « régnantes de l'Europe.

« Il suffit de jeter les yeux sur les preuves historiques et cha-

Digitized by Google

« pitrales de cette maison pour être étonné de l'espèce d'indiffé-
« rence où les comtes d'Agrain semblaient laisser dans leurs
« archives l'histoire et les plus beaux titres dont puisse s'hono-
« rer une grande et illustre maison. »

Nous diviserons l'histoire des d'Agrain en deux parties :

Premièrement l'époque comprenant l'établissement et la puissance princière de cette famille en Palestine, ses illustres alliances, les batailles célèbres où ils ont figuré et enfin leur retour en France.

Cette première période nous montre cette maison à l'apogée de la puissance et des honneurs.

Malheureusement pour établir la filiation exacte les documents manquent en partie, cependant les auteurs du temps nous ont conservé un certain nombre de titres pour éclaircir ces premiers siècles, si loin de nous.

Cette époque comprend l'espace de temps que durèrent les Croisades, depuis la première en 1095 commandée par Godefroy de Bouillon, jusqu'à la huitième en 1270, par Louis IX, roi de France.

Admirons donc nos d'Agrain sachant y maintenir et y prospérer pendant près de deux siècles, malgré les calamités successives et les revers qu'eurent à subir les armées chrétiennes.

A peine la voix du Souverain Pontife Urbain IIe a-t-elle fait un appel aux peuples chrétiens, que nous voyons la France, le Languedoc et le Vivarais surtout arborer la croix

Les chevaliers vendirent ou engagèrent leurs terres, rassemblèrent leurs hommes d'armes, leurs équipages de guerre, contractant même des emprunts pour subvenir aux frais du voyage. On voit même plusieurs châtelaines abandonner leurs vies tranquilles pour suivre leurs époux.

C'est ici la place de signaler les noms des familles puissantes du Languedoc et du Vivarais qui marchèrent à la suite du comte de Toulouse : Eustache d'Agrain (*de Agrenio*) Aymar, son cousin, évêque du Puy, le vicomte Héracle de Polignac, Raymond Pelet, R. de Turenne, Pons de Fay, Hugues de Monteil, P. de Chalencon, L. de Gerlande, B. d'Anduse, Bernard de Montlaur,

Digitized by Google

N. de Rochemore, Godefroy de Randon, B. de Chambarlhac. *N.* de Beauvoir, Raoul du Roure. Bernard de Montagnac, B. de la Garde. Gilbert de Tournon, *N* de Ginestoux, G. de Chanaleilles, A. de Villeneuve, *N.* de la Fare, Gérard du Pouget, Aldebert de Peyre, Pierre Olivier de Rochefort, Reymond des Agiles, Pons de Balazuc, Géranton du Béage, Host du Roure, Guérin de Châteauneuf-Randon, Eudes de Rocles Pons de Capdeuil, Géraud de Gourdon, Genton de Barrès, *N.* de Rochessauve, Fortuné de Valène. Eble de Ventadour, Reymond de Vogué, Jean Harenc de la Condamine, Pons Bastet de Crussol, Pierre d'Yzarn. Bernard de Banne, Foulques de Merles, Audoin de Lestranges, etc., etc.

La seconde époque comprend le retour des d'Agrain en Europe et leur descendance jusqu'à nos jours ; ici les titres ne manquent pas, malgré les ravages des temps, des guerres civiles. Les historiens, les preuves de Cour, les Etats militaires. les archives éparses (car les d'Agrain furent un peu nomades et peu soigneux de leurs archives, comme le remarque le marquis d'Aubaïs), donnent de nombreux renseignements. Disons aussi que nos recherches dans les archives des paroisses et les registres des notaires, nous ont grandement servi, ainsi que les archives des familles alliées. Tout cela réuni nous a fourni, sinon tout ce que peut souhaiter un chroniqueur, du moins tout ce qui peut intéresser nos compatriotes.

PREMIÈRE PÉRIODE

I

Eustache d'Agrain 1er du nom. Prince de Sidon et de Césarée, baron de Saïette, de Montfort, vice-roi et connétable du royaume de Jérusalem, surnommé le bouclier et l'épée de la Palestine.

Né en Vivarais ou en Velay, il se fit remarquer dès son jeune âge, disent les chroniqueurs, par sa foi vive et son courage indomptable. Aucun titre nous révèle les noms de ses parents, on sait seulement qu'après le Concile de Clermont (1096) où Urbain II décida la Croisade, Eustache, aussi prudent que brave, au lieu

Digitized by Google

de suivre les bandes indiciplinées de Pierre l'hermite et de *Gauthier sans avoir* se joignit au comte de Toulouse et aux autres seigneurs du Languedoc.

Ils passèrent à Lyon, franchirent les Alpes, traversèrent la Lombardie, le Frioul, cotoyèrent la mer Adriatique et arrivèrent à Byzance (Constantinople).

Bientôt ils firent les siéges de Nicée et d'Antioche et arrivèrent enfin à Jérusalem ou ils entrèrent après un siége meurtrier, trois ans après leur départ de France, le 15 août 1099.

Godefroy de Bouillon fut élu Roi de Jérusalem, et aussitôt il divisa le pays conquis entre les Croisés.

Eustache eut en partage les baronnies de Saïette, de Montfort et de Césarée.

D'après les *Assises de Jérusalem* ce fief devait fournir habituellement pour le service militaire cinq cents chevaliers, sans compter les sergents d'armes. La Galilée seule était aussi importante.

Il se trouva mêlé à toutes les affaires du gouvernement.

En 1103 il est au nombre des barons du saint royaume qui souscrivirent une charte du roi Baudoin Ier, faisant une donation au St-Sépulcre (1)

En 1110 il signe une autre charte du même roi avec Arnophe de Rhoès, et les évêques et princes du royaume, par laquelle l'église de Béethlem fut élevée à la dignité de cathédrale. Et encore à une charte de vingt-deux capitulaires en 1122.

En 1123 il dirige les premières attaques et fait construire des machines de guerre pour le siége de Tyr.

La même année Baudoin IIe cède au baron Eustache Ier d'Agrain les villes de Sidon, de Césarée et leur territoire.

1115. D'après une charte du roi, il appert qu'Eustache avait fait des dons à l'Abbaye de Josaphat (2).

En 1110 Eustache est qualifié vicomte de Jérusalem et souscrit en cette qualité une charte par laquelle le roi confirme aux hospi-

(1) E. de Rozière. Cartulaire du St-Sépulcre, chap. 45 p. 85 (*Signum Eustachii Granarii*).

(2) H.-F. Delaborde. Chartes de Terre-Sainte provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat, p. 29, et note : *Eustachius Granarius dedit.*

Digitized by Google

taliers de St-Jean leurs possessions et dans laquelle figure aussi le fameux Hugues de Puyzet, qui quatorze ans plus tard sera le second époux de la femme d'Eustache.

Tancrède, prince d'Antioche retenait plusieurs places échues en partage à Bertrand, fils de Raymond comte de Toulouse et à Baudoin du Bourg et Josselin de Courtenay. A peine établis dans la Palestine, le feu de la guerre civile allait s'allumer entre les Croisés.

Le jour de Noël 1101, Baudoin fut couronné roi de Jérusalem à Béthlem.

Le roi Baudoin envoya comme ambassadeurs Pagan de Gerlande, maître d'hôtel du roi et Eustache d'Agrain, connétable à Tancrède, pour le ramener aux principes de la justice. L'histoire rapporte qu'en cette occasion Eustache tient un beau discours à Tancrède et que ces deux habiles négociateurs concilièrent les intérêts des deux parties.

Lors de la captivité de Baudoin IIe (1123) la régence du royaume fut unanimement décernée à Eustache, qui pendant cette régence gagna la bataille d'Azot, ou huit mille Sarrazins restèrent sur le champ de bataille, et lui même périt peu de temps après 1126.

En 1123 il souscrivit une charte de Wermond patriarche de Jérusalem, confirmant à l'Abbaye de Josaphat ses possessions. (1)

Sa régence avait duré trois ans. Guillaume de Bure lui succéda.

Eustache avait épousé Emoleta, la nièce d'Arnoul, patriarche de Jérusalem, qui lui donna en dot Jéricho et ses dépendances. Cette alliance lui procura de gros revenus qui furent dépensés pour la terre sainte.

Emoleta étant veuve se remaria en 1124 avec le jeune Hugues de Puyzet, comte de Goppé et cette année elle confirma avec son deuxième mari les vœux faits par son premier et par elle au St-Sépulcre en 1116. (2)

On connait deux fils à Eustache.

1° Eustache qui suit.

---

(1) Le père Sébastien Poli. *Codice diplomatica dell ordine Gerosolimitano oggi de Malta.* T. 1, chap. 2, p. 2. *Teste Hugo de Puyath atque Eustachius Graner sive vicecomes de Iherosulam.*

(2) Du Cange. Familles d'outremer, Ed. Rey, pp, 275, 277.

Digitized by Google

2° Gauthier, qualifié prince de Césarée en 1126, « illustre homme », témoin d'une donation faite à l'abbaye de Josaphat par Balian, chevalier (1). *Factum est hoc sub testimonio illustrorum virorum... Walterii Granerii.*

Il fit son don au St-Sépulcre. (2)

En 1131 Gauthier par la grace de Dieu, Sire de Césarée et Sidon, confirme aux hospitaliers tout ce qu'ils possèdent. (3)

En 1145 il confirme su St-Sépulcre les donations que lui fit son père Eustache et que lui-même a augmentées pour le salut de son âme et de ses parents. (4)

En 1160 le roi Baudoin IIe confirme au St-Sépulcre les dons que lui ont fait Eustache et son fils Gauthier; même confirmation en 1164 par le roi Amaury. (5)

Il eut un duel avec Hugues de Puyzet qu'il accuse de crime de lèse-majesté.

On croit qu'il épousa la princesse Eschiva, dame de Tibériade, qui se remaria au comte de Tripoli, régent pendant la minorité de Baudoin IV. (6)

Il eut un fils Hugues, sire de Césarée dont on a le sceau equestre avec la légende ✠ *Sigillvm Vgonis Granerii*, et le contre-sceau représentant une porte de viile avec la légende : *Civitas Cesaree* (Poli, planche III n° 27).

Il fut père de Gauthier IIe tué jeune après 1182.

II

Eustache d'Agrain IIe dit le Jeune, comte de Sidon.

En mai 1125 à Acre, il est témoin avec Hugues de Sagan, grand maître des templiers, de privilèges octroyés aux vénitiens par le roi Baudoin. (7)

(1) H.-F Delaborde. *Op. cit.* p. 42.

(2) Cartulaire, chap. 53 p. 99.

(3) Poli. Chap. 13 p. 14 (*Ego G. cognominatus Granerius, Cesaree et Sydonis Dei gratia dominus*).

(4) Cartulaire, chap. 71 p, 143. *Ego Galterius Cesaree dominus quas pater meus Eustachius Granarius dedit domini sepulcro et postea auxi... pro salute anime mee et patris, parentum que mortuorum.*

(5) *Ibidem*, chap. 54 p. 103 et chap. 144 p. 164.

(6) Guillaume de Tyr.

(7) Tafel et Thomas. *Fontes rerum Austriacarum* T. 12 p. 94.

Digitized by Google

Le 27 janvier 1127 à Jérusalem, très noble homme Eustache Granier et Gauthier son frère, sont témoins d'une donation faite aux hospitaliers par Barian, connétable de Jaffa (1).

En 1131 il épousa Agnès de Bures, fille de Guillaume, successeur d'Eustache Ier à la régence (2).

Elle était veuve de Reinier de Brus.

Eustache assista en 1147 avec Gauthier son frère à l'assemblée de St-Jean d'Acre (3).

En 1166 il déposa comme parent du roi et de sa femme dans une enquête faite pour dissoudre à cause de parenté, le mariage du roi Amaury Ier et Agnès de Courtenay, fille de Josselin comte d'Edesse. Alors Amaury se remaria en 1167 avec Marie, nièce de l'empereur Comnène (4).

Il laissa deux fils et peut être trois.

1° Renaud qui suit.

2° (?) Gauthier Ier de Chateauvieux qui fonda en 1152 l'Abbaye de Limoges (nous signalons ici pour mémoire ce personnage, l'ayant trouvé dans une note, mais il paraît impossible qu'il ait pu fonder une abbaye en France à cette époque).

3° Hugues, baron d'Agrain, seigneur de Césarée, fut envoyé en 1167 auprès du calif El-Sadeck pour faire un traité avec Amaury Ier, roi de Jérusalem (5).

Il conclut en 1182 la paix de Memphès, assista à la bataille de Lamonie en Egypte, où les deux partis s'attribuèrent la victoire, et où Hugues fut fait prisonnier par Saladin. Rendu à la liberté, il négocia et conclut la paix en 1182. Guillaume de Tyr rapporte le discours qu'en cette occasion il tint au Soudan Syracon. Il le qualifie d'homme de grande sagesse et de grande prudence.

On ne lui connaît pas de postérité.

---

(1) Delaville le Roulx. Archives de St-Jean de Jérusalem à Malte p. 71 : *Testes nobilissimi viri Eustachius Granerii et Galterius frater ejus.*

(2) Bures : *D'or à six annelets de gueules, trois, deux et un.*

(3) Guillaume de Tyr.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem.*

Digitized by Google

III

Renaud d'Agrain, comte de Sidon, fut un des plus fermes soutiens du trône d'Amaury Ier, de 1162 à 1173, et de son successeur Baudoin IV (1).

Il se distingua en 1177 à la bataille d'Ascalon, remportée par Baudoin IV, à la bataille de Mésaphar ou les chrétiens furent vaincus, et à la levée du siège de Pétracesse par Saladin.

En 1178, il faillit être fait prisonnier avec Baudoin IV à qui il allait porter secours. Il perdit beaucoup de monde, Saladin l'ayant attaqué par surprise (2).

Renaud se réunit aux barons et évêques pour enlever la régence à Guy de Lusignan et la direction des affaires à Milon de Plancy pour en investir Reymond IIe, comte de Tripoli en 1183, lequel mourut en 1187.

Il s'opposa encore à Saladin en 1183, et fit partie du Conseil du 20 novembre de cette année, qui décida Baudoin IV à céder la couronne à son neveu Baudoin V, fils de sa sœur Sybille et de Guillaume de Montferrat (3).

Il épousa en 1163, Agrès de Courtenay, comtesse d'Edesse, fille de Josselin IIe, comte d'Edesse et femme divorcée d'Amaury Ier, roi de Jérusalem (4).

Elle avait eu de son premier mariage Baudoin IV et Sybille comtesse de Flandre.

Ici on est obligé de *supposer* que du mariage de Renaud avec Agnès, n'acquirent deux enfants n'ayant pas de preuves.

1° Jean qui suit.

2° Gauthier, cardinal du titre des Saints Côme et Damien en 1199.

IV

Jean d'Agrain, comte de Sidon, battit les Sarrasins, qui tentèrent de s'emparer de Jérusalem en 1228, ou l'empereur Frédéric IIe entra le 29 mars 1229, pour en prendre possession comme

(1) Guillaume de Tyr.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) Courtenay : *D'or à trois tourteaux de gueules deux et un.*

Digitized by Google

gendre du roi Jean de Brienne, qui venait de retourner en Europe.

Il avait épousé Marthe d'Ibelin, sœur de Jean, seigneur de Beyrouth.

1° Balian qui suit.

2° Jean de Césarée, contribua avec son frère Balian, à la délivrance de Beryte, contre Richard Felinger, grand maréchal de Frédéric en 1232. Il le poursuivit en Chypre où il avait fait une descente et ce fut à cette occasion que Jean vendit le village de Caferlet 16.000 besans pour secourir les Cypriotes, auxquels il ramena en 1232 leur roi Henri 1er (1).

Stuon, dit l'hoir de Césarée, peut-être fils de Jean, mourut en 1264 (2).

V

Balian d'Agrain, comte de Sidon, se réunit à ses frères et aux seigneurs de la Palestine contre Richard Felinger, « homme superbe et orgueilleux. » Balian, chargé de lui faire des représentations sur sa conduite envers Jean d'Ibelin, dépossédé de Beyrouth, ne tint pas compte de ses observations, ce fut alors que Balian et son frère reprirent le château de Beyrouth en 1222 avec l'aide des Cypriotes (3).

En 1239 il fut battu par les Turcs avec quatre cents autres chevaliers ; les ennemis en tuèrent plusieurs et firent prisonnier Amaury, comte de Montfort (4).

On ne connait pas le nom de sa femme, et l'on en est réduit aux conjectures, plus ou moins probables. Il est à peu près certain qu'il eut un fils, Julien, qui lui succéda et d'après une note brève et sans date, trouvée dans une rubrique, on donne à Balian, un fils Julien et un autre fils Gilles qui aurait eu un fils : Balian 11° et celui-ci deux filles, 1° Euphémie ; 2° Isabelle, dont le sort est inconnu. En outre, on donne à Julien, un fils Jean qui

(1) Bernard.
(2) *Ibidem*.
(3) Bernard 451, 461.
(4) *Ibidem*. p. 451, 461.

Digitized by Google

se noya en Arménie et Eustache IIIe que l'on trouve en France marié en 1296 à Cécile de Solignac.

Faute d'autres documents, nous continuons la généalogie par Julien et son fils, probable Eustache IIIe en conservant l'ordre des degrés.

VI

Julien d'Agrain comte de Sidon, découragé par les dévastations faites en 1268, par les hordes tartares qui fondirent sur Jérusalem, et par l'impuissance des Croisés, vendit Sidon et Montfort aux Templiers en 1261, ce qui fut la cause de la guerre entre eux et le roi d'Arménie, Ayton, beau-père de Julien. Julien abandonna la Palestine après la dernière croisade du Roi St-Louis, lui même chassé de la terre Sainte, et après la prise d'Acre le 18 mai 1291 par le Sultan Kalif (1).

Julien avait épousé en 1252 ou 1253 la fille d'Ayton roi d'Arménie, sœur de Stephanne, première femme d'Henri Ire Roi de Chypre et de Sybille, femme de Bohémond V, prince d'Antioche. Leur père Ayton mourut en 1272 (2).

Julien dût avoir pour fils Eustache IIIe et Jean qui se noya, en Arménie.

DEUXIEME PERIODE

Rien ne nous indique quel fut au retour des Croisades, le lieu qu'habitérent les d'Agrain en Vivarais. Ils se qualifièrent seigneurs de Châteauvieux et étaient aussi seigneurs du mandement de Chambons et des environs, ce qui porte à croire que leur résidence était dans ces montagnes, dans quelque antique château, disparu de nos jours.

A dater de l'an 1361 Béraud d'Agrain, fils d'Olivier d'Agrain de Châteauvieux, s'établit et s'intitula seigneur des Hubas, comme nous allons le voir.

Ce château, situé sur la colline de Mourières au midi de St-Etienne de Lugdarès (de Bragites dans les vieux titres)

(1) Art de vérifier les dates, 388.

(2) Bernard 491, 551. Art de vérifier les dates 388.

Digitized by Google

existe encore de nos jours, mais à l'état de ruine complète et par ce qui reste il est impossible de juger de son importance. Ils y résidèrent longtemps, y habitant de temps en temps, comme nous le verrons et il ne disparut complètement que peu de temps avant la Révolution.

Il devait être vaste et confortable, y ayant même une chapelle. Ils avaient aussi un hôtel au Puy, ou nous les voyons marcher en tête des processions portant l'épée haute, qualifiés barons de Notre-Dame, suivant un privilège, comme leurs ancêtres, qui avaient été qualifiés, de Boucliers de la Palestine, et en récompense des reliques apportées de la Terre Sainte.

Du reste les d'Agrain furent un peu nomades à cause d'alliances avec des héritières, surtout du bas Vivarais, qui leur avaient apporté les châteaux de Vernon et de Montréal.

Ils avaient aussi une habitation dans la ville de Largentière.

Donc nous admettons, toutefois sans preuves, qu'Eustache IIIe était fils de Julien, et à partir de lui, la filiation va se continuer sans lacune pendant six cents ans.

VII

Eustache d'Agrain IIIe du nom, qualifié seigneur de Châteauvieux *(de Castroveteri)*, épousa en 1296 Cécile de Solignac (1) que nous croyons sœur de Gilbert, seigneur dudit lieu et de St-Agrève, marié en 1290 à Sybille de la Roue.

On lui connait deux enfants :

1° Eustache Olivier qui suit.

2° Félise, dite de Châteauvieux, mariée à Regordon de Solignac, seigneur des Hubas, Luc etc. (2) dont un fils Pierre de Solignac. Voici la traduction de son testament, du 17 octobre 1361, ainsi conçu : Testament de Pierre de Solignac, seigneur des Hubas en la paroisse de St-Etienne de Lugdarès, fils de feu noble Regordon, seigneur des Hubas au diocèse de Viviers et de demoiselle Aélis, par lequel il veut être inhumé en l'église de St-Etienne, où il convoque à ses obsèques vingt

(1) Dictionnaire universel et Biographique.

(2) On trouve fréquemment le nom de la mère donné aux enfants.

Digitized by Google

prêtres à chacun desquels il veut être offert à diner et un gros d'argent. Puis, après de nombreux legs piess fait aux églises de St-Etienne, de St-Sauveur de Borne, de St-Jean de Loubarès, de St-Laurent les Bains, de Ste-Marguerite de la Veyrune, de St-Pierre de Luc, de Ste-Marie de Chabreyrolles de St-Hippolyte de Malarce et au monastère des Chambons, Il nomme ladite Aélis sa mère son héritière universelle avec clause de substitution au défaut de celle-ci, en la personne de Demoiselle Béatrix, fille de noble Olivier de Castrevielle (1),et après celle-ci substitue tous ses biens à noble Béraud d'Agrain *(de Agrenio)*. Et si celui-ci mourait sans postérité veut que ses biens soient vendus pas ses exécuteurs testamentaires pour le prix être employé soit à des messes, ou en aumônes aux pauvres ou à doter des jeunes filles pauvres, comme il paraîtra expédient à ses exécuteurs. Lesquels sont l'abbé des Chambons, le prieur de Luc,et le curé de St-Etienne. L'acte passé au mas du Champs, paroisse de Malarce, et en présence de noble Raymond de Montjeu, de B du Planiol, de Jean de la Vie, de Raymond de Chastanet, de G. du Puy (*de Podio*) de Thomas d'Asteyrac et de Jean de la Baume (Jean Gaydon, notaire.)

Eustache Olivier d'Agrain sgr. de Châteauvieux les Chambons, est peu connu.

Il épousa en 1334 Ermesinde de Blou (2)

1° Béraud qui suit.

2° Béatrix légataire de Pierre de Polignac.

3° On trouve a cette époque Bernard d'Agrain chanoine comte de Brioude en 1370, peut être fils d'Eustache.

Béraud d'Agrain sgr. de Châteauvieux, des Hubas dit fils d'Eustache Olivier dans plusieurs actes.

Devint héritier d'Helix de Châteauvieux sa tante par le testament de Pierre de Solignac son fils. Le 29 janvier 1363 par noble Œlis veuve de noble Regordon de Solignac. sgr des Hubas paroisse de St Etienne de Lugdarès, héritière usulfrustière de feu noble Pierre de Solignac, son fils, abandonne cet usulfruit à

(1) *Ibidem.*

(2) Ces de Blou originaires du château de ce nom, en la paroisse de Toulaud, ou existent encore les ruines, sont peu connus. ils sont la souche de celui qui alla s'établir à Thueyts par le mariage avec l'héritier des Pressis, qui se sont éteints en 1886.

Digitized by Google

son parent (Couranguineum) Béraud d'Agrain les bien sis ez mandements et lieux des Hubas, du Luc, de Beaumont et de Borne, se retenant ladite dame quelques rentes que ledit d'Agrain lui devait faire tenir annuellement en la ville du Puy ou elle se proposait de résider désormais.

Elle lui fait en même temps abandon de sa dot et de ses reprises dotales, se réservant seulement de pouvoir disposer sur icelle somme de quatre cents florins d'or. Se réserve aussi les biens sis en la paroisse de Borne et le retour des biens donnés au cas que ledit Béraud mourut sans postérité et quelle lui survécut, Actum hœc mansi de campo parrochia de mala aria (malarie)... illisible notario publico regio

Béraud fit un testament sur deux peaux de parchemin impossible à transcrire en entier, il suffira d'en traduire les principaux articles :

In nomino domini... anno 1365 2 Juin, D° carolo rege. nobili et pontame viro Ludovico D° Gaudiose... noverint... quod tractaretur de matrimonio... inter nobilem virum Beraudum dagren Dominis de Ubaquis Viv^s D^is. Et nobilem Reymondum de Vernone condominum castri de Vernon dictœ Diocesis et catharina ejus uxorem et catharina ipsorum Siliam. exparte altera.

Suivent les nombreuses donations à la fiancée par son père en terres, cens, rentes, argent, vin. huile Gallines, etc. etc. Plus terres à Valgorge et Chassier, plus celles de la mère. Puis les nombreux pactes, de réserves, de survie, etc., etc.

Acta fucrunt hœc intra castrum de Vernone in hospicio capellanioe dictiloci... Testibus .. nobilibus D^o Poncio de maleto curato de Roseriarum. (1) Petro maleto, condomino dictiloci de Vernone, D· Petro maironis segniore et me Bertrando ferrandi auctoritate potenti D^i Gaudiosœ notario publico.

Le 16 février 1384 Les habitants des Hubas firent une déclaration aux commissaires du Roi, portant qu'ils sont justiciables et taillables de noble Béraud d'Agrain (Michel Montant notaire).

(1) A cette époque Vernon était une annexe de la paroisse de Rosières.

Digitized by Google

Le 17 mars 1387 Catherine de Vernon rendit hommage au Baron de Joyeuse (Hugues Auribel notaire).

Et Béraud était décédé lors du mariage de son fils. Catherine avait apporté à son mari de grand biens dans les environs de Joyeuse et une habitation à Vernon ou les d'Agrain firent souvent leur résidence, mais nous n'avons pu trouver le testament de Béraud mais savons qu'il eut un fils et peut-être deux :

1° Jean qui suit.

2° Georges Evêque d'Orange en 1414.

Jean d'Agrain 1er du nom, sgr des Hubas, Luc le Planial coseigneur de Vernon, la Veyrune, Valgorge, St Jean Chazorne, etc. Rendit hommage pour tout ce qu'il avait au mandemeut de Vernon, au sgr de Joyeuse par acte reçu Reymond Ferrant notaire, le 15 Avril 1404.

Et le 14 mars 1421 par noble Jean d'Agrain (de Agrenio) fils et héritier de feu noble Béraud d'Agrain, à messires Armand, vicomte de Polignac, Baron de Polignac et de Randon pour les biens suivant qu'il déclare tenir de lui, en fief franc et noble mouvant de ses châteaux de Luc et Baronnie de Randon. Les mas de Chabroles et autres en la paroisse de St-Jean de Chazournes au diocèse de Mende. Tout ce qu'il a à prevenchères sauf ce mouvant du Sgr de Joyeuse. Tout ce qu'il a au château de Luc tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de même aux Hubas et paroisse de St-Etienne de Lugdarès. Acte passé au château de Polignac (J. Olier notaire) on voit que Jean devait être riche, car ses biens au Bas Vivarais ne sont pas compris dans cet hommage.

Son contrat de mariage est tellement long, qu'on ne peut en donner qu'un extrait.

In nomine Dl... anno... 1403 8 septembre, carolo rege francorum tractaretur de matrimonio... inter nobilem Johannem de Agrenio Do de ubacis filium nobili Béraudi, quondam condominus castri de Vernone parochiœ Beate Mariœ de Roserûs Vivarienis Diocesis, Et nobilem Eliadem de Vernone ejus matrem... et amicor de ipso Johanne ex una parte. Et nobilem Johannem Borbaldi Do mansi de choisineto et nobilem Elianos ejus filiam, parrochiœ Sti floris mimamentis diocesis

Digitized by Google

ex altera parte nobilis Johanne de Agrenio cum consensu nobili Eliadem matrem sui et amicorum promisit quodipra ducet in uxorem legitimam dictam Elianos. . et Viceversa dicta Elianos cum licentia patris sui promisit...

Ledit Borbald et Jean et Pons ses fils, constituent une dot à leurs fille et sœur, de nombreuses sommes échelonnées par paiement. Convenu que les époux feront héritier leur fils et doteront les autres enfants suivant leur qualité. Le cas où la future se remarirait.etc. Pacta fuerunt hœc in sancto Laurencio de Balneis in domo Domini Vicecomitis de dodompniaci (Polignac). Dº Ludovico montislauri et magnifico et potens viro dicto. Dº de (Polignac), militibus, nobilibus Audiberto Castellano Johanno Bernardi (bailli de Polignac). Johanne Bartardo Garino de Vernone, Philippo de Molino et me Reymondo Juvenis auctoritate regio notario... notam recepi et subscripsi et signo meo quod me consueto signavi.

On lui connaît quatre enfants

1º Pierre qui suit ;

2º Autre Pierre, évêque de Meaux en 1461, abbé du fameux monastère de Sarlat en 1471, abbaye qui comptait parmi ses abbés commendataires des d'Aubusson, Gontaud de Biron, Fénélon, Polignac, Noailles, Montesquieu. Un magnifique tombeau fut élevé dans ce monastère à la mémoire de l'abbé d'Agrain, qui avait laissé une grande réputation de sagesse et de vertu ;

3º Magdeleine Abbesse, en 1460, du chapitre royal de Vaudeluc ;

3º Delphine. L'an de l'incarnation 1427 le 18 novembre, Charles roi, mariage entre noble et prudent homme Bertrand de la Baume (de Balneolis), corps de St-Michel d'Auzon, au diocèse d'Uzès, de noble Guillaume de la Beaume, son fils. Et noble et savant homme, Jean d'Agrain, sgr. des Ubas, de Delphine d'Agrain sa fille, ledit Guillaume de la licence de Bertrand son père et la demoiselle de celle de son père, qui lui constitue en dot, pour ses droits paternels et maternels cinquante moutons d'or (suivant les échéances, restitution en cas de survie etc.)

L'acte reçu par Guillaume Fage, notaire de la Baume (Bagnols) et Reymond Chantoni, notaire de Joyeuse pour ledit Agrain.

Digitized by Google

Passé à St-André de Roquepertuis, sur la place, témoins religieux homme sgr Pierre de Résinande, prieur, noble Jean de Lurran, Jean et Garin de Moles frères du lieu de Luc, Bertrand du Teil, vénérable Reymond Borbald, curé de St-Etienne de Lugdarès (1).

5° Georges, marié le 25 janvier 1431 à Antonie de Servane, fille d'Antoine de la paroisse de Coubon (Jacques Boujon, notaire) (2).

Pierre d'Agrain, seigneur des Hubas, Luc, Vernon, St-Etienne-de-Lugdarès, baron d'Agrain et de Notre-Dame du Puy, qu'on voit en cette qualité en 1444 porter l'épée à la procession.

Le 20 mai 1456, il rend hommage au seigneur de Beaumont, pour ce qu'il possède au mandement de Beaumont (Pons Malet, notaire).

Le 24 septembre 1470, hommage au vicomte de Polignac (Ardit, notaire).

Le 24 septembre 1475, autre hommage au vicomte Armand de Polignac, par noble Pierre d'Agrain, seigneur des Hubas, fils et héritier de feu noble Jean, pour de nombreux biens nobles, se déclarant obligé de suivre dans ses guerres ledit seigneur.

(*A suivre*). VICOMTE DE MONTRAVEL.

(1) Les la Baume étaient un rameau des Châteauneuf d'Apchier, sgr. d'Auzon, au diocèse d'Uzès : d'or à trois pals d'azur au chef de gueules.

(2) Famille inconnue, de même que la vie de Georges.

Digitized by Google

LA SOURCE CACHEE

Le Clapas, *long amas de rocs démantelés,*
Dévale entier de la montagne, et raie
De gris le manteau vert de la châtaigneraie;
Un mince filet sourd des granits écroulés.

L'eau cachée a vêtu de mousses et de lierres
La roche; elle clapote entre les framboisiers,
Ou s'endort, ou murmure et fuit parmi les pierres,
Puis dans un rieu voisin se perd sous les osiers.

Fontaine au cours obscur, tu languis ignorée,
Sans abreuver dès l'aube un vol de passereaux,
Sans refléter les bois ou la voûte azurée;

Et seuls quelque renard, un couple de blaireaux,
Se glissant sous les blocs ombragés de sureaux,
Vont lamper dans les creux ta nappe ténébrée.

LES AILANTES

Comme un galon d'or mat au bas d'un laticlave,
Les osiers que l'automne a blondis sont rangés
Sous la berge où des blocs de granit et de lave
Couvrent les champs meurtris et les prés saccagés.

Plus haut, fils des lointains archipels, deux ailantes
Balancent noblement leurs panaches légers.
Au concert des taillis et des eaux, leurs voix lentes
Mêlent, quand vient le soir, des accents étrangers;

Et la brise, agitant leurs cimes dentelées,
Emporte dans le ciel les semences ailées
Qui coloniseront des rivages nouveaux.

Tels essaimaient parmi les forêts et les plaines
De la Gaule sauvage, éperdument rivaux,
Les durs marchands de Tyr et les subtils Hellènes.

SYLVESTRE.

Digitized by Google

AGRAIN DES HUBAS

Agrain des Hubas, princes de Sidon et de Césarée, barons de Saïelle et de Montfort en Palestine, seigneurs de Châteauvieux, des Hubas, Beaumont, Saint-Jean-Chazornes, Les Chambons, Valgorge, Chazeaux, Montréal, Elze, Le Planial, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Concoules, Génestelle, Vernon-lès-Joyeuse, Bagnols, Auzon, Prunet, Luc, etc., barons et comtes d'Agrain, des Hubas et de Notre-Dame du Puy.

Armes : *D'azur, au chef d'or* (1).

C'est une entreprise hardie et présomptueuse d'essayer d'écrire l'histoire de la maison d'Agrain, car quoique les documents vrais ou légendaires ne fassent pas défaut, bien des points sont sujets à la critique au point de vue de la filiation. Cependant, ayant collectionné un grand nombre de documents certains, aujourd'hui introuvables, je crois devoir les conserver à la postérité, au moins par des extraits, car certains sont trop longs pour être transcrits en entier.

La première question qui se pose, est le lieu d'origine des d'Agrain : Vivarais ou Velay ? En Vivarais il n'y a jamais eu de château d'Agrain, tandis qu'en Velay il en existe encore un, dont nous avons la photographie, et qui date de plus de huit cents ans.

Mais on ne trouve aucun d'Agrain en ayant été possesseur avant 1201.

Etait-ce là le berceau de la famille ? si oui, le vendirent-ils pour s'équiper en vue du voyage de la Terre Sainte où ils avaient peut-être l'intention de s'établir ? Quoi qu'il en soit nous allons donner la suite des possesseurs du château d'Agrain.

Le premier est Godefroy de Cayres, qui, comme seigneur d'Agrain, recevait en 1201 l'hommage de Rodolphe de Miremande, et bien d'autres jusqu'à sa mort.

Godefroy II, son fils, apparaît en 1289, le 12 des calendes de septembre, dans de nombreux actes, entre autres un hommage

(1) Ces armes sont à la salle des Croisades, à Versailles.

Digitized by Google

ex altera parte nobilis Johanne de Agrenio cum consensu nobili Eliadem matrem sui et amicorum promisit quodipra ducet in uxorem legitimam dictam Elianos. . et Viceversa dicta Elianos cum licentia patris sui promisit...

Ledit Borbald et Jean et Pons ses fils, constituent une dot à leurs fille et sœur, de nombreuses sommes échelonnées par paiement. Convenu que les époux feront héritier leur fils et doteront les autres enfants suivant leur qualité. Le cas où la future se remarirait.etc. Pacta fuerunt hœc in sancto Laurencio de Balneis in domo Domini Vicecomitis de dodompniaci (Polignac). Dº Ludovico montislauri et magnifico et potens viro dicto. Dº de (Polignac), militibus, nobilibus Audiberto Castellano Johanno Bernardi (bailli de Polignac). Johanne Bartardo Garino de Vernone, Philippo de Molino et me Reymondo Juvenis auctoritate regio notario... notam recepi et subscripsi et signo meo quod me consueto signavi.

On lui connaît quatre enfants

1° Pierre qui suit ;

2° Autre Pierre, évêque de Meaux en 1461, abbé du fameux monastère de Sarlat en 1471, abbaye qui comptait parmi ses abbés commendataires des d'Aubusson, Gontaud de Biron, Fénélon, Polignac, Noailles, Montesquieu. Un magnifique tombeau fut élevé dans ce monastère à la mémoire de l'abbé d'Agrain, qui avait laissé une grande réputation de sagesse et de vertu ;

3° Magdeleine Abbesse, en 1460, du chapitre royal de Vaudeluc ;

3° Delphine. L'an de l'incarnation 1427 le 18 novembre, Charles roi. mariage entre noble et prudent homme Bertrand de la Baume (de Balneolis), corps de St-Michel d'Auzon, au diocèse d'Uzès, de noble Guillaume de la Beaume, son fils. Et noble et savant homme, Jean d'Agrain, sgr. des Ubas, de Delphine d'Agrain sa fille, ledit Guillaume de la licence de Bertrand son père et la demoiselle de celle de son père, qui lui constitue en dot, pour ses droits paternels et maternels cinquante moutons d'or (suivant les échéances, restitution en cas de survie etc.)

L'acte reçu par Guillaume Fage, notaire de la Baume (Bagnols) et Reymond Chantoni, notaire de Joyeuse pour ledit Agrain.

Digitized by Google

Passé à St-André de Roquepertuis, sur la place, témoins religieux homme sgr Pierre de Résinande, prieur, noble Jean de Lurran, Jean et Garin de Moles frères du lieu de Luc, Bertrand du Teil, vénérable Reymond Borbald, curé de St-Etienne de Lugdarès (1).

5° Georges, marié le 25 janvier 1431 à Antonie de Servane, fille d'Antoine de la paroisse de Coubon (Jacques Boujon, notaire) (2).

Pierre d'Agrain, seigneur des Hubas, Luc, Vernon, St-Etienne-de-Lugdarès, baron d'Agrain et de Notre-Dame du Puy, qu'on voit en cette qualité en 1444 porter l'épée à la procession.

Le 20 mai 1456, il rend hommage au seigneur de Beaumont, pour ce qu'il possède au mandement de Beaumont (Pons Malet, notaire).

Le 24 septembre 1470, hommage au vicomte de Polignac (Ardit, notaire).

Le 24 septembre 1475, autre hommage au vicomte Armand de Polignac, par noble Pierre d'Agrain, seigneur des Hubas, fils et héritier de feu noble Jean, pour de nombreux biens nobles, se déclarant obligé de suivre dans ses guerres ledit seigneur.

(*A suivre*). VICOMTE DE MONTRAVEL.

(1) Les la Baume étaient un rameau des Châteauneuf d'Apchier, sgr. d'Auzon, au diocèse d'Uzès : d'or à trois pals d'azur au chef de gueules.

(2) Famille inconnue, de même que la vie de Georges.

Digitized by Google

LA SOURCE CACHEE

Le Clapas, *long amas de rocs démantelés,*
Dévale entier de la montagne, et raie
De gris le manteau vert de la châtaigneraie;
Un mince filet sourd des granits écroulés.

L'eau cachée a vêtu de mousses et de lierres
La roche; elle clapote entre les framboisiers,
Ou s'endort, ou murmure et fuit parmi les pierres,
Puis dans un rieu voisin se perd sous les osiers.

Fontaine au cours obscur, tu languis ignorée,
Sans abreuver dès l'aube un vol de passereaux,
Sans refléter les bois ou la voûte azurée;

Et seuls quelque renard, un couple de blaireaux,
Se glissant sous les blocs ombragés de sureaux,
Vont lamper dans les creux ta nappe ténébrée.

LES AILANTES

Comme un galon d'or mat au bas d'un laticlave,
Les osiers que l'automne a blondis sont rangés
Sous la berge où des blocs de granit et de lave
Couvrent les champs meurtris et les prés saccagés.

Plus haut, fils des lointains archipels, deux ailantes
Balancent noblement leurs panaches légers.
Au concert des taillis et des eaux, leurs voix lentes
Mêlent, quand vient le soir, des accents étrangers;

Et la brise, agitant leurs cimes dentelées,
Emporte dans le ciel les semences ailées
Qui coloniseront des rivages nouveaux.

Tels essaimaient parmi les forêts et les plaines
De la Gaule sauvage, éperdument rivaux,
Les durs marchands de Tyr et les subtils Hellènes.

SYLVESTRE.

Digitized by Google

AGRAIN DES HUBAS

Agrain des Hubas, princes de Sidon et de Césarée, barons de Saïelle et de Montfort en Palestine, seigneurs de Châteauvieux, des Hubas, Beaumont, Saint-Jean-Chazornes, Les Chambons, Valgorge, Chazeaux, Montréal, Elze, Le Planial, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Concoules, Génestelle, Vernon-lès-Joyeuse, Bagnols, Auzon, Prunet, Luc, etc., barons et comtes d'Agrain, des Hubas et de Notre-Dame du Puy.

Armes : *D'azur, au chef d'or* (1).

C'est une entreprise hardie et présomptueuse d'essayer d'écrire l'histoire de la maison d'Agrain, car quoique les documents vrais ou légendaires ne fassent pas défaut, bien des points sont sujets à la critique au point de vue de la filiation. Cependant, ayant collectionné un grand nombre de documents certains, aujourd'hui introuvables, je crois devoir les conserver à la postérité, au moins par des extraits, car certains sont trop longs pour être transcrits en entier.

La première question qui se pose, est le lieu d'origine des d'Agrain : Vivarais ou Velay ? En Vivarais il n'y a jamais eu de château d'Agrain, tandis qu'en Velay il en existe encore un, dont nous avons la photographie, et qui date de plus de huit cents ans.

Mais on ne trouve aucun d'Agrain en ayant été possesseur avant 1201.

Etait-ce là le berceau de la famille ? si oui, le vendirent-ils pour s'équiper en vue du voyage de la Terre Sainte où ils avaient peut-être l'intention de s'établir ? Quoi qu'il en soit nous allons donner la suite des possesseurs du château d'Agrain.

Le premier est Godefroy de Cayres, qui, comme seigneur d'Agrain, recevait en 1201 l'hommage de Rodolphe de Miremande, et bien d'autres jusqu'à sa mort.

Godefroy II, son fils, apparaît en 1289, le 12 des calendes de septembre, dans de nombreux actes, entre autres un hommage

---

(1) Ces armes sont à la salle des Croisades, à Versailles.

Digitized by Google

en 1290 à Pons de Montlaur, avec le consentement de sa mère et tutrice pour le château d'Agrain et tout ce qu'il a à Montpezat, diocèse de Viviers. (Pierre Faget notaire).

Godefroy III, son fils, lui succéda en 1318.

Godefroy IV, seigneur d'Agrain, hommage le 5 février 1357 Guidon de Montlaur.

Bertrand succéda à son père.

Puis Thomas, seigneur d'Agrain. fils d'Antoine, qui eut un fils et une fille :

Guillaume, qualifié en 1494 seigneur d'Antraïgues en Vivarais, dont les enfants continuérent la lignée dans cette province (Voir notre généalogie).

Et Louise, que l'on trouve mariée en 1492 à noble Guillaume Maurel, seigneur de Ribes-lès-Joyeuse et d'Agrain par sa femme (Voir notre généalogie).

Ceux-ci, possessionnés en Vivarais, vendirent le château d'Agrain à Pierre Fanier, en 1510.

Gauthier, son fils, vendit en 1532 à Antoine Orvy, duquel Agrain passa à Claude de la Giole, jusqu'en 1642. Cette année le château fut vendu aux Pradier, qui en prirent le nom et le possèdent encore de nos jours, se qualifiant marquis d'Agrain.

Pendant les Croisades il existait en Velay des d'Agrain bien probablement de la même souche, qui avaient des parts au château d'Agrain, et qu'on trouve en relation avec les Cayres ; nous croyons utile de les faire connaître.

1142. Guillaume d'Agrain était chanoine de Notre-Dame du Puy, figurant dans la donation de l'Eglise de Saint-Martin de Polignac, par Humbert d'Albon, évêque du Puy, à Josserand, abbé de Pébrac.

1144. L'Eglise de Notre-Dame du Puy acquiert de la famille d'Agrain les bois de Ramoursoules, paroisse de Bains.

1201. C'est à cette date qu'on trouve les Cayres, seigneurs d'Agrain.

1205. Falcon d'Agrain était mort laissant à son fils la parerie dont il jouissait au mandement d'Agrain.

1247. Bertrand d'Agrain, chevalier, est témoin d'un achat fait

Digitized by Google

par Godefroy de Cayres, et Philippe d'Agrain est dit fils de Bertrand en 1261.

1263, mardi après la Pentecôte. Amphelyse, épouse de Mathieu de Cayres, fait une vente à noble Bertrand d'Agrain.

1264, juillet. Acte passé en présence de Bertrand d'Agrain, chevalier, et de Pierre, son fils.

1277. Il est dit que Bertrand habitait le château d'Agrain (Etait-ce comme parier ou comme bailli ?)

1289. Pierre d'Agrain, damoiseau, tient en fief sa parerie d'Agrain.

1289. Falcone, veuve de Bertrand d'Agrain, tutrice de son fils Guillaume, reconnaît tenir de Godefroy de Cayres, tout ce qu'elle a au château d'Agrain.

1295. Pierre d'Agrain est témoin d'un arbitrage entre Bertrand Ythier et Albéric de Jaujac, seigneur d'Antraïgues en Vivarais.

1302, lundi avant la chaire de St-Pierre. Géraud d'Agrain vend à Godefroy de Cayres ce qu'il possède au château d'Agrain.

Ce fut le commencement de l'accaparement des parts des d'Agrain par les Cayres.

1304. Godefroy achète de Jeanne Prieure, veuve de Pierre d'Agrain, tutrice de Peyronet son fils, ce que Pierre avait au mandement d'Agrain.

1310. Le même achète à Bertrand d'Agrain, tout ce qu'il possède au bourg d'Agrain.

1313, 24 décembre. Godefroy reçoit l'hommage de Pons d'Agrain, damoiseau, pour ce qu'il a au mandement d'Agrain (Etienne Bessière, notaire).

1317. Guillaume Chauchat donne entre vifs à noble Armand d'Agrain tous les biens qu'il a au château d'Agrain (Jean Maliant, notaire).

1370. Bertrand d'Agrain est témoin d'un acte passé par Godefroy de Cayres.

Ici finissent nos documents sur ces d'Agrain qui n'avaient sans doute plus rien au château d'Agrain. Les conjectures sont ouvertes sur la suite ou l'extinction de ces d'Agrain.

Digitized by Google

***

S'il est en Vivarais plusieurs familles dont cette province ait le juste droit de s'enorgueillir, assurément il n'y en a point qui le méritent d'une manière aussi absolue que celle des comtes d'Agrain des Hubas.

En effet, à peine pouvons-nous distinguer à travers l'obscurité des temps anciens l'origine des familles, que nous apercevons déjà briller d'un éclat souverain ces héros dont les historiens de l'époque se sont plu à célébrer les exploits guerriers, à chanter le dévouement à la religion, l'empressement à abandonner leur patrie pour voler à la délivrance de la Terre Sainte, et cela dans des ouvrages qui feront vivre et glorifier à jamais leur mémoire.

Ouvrez Guillaume de Tyr, Albert d'Aix, Fulcherius Cartonnensis, Reymond des Agiles, Pons de Balazuc, l'*Histoire des Croisades* de Michaud, celle de Jérusalem de Poujoulat, le *Gesta Dei per Francos*, de Bongars, dom Vaissette, l'abbé Guibert et tant d'autres, vous remarquerez toujours que les d'Agrain se trouvent en première ligne, soit dans les combats, soit dans les plus hautes situations, dans la Terre Sainte arrachée aux mains des infidèles par tant de sang chrétien, tant de sacrifices, de terres, d'argent et surtout tant de foi.

Le marquis d'Aubaïs, dans les jugements de la noblesse du Languedoc, s'exprime ainsi :

« La maison des comtes d'Agrain des Hubas est une des plus « anciennes et des plus illustres, non seulement du Languedoc, « mais de toute la France. Elle fut autrefois puissante. Dans la « durée de près de deux siècles, elle joua aux Croisades le « premier rôle après les rois de Jérusalem et les comtes de « Toulouse. Les talents et les vertus héréditaires de cette « famille en firent alors une race de héros. Ils furent élus princes « de Sidon, de Césarée, ils eurent en apanage presque toute la « Galilée et par leurs mariages avec les filles ou veuves des « princes et des rois, alliés ou parents de toutes les maisons « régnantes de l'Europe.

« Il suffit de jeter les yeux sur les preuves historiques et cha-

Digitized by Google

« pitrales de cette maison pour être étonné de l'espèce d'indiffé-
« rence où les comtes d'Agrain semblaient laisser dans leurs
« archives l'histoire et les plus beaux titres dont puisse s'hono-
« rer une grande et illustre maison. »

Nous diviserons l'histoire des d'Agrain en deux parties :

Premièrement l'époque comprenant l'établissement et la puissance princière de cette famille en Palestine, ses illustres alliances, les batailles célèbres où ils ont figuré et enfin leur retour en France.

Cette première période nous montre cette maison à l'apogée de la puissance et des honneurs.

Malheureusement pour établir la filiation exacte les documents manquent en partie ; cependant les auteurs du temps nous ont conservé un certain nombre de titres pour éclaircir ces premiers siècles, si loin de nous.

Cette époque comprend l'espace de temps que durèrent les Croisades, depuis la première en 1095 commandée par Godefroy de Bouillon, jusqu'à la huitième en 1270, par Louis IX, roi de France.

Admirons donc nos d'Agrain sachant y maintenir et y prospérer pendant près de deux siècles, malgré les calamités successives et les revers qu'eurent à subir les armées chrétiennes.

A peine la voix du Souverain Pontife Urbain IIe a-t-elle fait un appel aux peuples chrétiens, que nous voyons la France, le Languedoc et le Vivarais surtout arborer la croix.

Les chevaliers vendirent ou engagèrent leurs terres, rassemblèrent leurs hommes d'armes, leurs équipages de guerre, contractant même des emprunts pour subvenir aux frais du voyage. On voit même plusieurs châtelaines abandonner leurs vies tranquilles pour suivre leurs époux.

C'est ici la place de signaler les noms des familles puissantes du Languedoc et du Vivarais qui marchèrent à la suite du comte de Toulouse : Eustache d'Agrain (*de Agrenio*), Aymar, son cousin, évêque du Puy, le vicomte Héracle de Polignac, Raymond Pelet, R. de Turenne, Pons de Fay, Hugues de Monteil, P. de Chalencon, L. de Gerlande, B. d'Anduse, Bernard de Montlaur,

Digitized by Google

N. de Rochemore, Godefroy de Randon, B. de Chambarlhac, *N.* de Beauvoir, Raoul du Roure. Bernard de Montagnac, B. de la Garde, Gilbert de Tournon, *N* de Ginestoux, G. de Chanaleilles, A. de Villeneuve, *N.* de la Fare, Gérard du Pouget, Aldebert de Peyre, Pierre Olivier de Rochefort, Reymond des Agiles, Pons de Balazuc, Géranton du Béage, Host du Roure, Guérin de Châteauneuf-Randon, Eudes de Rocles, Pons de Capdeuil, Géraud de Gourdon, Genton de Barrès, *N.* de Rochessauve, Fortuné de Valène, Eble de Ventadour, Reymond de Vogüé, Jean Harenc de la Condamine, Pons Bastet de Crussol, Pierre d'Yzarn, Bernard de Banne, Foulques de Merles, Audoin de Lestranges, etc., etc.

La seconde époque comprend le retour des d'Agrain en Europe et leur descendance jusqu'à nos jours ; ici les titres ne manquent pas, malgré les ravages des temps, des guerres civiles. Les historiens, les preuves de Cour, les Etats militaires, les archives éparses (car les d'Agrain furent un peu nomades et peu soigneux de leurs archives, comme le remarque le marquis d'Aubaïs), donnent de nombreux renseignements. Disons aussi que nos recherches dans les archives des paroisses et les registres des notaires, nous ont grandement servi, ainsi que les archives des familles alliées. Tout cela réuni nous a fourni, sinon tout ce que peut souhaiter un chroniqueur, du moins tout ce qui peut intéresser nos compatriotes.

PREMIÈRE PÉRIODE

I

Eustache d'Agrain, 1er du nom, prince de Sidon et de Césarée, baron de Saïette, de Montfort, vice-roi et connétable du royaume de Jérusalem, surnommé le bouclier et l'épée de la Palestine.

Né en Vivarais ou en Velay, il se fit remarquer dès son jeune âge, disent les chroniqueurs, par sa foi vive et son courage indomptable. Aucun titre nous révèle les noms de ses parents, on sait seulement qu'après le Concile de Clermont (1096) où Urbain II décida la Croisade, Eustache, aussi prudent que brave, au lieu

Digitized by Google

de suivre les bandes indiciplinées de Pierre l'hermite et de *Gauthier sans avoir* se joignit au comte de Toulouse et aux autres seigneurs du Languedoc.

Ils passèrent à Lyon, franchirent les Alpes, traversèrent la Lombardie, le Frioul, cotoyèrent la mer Adriatique et arrivèrent à Byzance (Constantinople).

Bientôt ils firent les sièges de Nicée et d'Antioche et arrivèrent enfin à Jérusalem ou ils entrèrent après un siège meurtrier, trois ans après leur départ de France, le 15 août 1099.

Godefroy de Bouillon fut élu Roi de Jérusalem, et aussitôt il divisa le pays conquis entre les Croisés.

Eustache eut en partage les baronnies de Saïette, de Montfort et de Césarée.

D'après les *Assises de Jérusalem* ce fief devait fournir habituellement pour le service militaire cinq cents chevaliers, sans compter les sergents d'armes. La Galilée seule était aussi importante.

Il se trouva mêlé à toutes les affaires du gouvernement.

En 1103 il est au nombre des barons du saint royaume qui souscrivirent une charte du roi Baudoin Ier, faisant une donation au St-Sépulcre. (1)

En 1110 il signe une autre charte du même roi avec Arnophe de Rhoès, et les évêques et princes du royaume.par laquelle l'église de Béethlem fut élevée à la dignité de cathédrale. Et encore à une charte de vingt-deux capitulaires en 1122.

En 1123 il dirige les premières attaques et fait construire des machines de guerre pour le siège de Tyr.

La même année Baudoin IIe cède au baron Eustache Ier d'Agrain les villes de Sidon, de Césarée et leur territoire.

1115. D'après une charte du roi, il appert qu'Eustache avait fait des dons à l'Abbaye de Josaphat (2).

En 1110 Eustache est qualifié vicomte de Jérusalem et souscrit en cette qualité une charte par laquelle le roi confirme aux hospi-

(1) E. de Rozière. Cartulaire du St-Sépulcre, chap. 45 p. 85 (*Signum Eustachii Granarii*).

(2) H.-F. Délaborde. Chartes de Terre-Sainte provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat, p. 29, et note : *Eustachius Granarius dedit.*

Digitized by Google

taliers de St-Jean leurs possessions et dans laquelle figure aussi le fameux Hugues de Puyzet, qui quatorze ans plus tard sera le second époux de la femme d'Eustache.

Tancrède, prince d'Antioche retenait plusieurs places échues en partage à Bertrand, fils de Raymond comte de Toulouse et à Baudoin du Bourg et Josselin de Courtenay. A peine établis dans la Palestine, le feu de la guerre civile allait s'allumer entre les Croisés.

Le jour de Noël 1101, Baudoin fut couronné roi de Jérusalem à Béthlem.

Le roi Baudoin envoya comme ambassadeurs Pagan de Gerlande, maître d'hôtel du roi et Eustache d'Agrain, connétable à Tancrède, pour le ramener aux principes de la justice. L'histoire rapporte qu'en cette occasion Eustache tient un beau discours à Tancrède et que ces deux habiles négociateurs concilièrent les intérêts des deux parties.

Lors de la captivité de Baudoin IIe (1123) la régence du royaume fut unanimement décernée à Eustache, qui pendant cette régence gagna la bataille d'Azot, ou huit mille Sarrazins restèrent sur le champ de bataille, et lui-même périt peu de temps après 1126.

En 1123 il souscrivit une charte de Wermond patriarche de Jérusalem, confirmant à l'Abbaye de Josaphat ses possessions. (1)

Sa régence avait duré trois ans. Guillaume de Bure lui succéda.

Eustache avait épousé Emoleta, la nièce d'Arnoul, patriarche de Jérusalem, qui lui donna en dot Jéricho et ses dépendances. Cette alliance lui procura de gros revenus qui furent dépensés pour la terre sainte.

Emoleta étant veuve se remaria en 1124 avec le jeune Hugues de Puyzet, comte de Joppé et cette année elle confirma avec son deuxième mari les vœux faits par son premier et par elle au St-Sépulcre en 1116. (2)

On connait deux fils à Eustache.

1° Eustache qui suit.

---

(1) Le père Sébastien Poli. *Codice diplomatica dell ordine Gerosolimitano oggi de Malta*. T. 1, chap. 2, p. 2. *Teste Hugo de Puyath atque Eustachius Graner sive vicecomes de Iherosulam.*

(2) Du Cange. Familles d'outremer, Ed. Rey, pp, 275, 277.

Digitized by Google

2° Gauthier, qualifié prince de Césarée en 1126, « illustre homme », témoin d'une donation faite à l'abbaye de Josaphat par Balian, chevalier (1). *Factum est hoc sub testimonio illustrorum virorum... Walterii Granerii.*

Il fit son don au St-Sépulcre. (2)

En 1131 Gauthier par la grâce de Dieu, sire de Césarée et Sidon, confirme aux hospitaliers tout ce qu'ils possèdent. (3)

En 1145 il confirme su St-Sépulcre les donations que lui fit son père Eustache et que lui-même a augmentées pour le salut de son âme et de ses parents. (4)

En 1160 le roi Baudoin IIe confirme au St-Sépulcre les dons que lui ont fait Eustache et son fils Gauthier; même confirmation en 1164 par le roi Amaury. (5)

Il eut un duel avec Hugues de Puyzet qu'il accuse de crime de lèse-majesté.

On croit qu'il épousa la princesse Eschiva, dame de Tibériade, qui se remaria au comte de Tripoli, régent pendant la minorité de Baudoin IV. (6)

Il eut un fils Hugues, sire de Césarée dont on a le sceau équestre avec la légende ✠ *Sigillvm Vgonis Granerii*, et le contre-sceau représentant une porte de viile avec la légende : *Civitas Cesaree* (Poli, planche III n° 27).

Il fut père de Gauthier IIe tué jeune après 1182.

II

Eustache d'Agrain IIe dit le Jeune, comte de Sidon.

En mai 1125 à Acre, il est témoin avec Hugues de Pagan, grand maître des templiers, de privilèges octroyés aux Vénitiens par le roi Baudoin. (7)

---

(1) H.-F Delaborde. *Op. cit.* p. 42.

(2) Cartulaire, chap. 53 p. 99.

(3) Poli. Chap. 13 p. 14 (*Ego G. cognominatus Granerius, Cesaree et Sydonis Dei gratia dominus*).

(4) Cartulaire, chap. 71 p, 143. *Ego Galterius Cesaree dominus quas pater meus Eustachius Granarius dedit domini sepulcro et postea auxi... pro salute anime mee et patris, parentum que mortuorum.*

(5) *Ibidem*, chap. 54 p. 103 et chap. 144 p. 164.

(6) Guillaume de Tyr.

(7) Tafel et Thomas. *Fontes rerum Austriacarum* T. 12 p. 94.

Digitized by Google

Le 27 janvier 1127 à Jérusalem, très noble homme Eustache Granier et Gauthier son frère, sont témoins d'une donation faite aux hospitaliers par Barian, connétable de Jaffa (1).

En 1131 il épousa Agnès de Bures, fille de Guillaume, successeur d'Eustache Ier à la régence (2).

Elle était veuve de Reinier de Brus.

Eustache assista en 1147 avec Gauthier son frère à l'assemblée de St-Jean d'Acre (3).

En 1166 il déposa comme parent du roi et de sa femme dans une enquête faite pour dissoudre à cause de parenté, le mariage du roi Amaury Ier et Agnès de Courtenay, fille de Josselin comte d'Edesse. Alors Amaury se remaria en 1167 avec Marie, nièce de l'empereur Comnène (4).

Il laissa deux fils et peut être trois.

1° Renaud qui suit.

2° (?) Gauthier Ier de Chateauvieux qui fonda en 1152 l'Abbaye de Limoges (nous signalons ici pour mémoire ce personnage, l'ayant trouvé dans une note, mais il paraît impossible qu'il ait pu fonder une abbaye en France à cette époque).

3° Hugues, baron d'Agrain, seigneur de Césarée, fut envoyé en 1167 auprès du calif El-Sadeck pour faire un traité avec Amaury Ier, roi de Jérusalem (5).

Il conclut en 1182 la paix de Memphès, assista à la bataille de Lamonie en Egypte, où les deux partis s'attribuèrent la victoire, et où Hugues fut fait prisonnier par Saladin. Rendu à la liberté, il négocia et conclut la paix en 1182. Guillaume de Tyr rapporte le discours qu'en cette occasion il tint au Soudan Syracon. Il le qualifie d'homme de grande sagesse et de grande prudence.

On ne lui connaît pas de postérité.

---

(1) Delaville le Roulx. Archives de St-Jean de Jérusalem à Malte p. 71 : *Testes nobilissimi viri Eustachius Granerii et Galterius frater ejus.*

(2) Bures : *D'or à six annelets de gueules, trois, deux et un.*

(3) Guillaume de Tyr.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem.*

Digitized by Google

III

Renaud d'Agrain, comte de Sidon, fut un des plus fermes soutiens du trône d'Amaury Ier, de 1162 à 1173, et de son successeur Baudoin IV (1).

Il se distingua en 1177 à la bataille d'Ascalon, remportée par Baudoin IV, à la bataille de Mésaphar ou les chrétiens furent vaincus, et à la levée du siège de Pétracesse par Saladin.

En 1178, il faillit être fait prisonnier avec Baudoin IV à qui il allait porter secours. Il perdit beaucoup de monde, Saladin l'ayant attaqué par surprise (2).

Renaud se réunit aux barons et évêques pour enlever la régence à Guy de Lusignan et la direction des affaires à Milon de Plancy pour en investir Reymond IIe, comte de Tripoli en 1183, lequel mourut en 1187.

Il s'opposa encore à Saladin en 1183, et fit partie du Conseil du 20 novembre de cette année, qui décida Baudoin IV à céder la couronne à son neveu Baudoin V, fils de sa sœur Sybille et de Guillaume de Montferrat (3).

Il épousa en 1163, Agrès de Courtenay, comtesse d'Edesse, fille de Josselin IIe, comte d'Edesse et femme divorcée d'Amaury Ier, roi de Jérusalem (4).

Elle avait eu de son premier mariage Baudoin IV et Sybille comtesse de Flandre.

Ici on est obligé de *supposer* que du mariage de Renaud avec Agnès, naquirent deux enfants, car on n'en a pas de preuves.

1° Jean qui suit.

2° Gauthier, cardinal du titre des Saints Côme et Damien en 1199.

IV

Jean d'Agrain, comte de Sidon, battit les Sarrasins, qui tentèrent de s'emparer de Jérusalem en 1228, où l'empereur Frédéric IIe entra le 29 mars 1229, pour en prendre possession comme

(1) Guillaume de Tyr.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) Courtenay : *D'or à trois tourteaux de gueules deux et un.*

Digitized by Google

taliers de St-Jean leurs possessions et dans laquelle figure aussi le fameux Hugues de Puyzet, qui quatorze ans plus tard sera le second époux de la femme d'Eustache.

Tancrède, prince d'Antioche retenait plusieurs places échues en partage à Bertrand, fils de Raymond comte de Toulouse et à Baudoin du Bourg et Josselin de Courtenay. A peine établis dans la Palestine, le feu de la guerre civile allait s'allumer entre les Croisés.

Le jour de Noël 1101, Baudoin fut couronné roi de Jérusalem à Béthlem.

Le roi Baudoin envoya comme ambassadeurs Pagan de Gerlande, maître d'hôtel du roi et Eustache d'Agrain, connétable à Tancrède, pour le ramener aux principes de la justice. L'histoire rapporte qu'en cette occasion Eustache tient un beau discours à Tancrède et que ces deux habiles négociateurs concilièrent les intérêts des deux parties.

Lors de la captivité de Baudoin II° (1123) la régence du royaume fut unanimement décernée à Eustache, qui pendant cette régence gagna la bataille d'Azot, ou huit mille Sarrazins restèrent sur le champ de bataille, et lui-même périt peu de temps après 1126.

En 1123 il souscrivit une charte de Wermond patriarche de Jérusalem, confirmant à l'Abbaye de Josaphat ses possessions. (1)

Sa régence avait duré trois ans. Guillaume de Bure lui succéda.

Eustache avait épousé Emoleta, la nièce d'Arnoul, patriarche de Jérusalem, qui lui donna en dot Jéricho et ses dépendances. Cette alliance lui procura de gros revenus qui furent dépensés pour la terre sainte.

Emoleta étant veuve se remaria en 1124 avec le jeune Hugues de Puyzet, comte de Joppé et cette année elle confirma avec son deuxième mari les vœux faits par son premier et par elle au St-Sépulcre en 1116. (2)

On connait deux fils à Eustache.

1° Eustache qui suit.

---

(1) Le père Sébastien Poli. *Codice diplomatica dell ordine Gerosolimitano oggi de Malta*. T. 1, chap. 2, p. 2. *Teste Hugo de Puyalh atque Eustachius Graner sive vicecomes de Iherosulam.*

(2) Du Cange. Familles d'outremer, Ed. Rey, pp, 275, 277.

Digitized by Google

2° Gauthier, qualifié prince de Césarée en 1126, « illustre homme », témoin d'une donation faite à l'abbaye de Josaphat par Balian, chevalier (1). *Factum est hoc sub testimonio illustrorum virorum... Walterii Granerii.*

Il fit son don au St-Sépulcre. (2)

En 1131 Gauthier par la grâce de Dieu, sire de Césarée et Sidon, confirme aux hospitaliers tout ce qu'ils possèdent. (3)

En 1145 il confirme su St-Sépulcre les donations que lui fit son père Eustache et que lui-même a augmentées pour le salut de son âme et de ses parents. (4)

En 1160 le roi Baudoin IIe confirme au St-Sépulcre les dons que lui ont fait Eustache et son fils Gauthier; même confirmation en 1164 par le roi Amaury. (5)

Il eut un duel avec Hugues de Puyzet qu'il accuse de crime de lèse-majesté.

On croit qu'il épousa la princesse Eschiva, dame de Tibériade, qui se remaria au comte de Tripoli, régent pendant la minorité de Baudoin IV. (6)

Il eut un fils Hugues, sire de Césarée dont on a le sceau équestre avec la légende ✠ *Sigillvm Vgonis Granerii*, et le contre-sceau représentant une porte de viile avec la légende : *Civitas Cesaree* (Poli, planche III n° 27).

Il fut père de Gauthier IIe tué jeune après 1182.

II

Eustache d'Agrain IIe dit le Jeune, comte de Sidon.

En mai 1125 à Acre, il est témoin avec Hugues de Pagan, grand maître des templiers, de privilèges octroyés aux Vénitiens par le roi Baudoin. (7)

---

(1) H.-F Delaborde. *Op. cit.* p. 42.

(2) Cartulaire, chap. 53 p. 99.

(3) Poli. Chap. 13 p. 14 (*Ego G. cognominatus Granerius, Cesaree et Sydonis Dei gratia dominus*).

(4) Cartulaire, chap. 71 p, 143. *Ego Galterius Cesaree dominus quas pater meus Eustachius Granarius dedit domini sepulcro et postea auxi... pro salute anime mee et patris, parentum que mortuorum.*

(5) *Ibidem*, chap. 54 p. 103 et chap. 144 p. 164.

(6) Guillaume de Tyr.

(7) Tafel et Thomas. *Fontes rerum Austriacarum* T. 12 p. 94.

Digitized by Google

Le 27 janvier 1127 à Jérusalem, très noble homme Eustache Granier et Gauthier son frère, sont témoins d'une donation faite aux hospitaliers par Barian, connétable de Jaffa (1).

En 1131 il épousa Agnès de Bures, fille de Guillaume, successeur d'Eustache Ier à la régence (2).

Elle était veuve de Reinier de Brus.

Eustache assista en 1147 avec Gauthier son frère à l'assemblée de St-Jean d'Acre (3).

En 1166 il déposa comme parent du roi et de sa femme dans une enquête faite pour dissoudre à cause de parenté, le mariage du roi Amaury Ier et Agnès de Courtenay, fille de Josselin comte d'Edesse. Alors Amaury se remaria en 1167 avec Marie, nièce de l'empereur Comnène (4).

Il laissa deux fils et peut être trois.

1° Renaud qui suit.

2° (?) Gauthier Ier de Chateauvieux qui fonda en 1152 l'Abbaye de Limoges (nous signalons ici pour mémoire ce personnage, l'ayant trouvé dans une note, mais il paraît impossible qu'il ait pu fonder une abbaye en France à cette époque).

3° Hugues, baron d'Agrain, seigneur de Césarée, fut envoyé en 1167 auprès du calif El-Sadeck pour faire un traité avec Amaury Ier, roi de Jérusalem (5).

Il conclut en 1182 la paix de Memphès, assista à la bataille de Lamonie en Egypte, où les deux partis s'attribuèrent la victoire, et où Hugues fut fait prisonnier par Saladin. Rendu à la liberté, il négocia et conclut la paix en 1182. Guillaume de Tyr rapporte le discours qu'en cette occasion il tint au Soudan Syracon. Il le qualifie d'homme de grande sagesse et de grande prudence.

On ne lui connaît pas de postérité.

---

(1) Delaville le Roulx. Archives de St-Jean de Jérusalem à Malte p. 71 : *Testes nobilissimi viri Eustachius Granerii et Galterius frater ejus.*

(2) Bures : *D'or à six annelets de gueules, trois, deux et un.*

(3) Guillaume de Tyr.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem.*

Digitized by Google

III

Renaud d'Agrain, comte de Sidon, fut un des plus fermes soutiens du trône d'Amaury Ier, de 1162 à 1173, et de son successeur Baudoin IV (1).

Il se distingua en 1177 à la bataille d'Ascalon, remportée par Baudoin IV, à la bataille de Mésaphar ou les chrétiens furent vaincus, et à la levée du siège de Pétracesse par Saladin.

En 1178, il faillit être fait prisonnier avec Baudoin IV à qui il allait porter secours. Il perdit beaucoup de monde, Saladin l'ayant attaqué par surprise (2).

Renaud se réunit aux barons et évêques pour enlever la régence à Guy de Lusignan et la direction des affaires à Milon de Plancy pour en investir Reymond IIe, comte de Tripoli en 1183, lequel mourut en 1187.

Il s'opposa encore à Saladin en 1183, et fit partie du Conseil du 20 novembre de cette année, qui décida Baudoin IV à céder la couronne à son neveu Baudoin V, fils de sa sœur Sybille et de Guillaume de Montferrat (3).

Il épousa en 1163, Agrès de Courtenay, comtesse d'Edesse, fille de Josselin IIe, comte d'Edesse et femme divorcée d'Amaury Ier, roi de Jérusalem (4).

Elle avait eu de son premier mariage Baudoin IV et Sybille comtesse de Flandre.

Ici on est obligé de *supposer* que du mariage de Renaud avec Agnès, naquirent deux enfants, car on n'en a pas de preuves.

1° Jean qui suit.

2° Gauthier, cardinal du titre des Saints Côme et Damien en 1199.

IV

Jean d'Agrain, comte de Sidon, battit les Sarrasins, qui tentèrent de s'emparer de Jérusalem en 1228, où l'empereur Frédéric IIe entra le 29 mars 1229, pour en prendre possession comme

(1) Guillaume de Tyr.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) Courtenay : *D'or à trois tourteaux de gueules deux et un.*

Digitized by Google

gendre du roi Jean de Brienne, qui venait de retourner en Europe.

Il avait épousé Marthe d'Ibelin, sœur de Jean, seigneur de Beyrouth.

1° Balian qui suit.

2° Jean de Césarée, contribua avec son frère Balian, à la délivrance de Beryte, contre Richard Felinger, grand maréchal de Frédéric en 1232. Il le poursuivit en Chypre où il avait fait une descente et ce fut à cette occasion que Jean vendit le village de Caferlet 16,000 besans pour secourir les Cypriotes, auxquels il ramena en 1232 leur roi Henri 1er (1).

Stuon, dit l'hoir de Césarée, peut-être fils de Jean, mourut en 1264 (2).

V

Balian d'Agrain, comte de Sidon, se réunit à ses frères et aux seigneurs de la Palestine contre Richard Felinger, « homme superbe et orgueilleux. » Balian, chargé de lui faire des représentations sur sa conduite envers Jean d'Ibelin, dépossédé de Beyrouth, ne tint pas compte de ses observations, ce fut alors que Balian et son frère reprirent le château de Beyrouth en 1222 avec l'aide des Cypriotes (3).

En 1239 il fut battu par les Turcs avec quatre cents autres chevaliers ; les ennemis en tuèrent plusieurs et firent prisonnier Amaury, comte de Montfort (4).

On ne connait pas le nom de sa femme, et l'on en est réduit aux conjectures, plus ou moins probables. Il est à peu près certain qu'il eut un fils, Julien, qui lui succéda et d'après une note brève et sans date, trouvée dans une rubrique, on donne à Balian un fils Julien et un autre fils Gilles qui aurait eu un fils : Balian IIe et celui-ci deux filles, 1° Euphémie ; 2° Isabelle, dont le sort est inconnu. En outre, on donne à Julien, un fils Jean qui

(1) Bernard.
(2) *Ibidem*.
(3) Bernard 451, 461.
Ibidem. p. 451, 461.

Digitized by Google

se noya en Arménie et Eustache IIIe que l'on trouve en France marié en 1296 à Cécile de Solignac.

Faute d'autres documents, nous continuons la généalogie par Julien et son fils probable, Eustache IIIe, en conservant l'ordre des degrés.

VI

Julien d'Agrain, comte de Sidon, découragé par les dévastations faites en 1268 par les hordes tartares qui fondirent sur Jérusalem, et par l'impuissance des Croisés, vendit Sidon et Montfort aux Templiers en 1261, ce qui fut la cause de la guerre entre eux et le roi d'Arménie, Ayton, beau-père de Julien. Julien abandonna la Palestine après la dernière croisade du Roi St-Louis, lui-même chassé de la Terre Sainte, et après la prise d'Acre le 18 mai 1291 par le Sultan Kalif (1).

Julien avait épousé en 1252 ou 1253 la fille d'Ayton, roi d'Arménie, sœur de Stéphane, première femme d'Henri Ier, roi de Chypre, et de Sybille, femme de Bohémond V, prince d'Antioche. Leur père Ayton mourut en 1272 (2).

Julien dût avoir pour fils Eustache IIIe et Jean qui se noya, en Arménie.

DEUXIÈME PÉRIODE

Rien ne nous indique quel fut au retour des Croisades, le lieu qu'habitèrent les d'Agrain en Vivarais. Ils se qualifièrent seigneurs de Châteauvieux et étaient aussi seigneurs du mandement de Chambons et des environs, ce qui porte à croire que leur résidence était dans ces montagnes, dans quelque antique château, disparu de nos jours.

A dater de l'an 1361 Béraud d'Agrain, fils d'Olivier d'Agrain de Châteauvieux, s'établit et s'intitula seigneur des Hubas, comme nous allons le voir.

Ce château, situé sur la colline de Mourières au midi de Saint-Etienne de-Lugdarès (de Bragites dans les vieux titres),

(1) Art de vérifier les dates, 388.

(2) Bernard 491, 551. Art de vérifier les dates, 388.

Digitized by Google

existe encore de nos jours, mais à l'état de ruine complète et par ce qui reste il est impossible de juger de son importance. Ils y résidèrent longtemps, y habitant de temps en temps, comme nous le verrons et il ne disparut complètement que peu de temps avant la Révolution.

Il devait être vaste et confortable, y ayant même une chapelle. Ils avaient aussi un hôtel au Puy, ou nous les voyons marcher en tête des processions portant l'épée haute, qualifiés barons de Notre-Dame, suivant un privilége, comme leurs ancêtres, qui avaient été qualifiés, de Boucliers de la Palestine, et en récompense des reliques apportées de la Terre Sainte.

Du reste les d'Agrain furent un peu nomades à cause d'alliances avec des héritières, surtout du bas Vivarais, qui leur avaient apporté les châteaux de Vernon et de Montréal.

Ils avaient aussi une habitation dans la ville de Largentière.

Donc nous admettons, toutefois sans preuves, qu'Eustache III° était fils de Julien, et à partir de lui, la filiation va se continuer sans lacune pendant six cents ans.

VII

Eustache d'Agrain III° du nom, qualifié seigneur de Châteauvieux *(de Castroveteri)*, épousa en 1296 Cécile de Solignac (1) que nous croyons sœur de Gilbert, seigneur dudit lieu et de St-Agrève, marié en 1290 à Sybille de la Roue.

On lui connait deux enfants :

1° Eustache Olivier qui suit.

2° Félise, dite de Châteauvieux, mariée à Regordon de Solignac, seigneur des Hubas, Luc, etc. (2) dont un fils Pierre de Solignac. Voici la traduction de son testament, du 17 octobre 1361, ainsi conçu : Testament de Pierre de Solignac, seigneur des Hubas en la paroisse de St-Etienne de Lugdarès, fils de feu noble Regordon, seigneur des Hubas au diocèse de Viviers et de demoiselle Aélis, par lequel il veut être inhumé en l'église de St-Etienne, où il convoque à ses obsèques vingt

(1) Dictionnaire universel et biographique.

(2) On trouve fréquemment le nom de la mère donné aux enfants.

Digitized by Google

prêtres à chacun desquels il veut être offert à diner et un gros d'argent. Puis, après de nombreux legs piess fait aux églises de St-Etienne, de St-Sauveur de Borne, de St-Jean de Loubarès, de St-Laurent les Bains, de Ste-Marguerite de la Veyrune, de St Pierre de Luc, de Ste-Marie de Chabreyrolles de St-Hippolyte de Malarce et au monastère des Chambons, il nomme ladite Aélis sa mère son héritière universelle avec clause de substitution au défaut de celle-ci, en la personne de demoiselle Béatrix, fille de noble Olivier de Castrevielle (1), et après celle-ci substitue tous ses biens à noble Béraud d'Agrain *(de Agrenio)*. Et si celui-ci mourait sans postérité veut que ses biens soient vendus pas ses exécuteurs testamentaires pour le prix être employé soit à des messes, ou en aumônes aux pauvres ou à doter des jeunes filles pauvres, comme il paraîtra expédient à ses exécuteurs. Lesquels sont l'abbé des Chambons, le prieur de Luc et le curé de St-Etienne. L'acte passé au mas du Champ, paroisse de Malarce, et en présence de noble Raymond de Montjeu, de B. du Planiol, de Jean de la Vie, de Raymond de Chastanet, de G. du Puy (*de Podio*) de Thomas d'Asteyrac et de Jean de la Baume (Jean Gaydon, notaire.)

VIII

Eustache Olivier d'Agrain, seigneur de Châteauvieux et des Chambons, est peu connu.

Il épousa en 1334 Ermesinde de Blou (2). Il en eut :

1° Béraud, qui suit.

2° Béatrix, légataire de Pierre de Solignac.

3° On trouve à cette époque Bernard d'Agrain, chanoine comte de Brioude en 1370, qui est peut-être fils d'Eustache.

IX

Béraud d'Agrain, seigneur de Châteauvieux et des Hubas, est dit fils d'Eustache Olivier dans plusieurs actes.

---

(1) *Ibidem.*

(2) Blou : *D'argent à un cyprès de sinople.* Ces de Blou, originaires du château de ce nom, en la paroisse de Toulaud, où existent encore des ruines, sont peu connus ; ils sont la souche de celui qui alla s'établir à Thueyts par mariage avec l'héritière des Pressis, et dont la descendance s'est éteinte en 1886.

Digitized by Google

Il devint héritier d'Hélix de Châteauvieux, sa tante, par le testament de Pierre de Solignac, son fils. Le 29 janvier 1363, noble Aélis, veuve de noble Regordon de Solignac, seigneur des Hubas, paroisse de St-Etienne-de-Lugdarès, héritière usufruitière de feu noble Pierre de Solignac, son fils, abandonne à son parent (*consanguineum*) Béraud d'Agrain l'usufruit des biens sis ès mandements et lieux des Hubas, du Luc, de Beaumont et de Borne, se retenant ladite dame quelques rentes que ledit d'Agrain lui devait faire tenir annuellement en la ville du Puy où elle se proposait de résider désormais. Elle lui fait en même temps abandon de sa dot et de ses reprises dotales, se réservant seulement de pouvoir disposer sur icelle somme de quatre cents florins d'or. Se réserve aussi les biens sis en la paroisse de Borne et le retour des biens donnés au cas que ledit Béraud mourût sans postérité et qu'elle lui survécût. « *Actum hec in manso de Campo in parrochia de Male Arca* (Malarce) [... illisible] *notario publico regio.* »

Il épousa Catherine de Vernon (1). Voici un extrait de son contrat de mariage :

« *In nomine domini... anno 1365, die 2a junii domino Carolo rege, nobili et potenteviro Ludovico, domino Gaudiose... noverint. . quod cum tractaretur de matrimonio... inter nobilem virum Beraudum d'Agren, dominus de Ubaquis, vivariensis diocesis, et nobilem Reymondum de Vernone, condominum castri de Vernone, dicte diocesis, et Catharinam, ejus uxorem de Catharina, ipsorum filia, ex parte altera...* » Suivent les nombreuses donations à la fiancée par son père en terres, cens, rentes, argent, vin, huile, etc., etc., plus des terres à Valgorge et Chassiers, plus celles de la mère. Puis les nombreux pactes de réserve, de survie, etc., etc. « *Acta fuerunt hec infra castrum de Vernone, in hospicio capellanie dicti loci... Testibus .. nobilibus domino Poncio de Maleto, curato Roseriarum* (2) ; *Petro de Maleto, condomino dicti loci de Vernone ; domino Petro Maironis, seniore, et me Bertrando Ferrandi, auctoritate potentis domini Gaudiose notario publico.* »

---

(1) Vernon : *D'azur au château d'or, surmonté d'une étoile de même, et coloyé en pointe de deux étoiles d'argent.*

(1) A cette époque Vernon était une annexe de la paroisse de Rosières.

Digitized by Google

Le 16 février 1384, les habitants des Hubas firent une déclaration aux commissaires du Roi, portant qu'ils sont justiciables et taillables de noble Béraud d'Agrain (Michel Montaut, notaire).

Le 17 mars 1387, Catherine de Vernon rendit hommage au baron de Joyeuse (Hugues Auribel, notaire).

Béraud était décédé lors du mariage de son fils. Catherine avait apporté à son mari de grand biens dans les environs de Joyeuse et une habitation à Vernon où les d'Agrain firent souvent leur résidence ; nous n'avons pu trouver le testament de Béraud mais nous savons qu'il eut un fils et peut-être deux :

1° Jean, qui suit.

2° Georges, évêque d'Orange en 1414.

X

Jean d'Agrain, 1er du nom, seigneur des Hubas, Luc, le Planial, coseigneur de Vernon, la Veyrune, Valgorge, St-Jean-Chazorne, etc., rendit hommage pour tout ce qu'il avait au mandement de Vernon au seigneur de Joyeuse par acte reçu Reymond Ferrant, notaire, le 15 avril 1404.

Le 14 mars 1421 hommage par noble Jean d'Agrain (*de Agrenio*), fils et héritier de feu noble Béraud d'Agrain, à messire Armand, vicomte de Polignac, baron de Polignac et de Randon, pour les biens suivants qu'il déclare tenir de lui, en fief franc et noble mouvant de ses châteaux de Luc et baronnie de Randon : les mas de Chabroles et autres en la paroisse de St-Jean-de-Chazournes au diocèse de Mende, tout ce qu'il a à Prevenchères sauf les biens se mouvant du seigneur de Joyeuse, tout ce qu'il a au château de Luc tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de même aux Hubas et paroisse de St-Etienne-de-Lugdarès. Acte passé au château de Polignac (J. Olier, notaire). On voit que Jean devait être riche, car ses biens du Bas Vivarais ne sont pas compris dans cet hommage.

Son contrat de mariage est tellement long, qu'on ne peut en donner qu'un extrait.

« *In nomine domini... anno 1403 die 8a septembris, Carolo rege Francorum... cum tractaretur de matrimonio... inter nobilem Johannem de Agrenio, dominum de Ubacis, filium nobilis Beraudi,*

Digitized by Google

quondam, condominum castri de Vernone, parrochie Beate Marie de Roseriis, vivariensis diocesis, et nobilem Eliadem de Vernone ejus matrem... et amicos de ipso Johanne ex una parte, et nobilem Johannem Borbaldi (1), *dominum mansi de Choisineto et nobilem Elianos ejus filiam, parrochie S^ti Floris, mimamentis diocesis, ex altera parte ; nobilis Johannes de Agrenio cum consensu nobilis Eliadonis matris sue et amicorum promisit quod ipse ducet in uxorem legitimam dictam Elianos ; et viceversa dicta Elianos cum licentia patris sui promisit, etc.* » Ledit Borbald et Jean et Pons ses fils, constituent une dot à leur fille et sœur de nombreuses sommes d'argent payables en plusieurs échéances. Il est convenu que les époux feront héritier leur fils et doteront leurs autres enfants suivant leur qualité, etc. « *Acta fuerunt hec in Sancto Laurencio de Balneis, in domo domini vicecomitis de Podompniaci* (Polignac). *Testibus presentibus domino Ludovico Montislauri et magnifico et potente viro dicto domino de Podompniaco, militibus ; nobilibus Audiberto Castellani ; Johanne Bernardi* (bailli de Polignac) ; *Johanne, bastardo de Podompniaco ; Bertrando de Turre de Malabosco : Gastone de Plano ; Garino de Vernone ; Philippo de Molino ; et me Reymondo Juvenis auctoritate regia notario.* »

On lui connaît cinq enfants :

1° Pierre, qui suit.

2° Autre Pierre, évêque de Meaux en 1461, abbé du fameux monastère de Sarlat en 1471 (abbaye qui comptait parmi ses abbés commendataires des Aubusson, Gontaud-Biron, Fénélon, Polignac, Noailles.) Un magnifique tombeau fut élevé dans ce monastère à la mémoire de l'abbé d'Agrain, qui avait laissé une grande réputation de sagesse et de vertu.

3° Magdeleine, abbesse, en 1460, du chapitre royal de Vaudeluc.

4° Delphine. L'an de l'incarnation 1427, le 18 novembre, Charles, roi de France, etc. Contrat de mariage passé entre noble et prudent homme Bertrand de la Baume (*de Balneolis*), coseigneur de St-Michel-d'Auzon, au diocèse d'Uzès, de noble

(1) Borbald : *D'azur à un chien courant d'argent, et un chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent.*

Digitized by Google

Guillaume de la Baume, son fils, et noble et sage homme Jean d'Agrain, seigneur des Hubas, de Delphine d'Agrain, sa fille. Jean d'Agrain constitue en dot à sa fille pour ses droits paternels et maternels, cinquante moutons d'or. Suivent les dates des échéances de paiement, la clause de restitution en cas de survie, etc. L'acte est reçu par Guillaume Fage, notaire de la Baume (Bagnols) et Reymond Chantoni, notaire de Joyeuse. Il est passé à St-André-de-Roquepertuis, sur la place, en présence de religieux homme messire Pierre de Résinande, prieur ; de noble Jean de Lussan ; de Jean et Garin de Moles, frères, du lieu de Luc ; de Bertrand du Teil, vénérable homme messire Reymond Borbald, curé de St-Etienne-de-Lugdarès (1).

5° Georges, marié le 25 janvier 1431 (a. st.) à Antonie de Servane (2), fille d'Antoine, de la paroisse de Coubon en Velay (Jacques Boujon, notaire).

(*A suivre*). VICOMTE DE MONTRAVEL.

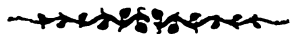

(1) Ces la Baume étaient un rameau des Châteauneuf d'Apchier, seigneurs d'Auzon, au diocèse d'Uzès. Armes : *D'or à trois pals d'azur au chef de gueules.*
(2) Cette famille est inconnue, et nous ne savons rien de la vie de Georges.

Digitized by Google

LA SOURCE CACHÉE

Le Clapas, *long amas de rocs démantelés,*
Dévale entre deux pans de la montagne, et raie
De gris le manteau vert de la châtaigneraie;
Un mince filet sourd des granits écroulés.

L'eau cachée a vêtu de mousses et de lierres
La roche; elle clapote entre les framboisiers,
Ou s'endort, ou murmure et fuit parmi les pierres,
Puis dans un rieu voisin se perd sous les osiers.

Fontaine au cours obscur, tu languis ignorée,
Sans abreuver dès l'aube un vol de passereaux,
Sans refléter les bois ou la voûte azurée;

Et seuls quelque renard, un couple de blaireaux,
Se glissant sous les blocs ombragés de sureaux,
Vont lamper dans les creux ta nappe enténébrée.

LES AILANTES

Comme un galon d'or mat au bas d'un laticlave,
Les osiers que l'automne a blondis sont rangés
Sous la berge, où des blocs de granit et de lave
Couvrent les champs meurtris et les prés saccagés.

Plus haut, fils des lointains archipels, deux ailantes
Balancent noblement leurs panaches légers.
Au concert des taillis et des eaux, leurs voix lentes
Mêlent, quand vient le soir, des accents étrangers;

Et la brise, agitant leurs cîmes dentelées,
Emporte dans le ciel les semences ailées
Qui coloniseront des rivages nouveaux.

Tels essaimaient parmi les forêts et les plaines
De la Gaule sauvage, éperdûment rivaux,
Les durs marchands de Tyr et les subtils Hellènes.

SYLVESTRE.

Digitized by Google

BIBL LYON

CHARLES-ALBIN

MAZON

1828 - 1908

Duchartroux Peling

Digitized by Google

Digitized by Google

M. MAZON

ET SON ŒUVRE

M. Charles-Albin Mazon naquit à Largentière, le 20 octobre 1828, d'une ancienne famille originaire d'Antraïgues (1) Son père, le docteur Louis-Victorin Mazon (2), vint s'établir à Largentière en 1824 et y exerça la médecine pendant de longues années. Son aïeul avait été receveur particulier dans la même ville. (3) M. Albin Mazon fit ses études au collège de Privas, alors dirigé par les Basiliens, et conserva de leur enseignement un souvenir reconnaissant qu'il se plaisait à rappeler. En 1855 il était rédacteur en chef de l'*Avenir de Nice*, journal dans lequel il mena une campagne active en faveur de l'annexion à la France, campagne qui le fit expulser en 1861 par les autorités italiennes, et lui mérita la croix de la Légion d'honneur, qu'il reçut le 15 août 1862. Il vint à Paris après son expulsion et fut nommé directeur des services télégraphiques à l'agence Havas, fonctions absorbantes et délicates qu'il occupa pendant près de trente ans. Il donna sa démission au mois d'octobre 1890 et se consacra désormais aux travaux d'histoire locale qui occupaient déjà ses rares loisirs depuis une vingtaine d'années. Il travaillait encore pendant la cruelle maladie qui devait l'emporter. Après ses enfants qu'il aimait tendrement, l'objet de ses dernières pensées fut le pays qu'il a servi, la plume à la main, pendant près d'un demi-siècle.

(1) On trouve la famille Mazon à Antraïgues dès le XVIe siècle. Elle s'allia en 1599 aux Soulavie, dont le nom devait acquérir plus tard une certaine notoriété. — Voir dans l'étude de Me Lauriol, à Aubenas, les registres de Jacques du Serre, notaire d'Aubenas, 1582, f° 136 v., 1592, f°s 38 et 40 v., et de 1599, f° 92 ; de Jean Du Mas, notaire d'Antraïgues, 1575, f° 58 v.; et de Guillaume Molin, notaire d'Antraïgues, 1588-1589. f° 44.

(2) Le docteur Mazon fut l'un des promoteurs de l'hôpital de cette ville. Voy. *Revue du Vivarais*, 1901, pp. 207 et suiv.

(3) L'aïeul de M. Mazon fut l'auteur d'un factum en faveur de Louis XVI qu'il eut le courage de distribuer lui-même aux portes de la Convention. Son petit-fils a consacré quelques lignes à ce défenseur ignoré de Louis XVI dans son *Voyage aux pays volcaniques du Vivarais*, pp. 352-366. C'est le même qui, préposé aux finances (receveur particulier) à Largentière en 1798, fut victime d'une attaque des Chouans que M. Mazon a raconté avec détails dans sa belle *Histoire de Largentière*, pp. 502-503.

Digitized by Google

Il est mort en chrétien, le 29 février 1908 et repose à Privas, au cœur de ce vieux Vivarais qu'il a tant aimé.

Depuis 1870 M. Mazon a publié un nombre considérable d'articles, de brochures ou de volumes : nous en avons relevé plus de cent cinquante dans la bibliographie, certainement incomplète, qu'on trouvera plus loin. Peu d'historiens ont fait preuve d'une telle fécondité ; mais, pour se bien rendre compte du mérite qu'eut M. Mazon à manifester une telle puissance de travail, il faut se rappeler dans quelles circonstances il parvint à recueillir la prodigieuse quantité de documents dont il tira ses publications : sa situation à l'agence Havas ne lui laissait que peu de loisirs et ne lui ménageait pas les soucis ; il lui fallut, pour triompher de ces difficultés, une rare lucidité d'esprit jointe à une extraordinaire activité ; il fut encore soutenu, sans doute, par l'affection passionnée qu'il gardait à son pays natal.

C'est dans cet amour de la petite patrie qu'il trouva l'idée première de son œuvre : vulgariser l'histoire du Vivarais. Il commença dans ce but une série de *Voyages*, où il abordait tous les sujets et les mettait à la portée de tous. Ces publications furent bien accueillies et l'on peut dire que le nom du docteur Francus, sous lequel parurent ces volumes, est presque devenu populaire en Ardèche. M. Mazon fut dans ces voyages, où il vantait les beautés méconnues du Vivarais et mettait en lumière ses ressources inutilisées, comme le précurseur des Syndicats d'Initiative qui font tant, aujourd'hui, pour la prospérité du département. Il fit paraître successivement treize volumes, où la partie historique augmentait constamment en importance et en autorité ; cette collection tient une place à part dans l'œuvre de M. Mazon et constitue un ensemble aussi original qu'utile.

Plus tard, à mesure que s'augmentaient ses notes et que ses vues sur l'histoire du pays devenaient plus profondes et plus précises, M. Mazon aborda des travaux d'une érudition plus serrée ; à un âge où d'autres n'auraient aspiré qu'à jouir d'un repos bien gagné, il redoubla d'activité et entreprit une série d'ouvrages où il ressuscita bien des figures de Vivarois injustement oubliés, où il retraça le passé des principales villes du pays et où il étudia

Digitized by Google

les périodes les plus mouvementées de l'histoire du Vivarais. Dans cette seconde partie de son œuvre il eut soin de s'entourer de tous les renseignements qui pouvaient lui être utiles. Les archives publiques et privées du département n'avaient plus de secrets pour lui ; il sut encore extraire des minutes de notaires bien des documents curieux, négligés jusqu'alors ; et surtout il fut le premier qui comprit tout ce qu'un historien provincial peut recueillir dans les grandes bibliothèques et les dépôts d'archives de Paris. Assidu à la Bibliothèque et aux Archives nationales il dépouilla le fonds peu exploré des Archives du Ministère des Affaires étrangères, et il avait même fait, avant la guerre, de fructueuses recherches à la Bibliothèque du Louvre, qui fut brûlée pendant la Commune. C'est à cette étude complète de toutes les sources de notre histoire locale que tient en partie la supériorité de son œuvre : il a su choisir les meilleurs matériaux et les découvrir partout où ils se cachaient, mais mieux encore il a su les mettre en œuvre : il arrivait à résoudre les difficultés avec une élégante clarté, et il avait le don de présenter sous une forme agréable le résultat des plus arides recherches, gardant pour lui la peine et laissant au lecteur le plaisir et l'intérêt sans lui laisser soupçonner l'effort qui lui avait été nécessaire.

Il faut dire encore quelques mots d'une œuvre dont l'honneur doit être reporté en grande partie à M. Mazon : la *Revue du Vivarais*, fondée en 1893 par M. Paul d'Albigny. M. Mazon en fut l'un des promoteurs, et l'on peut dire qu'il en fut l'âme. Il voyait dans le groupe d'écrivains qui en constituent la rédaction comme ses continuateurs ; il ne leur ménageait ni sa bienveillance ni ses conseils, et il n'est pas un d'entre eux qui n'ait eu à se louer de son inépuisable obligeance. Ils se considéraient un peu comme ses élèves et l'entouraient d'une respectueuse affection. En donnant à la *Revue du Vivarais* une collaboration de tous les instants M. Mazon a contribué largement au succès de cette entreprise désintéressée, dont la réussite paraissait douteuse dans un département aussi pauvre, et cette sollicitude, qu'il lui a témoignée jusque dans les derniers jours, lui doit être un autre titre à la reconnaissance de ses compatriotes.

Pour se faire une idée exacte de l'œuvre de M. Mazon, il faut

Digitized by Google

l'étudier d'un peu près, et dans son ensemble. Si plusieurs de ses travaux se recommandent particulièrement par l'intérêt ou la nouveauté du sujet, par la forme plus soignée, ou par l'importance des recherches, toutes ses publications sont solidaires. Il est fréquemment revenu sur les mêmes questions lorsque des documents nouveaux pouvaient les éclairer, et tous ses ouvrages ne sont pas loin de former, en fait, l'Encyclopédie de l'Ardèche qu'il avait rêvé d'écrire.

*
* *

Faire connaître et aimer son pays, tel est le but que s'était d'abord proposé M. Mazon. Dans cette pensée, il entreprit comme nous l'avons dit une série de *Voyages* en Vivarais, commencée en 1878 et qu'il poursuivit jusqu'à la fin de sa vie. Historien, géologue, naturaliste et philosophe, il aborda tous les sujets, s'attachant à instruire et à moraliser, sans ennuyer. Il avait été romancier à ses heures, et s'en souvint en écrivant ces voyages, qui sont constamment d'une lecture agréable, et surent captiver le public, peu préparé, auquel il les destinait.

A l'apparition de ces premiers volumes certains critiques firent à l'auteur le reproche de toucher aux questions politiques; il s'en défendit avec raison, déclarant qu'il n'appartenait à aucun parti et que son indépendance lui permettait de distribuer équitablement le louange ou le blâme. Il aurait pu ajouter que ses fonctions à l'agence Havas l'avaient mis en rapport pendant de longues années avec tous les hommes qui se sont succédés aux affaires, et qu'il avait tiré de ce contact journalier avec des hommes d'état d'origine et d'opinion différentes une expérience qui le mettait mieux que d'autres à même de juger impartialement ses contemporains. Sa franchise le priva d'encouragements, que d'ailleurs il ne recherchait point, et lui valut de n'être pas l'historiographe officiel du Vivarais : son œuvre n'en a que plus de valeur.

Quelques lecteurs ont regretté la forme anecdotique qu'il donnait à ses premiers livres et auraient préféré qu'il ne se départît point du ton sévère qu'ils jugaient convenir à un historien. M. Mazon leur réservait une ample satisfaction dans

Digitized by Google

d'autres ouvrages, mais il voulait être d'abord un vulgarisateur, et il avait choisi pour y réussir une forme dénuée de prétention. Il avait vu juste puisque le public fit bon accueil à ses livres (1) et que des notions et le goût de l'histoire locale ont génétré grâce à lui dans des milieux relativement peu lettrés. Il a d'ailleurs distribué lui-même avec générosité un grand nombre de livres ; beaucoup d'écoles ont bénéficié de son désintéressement et il a pu, autant qu'il lui était possible, remédier ainsi à une lacune de l'enseignement public. Il faut lire ces Voyages pour y goûter la verve très personnelle de M. Mazon, son humour méridionale et la forme presque primesautière qu'il savait donner à des réflexions si profondément sensées. Des juges d'une haute compétence (2) appréciaient à leur valeur ces ouvrages de M. Mazon et l'extraordinaire variété des documents qu'il avait su découvrir.

On relira longtemps ces Voyages pour y chercher une utile récréation, mais nous voudrions montrer aussi, en les passant rapidement en revue, que les érudits peuvent y recueillir des documents précis qui ne se trouvent pas ailleurs. A considérer cette série dans son ensemble on s'aperçoit qu'elle forme un tout solide, et qu'une table générale en ferait presque un dictionnaire topographique et biographique de l'Ardèche.

Le VOYAGE AUX PAYS VOLCANIQUES DU VIVARAIS, comme les premiers volumes de cette série, est plus anecnotique qu'historique ; c'est la nature qui en a fixé l'itinéraire, d'un volcan à un autre, depuis le Chenavari jusqu'à Antraïgues et Montpezat. La géologie y tient comme de juste une grande place ; un chapitre y est consacré à J.-B. Dalmas, géologue de mérite ; d'autres aux eaux minérales du Vernet, de Neyrac et de Marcols, et à la question du reboisement. On y trouve, à propos du château de Pourcheyrolles, un très juste éloge des paysages vivarois, appuyé par une flatteuse citation du géologue anglais Poulett Scrope. Arrivant à Antraïgues, l'auteur recueille quelques notes d'histoire contemporaine sur le pèlerinage de Saint-Roch, et la communauté des sœurs garde-malades de St-Roch, et aussi sur

(1) Nous connaissons une bibliothèque populaire, dans le centre du département, où les œuvres de M. Mazon sont toujours demandées.

(2) M. de Boislisle, dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1904, p. 72.

Digitized by Google

un défenseur ignoré de Louis XVI, Louis Mazon, son grand père, dont il raconte brièvement la courageuse initiative.

Le VOYAGE AUTOUR DE VALGORGE ne diffère pas sensiblement, comme composition, du précédent. L'auteur y fixe quelques renseignements conservés depuis un siècle par la tradition, comme la rivalité des habitants de Saint-Mélany et de Sablières et la réconciliation solennelle qui fut ménagée entre eux par leurs prieurs. Il faut citer parmi les descriptions celle du donjon de Montréal, et des notes biographiques sur les La Fare et sur Ovide de Valgorge.

Le VOYAGE AUTOUR DE PRIVAS marque une orientation nouvelle vers les questions d'histoire locale. M. Mazon y utilise la Collection de Languedoc, formée par les Bénédictions, et dans laquelle il avait remarqué la correspondance du marquis de Jovyac, qui forme une véritable chronique de la bonne société vivaroise au XVIIIe siècle. Le livre du géologue italien Marzari-Pencati lui a encore fourni des notes très vivantes. Chemin faisant l'auteur traite de petits sujets d'histoire locale, comme le pèlerinage de Pramailhet et la fontaine de Boulègue, dans des chapitres qui sont des monographies très complètes. On trouve, dans la suite du volume, tout ce qu'il faut savoir sur des notabilités ardéchoises comme Delichères, les frères Allignol, le général Massol ou les Hilaire de Jovyac. Pour Privas même, dont l'histoire a été un peu négligée, un dernier chapitre donne une suite de notes chronologiques et le récit documenté des démêlés qui se produisirent sous Napoléon Ier pour le maintien de la préfecture à Privas.

Deux ans plus tard paraissait le VOYAGE DANS LE MIDI DE L'ARDÈCHE, consacré aux cantons de Joyeuse, des Vans et de Vallon. Un historique des pèlerinages de Chapias, de la Blachère et de Cornillon, des notes sur l'hermitage de Saint-Eugène, sur le P. Nicolas, curé de la Rochelle, sur l'abbé de la Salle, qui fit un séjour aux Vans, enfin, pour Rosière, le procès-verbal de la visite de l'église, en 1675, par M. Monge, vicaire général, donnent une large place dans ce volume à l'histoire religieuse. Celle des familles n'y est pas moins bien représentée. M. Mazon ne s'est jamais attaché au point de vue purement

Digitized by Google

généalogique et nobiliaire dans les études qu'il a consacrées aux familles du Vivarais : il les a plutôt considérées au point de vue du rôle historique qu'elles ont joué dans le pays. C'est ainsi qu'il a cité les Barthélemy de la Forest, famille de Joyeuse qui eut son heure d'éclat, et dont il raconte la misérable fin. Un chapitre entier est consacré aux Chanaleilles et à leur généalogie, dressée d'après les manuscrits de l'abbé Chambron, généalogie sur laquelle M. Mazon, mieux averti, devait plus tard faire des réserves, mettant même en doute l'existence de l'abbé Chambron. (*Notice sur Jaujac*, p. 281.) Un autre chapitre retrace l'histoire de la famille considérable des Merle de Lagorce. et le dernier constitue la bio-bibliographie la plus complète, croyons-nous, de M. Eugène Villard, de Vallon.

Le Voyage le long de la rivière d'Ardèche est peut-être le plus vivant de la série. Les documents qui s'y mêlent aux légendes n'ont rien de rébarbatif. Quelques notes sur la famille, le prieuré et l'hermitage d'Ucel, amènent l'auteur a parler de feu M. Henry Deydier, dont l'œuvre historique et généalogique, bien que demeurée manuscrite, mérite d'être citée. A propos d'Aubenas, il réfute une légende mise en circulation par Ovide de Valgorge, et d'après laquelle la terre d'Aubenas serait échue à la famille de Vogüé à la suite d'un heureux coup de dés. légende erronée s'il en fut, qui a fait une grande fortune, et que l'on voit reparaître de temps en temps sous la plume d'auteurs plus soucieux du détail pittoresque que de la vérité historique. D'Aubenas, M. Mazon passe à Vogüé où il présente aux lecteurs une dynastie de rois d'Yvetot, les Tastevin, dont la bonne popularité méritait d'être signalée. A propos de Balazuc l'auteur risque la gauloise légende de Jacqueline de Borne. Un chapitre est consacré au cardinal de Bernis, et un autre à Madame Vierne de Baladun, bienfaitrice de Bourg-Saint-Andéol, identifiée avec une Balazuc.

Le Voyage au pays helvien est limité à la région qui s'étend entre Viviers et Largentière. On y trouve d'intéressants détails sur la topographie de Villeneuve de Berg et sur ses usages locaux. Le volume entier contient un assez grand nombre de biographies de notables Vivarois : Jean de Serres, Antoine Court

Digitized by Google

et Court de Gébelin, les Barruel, J. L. de Laboissière, S. P. de Tavernol, l'abbé Feuillade, le chanoine Rouchier, Jacques de Bane, Jacques et Marie de Romieu, Honoré Flaugergues, l'abbé Barracand, et surtout le vicomte de Saint-Andéol, archéologue dont M. Mazon énumère et apprécie l'œuvre, et le président Challamel. Celui-ci, né en 1763, n'a laissé que des manuscrits inédits ; son érudition a sensiblement vieilli, et cette constatation n'enlève rien à son mérite. L'auteur analyse ses œuvres et reproduit son opinion sur l'origine des Etats de Vivarais, opinion intéressante, ingénieuse et peu fondée que M. Mazon devait contredire lui-même, aprés avoir étudié le sujet, dans son *Essai sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans* (pp. 292, 301.)

Le Voyage au Bourg-Saint-Andéol avec des détails de mœurs et des souvenirs pittoresques, comme le récit d'un voyage fait en bâteau par l'auteur, du Pont-Saint-Esprit au Bourg-Saint-Andéol, vers 1840, contient des notices qui restent à consulter sur des Vivarois peu connus du XVIIe et du XVIIIe siècle, comme le médecin Combalusier, né en 1713, qui professa la pharmacie à Paris, et Jacques Mosnier, juriste, qui publia en 1618 sous le titre de *Véritables alliances du droit français* un recueil qui ne mérite pas l'oubli dans lequel il est tombé. Plus près de nous, l'auteur fixe les silhouettes d'Henri d'Audigier, publiciste aimable et distingué, et de l'abbé Chiron, aumônier des prisons de Privas, qui laissa une mémoire vénérée.

Le Voyage autour de Crussol conduit pour la première fois le lecteur dans le Haut-Vivarais. M. Mazon y donne au début d'intéressantes indications sur sa méthode de travail et sur les publications qu'il projetait. Comme dans les volumes précédents on y trouve quelques biographies : celle de M. Dode, député aux Etats généraux, et de l'abbé Garnodier, historien ; des détails de mœurs comme la description du jeu de la « Surle » qui fleurit à Charmes depuis des siècles, sur les Crussol, et les mémoires de M. de Villeneuve-La-Roche-Barnaud, de Saint-Péray, émigré et échappé aux massacres de Quiberon ; mais il faut y signaler surtout un important chapitre sur les anciennes divisions administratives du Vivarais.

Le Voyage au Mont-Pilat n'a presque rien de vivarois,

Digitized by Google

c'est surtout en naturaliste et en philosophe que M. Mazon a parcouru cette région du Forez ; il donne cependant une note sur Jean Bruzeau, fondateur de la communauté des hermites de Saint-Montan, et quelques renseignements sur les origines de l'industrie de la soie en Vivarais.

Le VOYAGE A TRAVERS L'ARDÈCHE ET LA HAUTE-LOIRE, plus rapide que les précédents, est aussi plus anecdotique, on y trouve cependant des détails sur de pieux personnages nés dans la montagne ardéchoise : la mère Rivier et l'abbé Chiron (déjà cités dans le *Voyage au Bourg-Saint-Andéol*), l'abbé Terme et la sœur Térèse Couderc. Chemin faisant, M. Mazon rectifie encore une légende : celle de Madame de Rochebonne, l'amie de madame de Sévigné, et de ses prétendus séjours en Vivarais.

Le VOYAGE AUTOUR D'ANNONAY, débute par un résumé, clair et complet, de l'histoire des papeteries. Les biographies y tiennent une grande place : on y trouve une note précieuse sur les Pagan, dont l'histoire fut si controversée ; d'autres sur les Montchal, les Ruolz, les Vocance, et, pour l'époque contemporaine, sur M Rouveure, le peintre Henri Gard, Mgr Roche, et l'abbé Caillet, historien de mérite Deux chapitres sont presque exclusivement archéologiques : l'un traite du Châtelet d'Andance, ancien temple romain ; l'autre de la Sarrasinière, autre monument romain, sur lequel on a beaucoup discuté. L'auteur résume d'une façon brève et substantielle tout ce qui a été écrit à ce sujet.

Le VOYAGE AU PAYS DES BOUTIÈRES est certainement l'un des plus intéressants de la série. Il est consacré à « la partie de nos montagnes où sont le mieux conservées les traditions huguenotes ». L'auteur a utilisé pour ce volume les sources les plus variées : il y traite presque exclusivement l'histoire de Vernoux, de Châteauneuf et de Chalancon, aux dix-septième et dix-huitième siècles Il va même jusqu'à la période contemporaine et donne le texte du beau discours prononcé le 3 juin 1888 par un notable protestant des Boutières, M. Vacheresse, propriétaire de l'école libre de Cluac. De rapides biographies signalent les principaux personnages originaires de Vernoux.

Le VOYAGE DANS LE HAUT-VIVARAIS clôture cette suite de

Digitized by Google

récits agréables et instructifs : il est consacré à Saint-Agrève, la Louvesc et Devesset. Parmi les biographies qui y figurent, il faut retenir celle du général Combelle, soldat brillant, injustement oublié.

Le Docteur Francus avait ainsi parcouru tout le département, la mort l'a empêché de rédiger les notes qu'il avait recueillies sur Antraigues et ses environs ; elles seront publiées prochainement.

*
* *

M. Mazon a fait des recherches sur un assez grand nombre de Vivarois notables ; il ne s'est pas attaché à retracer la vie et à étudier les œuvres de ceux qui sont au premier rang parmi les célébrités de leur temps, comme Olivier de Serres ou le Cardinal de Bernis, mais il a remis dans leur jour des physionomies oubliées et leur a rendu leur véritable place au nombre des Vivarois dignes de mémoire. Toute cette partie de l'œuvre de M. Mazon possède, entre autres mérites, celui de la nouveauté.

La légendaire Clotilde de Surville lui a fourni le sujet d'un de ses premiers volumes, plaquette élégante comme il convenait à cette gracieuse figure. Clotilde de Surville, ou plutôt Marguerite Chalis, femme de Bérenger de Surville, n'était connue que par ce qu'apprenaient d'elle les poésies charmantes publiées sous son nom. M. Mazon eut communication de l'acte de mariage de Bérenger de Surville, et en publia le texte latin et la traduction française ; il y joignit quelques documents nouveaux, les critiqua et conclut, que « s'il reste simplement probable que les poésies de Clotilde sont l'œuvre d'un membre de la famille de Surville, elles ne peuvent pas être de la personne qu'on a voulu désigner sous le nom de Clotilde de Surville, et que leur date est de beaucoup postérieure au XVe siècle» . Il écrivait ces lignes en 1873, et tous les travaux parus depuis n'ont fait que confirmer ses conclusions. On ne peut dire, d'ailleurs, qu'elles dépouillent absolument le Vivarais d'une de ses petites gloires, et il faut probablement attendre du hasard le document décisif. M. Mazon ne perdit pas de vue, dans la suite, la ques-

Digitized by Google

tion Surville. Neuf ans plus tard (*Voyage dans le Midi de l'Ardèche*, 1884, pp. 396-398) il établissait que Bérenger de Surville, mort, suivant les poésies, au siège d'Orléans, en 1429, vivait encore en 1430, 1434 et 1459. L'*Essai sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans* (1898) contenait encore quelques détails sur la question. Le débat n'est pas clos puisque l'auteur des poésies n'est pas connu, mais M. Mazon a été le premier à renforcer par des documents l'opinion des philologues et des littérateurs.

Bon Broé, de Tournon (1523-1588) était bien oublié : la brochure que M. Mazon lui a consacrée est une véritable résurrection de ce personnage, de sa famille, et de son milieu. Il fallait connaître le seizième siècle vivarois comme M. Mazon pour arriver à recueillir, partout où ils se cachaient, les documents qui lui ont servi a établir cette biographie. Bon Broé, fils d'un greffier des États de Vivarais, était l'oncle de Jacques de Serres, qui devint évêque du Puy, et probablement le cousin-germain du poète Pierre Broé. Sa mère était sœur de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, grand-oncle du maréchal. Bon Broé appartenait donc à une de ces familles de haute bourgeoisie qui trouvèrent dans les charges de l'administration diocésaine, comme les Astars, les Nicolay et les Serres, le premier échelon d'une grande fortune. La protection du cardinal de Tournon facilita les débuts de Bon Broé ; nommé conseiller au parlement de Paris, il sut faire apprécier à la cour sa sagesse et son intégrité. M. Mazon nous retrace sa carrière et les missions dont il fut chargé en Italie ; il consacre deux chapitres au testament de ce bon vivarois et à la fondation du séminaire Broé, et un chapitre à la descendance de sa famille. Cet ouvrage est une juste réparation faite à la mémoire d'un homme considérable qui fut un homme de bien, et il est aussi, au point de vue de la documentation, et de l'habileté avec laquelle des textes variés et d'apparence aride sont mis en œuvre, un modèle de biographie.

Achille Gamon, chroniqueur, et Cristophle de Gamon, poète, son fils, doivent à M. Mazon une étude (augmentée d'un appendice en 1894 et de notes complémentaires parues dans la *Revue du Vivarais* en 1907) qu'on peut considérer comme définitive au point de vue historique, bibliographique et littéraire.

Digitized by Google

Achille Gamon est l'auteur d'une chronique sur les troubles du seizième siècle, où il s'est montré si modéré dans ses jugements que les auteurs n'ont pas tous été d'accord sur la religion : Dom Vaissette et les frères Haag le croyaient catholique, Poncer a prouvé le premier qu'il était huguenot. M. Mazon éclaire sa vie de notes tirées de son livre de raison.

Christophle de Gamon, son fils, fut un vrai poète M Mazon le compare aux autres poètes fournis par le Vivarais. « Bérenger de la Tour, d'Aubenas, Jacques et Marie de Romieu, et, à une époque moins éloignée, le marquis de la Fare, le cardinal de Bernis, Boissy d'Anglas, se recommandent par des qualités aimables ou sérieuses, mais aucun d'eux n'a, du moins au même degré que Gamon, ce sentiment des grandes choses, cette préoccupation constante des vérités supérieures, cette originalité d'expression, ce feu sacré, ou, si l'on aime mieux, ce diable au corps qui constituent le poète, et qui, malgré mille défauts, animent l'œuvre entière de Gamon ». Il faut reconnaître à Gamon « trois qualités rares qui sont : la généralité des connaissances, l'élévation de l'esprit et l'ardeur des convictions religieuses ». M. Mazon conclut en disant que toutes ces qualités doivent assurer à Gamon « un des premiers rangs parmi les illustrations du Vivarais et un rang honorable dans la littérature française ». Conclusion certainement élogieuse, mais dont on s'explique le bien fondé après avoir parcouru le volume de M. Mazon, si touffu, si varié et si substantiel.

Dans LES DEUX BÉRENGER DE LA TOUR, D'AUBENAS, M. Mazon traite une question très obscure dont on ne paraissait pas, avant lui, avoir soupçonné la difficulté. Après s'être entouré de tous les documents connus, auxquels il en ajoute d'inédits, extrêmement précieux, après « avoir déblayé le terrain » il amène la question au point que sa solution ne dépend plus que d'un hasard, qui mettra au jour « la pièce décisive. » En attendant M. Mazon a donné de Béranger de la Tour, l'avocat, une biographie très nouvelle où l'on voit l'importance du rôle qu'il joua dans le parti des protestants modérés, et où l'on apprend que cet avocat fut aussi un historien, et même un précurseur, quisqu'il écrivit une histoire du Vivarais, à peu près

Digitized by Google

terminée en 1594. M. Mazon étudie l'œuvre de Bérenger de la Tour, le poète, et relève un certain nombre d'erreurs notoires dans sa généalogie, dressée par feu M. Henry Deydier.

Pierre Davity, de Tournon (1573-1635) était plus oublié encore, s'il est possible, que son compatriote Bon Broé. Il fut pourtant « le Malte-Brun ou l'Elysée Reclus du XVIIe siècle » M. Mazon lui donne ce titre parce qu'il fut le principal auteur d'une vaste compilation intitulée : « Le Monde entier, avec toutes ses parties, Etats, Empires, Républiques et Gouvernemens » Pierre Davity avait d'abord donné des poésies qui ne sont pas sans mérite mais dont le principal intérêt est peut-être dans les renseignements qu'elles fournissent sur la société vivaroise de cette époque. Le grand ouvrage de Davity est écrit dans une langue qui ne manque pas de charme et dénote une imagination riche et originale. M. Mazon cite les descriptions que Davity fait de certains phénomènes naturels comme l'arc-en-ciel et la rosée, descriptions dans lesquelles Davity se souvient d'avoir été poète. Au point de vue scientifique, si l'on trouve dans « le Monde » bien des idées périmées depuis longtemps comme la croyance aux tritons et aux sirènes, on voit que par contre Davity condamne les horoscopes qu'il juge absurdes, et que, parlant du percement de l'isthme de Suez, il s'élève contre une opinion alors répandue d'après laquelle une différence de niveau entre la Méditerranée et la Mer Rouge aurait rendu l'opération dangereuse. M. Mazon résume ainsi son opinion sur Davity : « C'est un cosmographe qui a fait preuve d'un esprit d'observation et d'une érudition rares, en même temps que d'un incontestable talent d'écrivain, finalement un de ces homme dont l'ancien Vivarais, et la ville de Tournon en particulier, ont le droit d'être fiers. »

Pierre Marcha, sieur de Pras, eut une vie assez effacée : son nom se recommande surtout parce qu'il est très généralement considéré comme l'auteur des Commentaires du Soldat du Vivarais, la plus importante chronique vivaroise, sans contredit. M. Mazon a étudié sa vie d'après des sources inexplorées jusqu'ici : les manuscrits de Soulavie, conservés aux Archives du Ministère des affaires étrangères ; les manuscrits d'Henry Deydier ; les archives du comte Henri de Gigord,

Digitized by Google

héritier des Marcha de Saint-Pierreville, et le dossier Marcha du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale. De ces sources variées il a tiré une brochure qui constitue la meilleure introduction a une nouvelle édition des Commentaires. M Mazon avait d'ailleurs l'intention de préparer cette nouvelle édition et a laissé des notes qui permettront de ne pas abandonner ce projet.

SOULAVIE, NATURALISTE, DIPLOMATE, HISTORIEN, a fourni à M. Mazon le sujet d'un ouvrage en deux volumes et un appendice, qui est plus qu'un livre d'histoire locale. Soulavie n'inspire pas une sympathie sans réserves, et M. Mazon n'est pas tombé dans l'erreur si fréquente chez les écrivains qui font de toute biographie, plus ou moins, une apologie. Il reconnait dans son héros « des lacunes, des faiblesses, plus que cela-même. Soulavie était un méridional mal équilibré, il fut le type de « l'homme-légion qui a joué peut-être le rôle décisif dans le grand drame révolutionnaire. » Né à Largentière en 1752, vicaire à Antraïgues, puis fixé à Paris en 1778, il donna dans les idées nouvelles, prêta serment, se maria en 1792 et entra dans la diplomatie. Ministre de la République française à Genève en mai 1793 il fut bientôt révoqué, arrêté, et incarcéré pendant un an. Après sa délibération il vécut à Paris, dans une obscurité relative, et y mourut en 1813. M. Mazon a étudié de près son rôle diplomatique et les démêlés qu'il eut avec les divers partis génevois ; mais c'est sur son œuvre, extrêmement considérable et variée, qu'il a réuni le plus de renseignements Naturaliste, Soulavie a publié l'*Histoire naturelle de la France méridionale* qui fut, pour l'époque, un ouvrage remarquable ; et comme historien il a édité des mémoires célèbres au premier rang desquels il faut mettre ceux de Saint-Simon. On lui doit enfin quelques publications politiques entre lesquelles M Mazon retient l'*Histoire de la Décadence de la Monarchie française*, où les idées justes abondent, et qui est sa meilleure production.

D'autres Vivarois distingués doivent à M. Mazon un regain de notoriété : il faut citer au moins l'astronome Flaugergues, de Viviers, et l'abbé Dubois, de Saint-Remèze, missionnaire dans l'Hindoustan, dont l'ouvrage sur les mœurs, institutions et

Digitized by Google

cérémonies des peuples de l'Inde, imprimé à Paris en 1825, est demeuré classique en Angleterre.

***

En même temps qu'il mettait en lumière la vie et les œuvres des personnages les plus intéressants de l'ancien Vivarais, M. Mazon entreprenait l'histoire des principales villes du pays, et si le temps lui a manqué le nombre des villes du département qui lui doivent leur histoire définitive est cependant considérable.

Privas n'a pas encore trouvé son historien, mais l'érudit qui voudra s'attacher à cette œuvre devra beaucoup à M. Mazon. Il a découvert, en effet, et publié avec tous les éclaircissements qu'exige la critique moderne, les chartes de libertés et franchises de Privas, concédées en 1281 et confirmées en 1309. C'est en fouillant des archives privées qu'il en a retrouvé le texte, par une de ces chances qui n'arrivent jamais qu'à ceux qui les méritent.

La ville de Largentière a été plus heureuse que le chef-lieu du département. M. Mazon lui a consacré, avec un filial amour, un volume considérable, qui marque dans son œuvre comme l'un des plus savants, des plus documentés, et aussi des plus agréables, un volume qui doit être cité comme un modèle d'érudition élégante et claire. L'auteur y donne, comme pour Privas, la charte des libertés, qui date de 1215 et avait été recueillie par Baluze ; il signale un acte de 1294 où est mentionné l'atelier monétaire des évêques de Viviers, et termine l'étude du moyen-âge à Largentière par une suite de traits de mœurs et de détails topographiques du plus grand intérêt. Deux chapitres sont consacrés aux guerres religieuses, et en particulier aux méfaits de Victor Bermond de Combas, « l'homme néfaste de la région », principal auteur de la destruction du couvent des Cordeliers de Largentière en 1562. Il faut signaler encore une étude sur l'organisation municipale et sur la répercussion à Largentière de la révolte de Roure, et surtout les chapitres qui traitent de la période révolutionnaire. Ces derniers chapitres sont du plus haut intérêt et doivent être consultés pour l'histoire du département tout entier : la grande peur, les camps de Jalès, le massacre des Vans, les emprisonnements et la réaction

Digitized by Google

thermidorienne y sont racontés d'après des documents inédits, et la chouannerie, qui troubla profondément la basse Ardèche pendant les trois dernières années du dix-huitième siècle, y est l'objet d'une étude extrêmement nouvelle et curieuse. La faveur qui s'attache depuis quelques années aux publications sur cette période a déterminé le succès d'ouvrages qui n'atteignent certainement pas l'intérêt de toute cette partie de l'Histoire de Largentière.

La mort a malheureusement arrêté la suite des articles de M. Mazon sur TOURNON, dont l'histoire demeure incomplète. Les chapitres qui ont paru dans la *Revue du Vivarais*, et qui seront prochainement publiés séparément, forment la matière d'un volume de trois cents pages qui mène le lecteur jusqu'au début des guerres religieuses. Ce volume inachevé est peut-être l'ouvrage le plus savant de M. Mazon, celui où il s'est attaqué aux documents les plus arides et les plus obscurs pour les critiquer avec une grande sûreté et en tirer un exposé clair et complet de tout ce qu'il est possible de savoir sur l'histoire de la ville et des seigneurs de Tournon. Il faut y signaler la charte en langue vulgaire des libertés de Tournon, datée de 1211, et l'étude approfondie des comptes municipaux de la ville.

Si M. Mazon n'a pas consacré un ouvrage d'ensemble à la ville d'AUBENAS, il a traité cependant plusieurs chapitres de son histoire dans deux brochures importantes : *la Commanderie des Antonins à Aubenas* et la *Chronique religieuse du vieil Aubenas*, ainsi que dans plusieurs articles de la *Revue du ivarais*. Ces deux brochures ont pour praincipale source les registres des anciens notaires d'Aubenas, source abondante et précieuse, que M. Mazon n'a pas épuisée mais dont il a tiré nombre de notes intéressantes. La maison de Saint Antoine, fondée hors les murs d'Aubenas au treizième siècle, et dont l'église, démolie au début des guerres religieuses, fut reconstruite en 1613, était placée sous la charge d'un commandeur qui avait la direction des trois hôpitaux de Saint-Antoine, Saints-Anne et Saint-Georges. M Mazon a retrouvé des inventaires du mobilier et du trésor de Saint-Antoine au quinzième siècle, et publié des actes d'entrée en religion de la même

Digitized by Google

époque. L'importance de la commanderie diminua en même temps que les grandes épidémies pendant lesquelles l'ordre de Saint-Antoine avait rendu de si grands services, et elle fut vendue aux Pères Jésuites en 1653. M. Mazon fait suivre son histoire d'une note sur la commanderie d'Annonay. La *Chronique religieuse du vieil Aubenas* passe en revue les principaux établissements religieux de la ville et on y trouve de précieux renseignements sur l'ancienne topographie de la ville, le pont sur l'Ardèche, l'organisation municipale et les mœurs des Albenassiens.

La Voulte doit à M. Mazon une histoire définitive depuis l'époque qui précéda la conquête romaine jusqu'à nos jours. L'auteur résume la question du passage du Rhône par Annibal ; pour le moyen âge, après avoir indiqué la suite des seigneurs, il traite la question si curieuse des franchises de La Voulte ; les habitants de la ville et de son mandement furent, jusqu'à la Révolution, exemptés des tailles royales, même en cas de guerre, moyennant un abonnement annuel de trente livres. M. Mazon aperçoit l'origine de ce privilège dans un acte de 1294, confirmé par le roi Jean en 1363, et par ses successeurs, à plusieurs reprises, pendant les siècles suivants. Un chapitre important contient l'analyse des comptes de Terrasson, fermier du péage de La Voulte en 1399 et 1400, d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale ; c'est une mine de renseignements sur l'état social et le mouvement commercial de la région à cette époque reculée ; et M. Mazon a su éditer ce précieux document avec des éclaircissements que lui seul était capable d'y apporter. Le seizième et le dix-septième siècle, pendant lesquels les ducs de Ventadour résidèrent le plus souvent à La Voulte, furent pour la ville une époque de splendeur ; M. Mazon en a retracé l'histoire, et consacré un chapitre à Marie-Liesse de Luxembourg, la duchesse carmélite, dont il raconte avec respect « l'idylle mystique ». Plus près de nous l'auteur expose les origines de l'industrie minière à La Voulte et résume l'histoire révolutionnaire de la région, qui, pour être moins mouvementée que celle de Largentière à la même époque, ne laisse pas que d'offrir d'intéressantes particularités.

Digitized by Google

Le Cheylard, capitale des Boutières, a fourni à M. Mazon la matière d'un volume qu'il ne considérait pas comme une histoire définitive et qui ne manque pourtant ni de faits ni d'intérêt.

Pour le Cheylard, comme pour Privas et Largentière, M. Mazon a retrouvé le texte des franchises concédées en 1248 et confirmées en 1321. Un chapitre généalogique sur les seigneurs de Brion amène le lecteur aux guerres religieuses ; le Cheylard en souffrit plus longtemps que d'autres localités du Vivarais et fut encore en 1683 le théâtre d'une sédition. Les derniers siècles y furent plus paisibles et depuis deux cents ans l'industrie de la soie a fait du Cheylard une petite ville prospère.

Jaujac, qui fut chef-lieu de canton, n'est plus qu'un gros village. Son histoire ne devait pas, semble-t-il, offrir grand intérêt, cependant M. Mazon donne de curieux détails sur ses premiers seigneurs ; il recueille des traditions locales sur la guerre de cent ans, et publie le texte de la trêve conclue le 29 septembre 1577 entre les belligérants des deux religions. Au XVIIIe siècle, il nous montre Jaujac devenu baronnie de tour du Vivarais, en vertu de lettres patentes obtenues au mois d'août 1719 par le marquis de Choisinet, seigneur de Jaujac, qui venait d'acquérir la terre de Tournon et en fit transporter le titre sur celle de Jaujac. Un arrêt du Parlement remit les choses dans l'état ancien en 1738. Jaujac fut assez troublé pendant la Révolution : M. Mazon rapporte en détail la sauvage exécution de huit chouans qui y fut faite le 5 mai 1800. Il donne ensuite quelques notices biographiques consacrées aux notabilités de Jaujac : Dubois Maurin, député aux Etats-Généraux et les frères Fabre, littérateurs de mérite. Des notices sur La Souche, Prades, Fabras et St-Girgues de Prades complètent cette histoire de Jaujac ; il faut y signaler un important chapitre sur les Rodier de la Tronchère, petits gentilshommes de la Souche, qui se firent, au seizième siècle, une redoutable réputation de brigands

Saint-Agrève, ville d'été, doit sa prospérité toute récente à son altitude élevée, M. Mazon y faisait un séjour tous les ans ; il n'y restait pas oisif et de ses recherches dans la localité et la région, sortit une brochure pleine de détails et de renseignements sur un pays que son isolement aurait du mettre à l'abri de toutes

Digitized by Google

les grandes secousses qui agitèrent le reste du Vivarais. Il n'en est rien et Saint-Agrève fut assiégé au moins quatre fois. Le premier siège eut lieu en 1563, et Just de Tournon, qui commandait les assaillants, y fut tué ; le siège de 1580 eut, la même année, les honneurs d'une relation imprimée ; celui de 1588 dura plus d'un mois et immobilisa douze mille assiégeants. D'autres notes fixent tout ce que l'on peut savoir sur la ville, depuis la légende de Saint-Agrève, évêque du Puy, jusqu'à la Révolution.

M. Mazon a encore écrit l'histoire d'un certain nombre de localités vivaroises : Desaignes, Laurac et Montréal, Lyas et le Petit-Tournon., etc., on en trouvera la liste dans la biographie qui suit, mais il faut encore mentionner, à part, le petit volume sur VINEZAC. Cet ouvrage, de proportions modestes, est cependant plein de faits, savant et agréable ; on y trouve, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours tout ce qu'on pouvait retenir de l'histoire d'un petit village, et c'est un livre qui restera à consulter pour l'histoire de familles qui ont joué en Vivarais un rôle assez considérable : les Julien, les Servissas, les Chalendar et les Charbonnel, qui fournirent le héros catholique Louis de Charbonnel dont les mérites ont été depuis plus complètement mis en lumière.

(A suivre). AUGUSTE LE SOURD.

Digitized by Google

FORTIFICATION
ET
ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES
dans le Vivarais

SECTEURS SUD-OUEST ET OUEST DE PRIVAS

LE CHATEAU D'ENTREVAUX

Le château d'Entrevaux se dresse, flanqué de quatre tours, à quatre kilomètres à vol d'oiseau au Sud-Ouest de Privas, sur le versant Sud de la croupe de Saint-Priest qui sépare l'Ouvèze du ravin de Vaumale. Son corps de logis de forme rectangulaire mesure environ 14 mètres de large sur 22 mètres de long.

De prime abord, on est étonné de constater que la vieille demeure seigneuriale, dont les murs ont défié les attaques du temps, a été établie à flanc du côteau et à quelques cents pas seulement d'une crête d'où elle eût pu dominer la campagne environnante. On est tenté de penser que ce n'est là qu'un manoir sans grande importance militaire, laborieusement construit par quelque seigneur plus soucieux de se garantir contre les atteintes du mistral que de se protéger contre les attaques d'un ennemi, et, de fait, les toits du château dominent de 5 mètres à peine le sommet de la hauteur voisine. Peut-être aussi ce seigneur voulut-il rapprocher sa demeure d'une source qui coulait jadis fraîche et abondante, ou l'établir sur le chemin de Saint-Priest à Privas, lequel pouvait bien longer alors le flanc de la croupe. Ce sont là des hypothèses toutes admissibles.

Si l'on approche de plus près, des fenêtres à menaux font penser aussitôt que le bâtiment ne peut certainement pas remonter au delà du XIVe siècle; cette opinion est confirmée par ce fait qu'autrefois une barbacane défendait l'entrée du château; or on sait que ce genre de fortification ne fut employé qu'à partir du XIIIe siècle. Mais, en examinant le corps de logis avec plus de

Digitized by Google

soin, on constate qu'il a subi des remaniements importants avant de prendre son aspect actuel ; c'est ainsi que des pierres de taille qui ont servi à racommoder des brèches faites dans les murs, tranchent encore, malgré leur vetusté, sur le fond sombre des cailloux volcaniques constituant l'appareil d'une construction bien plus ancienne. Au dessous des toîts, un alignement de corbeaux en bois noirci par les ans, indique que les murailles étaient défendues par une couronne de hourds ; ce genre de défenses étant en usage dès le XIIe siècle, on est conduit à penser que le château pourrait remonter à cette époque lointaine. Toutefois, ce n'est point là une certitude car on sait que l'usage des hourds subsista dans le midi de la France, jusqu'au XV et même jusqu'au XVIe siècle.

A 300 mètres à l'Est du château, au sommet d'un mamelon qui termine brusquement la croupe, se dressait autrefois une tour ronde dont les fondements ont laissé encore des traces Qu'était primitivement cette construction ? On l'ignore ; mais sa position topographique permet de croire qu'elle appartenait peut-être à un château plus ancien lequel aurait été abandonné à la suite de circonstances inconnues et remplacé par le château actuel. Nous avons déjà signalé un fait analogue en étudiant les châteaux de Livier.

Quoiqu'il en soit, le XIIe siècle paraît être l'époque possible de la construction d'Entrevaux ; mais, nous le répétons ce n'est pas une certitude. Les documents d'archives font totalement défaut pour nous fixer à ce sujet. S'il faut en croire une tradition locale, le château aurait été pris et saccagé dans le premier tiers du XVe siècle par les bandes d'Angles ou de Routiers qui donnèrent l'assaut au monastère de Charay.

Si maintenant nous examinons les alentours, nous trouvons des traces évidentes de fossé devant les murailles dont l'épaisseur de 80 centimètres pourrait encore tenir en échec notre moderne canon de campagne ; les cailloux volcaniques qui les composent ont dû être apportés d'assez loin car les alentours ne présentent que des pierres calcaires très friables. A l'aide d'un fusil placé dans une meurtrière, nous avons déterminé expérimentalement la largeur que devait avoir le fossé pour répondre aux lois

Digitized by Google

de l'architecture militaire, et nous avons trouvé que cette largeur était de 8 mètres, ce qui confirmait les résultats de l'expérience et leur donnait la valeur d'une certitude Au reste, la valeur de 8 mètres a été considérée de tout temps par les ingénieurs militaires comme le minimum de la largeur ou la hauteur que doit avoir un obstacle pour arrêter sérieusement l'élan d'un ennemi courageux et hardi. Si nous n'avons trouvé que 2 mètres pour la profondeur, c'est que le fossé est creusé dans le roc et que les moyens des travailleurs de l'époque étaient bien faibles.

Le terrain forme un glacis en contre-pente vers le Nord, en pentes naturelles sur toutes les autres faces. Du côté de l'Est, un tireur couché sur le gazon verrait la ligne de mire de son arme passer très exactement par les meurtrières pratiquées au premier étage. Ceci ne saurait être l'œuvre du hasard.

Ces observations ne nous font plus considérer Entrevaux comme une simple châtellenie mais comme une véritable forteresse construite suivant toutes les règles de l'art.

On remarque que les murs de la basse-cour s'appuient sur les deux tours. C'eut été, au point de vue militaire, une faute inexcusable si elle avait été commise à une époque antérieure aux armes à feu. Il suffit en effet de jeter un coup d'œil sur la figure 1 pour se rendre compte qu'un mur placé en E F est moins efficacement défendu qu'un mur placé en C D par exemple ; tandis que ce dernier a pour flanquement le front G J, le premier n'est flanqué que par le front K J ; de plus le secteur de tour L J prend de revers le front G I qui est inattaquable. Ainsi le mur C H est non seulement mieux défendu mais encore il permet de diminuer le nombre des défenseurs le long de G H, ce qui donne une meilleure économie des forces. Le mur de la basse-cour correspond donc à une époque où une plus grande efficacité des armes défensives permettait de moins se préoccuper de l'étendue du front de flanquement ; il appartient à une restauration contemporaine de l'invention des armes à feu.

Ces observations générales conduisent à étudier la forteresse dans deux périodes de son histoire.

Digitized by Google

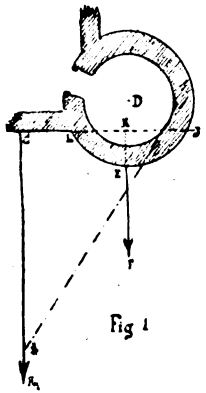

Fig 1

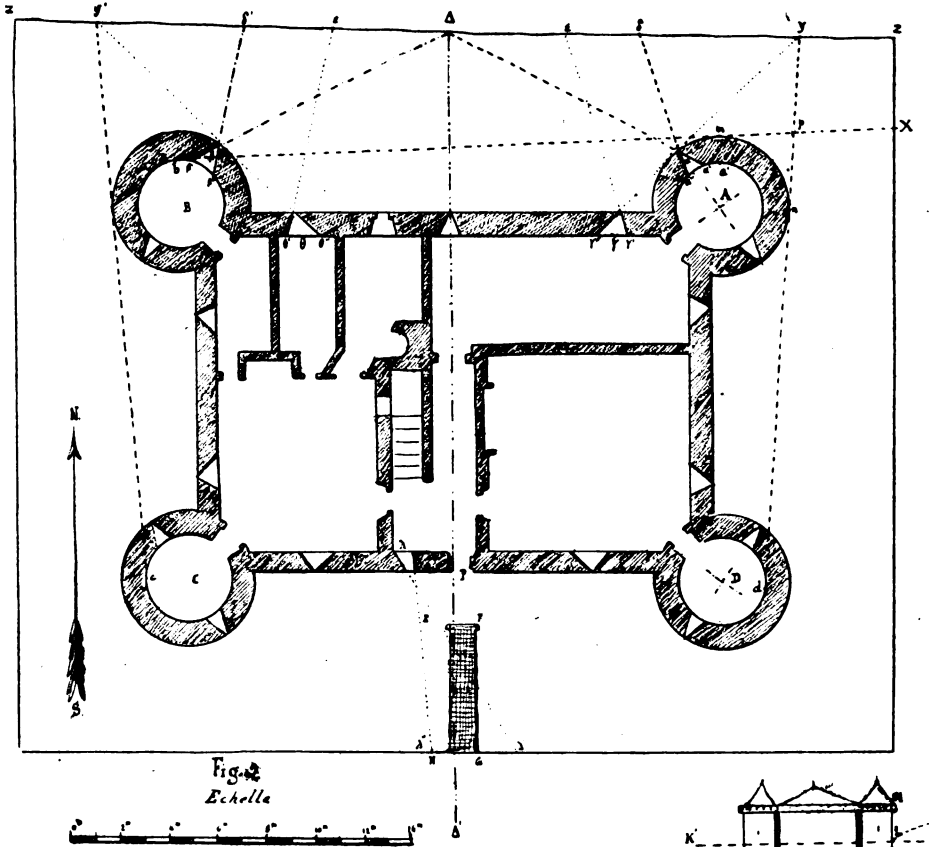

Fig. 2

Echelle

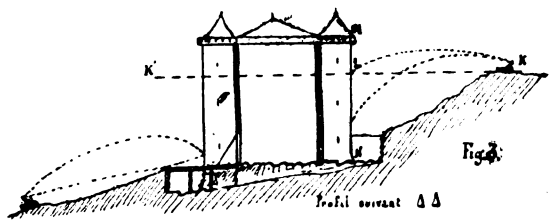

Fig. 3

Profil suivant Δ Δ

Digitized by Google

I

CHATEAU PRIMITIF

Le château se présente sous la forme rectangulaire qu'il a actuellement ; ses murailles formant courtines et ses tours de 5 m. 50 de diamètre sont pourvues d'une ceinture de hourds ; cependant cette dernière défense n'est encore visible que sur la courtine Sud et sur la tour B en un point situé sur un plan diamétral du corps de logis ; cette particularité est intéressante car elle prouve le soin apporté par les anciens ingénieurs à supprimer les angles morts qu'ils n'étaient pas parvenus à faire disparaître dans le tracé de leurs ouvrages.

Un défenseur de la tour C placé en d pouvait diriger son tir de flanquement extrême suivant le plan d Y tangent en *n* à la tour A ; de même, pour la tour B, le flanquement extrême était donné par le plan b X. On constate qu'en avant de la tour A il y avait un angle m p n dépourvu de projectiles qu'il fallait battre nécessairement par un organe de flanquement vertical afin d'empêcher l'ennemi de s'y établir pour y creuser une mine.

La porte s'ouvre sur la face Sud ; elle est close par un pont-levis qui peut se rabattre sur un pont dormant E F G H établi sur le fossé de 8 mètres courant autour du château. Une basse-cour existait-elle en avant de la porte comme c'était l'usage général ? Nous l'ignorons car il n'existe aucune trace apparente de cette enceinte primitive. Peut-être le château se bornait-il au corps de logis d'ailleurs assez spacieux pour se passer d'annexes ; dans ce cas, le plan serait donné par la figure 2 et le profil par la figure 3. Revenons maintenant à la situation topographique pour l'examiner de plus près.

Contre une attaque venant du Nord, le château semble en mauvaise posture puisque l'ennemi placé en K se trouve à la hauteur du deuxième étage ; mais, en réalité, l'inconvénient est plus apparent que réel ; nous allons même le voir se transformer en avantage.

Les défenseurs ont à craindre trois sortes de projectiles : les

Digitized by Google

traits, les pierres lancées avec des frondes et les blocs ou boulets projetés par des machines. Contre les traits et les pierres, ils sont protégés par les hourds ; quant aux machines, elles ne sauraient être installéees qu'en K, au changement de pente ; dès lors, leurs projectiles ne peuvent atteindre efficacement, c'est-à-dire de plein fouet, que le tiers supérieur M L du château ; la brèche qu'ils feront sera à 10 mètres au-dessus du fond du fossé et, par suite, inutilisable. Les projectiles qui frapperont entre L et N seront à peu près sans effet, car en raison de leur angle d'incidence d'autant plus grand qu'ils tomberont plus bas, ils ricocheront sur la muraille sans l'entamer sérieusement.

Sur la face Sud, les pentes seront encore un obstacle au tir des boulets de pierre qui frapperont le pied du mur non pas suivant la normale, mais suivant une ligne qui s'en écartera d'autant plus que la pente sera plus raide et la machine plus éloignée ; les projectiles ne produiront pas le même effet que s'ils frappaient normalement. Il y a là un petit problème de décomposition des forces facile à résoudre.

Sur les faces Est et Ouest, l'attaque se trouve dans des conditions aussi désavantageuses pour les mêmes motifs.

Ces considérations pourront souvent expliquer la position de beaucoup de châteaux en pays de montagne, qui semble illogique au premier abord.

Le système de flanquement des fossés est le plus intéressant que nous ayons rencontré jusqu'ici. (Fig. 2).

Aux deuxième et premier étages les meurtrières ont fait place à des trous pour mousquet ; au rez-de-chaussée seulement on retrouve les meurtrières primitives. On remarque d'abord que, dans les quatre tours, elles sont disposées perpendiculairement aux plans diagonnaux du corps de logis. La combinaison qui a déterminé ce placement est très ingénieuse. On conçoit en effet que, dans la tour A, les joues de la meurtrière α puissent être orientées de façon que le plan $\alpha\alpha'$ aille couper le plan diamétral $\Delta\Delta'$ suivant une verticale contenue dans le plan de la contre-escarpe ZZ' ; si les joues de la meurtrière α sont symétriques par rapport à son axe, le secteur battu sera : $A\alpha\delta$. De même la meurtrière β battra le secteur $AB\delta$.

Digitized by Google

A droite et à gauche de chaque tour existaient, sur les courtines, des meurtrières qui ne subsistent plus que sur la face Nord mais qui sont facilement retrouvables dans les fenêtres ou ouvertures actuellement existantes. La joue γ'' de la meurtrière γ pouvait être tracée de façon que son plan allât couper le plan de flanquement d'Y suivant une verticale contenue dans le plan de la contre-escarpe. En faisant le même raisonnement pour la joue θ'' de la meurtrière θ, on voit que la contre-escarpe est complètement battue et cela d'autant plus que toutes ces ouvertures verticales pouvaient donner un tir depuis la crête même de la contre-escarpe jusqu'au fond du fossé. A l'aide d'un cordeau, nous avons vérifié expérimentalement ces dispositions.

En raison de l'épaisseur des murs, l'intérieur du château n'a pas du être remanié sérieusement de telle sorte qu'il est possible de se rendre compte par son état actuel, de ce qu'il pouvait être dans son état primitif. L'escalier en pierre est placé au centre de l'édifice ; on a voulu conclure de cette disposition assez rare, dit-on, au Moyen Age, qu'il est de construction relativement récente : nous ne sommes point de cet avis et l'exemple du vieux château de Livier prouve qu'il y a des exceptions à une règle qu'il ne faut pas trop généraliser. Cet escalier coudé à angle droit présente plusieurs paliers ; on a relevé sur ses murs des traces de gonds, ce qui semble indiquer que des portes ou grilles en interdisaient autrefois l'accès et permettaient la défense pied à pied. La défense intérieure a toujours été une des grandes préoccupations des ingénieurs de l'époque féodale ; la résistance poussée jusqu'à la limite extrême s'imposait parce que le vainqueur faisait rarement de quartier au vaincu.

Tel devait être, à peu ds chose près, le château d'Entrevaux lorsque, au début du xve siècle, des Angles ou des Routiers vinrent mettre le siège sous ses murs. Tandis qu'au Charay les moines défendaient héroïquement leur cloître, le seigneur d'Entrevaux résistait bravement aux attaques des envahisseurs. Forcé dans son enceinte, il recule d'étage en etage jusque sur la terrasse ; sur le point d'être atteint, il refuse de se rendre ; il monte sur le parapet et se dispose à sauter dans le vide. Son unique chance de salut est de ne point se briser en tombant sur le roc

Digitized by Google

Fig 4

voutes

Echelle

Fig 6

Fig 5

Digitized by Google

au pied de la muraille. Pour cela il faudrait un miracle. Mais, chez le chevalier, la foi est aussi vive que la bravoure est grande : il recommande son âme au sire Dieu et fait le vœu de se rendre en Palestine. Les ennemis vont l'atteindre. Il saute et les anges le portent sur leurs ailes car le Dieu des armées n'abandonne jamais un brave dans le péril. Il fuit à travers la campagne. Lorsque les bandes ont évacué le pays, il retourne dans son manoir dévasté. Le moment est venu de tenir sa promesse, il revêt sa côte de maille, il ceint son épée ; pour lui quelque main pieuse a brodé ses armes et l'image vénérée de la Vierge serrant dans ses bras son divin enfant ; c'est la bannière qu'il portera sur son cheval. Charmante légende sans doute ; mais toute légende a sa part de vérité.

Plus de cinq siècles se sont écoulés et la protection divine s'est perpétuée sur Entrevaux qui dresse toujours vers le ciel ses quatre tours altières ; derrière ses murailles, témoins muets de tant d'exploits, l'ombre du preux chevalier veille encore, elle y garde jalousement, comme un drapeau, la foi qui engendre des prodiges de vaillance et l'amour du sol natal source de l'amour de la patrie. Mais voici que, pour récompenser la fidélité des châtelains, la Providence leur a rendu l'image qui parcourut la Palestine ; elle avait disparu depuis bien longtemps cette relique glorieuse, lorsqu'elle a été retrouvée récemment dans la boutique d'un brocanteur ; elle ne présentait plus que quelques débris informes, mais elle a pu être reconstituée ; elle a été peinte, comme elle avait été brodée autrefois, par une main amie, et elle orne aujourd'hui l'une des plus belles salles du château, celle où coucha Richelieu.

Une autre légende existe encore sur le château d'Entrevaux. Quoique de pareils récits n'aient aucun rapport avec la science précise de la fortification, on nous pardonnera de les reproduire car ils rompent l'extrême aridité du sujet que nous traitons.

C'est au début des guerres de religion. Le seigneur d'Entrevaux, oublieux des traditions familiales, est passé à la Réforme. Son manoir est le signe extérieur de sa puissance féodale bien déchue depuis le triomphe de la royauté ; en l'ornant, il espère relever son prestige défaillant. Il lui faut des pierres. Peu importe

Digitized by Google

la provenance, pour les avoir. il viole les tombeaux des papistes. Les paysans corvéables attèlent à leurs chariots les bœufs destinés au labour. Un long cortège s'achemine vers le cimetière de Saint-Priest. Les dalles tombales sont arrachées du sol. A travers les sentiers caillouteux, les lourds véhicules cheminent lentement ; les attelages excités par l'aiguillon des conducteurs tirent à plein joug ; les essieux grincent. gémissent sous le poids de leurs charges ; on croirait entendre les morts qui crient au sacrilège. La nuit tombe déjà et la tête du convoi atteint à peine un endroit appelé les Evercoux. Impossible de pousser plus loin. Les paysans, las de fatigues. s'endorment auprès de leurs attelages... Minuit ! C'est l'heure où les fantômes errent à travers les campagnes jusqu'à ce que le chant éclatant du coq les invite à regagner leurs logis. Tout est silencieux dans la nature. A la lueur des étoiles, des formes blanches glissent sur les buissons. Elles s'avancent légèrement vers les chariots. Chevaliers, tabellions, manants, nobles dames aux riches parures, pauvres paysannes en haillons, toute une foule accourt sans distinction de rang ni de sexe ; ils sont confondus dans l'égalité de la mort. Chaque ombre saisit une pierre, la charge sur ses épaules et toujours aussi légère et aussi rapide reprend son chemin.

Voici l'aurore ; le coq a chanté ! Les conducteurs éveillés retournent à leurs chariots... Ils les trouvent vides. Là-haut, dans le cimetière de Saint-Priest, le soleil se lève comme d'habitude sur les pierres tombales. Deux fois les manants enlèvent les pierres, deux fois ils s'arrêtent au même point et deux fois des mains invisibles vident leurs chariots.

Le seigneur tenta lui-même une troisième entreprise ; il fit doubler les attelages ; une troisième fois, les bœufs refusèrent d'aller plus loin et les dalles reprirent le chemin du cimetière. Malgré ses exhortations, les paysans renoncèrent à une nouvelle tentative. Le Ciel, disaient-ils, était mécontent de ces sacrilèges, et il allait punir les huguenots qui profanaient les tombes après avoir saccagé les églises.

La légende ajoute que le seigneur d'Entrevaux, fut plus heureux à Charay où il fit enlever les pierres de l'antique monastère pillé et incendié par ses correligionnaires ; elles servirent à daller le

Digitized by Google

au pied de la muraille. Pour cela il faudrait un miracle. Mais, chez le chevalier, la foi est aussi vive que la bravoure est grande : il recommande son âme au sire Dieu et fait le vœu de se rendre en Palestine. Les ennemis vont l'atteindre. Il saute et les anges le portent sur leurs ailes car le Dieu des armées n'abandonne jamais un brave dans le péril. Il fuit à travers la campagne. Lorsque les bandes ont évacué le pays, il retourne dans son manoir dévasté. Le moment est venu de tenir sa promesse, il revêt sa côte de maille, il ceint son épée ; pour lui quelque main pieuse a brodé ses armes et l'image vénérée de la Vierge serrant dans ses bras son divin enfant ; c'est la bannière qu'il portera sur son cheval. Charmante légende sans doute ; mais toute légende a sa part de vérité.

Plus de cinq siècles se sont écoulés et la protection divine s'est perpétuée sur Entrevaux qui dresse toujours vers le ciel ses quatre tours altières ; derrière ses murailles, témoins muets de tant d'exploits, l'ombre du preux chevalier veille encore, elle y garde jalousement, comme un drapeau, la foi qui engendre des prodiges de vaillance et l'amour du sol natal source de l'amour de la patrie. Mais voici que, pour récompenser la fidélité des châtelains, la Providence leur a rendu l'image qui parcourut la Palestine ; elle avait disparu depuis bien longtemps cette relique glorieuse, lorsqu'elle a été retrouvée récemment dans la boutique d'un brocanteur ; elle ne présentait plus que quelques débris informes, mais elle a pu être reconstituée ; elle a été peinte, comme elle avait été brodée autrefois, par une main amie, et elle orne aujourd'hui l'une des plus belles salles du château, celle où coucha Richelieu.

Une autre légende existe encore sur le château d'Entrevaux. Quoique de pareils récits n'aient aucun rapport avec la science précise de la fortification, on nous pardonnera de les reproduire car ils rompent l'extrême aridité du sujet que nous traitons.

C'est au début des guerres de religion. Le seigneur d'Entrevaux, oublieux des traditions familiales, est passé à la Réforme. Son manoir est le signe extérieur de sa puissance féodale bien déchue depuis le triomphe de la royauté ; en l'ornant, il espère relever son prestige défaillant. Il lui faut des pierres. Peu importe

Digitized by Google

la provenance, pour les avoir. il viole les tombeaux des papistes. Les paysans corvéables attèlent à leurs chariots les bœufs destinés au labour. Un long cortège s'achemine vers le cimetière de Saint-Priest. Les dalles tombales sont arrachées du sol. A travers les sentiers caillouteux, les lourds véhicules cheminent lentement ; les attelages excités par l'aiguillon des conducteurs tirent à plein joug ; les essieux grincent, gémissent sous le poids de leurs charges ; on croirait entendre les morts qui crient au sacrilège. La nuit tombe déjà et la tête du convoi atteint à peine un endroit appelé les Evercoux. Impossible de pousser plus loin. Les paysans, las de fatigues, s'endorment auprès de leurs attelages... Minuit ! C'est l'heure où les fantômes errent à travers les campagnes jusqu'à ce que le chant éclatant du coq les invite à regagner leurs logis. Tout est silencieux dans la nature. A la lueur des étoiles, des formes blanches glissent sur les buissons. Elles s'avancent légèrement vers les chariots. Chevaliers, tabellions, manants, nobles dames aux riches parures, pauvres paysannes en haillons, toute une foule accourt sans distinction de rang ni de sexe ; ils sont confondus dans l'égalité de la mort. Chaque ombre saisit une pierre, la charge sur ses épaules et toujours aussi légère et aussi rapide reprend son chemin.

Voici l'aurore ; le coq a chanté ! Les conducteurs éveillés retournent à leurs chariots... Ils les trouvent vides. Là-haut, dans le cimetière de Saint-Priest, le soleil se lève comme d'habitude sur les pierres tombales. Deux fois les manants enlèvent les pierres, deux fois ils s'arrêtent au même point et deux fois des mains invisibles vident leurs chariots.

Le seigneur tenta lui-même une troisième entreprise ; il fit doubler les attelages ; une troisième fois, les bœufs refusèrent d'aller plus loin et les dalles reprirent le chemin du cimetière. Malgré ses exhortations, les paysans renoncèrent à une nouvelle tentative. Le Ciel, disaient-ils, était mécontent de ces sacrilèges, et il allait punir les huguenots qui profanaient les tombes après avoir saccagé les églises.

La légende ajoute que le seigneur d'Entrevaux, fut plus heureux à Charay où il fit enlever les pierres de l'antique monastère pillé et incendié par ses correligionnaires ; elles servirent à daller le

Digitized by Google

grand escalier de son manoir. Chaque nuit, dit-on, un long cortège de moines aux blanches cagoules monte lentement les degrés du vieux castel et, lorsque paraît l'aurore, toute la pieuse phalange des fantômes s'élève avec la rosée vers le Ciel.

Au point de vue matériel il n'est rien de vrai dans cette légende, née peut-être de quelques signes en forme de croix que l'on voit encore sur une dalle et qui pourrait bien être la marque d'une corporation ouvrière employée à la restauration du château. Ce qui est certain, c'est que le souvenir des dévastations commises par les huguenots dans l'église de Saint-Priest est demeuré profondément gravé dans les traditions locales. La légende pourrait aussi faire croire que le seigneur d'Entrevaux prit part à ces scènes de pillage.

II

LE CHATEAU RESTAURE

A quelle époque convient-il de faire remonter la restauration du château d'Entrevaux ? Le seul document d'archive qui puisse nous éclairer à ce sujet date de 1606 ; il nous apprend qu'à cette époque, Antoine de Bénéfice seigneur de Cheylus et châtelain d'Entrevaux fit restaurer l'intérieur d'une tour qui se trouve au Sud-Ouest de la basse-cour. Si une réparation était nécessaire, c'est que cet organe défensif existait déjà depuis longtemps ; on peut donc admettre que la restauration date du début du XVIe siècle, c'est-à-dire du commencement des guerres de religion.

Sur le front Nord, rien ne pouvait être changé. Au reste, la situation topographique qui était favorable à l'attaque lorsqu'elle se servait d'artillerie à ressorts, le demeura lorsqu'elle fit usage de canons. En effet, quelle que soit la force qui lance un projectile, les conditions d'efficacité restent les mêmes : le tir de plein fouet est seul capable de battre en brèche un mur vertical, or la brèche ne peut être ouverte qu'au dessus du plan K K', c'est-à-dire qu'elle ne peut être praticable.

Digitized by Google

Le tir du mousquet étant plus efficace que celui de l'arbalète, il était nécessaire de tout disposer pour que l'infanterie ne pût s'approcher assez près des murs afin de faciliter la descente du fossé par les mineurs chargés de pratiquer des chambres à poudre, dont l'explosion aurait pû entamer sérieusement le corps de logis. Le glacis en contre-pente fut relevé suivant la pente encore existante de 2/3. Le tir des meurtrières du premier étage rasa la crête du glacis qu'il battit jusqu'au sommet de la contre-escarpe. Le feu du deuxième étage tint la hauteur voisine ; celui des tours enfila les fossés Les fenêtres étant rares et étroites, tout était pour le mieux sur le front Nord.

A l'Est, la pente du glacis fut réglée de façon qu'il fût rasé complétement par les feux du premier étage. Cette direction était défendue par trois étages de feux ayant des inclinaisons diverses. Il en était probablement de même vers l'Ouest ; mais, de ce côté, des travaux de déblaiement ont malheureusement fait disparaître le glacis. Dans les deux directions, l'artillerie ne pouvant battre de plein fouet que la moitié supérieure du corps de logis, ne devait faire qu'une brèche très difficilement praticable.

Le front Sud, avec sa porte et les larges ouvertures qui y étaient pratiquées, devenait particulièrement vulnérable, le tir du canon, plus tendu que celui des machines, permettant de faire brèche au pied même de la muraille. Une transformation sérieuse s'imposait de ce côté. Il fallait, comme à Bavas, éloigner l'artillerie adverse en portant en avant une première ligne de défense. Deux murs furent appuyés aux tours Sud et entourèrent une basse-cour dont on dut porter le terre-plein sur voûtes à cause de la déclivité du terrain (fig. 5.) L'augmentation du périmètre de la défense entraînait nécessairement un accroissement de la garnison et, par suite, une augmentation du casernement ; on construisit sur le front Ouest le corps de bâtiment E F G H en saillie sur l'extérieur. Cette disposition était avantageuse, car elle permettait de ne pas diminuer la surface du terre-plein de la basse-cour et d'assurer un flanquement plus efficace du corps principal de logis. Ainsi la face B C du château, son fossé et une partie de son glacis furent flanqués par la face E F du nouveau bâtiment qui reçut le même service du château. L'existence de ce tracé à

Digitized by Google

angle droit dans lequel les feux se croisaient, permit de placer sans danger une poterne en p. Le fossé fut coudé parallèlement à E F et à F G ; mais la déclivité du terrain empêche de le continuer avec la même profondeur tout le long de la muraille F G dont le pied fut renforcé. Le front n'ayant pas de flanquement, il fallut établir en G une tour qui surveilla en même temps les faces F G et G I. Le pied de la muraille G I à découvert et celui de la tour G furent renforcés. Les fronts F G et G I étaient très forts ; ils comportaient une série de casemates voûtées en ogive surbaissée ; des fenêtres largement ouvertes y remplacent aujourd'hui les meurtrières et les embrasures. On accédait aux casemates de l'Ouest et du Sud par une poterne S munie d'escaliers actuellement comblés. Un mur pourvu de machicoulis existait en H I.

Contre un pareil dispositif, le tir de l'artillerie était impuissant, car les casemates constituaient des voûtes en décharge ; les projectiles pouvaient éventrer les murs sans faire effondrer la terrasse.

Nous avons fait ressortir l'inconvénient que présentait le tracé de la muraille D I appuyée contre la tour D dans le but d'augmenter la surface de la basse-cour ; on y remédia en établissant en I une échauguette aujourd'hui disparue dont le flanquement s'ajoutait, à celui de la tour D

La porte fut placée en P dans une direction perpendiculaire à l'axe de la porte du corps principal de logis. Après avoir défilé sur le glacis parrallèlement aux murs qui le prenaient de flanc le chemin d'accès se redressait perpendiculairement pour être pris d'enfilade. Il pénétrait dans la basse-cour en passant sous une voûte fermée par une herse et un pont-levis lequel franchissait le fossé en prenant appui sur un pont dormant R. De ce côté, le fossé se terminait à un changement de pente brusque du terrain ; il devait être probablement fermé par une grille L M. De part et d'autre de la porte P, se trouvaient des embrasures pour petits canons ou arquebuses de rempart dont les trous ronds ont été conservés.

Une barbacane formait la défense avancée. Aujourd'hui, il n'en reste aucune autre trace que les fondements d'un mur U V. Etant

Digitized by Google

donné la configuration du terrain et la position des glacis, nous pensons que la barbacane se composait, comme au fort St-Alban, de deux murs U V, U' V' crénelés et fermés par une porte P'. Les murs devaient naturellement être tracés de façon à ne pas pouvoir servir d'abris aux assaillants dans le cas où la barbacane serait prise ; il fallait pour cela que le mur U V fût pris de revers par l'échauguette I et le mur U' V' d'enfilade par la porte et le mur d'enceinte.

Le corps principal de logis fut transformé de façon à pouvoir servir de donjon à la défense. La figure 6 permet de se rendre compte de ce qui fut fait dans ce sens.

La porte d'entrée actuellement existante présente les traces de gonds horizontaux et montre une feuillure qui sont autant d'indices de l'existence d'un pont-levis s'abattant sur le fossé de la façade Sud. La largeur de cet obstacle, passé en seconde ligne, fut probablement réduite à 5 mètres 50, dimension actuelle, d'une terrasse qui l'a remplacé. Quelqu'importance que fût cette réduction, la hauteur de la porte qui déterminait la longueur du pont levis, nécessitait l'établissement d'un pont dormant T pour permettre l'accès du tablier mobile (2, 60 × 1 50.) Comment se pratiquait la manœuvre du pont ? Nous savons qu'à partir du XIVe siècle, le treuil, d'un maniement difficile, fit place à la bascule plus commode à actionner. Nous avons vainement recherché les traces des bras de cette bascule et nous avons dû admettre que le vieux système de treuil avait été maintenu ; une inspection minutieuse a confirmé cette hypothèse : les chaînes de relèvement devaient passer par les angles A et A' où les trous ont été bouchés par de la maçonnerie ; on peut voir sur le montant supérieur de la porte les encastrements B B' des poulies qui servaient à soutenir les chaînes, dont les traces ont été longtemps visibles sur l'un des murs intérieurs usé par leur frottement (fig. 6).

La transformation la plus intéressante est celle des défenses. Au rez-de-chaussée, rien n'est changé. Les anciennes meurtrières verticales sont maintenues, car leur forme est propice au flanquement en profondeur du fossé, ce qui n'aurait pas lieu avec des trous pour mousquet, sans doute bien moins facilement enfilables, mais dont le champ de tir est forcément trés restreint. En

Digitized by Google

1606, Antoine de Bénéfice de Cheylus, désireux de donner plus d'air et plus de lumière aux salles du rez-de-chaussée, fit « rehaulter les larmières de la cuisine » qu'il remplaça par de petites ouvertures carrées jumélées. Il est probable que pareilles modifications avaient été faites déjà aux façades Est et Sud où se voient des ouvertures semblables ; celles du Sud étant spécialement destinées à éclairer l'escalier et à battre le pont-levis.

Cette nouvelle disposition n'était pas favorable à une bonne défense puisqu'elle avait pour conséquences de découvrir les tireurs et de laisser pénétrer les projectiles jusque dans l'intérieur ; mais il était possible d'y remédier au moment du danger en aveuglant les ouvertures au moyen de planches ou de volets percés de meurtrières et assez épais pour ne pas être traversés par des balles dont la pénétration était d'ailleurs peu considérable. Ces volets intérieurs existaient encore il y a 40 ans ; ils étaient faits de bois de châtaigner et étaient garnis de gros clous.

Aux deux étages, des pièces à peu près carrées ($3^{m}20$ sur $3^{m}16$) remplacèrent dans les tours les anciennes salles rondes moins facilement habitables ; cette modification eut pour effet d'augmenter l'épaisseur des murailles. Les meurtrières a a', b b', c c, d d' toutes pourvues de trous pour mousquet, furent disposées dans de mêmes plans verticaux perpendiculaires aux plans diamétraux du corps de logis mais plus rapprochés de ce dernier que les plans des meurtrières du rez-de-chaussée. Des meurtrières furent ouvertes au milieu des tours. Ces dispositions, les mêmes aux deux étages, utilisèrent vraisemblablement des ouvertures plus anciennes.

Deux étages de feux se croisèrent donc suivant les plans a d, b B, etc... ils flanquèrent les tours, mais leur champ d'action fut très restreint par l'adoption d'ouvertures rondes et étroites ; en voulant éviter l'enfilade, la défense diminua sensiblement ses moyens d'action.

Des fenêtres furent ouvertes sur toutes les faces et principalement sur la face Sud ; au moment du danger, des tireurs devaient s'y poster derrière des barricades. Au Nord, elles se montrèrent rares et étroites à cause de la hauteur voisine qui les dominait. Ce fut également pour éviter des feux d'enfilade partis de ce côté,

Digitized by Google

que les fenêtres f des tours A et B furent tournées respectivement vers le Sud-est et le Sud ouest ; les fenêtres des tours C et D donnèrent sur la basse-cour ; toutes contribuèrent à battre les fossés.

Nous ajouterons, en terminant, que l'approvisionnement en eau était fourni par une source extérieure aux défenses, ce qui devrait impliquer à l'intérieur du château l'existence de citernes que nous n'avons pu retrouver.

La force du château d'Entrevaux suffit à expliquer son rôle dans les guerres de religion.

En 1621, les protestants, maîtres de Privas, comprirent qu'ils ne pourraient tenir efficacement dans cette place qu'autant que ses défenses avancées seraient en leur pouvoir. Le 12 mai, ils enlevèrent le château d'Entrevaux en même temps que ceux de Livier et de la tour du Lac. Lorsque, huit ans plus tard, l'armée royale vint mettre le siège devant Privas, Richelieu et le comte de Soissons établirent leurs quartiers au château d'Entrevaux que son seigneur, René de Bénéfice de Cheylus venait de rendre au roi. La position était éloignée du centre des opérations, mais elle présentait au point de vue de la sécurité de tels avantages que le ministre de Louis XIII n'hésita pas à s'y établir. Il y fut attaqué, pendant la nuit du 25 au 26 mai, par un détachement protestant sorti de Privas qui essaya de l'enlever de vive force, mais qui ne réussit qu'à tuer un officier et à s'emparer des chevaux et des bagages. En faisant des réparations près d'une meurtrière du premier étage de la tour Nord-ouest, on a trouvé, tout récemment, trois balles de mousquet encastrées entre les pierres et provenant peut-être de l'attaque du 25 mai, la dernière qu'eut à subir Entrevaux.

Avant de quitter le pays, Richelieu, qui avait pu personnellement juger de la valeur défensive du château d'Entrevaux, ordonna de raser cette forteresse Ses ordres ne furent point exécutés, sans doute parce que le roi voulut tenir compte à René de Bénéfice de Cheylus de l'empressement qu'il avait mis à se soumettre. On se borna à démanteler les murailles et, en 1820, le château possédait encore ses deux pont-levis.

Digitized by Google

III

LE CHATEAU ACTUEL

Après les guerres religieuses, Entrevaux fut réparé à plusieurs reprises ; mais ses appareils de défense encore existants furent toujours respectés. Aujourd'hui, un habile et intelligente restauration a rétabli les salles dans l'état où elles étaient au XVIIe siècle. Les peintures des plafonds presque totalement disparues ont été refaites dans leurs couleurs et dessins primitifs ; dans les vastes cheminées brûlent comme autrefois des troncs d'arbres entiers. La chambre où coucha Richelieu, la chambre dite du chevalier, la grande salle des chevaliers mesurant $13^{m}20$ de long sur $7^{m}10$ de large, une salle à manger voûtée restaurée au XVIIIe siècle, méritent une longue visite. On peut voir encore dans le château une belle bibliothèque et une collection d'armes anciennes à laquelle manquent malheureusement deux arquebuses de rempart qui servirent à la défense d'Entrevaux. Ces arquebuses furent confisquées sous la Révolution, probablement en Thermidor lorsque la Convention donna l'ordre de désarmer les citoyens ; longtemps oubliées dans un grenier de Privas, elles y ont été retrouvées récemment. Au charme mélancolique du site, aux souvenirs du passé, le château d'Entrevaux joint l'extrême courtoisie de ses hôtes ; nous y avons trouvé plus encore, une franche et cordiale amitié.

F. DE P.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Vous voudrez bien permettre à un fidèle abonné de l'excellente *Revue du Vivarais*, de vous soumettre une idée dont la réalisation serait, je crois, très agréable à tous ceux qui aiment l'histoire de leur pays et apprécient hautement les écrivains et les érudits qui la leur enseignent si bien dans la *Revue*.

Beaucoup d'entre vos lecteurs, moi tout le premier, seraient très heureux et très honorés de faire la connaissance de vos collaborateurs dont les noms sont justement aimés ; il me semble que l'on pourrait atteindre ce but en réunissant les abonnés et lecteurs de la *Revue* en un banquet fraternel dans une ville de l'Ardèche : Vals, Saint-Péray, Annonay, Viviers, le Bourg-Saint-Andéol, Privas ou ailleurs.

Là nous pourrions nous communiquer nos idées sur l histoire du Vivarais et de ces conversations il surgirait sans doute de nouvelles collaborations ; qui sait, peut être serait-ce un puissant moyen pour fonder une *Société d'études historiques* comme il en existe dans la plupart des départements.

Examinez cette idée et voyez si elle peut avoir quelque chance d'aboutir, pour ma part j'en serai charmé.

Veuillez agréer, etc.

L'idée de notre aimable correspondant est celle de beaucoup de nos lecteurs si nous en jugeons par leurs lettres et pour notre part nous serions très heureux de la voir se réaliser. Ces réunions annuelles auraient pour premier résultat de permettre a tous, collaborateurs et lecteurs de se connaître et de s'apprécier, il en résulterait, sinon une *Société d'études*, tout au moins une Société de gens instruits qui, sans statuts et sans règlements écrits,

Digitized by Google

s'uniraient pour apporter un concours plus effectif à la *Revue du Vivarais*. Nous nous proposons de prier le comité de rédaction d'étudier la question et en attendant, nous demandons à nos abonnés de vouloir bien nous faire part de leur idées à ce sujet ; nous recevrons leurs communications avec le plus grand plaisir et les en remercions d'avance.

B. E

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Les châteaux historiques de la Haute-Loire, par Gaston de Jourda de Vaux.

Tel est le titre d'un important ouvrage mis récemment en souscription (1) et qui paraîtra prochainement. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à souscrire à ce beau travail qui, par de nombreux points, touche à l'histoire du Vivarais.

En effet, il y est parlé de familles qui possédèrent des châteaux et des fiefs aussi bien en Vivarais qu'en Velay, par exemple : d'Agrain, d'Arlempdes, Borne, Montivers, Poinsac, Rochegude, Vachères et bien d'autres encore, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Cet ouvrage dû à l'érudit et à l'habileté dessinateur qu'est M. de Jourda de Vaux, contient de nombreuses illustrations qui viennent augmenter l'attrait d'un texte déjà fort attrayant par lui-même et sera justement apprécié du public d'élite auquel il s'adresse ; nous pouvons sans craindre de nous tromper, lui prédire un beau succès.

***

Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de « *Vivarais, Tourisme, Séjour* » organe du *Syndicat d'initiative du Vivarais.* Ils constaterons avec plaisir que grâce aux efforts du Syndicat, l'Ardèche est maintenant sillonnée de touristes venant visiter les sites les plus remarquables de notre département. Bien des fervents de la montagne vont aussi faire leur cure d'air à St-Agrève, Lachamp-Raphaël et ailleurs sur nos hauts plateaux : mais pour obtenir une réelle affluence d'étrangers apportant à nos campagnes avec l'animation, un peu de manne sonnante et trébuchante, il est nécessaire que les ardéchois soutiennent et encouragent le Syndicat d'initiative.

C'est là une œuvre des plus importantes pour la prospérité matérielle de l'Ardèche et les ardéchois sont les premiers intéressés à sa réussite ; aussi la *Revue du Viavrais* la recommande-t-elle vivement à tous.

(1) S'adresser à l'auteur : M. le vicomte G. de Jourda de Vaux ; Peyrard par Brives-Charensac, Haute-Loire.

Digitized by Google

*
* *

Société de Sauvetage de La Voulte-sur-Rhône.
Programme des fêtes des 8-9-10-11 Août 1908.
Privas, Imp. Centrale 1908.

Cette plaquette est particulièrement intéressante, elle contient notamment un article de M. le vicomte de Vogüé, de l'Académie française : *Une « inconnue » de Chateaubriand*, accompagné d'un charmant portrait de la marquise de Vichet ; *Cahiers de doléances de la communauté de la Voulte ; Souvenir d'enfance* par M. C. Durand ; une notice sur *Saint-Cierge-la-Serre*, par un voultain, illustrée.

Les poètes sont représentés : Madame Hélène Picard a envoyé une pièce : « *Ennui* » dont nous ne pouvons nous empêcher de citer quelques vers :

Je m'ennuie... Et, pourtant je suis sans convoitises.
Je ne veux pas aller aux chemins merveilleux
Où l'on voit galopper les frémissantes brises,
Ces amazones d'or dont les voiles sont bleus.

. . . . . .

De M. Jean Picard : *Conseil* et *Aux fillettes des rondes : Tableautin* de M. Joseph Bourg et *Renouveau* par notre collaborateur M. J. de Lubac.

On voit combien est attrayante la lecture de ce « programme » devenu une élégante brochure, grâce au bibliophile distingué qu'est M. Fuzier, président de la Société de Sauvetage et maire de la Voulte qui l'a composé et fait éditer.

B. E.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBL LYON

R. di EUCHERIO SANVITALE?

Digitized by Google

M. MAZON

ET SON ŒUVRE

(Suite, II, et Fin)

***

M. Mazon a enfin traité des chapitres très divers de l'histoire du Vivarais. Quelques-unes de ses études sont très développées, et le savant qui saura mener à bien l'œuvre difficile d'une histoire du Vivarais ne pourra, sur certains points, que résumer les travaux de M. Mazon.

Le Préhistorique dans l'Ardèche est une revue générale de toutes les publications qui concernent la préhistoire du Vivarais, et spécialement de celles qui sont dues à des Vivarois : Soulavie, Delichères, Poncer, Ovide de Valgorge, Malbosc, Dalmas, le vicomte Lepic, M. Sonier du Lubac, M. Chiron et le Dr Raymond. On y retrouve la clarté qui distingue les travaux de M. Mazon. Géologue et historien, il ajoute aux recherches de ses prédécesseurs sa marque personnelle. On ne lira pas sans intérêt, à propos des dolmens si nombreux dans le bas pays, une citation bien inattendue du poète Bérenger de la Tour, qui, en 1558, parla des «...tombeaux de la superbe gent. Qui à Jupiter fit la guerre... »

Dans son Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans, M. Mazon aborde une période obscure où les documents sont rares. Cet ouvrage abonde cependant en renseignements. Il contient les biographies de sept cardinaux vivarois : Pierre Bertrand et Pasteur de Serrescudier, Pierre Bertrand de Colombier, Pierre et Jean Flandin, Pierre de Sortenac et Jean de Bregny. Le dernier chapitre et consacré aux origines des Etats du Vivarais : M. Mazon pense qu'ils furent une conséquence de la guerre de cent ans et que le besoin d'argent amena le pouvoir royal ou ses agents à réunir ces assemblées où la noblesse

Digitized by Google

et les villes consentaient les impôts. L'auteur cite dans un autre chapitre du même livre (page 36) un acte de 1405 qu'il avait relevé dans un registre de notaire et qui éclaire un peu ces origines obscures. Le président Challamel faisait remonter l'institution des Etats à l'époque gallo-romaine ; M. Mazon, appuyé sur des documents, semble bien avoir fixé ce point d'histoire et préparé la voie au futur historien des Etats du Vivarais.

Les NOTES SUR LES EGLISES DU VIVARAIS remplissent deux volumes, complétés par un index alphabétique. Les anciens cartulaires, et spécialement celui de Saint-Chaffre, ont fourni à l'auteur les principaux éléments de ce travail substantiel qui restera comme un répertoire utile et facile à consulter.

Les guerres civiles du seizième siècle ont offert à M. Mazon le sujet du plus important de ses ouvrages, de celui où il a le mieux montré sa profonde connaissance de toutes les sources de notre histoire locale. Ces quatre volumes de NOTES ET DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LES HUGUENOTS DU VIVARAIS, complétés par une excellente table analytique, sont un véritable monument, d'une importance plus considérable que ne pourrait le faire supposer le titre modeste auquel l'auteur s était arrêté. Cette étude qu'on a justement qualifiée de magistrale (1), est d'une forme plus serrée que les ouvrages précédents, et l'on y trouve le souci constant de s'éclairer à la lumière des seuls documents, en tenant scrupuleusement compte de leur origine, et en ne les admettant que sous les réserves rendues nécessaires par l'esprit de parti qui animait tous les écrivains du temps.

Le premier volume est consacré aux origines du protestantisme en Vivarais et à la première guerre civile. Les procès-verbaux des Etats de Vivarais constituent la source principale où a puisé l'auteur, mais les renseignements qu'il donne sur cette malheureuse époque ont des origines très diverses, et lui ont permis de présenter d'une façon vivante et exacte la physionomie de ces premiers troubles, et celle des personnages qui prirent la tête du mouvement. Le baron des Adrets et les Vivarois Victor Bermond de Combas, Noël Albert de Saint-Alban et François du

(1) Le Mte de Vogüé, de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Une famille vivaroise, tome I, page 314.

Digitized by Google

Buisson de Sarras furent des ambitieux brutaux et féroces. L'un d'eux, Combas, avait été condamné aux galères. Sans révoquer en doute la bonne foi de ceux qui voulurent adopter une réforme religieuse, M. Mazon montre que les premiers chefs dirigèrent un syndicat de mécontents et compromirent leur cause par des violences. Parmi les documents, très nouveaux, utilisés dans ce volume il faut citer le procès-verbal des Etats de Vivarais tenus par les protestants en 1562 et qui montre le côté pratique de leur organisation.

Le deuxième volume utilise les archives municipales du pays, entre autres celles de Viviers, et celles, si riches, du Bourg-Saint-Andéol. Les minutes de notaires ont fourni à M. Mazon des actes qui lui ont permis de montrer la transformation profonde que la réforme avait produite dans la société du seizième siècle, et de citer de curieuses formules de testaments de huguenots, et des confessions de foi catholiques. Ce volume contient le récit des guerres de 1567 à 1574, il donne des détails sur les Etats protestants de 1567, une relation inédite du sac de la chartreuse de Bonnefoy en 1569 et le texte complet du traité de la Borie de Balazuc qui procura plusieurs mois de paix au Vivarais.

Dans le troisième volume, M. Mazon continue l'histoire des guerres. Il étudie les Ligues, qui firent leur apparition en Vivarais dès 1575 : ces Ligues, dont les éditeurs de l'histoire générale de Languedoc ne paraissent pas avoir bien saisi le caractère, et qu'il ne faut pas confondre avec la Ligue, étaient des associations de paysans et de bourgeois unis dans un but de défense contre les excès des gens de guerre de tous les partis. M. Jules Roman les avait signalées le premier pour le Dauphiné où elles s'étaient manifestées en 1579 ; M. Mazon publie deux documents inédits les concernant : une requête, et des lettres d'abolition du 1er octobre 1579. Le premier de ces documents contient des détails horribles sur les cruautés de la guerre civile. Une autre pièce inédite, aussi importante, est le procès-verbal d'une assemblée de la noblesse et du tiers-état, tenue à Chomérac le 11 mai 1580, et où l'on peut voir une sorte de résurrection des Ligues. La fin du volume contient l'analyse des réunions que le

Digitized by Google

parti protestant tint en 1585 et dans les années suivantes, et qui étaient comme la contre-partie des Etats du Vivarais.

Le dernier volume est consacré aux guerres de la Ligue. M. Mazon y a utilisé la correspondance jusqu'alors inexplorée, du syndic de Vivarais, et en a tire un récit très vivant des dernières années du seizième siècle. Un des principaux morceaux de ce volume est l'étude des événements qui se passèrent à Aubenas en 1593, et l'histoire du martyre de deux jésuites, massacrés le 7 février par les religionnaires ; une étude patiente et sagace des relations contemporaines lui a permis de corriger les inexactitudes volontaires dues à l'esprit de parti et de présenter sous leur véritable jour ces tristes événements.

M. Mazon avait l'intention de consacrer encore deux volumes aux guerres civiles du Vivarais. Le premier devait embrasser le règne de Henri IV, où il n'y eut pas à proprement parler de guerre, mais où les haines entre les Vivarois des deux religions n'étaient pas encore calmées, et donnèrent lieu à de multiples incidents. Le second devait être une réédition de notre plus importante chronique : *Les Commentaires du Soldat du Vivarais.* Il a laissé pour le premier de ces volumes, un certain nombre de notes, qui ne seront point perdues ; les deux volumes verront le jour, et l'œuvre de M. Mazon sera complétée sur ce point, tant bien que mal.

L'Académie française a couronné les *Notes sur les Huguenots du Vivarais*, c'est la juste récompense d'un travail considérable, prodigieusement documenté, et dont l'auteur a montré, avec une profonde connaissance du sujet, un courage méritoire en battant en brèche quelques opinions admises jusqu'alors sans contrôle. Dans ces quatre volumes, comme dans toute son œuvre, M. Mazon n'a point dissimulé ses convictions religieuses et libérales, mais tout lecteur sans parti-pris doit reconnaître que sa liberté de jugement est toujours demeurée entière et qu'il ne s'est jamais départi de l'impartialité nécessaire au véritable historien.

Un autre livre de M. Mazon, de dimensions plus modestes, peut être considéré comme une suite de l'histoire des guerres civiles en Vivarais, c'est le récit intitulé : UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU VIVARAIS, 1629-1633. Un des mérites de cet opuscule est d'avoir

Digitized by Google

utilisé une source peu abordable et trop négligée : le fonds de France des Archives du Ministère des Affaires étrangères. Lestrange, dont le mariage avec la belle Paule de Chambaud, dame Privas, fut le prétexte des dernières guerres religieuses, suivit la fortune de Montmorency et finit comme lui sur l'échafaud. M. Mazon a retracé sa tragique carrière dans un récit rapide et vivant.

Il faut enfin faire une place à part dans l'œuvre de M. Mazon à ses NOTES HISTORIQUES SUR LA FRANC-MAÇONNERIE DANS L'ARDÈCHE ; il y a réuni des documents extrêmement curieux, dont la seule conservation est un sujet d'étonnement. Il étudie le « vigoureux ordre des flûteurs » fondé en Vivarais en 1706, société peu édifiante dont les membres appartenaient à la meilleure noblesse du pays. L'ordre de la Félicité, fondé par le marquis de Chambonas en 1742, n'était guère moins étrange. Des loges maçonniques existaient à Villeneuve-de-Berc en 1767 et à Joyeuse en 1781 ; dans le tableau de leurs membres on relève les noms les plus honorables et les plus respectés. M. Mazon conclut avec vraisemblance que ces sociétés durent surtout leur succès au désir de se singulariser, qui est de tous les temps.

*
* *

Cette analyse sèche, longue et pourtant bien incomplète des publications de M. Mazon ne peut donner qu'une faible idée de ce que lui doit l'histoire du Vivarais. M. le marquis de Vogüé estime que son œuvre restera la base de tout travail sur notre province » (1) et le temps montrera combien cette appréciation flatteuse est justifiée.

Ceux qui ont eu l'honneur d'approcher M. Mazon n'oublieront point combien cet homme supérieur était simple, bon et obligeant. Il n'était point avare de ses notes et les communiquait libéralement aux autres chercheurs : l'important était, pour lui, qu'un document ne fût pas perdu et trouvât un éditeur. Il fut souvent cité, parfois pillé, et ne songeait pas à s'en plaindre. On ne pouvait être plus complètement Ardéchois : il en avait même

(1) Marquis de Vogüé. *Une famille vivaroise.* Tome I, p. 4.

Digitized by Google

le type, la vivacité et la bonhommie; son regard, brillant derrière le verre de ses lunettes, trahissait la finesse de son esprit, et à le fréquenter un peu on connaissait vite quelle haute intelligence il cachait sous des dehors presque modestes. Ses amis étaient conquis par la noblesse de son cœur et gardent à sa mémoire un attachement fidèle et respectueux.

Ceux qui ne l'auront connu que par son œuvre ne lui ménageront pas leur admiration. A considérer de loin ses travaux on verra qu'ils forment un monument solide et durable ; peu d'hommes auront laissé après eux une œuvre aussi considérable, aussi utile, et aussi saine. Ses livres continueront après sa mort l'influence qu'avait voulu exercer ce savant qui était encore un homme de bien. Son œuvre est une bonne œuvre, digne d'admiration et d'estime. Il a mis ses belles facultés au service du pays natal avec une abnégation touchante, et ses travaux, où avec une patience qui ne se lassait pas, il a recherché tout ce qui pouvait servir à la gloire du Vivarais, sont venus peu à peu, sans qu'il s'en doutât, ajouter un nom, le sien, à ceux que les Vivarois se rappelleront avec respect et avec fierté.

AUGUSTE LE SOURD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES ŒUVRES DE M. MAZON

1. [Mazon]. Guide des étrangers à Nice. 1858-59. Nice, impr. Canis. In-8°. 128-32-56-72 pages.
2. Mazon (A.). Nice en 1861, guide de l'étranger. Paris, Frank ; Nice, Jougla. 1861. In-8°. 160 pages.
3. — Le vieux musicien. Paris, E. Dentu. 1863. In-8°. 386 pages.
4. — Jean Bruyère. Paris, Dentu. 1864. In-8°. 283 pages.
5. — Une promenade fantaisiste à travers l'histoire du Vivarais ancien et les intérêts de l'Ardèche moderne (*Annuaire de l'Ardèche* de 1867, pages 265-284).
6. — Enquête générale sur les monuments ante-historiques du Vivarais (*Annuaire de l'Ardèche* de 1867, pages 329-343).
7. — Une esquisse d'anatomie politique. Paris, E. Dentu. 1868. In-8°. 47 pages.
8. [Mazon]. La ligue de l'indépendance. Lettre aux départements, par un ancien journaliste de province. Privas, impr. et lith. de Roure. 1869. In-8°. 259 pages.
9. Mazon (A.). Petites notes ardéchoises Privas, typ. et lith. de Roure. 1870. In-8°. 168 pages.
10. — Petites notes ardéchoises. Deuxième série. Privas, impr. du Journal de l'Ardèche. 1873. In-8°. 20 pages.
11. — Petites notes ardéchoises. Deuxième série. Privas, impr. du Journal de l'Ardèche. 1873. In-8°. 223 pages.
12. — Marguerite Chalis et la légende de Clotilde de Surville. Etude sur l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville, suivie de l'acte de mariage de Bérenger de Surville, d'une lettre de M. Eugène Villard et d'une lettre de M. Jules Baissac. Paris, Lemerre. 1873. Petit in-4°. 118 pages.
13. — Les vieux registres de notaires. Le Vivarais au xve siècle. Privas, impr. Roure. 1875. Petit in-8°. Pages 51-94. [Extrait].

Digitized by Google

14. — Un roman à Vals. Montpellier, impr. centrale du Midi. 1875. In-12. 175 pages.

15. — Le président Challamel. Etude sur les anciens États du Vivarais (Extrait des *Chroniques de Languedoc*, 20 juin 1875, et de l'*Echo de l'Ardèche*). Privas, impr. typogr. de Roure. 1875. In-8°. 26 pages.

16. Francus (Dr). Voyage aux pays volcaniques du Vivarais. Privas, impr. typogr. Roure. 1878. In-8°. VIII-390 pages.

17. — L'inscription de Rochemaure en Vivarais (*Chroniques de Languedoc*. 1878. Pages 281-284).

18. — Voyage autour de Valgorge. Privas, impr. typogr. Roure. 1879. In-8°. XVI-483 pages.

19. — Aubenas en Vivarais et ses environs au XVe siècle (*Chroniques de Languedoc*. 1879. Pages 275-276).

20. Mazon (A.). La comédie politique, traduit de l'anglais de D. Johnson. Paris, 1880. In-12.

21. Francus (Dr). Voyage autour de Privas. Privas, impr. typogr. Roure. 1882. In-8°. 621 pages.

22. — Visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-1676 par M. Monge, délégué de l'évêque de Viviers (*Bulletin d'histoire ecclésiastique... des diocèses de Valence... et Viviers*. IV, pages 173-178, 220-227, 275-281. V, pages 19-30.

23. — Voyage dans le Midi de l'Ardèche. Privas, impr. du Patriote. 1884. In-8°. 480 pages.

24. — Voyage archéologique et pittoresque, historique et géologique, fantaisiste et sentimental, économique et social, philosophique et politique, à pied, à bateau, en voiture et à cheval le long de la rivière d'Ardèche. Privas, impr. du Patriote. 1885. In-8°. 426 pages.

25. — Voyage au pays helvien. Privas, impr. du Patriote. 1885. In-8°. 368 pages.

26. Mazon (A.). Notice sur la vie et les œuvres d'Achille Gamon et de Christophle de Gamon, d'Annonay en Vivarais. Lyon, Mougin-Rusand ; Paris, Lemerre. 1885. Grand in-8°. 136 pages.

Digitized by Google

27. FRANCUS (Dr). Voyage au Bourg-Saint-Andéol. Privas, impr. du Patriote. 1886. In-8°. 351 pages.

28. MAZON (A.). Le premier amour d'un vieux grognard (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, impr. Mougin Rusand. In-16. 123 pages

29. — Notice sur Jean Tardin et Jules Rousset. Tournon, impr. J. Parnin. 1888. In-8°. 42 pages.

30. FRANCUS (Dr). Voyage autour de Crussol. Privas, impr. Centrale. 1888. In-8°. 286 pages.

31. MAZON (A.). Notes sur la commanderie des Antonins à Aubenas en Vivarais (Extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique. . des diocèses de Valence... et Viviers*). Valence, impr. Jules Céas et fils. 1888. In-8°. 53 pages.

32. — Le Père Grasset, chroniqueur célestin du XVIIe siècle (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, impr. Mougin-Rusand. 1889. In-8°. 23 pages.

33. — Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans (1337-1453). Tournon, impr. et lith. J. Parnin. 1889. In-8°. 314 pages, illustré. [*Ouvrage couronné par le Conseil général de l'Ardèche*].

34. — Vivarais et Velay. Deux livres de notes journalières au XVIIe siècle. Annonay, typ. et lith. P.-Ch. Hervé. 1890. In-8°. 136 pages.

35. FRANCUS (Dr). Voyage humoristique, politique et philosophique au mont Pilat. Deuxième édition. Lyon, impr. du Salut public. Privas, impr. Centrale. Lyon. Brun, libraire. St-Etienne, Chevalier, libraire. 1890 In-8°. 328 pages.

36. MAZON (A.). Quelques notes sur l'origine des Eglises du Vivarais d'après les anciens cartulaires et d autres documents. Privas, impr. Centrale. 1891-1893. 2 vol in-8° de VIII-323 et II-279 pages.

37. — Les Muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Le Puy-en-Velay, impr. Prades-Freydier. 1892. In-8°. 109 pages.

38. — Notice sur St-Alban-sous-Sampzon [Extrait du jour-

Digitized by Google

nal « *l'Ardéchois* » de Largentière]. Largentière, impr. Joseph Galland. 1893. In-8°. 40 pages.

39. — Histoire de Soulavie, naturaliste, diplomate, historien — et Appendice à l'histoire de Soulavie. Paris, Fischbacher. 1893. 2 vol. in-8° de VII-299 pages, portrait, et 277 pages, — et Privas, impr. Centrale. 1901. In-8°. 97 pages.

40. — Le conflit de Vernoux en 1745 à l'occasion de l'arrestation du pasteur Majal des Hubas [Extrait du *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*. Paris, Fischbacher, 1893. In-8°. 24 pages

41. — Viviers. — *Revue du Vivarais*. I, 1893, pages 47-52, illustré.

42. — Le Pont-d'Aubenas.— *R. du V.* I, 1893, pages 52-55, illustré.

43. — Les gentilshommes verriers dans le Vivarais. — *R. du V.* I, 1893, pages 62-65.

44. — Un juge de paix de l'Ardèche pendant la Révolution : Enjolras-Laprade. — *R. du V.* I, 1893, pages 73-80, 113-119 et 168-174.

45. — Saint-Maurice-d'Ardèche. — *R. du V.* I, 1893, pages 161-163.

46. — La verrerie dans le Vivarais. — *R. du V.* I, 1893, pages 193-195.

47. — Le château de Viviers. — *R. du V.* I, 1893, pages 219-222, illustré.

48. — Le baron Haussmann à Peyrabeille. — *R. du V.* I, 1893, pages 250 253, illustré.

49. Mazon (A.) et Baissac (J.). Récamier, médecin du roi Charles X.— *R. du V.* I, 1893, pages 278 284.

50. Mazon (A.). Le château de Chambonas. — *R. du V.* I, 1893, pages 305-312, illustré.

51. — Le Bourg-Saint-Andéol. — *R. du V.* I, 1893, pages 507 518, illustré.

52. Mazon. Charte des libertés et franchises de Privas (1281). Confirmation de ces libertés (1309). Délibération de la

Digitized by Google

communauté de Privas (1690) [Extrait du *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section d'Histoire et de Philologie*. Année 1893]. Paris, Ernest Leroux. 1894. In-8°. 24 pages.

53. ANDREAS. Le songe d'une nuit d'hiver. Lyon, impr. Mougin-Rusand. 1894. In-8°. 24 pages.

54. [MAZON (A.)]. Voyage fantaisiste et sérieux à travers l'Ardèche et la Haute-Loire. Le Puy, A. Prades-Freydier. 1894. 2 vol. in-12 de 380 et 540 pages.

55. MAZON (A.). Chronique religieuse du vieil Aubenas. [Extrait du *Bulletin d'histoire écclésiastique... des diocèses de Valence... et Viviers*] Valence, imp. et lith. Jules Céas et fils. 1894. In-8°, 94 pages.

56. — Notice sur le Cheylard. Annonay, typ. et lith. J. Royer. 1894. In-8°, 209 pages.

57. — Les Gamon, d'Annonay. [Extrait de la *Revue du Vivarais*] Privas, impr. centrale de l'Ardèche. 1894. In-8°, 30 pages, portrait.

58. — Une page de l'histoire du Vivarais. 1629-1633. [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, impr. centrale de l'Ardèche. 1894. In-8°, 87 pages, illustré.

59. — Notice sur Uzer. Largentière, impr. Joseph Galland. 1894. In-8°, 75 pages.

60. — Le château de Ventadour. — *R. du V.* II, 1894, pages 39-48, illustré.

61. — La vallée de Burzet. — *R. du V.* II, 1894, pages 216-218, illustré.

62. — Le vieux château et le palais de justice de Largentière. — *R. du V.* II, 1894, pages 232-235, illustré.

63. — Andéol Vincent. — *R. du V.* II, 1894, pages 287-288.

64. — Voyage au pays des saints [Extrait du *Voyage à travers l'Ardèche et la Haute-Loire*]. Le Puy, impr. A. Prades-Freydier. 1895. In-8°, 52 pages.

65. — Les comptes de Terrasson, receveur du péage de Lavoulte en 1399. — *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de statistique de la Drôme.* XXIX, 1895, pages 161-176, 321-331, et 432-442.

Digitized by Google

66. — Notice sur Pierre Marcha, l'auteur des Commentaires du soldat du Vivarais [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, imp. centrale de l'Ardèche. 1895. In-8°, 79 pages.

67. — Encyclopédie de l'Ardèche : Laurac. — *R. du V.* III, 1895, pages 141-147 et 356-361, illustré.

68. — Rochemaure. — *R. du V.* III, 1895, pages 18c-193, 459-467, 496-501, illustré.

69. — Montréal et ses seigneurs. — *R. du V.* III, 1895, pages 620-629, illustré.

70. Francus (Dr). Quelques notes historiques sur la Franc-Maçonnerie dans l'Ardèche avant et après la Révolution. Privas, impr. ardéchoise. 1896. In-8°, 235 pages.

71. [Mazon (A.)]. Notice sur Saint-Martin-de-Valamas. Annonay, impr. et lith. J. Royer. 1896. In-8°. 91 pages.

72. Mazon (A.). Notice sur Laurac et Montréal, ancienne paroisse de Saint-Amans des Termes. Largentière, J. Galland. 1896. In-8°. 164 pages, illustré.

73. — Notice historique sur Vals-les-Bains [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, imprimerie centrale de l'Ardèche 1896. In-8°. 48 pages, illustré.

74. — Notice sur l'astronome Flaugergues, de Viviers [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, impr. centrale de l'Ardèche. 1896. In-8°. 70 pages.

75. — Encyclopédie de l'Ardèche : Aps et son château. — *R. du V.* IV, 1896, pages 58-62, illustré.

76. — Encyclopédie de l'Ardèche : les nautes du Rhône. — *R. du V.* IV, 1896, pages 262-264.

77. — Vogüé. — *R. du V.* IV, 1896, pages 265-271, illustré.

78. — L'église Saint-Julien de Tournon. — *R. du V.* IV, 1896, pages 350-359, illustré.

79. — Vinezac. — *R. du V.* IV, 1896, pages 465-472, illustré.

80. — Encyclopédie de l'Ardèche : Bourlatier. — *R. du V.* IV, 1896, pages 531-533, illustré.

81. — Encyclopédie de l'Ardèche: Les Estables. — *R. du V.* IV, 1896, pages 541-542, illustré.

82. — Trois combats singuliers en Vivarais au XVIIe siècle. — *R. du V.* IV, 1896, pages 593-599.

Digitized by Google

83. BLAIN (Charles). Scènes et récits du Vivarais. Privas, impr. ardéchoise. 1897 In-8° 321 pages.

84. MAZON (A.). Notice historique sur l'ancienne paroisse de Jaujac (Jaujac, la Souche, Prades, Saint-Cirgues de Prades). Privas, impr. centrale de l'Ardèche. In-8°. 310 pages, illustré.

85. — Notice sur Vinezac. Privas, impr. ardéchoise. 1897. In 8°, 167 pages, illustré.

86. — Notice sur la baronnie de la Voulte [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, impr. centrale de l'Ardèche 1897. In-8°. 388 pages illustré.

87. — Encyclopédie de l'Ardèche : Journaux et publications périodiques. — *R. du V.* V, 1897, page 248.

88. — Bibliographie : Documents nouveaux sur l'histoire du Vivarais. — *R. du V.* V, 1897, pages 343-344.

89. FRANCUS (Dr). Saint-Bénézet. — *La Vérité*, du 14 avril 1897.

90. MAZON (A.). Les votes sur la mort de Louis XVI. — *R. du V.* VI, 1898, pages 1-16, illustré.

91. — L'atelier monétaire de Largentière. — *R. du V.* VI, 1898, pages 49-57, illustré.

92. FRANCUS (Dr). L'abbé Paradis. — *R. du V.* VI, 1898, pages 219-232, illustré.

93. MAZON (A.). Encyclopédie de l'Ardèche : le Crouset. — *R. du V.* VI, 1898, pages 289-295, illustré.

94. — Un épisode des guerres de la Ligue en Vivarais. La surprise du fort d'Ailhon par les Protestants en 1591. — *R. du V.* VI, 1898, pages 481-495, illustré.

95. — Une œuvre originale. [Les Reliques d'un homme sensible, de Ch.-L. de Mauroy]. — *R. du V.* VI, 1898, pages 529-547, illustré.

96. A. M. Bibliographie vivaroise de 1897 et 1898. — *R. du V.* VI, 1898, pages 571-577.

97. MAZON (A.). Un missionnaire vivarois aux Indes. L'abbé Dubois, de Saint-Remèze. [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, impr. centrale de l'Ardèche. 1899, in-8°. 79 pages, illustré.

98. MAZON (A.). Les Hussards de Chamborant, 2me Hussards,

Digitized by Google

par le général de Chalendar. — *R. du V.* VII, 1899, pages 387-389.

99. — Encyclopédie de l'Ardèche : la Bastide d'Uzer. — *R. du V.* VII. 1899, pages 409-412.

100. — Le vieux Tournon. — *R. du V.* VII, 1899, pages 481-494, illustré.

101. A. M. Encyclopédie de l'Ardèche : Adrey ou Adreyts. Jean-Georges Albonys. Frédéric Alliey. — *R. du V.* VIII, 1900, pages 89-91, 278-282

102. — Les monuments historiques de l'Ardèche : le trophée de Quintus Fabius Maximus à Andance. — *R. du V.* VIII, 1900, pages 124-127, illustré.

103. Mazon (A.). Encyclopédie de l'Ardèche : Paul Accaurat, Arthur Masclary.— *R. du V.* VIII, 1900, pages 187-189.

104. — Le plateau de Daüs à Ailhon. — *R. du V.* VIII, 1900, pages 283-286.

105. — Un prédécesseur helvien de l'abbé Kneipp.— *R. du V.* VIII, 1900, pages 329-331.

106. — Notice historique sur Lyas et le petit Tournon. — *R. du V.* VIII, 1900, pages 491-498 et 530-547, illustré.

107. — Encyclopédie de l'Ardèche : Borée. — *R. du V.* VIII, 1900, pages 524-528, illustré.

108. — Bois-Lantal. — *R. du V.* VIII, 1900, pages 553-555, illustré.

109. — Alba Helviorum. — *R. du V.* VIII, 1900, pages 556-559.

110. Francus (Dr). Comment je suis arrivé à croire. Confession d'un incroyant. Paris, B. Bloud. 1901. In-8°. 60 pages.

111. [Mazon (A.)]. Voyage autour d'Annonay. Annonay, typ. et lith. Hervé, frères. 1901. In-8°. 369 pages.

112. Mazon (A.). Réception d'un maître d'armes à Sanilhac au XVIIe siècle. — *R. du V.* IX, 1901, pages 45-46.

113. — Louis-François de Suze, évêque de Viviers. — *R. du V.* IX, 1901, pages 97-111, illustré.

114. Silvius. La vraie encyclopédie de l'Ardèche. Lettre à M. Benoit d'Entrevaux. — *R. du V.* IX, 1901, pages 171-175.

Digitized by Google

115. SILVIUS. Auguste Sabatier. — *R. du V.* IX. 1901, pages 231-235.

116. MAZON (A). Ollier de Marichard. *R. du V.* IX, 1901, pages 136-237.

117. — Auguste Pérut. — *R du V.* IX, 1901, pages 238-236.

118. SILVIUS. Dévotion des Vivarois au tombeau d'Urbain V au XIVe siècle. — *R. du V.* IX, 1901, pages 307-314.

119. FRANCUS (Dr). M. le chanoine Chenivesse. — *R. du V.* IX, 1901, pages 378-380.

120. — Notice sur Boffres. — *R. du V.* IX, 1901, pages 385-398 et 433-452, illustré.

121. — Un curé obscurantiste. (L'abbé Jean Chastanier, curé d'Ailhon). [Extrait du *Clairon de l'Ardèche* 22 novembre-4 décembre 1901]. Privas, impr. centrale. In-8° 12 pages.

122. — Voyage au pays des Boutières. La région de Vernoux. — Annonay, typ. et lith. Hervé frères. 1902. In-8°. 227 pages.

123. — Notes historiques sur Saint-Agrève. [Extrait de la *Revue du Vivarais*] Privas, impr. centrale de l'Ardèche. 1902. In-8°. 177 pages, illustré.

124. MAZON (A.). La massacre de deux Jésuites à Aubenas (7 février 1593). — *R. du V.* X, 1902, pages 201-288.

125. SILVIUS. Notice historique sur Saint-Laurent-les-Bains. — *R. du V.* X, 1902, pages 265-281, illustré.

126. MAZON (A.). Desaignes. — *R. du V.* X, 1902, pages 425-434, illustré.

127. — Le temple de Diane à Desaignes. — *R. du V.* X, 1902, pages 111-127 et XI, 1903, pages 97-110, illustré.

128. SILVIUS. Un aperçu de l'histoire de Cruas. — *R. du V.* X, 1902, pages 596-598, illustré.

129. MAZON (A.). Cruas. Notice architecturale par M. BAUSSAN, fils, architecte du diocèse de Viviers, suivie d'un aperçu historique par M. A. MAZON, historien du Vivarais, avec illustrations. Cette publication est éditée par les soins de M. l'abbé Vidon, curé de

Digitized by Google

Cruas. Privas, impr. centrale de l'Ardèche. 1903. In-8°, 32 pages.

130. SILVIUS. Cruas pendant les guerres civiles. — *R. du V.* XI, 1903, pages 1-10, illustré

131. — Encyclopédie de l'Ardèche : Louis Amblard. — *R. du V.* XI, 1903, page 96.

132. — Encyclopédie de l'Ardèche : Jean-Baptiste Abeillon. Sainte Abeille. — *R. du V.* XI, 1903, pages 181-182.

133. — Un bibliophile privadois : Auguste Gastine. — *R. du V.* XI, 1903, pages 228-229.

134. — Le cardinal de Brogny. — *R. du V.* XI, 1903, pages 339-344, illustré.

135. — Encyclopédie de l'Ardèche : Amblard. Hippolyte Amblard. — *R. du V.* XI, 1903, pages 390-391.

136. MAZON (A.). La Collection d'estampes de Soulavie. — *R. du V.* XI, 1903, pages 594-596, illustré.

137. FRANCUS (Dr). Notes et documents historiques sur les Huguenots du Vivarais. (*Ouvrage couronné par l'Académie Française*). Privas. Imprimerie Centrale. 1901-1904. 4 vol. 8° de I-322, I-374, 379 et I-451 pages.

138. MAZON (A.) Histoire de Largentière. Privas, Imp. Constant Laurent. 1904, 8° 592 pages, illustré. (1)

139. FRANCUS (Dr). De la poste et des voyages dans l'ancien temps. (Extrait de la *Revue du Vivarais*). Privas, impr. centrale de l'Ardèche, 1904, 8°, 32 pages, illustré.

140. MAZON (A.) Bon Broé, de Tournon, président de la Chambre des Enquêtes au Parlement de Paris (1523-1588.) (Extrait de la *Revue du Vivarais*) Privas, imp. centrale de l'Ardèche. 1904. 8° 73 pages, illustré.

141. SILVIUS. La famille de la Garde de Chambonas. *R. du V.* XII, 1904, pages 171-177.

142. — Jules de Malbos (1782-1867). — *R. du V.* XII, 1904, pages 431-436, portrait.

---

(1) Cet ouvrage a paru en quatre fascicules : le premier à Largentière, J. Galland, imprimeur, 1899, pp. 1-74 ; le deuxième à Privas, J. Galland, imprimerie ardéchoise, 1900, pp. 75-143 ; le troisième à Privas, J. Galland, imprimerie ardéchoise, 1900, pp. 144-276 ; et le quatrième, composé d'articles parus sous des titres divers dans la *Revue du Vivarais*, à Privas, Imprimerie centrale de l'Ardèche, 1904, pp. 277-592.

Digitized by Google

143. — Le village et le château d'Uzer. — *R du V.* XII, 1904, pages 605-606.

144. FRANCUS (Dr). Les cures d'air. — *Courrier du Bon Air*, 1904, n° 1.

145. — La raie lumineuse. — *Courrier du Bon Air*, 1904, n° 2.

146. — Un Sage. M. Barthélemy Saint-Hilaire. (Extrait des *Mémoires d'un Songeur*). Privas, Impr. centrale de l'Ardèche, 1905, 8°, 35 pages, illustré.

147. — Les deux Bérenger de la Tour, d'Aubenas. (Extrait de la *Revue du Vivarais*), Privas, Impr. centrale, 1905, 8°, 56 pages, illustré.

148. SILVIUS. Le couvent des Dominicains d'Aubenas. — *R. du V.* XIII, 1905, pages 115-120, illustré.

149 FRANCUS (Dr). Quelques mots sur Saint-Pierreville et la famille de Burine. — *R. du V.* XIII, 1905, pages 289-299.

150 SILVIUS. Les Clarisses d'Aubenas. — *R. du V.* XIII, 1905, pages 337-345, illustré.

151. — Les infortunes d'un notaire. — *R. du V.* XIII, 1905, pages 430-439.

152. — Devesset. — *R. du V.* XIII, 1905, pages 441-453.

153. FRANCUS (Dr) Le dolmen de Saint-Agrève. — *R. du V.* XIII, 1905, pages 490-492.

154. — Dubois-Maurin, député aux Etats-Généraux de 1789. *R. du V.* XIII, 1905, pages 562-569, illustré.

155. — En venant de Clermont. — *Courrier du Bon Air*, 1905, n° 5.

156. — De Boussoulet à Saint-Agrève. — *Courrier du Bon Air*, 1905, n° 7

157. — Vues d'avenir. — *Courrier du Bon Air*, 1905, n° 8.

158. — Mémoires d'un Songeur. Privas, impr centrale, 1906, 8° 272 pages.

159. MAZON (A). Le préhistorique dans l'Ardèche. (Extrait de la *Revue du Vivarais*). Privas, impr. centrale de l'Ardèche, 1906, 8° 67 pages, illustré.

160. FRANCUS (Dr) Le monument de Léopold Ollier, aux Vans. *R du V.* XIV, 1906, pages 97-107, illustré.

Digitized by Google

161. — Saint-Barthélemy le Plain. — *R. du V.* XIV, 1906, pages 274-281, illustré.

162. — Catalogue historique et descriptif de l'œuvre des Sevin, peintres, dessinateurs et décorateurs, par Léon Charvet. — *R du V.* XIV, 1906. pp 308-311, illustré

163. — Une nouvelle grotte magdalénienne à gravures dans l'Ardèche. — *R. du V.* XIV, 1906, pages 594-596, illustré.

164. — La question sociale — *La Voix du Terroir.* I, 1906, pages 177-179.

165. — Autour du mont Chinac : le pont de Saint-Agrève et le château de Montrond. — *Courrier du Bon Air*, 1906, n° 14.

166. — Le château et la famille de Flossac. — *Courrier du Bon Air*, 1906, n° 15.

167. — Saint-André-des-Effangeas et ses trois châteaux : Beaudiner, Baumes et Montiver. — *Courrier du Bon Air*, 1906, n°s 16 et 17.

168. — Voyage humoristique dans le Haut-Vivarais. Annonay, typ. et lith. Hervé, frères. 1907. In-8°. 441 pages.

169. Mazon (A.). Pierre Davity, de Tournon. [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, impr. centrale. 1907. In-8°. 63 pages, illustré

170. Francus (Dr. Auguste Broët, député de l'Ardèche à l'Assemblée nationale de 1871 [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, impr. centrale de l'Ardèche. 1907. In-8°. 37 pages, illustré.

171. — La pierre de Crouzilhac, dans le canton de Tence. — *R. du V.* XV, 1907, pages 26-33, illustré.

172. Mazon (A). Les Gamon, d'Annonay. Notes complémentaires. — *R. du V.* XV, 1907, pages 53 66.

173. Francus (Dr). La méthode Savinienne. — *R. du V.* XV, 1907, pages 347-349.

174. — Le massacre du 14 juillet 1792 aux Vans. — *R. du V.* XV, 1907, pages 389-391, illustré.

175. — Une excursion à Berzème.— *Voix du Terroir.* II, 1907, pages 17-20.

Digitized by Google

176. — Souvenir. — *Voix du Terroir*. II, 1907, pages 33-34.

177. — Histoire de Chapelon. — *Voix du Terroir*. II, 1907, pages 54-56.

178. — Lamartine en Vivarais. — *Courrier du Bon Air*, 1907, n° 22

179. — La vallée de l'Erieux. — *Courrier du Bon Air*, 1907, n°s 22 et 23.

180. — Les anciennes libertés et franchises de Saint-Agrève. — *Courrier du Bon Air*, 1907, n° 23.

181. Silvius. Menus propos d'un buveur d'air. — *Courrier du Bon Air*, 1907, n° 24.

182. Francus (Dr). Sénéclause. — *Courrier du Bon Air*, 1907, n° 24.

[*Sous presse*]

183. Mazon (A.). Histoire de Tournon, depuis les origines jusqu'aux guerres religieuses. [Extrait de la *Revue du Vivarais*]. Privas, impr. centrale. 1908. In-8°, environ 350 pages, illustré.

M. Mazon a laissé de plus :

(184). Le manuscrit inachevé d'un article intitulé : « Une page de l'histoire d'Aubenas. Les d'Ornano et Marie de Montlor », qui paraîtra prochainement dans la *Revue du Vivarais*.

(185). Des documents qui formeront un volume pour faire suite à ses « Notes sur les Huguenots du Vivarais » et

(186). Des notes pour un « Voyage dans le canton d'Antraïgues ». Ces deux ouvrages seront publiés un peu plus tard.

Auguste LE SOURD.

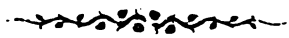

Digitized by Google

NOTES
SUR EUCHER DE SAN-VITALI
EVÊQUE DE VIVIERS

Après Charles de Tournon, qui mourut en 1550, et jusqu'au grand prélat que fut Jean de Lhostel, dès 1575, l'Evêché de Viviers ne fut guère gouverné que par de simples bénéficiers, étrangers à la province comme Simon de Maillé-Brézé, ou même au pays comme les Italiens Sala, Farnèse ou San-Vitali, ne résidant pas dans leur diocèse que troublaient les guerres de religion et jouissant de ses revenus, sans trop se soucier du spirituel dont ils avaient pris la charge. L'histoire de leur épiscopat est courte, car leur action y fut nulle, n'ayant jamais rien fait pour lutter contre les désordres de toute espèce qui affaiblissaient leur autorité et permettaient aux protestants de s'établir en vainqueurs dans la plupart des cités du Vivarais.

Eucher de San-Vitali ne fut ni meilleur, ni plus mauvais que ses prédécesseurs. Il est aussi peu connu qu'eux n'ayant presque pas séjourné dans son diocèse. Il nous intéresse cependant puisque son non est inscrit dans l'histoire de notre pays ; aussi les documents qui le concernent sont-ils à nôter, car ils sont rares. L'*Armorial*, toujours si complet et précieux *des Evêques de Viviers* de l'abbé Roche, après le chanoine de Banne, Colombi, Soulavie, ne donne aucun renseignement sur lui, si ce n'est la date de son élection — 29 juin 1565 et celle de sa mort à Avignon, 5 janvier 1571. Les troubles dus aux luttes religieuses qui secouèrent particulièrement son diocèse, dit-il simplement, l'engagèrent fixer sa résidence à Avignon, après avoir constitué Mre Pierre Verrier, archidiacre, son grand vicaire à Viviers. Il donne en outre l'épitaphe de son tombeau dans l'église St-Agricol d'Avignon. Dans ses *Huguenots du Vivarais*, le Dr Francus fait connaître que le 11 novembre 1565, il confirma les privilèges et libertés des habitants de Largentière.

Digitized by Google

Voici quelques pièces nouvelles (1), d'une importance qui n'est pas capitale, mais cependant permettant d'élargir le cercle des connaissances qu'on a sur lui, touchant son origine, ou l'histoire de sa famille avec quelques données généalogiques, son épiscopat, comme les suites d'une affaire avec ses sujets du Bourg-Saint-Andéol, une transaction avec un des seigneurs de Largentière ou un acte de quittance des revenus de l'Evêché, ou sa personne, elle-même, comme son testament retrouvé parmi les minutes du notaire Joannis, d'Avignon (Etude Vincenti) par l'abbé Requin et communiqué par M. Ed. Lautier, et quelques autres pièces tirées des archives de la famille de San-Vitali.

Suivant Litta, historien italien fort estimé, la famille San-Vitali était noble et puissante à Parme depuis au moins l'an 920. Elle avait pris son nom d'un donjon près de l'Enza, bâti, par Hugues, l'un de ses membres, et possédait plusieurs fiefs dont l'un leur donnait la dignité de marquis, un autre celle de comte.

Le « Supplément aux Chroniques de Rafael Volaterrano » livre IV, nomme cette famille parmi les quatre principales de Parme, mais la déclare la plus vaillante. Les San-Vitali avaient la dignité de Consuls, avec autorité sur Bollogne, Ferrare, Plaisance, Milan, Citta-di-Castello etc. Ils fournirent à leur province une suite de renommés capitaines et de brillants dignitaires aux cours des Farnèse et des Bourbon, à l'Eglise un cardinal en la personne d'Antoine-François de San-Vitali, archevêque d'Urbino, crée par Clément II en 1591 et de nombreux évêques dont notre Eucher.

Il appartenait à la branche de Fontanellato, dont voici la généalogie jusque à lui :

I. Gibert. Bailli de Bergame en 1393 et en 1397, mort le 11 mai 1447, marié a) Constance Terzi, b) Béatrice Videcomini, de Plaisance décédée en 1446.

(1) Le beau portrait du prélat dont la reproduction est donnée en tête de cette étude appartient à son arrière-neveu le comte Stephano de San-Vitali, qui l'a fait photographier spécialement pour elle ; je tiens à l'en remercier ici particulièrement. C'est l'occasion de citer de Banne décrivant le comte Eucher «... Un seigneur de bonne mine, de grande stature, savant au possible, courtois et très affable, aimant la musique et la chasse, il était aussi libéral et magnifique et bien aimé de la noblesse du pays. » (Extrait de l'*Armorial* de l'abbé Roche).

Digitized by Google

II. Etienne. Le Duc Sforza, de Milan, lui conféra la dignité de Comte di Belforte ; en 1447 il acheva et dota l'Eglise Ste-Croix à Fontanellato dont son père avait jeté les fondements ; marié a) Louise Palavicini, b) Ursine, fille de Jacques Secco.

III. Jacques Antoine. Capitaine au service des ducs de Milan, en 1471, lui furent renouvelées les investitures de Fontanellato, mort en 1511 ; marié a) Marie Pallavicini, fille de Jean, b) Véronique de Manfredo de Correggio.

IV. Galéas. Attaché à la maison des Farnèse, mort en 1550 marié à Paule, fille de Louis-Gonzague, Comte de Sabbioneto, dont :

A. Jacques-Antoine, écuyer du roi de France, porta les armes contre Charles-Quint. Après la paix retourna dans sa patrie, mort en 1563 ; marié à Emilie Palavicini, dont il eut trois filles.

B. C. D. trois filles ; Philothée, Clitia, Péricaria, religieuses dans le monastère de St-Quintin, de Parme.

E. Robert, en 1556, fut parmi les chevaliers que le duc Octave envoya dans les Flandres pour recevoir et conduire à Parme, Marguerite de Portugal femme d'Alexandre Farnèse. Il fut ensuite majordome de Marguerite, duchesse de Parme, marié à Antoine, fille de Rodolphe-Gonzague, seigneur de Poviglio, mort sans postérité,

F. Eucher, notre évêque dont l'article suit.

G. Louis, fut au service de France, marié à Couronne-Gonzague de la Somaglia, il en eut 9 enfants. Sa branche est encore représentée à Parme par le comte Etienne de San-Vitali.

H. Pyrrhus. Prévot de l'Elige de Fontanellato, chanoine de la cathédrale de Parme. Curé de l'Eglise de Saint-Agnès à Ravenne.

I. Frédéric, page du roi de France.

Eucher, né au début du XVIe siècle, à Parme, crée chanoine en 1532, en 1534, prévot de Fontanellato, charge qu'il livra en 1545 à son frère Pyrrhus, reprit en 1546, et, derechef, lui restitua en

Digitized by Google

1662, fut fait camérier et échanson de Paul III, en 1540 abbé commandaire de la Gironde. Il fut ambassadeur du duc Alexandre Farnèse auprès du roi de France ; il en reçut ses instructions le 26 août 1556 ; elles concernaient l'adhésion du roi et du duc aux traités d'accord de Charles-Quint et la restitution de Plaisance que le roi d'Espagne détenait.

Sa diplomatie ayant été appréciée, Eucher, qui avait reçu son 1er ordre sacré le 25 juin 1561, fut élu évêque de Viviers, le 1er juillet 1565 d'après le supplément de la *Gallia ;* mais cette date doit être inexacte, car plusieurs documents d'archives le désignent sous le titre d'évêque de Viviers dès 1564. C'est ainsi que le 6 décembre 1564, une indulgence plénière avec rémission de tous les péchés, mêmes énormes, exceptés ceux réservés dans la bulle *In Cœnæ*, fut accordée par Pie IV aux fidèles, qui, après s'être confessés et avoir communiés, devaient assister à la première messe que dirait dans l'église de Viviers le comte Eucher. C'est ainsi encore, que le 7 février 1565, le roi de France donna son approbation, à sa nomination à Viviers et permit l'exécution des bulles pontificales.

Quoi qu'il en soit, sa présence en Vivarais, n'est signalée que dans le cours de l'année 1565.

Ayant eu à souffrir, en 1562, des troupes du baron des Adrets, les Bourguésans deux mois après la nomination de leur nouvel Evêque et Seigneur, en août 1565, lui adressèrent une requête — aux Archives municipales du Bourg, liasse D. D. 5 — afin d'obtenir la cession, sous une cense raisonnable, d'une île du Rhône, près de celle du Croissant, dépendant du terroir de Sainte-Foy « *afin de les indemniser, expliquaient-ils, des dépenses par eux supportées, pour être restés fidèles à leur religion, à leur prince et à leur seigneur* ».

L'Evêque ordonna une enquête et désigna, à cet effet, pour commissaires son grand vicaire Verrier et M. Me Jean de Suarès, docteur ès-droits, juge de tout le temporel de l'Evêché ; elle eut lieu le 29 janvier 1566. De leur côté les consuls avaient chargé Anthoine de Viviers, écuyer du Bourg, de poursuivre l'affaire. Il obtint gain de cause, car un acte d'inféodation fut signé par les parties contractantes dont l'évêque, à Viviers, chez le notaire

Digitized by Google

Garnier, le 19 février 1566 ; il l'accordait sous la cense annuelle et perpétuelle de deux setiers d'avoine. La ville en outre dut payer pour entrée cinq écus d'or sol, valant 127 livres tournois, soldés, en 14 doubles ducats de Castille à 2 testons, 6 angelots, 10 double-henry, 1 henry, 3 écus sol et monéié, plus une charge de vin et 6 chapons.

Eucher de St-Vital se trouvait donc alors à Viviers, il y était déjà le 3 décembre 1565, alors qu'il donnait quittance aux consuls de Donzère d'une somme de 60 écus due pour divers acensements. Il y était encore le 25 avril 1566, lorsqu'à la suite d'un évènement obscur, il écrivait aux consuls du Bourg la lettre suivante, aux archives liasse FF2.

« *Messieurs les consuls, iay veu ce que m'avez scrit et n'entends* « *qu'en aulcune façon mes gens usent d'aulcunes insolences. Pas* « *ainsi ie hi provoirai come s'appartiet. Cependet ne fares faulte* « *de user de toute diligence et providence a vous garder et conserver* « *la police. Et, ce faisat me fares plaisir me recomendat a voz* « *bonnes grâces priat Dieu vous donoit la siene.*

« *De Viviers ce XXV d'Apvril 1566.*

« *Vital evesque de Viviers.* »

Un an après, il se trouvait au Bourg ; en effet, le 22 août 1567, las de poursuivre avec Jean de la Vernade, seigneur de Laurac, gentilhomme de la chambre du Roy, un procès « *pendant en la cour de Montpellier et sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, pour rayson, de la 3e part de la juridiction aulte, movenne et basse de la ville et mandement de Largentière* », l'Evêque s'entendit avec son adversaire : ils décidèrent de s'acommoder et compromirent « *pour* « *délier ledit différent admiablement, tous deux ensemble et d'ung* « *mesme consentement à Monseigneur l'illustrissime et Révéren-* « *dissime cardinal d'Armagnac, archevêque de Thoulouse, et en* « *outre de la part dudit sieur evesque de Viviers à Mres Joseph de* « *Suarès et Robert Michel, docteurs et advocats de la ville d'Avi-* « *gnon, et le sieur de la Vernade de la part de monsr Jehan d'Al-* « *benas, seigneur de Colias, lieutenant principal en la sénéchaussée* « *de Beaucaire et Nîmes et Mre Jehan de Goût, docteur es droits,* « *habitant du lieu de Jaujac, en Vivarays. Priant et suppliant le*

Digitized by Google

« *dit seigneur cardinal d'Armagnac, en vouloir prendre et accepter* « *la charge, mestre les dites parties en paix et hors du procès.* »

« *La sentance devait être rendue dans un délai au plus de quinze jours, en Avignon.* » L'acte fut passé au Bourg par le notaire Ganhat, dans la maison du Président Nicolay « *où habite ledit sieur Evêque* », en présence de M. François de Roux, conseiller et juge au siège présidial de Nîmes, Guillaume de la Motte, seigneur dudit lieu en Vivarais, Anthoine de la Baulme, seigneur d'Uzer et Mre Jean de Suarès, docteur es droits. Il est signé : *J. de la Vernade* et *Euchier de Sa Vital evesque de Viviers.*

A partir de cette époque les documents font défaut ; le prélat résidait à Avignon, indifférent, d'apparence au moins, à ce qui se passait dans son diocèse qu'il avait, d'ailleurs, fort bien arrenté.

C'est ce que révèle une quittance qu'il donna le 8 décembre 1550, écrivant Joannis, notaire d'Avignon : « ... *estably en sa personne Reverend messire Eucher de Sainct Vidal, par la grâce de Dieu evesque et comte de Viviers, de son bon gré pour lui et les siens, a confessé et confesse avoir heu et receu de sieurs Anthoine Collombon, Jehan Roux, Estienne Servier, Jehan Mercoyrol et leurs associés du lieu du Bourg en Vivarais, rentiers pour mondict sieur dudict Evesché, et par les mains dudict Collombon la somme de trois mil six cents dix livres et un sou tournois, avant la réception du présent acte, tant en deniers comptant, bled, avoyne que foin, sçavoir mil cinq cens septante cinq livres pour deux cartiers de la troisième année dudit arrentement, commençant lesdits deux cartiers le premier juin dernier passé et finissant le premier jour du présent mois de décembre, et le surplus à bon compte du cartier avenir... lequel paiement ledict sieur Evesque s'est tenu pour content et a quicté... Fait en Avignon en la chambre joignant la salle haute de la maison d'habitation dudict sieur Evesque...* »

Un mois après, il n'était plus de ce monde ; il mourut au moment où il espérait être nommé cardinal, le 5 janvier 1571, et, le 3 du même mois, le notaire Thadée Joannis recevait son testament en ces termes :

Digitized by Google

« *Au nom de la sainte et indivisible trinité, du père et du fils et du benoict sainct Sprist... Sçachent tous présents et advenir que l'an 1571 à la nativité de N. S. juridiction quatorzième et le troisième jour du mois de janvier, du pontificat de notre sainct père Pie, pape cinquième de ce nom, et de son siège an sixième, pardevant moy notaire apostolique et royal et des tesmoingts soubsnommés, estably en sa personne Reverend Monsieur Messire Eucher de Sainct Vidal, par la grâce de Dieu, evesque et comte de Viviers, estant en son bon esprit, entendement et mémoyre, par la grâce de N. S. ateinct de maladie corporelle, gysant au lict cognoissant la fragilité de ce monde instable et quil nya rien plus certain que la mort et plus incertain que le jour et heure dicelle pour et aux fins quaprès son trespas ny ait procès ny guesres a fait et ordonné son dernier testament nuncupatif ainsi que s'ensuit.*

« *Premièrement estant l'âme plus digne que le corps, faisant le signe de la † icelle quand en sera séparée la recommandée et recommande à Dieu le créateur, aux prières et oraisons de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints et saintes du paradis, qu'icelle N. S. veuille colloquer avec les bienheureux.*

« *Et a prins de ses biens pour ses obsèques et funérailles à la discrétion de ses héritiers soubsnommés, lesquelles a voleu et volt estre faictes avec peu de despenses... eslisant sa sépulture, s'il meurt en Avignon, dans l'église de sainct Agricol d'Avignon.*

« *Et a légué, pour l'honneur de Dieu, aux nonnains du monastère de saincte Claire dudict Avignon, et à celles du monastère des miracles (?) dudit Avignon sçavoir à chascung cinq escus pour une fois seulement.*

« *Plus a légué au couvent des pères Jésuites dudict Avignon quatre escus ; au couvent de St-François de l'Observance dudict Avignon trois escus ; à la compagnie des pénitents blancs dudict Avignon, de laquelle il est confrayre, trois escus, et à l'hospital de Saint-Bernard dudict Avignon deux escus.*

« *Plus a légué à notre sainct père le pape un escu ; plus a légué a Mestre Claude Platon, son mestre d'hostel, cinquante escus pour une fois seulement ; plus a légué à Mestre Guillaume Rola, son domestique, cinquante escus pour une fois seulement ; plus à*

Digitized by Google

Mestre Lorentio Sala, aussy son domestique, quarante escus ; plus à Mestre Joanno de Rode douze escus; plus à Mestre Pietro Corto, son domestique, douze escus pour une fois seulement.

« *Plus a légué à Fulconis, enfant estant à présent en Italie, comme le testateur le dict, cent escus pour une fois seulement.*

« *Plus a légué à toute sa parentelle tant en consanguinité qu'affinité, cinq soubz à chacun d'eulx, afin qu'ils ne puissent rien demander ni avoir aultre chose sur ses biens et héritaiges.*

« *Et, d'aultant que l'institution d'héritiers est le chef et fondement de toute dernière volonté, à cette cause ledict messire Eucher de Sainct Vidal, testateur en tous et chascungs ses aultres biens, droits només, actions et raisons présentz et avenir, ses héritiers universels a faict et institué et de sa propre bouche a nommé les seigneurs comtes Loys et comte Robert de Sainct Vidal, ses frères, par égales parts et portions.*

« *Et a ledict testateur député administrateurs de ses biens et héritaiges les sieurs Mestres Claude Platon et Laurent Sala, lesquels veulx ayent le gouvernement dudict héritaige jusqu'à l'arrivée en ce pays de ses dicts héritiers ou de l'un d'eux.*

« *Plus a le dict testateur déclaré qu'il se tient pour content des services et totale administration de toutes choses faites par Monsr Mre Jean de Suarès, son vicaire (?) présent et acceptant, reconnaissant le tout en sa constiance.*

« *... C'est son dernier testament...*

« *... Fait, publié et récité en Avignon, en la chambre de la maison où est la résidence dudict sieur testateur, appartenant à Monsieur Reymond Meillaret, en présence de Messire Mre Suarès, Estienne Morizot, chaussatier, Anduse Gacho, Michel Gonosat, Barthélemy Pizon, cordonnier, habitant dudict Avignon, Mre Joseph de Blanquis, médecin de Palerme, Mre Anselme Lobat, notaire, et moy Thadée Joannis, notaire.* »

Il ne s'était souvenu qu'il était évêque et comte de Viviers, que pour se parer du vain titre, que l'on retrouve d'ailleurs sur sa pierre tombale... tous ces bénéficiers préparaient la venue de Jean de Lhostel.

Louis AURENCHE.

Digitized by Google

AGRAIN DES HUBAS

(Suite, II, et Fin)

XI

Pierre d'Agrain, seigneur des Hubas, Luc, Vernon, Saint-Etienne de-Lugdarès, baron d'Agrain et de Notre-Dame du Puy, qu'on voit en cette qualité porter l'épée à la procession en 1444, rendit hommage au seigneur de Beaumont, le 20 mai 1456, pour ce qu'il possédait au mandement de Beaumont (Pons Malet, notaire).

Il rendit hommage, le 24 septembre 1470, au vicomte de Polignac (Ardit, notaire). Le 20 septembre 1476, autre hommage au vicomte Armand de Polignac par noble Pierre d'Agrain, seigneur des Ubas, fils et héritier de feu noble Jean, pour de nombreux biens nobles, dans lequel il se déclarait tenu de suivre ledit seigneur dans ses guerres ; l'acte est passé à Auroux en présence de messire Jean de la Roche, abbé des Chambons (1) ; Guillaume de Naves, seigneur de Mirandol ; Pierre Borbald ; et Claude de Villefort, par Claude d'Abriges, notaire de Pradelles et Antoine Ardit, notaire de Saint-Laurent-les-Bains.

Pierre d'Agrain vivait encore le 18 mai 1482, date à laquelle il passa une investiture pour des biens sis à Valgorge (Pons de Malet, notaire).

Il épousa le 17 novembre 1454 Jeanne de la Mothe (2), fille de noble Antoine et de Philippa de Chambaud, de la paroisse de Boulogne (Bernard et Clary, notaires). Nous verrons plus loin que le fils de Pierre passa une transaction pour le réglement de la dot de sa mère.

(1) Probablement Jean de Roqua, abbé des Chambons en 1464, frère de Raymond de Roqua, d'Aubenas. Cette famille a laissé son nom à un quartier des environs d'Aubenas. N. D. L. R.

(2) Il y avait en Vivarais plusieurs familles du nom de la Mothe, ayant probablement une origine commune. Celle à laquelle s'allia Pierre d'Agrain résidait au château de la Mothe, dans la paroisse de Boulogne. Elle est connue des l'an 1390 et nous avons dressé sa généalogie jusqu'au sixième degré mais nous ignorons ses armes.

Digitized by Google

Pierre eut de nombreux enfants, parmi lesquels :

1° Gabriel, qui n'est connu que par sa présence au mariage de sa sœur Aliénos

2° Antoine, marié le 20 octobre 1500 à Alasie de Malbosc (3), fille d'Olivier, seigneur de Miral et de Smaragde ou Marguerite de Beauvoir du Roure. Antoine fit à Eustache son frère, conjointement avec son beau-père, une quittance de ses droits légitimaires le 10 novembre 1502 (Jean Issare, notaire).

Le 22 mars 1550, Alasie, étant veuve, fit son testament dans lequel elle élit sa sépulture dans l'église de Malbosc, tombe de ses parents, légua des pensions à sa fille Antonie des Hubas, veuve de Georges Rossel, de Saint-Quentin, et à son fils Pierre, et institua héritière sa fille Gabrielle.

3° Eustache, qui suit.

4° Pierre, succéda en 1476 à son oncle comme abbé de Sarlat.

5° Isabelle, qui épousa Georges de Foudras (2).

6° Simon, habitant à St-Paul-de-Tartas, passa le 4 avril 1518 un acte de partage avec Louis de Montlor.

7° Alienos, qui se maria au mois de septembre 1471 : « ... *Ludovico, rege Francorum domino Johanne episcopo utecensi* [Uzès], ... *matrimonium nobilis Alienos de Agrino, filie nobilis Petri, domini de Ubacis, cum nobili Stephano Spinis* (3), *loci Bondonis, diocesis mimatensis.* » Elle eut en dot trois cents florins. « *Et propter vero amorem quam gerit erga nobilem Gabrielem de Agrino ejus fratrem... donavit* [déchirure dans le parchemin]... *Actum in loco Sancti Michaelis...* [autre lacune dans le parchemin] *Testibus nobilibus... cathedralis auraicensis* [Orange], *nobili Petro... Ytherii..., Guillelmo de Balneis... Guillelmo Mercerii, notario.* »

XII

Eustache d'Agrain, IVe du nom, seigneur des Hubas, Vernon, Valgorge, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Beaumont, le Planial, Concoules, baron d'Aigrain et de Notre-Dame du Puy, reçut une

(1) Malbosc : *D'azur à trois couronnes d'argent* (Malbosc), *parti de gueules à la chèvre saillante d'or* (Cabrières).

(2) Foudras : *D'azur à trois fasces d'argent* (La Chesnaye Desbois),

(3) Famille du diocèse de Mende ; peut-être l'Epine, Espinasse.

Digitized by Google

donation de son père le 11 octobre 1493, en faveur de son mariage.

Il épousa, le 15 octobre 1493, Charlotte de Jurquet (1), fille de noble *N.* de Jurquet, seigneur de Montjuisieux, diocèse de Mende.

Le 5 décembre 1512, Eustache d'Agrain, fils de Pierre et de Jeanne de la Mothe, fit avec son cousin-germain Bégot de la Mothe un règlement de compte pour ce qui restait dû de la dot de Jeanne. Bégot trouvait la somme exorbitante et les arbitres la réduisirent à deux cents florins d'or (Jean Rochette, notaire).

La vie d'Eustache est peu connue, nous ne savons si lui et sa femme firent des testaments, mais nous leur connaissons un fils, et peut-être deux.

1° Gaspard, qui suit.

2° — d'après La Chesnaye Desbois. I, p. 123 — Pierre, seigneur de Saint-Michel, dit de Bagnols, mort avant 1537, époux de Catherine d'Albert.

XIII

Gaspard d'Agrain, seigneur baron des Hubas, Vernon, etc., épousa, le 15 novembre 1530, Marguerite de Prunet, dame dudit lieu et de Bessin, fille de noble Gaspard, en la paroisse de Saint-Julien-d'Auzon, au diocèse de Mende (Jean Richard, notaire).

Il fit son testament le 9 février 1545 nommant héritier son fils Jean (Claude Ardit, notaire). Il laissait six enfants.

1° Jean, qui suit.

2° Claudine, mariée le 26 juillet 1556 à noble Hilaire de Chanaleilles (2), seigneur du Pin, fils de Balthazar et de Gabrielle de Bourgjuif. Elle eut en dot de sa mère 900 livres et 120 livres pour ses robes (Claudet Ardit, notaire de Saint-Laurent-les-Bains et Gilbert, notaire de Jaujac).

3° Anne, épousa, le 22 juillet 1563, Charles de Ginestoux (3),

(1) Jurquet : *D'azur à une croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une bande d'or engrêlée d'argent, et aux 2 et 3 de trois bandes d'or.* L. de La Roque (t. 1, p. 269) donne la généalogie de cette famille, mais il ne la commence que vers l'an 1500, et donne des armes fautives.

(2) Chanaleilles : *D'or à trois lévriers de sable, colletés d'argent, courant l'un sur l'autre.*

(3) Ginestoux : *D'or au lion de gueules.*

Digitized by Google

seigneur de la Bastide. fils de Jacques et d'Anne de Sarrazin, sa deuxième femme (Bardin, notaire de la Souche).

4° Marguerite, alliée le 8 septembre 1558 à noble Jean des Roys (1), fils de Vidal (Gabriel Monge, notaire de Solignac). Jean des Roys donna quittance de la dot de sa femme le 5 septembre 1578 (Girard, notaire). Le 2 juillet 1561, Jean des Roys et Marguerite d'Agrain dite des Hubas, mariés, habitant la paroisse de Brunhon, diocèse du Puy. reconnaissent avoir reçu de noble Jean d'Agrain et de Marguerite de Prunet, mère et fils, vingt sols tournois en déduction de la dot de Marguerite. Fait au château des Hubas, maison dudit seigneur (2) (Ardit, notaire).

5° Antoinette, épousa vers 1566 Louis de Goys (3).

6° Françoise, religieuse au monastère de Saint-Genis-de-Mourgues, le 17 mars 1555 ; sa mère, alors veuve, assistait à la profession.

XIV

Jean d'Agrain, IIe du nom, seigneur baron des Hubas. Prunet, Saint-Etienne-de-Lugdarès, coseigneur de Vernon. Valgorge, etc., épousa Louise Saunier (4).

« A tous ceux qui ces présentes verront... Nous, Michel Veyny, chevalier, seigneur du Bront, conseiller de Mgr le duc d'Orléans, garde du scel royal établi aux contrats à Rioms en Auvergne, faisons savoir que par devant Jehan Marguer et Vidal Chantillac, notaires, estably noble homme Jehan d'Agrin, dit des Ubas, seigneur dudit lieu, paroisse de Saint-Etienne-de-Lugdarès, diocèse de Viviers, d'une part, et damoyselle Loyse Saunyère, fille de feu noble Pierre, seigneur en son vivant de Merquera (Mercœur), du lieu de Merquerat, paroisse de Saint-Privat, diocèse du Puy, d'autre part, lesquels des Ubas et Sauneyre, icelle procédant de la licence de noble Françoise de Gioran, damoiselle de Merquera, sa mère, et de nobles François et Gerosme de Gioran,

(1) Des Roys : *D'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules.*

(2) Ceci prouve qu'à cette date le château des Hubas était habité.

(3) Goys : *D'or au chevron d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.* Cette famille existe de nos jours au château de Péchard près d'Issingeaux.

(4) Saunier : *Ecartelé aux 1 et 4 de sable à la bande d'or* (Saunier), *aux 2 et 3 d'argent à la tour de gueules* (La Tour des Bains).

Digitized by Google

et de Loys Saunier, ses oncles, ont juré de contracter mariage. La mère agissant comme tutrice de noble Gilbert Saunier, seigneur de Merquera, constitue à sa fille trois mille livres et trois cents livres pour robes, plus par ledit époux trois cents livres pour enjoler [bagues et joyaux] sa fiancée, plus les pactes de restitution. Si prémourant le sieur époux, accordé que si vivant en viduité, jouira par usufruit des biens de son époux qu'il a au lieu de Vernon, diocèse de Viviers, avec deux chambres meublées, cave, estables, fenière, jardin... selon l'état et qualité de ladite damoiselle, plus la faculté de prendre du bois et autres choses requises et nécessaires, jusques à la somme de cent cinquante livres, assise sur les autres biens à Vernon. Et si la damoiselle convolait en secondes noces, se départirait de l'usufruit au profit de l'héritier qui sera tenu de lui payer la somme de sept cents livres tournois et la restitution de sa dot. Fait et passé au château de Marquera, témoins noble Claude de Prunet ; François et Gerosme de Gioran ; Pierre de Mézeyrac ; François de Tournon, seigneur de Meyres, le 3 du mois de juin 1571, Chantillac, notaire. »

Jean fonda deux messes, sur l'ordre de sa mère, une dans la chapelle du château des Hubas, et l'autre en l'église de Saint-Etienne-de-Lugdarès, le 8 juin 1575. Il augmenta lui-même cette fondation le 25 février 1581 et testa le 1er avril 1609, instituant héritier son fils Jean (Louis Court, notaire).

Il eut pour enfants :

1° Jean, qui suit.

2° Louise, religieuse à Mercoire en 1600.

XV

Jean d'Agrain, IIIe du nom, seigneur baron d'Agrain, des Hubas, Prunet, Vernon, etc., épousa en premières noces, le 10 octobre 1611, Louise de Beauvoir, fille de Rostaing de Beauvoir de Beaumont (1) et de Jeanne de Cayres d'Antraïgues (Jean Roussel, notaire). Ce mariage fut stérile.

(1) Beauvoir-Beaumont : *parti au 1 d'azur au chêne d'or à quatre branches passées en sautoir* (Beauvoir), *au 2 d'or à la bande d'azur chargée de 3 étoiles d'or* (Beaumont).

Digitized by Google

Il se remaria le 8 avril 1619 avec Louise de Chastel (1), fille de Guillaume, seigneur de Condres, et d'Hélène de Fay de la Tour-Maubourg (Chanéac, notaire).

Le 27 septembre 1635 il rendit hommage au vicomte de Polignac pour le droit de chasse et de pêche dans la paroisse et mandement du Luc (2) (Merle, notaire de Langogne).

Le 31 juillet 1639 il reçut un brevet de major dans le régiment de cavalerie du comte du Roure.

Il testa en même temps que sa femme le 3 novembre 1629 (Chalbos, notaire) et il fit un second testament le 29 avril 1641, laissant son héritage à sa femme, à charge de le rendre à leur fils Nicolas (Bardin, notaire).

Enfin celle-ci, étant veuve, testa le 31 décembre 1659, instituant héritier son fils Nicolas (Alméras, notaire).

Leurs enfants furent :

1° Nicolas, qui suit.

2° Louis, nommé au testament de son frère, étant vicaire général au Puy. Il fut député en 1665 à l'assemblée des Etats généraux de Languedoc.

XVI

Nicolas d'Agrain, baron d'Agrain, de Montréal et Chazeaux, comte des Hubas, seigneur de Vernon, etc. Il obtient un arrêt de la Chambre des Francs-Fiefs, du 11 avril 1660, le déchargeant de toutes contributions pour ses fiefs. Il eut un jugement de maintenue de noblesse par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 13 décembre 1668.

Il épousa le 16 juillet 1659 Anne de Hautefort de Lestrange fille de Gabriel et de Marie de Balazuc de Montréal (Chanac, notaire). Ce mariage ne fut béni que le 4 novembre 1659, suivant l'extrait délivré le 16 octobre 1670 par Mre Marcel, curé de Johannas.

Nicolas d'Agrain fit le dénombrement de ses nombreux fiefs le

(1) Chastel : *De gueules à la tour d'argent sommée d'un croissant de même.*

(2) Le mandement de Luc comprenait les paroisses de Luc, Saint-Etienne, Le Cellier-de-Luc, les Hubas, et, vers le couchant et le midi, les villages de Chabaliers [Chab-Allier, source de l'Allier, en celtique], Chasseradès, et jusqu'à Portes, aujourd'hui dans le Gard.

Digitized by Google

17 juillet 1672, par lequel il déclare tenir la terre des Hubas à foi et hommage du vicomte de Polignac, comme baron de Randon ; plus des rentes à Chazaux, paroisse de St-Frézal, à Auzon paroisse de Prévenchères, du duc de Joyeuse, ainsi qu'au Villard, paroisse de Valgorge ; plus le château de Vernon, paroisse de Rosières, relevant du duc de Joyeuse et de l'évêque de Viviers ; plus des rentes dans la paroisse de Borne, relevant du seigneur de Montlaur ; ainsi que des rentes en la paroisse de Saint-Etienne-de Lugdarès, devant foi et hommage au seigneur abbé des Chambons, et à la Roche, paroisse de Beaumont, et enfin des rentes et censives à Saint-Hippolyte-de-Malarce, rendant hommage au comte de Saint-Remèze.

Il testa le 9 janvier 1676, instituant sa femme héritière universelle et léguant trois mille livres à chacun de ses enfants (Taranget, notaire de Largentière). Ses enfants furent nombreux.

1° Jean, qui suit.

2° Christophe, auteur d'un deuxième rameau, rapporté plus loin.

3° Louis-François, célibataire, qualifié lieutenant au régiment de Champagne dans le testament de Charlotte de Hautefort, dame de Rochier, sa tante et marraine, qui lui légua cent livres. Il testa le 25 janvier 1705 et le 4 décembre 1721 (Rubrique du notaire Prat, de Largentière).

4° Henri-François, lieutenant au régiment de Champagne.

5° Anne, qui épousa Jean de Chalendar (1), seigneur de Saint-Laurent-les-Bains, fils de Thomas-César et de Marie de Chastel.

6° Louise, mariée à noble Jean-Victor de Boucharenc (2), seigneur de Fabrèges, paroisse d'Auroux, dont le fils épousa le 4 novembre 1712 Jeanne-Magdeleine d'Hilaire de Jovyac, qui testa, étant veuve, le 12 juin 1742.

---

(1) Chalendar de Saint-Laurent-les-Bains : *De gueules au lion d'or soutenant de sa patte dextre une étoile du même.*

(2) Boucharenc : *D'azur au chevron abaissé d'or, surmonté d'un croissant d'argent.*

Digitized by Google

XVII

Jean d'Agrain, IVe du nom, baron de Montréal, seigneur des Hubas, Vernon, Chazaux, Valgorge, etc., habitait le château de Montréal près de Largentière. Chevalier de Saint-Louis, colonel d'un régiment de milices bourgeoises, le 26 août 1693, il reçut pour le fait de ses services des lettres du duc de Roquelaure des 30 juin, 1er juillet et 21 décembre 1713.

Il afferme sa terre des Hubas le 2 mai 1693 à B. Garnier et le 24 avril 1697 à Claude Vignal.

Le 17 août 1696 il passe une reconnaissance aux religieux des Chambons (Gévaudan, notaire).

« Le 2 juin 1693, Louis le Grand régnant, messire Jean d'Agrain, seigneur des Hubas, Montréal, Auzon, Chazaux, coseigneur de Vernon, Valgorge et autres places, fils de feu noble Nicolas et de dame Anne d'Autefort de Lestranges, habitant en son château de Montréal, d'une part, et demoiselle Louise de Beaumont-Brison, fille de feu Rostaing de Beauvoir de Beaumont, marquis de Brison, et de dame Françoise d'Hurre (*sic*) d'Oncieu du Puy Saint-Martin, d'autre part, procédant ladite demoiselle du consentement de haut et puissant seigneur messire François de Beaumont, chevalier, marquis de Brison, seigneur dudit lieu, Dompnac, Saint-Mélany, Sanilhac, Rocles, Fons, Saint-Sernin, des Boscs, Boucieu, etc., habitant en son château des Boscs (Solignac) en haut Vivarais, son frère, ont permis de se prendre et épouser, etc Ladite demoiselle s'est constitué la somme de huit mille livres à elle léguée par son père en son testament reçu Gralier, notaire de Montélimar. La dame d'Hurre, sa mère, lui donne six mille livres. Le seigneur des Hubas, fiancé, lui donne quatre mille livres si elle survit et son habitation dans un de ses châteaux avec meubles, etc. La fiancée donne à son futur époux deux mille livres. De plus le fiancé lui donne trois mille livres pour joyaux. Fait au château de Vinezac, présents : noble Hector d'Oriple ; noble François de Rochier ; sieur Jacques Roussel, de Vogüé ; noble Louis-François d'Agrain ; noble Saint-Ange du Molard ; noble François d'Arlemp-

Digitized by Google

des, seigneur de Mirabel, et autres ; Jean Caires et Jean Bernard, notaires ; et signent en outre : Merlet ; Deydier ; A. de Brison ; de Vinezac ; M. A. de Baumefort ; abbé des Hubas. »

Jean fit un testament olographe, étant déjà âgé. Il laissa six enfants :

1° Louise, religieuse le 17 janvier 1718.

2° Joseph, qui suit.

3° Françoise, religieuse à Mercoire le 21 juillet 1725.

4° Henri, curé de Saint Maurice-d'Ardèche en 1742, puis chanoine comte de Brioude en 1747. Il prit possession de ce canonicat le 28 juillet 1748.

5° Anne.

6° Marie.

XVIII

Joseph d'Agrain, comte et baron des Hubas, seigneur d'Auzon, Chazorne, Vernon, etc., naquit le 13 mars 1697 au château de Montréal. Sa vie est peu connue.

Le 11 janvier 1726 il reçut une donation de sa mère. Le 4 octobre 1730, il rendit hommage au comte de Moras.

Le 21 juin 1730 il épousa, au château des Hubas, Marie-Jeanne de Perrotin de Marichard (1), fille de Paul, capitaine de cavalerie, et de Sarah du Solier (Sabatier, notaire). Elle fut héritière de son frère, messire de Perrotin, curé de Salavas, en son testament du 16 juin 1757.

Le 11 novembre 1744, il afferme les Hubas (Blachère, notaire). Il passe des baux à ferme les 25 septembre et 27 novembre de la même année. Le 18 avril 1761 il fit une donation entre vifs à son fils Louis (Rivière, notaire) Il eut pour enfants :

1° Louis-François, qui suit.

2° Victoire Urbaine, habitant aux Vans, qui fut marraine, le 15 octobre 1766, de sa nièce Urbaine.

XIX

Louis-François d'Agrain, comte et baron d'Agrain, seigneur des Hubas, Luc, Auzon, Saint-Etienne-de-Lugdarès, naquit le

(1) Perrotin : *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à la licorne d'argent, aux 2 et 3 d'azur à trois croisettes d'argent, au chef denché de gueules.*

Digitized by Google

31 mai 1735, d'après un extrait de baptême signé Souchère, curé de Saint-Etienne-de-Lugdarès, ce qui prouverait qu'il était né au château des Hubas, encore habitable à cette époque (1). Il rendit hommage comme son père au comte de Moras le 18 mai 1769. Il fit une donation entre vifs à son fils Charles François, le 24 nivôse an IX, du quart de ses biens.

Il avait épousé le 5 octobre 1754 à l'église de Largentière, Marie-Anne de Mialhet (2), fille de Jean-Barthélemy, seigneur de Costaros, et de Louise de Jossouin de la Combe. Ce mariage avait été annulé parce qu'on avait découvert entre eux quatre degrés de parenté. Ils reçurent une nouvelle bénédiction le 25 août 1780, déclarant et reconnaissant avoir pour enfants : Joseph, alors officier sur le vaisseau « le Triomphant » ; Charles, résidant auprès de son oncle à Langogne ; Christophe-Charles, au collège royal de la Flèche, et Denis-Auguste, dans la maison paternelle. Leurs autres enfants naquirent après la nouvelle bénédiction.

Louis-François d'Agrain laissa un grand nombre d'enfants :

1° Joseph, né le 21 août 1755, officier de marine, chevalier de St Louis, eut pour parrain et marraine son aïeul Joseph d'Agrain et Louise de Jossouin de Malet, célibataire.

2° Louis-François-Hugues, baptisé le 28 juillet 1756, mort jeune.

3° Henri, baptisé le 3 juillet 1760, mort jeune.

4° Charlotte-Christine, baptisée à Largentière le 2 décembre 1761, mariée le 5 décembre 1786 à Paul-Hippolyte-Charles de Molette, comte de Morangiès (3), capitaine au régiment de Languedoc, fils de Jean-François-Charles, marquis de Morangiès, baron de Saint-Alban, mestre de camp, et de Marie-Thérèse de Beauvilliers de Saint-Aignan.

5° Denis-Auguste, baptisé le 10 mai 1763, mort jeune.

---

(1) Ce qui est incompréhensible, c'est que de nos jours, il n'en reste que quelques vieilles murailles. Il faut peut-être penser que pendant la révolution toutes les terres ont été emportées à Saint-Etienne pour bâtir des maisons. Cette terre fut rendue aux d'Agrain à leur retour de l'émigration. Nous trouvons d'ailleurs, dans un état des biens de la famille, que le château fut incendié vers la fin du XVIIIe siècle.

(2) Mialhet : *De gueules au lys d'argent accosté de deux épis de millet d'or.*

(3) Molette-Morangiès : *D'azur au cor de chasse d'argent lié de gueules* [pour Morangiès] *accompagné de trois molettes d'éperon d'or, deux en chef et une en pointe* [pour Molette].

Digitized by Google

6° Christophe, dit seigneur de Linchères, mort jeune.

7° Jean-Augustin-Bonaventure, baptisé le 16 juillet 1768, mort jeune.

8° Philippe-Charles-François, qui suit.

9° Henri-Eustache, baptisé le 21 décembre 1771, mort jeune.

10° Auguste, baptisé le 7 mai 1771, mort jeune.

11° Victoire-Urbaine, baptisée le 19 août 1766.

Tous ces enfants furent baptisés dans l'église de Largentière, un seul continua la race.

XX

Philippe-Charles-François, comte d'Agrain des Hubas né le même jour que Jean-Augustin-Bonaventure, mais baptisé seulement le 1er mai 1770, entra comme élève du Roi aux écoles royales de la Flèche et de Vendôme et en sortit en 1787 comme sous-lieutenant au régiment Dauphin. Il reçut en 1792 le brevet de capitaine au même régiment, et la même année la commission d'aide-de-camp du maréchal de camp comte du Roure-Brison. A cette époque il émigra et tous ses biens furent vendus.

Il reprit du service en 1809, comme capitaine aide-de-camp du comte de Cessac, ministre de l'administration de la guerre, jusqu'en 1811. L'année suivante il fut nommé premier aide-de-camp du gouverneur général de la Hollande, prince Lebrun. A la fin de 1813 il fut promu chef de bataillon et adjoint à l'état-major général des gardes nationales, duc de Montmorency, et enfin, au retour de Gand, le 1er janvier 1816, nommé colonel par le duc de Berry. Les brevets de chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur lui furent accordés par ordonnance du 14 février 1816.

Privé de fortune, il obtint en 1822 d'être nommé sous-préfet de Belfort, où il mourut le 29 novembre 1828.

Il avait épousé en Belgique Marie Royer Blisset, mariage qui fut malheureux, cette femme étant plus qu'originale. Elle vint après la mort de son mari courir les montagnes du Vivarais pour chercher à rattraper quelques bribes de ses biens, et elle mourut à Nice en 1856. Nous ne savons quel fut le motif du comte d'Agrain en faisant un mariage disproportionné à sa naissance : sans doute une malheureuse passion.

Digitized by Google

Le comte d'Agrain était poète, il avait écrit une pièce en vers intitulée : la Captivité de Lafayette. Bon aquarelliste il dessina un grand nombre de châteaux et de vues du Vivarais. A sa mort il les laissa à la famille Ingold. Un des descendants de cette famille, le P. Ingold, de l'Oratoire, sachant que je m'occupais de l'histoire des d'Agrain, me fit cadeau de ces dessins, entre autres de la vue du château d'Agrain en Velay.

Le comte d'Agrain n'eut qu'un fils :

XXI

Gustave d'Agrain, mort à vingt-deux ans, du vivant de son père (1).

DEUXIÈME RAMEAU

XVII

Christophe d'Agrain, dit le comte d'Agrain, seigneur du Puech, fils de Nicolas et de Anne de Hautefort, demeurant à Largentière, y naquit en 1660 et y mourut le 15 décembre 1735.

Il était chevalier de Saint-Louis. Il fut nommé par brevet du 4 septembre 1709 major de la ville et château d'Auxonne, et un congé, signé par le Roi, lui fut accordé le 23 juin 1716. Il épousa, étant déjà un peu avancé en âge, dans l'église de Largentière (d'Alamel, curé) et par contrat du 14 février 1708 Marie-Anne de Jossouin de Ferradier (2), fille de Jean-Baptiste et de Claudine Tourre (Rouchon, notaire). Il en eut :

1° Claudine

2° Jean-Baptiste, qui suit.

(1) Ainsi finissent les plus anciennes et illustres familles, au moment où elles paraissent devoir se perpétuer par un grand nombre de rejetons : on dirait que la sève du vieil arbre est tarie. Nous en avons trouvé de nombreux exemples, nous n'en citons qu'un, chez les Lestrange. Le dernier eut vingt-deux enfants dont plusieurs morts jeunes, d'autres au service, un, dom Augustin, fut le réformateur de la Trappe, et une seule fille mariée à un M. Clauzel qui a ajouté à son nom celui de Lestrange.

(2) Jossoin : *D'azur au chevron d'or surmonté d'une tour de même, au chef d'argent chargé de trois roses de gueules.*

Digitized by Google

XVIII

Jean-Baptiste, comte d'Agrain, né le 23 février 1710, cornette au régiment Royal Roussillon cavalerie par brevet du 26 mai 1759, fut envoyé aux Etats de Languedoc comme procureur de Scipion de Beauvoir du Roure, ayant fait ses preuves de noblesse, constatées par un certificat du 2 décembre 1770 signé par MM. de Saint-Pierreville et de Julien de Vinezac. Il avait fait un testament olographe le 14 mai 1757 sur le point de partir pour le service du roi ; dans ce testament il faisait un legs à son fils Jean-Baptiste-Charles et nommait héritière Marie-Louise de Beauvoir (1) sa femme.

Il épousa le 14 février 1737 Marie-Louise de Beauvoir du Roure, fille de Jacques, baron d'Elze, et de Jeanne de Morangiès de la Vigière, en présence de Jean-Baptiste de Hautefort, vicomte de Lestranges, cousin du fiancé ; François de Rochier, seigneur de Sanilhac, grand-bailli de Joyeuse, aussi son cousin ; François de Molette de Morangiès, abbé de Prévenchères, prieur des Vans, grand-oncle de la fiancée, qui lui donne deux mille livres ; Henri de Tavernol ; de la Garde de Brahic ; Narbonne de Larque ; Dauphine d'Yzarn de Villefort ; le chevalier de Villefort et autres (Martin, notaire des Salelles).

Jean-Baptiste d'Agrain était décédé lors du mariage de son fils en 1772. Il laissa deux enfants :

1° Jean-Baptiste-Charles, qui suit.

2° Louise-Urbaine-Victoire fut mariée après la mort de ses parents par son oncle et tuteur Henri de Bruneau d'Ornac, baron de Verfeuil, au château de Saint-Marcel de Careiret, par contrat du 16 juillet 1769, à Louis-Marie-Marc-Hilaire d'Honorati (2), fils de Claude, chevalier, seigneur de Brézenaud en Bresse, et de Marie-Françoise de Ricié, en présence de Louis-Scipion, marquis de Nicolay, lieutenant du Roi en Languedoc, du marquis de Malay, du baron de Saint-Gervais, etc. (Devez, notaire de Saint-Marcel). Elle eut un fils et trois filles : Mélanie, Sophie et Julie,

(1) Voy. p. , notes.

(2) Honorati : *d'azur à la bande de gueules bordée d'or et accompagnée de deux étoiles d'argent.* La dernière des Honorati a épousé le comte Henri de Pontmartin.

Digitized by Google

reçue à Saint-Cyr. Madame d'Honorati se retira aux Vans pendant la Révolution. Elle y mourut en 1814. Ses deux filles aînées allèrent mourir l'une en Dauphiné et l'autre au Carmel du Puy. Julie mourut aux Vans.

XIX

Jean-Baptiste-Charles d'Agrain, seigneur d'Elze, coseigneur des Vans. Son mariage est connu par un extrait des registres de l'église de Notre-Dame de la Major de la ville d'Arles portant que messire Jean-Baptiste-Charles d'Agrain des Hubas, coseigneur des Vans, fils de feu messire Jean-Baptiste d'Agrain et de feue dame Marie-Louise de Beauvoir, capitaine au régiment de Condé épousa demoiselle Anne-Séraphine-Julie de Martigny de Saint-Jean, fille légitime de Joseph, conseiller de l'ancien parlement de Provence, et de dame Marie-Barbe-Thérèse de Fulque d'Oraison. Ils reçurent la bénédiction nuptiale le 29 avril 1772.

De ce mariage vint une fille Eugénie-Julie-Urbaine, née le 22, baptisée le 25 février 1774, qui fut reçue à Saint-Cyr le 16 mai 1782.

Ces derniers d'Agrain n'étaient pas riches, en voici une preuve: c'est l'état de leurs biens dressé à Joyeuse le 9 mai 1777 :

« Tout le bien de cette famille consiste en une petite terre aux « Hubas, hameau de la paroisse de Saint-Etienne-de-Lugdarès, « valant à peine vingt-cinq mille livres depuis que le château a « été incendié ces dernières années.

« Les cens sont affermés par an	150 livres.
« Un pré, un champ et un bois inclus, affermés..	800 livres.
« Plus un jardin et maison, à moitié abolis, à Largentière	0
« Total des revenus..	950 livres.
« Charges, impositions, et denier du Roi à payer :	
« Au collecteur des Hubas, pour le domaine. .	50 livres
« Maison et jardin à Largentière..	15 livres.
« Vingtième	20 livres.
« Capitation..	8 livres.
« Total . . .	93 livres.
« Reste net. .	857 livres. »

Digitized by Google

Mais leur pauvreté ne les empêcha pas de faire de belles alliances, car à cette époque on était heureux de donner sa fille à un gentilhomme pauvre d'argent, mais riche par la naissance et par les qualités ; tandis que de nos jours on exige pour une fille millionnaire un jeune homme apportant une égale fortune sans prendre en considération son origine et ses qualités.

VICOMTE DE MONTRAVEL.

Digitized by Google

EXTRAIT
DU LIVRE DE RAISON D'ISAÏE D'INDY

M. Vincent d'Indy, notre éminent compatriote, a bien voulu nous communiquer et nous autoriser à publier un très curieux extrait du livre de raison de son aïeul Isaïe d'Indy. C'est là un document peu banal qui sera très goûté de nos lecteurs car ils y trouveront le parfum *sui generis* qui se dégage des vieux souvenirs du passé. Ces notes intimes ont d'autant plus de charme, qu'elles ont été écrites par un homme qui ne se doutait guère qu'un jour elles seraient publiées ; il a exprimé ses impressions avec un naturel qui les rend très précieuses pour quiconque aime à analyser les caractères et les sentiments humains.

Nous offrons nos remerciements à M. Vincent d'Indy pour nous avoir réservé la primeur de sa communication et nous espérons bien qu'il ne s'en tiendra pas là, nos abonnés lui en auront une vive gratitude.

B. E.

Extrait du livre de raison d'Isaïe d'Indy, de Chabret (1)
(fol. 44 et 45).

(1) Noble *Isaïe d'Indy*, sieur de Chabret. Né en 1651, volontaire au régiment de Champagne infanterie en 1671. Lieutenant (1674) au régiment de Castries, il fait la campagne de Roussillon contre les Espagnols. Compromis dans une rixe où il défendait son frère, il est arrêté et enfermé à Perpignan où il est pris dans un retour offensif des Espagnols. Interné à Barcelone il parvient à s'échapper à la nage et, ne pouvant reprendre du service sans purger la condamnation encourue en 1674, il s'engage sous un nom d'emprunt dans la première compagnie des Mousquetaires (mousquetaires gris) de la Maison du Roi et fait les campagnes de 1676, 77 et 78 en Holiande et en Flandre à la suite de Louis XIV.

Entré « *l'un des premiers* » dans la ville de Valenciennes (ainsi que le rapporte le *brevet de rémission* du 17 janvier 1678, signé du Roi Louis XIV) il obtient de servir sous son nom et se distingue encore dans plusieurs campagnes. Converti par M. de la Tourrette, l'un de ses compagnons d'armes, Isaïe abjura le protestantisme en 1683 et, ses domaines ayant été ravagés par les huguenots, il s'établit dans le château de la Tourrette, près Vernoux, dont il fut nommé commandant pour le roi, et y resta jusqu'à l'entrée des troupes royales en Vivarais. Il reçut, en 1695, le brevet de Gendarme de la Maison du Roi (compagnie de Soubise) et fut convoqué au ban et arrière ban, cette même année. Il fut ensuite capitaine de la Milice de Chalancon, sous le colonel de Vocance et mourut en 1705.

Digitized by Google

Je fiançay lad. dam^lle Marie Anne Belin (1), ma femme Le sisiesme Janvier 1692 Et Lespousoy le septiesme, Nostre Mariage fut beny par led. Sr André Curé dud. Colombier. Et Nostre Epousalisse couché dans son Regré *(régistre)*. Je prins cette femme par Inclination préférablement à son ainée, elle estoit fort jolie et tout à fet aymable, d'un naturel adorable, de belle taille, blanche et grasse, ayant le Corps parfétement Beau, lesprit fort et et dune grande douceur de mesme que ses yeux q^lle avait très beaux. Le jugement solide, parlant peu mais bien, elle chantoit très bien, dansoit passablem^t et begajoit *(bégayait)* un peu en chantant et parlant ce qui luy séoit fort bien, Elle avait le Visage longuet, le Nais bien tiré, La Bouche vermeille et petite, le sourire et l'agrément merveilleux et charmants. Elle estoit Antienne Catolique dune dévotion et d'une charité exemplaires, enfin lon peut dire q^lle estoit ornée de toutes les vertus chrênes ; je l'amenay en très bonne et noble companie, dans ma maison de Chabret le 27e Apl. 1692, un lundy et je la perdis comme jay desia cy dessus marqué un semblable jour 28e 9bre 1696. quy sçaura q. je l'ay perdue sçaura quy ma fait mourir car je ne me consoleray jamais de sa mort. Elle estoit une clère Brune.

Je me suis remarié en secondes nopces avec dem^lle Marg^te de la Selve du Fayn, fille légitime de noble André Guy de la Selve sieur du Fayn (2) et de dem^lle Magdelaine de Meyssonier de la ville de Privas le sixiesme jour du mois de May de lannée mille six cents nonante sept, nostre mariage à esté receu par Me Tavernol no^re de lad. ville de Privas au bas Vivarets et insinué dans les trois mois en la cour royalle de Villeneuve de Bert.

Laditte dem^lle de la Selve, ma seconde femme, est une aymable Brune bien faite de corps et desprit, tant soit peu de petite

(1) Marie Anne Bélin, fille de M^tre Christophe Bélin, avocat en parlement et de Françoise de Boze, habitant au lieu de Duron, mandement de Colombier le Jeune.

(2) Marguerite de la Selve, fille de noble André Guy de la Selve, sieur du Fain et de Magdeleine de Meissonnier, du lieu de Privas. Marguerite de la Selve était petite fille du sieur du Fain, qui étant syndic de Privas, harangua le roi Louis XIII à son passage à Valence, le 6 mai 1629 ; elle était nièce de Pierre de Marcha, l'auteur des « Commentaires du Soldat de Vivarais » qui avait épousé la sœur de sa mère.

Digitized by Google

taille, ayant les yeux assez beaux et fort doux, la gorge belle, nouvelle catolique mais très bien convertie, ne manquant pas de dévotion du moins en aparance. Le corps passablem^t beau, la taille bien proportionnée, de gaye humeur, chantât bien, et danceant très bien, aymant fort la compagnie et les divertissements, donnant tout à ses plaisirs ce quy la obligée dabandonner ma maison depuis le mois daout de lannée 1698 et de mintenter un grand procès au Sen^l de Nismes, ou elle a fait paroitre sa malice invétérée, sa vindicte, sa pitoyable conduite de mesme que celle de son père, elle est très mal fondée dans ce procès par ce que je ne lay jamais maltraitée ny donné aucun véritable subject de plaintes ; elle seroit déjà condamnée pour ne pouvoir rien prouver de ce quelle met en advant sur mon conte, contre la vérité, sauve lentremise de Monsieur de Monteils de la Font a quy jay donné mes interets sy Dieu me fait la grace de revenir de Paris où je prétends dariver Dieu aidant à la fin de ce mois dap^l 1700.

Mon mariage avec Lad. dem^lle de la Selve a esté bény dans l'Eglise parroissiale de lad. ville de Privas par Monsr des Martinets curé et offitial dud. Privas un jour de dimanche ensuite de la publicaon des bancs sur des arcles passés entre parties ung jour ou deux avant la passaon dud. mariage devant no^re cest a dire le 4e ou 5e moy de lad. année 1697. (1).

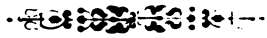

(1) Isaïe d'Indi laissa trois enfants de ses deux mariages :
1. de Marie-Anne Bélin,
Marie-Françoise, mariée en 1722 à noble Apollinaire des Eymards, de la ville d'Andance.
2° de Marguerite de la Selve,
Jacques-Isaïe, enseigne au régiment de Toulouse, qui continua la filiation et mourut en 1746 ;
Magdeleine-Angélique, non-mariée, morte en 1784, à Vernoux.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION

Le *Mémoire sur les recherches de noblesse au XVIIe siècle et sur leurs résultats en Vivarais, d'après des documents originaux et inédits, par Ph. van der Haeghen a été édité à Paris, librairie H. Vrayet de Surcy, rue de Sèvres 19, 1864*, in 8°.

L'exemplaire que je possède, et qui parait bien complet, a 89 pages plus la table. Cependant les annexes et les fragments généalogiques annoncés dans le texte n'y figurent pas. Ont-ils été imprimés ? Et. s'ils ne l'ont pas été, sait-on ce que sont devenus les manuscrits de Ph. van der Haeghen ?

Prière envoyer les réponses au Directeur de la *Revue du Vivarais.*

C. G.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons bien volontiers en engageant ceux de nos lecteurs qui posséderaient des documents sur le Cardinal de Tournon à répondre à l'appel qui leur est fait par notre correspondant.

Monsieur le Directeur.

Préparant une biographie du Cardinal François de Tournon, le Conseiller de François 1er, je me permets de faire appel, par l'intermédiaire de votre *Revue*, à tous ceux qui parmi vos lecteurs, posséderaient quelque document, ou renseignement inédit intéressant l'histoire du Cardinal. Je leur serais très vive-reconnaissant s'ils consentaient à me les communiquer.

Veuillez Agréer, etc.

ISAAC

Agrégé d'histoire, Professeur au Lycée de St-Etienne,
(66 Cours Fauriel — St-Etienne)

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La France moderne : Dictionnaire Généalogique. Historique et Biographique, par J. Villain. — St-Etienne, imp. J. Thomes et Cie, 1908. Drôme et Ardèche.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'apparition des deux premiers fascicules de cet important ouvrage.

Déjà M. Villain avait fait paraître un volume sur les familles du Velay, celui que nous annonçons aujourd'hui est le deuxième de la collection, il est consacré aux familles de la Drôme et de l'Ardèche.

Ce travail a ceci de particulier et d'original, que l'auteur n'a pas fait un armorial ou un nobiliaire, mais un dictionnaire des familles importantes, qu'elles appartiennent à la noblesse ou à la bourgeoisie. C'était là un terrain neuf, mais combien difficile et ardu ! M. Villain nous semble avoir parfaitement réussi à mener à bien une tâche des plus délicates et nous n'hésitons pas à le dire, son travail sera *nécessaire* à tout chercheur et à tout écrivain s'occupant d'histoire locale. Ce dictionnaire permettra d'identifier des familles dont les noms sont cités dans les documents anciens et ayant joué un certain rôle dans l'histoire de notre pays.

Ce livre est intéressant encore à un autre point de vue ; il montre que le prétendu fossé qui séparait les différentes classes de la société avant la Révolution, était moins, beaucoup moins profond, qu'on ne le croit communément. En effet, le nombre des mariages entre nobles et bourgeois était considérable, surtout en Vivarais, et de cette constatation on peut conclure sans crainte de se tromper que les rapports entre la noblesse et la roture n'étaient pas du tout tendus, que les nobles ne regardaient pas les bourgeois du haut de leur grandeur et que ceux-ci n'avaient pas pour ceux là, la haineuse envie qu'on nous peint si souvent. Ne voyons-nous pas a tout instant des filles nobles épouser des marchands, et des filles de petits bourgeois s'allier avec des fils de grandes maisons ? Ces alliances étaient peut-être plus fréquentes autrefois qu'en notre temps égalitaire et

Digitized by Google

démocratique, et leur découverte dans les documents est bien faite pour renverser les idées qui ont cours depuis que notre orgeuil a voulu se passer d'ancêtres et rayer d'un trait de plume ceux qui ont cependant si puissamment contribué à *faire* la France.

Pour nous le « grand côté » du livre de M. Villain est justement dans ce que il nous fournit des documents pour l'étude et la *compréhension* de l'ancienne société, en ce qu'il nous montre la grande place que tenait la bourgeoisie dans l'organisation sociale et administrative et enfin quels liens intimes unissaient cette bourgeoisie avec la noblesse de province.

On voit que les généalogies ainsi rassemblées, étudiées et composées ne sont pas de sèches nomenclatures mises à la disposition des curieux, mais encore des documents dignes de retenir l'attention des sociologues.

Nous aurons à revenir sur le livre de M. Villain, mais en attendant nous lui souhaitons grand et complet succès. En terminant notons que l'introduction à ce volume a été écrite par notre collaborateur M. l'abbé Roche et que l'illustration est due à un dessinateur de grand talent, M. le vicomte de Jourda de Vaux.

B. E.

Digitized by Google

FORTIFICATION
ET
ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES
dans le Vivarais

SECTEUR OUEST DE PRIVAS

CHARAY

Le monastère de Charay fut fondé, en l'an 1000, par le chapitre de N.-D. du Puy. De ses anciennes constructions, il ne reste plus que quelques vestiges sans importance ; les dernières murailles ont été démolies et leurs débris dispersés par un paysan de la région en quête de quelque chimérique trésor.

Charay ne possédait point de trésors cachés ; ses richesses purement territoriales s'étendaient sur les rives du Mézayon et de l'Ouvèze ; elles furent confisquées sous la Révolution ; depuis longtemps déjà le monastère avait été ruiné par les Huguenots.

L'emplacement choisi par les moines pour y faire pénitence, semble bien indiquer des préoccupations autres que la prière. Pour chanter matines et se donner la discipline, point n'était besoin de s'établir si haut. Les travaux agricoles, dont les religieux primitifs faisaient leur œuvre journalière, eussent été plus facilement praticables au fond d'une vallée que sur le sommet d'une montagne.

Ces moines, qui avaient bâti leur cloître comme un nid d'aigles au milieu des rochers, cherchaient à se mettre à l'abri des bandes de pillards descendant vers le Rhône par les cols de l'Escrinet et de La Fayolle. Ils trouvèrent, sans doute, la place préparée par quelque ancien poste romain et leur oratoire s'éleva probablement sur les ruines d'un temple dédié aux dieux de l'Olympe.

La position était vraiment bien choisie, car, au milieu des bois qui couvraient alors la région, il devait être impossible de deviner cet asile de la méditation et de la prière. Les nomades pressés

Digitized by Google

d'atteindre leur but, ne devaient pas être tentés d'aller chercher si haut le butin qu'ils trouvaient aisément plus bas.

Que Charay ait été à la fois un monastère et une forteresse, cela ne fait aucun doute pour les personnes qui ont vu les ruines avant leur disparition, qui ont étudié le pays et interrogé les traditions locales. Le regretté M. Mazon émet cet avis dans son « Voyage autour de Privas ». Un autre érudit, M. d'Albigny, a comparé l'architecture et le plan de Charay à l'architecture et au plan de l'abbaye de Rompon où il a trouvé des traces certaines de fortifications. M. Benoît d'Entrevaux nous a affirmé avoir reconnu, au pied des anciens murs, des pierres de taille ayant évidemment servi à soutenir des machicoulis ; bien plus il nous a signalé un document de 1427 où l'on voit les moines remercier et récompenser noble Guillaume de Presles qui les a défendus avec ses gens d'armes. Au dire de vieux paysans, le côté Ouest du monastère où aboutissait le chemin d'accès, était particulièrement fort ; on y trouvait autrefois une porte munie de machicoulis et de créneaux.

Il était d'ailleurs impossible que Charay ne fût pas fortifié ; c'était une position de premier ordre : de son sommet on domine les cols de l'Escrinet, de Gourdon et la route du col de La Fayolle ; on a des vues directes sur la montagne de Saint-Quintin au faîte de laquelle se trouvent encore les traces d'une tour d'observation romaine et d'un castellum.

FLACHÈRES

Un fort fut établi à Flachères ; nous l'avons retrouvé dans la ferme qui actuellement porte encore ce nom, mais tellement noyé dans un amas de constructions relativement récentes, qu'il nous a été impossible de rétablir son plan primitif. Nous pensons qu'il ne se composait que d'un corps de logis assez restreint, pourvu d'un donjon et entouré, au Sud, par une petite basse-cour munie d'une porte s'ouvrant sur le Nord. Nous n'avons rien retrouvé des organes de flanquement qui n'existaient peut-être pas ; Flachères nous paraît en effet n'avoir été qu'un fort, un simple ouvrage d'arrêt ou de surveillance.

Ce fort gardait le col et le chemin qui permettent de passer de

Digitized by Google

la vallée de l'Ouvèze dans celle du Mézayon, ainsi que le sentier de moindre importance qui conduisait à Veyras et à Privas en passant sous le fort du Mont-Toulon.

Deux grandes archères sont encore visibles sur la face Ouest des bâtiments ; taillées très régulièrement dans des blocs de pierre déplacés de leurs positions primitives, elles attestent l'antiquité de la forteresse.

CREYSSEILLES

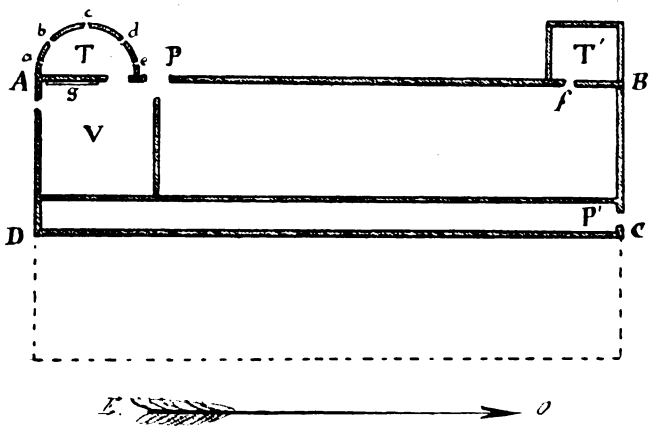

Fort de Creysseilles.

Nous venons de retrouver et de reconstituer un à un tous les ouvrages fortifiés et les châteaux qui forment autour de Privas une ceinture de surveillance et de défense, et il nous est permis de dégager cette loi que nous annoncions au début de ces études, à savoir que les seigneurs féodaux construisaient leurs manoirs non pas au hasard ou dans le seul but de surveiller et de protéger leurs richesses territoriales, mais suivant des règles militaires bien nettement définies. Ils savaient sacrifier leur agrément et leur bien-être personnels à un intérêt commun, la défense du siège de la mutualité féodale.

Pour démontrer l'exactitude de ces déductions, il convenait de

Digitized by Google

changer de méthode et de vérifier par la synthèse la formule tirée de l'analyse.

Les deux points extrêmes de la périphérie que nous venons de parcourir, sont Flachères et Livier ; or il suffit de jeter les yeux sur une carte pour constater qu'il existe entre ces deux points une lacune, une zône non gardée. En effet les groupes fortifiés Charay-Flachères, Livier-ancien et Livier-neuf, sont éloignés l'un de l'autre d'environ trois kilomètres à vol d'oiseau Malgré leurs sites élevés et leurs vues superbes, ils sont impuissants à garder efficacement la profonde vallée du Mézayon qui les sépare.

Une invasion venant d'une des vallées secondaires de l'Eyrieux (Saint-Julien-du-Gua, Saint-Pierreville) pourrait traverser le col des Croix de Creysseilles et, descendant par les ravins de Vabres, de Serres et de Creysseilles dans la vallée du Mézayon, se porter sur Privas par les hauteurs du Bois-la-Ville.

Si la loi est exacte, il devait exister au col des Croix de Creysseilles, ou près de ce col, un ouvrage de surveillance. Si la position tactique de cet ouvrage avait été déterminée comme celle de Livier qui garde le col du Moulin à Vent, il se serait trouvé sur le versant Sud, celui tourné vers Privas. En admettant ces hypothèses, il fallait chercher un fort ou un château à proximité de l'église actuelle de Creysseilles.

Cette conclusion fut communiquée à l'éminent directeur de la *Revue du Vivarais*, qui n'a jamais cessé d'apporter à nos travaux son concours éclairé et toujours efficace. M. Benoît d'Entrevaux nous répondit par la copie d'une note écrite par lui en 1875 et extraite des nombreux documents qu'il rassemble sur la région de Privas.

« Une légende veut qu'à la cure actuelle de Creysseilles soit venu se retirer un grand seigneur de la cour de Charlemagne, après avoir encouru la disgrace de l'empereur.

Ce seigneur, prêtre ou laïc, aurait fait construire un hermitage sur l'emplacement de la cure et une chapelle sur celui de l'église. L'hermitage serait devenu prieuré et enfin cure moderne.

Ce qui nous surprend, en étudiant, un peu hâtivement, cette cure, c'est son allure plus *militaire* que monacale. Ce prieuré a des airs de petit château, de maison forte pouvant résister à un coup

Digitized by Google

de main, si l'on en juge par certaines traces d'appareils existant encore.

Cela n'a rien de surprenant, du reste, car, isolé comme il était et comme il est encore, le prieuré pouvait tenter les Routiers, les Angles, etc., etc., et, plus tard, les Huguenots circulant dans la contrée ou suivant l'ancien chemin, voie romaine peut-être, qui traversait ces montagnes.

Qui sait s'il n'y avait pas là un poste fortifié par les Romains pour garder la route et pouvant prévenir Privas au moyen de signaux, de l'approche de bandes armées ?

Qui sait si le seigneur, l'hermite de la légende n'était pas plutôt un officier chargé de veiller sur la sécurité du pays ? »

« J'ajouterai — poursuivait M. d'Entrevaux — que l'on voyait autrefois à Creysseilles une petite grotte mesurant environ vingt pas sur quinze, dont l'entrée était très fortifiée quand je l'ai vue. Aujourd'hui, ces fortifications ont disparu ; mais je me rappelle fort bien que les murs percés de meurtrières me firent tout de suite penser aux grottes de la Jobernie. »

Peu après, une personne à laquelle nous parlions de nos recherches, nous déclara avoir vu aux archives départementales de Privas un document dans lequel il est question de l'attaque par les Huguenots du « fort de Creysseilles » au moment des guerres de religion.

En arrivant sur le terrain, nous fûmes agréablement surpris de retrouver dans la cure les vestiges d'un vieux château fort, et ce château était situé à environ 100 mètres à l'Est de l'église, c'est-à-dire au point même où nous l'avions placé en appliquant les lois féodales. La théorie se trouvait donc confirmée.

Nous avons répété l'expérience en plaçant au col de la Soulière, dans le bassin de l'Ouvèze, un fort dont les archives du château d'Entrevaux font mention. On peut donc considérer la loi comme exacte dans la baronnie de Privas.

La cure de Creysseilles comprend un corps de logis A B C D ayant la forme d'un rectangle allongé dont les petits côtés sont tournés vers l'Est. Sur la face D C s'appuie une construction récente qui s'élève à l'emplacement très probable d'une partie du corps de logis disparue.

Digitized by Google

La déclivité du terrain a obligé l'architecte à faire supporter la moitie Sud de l'édifice par des voûtes sous lesquelles on accède par une porte P protégée par une tour demi-circulaire T mesurant environ 2 mètres de diamètre extérieurement. Cette tour dominait le corps de logis et est établie tangentiellement à la face A D, ce qui constitue une disposition assez difficile à expliquer. Elle comprenait deux étages au-dessus de son rez-de-chaussée attenant aux galeries voûtées dont il vient d'être question Chaque étage était percé de quatre meurtrières *a b c d* pour armes de jet. On voit, au premier étage, une cinquième meurtrière *e* pour armes à feu ; elle permet de battre la porte à moins de quatre mètres et prouve que les habitants avaient fort bien prévu la défense de l'accès de leur logis.

Une tour rectangulaire T' fait face à la tour T ; elle est placée comme cette dernière et laisse sans flanquement la face B C sur laquelle s'ouvre cependant une porte P' donnant accès au premier étage, qui forme rez-de-chaussée vers le Nord. Une ancienne meurtrière *f*, que nous retrouvons masquée par la tour et percée dans la face A B, nous prouve que la tour T' a été ajoutée à une époque relativement récente.

Dans une des salles voûtées V attenante à la tour T se trouve une cheminée *g* sans style bien précis, qui nous paraît être du xve siècle.

Quelle était autrefois la valeur du fort de Creysseilles ? Il serait bien difficile de le dire étant donné le peu qui reste de son ancienne organisation. Ce n'était vraisemblablement qu'un fort d'arrêt et de surveillance comme celui de Flachères. D'ailleurs les hameaux voisins de Vabres, Creysseilles et Serres pouvaient offrir, en vertu de leurs sites, de solides points d'appui à la défense des paysans ; les cavernes autrefois fortifiées de Vabres indiquent que l'éventualité d'une résistance n'avait pas été perdue de vue.

Nous avons trouvé à Vabres des maisons anciennes disposées de façon à se prêter dans leur défense un mutuel appui. Un vieux manoir muni d'un donjon porte, sur une clef de voûte, la date de 1526 ; l'organisation paraît remonter aux guerres de religion.

L'église de Saint André de-Creysseilles mérite une visite. On y voit deux sarcophages gallo-romains. ce qui semblerait confir-

Digitized by Google

mer la version de M. d'Entrevaux sur l'existence très ancienne d'un poste dans cette région.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE ROLE D'ENSEMBLE DES CHATEAUX, FORTS ET OUVRAGES FORTIFIÉS FORMANT LA CEINTURE FÉODALE DE PRIVAS.

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les ouvrages dont nous venons de tracer la monographie et qui forment autour de Privas une ceinture de surveillance avancée, nous constaterons qu'il n'est pas une zône qui ne soit gardée, pas un chemin important qui ne soit défendu. Tous les emplacements sont si judicieusement choisis qu'un général moderne ne placerait pas ailleurs sa première ligne de résistance et de surveillance s'il avait à assurer la défense de Privas.

La Féodalité avait entouré la ville d'un véritable réseau d'avant-postes destiné à signaler l'approche de l'ennemi et à lui opposer une première ligne de défense. Cette ligne franchie, les opérations de guerre passeront du domaine de la stratégie où chacun des adversaires conserve encore la liberté de ses mouvements, sur le théâtre de la *tactique* où se jouera l'acte final, la bataille, les deux partis adverses étant trop rapprochés pour ne pas en venir forcément aux mains.

Sans doute les seigneurs féodaux ne faisaient pas ces distinctions inventées, ou plutôt reproduites de l'art militaire ancien, par l'art militaire moderne ; pour eux les armées ne se composaient que de quelques centaines d'hommes, et ils pratiquaient la stratégie et la tactique sans le savoir.

L'existence de cette barrière fortifiée n'en est pas moins un fait intéressant à constater. Les barons de Privas avaient tout prévu pour restreindre le plus possible les hasards de la guerre et l'on est vraiment surpris de voir à quel degré de perfection ils étaient arrivés dans l'art d'utiliser les accidents du sol au profit de la défense.

Les châteaux établis en vue de la guerre correspondaient aussi à une nécessité du temps de paix. Les seigneurs qui les habitaient

Digitized by Google

n'étaient pas seulement des chefs militaires, ils étaient aussi des administrateurs, des policiers délégués par le pouvoir central.

La baronnie nous apparait comme un embryon d'Etat ; elle a son armée, ses finances et sa justice propre. C'est ce qui fait qu'une histoire de la Féodalité ne saurait être composée que d'une série de monographies que l'on pourrait, sans doute, grouper en grandes classes suivant les affinités plus ou moins grandes des coutumes féodales avec les lois romaines ou les lois barbares, mais qu'il serait très inexact de fondre entre elles, comme on a essayé de le faire quelque fois Tout au plus pourrait-on chercher à extraire de la masse des coutumes féodales certains grands principes que le bon sens et les nécessités avaient rendus communs à toutes les régions. Aussi nous attendons-nous à voir mettre en défaut, sur le versant Ouest des montagnes vivaraises, les lois de fortification féodales que nous avons dégagées jusqu'ici pour une notable partie du versant Est.

Un principe paraît avoir été généralement admis, c'est celui du double emploi de la force militaire au maintien de l'ordre et à la défense du territoire. Il est encore à la base de toutes les institutions des peuples de l'Europe ; notre Assemblée nationale de 1871 l'a hautement proclamé en définissant le rôle de l'armée permanente dans la nation armée.

Comment la Féodalité entendait-elle ce principe ?

Supposons un instant que, dans un des arrondissements constituant le département montagneux de l'Ardèche, toutes les forces de police soient concentrées au chef-lieu de la sous-préfecture ; les voleurs, les brigands, les assassins auraient beau jeu et jouiraient d'une impunité presque certaine en dépit des facilités de correspondance et de communications que nous devons aux plus utiles de nos inventions modernes. A plus forte raison en eût-il été de même à une époque où de rares sentiers muletiers remplacaient nos routes carrossables.

Administrer, c'est surveiller et prévoir ; or, de loin, on ne peut ni prévoir ni surveiller ; de là la répartition de la gendarmerie en brigades de 4, 8 ou 10 hommes dans les principales localités. Ce principe n'avait point échappé à nos pères et ils l'appliquaient comme nous, quoique sur une moindre échelle. Nous leur avons

Digitized by Google

emprunté non seulement la pratique, mais même le nom et nos policiers s'appellent encore des « gens d'armes », tout comme autrefois. La seule différence, c'est que, dans notre Etat moderne, la gendarmerie tend de plus en plus à constituer un corps spécial tandis que, dans l'Etat féodal, elle ne paraît pas avoir été distincte de l'armée.

Par qui était recrutée, entretenue et nourrie la gendarmerie féodale ? Il serait malaisé de le dire. Si le principe était général, son application était très variable ; les coutumes exerçaient leur influence.

Tout seigneur subalterne qui était devenu assez riche pour entretenir à sa solde un corps d'archers ou d'arquebusiers ou même une compagnie de cavalerie n'hésitait pas à s'entourer de cet appareil de la puissance, qui devait accroître sa clientèle et lui permettre, le cas échéant, de mettre la main sur le pouvoir central toujours convoité. Tel ne paraît pas avoir été le cas des seigneurs de la baronnie de Privas.

Le plus souvent, le baron seul disposait des forces de la communauté et c'était à son appel que se réunissaient les lances qu'il conduisait à son suzerain. Il envoyait des gens d'armes en nombre suffisant dans chaque château lorsque le châtelain ne recevait pas l'ordre de les lever lui-même. Ces hommes étaient logés et nourris par le seigneur, et alors ils ne recevaient du baron que la demi-solde ; leur nombre était restreint : 10, 8, 4 ou même 2 soldats formaient toute la garnison d'un château (1).

En temps de paix, les gens d'armes assuraient la police et ce service était facilité par la situation des châteaux à proximité des principales voies de communication. Ils prêtaient main-forte aux habitants, qui ne ménageaient rien pour pourvoir par eux-mêmes à leur sécurité, la visite attentive de quelques antiques maisons des environs de Privas ne nous a laissé aucun doute à ce sujet. D'ailleurs l'action de la justice plus difficile à exercer que de nos jours, était appuyée par une plus grande sévérité des lois réprimantes ; il n'était pas rare de voir le vol puni de mort. Il ne fau-

(1) Voyez, à ce sujet les *Commentaires du Soldat du Vivarais*. — Voyez aussi : Archives dép. C. 1156. — En 1590, la solde était de 3 écus par mois pour la paye, la nourriture et l'entretien.

Digitized by Google

drait pas chercher dans ces sévérités, qui peuvent nous sembler excessives, une preuve de la barbarie de ce qu'on a appelé « des siècles de ténèbres » ; la société se défendait comme elle pouvait, n'ayant pas à sa disposition les ressources dont nous usons aujourd'hui pour assurer l'ordre.

En temps de guerre, les gendarmes servaient à encadrer les paysans qui cherchaient un refuge derrière les murs du château. La plupart des châteaux des environs de Privas pouvaient être défendus par 20 ou 30 hommes ; trois ou quatre gendarmes suffisaient à diriger cette petite troupe sous le commandement du seigneur.

Il arrivait parfois qu'en vue de parer à un danger particulièrement pressant, les défenseurs recevaient l'appoint d'une troupe spéciale souvent désignée sous le nom de « sauve-garde ». C'est ainsi que, en 1427, les moines de Charay reçurent le concours du petit corps que leur amena Guillaume de Presles.

Tous les châteaux étaient pourvus d'un corps de garde spécialement affecté aux gens d'armes ; ce local servait de casernement aux défenseurs lorsque la forteresse était assiégée.

Quel était le rôle des châteaux en présence de l'ennemi ? Nous l'avons dit : ils signalaient l'attaque et lui opposaient une première résistance. Leur situation topographique leur permettait de communiquer optiquement avec Privas suivant la méthode romaine et gauloise, c'est-à dire au moyen de feux.

L'ennemi trouvant devant lui un obstacle pouvait le tourner ou l'attaquer, comme il le fit à Entrevaux et à Charay pendant la guerre de Cent Ans ; à Chaylus, à la Tour du Lac et à Coux pendant les guerres de religion.

De nos jours, la puissance et la portée des armes à feu sont devenues telles qu'elles suffisent à interdire par un feu croisé l'accès de la zône souvent considérable de terrain (parfois 10 kilomètres) qui sépare deux points fortifiés convenablement choisis.

Il n'en était pas ainsi autrefois, et il ne pouvait venir à l'idée des chefs féodaux d'établir des châteaux séparés seulement par un intervalle égal à la double portée d'un jet de pierre ou d'une balle de mousquet ; mais ils comptaient sur la puissance *offensive*

Digitized by Google

inhérante à toute forteresse commandée par un chef courageux et hardi.

Sans doute un adversaire pouvait facilement se glisser entre Entrevaux et la Tour du Lac; mais rien n'empêchait les seigneurs de ces châteaux de ne laisser derrière leurs murs que la garnison strictement nécessaire à leur défense et de sortir, avec une troupe spécialement choisie, sur les flancs ou les derrières de l'assaillant pour piller ses convois, retarder sa marche, jeter dans sa petite armée le trouble et la panique, qui sont la conséquence générale et font la valeur de ces sortes d'attaques.

Encore une fois, il ne faut pas oublier que la guerre se faisait sur une très petite échelle et qu'un corps de 20 ou 30 hommes représentait, à cette époque, un effectif sérieux. Il pouvait se faire d'ailleurs que ces fractions fussent renforcées par des troupes provenant de châteaux non menacés ou de la défense centrale. On sait que Coux fut attaqué, sur les derrières de Montmorency, par une colonne de Huguenots appuyés aux cavernes de la Jobernie. Cette attaque de revers provoqua un grand émoi parmi les catholiques.

Jamais Louis XIII, malgré les forces importantes dont il disposait, n'aurait pu librement assiéger Privas, s'il avait laissé derrière lui Chaylus, la Tour du Lac et Entrevaux. Richelieu ne put pas dormir tranquille dans ce dernier château tant que Veyras, qui avait été fortifié, ne fut pas occupé par les troupes royales.

Si l'agresseur voulait percer entre deux châteaux, il devait forcément les masquer, c'est-à-dire faire surveiller chacun d'eux par un détachement d'un effectif au moins égal à sa garnison ; encore avait-il toujours à redouter les sorties des châteaux plus éloignés.

Ces principes sont encore de règle dans l'art militaire moderne.

« Les peuples, a écrit Duclos, ont, comme les individus leurs caractères distinctifs, avec cette différence que les mœurs particulières d'un homme peuvent être une suite de son caractère, mais elles ne le constituent pas nécessairement ; au

Digitized by Google

lieu que les mœurs d'une nation forment précisément le caractère national ».

Blotties derrière les cratères ou les coulées basaltiques de leurs volcans comme derrière des citadelles, les peuplades du Vivarais ont. de tout temps, formé une petite nation ayant un caractère tout spécial dans lequel dominent les instincts guerriers. C'est à juste titre qu'un écrivain éminent, M. le Marquis de Vogüé, a pu dire que la géographie est au début de toutes les histoires, qu'elle en explique l'origine et souvent même le développement. Sans cesse en lutte contre la nature avare pour eux sinon de ses beautés, du moins de ses richesses, les habitants du Vivarais semblent avoir puisé dans le sol même leur rude énergie.

A tous les âges de leur histoire, la géographie a fait de leur pays une région frontière naturellement fortifiée. Séparant les vallées du Rhône et de la Loire, leurs montagnes leur ont permis de se défendre contre les flux humains suivant ces deux grandes voies d'invasion.

Rendus fermes et audacieux par la continuité même de leurs efforts, ils osèrent attaquer les armées de Rome à l'époque de sa plus grande puissance. Leur territoire servit de marche aux Gaulois contre les Romains avant de servir de protection aux Romains contre les Arvernes. Longtemps, il fut le poste avancé de l'empire germanique après avoir vu passer les invasions torrentielles des Vendales, des Wisigoths et des Burgondes. Au cours des guerres de religion son sol fut longtemps abreuvé du sang de ses enfants ; ceux qui avaient combattu ensemble les Routiers et les Angles, se battirent entre eux avec une sauvage bravoure. En 1814, les montagnes vivaroises marquèrent le terme de l'invasion autrichienne, et les sentinelles allemandes troublèrent de leur « Wer da » les solitudes de l'Escrinet. En 1870 les soldats ardéchois essayèrent vainement de venger cette insulte à leur pays natal ; ils combattirent vigoureusement comme ils avaient déjà combattu sous les drapeaux révolutionnaires et sous les aigles impériales, plus de quatre cents d'entre eux s'immolèrent inutilement sur l'autel de la Patrie. On les voit actuel-

Digitized by Google

lement résister à l'invasion lente des doctrines antimilitaristes et se préparer quand même aux revanches futures.

Qui pourrait s'étonner que cette race combative, pratiquant toutes les vertus guerrières : le courage, la sobriété, l'endurance, ait servi de refuge à l'art militaire de l'antiquité et conservé intacts, à travers la Féodalité, les grands principes que Vauban devait remettre en lumière ?

F. DE P.

Digitized by Google

CLAUDE DUPUY, FONDEUR

En 1894, M. Edouard André, archiviste de l'Ardèche et correspondant du ministère de l'Instruction publique, a découvert dans le dépôt de nos archives un document fort intéressant pour l'histoire de l'art campanaire, en France. C'est un contrat pour la fabrication d'une cloche à Annonay, en 1335, pour l'église paroissiale Notre-Dame, érigée en collégiale par une bulle d'Innocent VIII. « Cette église était pourvue d'une vieille cloche appelée *Valauzan*. Guigues Assalein, clerc, s'engage à la fondre et avec le métal, augmenté de 3 quintaux tant d'airain que d'étain, à en fabriquer une plus grosse Faute de connaître le poids de l'ancienne cloche, on ne saurait évaluer celui de la nouvelle. Il ne pouvait être médiocre, puisqu'on prévoit l'emploi de dix ouvriers pour son montage. Le fondeur était tenu de la livrer dans le clocher, tout installée, de bonne qualité et de sonorité parfaite, munie de ses ferrements et prête à être mise en branle. Tous les dépens sont à sa charge. Si l'instrument présente quelque défectuosité, on pourra en imposer la refonte au fondeur jusqu'à entière satisfaction. Hugues et André Fayas sont constitués juges en cette matière. Pour son salaire, Guiges Assalein recevra 16 florins d'or et 1 livre. Il est convenu que sur cette somme, il touchera, à titre d'avances, 40 sous tournois et tous les frais nécessités par l'opération. En outre, une clause de contrat stipule que le prieur de Notre-Dame fournira la nourriture au maître fondeur et à ses aides, au nombre de deux, pendant un mois, et, le jour de l'installation de la cloche à dix personnes.

L'acte dressé par devant notaire à Annonay, est daté du 20 juin 1335. A l'original, sur parchemin, étaient appendus trois sceaux, dont il n'est resté que les attaches. » (1)

La découverte de M. André nous a donné l'idée de rechercher s'il n'y avait pas d'autres fondeurs dans l'Ardèche. Nous avons

(1) *Revue du Vivarais* du 15 juillet 1894. Note de M. d'Albigny.

Digitized by Google

découvert Claude Dupuy, maître fondeur, du lieu de Montcouquiol, commune de Chassiers.

En 1624, les protestants d'Aubenas se décidèrent à faire fondre une cloche pour leur temple Le 12 août on acheta deux quintaux de métal à 50 livres le quintal. Le prix fait pour la fonte fut passé verbalement le 24 août par le sieur de la Borie à Me Claude Dupuy, fondeur de Chassiers.

Le 25 septembre 1624 Me Claude Dupuy donne quittance de 110 livres à Me Jean de la Faysse, notaire royal d'Aubenas et syndic des habitants de la religion réformée de la dite ville, et de 20 livres à Me Maurice du Sault, aussi notaire royal de la dite ville. Sur cette somme de 130 livres, 114 livres représentent le prix du métal fourni par Claude Dupuy, à 11 sols la livre et le reste, soit 16 livres était pour la façon.

(Daniel Arcajon, notaire d'Aubenas, registre de 1624. f° 315. Etude de Me Lauriol.)

Note de M. Auguste Le Sourd.

En 1651, Claude Dupuy fondit la cloche de la chapelle de Notre-Dame de Pitié à Montpezat. « Le dixième de février mil six cent cinquante un, par devant Me Galois, les consuls Jacques Chambon et Mathieu Florançon ; Jacques Laplanche, greffier, Louys Tarandon, procureur d'office, Jean Bonnet, Jean Olier, de Montpezat, déclarent par ce contrat que leur communauté doit à Claude Dupuy la somme de deux cent soixante neuf livres pour reste de la façon, refonte et fourniture du métail faite par luy pour la cloche de l'église ou chapelle de Notre-Dame de Pitié dudit Montpezat, suivant le contrat de prix fait devant mestre Nicolas Laplanche, le septième d'avril mil six cent quarante quatre. »

*
* *

Quand Claude Dupuy eut fondu la cloche de Montpezat, il fondit celle de la chapelle de Saint Benoît à Chassiers. Voici ce que nous lisons dans le registre des délibéraiions de la confrérie des pénitents bleus de Chassiers, fondée en 1584 :

« Le lendemain de la Noël, vingt-septième décembre mil six

Digitized by Google

cent cinquante quatre. fut proposé aux confrères, assemblés dans leur chapelle, par le sieur Rouchon, recteur que la cloche était fort petite et le son en était mauvais, en sorte que la plupart des confrères n'entendaient sonner les offices, et qu'il serait nécessaire de la faire refondre et de la faire un peu plus grande ; sur quoi il fut d'avis par tous les confrères assemblés que ladite cloche serait refondue et augmentée : auquel effet ont prié M. le recteur d'en bailler le prix-fait au sieur Dupuy, un de nos confrères, et faire le tout au meilleur ménage qu'il se pourra pour le bien de la chapelle, le tout à l'honneur et gloire de Dieu.

Le dimanche 17e jour du mois d'octobre 1655, les confrères étant assemblés dans leur chapelle de Saint-Benoît pour y faire et réciter l'office, et leur cloche ayant été refondue par le sieur Dupuy, maître fondeur du lieu de Montcouquiol, l'un de nos confrères très dévot, il l'aurait fait porter dans ladite chapelle ; laquelle ayant été bénie par M. Anne de Fages, official de Largentière et curé de Largentière, ledit recteur aurait prié M. Anne de Lamothe, président, d'en être le parrain et damoiselle Gabrielle du Haut-Villar femme du sieur Martinent d'en être la marraine ; toutes lesquelles cérémonies ayant été faites avec grand zèle et dévotion. la messe dite et le *Te Deum* fini, le sieur Rouchon, recteur, aurait payé au dit sieur Dupuy, fondeur, la somme de quarante-cinq livres à quoi se montait tout le métal et l'augmentation de la dite cloche et autres fournitures par lui faites ; de laquelle somme le dit sieur Dupuy aurait donné quittance au dit sieur recteur, au bas du rôle qui fait pour le payement et le tout en l'honneur et gloire de Dieu ».

* * *

Il nous semble avoir vu, il y a quelques années, un document où il est question d'un prix-fait pour la fonte d'une cloche fournie par Dupuy, maître fondeur de Chassiers aux Pères Recollets de Largentière, et si nous avons bonne mémoire, une des cloches de l'église de cette ville est signée Dupuy ; il n'y aurait rien d'étonnant que ce ne soit la même cloche, tout comme la chaire provient du couvent des Cordelliers. Quoiqu'il en soit

Digitized by Google

il est plus que probable que *Maître Dupuy* a dû fournir des cloches à bon nombre de paroisses On nous avait dit qu'il avait fondu une des cloches de l'église d'Ailhon, mais nous avons découvert, par une brochure de M. Mazon que la plus grosse cloche avait été faite par Valeton en 1673, contemporain avec Claude Dupuy.

Dans la relation de la révolte du Roure, nous voyons souvent le nom de Dupuy, de Chassiers, envoyé comme député vers le Roi, avec Constant, de Marconaves.

Henry VASCHALDE.

Digitized by Google

ESSAI DE PROGRAMME
DES ETUDES PRÉHISTORIQUES
DANS LE BAS-VIVARAIS

S'il est hors de conteste que le Bas-Vivarais ait été un séjour de prédilection pour l'homme préhistorique — à tel point que ce terroir constitue un merveilleux champ d'études — il est évident aussi que l'observateur se trouve ici dans des conditions particulières, imposées par le milieu géologique même.

Je ne veux parler que des temps quaternaires.

Je ne sache pas en effet que la délicate question des industries humaines tertiaires ait été jamais abordée dans notre région, — à tort, peut-être.

Les niveaux géologiques, qui ont, au Puy-Courny, par exemple, donné des éolithes, n'affleurent-ils pas sous les basaltes d'Aubignas, où le Tortonieu (miocène supérieure) est nettement représenté, avec sa faune (rhinocéros, hipparion, machairodus etc.) (1), sans que nous ne connaissions aucune découverte dans ce milieu, de cailloux éclatés — prêtant à la discussion (2) (soit qu'ils n'y existent réellement pas, soit qu'ils aient passé inapperçus ? La découverte de quelque fait nouveau, permettant d'élucider les questions si obscures de l'existence dans le miocène de cailloux présentant des traces d'utilisation. ou d'actions naturelles spéciales, récompenserait (soit dit en passant) amplement les géologues qui s'intéressent à notre pays.

*
* *

Quoi qu'il en soit, l'époque géologique suivante, qui intéresse surtout le préhistorien, le quaternaire, se présente dans le Bas-Vivarais avec une physionomie générale qui impose en quelque sorte au programme de travail une allure spéciale.

(1) V. Durand. Les volcans du Vivarais. Chronologie.

(2) Les discussions à propos des Eolithes. Rapports du Congrès de l'Afas. Dr Lucien Mayet Lyon 1906. Clermont 1908.

Digitized by Google

Notre région fait en effet partie de la Province quaternaire méridionale. Ici se montre partout la roche du grand soubassement secondaire Pendant le quaternaire, nos cours d'eau ont déjà eu un régime torrentiel, se déversant à forte pente dans le Rhône et la mer sans permettre jamais des dépôts de limons bien caractérisés qu'ont laissés, par suite de leur régime bien différent, les cours d'eau quaternaires de la province Nord (1). Des lits de cailloux, sans apparence de stratification, c'est toute la représentation de notre quaternaire. Nous pouvons donc établir que ce n'est qu'exceptionnellement que se présentera une superpositon des niveaux géologiques nettement définies — et que nous n'aurons que rarement. si non jamais, la chance d'établir une Chronologie de nos trouvailles qui soit en rapport avec la Chronologie générale.

La basse vallée du Chassezac constitue peut-être la seule exception à cette règle. Dans la célèbre plaine qui s'étend de Berrias à Auriolles le régime des eaux, dont l'écoulement étant étranglé au confluent de l'Ardèche et par le long défilé du Pont d'Arc à St-Marcel, semble avoir permis des dépôts alternés de limons et graviers où des trouvailles heureuses seraient certainement repérées avec quelque précision. C'est ainsi que sur la tranche de la berge de la rive droite, entamée chaque année davantage par les crues, j'ai pu noter le niveau néolithique, dans le 2e banc — dépôts de pentes probablement superposés au quaternaires — 0,70 environ au dessous de la surface, et des foyers plus profonds, dans les 3e et 4e bancs — foyers malheureusement sans autres vestiges humains que le charbon.

Je crois donc que dans nos stations de surface, sur les pentes, les terrasses, les sommets ou les plateaux, le mélange des industris sera la règle, et le diagnostic de leur époque ne pourra être établi que d'une façon toute relative et toujours discutable. (2) d'après les seuls types de ces industries.

C'est l'impression qui se dégage d'ailleurs des travaux de nos prédécesseurs, qui toujours dans les stations de surface ont

(1) A. J. Rutot. Bulletin de la Société Préhistorique de France, 1908.

(2) Voir les discussions typiques à ce propos dans le Bulletin de la Société d'Anthropologie. Dr P. Reymond *Gisements Moustériens* dans le Gard.

Digitized by Google

observé les mélanges des industries les plus diverses. du romain au paléolithique et ont fondé leur chronologie sur le seul aspect des piéces. Je n'ose même pas excepter la découverte faite par M. Chiron (L. Chiron, la Préhistoire en Vivarais, Rev. Viv. t. I. p. 254-256) de coups de poings de *type* Chelléen, dans des graviers remaniés, provenant, dit-il d'un gisement quaternaire inférieur — situé sur le flanc de la montagne de Chaveyrac (Saint-Just-d'Ardèche). Car je crois bien que c'est le « coup de poing Chelléen » qui a daté le gisement où il n'est question que de cailloux et nullement d'une faune quaternaire inférieure, et où les recherches ne paraissent pas avoir été poussées plus loin.

Dans les astantions souterraines, non remaniées, bien entendu, la superposition des industries fournira sans doute les bases d'une chronologie — mais toute relative, et disons le bien, sans rapports avec la chronologie générale. Ces dépots infraterres s'étant effectués dans des conditions toutes particulières. Cependant, nous ne saurions trop engager les chercheurs à repérer avec soin tout spécial les divers niveaux de leurs fouilles, en attribuant à chaque niveau leurs trouvailles — et en prenant grand soin d'identifier les fossiles rencontrés, aussi bien humains qu'animaux — la paléontologie des cavernes donnant le seul repère vraiment scientifique permettant de dater les industries contemporaines (de même niveau). Mais gardons toujours la plus grande méfiance envers la plus vierge en apparence des grottes. Des causes accidentelles arrivent à perturber des stratifications qui sembleraient intactes — et à fausser gravement des interprétations chronologiques — tels sont les effondrements fortuits de couches stalagmitiques, le travail souterrain des blaireaux (1) et soumettons toujours nos trouvailles à la plus stricte des critiques.

Cependant, le préhistorien trouve dans le Bas-Vivarais, le moyen d'exercer son activité et de recueillir des documents présentant une grande valeur scientifique, tout en n'abordant

(1) C. J. Le travail de M. Muller. La grotte du Troup au Loup (La Buisse) mélanges industriels dus à des remaniements du sous sol par des terriers de blaireaux. Congrès de Clermont 1908.

Digitized by Google

que d'une façon extrêmement prudente les questions de chronologie.

Je veux dire que, devant l'abondance des vestiges préhistoriques, dans un rayon très limité et très facile à explorer, (grottes, abris, fonds de cabane, camps et enceinte, dolmens, mégalithes). Nous devons nous attacher spécialement à un travail de TOPOGRAPHIE.

Il faut que tout lieu présentant une trace quelconque de l'activité humaine (que ce soit l'endroit ou l'on découvre un outil, ou un fragment de poterie — que ce soit une grotte, un dolmen, un megalithe, une levée de terre) qui sera rapportée à l'époque d'avant l'histoire, soit dorénavant pointé et repéré sur une carte. C'est ainsi seulement que s'échaffaudera le travail d'ensemble qui nous donnera une idée précise de la vie des groupements humains préhistoriques dans nos régions.

Il me paraît d'ores et déjà, après des recherches qui sont loin sans doute d'avoir la profondeur nécessaire, que l'on arrivera à établir les rapports précis qui existent vraisemblablement entre les positions topographiques des diverses stations et des divers monuments. Je veux dire que dans des conditions de terrain analogues, ce n'est pas le hasard pur qui a déterminé l'occupation d'une grotte, d'un promontoire, l'établissement d'un dolmen. La loi des groupements selon une norme préétablie, qui pourra devenir signalétique d'un groupement et *ethnique* se dégagera des travaux qui s'assujetiront à considérer *le lieu d'une trouvaille comme plus important que la trouvaille elle-même.* Entre diverses cavernes ou abris, près d'un cours d'eau ou d'une source, le choix fut imposé par les tendances et les habitudes sociales, le dolmen ou le megalithe s'érigèrent d'après des rites, en des places en rapport immuable avec l'habitation, le camp ou la vedette furent établis selon des règles de stratégie, la cabane et le village, selon les coutumes agricoles, pastorales ou industrielles — et l'ensemble dans un ordre qui doit caractériser les hommes et l'époque — avec des variations imposées par le sol (mais variations non primordiales).

Cette étude méthodique doit comprendre l'étude des vallées principales et accessoires et remonter ensuite à l'étude des pla-

Digitized by Google

teaux délimités par ces vallées. Sur ces plateaux le centre de recherches doit évidemment être la source à débit permanent.

Je citerai deux exemples, dans la région de Joyeuse.

Vallée de la Beaume, du pont de Joyeuse à l'embouchure dans l'Ardèche.

Vallée de la Ligne et de l'Ardèche depuis le confluent de ces deux rivières jusqu'au confluent de Chassezac.

Vallée du Chassezac, de Casteljau au confluent de l'Ardèche.

Dépression de Blajoux. (plaine de Laurac-Rosières).

Délimitant deux plateaux :

Plateau de Chapias, limite : Beaume, Ardèche, Ligne, Blajou.

Plateau d'Auriolles, limite : St-Alban, Chandolas, Assions.

Une fois tracées les grandes lignes de ce cadastre préhistorique, je voudrais que chaque chercheur l'utilise pour repérer ses découvertes et chaque document (si l'on veut bien ne plus donner comme ultime but à la préhistoire, la recherche de bibelots plus ou moins artistiques) ajoutera ainsi à sa valeur intrinsèque, souvent minime, une valeur indiscutable provenant de la circonstance de la trouvaille, et des rapports topographiques du lieu où elle a été effectuée avec les autres lieux déjà repérés et les documents qu'ils ont eux-même fournis.

Nous n'épuiserons plus alors nos ressources ni nos efforts, en ces recherches sporadiques, dont les résultats sont trop souvent accompagnés dans les compte-rendus de considérations à allure généralisatrice, mais surtout prématurées et contredites si facilement ; et si jamais, comme je le souhaite, se réveillaient les zèles endormis depuis l'âge d'or des de Malbos et des Ollier de Marichard, nous n'aurions entre chercheurs, ni jalousie, ni rivalités, travaillant tous à l'œuvre commune.

Je pense même que cette préoccupation d'un plan d'ensemble à exécuter, engagera à fouiller plus exactement les détails des trouvailles, et que la localisation et la physionomie particulière de nos industries préhistoriques empruntera à ce travail un relief intéressant.

Il est évident, qu'après un travail d'ensemble, les documents se classent d'eux-même, et que, par exemple, l'histoire si

Digitized by Google

spéciale et encore si obscure de notre néolithique local arrivera à être écrite avec sécurité.

J'ai déjà exposé la physionomie de cette industrie, riche en céramique et pauvre en silex, industrie dont les produits étaient utilisés aussi volontiers semble-t-il, en plein air, sur les terrasses au dessus des rivières, que dans les grottes ou sous les abris. Industrie qui est, si j'ose dire, un reflet du sol même où l'argile abonde mais où manquent les pierres à tailler et à polir. Mauvais fabriquants d'outils, maladroits parce que mal servis par la matière première, nos néolithiques furent de merveilleux potiers et j'espère pouvoir élucider les règles de leur technique, la composition intime d'une pièce de céramique devant, je pense, dater une industrie aussi sûrement que la disposition des retouches sur un caillou.

La découverte d'ateliers locaux de poterie, nous dira sans doute quelles pièces sont indigènes, quelles importées. De même pour les plus rares ateliers de taille des silex, les beaux instruments ne sont pas, je crois, de fabrication locale. La topographie, la situation des ateliers, la comparaison des produits avec les produits voisins, l'étude des chemins par eau et par terre unissant les diverses stations, nous donneront l'origine des objets importés, les voies d'échange et de commerce des vases, des armes, des outils, et ensuite du métal.

Elargirai-je ce programme ?

J'ai, à dessein, négligé toute l'anthropologie, non qu'elle ne m'inspire un profond respect, et que le fossile humain soit exceptionnel. Mais il est évident qu'un beau crâne attirera toujours le crâniomètre; et que nos fouilleurs ne laisseront pas échapper un document de cette valeur. La mensuration anthropométrique ne doit constituer d'ailleurs qu'un chapitre du grand livre que nous avons à écrire.

Le hasard et le bonheur des découvertes imposera à tel ou tel chercheur, telle ou telle spécialisation. Mais en se renfermant rigoureusement dans le cadre que j'ai essayé de délimiter — bien sommairement et bien imparfaitement, en donnant toujours la position de nos trouvailles, *d'abord dans l'espace* — en repé-

Digitized by Google

rant toujours *sur le sol*, plutôt que dans le *temps* puisque notre chronologie est sujette à caution, nous échapperons à la grave critique que j'ai entendue formuler contre un des plus illustres de nos prédécesseurs : ravageur de cavernes. Ce gros mot, malheureusement, avait quelque apparence de justesse, puisque des travaux qui auraient pu avoir une extraordinaire valeur, il ne reste rien, que quelques bibelots, sans valeur puisque sans indication d'origine, dont l'histoire générale ne peut tirer aucun parti, et que le souvenir de belles choses disparues, dispersées, à jamais perdues pour la science.

Dr J. JULLIEN.
(de Joyeuse).

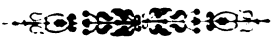

Digitized by Google

SURVILLE

Surville (1), **seigneurs de Surville, Gras, Saint-Montan, les Hermessènes, Cousignac, Malaval, Forton, etc,** (2).

Armes : *D'azur à trois roses d'argent deux et une, au chef d'hermines.*

Il est à peu près certain que les Surville *(Supervilla)* sont originaires du château de ce nom dans la paroisse de Vesseaux. Cette opinion est appuyée par des faits certains tels que la possession très ancienne du château, des donations et des actes divers. Bérenger de Surville est bien dit, dans son contrat de mariage, gentilhomme du diocèse de Nîmes, mais c'est un fait isolé, probablement une erreur de notaire, car ses ancêtres habitaient le château de Surville, et son oncle était prieur de Vesseaux.

Quoi qu'il en soit, après le mariage de Bérenger, les Surville appartinrent sans conteste au Vivarais, où ils formèrent trois branches qui s'éteignirent successivement et dont des descendants par les femmes reprirent le nom, circonstance qui occasionna fréquemment des confusions quant aux véritables descendants de la souche mère.

Cette famille, d'une noblesse égale à celle de bien d'autres familles de la province, n'est remarquable ni par ses richesses, ni par d'illustres alliances, ni par les honneurs ou charges dont elle a été pourvue. L'histoire des Surville, simples gentilshommes de campagne, ne nous montrerait que de fidèles et dévoués serviteurs de Dieu, de leur Roi et de leur Pays, s'il ne brillait parmi eux deux grandes personnalités, l'honneur de leur famille

(1) Nos Surville du Vivarais n'ont rien de commun avec d'autres familles qui portent le même nom, entre autres : les Surville d'Eybens, en Dauphiné, venus d'un Jean de Surville anobli en 1643 par le duc de Savoie et en 1646 en France ; et les Surville du département du Gard, quoi qu'en dise Louis de La Roque, dans le *Bulletin héraldique* d'avril 1895, p. 239, leur attribuant indûment les armes de nos Surville.

(2) Surville, paroisse de Vesseaux ; — Gras, commune du canton du Bourg-Saint-Andéol ; — Saint-Montan, id. ; — les Hermessènes, commune de Gras ; — Cousignac, commune du Bourg-Saint-Andéol ; — Malaval, commune de la Gorce ; — Forton, paroisse de Freyssenet.

Digitized by Google

et la gloire de notre petite province : nous voulons parler de cette femme illustre, connue jusqu'à nos jours sous le nom de Clotilde de Surville, et de son dixième descendant, le marquis de Surville, le dernier de sa maison, victime de son dévouement à sa Foi, à son Roi et à la France.

Il ne peut entrer dans notre cadre de rechercher si Clotilde est bien l'auteur des poésies charmantes qui ont été attribuées au marquis de Surville. Bien des chercheurs savants et patients se sont occupés de cet intéressant sujet, en sorte qu'aujourd'hui chacun s'est formé une opinion.

Après avoir lu et étudié attentivement tout ce qui a été écrit pour ou contre, et avoir comparé avec nos propres recherches, nous nous faisons un devoir de faire notre profession de foi en faveur de Clotilde C'est bien certainement elle qui est l'auteur poète du XVe siècle. Ces admirables pensées rendues dans un langage si pur ne peuvent être l'œuvre d'un homme et surtout d'un homme du dix-huitième siècle. Nous reconnaissons volontiers que M. de Surville avait du talent, et que, nourri des œuvres de son aïeule, il a probablement voulu les faire connaître et les sauver de l'oubli.

Il est possible, et même probable, qu'il s'est permis de faire quelques retouches et de combler quelques lacunes du manuscrit, comme on prétend que l'avait déjà fait en 1648 une intéressante et savante descendante de Clotilde. Ce qui est certain, c'est que le marquis, dans l'impossibilité de se procurer des documents généalogiques suffisants, ou ne voulant pas se servir de ceux que nous connaissons, a inventé les noms fantaisistes de Clotilde, ainsi que ceux de ses père et mère, quoiqu'il connût très bien le nom de son aïeule puisqu'il l'appelle Clotilde de Vallon-Chalys ; seulement il change Marguerite pour Clotilde, nom plus poétique, et accole à Chalys Vallon, comme plus illustre.

Mais à part ces inventions, bien excusables, nous croyons fermement que Marguerite Chalys, épouse de Berenger de Surville, est réellement l'auteur du recueil de poésies connu sous le nom de Clotilde de Surville.

Quant au marquis lui même, on nous excusera de nous être

Digitized by Google

étendu outre mesure sur les événements palpitants d'intérêt qui ont rempli sa noble vie, si intimement liée aux époques troublées et agitées de la France en général et de notre Vivarais en particulier.

Simon de Surville est le premier que nous connaissions, par la reconnaissance d'une terre, à Saint-Privat, près Vesseaux, en 1304.

Il épousa Agnès de la Blachère, fille de Pons.

Après lui nous trouvons Guillaume, probablement son petit-fils, car Simon étant déjà majeur en 1304, ce ne peut être son fils qui, un siècle après, est mentionné parmi les sept chevaliers français qui combattirent en 1402, contre sept chevaliers anglais, ayant à leur tête Armand Guilhon de Barbazan (1). Les Anglais furent battus dans ce combat, livré en Guyenne près de la tour de Montendre, dans les environs de Blaye.

Guillaume de Surville reçut une investiture du Prieur de Vesseaux le 20 juin 1414.

Il dut épouser *N*. Jourdan (2).

D'après une note communiquée par M. Henry Vaschalde, Simon et Agnès de la Blachère, eurent un fils, Etienne-Théodore, chevalier en 1348, marié à Victoire-Alexie d'Estaing, dont il eut :

1° Gonon, vivant à Rochemaure, vers 1377, possesseur de plusieurs héritages ;

2° Jacques Reymond, chevalier, tué en 1406 ;

3° Firmin, écuyer, coseigneur de Rochemaure, en 1391.

Et probablement Berenger. Tout cela étant incertain nous ne pouvons faire partir la filiation que de Bérenger, car les noms de ses père et mère ne sont pas mentionnés dans son contrat de mariage.

---

(1) Hénault, *Abrégé de l'Histoire de France*.

(2) Voir le Contrat de mariage de Bérenger, dans lequel il est dit neveu d'Antoine Jourdan, prieur de Vesseaux ; ce qui ne veut pas absolument dire que la sœur du prieur, fût la mère de Bérenger.

Digitized by Google

I

Bérenger de Surville, que l'on croit né en 1407, se maria sûrement, en 1427, et n'aurait vécu que vingt-sept ans.

Nous croyons devoir rapporter en entier son contrat de mariage extrait du *Manuale notarum Antonii de Brione, notarii Privacii*, allant du 27 mars 1427 au 12 novembre 1428, registre de 107 feuillets, appartenant à M. Henri de la Garde, de Privas et découvert et déchiffré par M. Henri d'Audigier.

Le même *Manuale* dans un acte du 12 novembre 1427, désigne Marguerite Chalys, comme veuve d'un premier mari, nommé Reymond du Bois *(de Bosco)*, du lieu de Barrès.

Marguerite devait à la date de son mariage être âgée de plus de vingt ans et de moins de vingt-cinq, ce qui correspond exactement à la date de 1405 ou 1406 indiquée par la légende, comme étant celle de la naissance de Clotilde.

« Mariage de noble Bérenger de Surville, du diocèse de Nîmes, « d'une part, et d'honorable dame Marguerite, fille de vénérable « feu messire Pierre Chalys, d'autre part.

« Au nom du Seigneur, Amen

« L'an du Seigneur 1427, le 4 janvier, des négociations ver- « bales en vue d'un mariage ayant eu lieu, pour la plus grande « gloire de Dieu entre noble Béranger de Surville, du diocèse « de Nîmes, et plusieurs de ses parents présents au nom dudit « noble d'une part, et honorable dame Marguerite, fille de véné- « rable feu messire Pierre Chalys, d'autre part.

« Ledit futur mariage ayant été d'ailleurs convenu par serment « entre les parties, pour la dot à fixer, a personnellement com- « paru devant nous Louis Riffard et Antoine de Brion, notaires, « ladite Marguerite future épouse, dans la plénitude de sa cons- « cience et de son plein gré, avec la volonté et le consentement « de ses amis, laquelle s'est constituée en dot, son futur époux « acceptant, savoir : tous et chacuns ses meubles et immeu- « bles, droits et actions qu'elle a et possède actuellement où « qu'ils soient, excepté cependant ceux qu'elle a aux lieux de « Rochemaure et de Sceautres ou sur le terroir de ces deux

Digitized by Google

« localités, avec leurs droits et appartenances desquels biens « l'épouse veut pouvoir disposer à sa volonté.

« Ladite future épouse faisant et constituant son dit futur « époux vrai maître et administrateur de sa dot, en sorte que « ledit acte étant conclu, il puisse prévoir ce qu'il y a à faire et « ensuite agir en conséquence.

« Et il a été stipulé et convenu entre les particuliers :

« Pour la future épouse, que ledit noble futur époux, aussitôt « le mariage accompli, viendrait dans les biens et le patrimoine « de la dite épouse, et là, avec sa future épouse et sa famille, « c'est-à-dire aux présents lieux de Privas et de Vesseaux devra « prendre leur domicile personnel et y établir ses pénates et qu'il « sera tenu de régir, gouverner, cultiver bien et honnêtement les « biens et le patrimoine de ladite épouse, et de ne pas les dété- « riorer, et qu'il devra recevoir ces biens et ce patrimoine avec « inventaire, et si le cas de restitution survenait, les restituer.

« Item, il a été encore stipulé, que s'il arrivait n'importe quand, « qu'un des futurs époux vint à mourir ou décéder sans enfants « légitimes, issus du présent mariage, un ou plusieurs, le survi- « vant aurait et profiterait sur les biens du défunt de la manière « suivante, savoir : cent écus d'or bons et fins, monnaie légale et « au coin de notre Sire le Roi de France.

« Lesquels cent écus d'or, ledit futur défunt donne de la manière « dite et de plein gré, au survivant dans le cas indiqué à titre de « donation pure comme faite entre vifs en vue du mariage. Et « spécialement ladite épouse a fait ce pacte affirmant qu'elle a plus « de vingt ans et moins de vingt cinq, renonçant expressément au « bénéfice de minorité. Et les cent écus devront être payés par les « héritiers ou successeurs du défunt ou survivant ou aux siens, « sans difficulté, par versements annuels de dix écus d'or avec « intérêts.

« Item, il a été stipulé et convenu : que ledit futur époux, « noble Bérenger, devra acheter pour ladite épouse Marguerite, « des bijoux pour une valeur de vingt-cinq moutons d'or, des- « quels bijoux elle pourra disposer absolument à sa guise, aussi « bien pendant sa vie que pour après sa mort.

« Item a été stipulé que ledit futur époux, devra également

Digitized by Google

« acheter à ladite future épouse des vêtements de noces bons et « en rapport avec la condition personnelle des futurs époux.

Et en outre devant nous, notaires. a personnellement comparu « noble et vénérable Antoine Jourdan, prieur de Vaisseaux, oncle « dudit époux, lequel à l'effet de faciliter ce mariage, a donné « par donation, sciemment et spontanément, par donation pure et « simple entre vifs audit noble Bérenger présent, à savoir : cent « moutons d'or bons et fins au coin de notre Sire le Roi de « France. Lesquels cent moutons d'or ledit prieur a promis de « payer exactement audit noble Bérenger, son neveu, ici présent, « à la première requeste s'y engageant sous serment, ou a ses « ayant droit le tout avec intérêt.

« Promettant lesdites parties contractantes d'exécuter fidèle- « ment tout ce que dessus, à l'effet de quoi ces mêmes parties, de « bonne foi y engagent tous leurs biens par hypothèques et « s'obligeant à tout observer, sans jamais rien faire contre ce « quelles ont juré, elles obligent toutes et chacune d'elles, elles et « leurs biens sous le sceau royal du Vivarais et du Valentinois, « comme aussi sous le sceau de Privas et de toute l'autre partie « du territoire du comté de Valentinois et Diois, en deça et en « delà du Rhône, le sceau de Monseigneur l'Evêque de Viviers « et celui de chacune d'elles avec renonciation.

« De tout ce que dessus chacun des dits futurs époux a demandé « qu'il fut pris acte, quand il se pourra et à la discrétion de cha- « cun des notaires, à savoir : ledit futur époux par moi Louis « Riffard, et la dite future, par moi Antoine de Brion, notaires « publics, fait à Privas, au domicile de ladite Marguerite, en « présence des témoins ci-après :

« Noble et vénérable messire Guillaume de Rocles, bachelier « dans l'un et l'autre droit.

« Nobles : ·

« Guillaume Flocart, chatelain de Privas.

« Guillaume de Montgros, ou de Gras.

« Raymond Vieux.

« Hébrard du Cheylar.

« Pierre de Bénéfice.

« Révérends et messires :

Digitized by Google

« Imbert de la Motte, prieur d'Upie en Dauphiné.
« Eloi Charrière, curé de Privas.
« Gonet Allard.
« Antoine Vallat.
« Et de plusieurs autres encore, ainsi que moi, Louis Riffard « notaire, qui suis intervenu dans l'acte ci-dessus, avec maître « Antoine de Brion ».

Bérenger se conformant aux conditions de son contrat de mariage, alla s'établir à Privas et à Vesseaux dans les biens de sa femme.

On a prétendu qu'il fut armé chevalier par le roi Charles VII, ce qui est possible et qu'il fut tué en 1429 au siège d'Orléans, assiégé par les Anglais et défendue par Dunois sous les ordres duquel il servait (1), mais nous sommes en mesure de prouver qu'il ne fut pas tué au siège d'Orléans, car il vécut encore au moins jusqu'en 1459, ayant alors 54 ans, mais nous ne savons quelle fut la cause de sa mort. Ce fut alors que Marguerite inconsolable de la perte de son mari adoré, passa le reste de ses jours, partagés entre l'éducation de son fils et les délassements de la poésie· Celle-ci n'étant inspirée que par son ardent amour pour son époux, sa tendresse pour son « enfantelet », ses doux épanchements avec ses amies et ses chants guerriers en l'honneur des héros de son temps.

Le 20 février 1430, affermage du prieuré de Vesseaux par Mre Antoine. Jourdan, prieur du lieu, oncle de Bérenger, qui se trouve présent à l'acte (Rochette, notaire d'Aubenas).

Dans un autre acte de la même année, c'est Gonet Goys, prieur de Mariac qui afferme le prieuré de Vesseaux au même prix de deux cents florins par an, le titulaire étant Mre Antoine Jourdan, oncle de Bérenger qui figure dans l'acte comme témoin (Rochette, notaire). Les autres témoins sont Mres Humbert Motte et Hébrard du Cheylard qui avaient assisté deux ans auparavant au mariage de Bérenger.

Le 26 juin 1434, il figure comme témoin dans un acte par lequel son oncle, prieur de Vesseaux donne un investiture aux héritiers

(1) Le conseiller de la Boissière, qui s'occupa de recherches sur le Vivarais.

Digitized by Google

de Jean Sanglier, d'Aubenas, de prés achetés par ces derniers aux enchères (Rochette notaire).

Enfin le 29 novembre 1459 il acheta une maison à Antoine Bouchet, de Vesseaux, l'acte porte : *Pro nobili Berengono de Supervilla* (folio 214 du registre coté 192 aux archives de l'Ardèche.)

C'est le dernier document connu sur Béranger qui alors était âgé de 54 ans, ce qui ne prouve pas qu'il soit mort cette année.

Le 11 septembre 1427, huit mois après le mariage de Marguerite. Florence Chalys veuve de Pons de Mourier, testa à Privas instituant légataire universelle sa bien aimée et très chère Marguerite fille de feu son père vénérable Mre Pierre Chalys, licencié en droit.

Si l'on s'en rapporte aux poésies de Clotilde, elle dut mourir âgée de 60 ans, vers 1496, ayant connu ses arrières-petits-enfants et elle n'eut qu'un fils.

II

Jean de Surville. Le terrier du prieuré de Vesseaux de l'an 1472 à 1474 reçu par François Robert notaire royal, décrit trente immeubles appartenant en 1472 à noble Jean de Surville, de Vesseaux fils et héritier de noble Béranger de Surville, succédant à l'héritage de Jean Chalys et d'Alasie sa femme.

Jean épousa disent les uns (La Boissière) Héloyse de Soyons (poésies de Clotilde) Heloysa de Vergy et enfin (Villedieu) Hélène Goyon des Fargiers ou Fargis.

Jean aurait eu six garçons : Firmin, Hugonin, Guillaume, Louis, Blaise Antoine et trois filles, Camille, Rose et Nantilde. Clotilde, leur grand mère, aurait connu ses arrières-petits-enfants : Louis, Bérenger Claude, Marguerite, et serait restée seule avec sa fille Camille, morte âgée de quarante cinq ans, avant son aïeule.

Tout cela est possible, mais nous nous en tenons aux actes que nous connaissons, qui ne donnent que quatre enfants à Jean.

Parmi tous ces noms de femme, nous pensons que la vérité est que la femme de Jean était une Fargier, d'une bonne famille

Digitized by Google

de Vesseaux, qui résidait au petit castel de la Motte, proche Vesseaux.

Jean Fargier de la Motte fit une reconnaissance au prieur de Vesseaux, le 14 septembre 1472. renouvelée de celle faite par Pierre Fargier à Antoine Jourdan, prieur dudit lieu, oncle de Bérenger. Ces Fargier sont alliés aux Mailhan, seigneurs de Lachamp.

A partir de Jean la filiation est prouvée sans interruption par un grand nombre d'actes, mêlés à des masses de papiers d'affaires, qu'a bien voulu me confier M. de Bernardy, de Carpentras, héritier des Bazalgette, qui l'étaient eux-mêmes des Surville.

1° Gonon, qui suit.

2° Firmin, qui nous paraît cependant l'aîné, puisqu'il est demeuré à Vesseaux lorsque les descendants de Gonon allèrent s'établir à Gras.

En 1459, le 12 juillet, il est témoin d'une reconnaissance faite à Gabriel d'Arlempde (Chambonis, notaire)

Le 12 mai 1499, prolongation de délai accordé par noble Firmin *de Supervilla*, de la paroisse de Vesseaux à noble Guigard Bosse, seigneur de Sarjas, de la paroisse de St-Andéol-de-Bourlenc pour un payement de 86 livres (Etienne Sabatier, notaire).

Dans cet acte il est nommé tantôt Firmin, tantôt Bérengon. (Voir ce rameau).

3° Louis, dit Bérengon, reçut en 1514 une pension du Roi, à prendre sur les revenus du Vivarais.

Il paraît qu'il resta au service une partie de sa vie et qu'il ne contracta pas d'alliance.

4° Guillaume, connu par une investiture donnée le 14 février 1496 par Antoine de Lestrange, seigneur de Boulogne à nobles Firmin et Guillaume de Surville, frères, de Vesseaux, à l'occasion de l'acquisition faite par eux de noble Etienne du Chier, de cens à St-Martial (Etienne Sabatier, notaire).

Digitized by Google

III

Gonon de Surville, nommé quelques fois, Hugues ou Hugonin est connu par l'acte d'achat qu'il fit le 20 mars 1515 de 60 sols de rente, de noble Fulcrand Maurel, seigneur de Feugeyrolles. Il est en outre mentionné dans une transaction passée le 10 août 1532 entre Antoine Ier de Surville son fils, écuyer, habitant à Vesseaux et Jean de Malhan, seigneur de Lachamp, au sujet de redevances que Gonon, père d'Antoine y est-il dit, avait achetées de noble Hébrard de Malhan et de son fils Jean (Voir Généalogie de Malhan).

Déjà le 23 septembre 1520, il avait fait une prorogation de payement de cent écus d'or à nobles Jean et Gratien de Gast, seigneurs de Craux et coseigneurs d'Antraigues, père et fils qu'ils lui devaient du chef de feue noble Louise Flandin, femme dudit Jean (Michel Alegre, notaire).

Le nom de sa femme ne nous est pas parvenu, mais nous lui connaissons deux fils

1° Antoine, qui suit.

2° Olivier, dont l'existence nous est révélée par un acte du 15 septembre 1543, adressé à la justice d'Aubenas, afin de désigner un notaire pour lui donner un extrait de la transaction du 10 août 1532, passée par son frère Antoine et Jean de Malhan, reçue Sabatier, notaire, lequel était mort sans en délivrer un extrait en forme.

IV

Antoine de Surville Ier, du nom, seigneur de Gras, Saint-Montan, épousa Marguerite de la Motte, de Gras, mariage rapporté dans le testament de noble Claude de la Motte, écuyer, coseigneur de Gras, du 14 février 1534, par lequel il fait héritier Antoine IIe de Surville, son neveu, fils de sa sœur.

Autre testament du même, du 30 septembre 1535, confirmant le premier reçu Alzas, notaire de Gras (1).

(1) Il y a de fortes présomptions pour croire que cette Marguerite de Lamotte, épousa en deuxième noces Aymé de Chalendar, car on le voit épouser une Marguerite de Lamotte à charge d'en prendre les noms et armes. (Voir Généalogie de Chalendar).

Digitized by Google

Le 4 novembre 1545, il cautionna la dot constituée à Catherine de Surville, fille de Jean, écuyer, de Vesseaux, son frère, à l'occasion du contrat de mariage de la dite Catherine, avec Me Degiffone, notaire du Bourg Saint-Andéol.

Antoine de Surville devint seigneur de Gras, Saint-Montant et Maleval, par achat du 20 mai 1539, de Joachim de Comte, au prix de 526 livres.

Antoine laissa deux fils :

1° Antoine, qui suit.

2° Guillaume dit Bérengon. Le 19 mars 1543, noble et vénérable homme messire Guillaume Bérengon, alias de Surville, chanoine de Saint-Ruf, prieur de Chaudeyrolles, reçut une donation de son frère Antoine (Gillone, notaire).

Il est dit natif de Vesseaux et maintenant habitant à Châteauneuf Mont St-Gerante, au diocèse de Cavaillon.

Il fit son testament, le 17 juin 1573, en faveur de son neveu Jean de Surville, fils de son frère Antoine.

V

Antoine IIe de Surville, coseigneur de Gras, Saint-Montan, Malaval, les Hermessènes, épousa noble Mathiève Bège (1), le 13 janvier 1555, mariage établi par le codicille que fit Antoine, en 1562, par lequel il lègue à son fils François pour ses droits maternels qui lui reviennent de Mathiéve Bège, sa mère, 40 livres, à Catherine et Isabelle, ses filles, 200 livres et à Jean, Gratien, Claude, Olivier et Antoine *le Jeune*, ses fils, 40 livres.

Il importe de rapporter ici le testament de Claude de Lamotte, du 14 février 1534. Noble homme Claude de la Motte, écuyer, coseigneur de Gras et de Saint-Montan, habitant à Gras, fit son testament devant Alzas, notaire, par lequel après avoir réglé ses honneurs funèbres, il lègue à nobles Jean et Antoine, ses fils, 200 livres, payables lorsqu'ils trouveront leur profit et utilité et jusqu'alors nourris et entretenus sur ses biens. Il lègue à noble

(1) Bège : *D'azur à trois croisettes d'or deux et une au chef emmanché d'or de trois pièces et deux demies.*

Digitized by Google

Marguerite de la Motte, sa fille. lorsqu'elle se mariera, 200 livres et jusqu'alors entretenue sur ses biens. Il lègue à Antoinette (nom illisible) sa femme, des revenus et il institue héritier de tous ses biens noble Antoine de Surville, de Vesseaux, son neveu, du chef de sa sœur, par lequel il veut être payé les frais funéraires et autres choses et veut icelui testament être le dernier.

Antoine de Surville eut cependant quelques difficultés pour obtenir la paix de la jouissance de cet héritage. Les obstacles ne vinrent pas des enfants de Claude de la Motte. mais de Françoise Pellegrin, veuve de noble Reymond de Burine, laquelle contestait la validité du testament fait en faveur d'Antoine de Surville, prétendant que Claude de Lamotte avait fait donation de ses biens à Reymond de Burine, son mari. par donation verbale, devant témoins. à la suite de deux testaments faits en sa faveur.

Elle dut probablement obtenir gain de cause devant quelque juridiction locale, puisqu'on voit Antoine lui faire donner des lettres d'appel, en 1548. Après une enquête et l'audition de plusieurs témoins. les parties transigèrent la même année et Antoine seul resta possesseur des biens de Claude, ce qui résulte de nombreuses reconnaissances faites, comme héritier de son oncle, parmi lesquelles nous ne citerons que celles du 21 mars 1549 (Pierre Chabassut, notaire) par Jean Avon, et du 18 avril 1556 par Antoine Dufaut où il est dit, Antoine de Surville, héritier de Claude de la Motte, son oncle, qui avait droit de Guillaume et Alibert de Gras et de dame Louise de Serres et de Loys d'Arlempde ses predécesseurs.

Il paraît que les deux fils de Claude, probablement reconnus par leur père, inaptes à perpétuer la famille, furent déshérités en faveur d'Antoine son neveu (1).

Antoine laissa de Mathiève Bege et peut-être d'une deuxième femme, dix enfants :

1° François, seigneur de Forton, dut mourir avant son père, il est possible qu'il ait été marié et ait laissé une fille, peut-être naturelle, Anne. « Sachent tous présents, etc., que l'an de grâce

(1) Ce nom de Bège, inconnu en Vivarais a été probablement mal lu, néanmoins il est ainsi écrit dans des preuves pour St-Cyr avec les armoiries.

Digitized by Google

mil cinq cent septante un, le douze janvier, Charles, roi de France, établi en personne Loys de la Rivière fils à feu Jean, de la paroisse de la Souche, et *honeste fille* Anne de Surville, fille de noble François, seigneur de Fourton, habitant de Vaissaulx ; ledit Surville ayant ce mariage agréable lui constitue en dot et verchière, 400 livres tournois, quatre robes nuptiales drap marchant, plus cinq sétiers de blé froment et cinq de seigle, deux moutons, une charge de bon vin, deux couvertes pour le lit nuptial... Rivière donne cent livres plus 15 livres pour joyaux.

Fait à Vaissaulx maison dud. de Surville en présence de Guillaume Bastidon, prêtre de la Souche, et de noble Gratien de Mailhan » (Rochier, notaire).

2° Antoine III°, mort sans postérité, testa le 12 julllet 1568, se disant Antoine de Surville, fils d'autre Antoine, écuyer, coseigneur de Gras. Il lègue à Catherine et Isabeau, ses sœurs, à Gratien, Claude, Antoine et Olivier, ses frères, 20 livres, et à Jean, fils de Jean, son frère, 10 livres ; héritier : noble Jean de Surville, écuyer, son frère.

3° Jean, écuyer, coseigneur de Gras et des Hermessènes, après son frère Antoine, comme son héritier, est connu par divers actes : en 1578, reconnaissance par Claude Delauzun ; achat le 25 décembre 1559, de la vigne de la Mardière ; 24 juin 1579, transaction avec noble Jeanne de Borne, dame de Vallon ; Testament de Guillaume de Surville, son oncle, du 27 juin 1573, qui le fait son héritier.

Il ne laissa pas de postérité, et testa le 23 février 1577, faisant des legs à ses frères et sœurs : à Catherine 200 livres, la même somme à Isabelle, la même somme à ses frères Claude, Antoine et 400 livres à Olivier, son frère, 35 livres à Jean de Surville, son cousin. Et nommant son héritier universel, son frère Gratien (Delacourt, notaire).

4° Catherine, épousa Nicolas Joyne, de Villeneuve-de-Berg, duquel elle eut trois enfants, auxquels Olivier de Surville, leur oncle, légua six écus en son testament du 15 mars 1596...

. . . ou Jeune : *de gueules à la fasce d'argent chargée de trois quintefeuilles d'azur.*

5° Gratien, mort sans postérité, héritier de son frère Jean,

Digitized by Google

dont la succession fut réglée par la transaction entre Jean de Surville IIe et Charles de la Teule, le 15 octobre 1616.

6° Olivier, écuyer, s'établit à Saint-Montan, où il testa le 15 mars 1596, léguant à Isabeau, sa sœur, femme de François La Teule, 50 écus, à Charles, Philippe et Marguerite La Teule, enfants de François, 50 écus chacun.

A Jean, Joachim et Anne Joyne, ses neveux, enfants de Catherine, sa sœur, de Villeneuve-de-Berg, 6 écus.

A Jean de Surville, seigneur des Hermessènes, sa maison d'Avignon et ce qu'elle contient et fait son héritier fiduciaire, Claude de La Teule, son neveu.

Dans la transaction passée le 26 mai 1632, entre Florisel de Surville et Olivier de la Teule, prieur de St-Laurent des Arbres, Florisel est dit fils d'Olivier et de Guillemette *N*...

Florisel, archer de la Garde du Roi était certainement fils naturel d'Olivier et de Guillemette *N*... (nom illisible) qu'on pourrait peut-être lire : Maroan, quoique nous soyons plutôt porté à croire que c'était quelque beauté avignonnaise. Ce fut probablement ce qui porta Olivier à faire son héritier *fiduciaire*, son neveu, Claude La Teule, chargé de remettre une partie de son héritage à ce fils.

D'autre part, on a lieu de soupçonner que Florisel, et son parent, François de Surville, se portèrent à quelques voies de fait, contre noble Claude de Bonot, coseigneur de St-Montan, lequel devait avoir obtenu contre eux des dommages considérables ; car on voit Jean de Surville traiter avec Claude de Bonot au nom de son frère et lui payer 740 livres, en vertu de la convention faite avec lui le 9 mai 1612. Et dans les nombreux accords faits entre Florisel et ses cousins, on parle de circonstances qu'il est inutile de mentionner, qui font que quoique héritiers d'Olivier, ils se reconnaissaient débiteurs de Florisel.

7° Blaise est connu par le testament d'Antoine IIIe, son frère, dans lequel il est dit Antoine, fils d'autre Antoine et lègue à Jean, fils de Blaise, son frère, dix livres.

Mais le nom de sa femme est inconnu, dont :

Jean, légataire de son oncle Antoine, son sort est inconnu.

Digitized by Google

8° Claude, nommé au codicille de son père et légataire de son frère Jean. On trouve un acte passé le 30 mars 1582 par demoiselle Florie de Garrejac, veuve de noble Claude de Surville, coseigneur de Gras.

9° Isabelle, légataire de son frère Jean, de 200 livres.

Epousa François de la Teule, de Vesseaux.

Ce mariage est constaté par de nombreux actes, dont il suffit de mentionner les deux quittances données à Antoine IV de Surville, par François de la Teule, les 21 mai 1592 et 18 octobre 2575 (1).

10° Antoine, dit le jeune, qui suit.

VI

Antoine de Surville. IVe du nom, dit le Jeune, écuyer, coseigneur de Gras, les Hermessènes, Saint-Montan, Cousignac, etc., héritier de tous les biens de sa famille, après ses frères Antoine III et Jean Ier, épousa le 19 mars 1586, Catherine de Labeau-Bérard (2), fille de Michel et de Jeanne de Lafont.

Ce mariage fut reçu par Martini, notaire d'Avignon et insinué à Villeneuve-de-Berg, le 4 juin de la même année. Nous n'avons pu trouver l'original.

Catherine donna par acte du 24 mai 1623, son autorisation au mariage de son fils Jean (Antoine Marini, notaire d'Avignon). A cette date elle était remariée à noble Jean Baptiste de Forlivio, écuyer, citoyen d'Avignon. Sa mère, Jeanne de Lafont, fut plus tard tutrice des enfants d'Antoine de Surville, probablement par suite de ce deuxième mariage et de la mort de son gendre.

Antoine IV reçut diverses reconnaissances, entre autres, le 13 février 1586, de Claude Duserre et le 1er mars 1585, de Pierre et Claude du Marché. Le 20 septembre 1583, il reçut une assignation pour faire inscrire ses titres de noblesse.

Il testa le 26 février 1596 (Dusault notaire de Saint-Montan)

---

(1) La Teule, famille de Vesseaux, quelquefois qualifiés noble.

(2) Labeau-Bérard : *D'azur à la bande d'hermines.* — Alias : *De gueules à un bélier d'argent accorné d'or.*

Digitized by Google

faisant son héritier Jean de Surville, son fils, alors âgé de neuf ans et nommant ses autres enfants.

Il paraît qu'il vécut jusqu'en 1600, car on voit qu'il se rendit adjudicataire de certains biens le 15 octobre 1599.

Catherine était remariée lorsqu'elle testa le 20 novembre 1630, se disant veuve de J. B. de Forlivio confirmant les avantages qu'elle avait faits à Isabeau, sa fille, en son mariage, ainsi que ceux faits à Françoise de Forlivio, sa fille, en son mariage avec Jean Marin. Elle donne à noble Jean de Surville, son fils, 300 livres et fait héritier son autre fils, Jacques de Surville (Chaudru, notaire) (1).

1° Jean, qui suit.

2° François, connu par la transaction du 8 décembre 1624, avec son frère Jean, et par celle du 9 mai 1612, avec Claude de Bonot (Delacourt, notaire), ne paraît pas avoir laissé de postérité.

3° Isabeau, épousa noble Jacques de Chamaroux (2), dont le fils unique donna ses biens à son oncle Jean de Surville, après s'être fait prêtre. Jean n'ayant accepté cet héritage que sous bénéfice d'inventaire, les biens furent adjugés à Jacques de Surville, fils de Jean II.

4° Jacques, fut mis à mort, sur l'ordre donné froidement par le Duc de Rohan, pour avoir défendu pour le Roi, la ville de Monts, en Languedoc. Ce fut probablement lui qui était en 1628 officier au régiment de Logères, et se distingua au combat livré près de Vallon contre les Huguenots. *Le Soldat du Vivarais* (p. 256) le désigne sous le nom de seigneur des Armes (des Hermessènes).

5° Nicolas, né posthume, mort ab intestat.

VII

Jean de Surville, IIe du nom, seigneur des Hermessènes, Malaval, coseigneur de Gras, Saint-Montan, Cousignac, etc., était

(1) Voir la généalogie de Forlivio.

(2) Chamaroux : *d'argent à trois chevrons de gueules.*

Digitized by Google

âgé de neuf ans lors du testament de son père et de treize ans à sa mort. Il était donc né en 1587. et il mourut en 1661.

Il épousa, le 26 mars 1613, Blandine de Boni (1), fille de Pierre, seigneur de Larnac et Trolhas, au diocèse d'Uzès et de Catherine des Porcellets (Bernardin, notaire du Pont-Saint-Esprit).

Jean joua un certain rôle dans les guerres civiles de son temps. Il fut blessé au siège de Vals, en 1621, d'une arquebusade au bras, comme son parent Gabriel Angelin de Surville et se distingua par sa bravoure et son énergie contre les révoltés protestants sous Louis XIII.

Le 12 mai 1629, il reçut un brevet signé Louis, contresigné Bouthilier, par lequel Sa Majesté mettant en considération les services que lui avait rendu Jean de Surville, seigneur de Malaval, la perte de ses biens, et que son frère avait été tué par ordre du Duc de Rohan, lui donne les biens confisqués au rebelle Pierre Ozil, de la Gorce.

Le 4 décembre 1614, il fit une convention avec ses frères à propos des successions de leur père et de leur frére Nicolas, mort ab intestat.

Malgré ces successions, il paraît qu'il conduisit mal ses affaires, car le 21 décembre 1620, il vendit à noble Antoine du Roure, seigneur de Saint-Brès, comte de Saint-Remèze, la juridiction qu'il avait au mandement de Gras (2).

Le 15 octobre 1616, il fit avec noble Charles de la Teule, écuyer, de Vesseaux, une transaction réglant ce que ce dernier pouvait prétendre sur les biens de feus Antoine, Gratien et Jean de Surville, frères d'Isabeau de Surville sa mère, le tout réglé à la somme de 2500 livres pour laquelle Jean donna une pension de 150 livres.

---

(1) Boni : *d'azur, semé de lions d'or, fretté de même.*

(2) La terre de Gras fut vendue avec tous ses droits au prix de 10,500 livres que M. du Roure paya, savoir : 9500 livres à Charles de la Teule, cousin du vendeur, 1200 livres à J. B. de la Court, du Bourg-Saint-Andéol. La vente faite au château du Bousquet, paroisse de Saint-Martin-d'Ardèche, en présence de noble Louis de Rodulph, seigneur de Limans et Saint-Paulet, noble Charles de Gabriac, seigneur du Sault, noble Augustin de Gast, seigneur de Mahis, Jean de Magnin, J. B. de Digoine, docteur, Noël Drivet, Jean Bournet et Jacques Giraud, notaire du Bourg-Saint-Andéol.

Digitized by Google

En 1619, il rendit hommage à Mgr Jean de l'Hostel, évêque de Viviers, pour Gras, autrefois reconnu par Pierre de Serrescudier, duquel il avait droit le 14 février 1333.

Le 3 juillet 1628, accord entre lui, du chef de sa femme, et Anne des Porcellets veuve de noble Cachequerre de Paonis, noble Jacques de Boni, seigneur de Larnac, noble Charles de Banne, seigneur de Lafont, comme mari de Magdeleine de Claret fille et héritière de Blandine des Porcellets, tous hériters de noble Thomas des Porcellets, seigneur d'Aniane, leur frère, du Pont-Saint-Esprit.

Enfin Jean de Surville, testa le 15 avril 1647, donnant à Jacques son fils aîné, la moitié de ses biens, à François son second fils 1500 livres, autant à Jacques son troisième fils, et faisant son héritière Blandine de Boni sa femme (Parre, notaire). Il ne mourut que le 11 avril 1661.

Au dire de M. le conseiller de la Boissière, Jean de Surville se serait beaucoup occupé de littérature, il aurait traduit Pétrone, Juvénal et Tacite, et serait l'auteur d'un recueil intitulé : Annales de la province de Languedoc et d'un traité sur les monuments du Moyen-Age

Et toujours d'après La Boissière, Louis XIII lui aurait promis le cordon du Saint-Esprit, que Richelieu fit donner à un autre.

1° Jacques, seigneur de Malaval, né en 1614.

Epousa, le... Jeanne de Labaume (1), de Vallon, fille de Jean, seigneur de Vallon et de Françoise de Beaune, sœur cadette de Marthe, qui porta la terre de Vallon à son mari, Antoine du Pons de Mars.

Jeanne déjà fort instruite et passionnée pour les belles lettres avant son mariage, dût sans doute perfectionner son talent et son goût, dans la fréquentation de son savant beau-père, surtout si, comme on a lieu de le penser, elle connut et apprécia les poésies de Clotilde pour lesquelles elle écrivit une préface qu'une mort prématurée ne lui permit pas de publier. Elle mourut en 1655 d'un cancer, dans des souffrances atroces, supportées avec tant de patience et de résignation qu'elles lui valurent dans l'esprit de ses

(1) Labaume : *D'argent, à trois pals de sable.*

Digitized by Google

contemporains une réputation de sainteté. Ce recueil fut retrouvé en 1782 par Etienne de Surville et fut publié en 1803 par Charles de Vanderbourg. Jacques donna quittance de la dot de sa femme le 4 juin 1646 et mourut sans enfant le 15 mai 1656 à Gras.

2° François qui suit.

3° Jean-Jacques, prêtre, prieur de Saint-Pons, prieuré cédé à son petit-neveu, Louis-Paul-Joseph de Surville en 1679, qui lui avait été résigné le 22 juin 1678 par Charles de Mercoyrol, chanoine (Labaume, notaire).

4° Anne, religieuse aux Ursulines de Bourg Saint-Andéol, suivant contrat d'ingrès du 21 février 1637 (Chaudru, notaire).

5° Joachim, baptisé le 2 mars 1631 par Paul Bouvier, curé du Bourg, eut pour parrains Joachim de Gabriac et Marguerite de Montpezat, du Pont-Saint-Esprit.

VIII

François de Surville, écuyer, seigneur de Malaval, les Hermessènes, etc. (1), résidait à Gras. Il fut donataire de son père, qui confirma cette donation le 18 août 1659. (Parre, notaire). Il était officier au régiment du baron d'Alais, suivant le congé qu'il reçut de son colonel le 21 mai 1644, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 16 janvier 1651.

Il épousa 1° le 13 juillet 1654 Marie-Anne de Saint-Ferréol (1), fille de feu noble Aymé, seigneur dudit lieu et de Saint-Pons et de Marie de Barjac de Pierregourde. François fut assisté de son père et de Jacques son frère; la demoiselle de sa mère et de noble Georges-Scipion son frère, de noble Paul Aymeric, seigneur de Clermont, son beau-frère, de noble Henri des Isnards et noble Louis-Aymé de Lancelin, ses cousins (Pierre Genton, notaire à Puylaurens en Dauphiné).

Le père de François lui fit, le 18 août 1656, donation de la moitié de ses biens, à la réserve de ceux qu'il avait donnés à *feu* Jacques, son fils, en son contrat de mariage et d'autant que ledit Jacques est mort sans enfant.

(1) *De sinople au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon d'argent, au chef d'or.*

Digitized by Google

2° Le 2 septembre 1663 Charlotte de Solignac(1), fille de Gabriel, seigneur de la Grandcourt et de Charlotte Guérin (Maurin, notaire d'Aubenas) ; elle était sœur de Joseph de Solignac, duquel elle hérita, son père étant mort le 13 décembre 1656.

Ce mariage releva la fortune des Surville fort compromise paraît-il à cette époque.

Le 4 mars 1656, en qualité d'époux de Marie de Saint-Ferréol, il actionne noble Louis de Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Pons et du Charnève, héritier de dame Marie de Pierregourde, leur mère, au sujet du règlement de la dot de sa femme. Ils transigèrent moyennant 1800 livres à payer à Madame de Surville.

Le 18 octobre 1661 il vendit une rente de 35 livres au monastère de Sainte-Ursule, représentée par la Révérende Mère Supérieure, dame de la Croix (Jean Chaudru, notaire).

En juillet 1667, il se plaignit de ce qu'on venait chasser le sanglier avec des bouches à feu, dans sa seigneurie de Gras, malgré les arrêts du Roi et du Parlement de Toulouse ; une ordonnance datée de Villeneuve-de-Berg, le 20 juillet 1667, par Georges de Vogüé, chargea Jacques de Tardieu, conseiller du Roi, de poursuivre les coupables.

Le 26 août 1668, il donna procuration pour soutenir la vérification de ses titres de noblesse, son père étant mort en 1661. M. de Bezons, rendit en sa faveur un jugement de maintenue de noblesse, le 3 juillet 1669.

Il fit son testament à Gras, le 19 juillet 1685 et y décéda le 4 septembre de la même année.

Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Blaise, le 5 septembre 1685, par Joffre, prêtre (Registres paroissiaux de Gras). Il eut du 1° lit :

1° Louis-Aymé, tué à peine majeur, en Morée, au service de la République de Venise, où il avait été forcé d'aller par sa belle-mère, Charlotte de Solignac (2).

---

(1) Solignac : *D'azur au levrier d'argent chargé de trois molettes d'éperon de sable.*

(2) D'après M. Villedieu Louis aurait été combattre l'invasion ottomane sous les murs de Vienne, avec Jean Sobieski et serait mort à Bude. On trouve dans les registres de Gras : «le 1er jour de ce mois de novembre 1686 on a eu

Digitized by Google

2° Jean-Joseph, qui suit.

Il eut du 2e lit :

3° Louise-Françoise, née au Bourg, le 1er octobre 1677, fut admise à St-Cyr, le 17 janvier 1687, sur preuves faites devant d'Hozier.

Elle épousa : 1° le 3 mai 1704, noble Jean Baptiste de Mercoyrol, seigneur de Beaumevallier, fils de Jean et de Marie de Béchon (1).

2° Le 20 juillet 1719, noble Antoine de Chalendar, seigneur de Lambras, habitant à Chassiers, fils de Joachim et de Françoise Taranget (Blachère, notaire) (2).

Les témoins de ce mariage furent, Tailhan, avocat d'Antraïgues et Jean-Louis Bonneton, pour lors valet du seigneur de Lambras. Antoine donna quittance, le 24 juin 1728, pour les biens de sa femme, à Jean-Joseph de Surville, son beau-frère.

4° Charlotte, Religieuse à la Visitation du Bourg, par contrat d'ingrès du 12 janvier 1697 (Breton, notaire).

5° Angélique-Célénie, Religieuse au même couvent.

IX

Jean Joseph de Surville, seigneur de Malaval, des Hermessènes, et coseigneur de Gras, né en 1659, fut capitaine aide-major d'infanterie au Régiment d'Artois, et chevalier de Saint-Louis. Il avait sa résidence au Bourg-Saint'Andéol.

Il épousa, le 28 janvier 1695, Louise Reynaud, du lieu de Valvignères, fille de Jean Pierre et de Louise Charrier (Degors et Devès, notaires).

---

la nouvelle de la mort de noble Louis de Surville de Malaval, en suite d'une blessure qu'il avait reçue au choc qui fut donné devant la ville de Bude, où son corps a été enseveli et ses obsèques faites en ma paroisse, Nicol, curé ».

(1) Mercoyrol : *d'or à trois fasces, accompagnée de dix billettes en orle, le tout de gueules.*

(2) Chalendar : *écartelé au 1 et 4 d'azur au lévrier courant d'argent* (Chalendar) *au 1 et 3 de gueules au lion d'or, soutenant de ses pattes de devant une étoile de même* (La Motte).

Digitized by Google

Il avait reçu le 4 janvier de la dite année une donation de sa marâtre, Charlotte de Solignac, en faveur de ce mariage, qu'elle le força à faire, l'ayant enveloppé dans d'inextricables réseaux de procés et chicanes qu'elle lui suscita. Dans cette donation, elle lui imposait la charge de payer de fortes sommes à ses sœurs utérines, 2600 livres aux Ursulines pour la dot de Célénie, 2000 livres à Charlotte et 3000 livres à Madame de Lambras (Delauzun, notaire).

Le 30 janvier 1713, il rendit hommage, comme mari de Louise Reynaud, à Monseigneur Charles-Antoine de la Garde de Chambonas, évêque de Viviers, pour plusieurs terres et maisons à Valvignères, reconnues par Pierre Reynaud, à Monseigneur de Suze, évêque de Viviers, le 18 mai 1660 (Claude Devès, notaire de Valvignères).

Il fit enregistrer ses armes dans l'Armorial de France en 1696 et mourut à Valvignères, le 8 avril 1746 (Registres paroissiaux de Valvignères), laissant huit enfants.

1° Louise Thérèse, née le 19 août 1694.

2° Pierre-Joseph, dit le chevalier de Malaval, né à Gras, le 3 avril 1599, eut pour parrains, noble Pierre Eymeric d'Antremont et Louise Françoise de Surville, sa tante. Il fut d'abord brigadier aux Gardes du corps, et chevalier de Saint-Louis, le 16 janvier 1750. Il fut ensuite prêtre, prieur de Castelnau, puis de Valence au diocèse d'Uzès On le voit assister comme témoin au mariage de son frère Jacques, en 1753.

Il testa à Valvignères, le 20 juillet 1779, en faveur dudit Jacques et de ses trois nièces (Helly, notaire).

3° Louis-François, dit M. de Fontbelle (petite localité dans la paroisse de Gras), né à Gras, le 20 mai 1700, eut pour parrains, noble François de Grésigny, d'Avallon, en Bourgogne et Louise de Surville, trop jeune, remplacée par Marie de Fabre (Registres paroissiaux de Gras). Son sort est inconnu.

4° Ursule, née le 1er août 1701.

5° Louis-Paul-Joseph, né à Gras, le 17 octobre 1711, fut prêtre, chanoine de Viviers et prieur de St-Pons. Le 11 janvier 1780,

Digitized by Google

étant infirme, il résigna son canonicat à Jean-Pierre Duble, curé de Valvignères (Labaume, notaire).

6° Marie-Magdeleine.

7° Blandine.

8° Jean-Paul, né le 19 janvier 1698, eut pour parrains, Paul de Clermont, prêtre, prieur de Bollène, et Marguerite Lachaux. Il fut témoin du mariage de son frère Jacques, et mourut à Gras, le 13 février 1764.

9° Jacques, qui suit.

XI

Jacques de Surville, de Malaval, seigneur des Hermessènes et coseigneur de Gras après son frère, Jean-Paul, naquit à Valvignères, où il alla demeurer, en 1757, puis à Viviers, vers 1766, où il avait un hôtel et était conseiller politique de la première échelle, le 23 juin 1767 et aussi membre de ce conseil, en 1782 et 1786.

Capitaine d'infanterie au régiment de Berry et chevalier de Saint-Louis, il épousa, le 29 mars 1753, Suzanne Rey, fille de feu Abraham, seigneur de Densieau, du lieu de Vézenobre et de Marie Galiard de Marignac. Jacques, assisté de Pierre-Joseph de Surville, prêtre, prieur de Valence, au diocèse d'Uzès, de Louis de Surville, seigneur de Malaval, prêtre, prieur de Castelnau et de Jean-Paul de Surville, ses frères ; et la demoiselle de dame Rey, sa mère, Suzanne de Roche, sa grand mère et de Jean de Galisard, seigneur de Marignac, son oncle. Le contrat fut passé à Valence, diocèse d'Uzès, en la maison de Jeanne de Galisard, veuve de Jacques Jouquet (Helly et Juquet, notaires).

On possède de nombreux actes passés par Jacques qu'il est inutile de mentionner

Le 26 octobre 1765, il acheta de Catherine de Montel, épouse

Digitized by Google

de Mre Pierre Louis Ithier d'Entrevaux, ancien capitaine de Grenadiers, seigneur d'Entrevaux, chevalier de Saint-Louis, habitant à Privas, une maison située à Viviers dans la grande rue descendant à la Roubine, et le droit de banc que ladite dame a dans la chapelle de Saint-Jean de la Cathédrale, au prix de 3500 livres payés comptant (Helly, notaire).

(A Suivre).

VICOMTE DE MONTRAVEL.

Digitized by Google

LARNAS [1]

Nous détachons de notre carnet de touriste quelques notes brèves sur l'église de Larnas en attendant la venue de documents nous permettant de donner une notice historique sur cette petite commune.

***

Ce qui attire notre attention en traversant Larnas, c'est surtout son église qui est extrêmement intéressante à visiter et qui mériterait une étude approfondie, car c'est là un monument de l'époque romane (XIIe siècle) très bien conservé au moins dans ses parties principales.

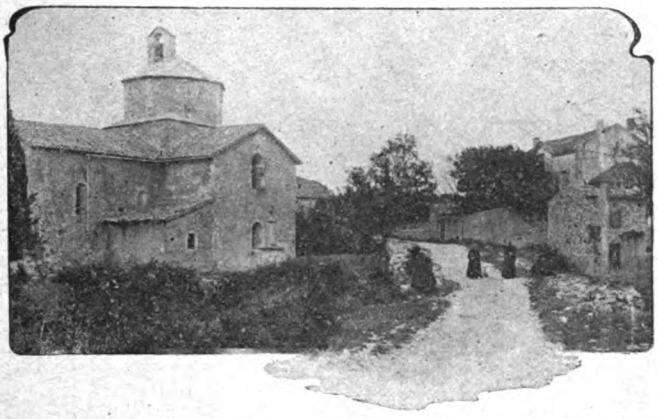

Vue de Larnas.

Comme presque toutes nos églises de campagne, celle-ci est de dimensions restreintes, à une seule nef divisée en deux travées et affecte la forme classique de la croix latine, terminée par trois absides demi circulaires.

(1) Canton du Bourg-Saint-Andéol.
La population de Larnas à diverses époques était de : au XVIIIe siècle : 17 feux et 76 habitants ; en 1801, 150 habitants ; en 1846, 153 habitants ; en 1851, 182 habitants ; 1900, 174 habitants.
Cette commune est distante de 13 kilomètres du Bourg-Saint-Andéol et de 53 kliomètres de Privas.

Digitized by Google

Une coupole très élégante de lignes intérieures surmonte le chœur et forme à l'extérieur un dôme d'allure très particulière, mais que l'on a gâté en le surmontant d'un campanille horriblement vulgaire.

Ce campanille, élevé à une date très postérieure à la construction de l'église, est fort désagréable à voir et dépare l'ensemble qui serait si harmonieux sans lui ; nous espérons bien qu'un architecte moderne saura le faire disparaître un jour.

Déjà en 1846, on avait étudié la question, établi des plans et des devis pour restaurer l'Eglise et la débarrasser de son malencontreux appendice, mais on s'en tint aux plans sans les exécuter ; en 1892 nouveaux plans, nouveaux devis et le campanille se dresse encore. Si, comme c'est probable, il fut construit à titre provisoire, cela prouve une fois de plus que le provisoire dure longtemps même quand il est franchement laid et c'est bien le cas ici.

Cette critique à part, nous pouvons admirer sans restrictions les autres parties de l'Eglise et constater que l'architecte qui en dressa le plan et le fit exécuter était un homme d'un gout très sur, comme on en trouvait beaucoup, du reste, pendant ce moyen-âge auquel nous devons tant de beaux monuments.

Ce qui nous charme le plus dans cette petite église de Larnas, c'est la noblesse des lignes si simples cependant, mais parfaitement belles dans leur simplicité ; l'ensemble possède un cachet de distinction que ne parvient pas à détruire « l'air de misère » de ce pauvre temple, tant les proportions sont bien gardées.

C'est ici que l'on voit nettement que le beau réside, non dans l'éclat des ors et la richesse de la décoration, mais bien dans la pureté des lignes et la justesse des proportions.

Ce sont là des choses que l'on a généralement oubliées en architecture aux époques de décadence ou de transition.

L'église de Larnas est donc d'une « bonne époque » c'est là un fait incontestable et reconnu, et c'est ce qui l'a fait classer comme monument historique, c'est aussi ce qui devrait engager le gouvernement à y faire des réparations d'entretien.

Digitized by Google

*
* *

Par qui fut construite cette église, nous l'ignorons, mais ce que nous savons, c'est que la paroisse est d'une respectable ancienneté.

Le *Charta vetus* mentionne St-Pierre de Larnas dans le bref d'obédience des chanoines de Viviers :

Archimbaldus tenet ... et in Larnatis ecclesiam sancti Petri » (1).

Nous relevons encore d'autres mentions de Larnas à diverses époques : « En 1255 sous l'épiscopat d'Aymar de Vogüé, le cha-
« pitre de Viviers échangea les églises de St-Vincent de Gras.
« *Larnas*, et toutes ses possessions de Valvignères, contre les
« églises de Josac, Jonas, Mirabel, etc. » (2)

Le même auteur nous apprend encore que : « Dès le XIIIe
« siècle de fréquentes difficultés s'étaient élevées au sujet des
« propriétés respectives de l'Evêque, du Chapitre et de l'Univer-
« sité des prêtres de Viviers. Elles furent réglées par une sentence
« arbitrale rendue en 1289 par Guillaume archevêque de Vienne
« et Légat du Pape.»

D'après cette sentence, Larnas appartenait au corps de l'Université des prêtres.

Ces quelques citations nous paraissent suffisantes pour montrer l'ancienneté de la paroisse de Larnas dont la petite, mais belle église reste debout comme un témoin de ce moyen-âge si peu connu et si gratuitement appelé : une époque d'ignorance et de barbarie.

Nous pensons, avec Viollet-le-Duc, que cette opinion sur le moyen-âge n'est pas justifiée, car les monuments qui nous restent de cette époque attestent à eux seuls que la France d'alors n'était pas habitée du tout par des sauvages. Nous pensons qu'il y avait des architectes qui n'étaient certes ni des ignorants, ni des

(1) Mazon. — Eglises du Vivarais, II-177.

(2) Mazon : Eglises du Vivarais II-211.
C'est *Arnaud de Vogüé* qui régla « avec l'approbation du Pape Innocent IV entre le chapitre et l'évêché, la répartition des revenus de nombreuses paroisses ». Voir le beau livre de M. le marquis de Vogüé : Une famille Vivaroise : I-46 et 349.

Digitized by Google

barbares et qui élevaient des églises — sans parler des constructions civiles et militaires — en rapport avec la mentalité d'un peuple très capable d'en comprendre et d'en sentir les beautés. Mais laissons ces digressions et revenons à Larnas.

Nous aurions voulu pouvoir donner ici la liste des prieurs depuis l'origine de la paroisse, mais la chose est materiellement impossible. Nous nous contenterons des notes trouvées dans un petit cahier intitulé : « *Catalogue des curés de Larnas* » qu'a bien voulu nous communiquer M. l'abbé Castan avec une obligeance dont nous le remercions vivement.

Ce catalogue a été dressé par un des curés de Larnas, vraisemblablement au milieu du XIXe siècle et a été continué par ses successeurs. Ça été là une heureuse idée et nous aimerions à trouver des notes semblables dans toutes les paroisses.

A Larnas dit le cahier, le culte avait été interrompu à cause des guerres civiles et ne fut rétabli qu'après une visite de l'église et des différents hameaux faite le 6 juillet 1598 par Melchior Primelle docteur en droit, lieutenant du sieur juge primatial de Vienne.

1° Mre *François Lascombes* né à Larnas vers 1596 ou 1597 fut nommé Curé de Larnas en 1621 et mourut le 8 janvier 1682 agé de 84 ans : (1) il avait été curé de Larnas pendant 61 ans.

2° Mre *Pol Lobinhes* vint au commencement de 1680 en qualité de prêtre commis pour aider Mre Lascombes qui très agé avait besoin d'un coadjuteur et lui succéda en 1682. (2)

3° Mre Charles Laplanche de Salles qui avait été, croit-on, curé de St-Montant, administra la paroisse de Larnas de 1695 à 1704. (3)

4° Mre Joseph Galois succéda à Mre de Salles vers 1705, il mourut le 7 avril 1721 et fut enterré le lendemain dans le tombeau de ses prédécesseurs.

5° Après lui, Mre Cade vint à Larnas en juin 1721 et signe aux registres paroissiaux jusqu'au 25 novembre 1723.

---

(1) Il fut inhumé le 7 janvier dans le caveau (sous la chapelle de Saint-Jean aujourd'hui Saint Joseph) qu'il avait fait creuser pour lui et ses successeurs.

(2) Il devint ensuite curé de Saint-André-de-Mitrois.

(3) De la cure de Larnas il passa à celle de Saint-Martin-le-Supérieur.

Digitized by Google

6° Le Frère Athanase lui succède du 13 décembre 1723 au 9 mars 1726

7° Le 14 septembre 1726 Mre Joseph Violet signe aux registres jusqu'au 1er janvier 1728.

8° Mre Pellissier, successeur de Joseph Violet, est curé de Larnas de janvier 1729 au 21 avril 1731.

9° Mre Antoine Guigon arrive à Larnas le 18 septembre 1731 et meurt le 31 janvier 1754 à l'âge de 68 ans. Il est enterré dans le caveau de ses prédécesseurs.

10° Mre Jean André Aime est curé de Larnas depuis le 25 juillet 1754 jusqu'au 14 avril 1761. En 1756 Mre Aime eut à s'occuper de faire rentrer sous son administration le hameau de Lioux depuis sept ans le curé de St-Mon- tant avait incorporé à sa paroisse. A la suite d'une correspondance échangée entre lui et Mre Deguizier curé de St Montan, il adressa une supplique à l'Evêque pour lui faire connaitre l'état des choses et lui demander de rétablir ce qui existait autrefois Il obtint gain de cause et l'Evêque rendit une ordonnance en date du 17 avril 1756 conforme aux vœux du curé de Larnas. Cette ordonnance fut suivie d'une transaction entre les deux curés, le 9 septembre 1726, par laquelle il était reconnu que le hameau des Lioux dévait appartenir à la paroisse de Larnas.

Eglise de Larnas.

11° Mre Rieu succéda à Mre Aime le 30 avril 1761 et quitta Larnas le 27 février 1764

Digitized by Google

12° Après lui.nous trouvons à partir du 18 mai 1764, Mre Jean-Jacques Vincent qui signe aux registres jusqu'au 8 aout 1770.

13° Son successeur Mre Bouchon ne fait que passer, on ne trouve sa signature que du 22 septembre 1770 au 21 octobre de la même année.

14° Mre Beraud qui vient après, fait un baptême le 21 janvier 1771 et quitte Larnas

15° Mre Pizot arrive le 23 février 1771 et ne reste à Larnas que jusqu'au 14 décembre 1771.

16° Mre Sevegner signe aux registres du 10 février 1772 jusqu'au 10 avril 1772.

17° Mre Beraud revient à Larnas le 14 juillet 1772 et part le 14 octobre 1774.

18° Mre Imbert lui succède le 18 octobre 1774 et quitte Larnas le 6 janvier 1778.

19° Mse Bonnet arrive le 21 avril 1778 et disparait le 23 jcnvier 1780.

20° Mre Vermalle est curé de Larnas du 26 avril 1780 au 1er octobre de la même année.

21° Mre Guilhon vient à Larnas le 20 mars 1781 et en part le 6 juin 1784.

22° Mre Vincent Paumes curé de Larnas depuis le 10 septembre 1784, ne parait pas avoir quitté sa paroisse pendant la tourmente révolutionnaire car il inscrit aux registres de nombreux baptêmes de 1709 à 1796 et meurt le 20 novembre 1814.

23° Mre Duchamp, de Mirabel, le remplace à partir du 30 mai 1815 et disparaît en 1828. La cure est vacante et le service est fait par les prêtres voisins jusqu'en 1822.

24° Mre Bruschet, arrive à Larnas le 27 novembre 1822, il quitte cette paroisse le 20 juillet 1824.

25° Mde Carron le remplace du 11 décembre 1825 au 26 janvier 1731.

26° Mre Jean-Baptiste Roudil arrive au commencement de 1831 et disparaît le 22 février 1843

27° Mre Guilhaume Darbousset, né à St-Etienne-de-Lugdarès le 14 février 1802, est installé le 23 juillet 1843 comme curé de Larnas où il meurt le 4 novembre 1854.

Digitized by Google

28° Du 4 novembre 1854 au 25 avril 1855 nous ne savons qui fut curé de Larnas.

29° Le 25 avril 1855 Mre l'abbé Camille Arnaud, né à Villeneuve-de-Berg le 20 juillet 1818, est nommé curé de Larnas. Il est mort le 27 mai 1885 emportant les regrets de tous car il fut le bon pasteur de l'Evangile : « *transiit benefaciendo* ».

30° Mre l'abbé Régis Arnaud, frère du précédent et curé de Sceautres, signe un acte de baptême le 18 juin 1885 comme curé de Larnas.

31° Mre l'abbé Buffel, né à Saint-Montant, passe de la cure de Freyssenet-en-Coiron à celle de Larnas en 189: où il reste jusqu'en 1901.

32° Mre l'abbé Vignac, né à Saint-Remèze le 20 août 1874, précédemment vicaire aux Assions, succède à M. Buffel le 14 août 1901. Il quitte Larnas cinq ans plus tard et est nommé curé de Sainte-Marguerite de Vals le 13 septembre 1906.

33° Mre l'abbé Castan, né à Asperjoc en 1867, a été nommé curé de Larnas le 29 septembre 1906. Il était auparavant vicaire à Alba.

* * *

Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'histoire de Larnas, nous n'avons du reste sur cette localité que des notes peu nombreuses et sans liaisons entre elles. Ainsi nous ne savons presque rien sur les familles qui possédèrent le château de Bours (alias Brès, Bors, Bourg) et les seigneurs de Larnas.

Nous ne sommes pas le seul à être insuffisamment documenté sur ce sujet, M. le vicomte de Montravel lui aussi nous écrivait : « Je suis fort peu documenté sur Larnas et ses seigneurs, voici « tout ce que je sais : noble Jacques Chambon *seigneur de Larnas* « licencié en droit, juge du Vivarais, demeurant à Aubenas, « assista aux Etats du Vivarais de 1507 à 1522 ; il était fils de « Claude aussi juge du Vivarais.

Digitized by Google

« Jacques Chambon épousa en premières noces Anne de San-
« glier et en secondes noces Isabelle des Astards.

« Il testa en 1543 se qualifiant de noble et égrège personne et
« de seigneur de Larnas ; il nomme sa femme tutrice de ses neuf
« enfants et institue son fils François héritier ; une de ses filles
« avait épousé un Chanaleilles.

« François de Chambon seigneur de Larnas, lieutenant de
« Bailli du Vivarais, épousa Marie de Comte et n'eut pas de
« postérité.

« Il y avait en outre quatre rameaux de cette famille mais qui
« ne possédèrent pas la seigneurie de Larnas qui passa aux Merle
« de La Gorce se qualifiant en 1730 Barons de Larnas. »

Voici d'autre part quelques notes relevées par M. A. Le Sourd dans un « *Inventaire des biens, meubles, immeubles, archives et bibliothèque de feu Jacques Chambon, écuyer, seigneur de Bours et Larnas, ancien juge royal de Vivorais* .

. . . . . .

Acte d'acquisition de la seigneurie de Bours et Larnas faite par le sr Evesque de Viviers, du sr de Saint Remèze en 1551. — Philipponis, notaire.

Acte d'acquisition de lad. seigneurie faite par led. feu noble Jacques Chambon dud. sr Evesque de Viviers l'an 1528.

La désignation des biens que Jacques Chambon possédait à Larnas est peu claire dans cet inventaire et le château de Bours et Larnas paraît très peu somptueusement meublé et peu important quoique possédant une chapelle, ce qui pourrait faire penser le contraire. La « salle » était tendue « en tapisseries de Felton(?) à feuillages » à demi usée évaluée vingt cinq sous.

Quoi qu'il en soit de l'inventaire, nous ne pouvons aujourd'hui

Digitized by Google

en contrôler les articles concernant le château de Bours, car il a disparu totalement et est remplacé par une maison moderne qui porte toujours, du reste, le titre de château indiquant ainsi l'emplacement du manoir de jadis. Mais il serait intéressant de trouver la généalogie de ceux qui le possédérent à diverses époques, celle des Chambon surtout, car cette famille joua un certain rôle en Vivarais pendant les guerres religieuses (1).

Nous laisserons ce soin à d'autres plus et mieux documentés que nous et terminerons ici ces notes brèves qui avaient simplement pour but d'attirer l'attention des archéologues et des touristes sur la petite église romane de Larnas que nous considérons comme le type parfait des églises de la campagne vivaroise pendant le Moyen-Age. B. E.

(1) Voir : Dr Francus : *Les Huguenots du Vivarais*. I. 204. — Marquis de Vogüé : *Une famille vivaroise*. I. 178.

Digitized by Google

SURVILLE

(Suite II et fin)

Jacques de Surville mourut à Viviers en novembre 1787, laissant sept enfants (1)

1° Charles, né à Valvignières le 1er avril 1759, mort jeune.

2° Jean-Joseph-Etienne, qui suit.

3° Jean-Stanislas, dit l'abbé de Surville, chevalier de St-Louis reçut les ordres mineurs et fut, après son cousin Charles de Mercoyrol, précenteur de la cathédrale de Viviers.

Sa nomination à cette charge, où l'on arrivait ordinairement avant l'âge, ayant soulevé, paraît-il, une vive opposition de la part de plusieurs membres du Chapitre, l'affaire fût portée en cour civile et au tribunal ecclésiastique, et le jeune précenteur fut maintenu dans son titre, avec lequel il figura à l'assemblée des trois ordres du Vivarais en décembre 1788. Il dut abandonner l'état ecclésiastique, n'étant pas encore prêtre et il émigra en 1792. On le trouve ensuite capitaine à l'armée de Condé ; il rentra en France en 1800, et s'y trouva sans fortune, tous les biens de sa famille ayant été vendus ; il se retira quelque temps chez son beau-frère du Charnève. Sous la Restauration il se présenta à Louis XVIII, qui le nomma commandant du fort Lamalgue, à Toulon, où il resta trois ans. Il se retira avec le minimum de la retraite, et passa le reste de ses jours à Carpentras; il mourut aux eaux de Gréoux le 27 août 1837. Il était célibataire et fut le dernier de sa famille (2).

4° Louise-Françoise épousa Jacques-Alphonse de Bazalgette (3) du Charnève fils de Joseph Martin et de Jeanne Aoust.

(1) On a de lui un autre achat du 18 février 1779 d'un jardin au delà de la rivière d'Escoutay, au prix de 299 livres, de Charles de Mercoyrol, prêtre, précenteur de la cathédrale. (Helly, notaire).

(2) Les biens de Surville situés à Gras et Malaval, furent vendus à la criée, comme biens d'émigrés les 9 et 24 ventôse an II, en cinq lots, au total de 144,180 livres, aux citoyens, Alzas, Mazelier, Celier, Fesquier et Claron tous de la Gorce.

(3) Bazalgette : *Parti au premier d'argent à la fasce de gueules chargée de trois croissants du champ, accompagnée en chef d'un étendard de gueules semé*

Digitized by Google

5° Angélique, dite Mademoiselle de Fontbelle, fût mariée à N. Rey, d'Avignon, dont vint Marie-Caroline Rey, mariée en 1824 à M. de Bernardy, père de M. Gustave de Bernardy qui hérita de M. de Bazalgette la belle terre du Charnève, près du Bourg-Saint-Andéol.

6° Jeanne-Marie, morte enfant.

7° Suzanne, née le 24 juin 1760, morte célibataire.

XII

Joseph-Jean-Etienne de Surville, dit (après son mariage) le Marquis de Surville, naquit en 1754, et fit ses études à Viviers sous la direction de l'abbé Gens, son précenteur. Il entra au service à l'âge de seize ans.

Il fût donataire de son père en son contrat de mariage que nous rapportons *in-extenso*.

« L'an mil sept cent quatre vingt, le quatrième du mois de mars après-midi devant nous, avocats au Parlement, notaires royaux soussignés et en la présence des témoins, ont été en personne haut et puissant seigneur messire Jean Joseph-Etienne de Surville, chevalier, capitaine au régiment colonel-général infanterie, fils légitime de haut et puissant seigneur et messire Jacques de Surville, chevalier, seigneur de Malaval, Gras, les Hermessénes et autres lieux, chevalier de Saint Louis et de haute et puissante dame Suzanne de Rey, habitant la cité de Viviers, d'une part ;

Et haute et puissante dame Marie-Pauline d'Arlempde de Mirabel (1) fille légitime de haut et puissant seigneur messire Antoine-Régis-Augustin d'Arlempde, comte de Mirabel, seigneur en toute justice du marquisat de Mirabel et de la Baume, le Pradel, et de haute et puissante dame Antoinette-Yphigénie de Geys de Montgailhard, comtesse de Mirabel, habitant au château du Pradel, paroisse de Mirabel, d'autre part.

---

de croissants d'or mis en bande, et en pointe de trois merlettes de sable en abîme ; au chef d'azur chargé de trois croix trèflées d'or ; au deuxième d'or au lion de gueules armé et lampassé de sinople, couronné d'argent, tenant de la patte dextre un sabre de même garni d'or.

(1) Arlempde : *D'argent à dix mouchetures d'hermines, 4, 3, 2 et 1.*

Digitized by Google

Desquelles parties en conséquence de la bénédiction nuptiale à elles départie sous la foy de leurs promesses réciproques et du consentement de leurs pères et mères respectifs le vingt huit février dernier par M. le curé de la paroisse de Mirabel. dans la chapelle du château du Pradel dépendant de la dite paroisse. Ont passé les pactes de mariage cy après et en faveur d'icelluy ; ledit Messire Jacques de Surville et la dame Suzanne de Rey mariés ont conjointement et volontairement donné et donnent par donation d'entre vifs et à jamais irrévocable audit messire de Surville leur fils icy présent et acceptant tous et chacuns leurs biens présents et à venir meubles, immeubles en quoi que tout consiste, tant en propriétés qu'en usufruits et jouissances, dés ce jour à la charge par leur fils donataire de payer la légitime de droit à ses frères et sœurs et sous la réserve de fournir à la nourriture, logement et entretien des dits seigneurs et dame de Surville et de leurs domestiques suivant leur état et condition sous la réserve encore d'une pension annuelle et viagère de douze cents livres en faveur de la dame de Rey sa mère, payable par moitié de six en six mois.

Furent aussi présents ledit comte de Mirabel et la dame de Geys, comtesse de Mirabel, autorisée de son mari, lesquels en faveur dudit mariage ont donné et donnent par donation d'entre vifs à la dite dame Marie-Pauline leur fille icy présente et acceptante. assistée dudit messire de Surville, son mari, l'un et l'autre acceptant, tous et chacun leurs biens, meubles et immeubles, etc , etc. » toute la suite de ce contrat règle les cas de survie, fait à Viviers dans l'hôtel de M. de Surville. (Labaume, notaire)

Aussitôt marié il prit le titre de marquis.

Par acte du 12 décembre 1787 il avait été fait un partage à l'amiable entre les cinq enfants vivants de Jacques de Surville, excepté Louise-Françoise comme ayant été dotée à son mariage.

Les biens situés aux mandements de Gras, de Viviers, de Valvignères et d'Aps, les meubles, l'argenterie, etc., furent évalués ensemble à la somme de 124,435 livres y compris les 7000 livres payées à Madame du Charnève. Les dettes s'élevaient à 24,450 livres, il restait net 99.985 livres, somme dont chacun

Digitized by Google

eut un dixième soit dix mille livres. Pour ne pas diviser les propriétés les frères et sœurs firent abandon à leur frère aîné de ce partage moyennant le prix en argent qu'il se chargea de leur compter.

Madame de Surville était née en 1768, elle ne resta mariée que douze ans et encore les deux époux vécurent peu ensemble, le marquis ayant passé cette période de sa vie à l'étranger ou à l'intérieur occupé aux diverses missions que lui confiait le Roi exilé. Etienne de Surville ayant été fusillé en 1798, sa femme inconsolable se retira au château du Pradel, et mourut à Villeneuve-de-Berg, le 12 avril 1843. Elle n'avait eu qu'une fille décédée toute jeune.

Comme il est intéressant pour le Vivarais de conserver la biographie de notre héros, nous sommes heureux de transcrire ici la notice de M. Ch. Rocher, pleine de faits et de détails attachants.

Ces patientes recherches, nous montrent bien quelques erreurs de faits, de dates, et de noms, ainsi que l'opinion de l'auteur, qui attribue au marquis les poésies de son aïeule, mais nous livrons cette étude telle quelle, au jugement du lecteur.

Notice sur le Marquis de Surville

par M. Charles Rocher

Etienne de Surville se trouvait en Corse en 1777 avec le régiment de Picardie, dans lequel il était lieutenant (1) En 1782 il fut promu capitaine en second et était marié à cette époque avec Hélène. (2) fille du marquis d'Arlempde de Mirabel.

Elle survécut quarante cinq ans à son mari ; une seule fille issue de cette union mourut en 1791.

Ce serait vers 1782 que pendant un long séjour à Viviers, Surville étudia les trouvères et conçut la première idée de sa

(1) S'il était né à 1760 il n'aurait eu que 17 ans en 1777. A son retour de Corse il fût envoyé aux Etats-Unis, d'où il était revenu en 1782.

(2) Son nom était Pauline et le mariage n'est que du 4 mars 1786.

Digitized by Google

Clotilde (1) Il essayait son instrument et préludait à sa veine. Il était de cette génération d'officiers, Vauvenargues, André Chémier, Guibert, que les distractions de la caserne tentaient peu et qui rêvaient à la Muse. Surville se faisait alors une poétique ; la préméditation est visible dans sa manière, il relève directement de cette école, à la fois naïve et studieuse, où l'originalité se combine avec l'imitation. C'est ainsi qu'André Chémier avait nourri et formé son génie, Surville s'inspire surtout du XVe siècle, En 1784, il tenait garnison à Besançon (2), et en 1786 à Schlestadt, toujours dans le même régiment.

C'est dans cette dernière ville qu'il se prit de querelle avec un Anglais au sujet de la bravoure des deux nations. L'Anglais piqué et ne pouvant ou ne voulant relever le cartel en chargea un de ses compatriotes, résidant en Allemagne. La rencontre eut lieu sur la frontière du Duché des Deux-Ponts dans l'appareil le plus singulier. Les deux adversaires étaient convenus de se battre à la mode antique à l'instar des vieux paladins. Revêtus d'armures et de hauberts, armés de pied en cap comme des barons du moyen-âge, ils furent aux prises pendant plusieurs heures, sans autre résultats que quelques entailles et de nombreuses contusions. Les témoins déclarèrent enfin le duel terminé, en enveloppant les deux ferrailleurs dans des peaux de moutons fraîchement égorgés, que l'Anglais avait eu soin de faire conduire sur le théâtre de la lutte.

Cette aventure originale fit grand bruit On le voit, Surville pratiquait la chevalerie avant de la chanter.

En 1789 il prit part aux assemblées de la noblesse du Vivarais à Villeneuve-de-Berg (3). M. du Petit-Thouars qui le fréquentait en 1790, assure avoir vu alors le manuscrit de Clotilde, tel qu'il fût publié en 1803.

Surville tenait garnison à Dunkerque en 1791. Ce fut à cette époque qu'il émigra. On le trouve en 1792 à Liège, raturant, cor-

(1) En 1783 il était en garnison n'ayant jamais eu le loisir d'étudier les trouvères.

(2) Comment aurait-il pu au milieu des agitations de l'époque de 1784 à 1798 trouver le temps d'étudier le langage des trouvères et de copier les œuvres de Clotilde, car la plupart du temps il errait dans les bois.

(3) La Roque. *Armorial du Languedoc* I. 48

Digitized by Google

rigeant non plus le manuscrit de son aïeule, brulé disait-il, avec d'autres titres de famille par les clubistes de Viviers, mais une copie faite de sa main, d'une véritable perfection calligraphique.

En 1794 il rencontra à Dusseldorf le littérateur Vanderbourg, et lui lut plusieurs pièces. Celui-ci, très expert au vieux langage, semble s'être laissé prendre à l'ingénieuse fable et a toujours soutenu l'authenticité des pièces de Clotilde. (1)

C'est en 1795 que commença le vrai rôle politique de Surville.

Dès les premiers jours de la Révolution, la Haute-Loire et les contrées voisines devinrent le centre de courageuses résistances au nouvel ordre de choses. La République froissait tant de souvenirs et d'intérêts respectables, les croyances religieuses surtout étaient si vivement blessées qu'une réaction se produisit dans la montagne, ardente, sombre, héroïque, pleine de drames intimes et de dévouements ignorés. Sur plusieurs points se réunirent dans l'ombre les compagnies du Soleil et de Jésus, plus d'un paysan guetta les bleus, le soir, un fusil à la main, sur la lisière des bois.

Lorsque le fils de Louis XVI eut consommé au Temple son martyre, le 8 juin 1792 (2), le nouveau Roi devint le chef d'une agence qui rayonna bientôt sur tous les coins du territoire. Depuis la mort si malheureuse du comte François-Louis de Saillans arrivée le 12 juillet 1792, les royalistes du Velay et du Vivarais avaient agi comme au hasard, sans chefs et sans liens entre eux. Le chevalier de Lamotte, ancien capitaine au régiment de Champagne, dirigea aux premiers jours l'effort des royalistes en Velay et en Vivarais, mais soit manque de prestige personnel, soit absence de ressources, il réussit peu et d'accord avec ses adhérents, il députa vers Louis XVIII le marquis de Surville rentré en France, pour demander au Roi la nomination d'un chef militaire.

Pendant l'absence de Surville, Lamotte secondé par deux hommes d'une énergie à toute épreuve, Maurin et Abrial, mit en

(1) Nous pensons que Vanderbourg, qui s'y connaissait, ne se trompait pas.

(2) C'est à cette époque que Surville rentré en France, fut dénoncé et fait prisonnier tout près de Mayres d'où il fut incarcéré à Aubenas. Le lendemain il parvint à se sauver et repassa la frontière.

Digitized by Google

feu la région d'Issingeaux et forma le camp de Pertuis. Après une échauffourée célèbre près de ce village, les paysans qui avaient mis en déroute les patriotes du Puy, se débandèrent. Lamotte dut fuir en Vivarais ; surpris à la Narce par un ancien prêtre nommé Enjolras, devenu juge de paix de Coucouron, il fut à Pradelles et de là au Puy où il fut écroué le 17 avril 1797 sous le nom de François Gendre. oublié pendant quelques temps grâce à de secrètes sympathies, il succomba dans la prison le 6 octobre 1797 sous le poignard de misérables sicaires introduits par le geôlier Giraud.

Surville, investi par Louis XVIII du titre de commandant suprême dans la Haute-Auvergne, le Vivarais et le Velay, regagna nos parages et pendant deux ans, peut-être plus (tant l'incertitude est grande) mena l'existence la plus mystérieuse.

Réduit à cacher sa tête proscrite, errant d'asile en asile, il ne pouvait ouvrir la lutte au grand jour et attendait à travers de chétives aventures des jours meilleurs. Ce fut sans doute un cruel chagrin pour l'intrépide gentilhomme que cette stérile activité, ces périls sans gloire ces expéditions nocturnes. Chassé de nos provinces par son impuissance, il repassa la frontière en 1797 et rejoignit à Lausanne son frère cadet. en proie aux misères de l'émigration; il se lia dans cette ville avec madame de Polier, femme très instruite, qui rédigeait un journal littéraire dans lequel Surville publia les premières pièces de sa Clotilde, notamment cette héroïde à Bérenger. Il savoura dans cette ville pendant quelques mois de l'année 1797 de paisibles joies, lorsqu'un ordre le rejeta dans la fournaise.

Il fallut retourner aux nuits sans sommeil. aux gîtes de hasard, aux courses vagabondes, aborder une dernière fois la terre vellave. Grand émoi lorsqu'on apprit son arrivée les 11 et 13 frimaire an VI (1 et 3 décembre 1797). Surville choisit pour son refuge habituel la campagne de Tiranges. En 1792 son jeune curé avait été arrêté et emprisonné au Puy et cette poursuite avait irrité les habitants de Tiranges.

Cette paroisse devint donc le centre des opérations de Surville, ayant des intelligences dans les alentours. Il reçut l'hospitalité dans une noble famille, chez Madame de Chabanoles, dont le

Digitized by Google

château se voit encore. De ce refuge il put entendre les proclamations qui mettaient sa tête à prix. Dans un jour de sombres pressentiments il confia à son hôtesse deux paquets, l'un des pièces politiques destinées à être détruites en cas de malheur, l'autre contenant le manuscrit de Clotilde.

Le proscrit consumait ses derniers jours de liberté dans une anxieuse attente. Les gens de la campagne sont inhabiles à l'héroïsme continu. La gendarmerie battait sans cesse l'estrade dans les lieux suspects. C'était à peine si de temps en temps éclatait ça et là une révolte timide. Il ne restait plus à Surville qu'à disputer son destin à la mort. Il crut avoir trouvé une retraite impénétrable dans la maison de Marie Trioleyre à Saint-Gervais. Le brigadier de gendarmerie Delaigue eut connaissance de cet asile par une délation. Le 15 fructidor (1er septembre) il partit de Craponne avec ses gendarmes et l'escouade du lieutenant Meunier. Arrivé le lendemain à Saint-Gervais, il cerna toutes les issues et pénétra seul sans armes dans le souterrain du caveau. Se trouvant tout à coup en présence de quatre hommes armés de fusils doubles, il eut recours à un stratagème de guerre en disant à celui qui paraissait le chef : « Monsieur, vous pouvez me tuer, mais sachez que cinquante hommes résolus entourent la maison, et que toute fuite est impossible. » Convaincus de l'inutilité de la résistance, las peut-être de leur vie hasardeuse, les quatre hommes se rendirent, et furent dirigés sur Craponne. Deux fournirent leurs vrais noms, Joseph Charbonel et Jean-Baptiste Robert. Les deux autres prétendirent s'appeler Jacques Gamant Tallard et Jean-Pierre Bourlatier : le premier était Surville et le second Dominique Allier.

La femme Trioleyre, veuve Brun, fut conduite à Craponne avec eux ; ils furent enfermés dans une vieille tour, débris du château des Solignac et la femme fut relâchée.

Ils en partirent le 17 fructidor et furent enfermés dans la maison d'arrêt du Puy.

Les fouilleurs ont souvent recherché le dossier de son jugement. On en est réduit aux traditions locales.

Surville devant ses juges contesta d'abord son identité, mais il

Digitized by Google

s'aperçut bien vite que la feinte était inutile. Il se redressa alors, s'avoua hardiment commissaire du Roi et défia ses juges par l'attitude la plus hautaine. Condamné à mort, Surville profita de sa dernière veillée pour écrire à sa femme cette lettre touchante dont M. Macé, professeur d'histoire à la Faculté de Grenoble possède l'original (1).

Ainsi le dernier soupir de Surville fut pour l'enfant de sa Muse: Cette Clotilde qui, elle ne devait pas mourir. Cette lettre est datée, assure Vanderbourg, de la prison du Puy le 28 octobre 1798. Si cette date est exacte la mort de Surville dut avoir lieu le lendemain, ou le surlendemain.

Au jour fatal une foule nombreuse attendait Surville à la porte de la prison et le suivit depuis la Platrière, à travers les rues de Raphaël et des Farges, jusqu'à l'Esplanade qui s'ouvre sur le faubourg St-Laurent, aux abords de la vieille église des Jacobins.

Dans ce triste et long trajet, Surville conserva une mâle contenance, il marchait d'un pas ferme, le front haut, l'œil doux et tranquille, saluait, dit-on, les dames qui se tenaient aux fenêtres. Il avait la tête nue et portait pour tout costume une chemise ornée de dentelles et une culotte courte. L'historien Andéol Vincent raconte ainsi l'heure suprême.

Surville mourut sans doute avec plus de simplicité, mais faute de mieux, nous devons reproduire le seul récit qui nous reste « Monsieur, dit Surville à l'officier, je crois inutile de vous demander un prêtre fidèle, ce serait d'ailleurs l'exposer à de grands dangers. Veuillez donc m'envoyer le curé constitutionnel. » Le prêtre arrivé: « Je vous plains, Monsieur, d'avoir donné le funeste exemple de prévarication, je sais néanmoins que dans le cas où je me trouve je puis me servir de vous, veuillez m'entendre. » Le prêtre schismatique attendri, remplit son ministère et Surville reçut ses consolations avec une piété et une douceur angéliques.

Un sergent s'avance pour lui bander les yeux. « Comment, dit-il, depuis ma tendre enfance je sers mon Dieu et mon Roi et vous ne me supposez pas assez de courage pour voir le plomb mortel? C'est ici qu'il faut frapper, ajoute-t-il en mettant la main sur son

(1) Voyez cette lettre dans le livre intitulé : Marguerite de Surville p. 398 de M. Eugène Villedieu. Paris, Charles Douniol, 1875.

Digitized by Google

cœur. » Il est obéi et à l'instant le courageux athlète tombe mort.

Les vêtements de Surville furent, dit M. Paul Le Blanc, déposés après sa mort au greffe du tribunal. On trouva dans les poches de son habit plusieurs pièces de vers sur les paysages du Velay et du Vivarais.

Tout disparut en 1830, même le dossier du jugement, et depuis cette époque maints chercheurs ont en vain demandé à nos dépôts publics un souvenir de la tragique aventure du condamné de 1798.

BRANCHE AINEE DE SURVILLE

Restée à Vesseaux et au château de Surville

III

Firmin de Surville devait être l'aîné des trois fils de Louis et d'Héloïse Fargier. Il est aussi appellé Bérenger. Tout porte à croire qu'il demeura dans les biens de sa famille à Vesseaux et à Surville.

Le peu de documents que l'on possède sur l'existence de Firmin, ne permet pas d'établir d'une manière certaine la filiation entre son père Louis et son fils Jean.

Cependant on peut le soupçonner par le dénombrement que Mre Claude de Presles donna le 28 novembre 1604 des rentes nobles et droits féodaux qu'il percevait dans les mandements de Chanéac et d'Ajoux, déclarant en termes exprès, que ces rentes furent acquises en 1498, par noble Firmin de Surville et que le 1er décembre 1500 Mre Louis de La Voulte, de qui elles relevaient, en accorda l investiture à Mre Jean de Surville, fils dudit Firmin

D'autre part, si l'on observe que Louis de Surville naquit en 1429 et que Jean paraît être jeune en 1500, on sera bien porté à intercaler entre eux un degré généalogique et à donner pour fils à Louis : Firmin, et à Firmin, Jean.

Firmin paraît avoir eu deux femmes, car Jean son fils, fait dans son testament des legs à ses frères germains.

1° Jean qui suit :

2° Blaise } dits religieuses personnes au testament de Jean ;
3° Guillaume }

Digitized by Google

4° Antoine dit fils de Firmin, dans une obligation qui lui est souscrite le 26 mai 1519 (Soboul, notaire) ;

5° Louis.

IV

Jean de Surville, seigneur de Forton, mentionné dans l'acte d'investiture que nous avons cité ci dessus, passa un acte le 25 juin 1505 avec Antoine de Bosse, seigneur de Sarjas et fit le dénombrement de ses biens devant le Sénéchal de Beaucaire le 15 mars 1539

Il épousa noble Françoise de Comte (dite Comtesse) (1).

Le 31 juillet 1522, testament de noble Jean de Surville, par lequel il veut être enterré en la tombe de ses parents au cimetière de Vesseaux; il veut trente prêtres à ses obsèques ; il fonda à perpétuité dans l'église de Vesseaux une messe de morts le vendredi de chaque semaine, dans la chapelle que ses héritiers pourront faire construire dans ladite église. Il lègue cent livres à chacun de ses quatre fils : Joachim, Louis, Jacques et François ; quatre cents livres et ses robes nuptiales à sa fille Bonne ; dix sols à nobles et religieuses personnes ses frères germains, Antoine, Blaise, Guillaume et Louis de Surville pour tous leurs droits fraternels ; il nomme son heritière Demoiselle Françoise Comtesse, sa femme, lui substituant son fils Joachim, et à son défaut les suivants et sa fille Bonne. (Jacques Rochette notaire)

Il fit un autre testament (sans doute, reçu Antoine Rochette) où il s'intitule Jean de Surville dit Bérengon, de Vesseaux. Dans ce testament, il convoque vingt cinq prêtres à ses obsèques, et ne parle plus de sa fille Bonne mais de Louise à laquelle il donne quatre cents livres et six robes de drap de couleur ; à sa fille Catherine dix livres outre ce qu'elle a eu en dot à son contrat de mariage; cinquante livres à son fils Jacques; trois cents à son fils Guillaume ; et il institue son héritière Demoiselle Françoise de Comte sa femme à laquelle il substitue son fils François.

1551, 29 août. Testament de Demoiselle Françoise de Comte, femme de noble Jean de Surville, seigneur de Forton, habitant la

(1) Elle devait appartenir à la famille des Comte, seigneurs de Tauriers. — Comte : *d'azur au soleil d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Digitized by Google

paroisse de Vesseaux. Elle veut être inhumée dans le cloître de l'église paroissiale de Vesseaux, lègue à ses filles Catherine et Louise cinquante livres pour leur légitime maternelle, cinquante livres à son fils Guillaume et dix à ses fils François et Jacques ; puis elle institue son héritier universel ledit Jean de Surville son mari à charge de remettre l'héritage à un de leurs enfants, et au cas ou il ne le ferait pas, elle nomme héritier son petit-fils François, fils dudit noble François son fils (Antoine Rochette notaire) Françoise était veuve le 9 mai 1572, lorsque furent nommés des arbitres pour terminer des différents entre noble François de Surville, de Vesseaux et Françoise Comte sa mére, (Jacques Duserre notaire).

1° Joachim } sort inconnu ;
2° Louis }

3° Jacques ;

4° François qui suit ;

5° Bonne, non nommée au dernier testament ;

6° Guillaume ; (1)

7° Catherine, épousa le 4 novembre 1545, Antoine de Giffons, notaire, bailli du Bourg-Satnt-Andéol. Elle est dite fille de Jean de Surville qui lui constitue en dot quatre cents livres dont se porte caution Antoine de Surville seigneur de Gras, frère de Jean (Antoine Rochette. notaire).

Le 14 avril 1573, étant veuve et habitant Vesseaux, elle fait héritière Françoise de Comte, sa mère, alors veuve, la chargeant de remettre son héritage à noble Antoine de Giffons son fils, lui subtituant Louise de Surville, sa sœur, femme de Jean Angelin et à celle-ci Jean de Surville, seigneur de Gras (Arnaud notaire).

8° Louise, mariée le 23 mai 1559 à Jean Angelin, notaire royal du lieu de St-Alban, au diocèse de Mende.

---

(1) 12 mars 1559 (a. st.) Testament de noble Guillaume de Surville, écuyer, de Vesseaux. Il lègue à Dlle Françoise « Comtesse », sa mère, dix livres ; dix livres également à noble Jacques de Surville, son frère ; cinq sous à Dlles Catherine et Louise « Survilles » ses sœurs ; et fait héritier noble François de Surville, écuyer, sieur de Fourton, son frère. (Etienne Rochier, notaire d'Aubenas, registre de 1553-1561, f° 230. Etude de Me Lauriol.) N. D. L. R.

Digitized by Google

V

François de Surville dit le Vieux, seigneur de Forton (alias Fourton) petit château dans la paroisse de Freyssinet en Coiron. Il y habitait, car ce fut en son vivant, que le château de Surville fut brûlé. La vie de François n'est connue que par ses trois testaments. Il faut laisser de côté un premier testament, certainement apocryphe, fabriqué par les Angelin, pour se rattacher aux Surville.

26 août 1588. Testament de François de Surville, écuyer, fils de Jean, de Vesseaux. Il lègue à sa fille Anne, femme de Pierre de César, écuyer, de Saint-Marcel-d'Ardèche, dix écus ; à Catherine, sa sœur, 5 sols ; à Gabriel et Robert Angelin ses neveux, à chacun la vie et vivre dans sa maison durant leur vie ; à Jean-Pierre, fils bâtard de feu Jean, son fils, son entretien dans sa maison, et, au cas où il voudrait s'en aller, 33 écus ; et il institue héritière universelle Isabeau de Surville sa fille, femme de François de Presles.

Extrait du testament du 20 juillet 1599. Noble François de Surville, fils à feu Jean, élit sa sépulture en l'église de St-Pierre de Vesseaux, tombe de son feu père ; il fait des legs aux pauvres ; il lègue à Anne, sa fille légitime, femme de Pierre de César, dix écus outre sa dot ; à noble Gabriel Angelin, son neveu, dix écus ; à Françoise et Louise de Presles, filles de Claude et d'Isabeau de Surville sa fille, mille livres, faisant celle-ci son héritière à charge de laisser l'héritage à l'un de ses trois fils François, Louis et César de Presles. (Guillaume Dumas, notaire de Boulogne).

Son troisième testament est en partie déchiré et sans date, nous le croyons le dernier. Il y est dit habitant Vesseaux ;il veut être inhumé dans l'église ; fait des legs à Françoise Comtesse, sa mère, à Catherine et Louise ses sœurs ; à Guillaume et Jean ses fils, cent livres ; à Anne, Françoise et Isabelle ses filles, deux cents livres ; pareille somme aux Kosthumes pouvant naître de Demoiselle Catherine Charavilh, sa femme, qu'il fait usufruitière ; et il nomme héritier son fils François.

Ce testament lacéré à la fin permet d'y lire : « Et car ledit tes-

Digitized by Google

« tateur a assurance avoir été blessé... dont est à présent gisant « malade a chargé par la teneur de son présent testament son « héritier... de poursuivre par justice M... notaire, Louis Cort et « ses complices... ainsi blessé et maltraité » (1).

Le testament de Demoiselle Catherine de Charavilh (2), femme de noble François de Surville, le Vieux, de Vesseaux, fils de noble Jean, est du 4 septembre 1567. Elle veut être ensevelie dans l'église de Vesseaux ; elle fixe à cinquante livres la légitime de chacun de ses fils, François, Guillaume, Jean, Pierre et à deux cents livres celle de ses filles Anne et Isabeau et nomme héritier François de Surville, le Vieux, son mari. (Turry notaire d'Aubenas).

1° Jean, qui suit :

2° Isabelle, qui épousa Claude de Presles (3) qui suivra ; elle est nommée héritière universelle de son père, par ses testaments.

3° François, héritier de sa grand-mère de Comte, par son testament du 29 août 1551.

---

(1) François de Surville, écuyer, sieur de Forton, de Vesseaux avait déja testé le 3 mai 1562, léguant à Dlles Anne, Françoise et Isabeau de Surville, ses filles et de Dlle Catherine « de Scharavilh », sa femme, 200 livres et trois robes ; à nobles Guillaume, Jean, et autre Jean de Surville, ses fils, 150 livres ; à noble François de Surville, son autre fils, 150 livres ; et faisant héritière Dlle Catherine de « Charavilh », sa femme, à la charge de remettre les biens à François, lui substituant Guillaume, puis Jean premier et enfin, Jean deuxième. (Etienne Rochier, notaire d'Aubenas, registre de 1553-1562, f° 176. Etude de Me Lauriol). — Même jour. Testament de Dlle Catherine de Charavilh, femme de noble François de Surville, écuyer, seigneur de Fourton, de Vesseaux. Elle fait divers legs à ses enfants et à noble Louis et Isabeau de Charavilh, ses frère et sœur, et nomme héritier son mari. (Ibidem, f° 177 v°). N. D. L. R.

(2) Ce nom de Charavilh est très lisible, mais c'est la seule fois que nous l'ayons rencontré.

— Voir la note 1. — On peut citer encore un acte du 20 janvier 1572 par lequel noble homme Arthaud de Charavilh, coseigneur et prieur de Vernoux, fait donation d'une étable sise à Tournon-lès-Privas à Claude Teysseyre, veuve d'Antoine Ferraucyer (Ferroussier), dudit lieu de Tournon-lès-Privas, « attendu qu'elle est fille donnée à feu noble Taneqvin de Charavilh, frère dudit sieur de Vernoux quand vivoit, et voyant la povreté d'elle à l'honneur de Dieu et pour haulmosne. » (Registre neuvième d'insinuations au bailliage de Villeneuve de Berc, 1572, f° 367, v° : étude de Me Lauriol, notaire à Aubenas). Il s'agit peut-être de la famille de Chervil : voir la *Revue du Vivarais*, tome III, page 571. De plus « damoiselle Françoise des Comptes » donna une quittance le 8 août 1566 à « François de Surville, écuyer, et à damoiselle Catherine de Chervilh, ses fils et belle-fille. » Jean Turry, notaire d'Aubenas, registre de 1564-1566, f° 303 ; étude de Me Lauriol). N. D. L. R.

(3) Presles : *fascé d'or et de gueules de six pièces.*

Digitized by Google

4° Guillaume } sans doute décédés jeunes ;
5° Pierre }

7° Anne, mariée à Pierre de César, écuyer, de Saint-Marcel-d'Ardèche. Le 20 novembre 16.0, elle reçut de son neveu Louis de Presles 1050 livres pour reste de sa dot et d'un legs fait par sa tante Catherine de Surville. et le même jour, elle fit don de ces 1050 livres à Jeanne de Presles sœur dudit Louis (La Faysse, notaire). Le 30 mars 1623, Anne, veuve, habitant à Aubenas, sachant que le 20 novembre 1620, elle avait été violentée par noble Louis de Presles son neveu, assisté de noble Pierre de Tournais (Burine) pour passer certain accord dans lequel ils lui auraient fait quitter ses droits contre son neveu moyennant 1050 livres, tandis qu'ils se montaient à plus de 5000, ce qu'elle aurait fait par l'importunité des dits sieurs, et vu qu'elle est réduite à la faim, agée de soixante douze ans, et obligée d'emprunter pour vivre, ayant par cet acte fait donation des 1050 livres à sa nièce, pour la marier, ce qui n'a pas eu lieu, demande la cassation de cet acte et à être remise en l'état ou elle était avant (La Faysse, notaire) (1).

8° Anne (peut-être fille naturelle), se maria le 12 janvier 1571. Dans son contrat de mariage, elle est dite honnête fille, fille de noble François de Surville, seigneur de Fourton habitant Vesseaux ; elle épousa Loys de la Riviére, fils de feu Jean, de la paroisse de la Souche. Elle eut en dot 400 livres, 5 setiers blé froment, autant de seigle, deux moutons, une charge de bon vin, et deux couvertes pour le lit nuptial. L'acte est passé à Vesseaux, dans la maison du seigneur de Surville, présents : Guillaume

(1) 27 mai 1603. Testament de damoiselle Anne de Surville, fille de feu noble Antoine de Surville, de Vesseaux, et femme de capitaine Pierre César, de Saint-Marcel-d'Ardèche. Après avoir prescrit des aumônes aux pauvres de Vesseaux et de Saint-Marcel elle lègue vingt écus à Anne Constant, sa filleule, fille de Pierre Constant, de Vesseaux ; dix écus à Judith Robert, sa chambrière, fille à feu Guillaume : son héritière devra habiller le jour de son enterrement six pauvres filles, trois de Vesseaux et trois du lieu où elle décèdera ; elle lègue cent écus à chacune de ses nièces demoiselle Jeanne et Marie de Surville, filles de noble Claude de Presles et de Dlle Isabeau de Surville, ses beau-frere et sœur; dix écus à Jean-Pierre de Surville, fils naturel de feu noble Jean de Surville, son frère ; elle laisse l'usufruit de ses biens à son mari et nomme héritière ladite Dlle Isabeau de Surville. (Roland Chastanier, d'Aubenas, registre de 1603, f° 366 v°. Etude de Me Lauriol.) N. D. L. R.

Digitized by Google

Bastidon, prêtre de la Souche et noble Gratien de Mailhan, de Vesseaux (Rochier, notaire).

VI

Jean de Surville, mourut avant le deuxième testament de son père (26 août 1588) puisque celui-ci fait un legs à Jean-Pierre, fils bâtard de feu Jean, son fils.

Ce Jean-Pierre, bâtard de Jean et de Catherine Sabatier, fut légataire de son grand père François et de sa tante Anne, veuve de Pierre de César. Il testa le 7 avril 1628 faisant des legs à Jeanne et Anne Gleyzal, ses sœurs, et son héritier leur frère Claude Gleyzal (La Faysse, notaire).

TROISIÈME RAMEAU

LES ANGELIN

Substitués aux Surville.

V

Jean Angelin, dit noble dans quelques actes, notaire royal du lieu de St-Alban, au diocèse de Mende (1), épousa le 23 mai 1559, Louise de Surville, fille de Jean et de Françoise de Comte, de Vesseaux. C'est à leurs enfants, Gabriel et Robert Angelin, que François de Surville leur oncle légua le vivre et l'entretien par son testament du 26 août 1588.

Les enfants de Jean et de Louise de Surville abandonnèrent peu à peu leur nom et ne furent plus connus que sous celui de Surville, ce qui avait fait croire pendant longtemps que ces Angelin étaient une branche des Surville.

Ils s'établirent à Lavilledieu.

1° Gabriel, qui suit ;

2° Robert, qui n'est connu que par le legs de son oncle et par un acte qui le dit mort jeune.

(1) 30 mars 1551. Donation d'un champ, près d'Aubenas par Jean Enjalin notaire royal de St-Alban au diocèse de Mende à sa femme Espérance Flandin dite de Porcherolles. Serait-ce le père de Jean ?

Digitized by Google

VI

Gabriel-Antoine Angelin de Surville, légataire de son oncle François dans ses deux testaments, habita pendant son enfance et peut être jusqu'à sa majorité chez cet oncle, mais après la mort de François de Surville il alla se fixer à Lavilledieu. Le 7 juin 1600 il passa une transaction à Villeneuve-de-Berg, avec Louis de Presles et Pierre de César, par laquelle il transigèrent sur les droits qu'ils prétendaient avoir sur les biens de feus Jean et François de Surville père et fils (Tachard, notaire).

Il épousa le 11 avril 1601, à Largentière, Catherine de la Rouvière ou la Rivière en présence de Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal et d'Antoine Deydier, sieur de Laval, son secrétaire

Il reçut une reconnaissance en 1607, et habitait alors à Lavilledieu (Avias, notaire).

Il fut tué en 1621 d'un coup d'arquebuse, en poursuivant avec le seigneur de Lanas (Balazuc) la garnison de la Gorce. qui était venue attaquer Rochecolombe. Il fut fort regretté. comme ayant été un vaillant capitaine (1).

Il était mort lorsque sa veuve fit une reconnaissance devant Rambaud notaire. le 23 avril 1625. à Melchior de Vogüé.

1° Guillaume.

2° Suzanne, mariée à noble Jean Vincens, sieur de Fabrias.

VII

Guillaume-Hélie Angelin de Surville, demeurant à Lavilledieu épousa Marie d'Argenson, sa cousine germaine, fille de Pol, seigneur des Salles et d'Honorade de la Rivière de Chabaleyret.

Il servait en 1620 comme enseigne au régiment de Montréal. compagnie de Vogüé. un an avant la mort de son père.

Le 31 aout 1648 il fit un achat rappelant une obligation faite par Gabriel son père du 28 avril 1607 (Raoulx, notaire).

1° Jean Baptiste, qui suit;

2° Marie, épousa Pierre Guigon, châtelain du Teil, qui se

(1) Soldat du Vivarais.

Digitized by Google

remaria à Jeanne Chambon. Elle légua dans son testament cent livres à Martine de Gordon, sa belle-sœur, veuve de noble Jean de Surville, somme à elle donnée par feue Marguerite, sa sœur, et elle fit héritière Blanche Angelin de Surville sa mère, femme de Jacques du Roure (Raimbaud n^re^) (1) ;

3° Louis, écuyer de S. A. le prince d'Harcourt, témoin du mariage de son frère Jean-Baptiste, fut condamné comme faux noble le 26 mars 1695, probablement n'ayant pu produire ses titres. fut prieur de St-Laurent-en-Coiron ;

4° Gabriel, témoin du même mariage, prieur de St-Laurent par résignation de son frère Louis ;

5° Anne, née posthume en 1652 ;

6° autre Louis, dit l'abbé de Surville, fit héritière sa nièce Marie-Blanche ;

7° Jeanne, entrée au couvent de Ste Claire d'Aubenas le 25 janvier 1652 agée de quatorze ans ; sa mère Marie d'Argenson lui constitua 1500 livres de dot (Dusserre notaire) ;

8° Marguerite dite décédée au testament de Marie sa sœur.

VIII

Jean-Baptiste de Surville, habitant la Villedieu, passa une investiture le 4 avril 1660, il est dit fils de feu Hélie et de Marie d'Argenson (Maurin, notaire). Lieutenant en 1695, d'une des sept compagnies bourgeoises qui formèrent le régiment commandé par Henri de Merle de La Gorce, il épousa à Aubenas, le 19 janvier 1677, Jeanne-Martine de Gordon (2) fille de Claude et de Gabrielle de Ginestoux (Puech, notaire). Martine eut en dot 3000 livres. Jean-Baptiste testa en 1712. (Jean Dusserre, curé de Vesseaux). Il laissa une fille unique : Marie-Blanche, héritière et dernière de sa branche, qui fut mariée trois fois.

---

(1) Ce doit-être cette Marie baptisée par Rouvière curé de Lavilledieu, le 17 avril 1643 : « nobilis Maria Dangelin de Surville, filia de Helye Angelin, domini de Surville et nobilis dominæ Dargensonæ, » filleule de nobilis Johannis de Fabrias et nobilis dominæ Johannæ de Angelin de Surville ».

— Louis Aurenche : Voyage en Vivarais d'un des registres paroissiaux du Bourg-Saint-Andéol ; *Revue du Vivarais*, XIII, 1905, p. 589.

(2) Gordon : *d'azur au chien au repos d'or, au chef d'argent chargé de deux étoiles de gueules.*

Digitized by Google

1° Le 16 juin 1706 à Charles de Blou ; mariage sans enfant (1).

2° Avant 1714, à Jacques de Beauvoir du Roure, seigneur d'Elze, fils aîné de Louis, baron des Beaumes et de Marguerite d'Arnaud de la Cassagne (2). Jacques était veuf de Marianne de Colonne et de Jeanne de Morangiès, il eut de Blanche un fils, Jean-Louis, qui mourut le 11 février 1738, sans postérité.

3° En 1720 à Joseph-Ignace de la Rivoire, qui avait passé vingt deux ans esclave à Alger.

Marie-Blanche mourut à Lavilledieu le 23 février 1755 aussi sans enfant de ce troisième mari qui parait avoir été son héritier (3).

QUATRIÈME RAMEAU

LES PRESLES

Substitués aux Surville.

Armes : *Fascé d'or et de gueules de six pièces.*

Ces Presles sortaient certainement des seigneurs de Presles et de Vaussèche, mais la jonction est inconnue. Ceux-ci s'entêrent sur les Surville par un mariage et, comme les Angelin, ne furent bientôt plus connus que sous le nom de Surville et même, crûs une branche de cette maison.

Il faut cependant reconnaître qu'ils avaient plus de droits que les Angelin d'adopter ce nom, François de Surville ayant institué sa fille, dame de Presles, son héritière, à défaut d'enfant mâle.

VI

Claude de Presles, premier du nom, écuyer, seigneur de Presles, paroisse de Chalancon, épousa, vers 1560, Isabeau de Surville, fille de François et son héritière universelle, d'abord par son testament du 26 août 1588 et aussi par celui du 20 juillet 1599, à la charge dans ce dernier, de laisser cette hérédité à l'un de ses trois fils : François, Louis et César de Presles, à son choix.

(1) Blou : *d'argent au cyprès de sinople.*

(2) Beauvoir : *d'azur au ehêne à quatre branches passées en sautoir d'or.*

(3) La Rivoire : *de gueules au lion d'argent.*

Digitized by Google

Les Presles se croyant sans doute suffisamment autorisés par ces testaments, prirent le nom de Surville.

Le 14 juillet 1599 noble Claude de Presles, écuyer. mari de de demoiselle Isabelle de Surville donne quittance à noble François de Surville, père d'Isabelle. de 36 écus (Dumas, notaire).

Isabeau fit son testament en 1611 d'après le répertoire du notaire Arcajon d'Aubenas. Nous ne connaissons que le 3e testament de Claude, du 8 novembre 1608 par lequel il veut être inhumé en l'église de Vesseaux, fait un legs de 400 livres à chacun de ses enfants, César, Jeanne et Marie, cent sols à sa fille Françoise, outre sa dot en son mariage avec noble Jacques de Tournais. et fait Isabelle de Surville sa bien-aimée femme héritière à charge de remettre à leur fils Louis, (Jean Lafaysse, notaire d'Aubenas). Il est probable qu'à cette date il n'avait pas d'autres enfants.

1° Louis, qui suit ;

2° François(1).

3° César, tous les trois mentionnés au testament de leur grand père ;

4° Louise, légataire de son grand père de mille livres ;

Il est probable qu'à la date de ce dernier testament de François (1608), Claude n'avait plus que Louis, César, François, Jeanne et Marie.

5° Anne;
6° Jeanne ; } religieuses.
7° Marie ;

8° Françoise, mariée, le 10 octobre 1609, à noble Jacques de Burine-Tournais, fils de Gilbert et de Suzanne de Saignhard (2).

VII

Louis de Surville, seigneur dudit lieu, Laval et Forton, à la mort de son grand père, naquit vers 1562, il n'était pas encore baptisé en 1588. Il fut désigné par sa mère pour son héritier

(1) 5 octobre 1597. Arrentement pour noble François de Surville, de Vesseaux, absent, autre noble François de Surville, son petit-fils, pour lui présent et signé : F. de Presles. (Jacques du Serre, notaire d'Aubenas, registre de 1597, f° 327 · étude de Me Lauriol.) N. D. L. R.

(2) Burine : *d'azur à la montagne d'argent sommée de deux grues affrontées de même, au chef cousu de gueules à trois étoiles d'or.*

Digitized by Google

universel. Le 3 février 1609, Loys de Presles, fils et héritier de Claude et d'Isabelle de Surville, passa une transaction avec Gabriel Angelin (Ferrier, notaire).

Le 6 décembre 1612 il donna quittance à noble Bertrand de Malhan et à Jeanne du Vernet d'Avenac d'un à compte sur une obligation consentie par ledit Bertrand à noble Royer de Fournega (?)

Le 2 décembre 1612 il épousa Antoinette de Malhan, (1) fille de Gratien, seigneur de Lachamp et de Jeanne du Vernet d'Avenac; elle eut en dot 2000 livres, deux dessus de taffetas noir, deux cottes de damas. Acte passé au château de Lachamp en présence de René de Hautefort, chevalier de l'ordre du Roi; de Claude de Hautefort, vicomte de Cheylane; Frédéric de Hautefort, baron de Montbrun; Louis de Malhan et Pierre de Burine (Ferrier, notaire).

Le 28 mai 1615 il passa une transaction avec les consuls de Vesseaux et de St-Etienne-de-Boulogne.

Il assista au siège de Vals, où il fut blessé, en 1621.

Le 30 mai 1639 il fit le dénombrement de ses biens, duquel il résulte que son château de Surville et ses papiers ayant été brûlés pendant les guerres civiles de 1580 à 1590. il fut obligé de se servir du dénombrement fait devant le Sénéchal de Beaucaire, le 15 mars 1539, par son aïeul Jean de Surville.

Il se remaria, le 1er octobre 1624, avec Anne d'Ucel (2) fille de César d'Ucel, seigneur de Craux et de Louise de Banne de la Bâtie, assisté de noble Louis de Malhan, son oncle. La dot fut de 3000 livres, plus, à titre d'augment pour l'époux 800 livres et 400 pour bijoux. L'acte fut passé au château de Craux. (Louis Rimbaud et Daniel Dusserre, de St-Andéol, notaires).

Il mourut le 23 juillet 1643 (Registres d'Ucel) après avoir testé devant Barthélemy, notaire d'Aubenas Il fut enseveli à Vesseaux dans la sépulture de ses pères.

1er lit. 1° Claude, qui suit;

2° Marie, mariée le 31 janvier 1649 à noble Alexandre de

(1) Malhan : *d'azur à trois chevrons d'argent, parti de gueules au lion d'or.*

(2) Ucel : *de gueules, au besan d'argent.*

Digitized by Google

Brueis (1) fils de feu Denys de la ville de Privas (Chalabrueysse, notaire). Le fiancé de l'assistance de haute et puissante dame Marie de Hautefort de Lestranges, marquise de Châteauneuf, vicomtesse de Privas ;

La fiancée d'Anne de Craux (Ucel) sa belle-mère, de Claude de Surville, son frère, et de Louis de Malhan, son oncle maternel. Elle demeurait en qualité de demoiselle de compagnie chez Madame de Châteauneuf.

Le 26 avril 1649 Abraham de Brueis donna quittance à la dame Craux veuve et héritière fiduciaire de Louis de Surville et à la dame marquise de Châteauneuf, de la somme de 1000 livres, que ladite marquise est chargée de payer auxdits mariés, suivant leur contrat de mariage.

2° lit. 3° Gabriel, prieur de St-Laurent, présent en 1677 au mariage de Gabriel de Gordon, avec Marie Duserre.

4° Louis, aussi prieur commandataire de St-Laurent-en-Coiron après son frère ; il était né à Vesseaux le 7 avril 1633.

5° Marie-Anne, baptisée, le 15 décembre 1635, épousa le 23 juillet 1655, Joseph de Rochier, de St-Paul-Trois-Châteaux. Elle mourut en 1693.

6° Catherine, née le 10 juin 1637 à Vesseaux (Liautaud, vicaire) épousa noble Joseph-Marie du Vernet d'Avenac (2), capitaine au régiment de Sault, commandant la ville de Grenoble, dont vint Louise Alexandrine du Vernet, mariée le 8 septembre 1720 à Joseph d'Arcizas.

7° Antoinette, née le 10 mai 1640 à Vesseaux, épousa le 2 septembre 1664 Claude Deydier, veuf de Marie Blachère, fils de Laurent et de Anne Dufau.

8° Gratien, né le 16 janvier 1643, baptisé le 2 mars (3).

(1) Ce nom est écrit, de Bruès, Debruès, doit être Brueys famille très connue qui portait : *d'or, au lion de gueules, à la bande d'azur, brochant.*

(2) Vernet, anoblis en 1653 à Valence : *d'argent à l'aigle éployée de sable, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or, mouvant du quartier dextre.*

(3) 19 février 1672. Testament de sieur Gratian de Surville, fils de feu noble Louis de Surville, du lieu et paroisse de Vesseaux, mandement de Boulogne, partant pour la guerre au service du Roi comme cavalier dans la compagnie de chevaux-légers de M. de « Mechastaingt. » Il lègue 300 livres à Dlle Antoinette de Surville, femme de sieur Claude « Daydié » notaire royal de Lanas ; 60 livres à Suzanne Devès, fille de Me Claude Devès, notaire royal de Vesseaux, « pour les bons et agréables services qu'il a reçus d'icelle » ; cinq sols à Dlle Marie de Surville, sa sœur, femme du sieur de la Caumette [Abraham

Digitized by Google

VIII

Claude de Surville, deuxième du nom, natif de Vesseaux, demeurait au château de Cheylane paroisse de Veissanet, diocèse de Saint Flour en Auvergne ; il y fait son procureur noble Louis de Malhan pour le représenter au mariage à traiter entre le sieur de Rochier et Marie Anne de Surville, sa sœur, à laquelle il sera constitué en dot le léguat de mille livres fait par feu Louis de Surville leur père en son testament reçu Barthélemy, notaire d'Aubenas, fait en la ville de Murat le 21 juin 1655 (Pierre Davidat, notaire de la vicomté de Murat).

En 1678 il était revenu à Vesseaux et il était juge de la baronnie de Boulogne (1).

Il épousa à Aubenas, le 1er septembre 1658, Blanche d'Auriple (2), fille de noble Jean-Baptiste, seigneur de Saint Nazaire, et de Louise de Laborie

Le 3 mai 1683 Blanche, étant veuve, habitait au fort de Vesseaux, elle était tutrice de ses enfants : Jean-Baptiste, Louis, Marie, Marianne et Marguerite. Sachant ses enfants débiteurs envers Abraham Brueis, mari de Marie de Surville, de 315 livres restant de sa dot et intérêts depuis 1659 à ce jour, elle lui délègue cette somme à prendre sur Jacques Sabatier, de Pramailhet. Fait

---

Brueis] ; cinq sols à Dlle Marie-Anne de Surville, sa sœur, femme du sieur du Rochier, de « Bouleine » [Bollène] ; il nomme héritier sieur Claude de Surville, son frère aîné, et revoque trois testaments antérieurs qu'il avait faits devant Mes Deydier, Rochier (de Bollène), et Roux. Il signe : *de Séveyrat.* (Antoine Chalabrueysse, notaire de Saint-Andéol de Bourlenc, registre de 1672, fo 66 vo ; étude de Me Lauriol, à Aubenas). N. D. L. R.

(1) 22 février 1673. Quittance donnée par noble Claude de Surville, docteur ès droits, juge en la baronnie de Boulogne, du lieu et paroisse de Vesseaux, à haut et puissant seigneur messire René d'Ucel, seigneur de Craux, Antraigues, Génestelle et autres places, de la somme de 435 livres pour reste de la dot constituée à feue damoiselle Anne d'Ucel, mère dudit sieur de Surville, dans son contrat de mariage avec feu noble Louis de Prelles, sieur de Surville, père dudit sieur, suivant la transaction passée entre ledit seigneur de Craux et ladite feue damoiselle Anne d'Ucel, reçue par Gamon, notaire, le 24 novembre 1632. Ladite somme est fournie par sieur François Pontal, marchand d'Aubenas, en vertu de la vente à lui passée par dame Marie de Vogüé, dame de Craux, conjointement avec ledit sieur de Craux, son mari, reçue par moi notaire. Fait dans la salle basse du château de Craux, en présence de sieur François Dupuy, chirurgien. Signé : *Craux. Marie de Vogüé. De Surville. Dupuy.* (Même notaire, registre de 1673, fo 89). N. D. L. R.

(2) Auriple : *De gueules à la bande d'or accompagnée en chef d'un lévrier d'argent et en pointe d'une molette d'éperon d'or.*

Digitized by Google

au fort de Vesseaux, maison dudit feu Sr de Surville, présent Mre Louis Rocher, curé de Vesseaux (Deydier, notaire).

Blanche mourut le 11 février 1699, laissant :

1° Marianne, qui suit ;

2° Jean-Baptiste, né en 1662, mourut le 17 mars 1712 ; il avait testé le 16 mars 1712 en faveur de Marianne (Pizon, notaire) ;

3° Marguerite, née le 14 septembre 1662, mourut fille le 23 juin 1693 ;

4° Louis, testa le 14 octobre 1685, nommant sa mère héritière ; il partait pour un voyage d'où il n'est plus revenu ;

5° Marie.

IX

Marianne de Surville, née en 1660, héritière de sa maison en 1712, épousa, étant âgée de cinquante-deux ans, le 24 novembre 1712, Louis de Malhan, âgé de vingt-sept ans, fils de François et d'Antoinette Raimbaud (Deydier, notaire).

Il paraît que ce fut après douze ans de mariage, de petits soins et de peines que Louis obtint de sa femme qu'ils fissent, le 5 avril 1725, un testament réciproque, à charge à son mari et aux siens de porter les noms et armes des Surville. A la mort de Marianne, arrivée le 13 mai 1735 dans la soixante quinzième année de son âge, ce testament fit passer tous les biens des Surville à Louis de Malhan ; cette fortune releva la sienne, très médiocre, puisqu'il était de la branche cadette, retirée à Juvinas, dans une position gênée. Louis, deux mois après la mort de sa femme, le 3 juillet 1735, s'empressa de se remarier à Louise d'Auriple, âgée de vingt ans, fille de René et de Marguerite de Rose de Provenchères, de laquelle il ne tarda pas à avoir des enfants.

[*Extrait de l'Histoire de la Noblesse du Vivarais*. Avril 1900].

Vicomte DE MONTRAVEL.

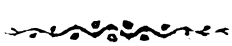

Digitized by Google

A TOISSIEU

Quand on va d'Annonay à Villevocance, on laisse à mi-chemin et à droite le hameau de Toissieu.

Toissieu a aujourd'hui un desservant et fait partie de la commune d'Annonay. Cette petite église était unie autrefois à la paroisse de Villevocance et voici ce qui s'y passa en 1531.

Un jour le vicaire de Ville, Pierre Lagier, qui en faisait le service, refusa à Catherine Brunel de lui dire, pour ses relevailles de couches, la messe d'usage. Du moins il prétendait en augmenter le prix et il exigeait, avec le dîner, cinq liards au lieu de dix deniers. Le liard valant trois deniers ou le quart d'un sol, on voit la différence. Le vicaire, exécutant d'ailleurs les ordres de son curé, refusait de marcher, *nisi solutis eidem quinque liardis cum ejus prandio*. Catherine Brunel n'avait pas eu sa messe et les gens de Toissieu déjà fort mécontents du curé de Villevocance, décidèrent que cela ne pouvait se passer ainsi.

Voici donc la supplique que leurs syndics Barthélemy Pomier et Jehan Brunel adressèrent à l'archevêque de Vienne :

A Reverend Père en Dieu Monseigneur l'Archevesque de Vienne,

Supplient très humblement les procureurs et scindicz du lieu de Toyssieu du mandement d'Annonay tant à leurs noms comme des autres habitans dud. lieu, que de si longtemps qu'il n'est memoire d'homme au contraire, aud. lieu de Toyssieu est ung chef d'église et parroisse, en signe de quoy a une petite eglize ediffiée et dedans icelle eglize au dessus du grand autel une petite taillole pour tenir à la maniere et fasson des autres parroisses le Sainct Sacrement de l'Eucaristie qu'on appelle la Custode, et d'ailleurs y a dans icelle parroisse plusieurs habitans lesquelz sont tres mal servis, de ung nommé Messire Guyot Bréjon, curé de Ville, lequel leur est touteffois tenu les servir et leur administrer les Sainctz Sacrementz, ce qu'il ne veult faire aucunes fois, et d'aultres ne peult pour ce que entre led. lieu et le lieu de Ville duquel on faict ung chef d'eglize et disent estre lad. parroisse de Toyssieu une filhole, y a certaine riviere laquelle se desrive souvent, tellement que quand se vient à baptiser aucun enfant ou confesser et ministrer autres sacrementz d'eglize, fault porter led. enfant presque demye lieue en danger grand souventeffois tant de lad. riviere comme de mourir led. enfant avant qu'estre baptizé, et souvent par distance desd. lieux plusieurs gens et parroissiens dedans led. lieu de Toyssieu sont trespassez

Digitized by Google

sans confession et sans recepvoir leur Createur, qui est ung grand escandale et forfaict aud. lieu, jacoit ce que aucune fois pour les innondations de lad. riviere ne puissent bonnement sans danger y aller, qu'est la cause que bien souvent lesd. parroissiens portent baptizer leurs enfans hors leur parroisse, c'est assavoir en l'eglize de Burdigne estant d'une lieue et demye en tres grand danger comme dessus. Vostre benigne grace soit de donner faculté et licence par vous ou celuy de vostre Cour qu'il vous plaira deputer pour enquerir de la verité pour reediffier les sainctes fontz de baptesme, ensemble la custode et aultres choses necessaires à leur eglize, quoy faict, touchant le service dud. curé de Ville, les faire servir tout ainsi que droict et raison veult et qu'il sera advisé par vous et vostre Conseil archiepiscopal. Et ce faisant, ferez le debvoir de justice et seront tenus lesd. suppliants et leur posterité prier Dieu pour vostre bonne prosperité et santé et de vostre Conseil.

L'affaire est donc entamée. Il y a dix maisons d'habitation à Toissieu. Les chefs de famille sont Marcelin Brunel, Jean Poynas, Pierre Besse, Catherine, veuve de Jacques Poynas, Antoine Massard, Jean Julien fils à Barthélemy, Mathieu Julien, Jean Ruetton et Jean Julien, fils à Pierre. Ils nomment pour leurs procureurs-syndics Barthélemy Pomier et Jean Brunel

Antoine de la Colombière, vicaire général de Vienne, assigne les parties devant lui, à quinzaine. A la date fixée, soit le 16 mai 1531, c'est le second jour des Rogations. Le 17 est évidemment le troisième jour des Rogations. Le 18 c'est l'Ascension. Le 19 c'est la fête de St-Yvon. Le 20 c'est la fête de St-Baudille. Le 21 c'est dimanche. Le 22 est jour de fête à Vienne, *feriata apud dictam Vienne civitatem*, mais ce n'est pas fête religieuse et le vicaire général peut entendre les avoués des parties, le notaire Guillaume Moulin pour les gens de Toissieu, et le notaire Antoine Bruyère pour le curé de Villevocance, qui... font renvoyer l'affaire.

Après les longueurs indispensables d'une procédure qui paraît très pénible, on arrive au mercredi 5 juillet, jour fixé pour l'enquête.

Au devant de la porte de l'église St-Maurice de Toissieu, comparaissent les témoins que les gens de l'endroit ont fait citer. Ce sont :

Pierre Julien laboureur de Toissieu, 80 ans.

Digitized by Google

Jean Moron, aliàs Chomel, d'Eyvas, paroisse de Boulieu, 46 ans.

Nicolas Julien, aussi d'Eyvas, 45 ans.

Barthelemy Deschaux, de Lermus, paroisse de Burdigne, 60 ans

Barthelemy Soulhard, aussi de Lermus, 60 ans.

Jean d'Escomel, paroisse de Ville, 20 ans.

Mathieu Julien, laboureur de Toissieu, 55 ans.

Claude Crauchon, d'Eyvas, 35 ans

Gaspard Richard, de Lermus, 50 ans.

Mathieu de Monte Medio, paroisse d'Annonay, du lieu de Chatinais et natif de Burdigne, 55 ans (1).

Barthelemy Lombard, de Chatinais, 52 ans.

André Fornier, de Plas, paroisse de Villevocance, 55 ans.

L'un de ces témoins sait qu'il a fallu une fois faire baptiser un enfant à Burdigne. Un autre affirme que deux enfants sont morts sans baptême et que Gabrielle Julien décédât sans confession. Le fameux ruisseau de Robert ne peut être franchi quand il y a inondation et cet état de choses dure bien trois ou quatre jours ; on ne dit pas si cela arrive souvent.

Le curé de Villevocance ne fait dire la messe à Toissieu que de quinzaine en quinzaine et cela a causé du désagrément au témoin Jean Chomel, d'Eyvas, qui a ainsi manqué la messe. Cependant, disent les témoins, les dîmes et revenus de Toissieu, doivent suffire à l'entretien d'un prêtre et de son clerjon. Cela paraît hasardé puisqu'il n'y a à Toissieu que onze feux, *in qua parochia sunt undecim habitatores vel circa focum facientes.*

Quant à la chapelle elle a bien tous les caractères d'église paroissiale, *sicut chorus, campane, altare, crochetus in quo solebat apponi Custodia Corporis Christi, instrumentum quo tradit incensum vocatum turribulum, libri, imagines Nostre Domine et Sancti Maurici et quidam lapis concavatus in quo erant, ut dici audivit,*

(1) *Mons Medius* donne ici, comme ailleurs, l'étymologie vraisemblable du nom de Montmiandon, de la montagne qui domine Annonay au couchant et qui est *au milieu*, c'est-à-dire qui sépare les deux vallées de la Cance et de la Déome, la première menant au Velay et la seconde au Forez. — Quant à l'étymologie de *Mons Mirandus*, donnée et acceptée jusqu'ici, elle est fantaisiste et à côté du sens, le Montmiandon n'ayant rien d'*admirable* en lui-même, bien que de son sommet on ait une vue *admirable*.

Digitized by Google

fontes baptismales, et in circuitu ipsius ecclesie cimenterium in quo solent et consueverunt inhumari corpora defunctorum habitantium dicti loci Toyssiaci L'église a un clocher, *cum campanili in quo sunt scimbale pro missis et aliis officiis pulsandis.* De plus, le curé de Ville ou son vicaire y vient confesser *in quadragesimali tempore* et ensuite donner les Pâques. Enfin l'église de Toissieu a été visitée par l'évêque suffragant de Vienne et le témoin Mathieu Julien le sait bien puisque c'est lui qui paya, il y a trente ans, les frais de visite, *qui pecunias debitas pro dicta visitatione portavit Vienne pro et nomine dictorum habitantium.*

On procédera à la contre enquête, mais on a le temps. Près de dix mois s'écouleront, et enfin le 23 avril 1532, toujours à Toissieu, en présence du notaire Pierre Rey et du commissaire spécial de l'archevêque, le curé de Villevocance produit ses témoins.

Ce sont :

Vénérable Simon Ducros, prêtre de Saint-Julien Vocance, 60 ans.

Discret Me Michel de Mora, notaire de Vocance, 50 ans.

Vénérable Pierre Lagier, prêtre, de Dunières, 40 ans.

Honnête Gaspard Clarmont, laboureur de Ville, 80 ans.

Antoine Chovet, laboureur de Ville, 50 ans.

Jean Archier, dit Blanc, de Ville, 20 ans.

Claude Berrier, forgeron, de Ville, 45 ans.

Honnête Simon Dubois, laboureur de Vanosc, 30 ans.

Vénérable Charles Giraud, curé et recteur perpétuel de l'église paroissiale de la Vraie Croix de Vocance, 60 ans.

Vénérable Claude de *Tribus Votis*, prêtre, covicaire de Saint-Julien Vocance, 36 ans.

Noble Jean Poisson, de Villevocance, 50 ans.

Honnête Benoît Chastaigner, laboureur de Ville, 60 ans.

Le ruisseau de Robert, disent-ils, est un petit ruisselet, *exigua et modica*. Il y en a de plus terribles dans la paroisse et les fidèles qui veulent assister aux offices savent bien les franchir, *per difficiliora itinera et per impetuosoria flumina.* Les habitants de Graillon, de Robert, de Clozel et de Mizeriolz ou d'autres

Digitized by Google

hameaux *(burgades)* sont presque aussi éloignés que ceux de Toissieu.

Ceux-ci sont paroissiens de Ville Vocance et s'y sont toujours réunis, *more Christi fidelium*. Il est vrai que le curé de Ville Vocance, ou son vicaire, allait dire la messe chez eux une fois par quinzaine, et encore à la fête de la Résurrection pour administrer l'Eucharistie. Mais les revenus de Toissieu ne dépassent pas six setiers de blé et ne pourraient suffire à l'entretien d'un prêtre et de son clerjon que pendant trois mois.

Au reste la chapelle de Toissieu est dépourvue des caractères d'église paroissiale. Ce n'est qu'un simple oratoire. Les prétendus fonds baptismaux ne sont qu'un bénitier *lapis est concavatus ad modum appelatum ung benoistier*. La taillole est loin de l'autel et ne paraît pas destinée à l'exposition du Saint Sacrement, elle devait renfermer quelque lampe, *sed potius esset ibi affixa ad sustinendam lampadem unam quia est affixa à multo longe altaris*.

En mai la procédure continue par devant Ennemond Pellisson. Les notaires-procureurs déposent leurs conclusions. Si les revenus ne suffisent pas, disent les gens de Toissieu par l'organe de Guillaume Molin, ils s'engagent à y pourvoir et à munir leur église de tout ce qui sera nécessaire. Il y a eu visite de l'église de Toissieu, qu'on ne l'oublie pas. Il résulte des actes dont le secrétaire Guichard de Vaulpergue a délivré une copie, qu'en l'an 1474, et le 8 août, l'archevêque de Vienne ou du moins son substitut Pierre Mourier visita l'église de Toissieu et ensuite celle de Ville-Vocance. Mais ces deux églises avaient alors un même curé, Pierre Bréjon, *ad collationem dominorum Sancti Mauricii*. Le visiteur avait ordonné à Toi sieu la réfection de la porte du chœur, du portail et d'une lanterne Dans le procès verbal l'église de Toissieu était dénommée *paroissiale*. Pierre Bréjon avait été nommé, le 18 février 1461 (v. st.) curé *parrochialium ecclesiarum Ville Valliscancia et Toissiaci in regno, Viennensis diocesis, simul unitarum*.

En août et en septembre 1552, continuation des débats par devant Etienne Roland. Hannibal de Buffevent, Georges Maxime, tous docteurs ès droits. Renvois à huitaine ou à quinzaine.

Digitized by Google

Ballottage de la fête de St-Roch, à celle de Saint-Jean devant la Porte Latine, et aux fêtes des vendanges.

Des témoins sont nommés à l'effet de déterminer quels sont, en l'espèce, les usages de l'Eglise de Vienne.

André Tabulat prêtre de Vienne, 70 ans, dit que « quod quo-
« tiens sunt due ecclesie parrochiales simul unite in quibus appa-
« rent in ambabus signa parrochialia, veluti fontes baptismales,
« cimiterium et corporis Christi reclinationum, curatus aut vica-
« rius ejusdem tenetur celebrare ant celebrari facere binas missas
« in die, et potest de consuetudine curatus ant vicarius regens...
« bis in die missam celebrare prout vidit et scivit fuisse obser-
« vatum et maxime in ecclesiis Sancte Columbe et Sancti Cirici
« secùs Viennam et multis aliis locis. »

De nombreux ecclésiastiques déposent à leur tour que tel est l'usage.

Cependant l'affaire se traîne. La partie est remise de fête en fête et chaque procureur demande à son tour un renvoi, *petit aliud terminum.*

Alors, en mai 1533, le curé de Ville, Guyot Bréjon et le recteur moderne de la même paroisse, Blaise Frontenac, annoncent qu'ils ont passé un compromis avec les gens de Toissieu. Les parties ont choisi pour arbitres vénérable Charles Giraud, curé de Vocance, et Pierre Chabert, marchand d'Annonay.

Ceux-ci ont rendu leur sentence. Blaise Frontenac, curé moderne de Ville et ses successeurs, célébreront ou feront célébrer la messe dans la chapelle de Toissieu tous les dimanches depuis la fête de l'Invention de la Sainte-Croix jusqu'à celle de l'Exaltation de la Sainte-Croix. *Et ita egerunt et promiserunt pro augmento cultus divini et pro consolatione Christi fidelium habitantium Toissiaci* — Pendant le reste de l'année on ne dira la messe que chaque quinzaine, *propter temporis intemperiem*, et pour chacune des messes qu'on dira en plus, on donnera deux sols au prêtre. Ces deux sols pourront être pris sur la quête des Ames du Purgatoire — Le curé de Ville devra toutefois célébrer la messe à Toissieu le lendemain ou le surlendemain, à son choix, des fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. — Enfin chaque partie payera ses frais.

Digitized by Google

On jure entre les mains du curé de Vocance et on promet de passer acte le samedi suivant par devant un notaire d'Annonay.

Mais les gens de Toissieu n'acquiescent pas. Ils vont bien chez le notaire Etienne Romanet, mais quand il s'agit d'enregistrer leur consentement, ils ne veulent plus.

Alors l'affaire recommence. Antoine de la Columbière a eu le temps de mourir et il a été remplacé par le chanoine Jean Palmier, vicaire général de l'archevêque. Palmier commet le notaire Pierre Narduyn pour enquêter sur la validité du compromis. On enquête à Ville, puis à Annonay le 12 novembre 1533, en l'auberge de l'Ecu de France. Les gens de Toissieu accusent les arbitres d'avoir excédé leur pouvoir. Ils désapprouvent leur mandataire, *improbant in meliori modo quo jure fieri potest*. Les femmes surtout ne veulent rien entendre, elles interviennent au procès et chargent les notaires Guillaume Moulin et Hugues Bruyère de le poursuivre.

On finit cependant par s'arranger devant le notaire Besson le 11 janvier 1536 (v. st.), et il y eut encore des transactions, le 22 novembre 1644 et le 9 mars 1677.

La ténacité des habitants de Toissieu leur réussit. Ils obtinrent beaucoup mieux dans la suite des temps. Mais comment parvinrent-ils à avoir un desservant bien à eux, c'est ce que nous ignorons absolument.

E. Nicod.

Digitized by Google

LES PICHON DE LA RIVOIRE

A VANOSC (1)

La Rivoire, à Vanosc, est une belle demeure qui posséda jadis la domination seigneuriale sur la vallée de la Vocance. De beaux ombrages, de magnifiques salles et surtout un escalier magistral montrent à l'intérieur la belle époque de Louis XV ; la reconstruction du château datant en effet de cette époque.

La Rivoire est déjà citée au XIIIe siècle par le cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (2) et appartenait à une famille du même nom. Martin de la Rivoire, damoiseau, vivait en 1276, Autoine. chevalier en 1301, Humbert, prieur de Saint-Vallier, de l'ordre de Saint-Augustin. en 1358.

Cette noble famille qui subsiste encore de nos jours, dignement représentée, posséda la seigneurie de Chalancon la baronnie de Chadenac et le marquisat de la Tourette. Des alliances avec les principales familles du pays, les Lermuzière, les du Peloux, les Fay-Gerlande et les Boulieu sont autant de preuves de bonne race.

Nicolas Joseph de la Rivoire, fils de Christophe baron de Chadenac, gouverneur de Thueitz, et de Madeleine de Boulieu (3), fut comte de Chadenac, seigneur de Luzeis et Baumes. Il épousa, en 1666, Angélique-Antoinette de Ginestous et fut père de :

1° Jean-Antoine qui suivra.

2° Joseph-Ignace, chevalier de Malte, esclave à Alger, ayant été pris par les Abyssins vers 1698. Il s'évada et eut de la peine à se faire reconnaître. Ayant quitté l'ordre de Malte, il épousa Marie de Surville dont il n'eut pas d'enfants.

3° Just-Antoine le jeune, chevalier de Malte en 1702, prieur de Saint-Barthélemy de Gluiras, commandant un bataillon d'infanterie au régiment de Dauphin.

---

(1) D'après des notes de famille et des communications de M. M. de Chazotte.

(2) Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur en Rue publié par le comte de Charpinc-Feugerolles, Lyon 1881. Cet intéressant ouvrage renferme de nombreux documents sur la région d'Annonay.

(3) Madeleine de Boulieu était fille de Christophe de Boulieu de Iarnieu et de Jacqueline de Montmorin Saint-Hérem.

Digitized by Google

4° Just-Louis, enseigne de vaisseau, dit le comte de la Rivoire, tué devant Malaga.

5° Nicolas Antoine, cornette de cavalerie-carabiniers, tué à la Marsaille.

6° Marie Antoinette, religieuse à Soyons.

7° Françoise, abbesse à Soyons.

8° Anne, religieuse au couvent de Sainte-Claire à Annonay.

Just-Antoine, marquis de la Tourette, Chalancon, seigneur de la Rivoire, Gluiras, Vernoux, Saint-Fortunat, colonel d'un régiment de milice bourgeoise, à le tête duquel il se signala au siège de Palanos en Catalogne, eut plusieurs enfants de sa femme Marie Violente de Pourtalès, entr'autres Marie, Suzanne, Marguerite, mariée, en 1748, à Alexis de Faure, marquis de Satillieu. Il vendit en 1713, pour 45.000 livres, la terre de la Rivoire à Meraut Pichon (1)

Meraut Pichon, écuyer, receveur au grenier à sel de Beauchastel, secrétaire du Roy, en la grande chancellerie, maison et couronne de France, et des finances de la ville de Tournon, était en outre châtelain du château de cette ville pour M. de Lévis-Ventadour. Outre la terre de la Rivoire, il achetait aussi les domaines de Peyremale et Fanget à Vanosc, et possédait déjà, acquise des Ventadour, la seigneurie de Vocance (1), s'étendant sur les paroisses de Vanosc, Villevocance, St-Julien et le Monestier. Il se rendait aussi possesseur du fief de Pouyol à Saint-Victor et de la seigneurie de cette paroisse.

En 1676, frère Innocent prieur et supérieur général de l'ordre des Chartreux, lui accordait pleine et entière participation à tous biens spirituels pour le repos de son âme, pour lui, son épouse et leurs enfants : Joseph, Anne, Jeanne-Marie, Madeleine et Just-Henri sieur Duclaux.

Il avait épousé en 1637, le 17 octobre, Anne, fille de Guillaume

(1) Les documents sur la famille de la Rivoire sont extraits de Saint-Allais qui en donne la filiation complète.

(1) D'après d'anciens almanachs de Lyon, Vanosc relevait aussi en partie de Montchal sur la paroisse de Burdigne en Forez.

La baronnie de Vocance était au XIVe siècle à la célèbre famille de Pagan, seigneurs d'Argental et comprenait Vanosc, Burdigne en Forez, Riotord diocèse du Puy et probablement Mahun.

Les Pagani et les Pagan par Breghot du Lut.

Digitized by Google

Condamine. bourgeois de Tournon. Celle-ci, testa en 1719, faisant héritiers : Jeanne-Madeleine épouse de M. Montresse Antoine, les enfants de feue Anne Pichon, savoir : Anne, Joseph et Marie Terraillon, ses petits enfants, et les enfants de feue Marie Pichon, épouse de M de la Fayolle.

Meraut testa en 1712 et était mort avant ou vers 1718, laissant :

1° Antoine Pichon de Breleys, capitaine au régiment d'Ancre-Montauban, receveur auparavant au grenier à sel de Beauchastel. marié en 1717 à Suzanne Dalayrac, fille de François Dalayrac, de Peaugres et de Judith Dusserre, de Faugères, paroisse de Saint-Vincent-de-Barrès. Sa postérité s'éteignit au XVIIIe siècle.

2° Joseph qui suit.

3° Marie, mariée en 1698, à Jean-Baptiste de La Fayolle, bailli de Montredon, juge de terres et baronnies de Vocance et Devesset.

4° Catherine, mariée à François-Antoine Moreau, juge de Serrières veuve en 1732.

5° Anne, mariée à François Terraillon.

6° Madeleine, mariée à Pierre Montresse, docteur en médecine, professeur à l'Université de Valence.

7° Just-Henri sieur Duclaux qui reçut de son père le domaine de St-Vincent, territoire des Rivières.

8° Jeanne qui fit son testament en 1729, élisant sa sépulture au lieu où elle décéderait, demandant 200 messes après son décès, ses honneurs funèbres modestes, son corps suivi par douze filles auxquelles on donnerait une aune de cordillat (1), et une aune de toile, laissant 200 livres aux pauvres ; léguant à sa sœur Madeleine, épouse de Pierre Montresse, 700 livres ; à sa sœur Catherine, épouse de François Moreau, 200 livres ; à Charles-Marie Pichon du Vanosc, seigneur de St Victor, son neveu, capitaine au régiment de Foix-Infanterie, 600 livres, ses batteries de cuisine, une armoire noyer à quatre portes, sa vaisselle d'étain, six chaises de paille, un petrin sapin, six draps fins, d'une douzaine de serviettes, quatre nappes, le tout cordaillé, le reste de ses habits et linge à partager entre ses sœurs, que Catherine choisisse le plus beau. A Catherine Chambon, sa

(1) Grosse étoffe de laine, sorte de bure.

Digitized by Google

femme de chambre, son lit entier, une armoire sapin à deux portes, si elle est à son service au moment de son décès, 5 sols à chaque ayant ou prétendant droits. L'héritier universel était son frère Joseph.

* * *

Joseph Pichon de la Rivoire, baron de Vocance, conseiller du Roy, trésorier des galères de Marseille receveur général des finances de Provence, rendit compte pour son père et pour lui des recettes et dépenses pour les foncières du marquisat d'Annonay, sur les terres des Boutières, au prince de Rohan, en 1708 et 1709. Cette même année 1709, Angélique de Ginestous, marquise de la Tourette, lui cédait à St-Victor, 700 setérées de terre quelle tenait de son père Just de Ginestous.

Il avait épousé le 24 août 1692, Claudine Thomé, fille de Romain Thomé et de Françoise Trémel.

Romain Thomé était lyonnais, fils de Romain Thomé échevin de Lyon en 1661 et 1662. Il eut deux sœurs mariées à M. Bellet de Boistrait et à M. Papil. Son grand père Philippe Thomé, capitaine au gouvernement de Romans avait été amené Lyon par Catherine de Médicis, en 1600. Leurs armoiries étaient d'azur à une tête et col de cerf d'or (1).

Joseph Pichon de la Rivoire mourut en 1729, laissant Joseph son successeur et Charles-Marie Pichon de Vanosc dont la postérité se verra plus loin.

* * *

Joseph Pichon de la Rivoire, deuxième de nom, dut naître à Marseille vers 1696 et séjourna en cette ville une quinzaine d'années.

Il suivit la carrière militaire et eut de brillantes charges à la cour. Mousquetaire gris à cheval de la garde du Roi, il obtint désirant se retirer, un certificat du comte d'Artagnan, capitaine de la première compagnie, attestant qu'il avait fidèlement servi dans la compagnie et obtenait un congé le 1er octobre 1717 (2).

(1) Morel de Voleine. Notes manuscrites.

(2) Sceau cire rouge. Armes d'Artagnan.

Digitized by Google

Au mois de septembre 1718, le roi, de l'avis de son oncle le duc d'Orléans Régent, fit savoir à Joseph Pichon, par l'entremise du grand maître de France, premier maître ordinaire de l'Hôtel du Roi, que sa bonne conduite lui valait la charge d'un des premiers écuyers de la petite écurie, vacante par la démission de Louis Armand de Caulaincourt (1). Il prêta serment au prince de Condé le 1er décembre et obtenait le 30 avril 1721 une pension de 200 livres, portée à 1000 le 2 mars 1724.

Le 2 juillet 1742 le roi étant à Versailles et voulant donner au sieur de la Rivoire, un de ses écuyers de mains servant par quartier, des marques de sa satisfaction, entendit qu'en cas qu'il se démit de sa charge, ou décédat en charge, celui qui serait agréé pour la remplir, soit tenu de payer comptant 1500 livres, à ceux en faveur de qui il en aura disposé, ce que S. Majesté lui permet de faire par testament, donation ou autrement hypothéquer au moment de ses dettes ; si au jour de son décès il n'en fait aucune affectation elle appartiendra à ses enfants ou héritiers.

Voulant charger et remplir la maison de la Dauphine Infante d'Espagne de personnes capables, le roi connaissant le zèle et l'affection de M. Pichon de la Rivoire, un de ses écuyers de quartier, lui donna en 1745 la charge d'écuyer cavalcadour (2) de madame la Dauphine. Le 2 septembre, M. de la Rivoire prêta serment de fidélité entre les mains du comte de Rubempré premier écuyer de madame (3).

Il fut doté le 5 août de la même année 1745 d'une épée de guerre et fit le voyage d'Espagne, allant au devant de la Dauphine avec les équipages de la petite écurie du Roi, suivant les instructions de messire de Berringhem (4).

(A suivre). I. MOREL DE VOLEINE.

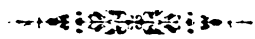

(1) Expédition parchemin, signée Louis ; par le roi, le duc d'Orléans régent.

(2) Ecuyer cavalcadeur ou cavalcadour. Ecuyer commandant l'écurie du roi, d'un prince ou de tout autre grand seigneur.

(3) Attestation signée de Mailly et de Rubempré,

(4) Le Dauphin avait épousé en 1745 Marie-Thérèse-Antoinette, infante d'Espagne, fille de Philippe.

Digitized by Google

VIVARIANA

La très amusante et intéressante communication que M. Vincent d'Indy a bien voulu nous faire, et que nous avons publiée dans la livraison du 15 septembre 1908, inaugure, dans la *Revue*, un genre assez nouveau. Elle a obtenu un vif succès auprès de nos lecteurs qui nous demandent... de continuer, c'est-à-dire de mettre la note gaie, s'il se peut, à nos graves travaux et de passer quelquefois du sévère au plaisant.

Nous nous adressons donc à nos aimables collaborateurs et nous les prions de vouloir bien nous communiquer les petites pièces qu'ils pourraient avoir dans ce goût. Quelques-uns d'entre eux ayant déjà répondu à notre appel, nous commençons à donner ces *Vivariana* dont le recueil apporterait une contribution à l'étude de nos vieilles mœurs et du Folk-lore Vivarois.

LA DIRECTION.

UN PETIT TROU PAS CHER

(Livre de raison d'Antoine Delacroix, chirurgien à Annonay).

« Au mois de juin de l'année 1673, j'estois allé à Saint-Sornin (Serrières) pour parler à M. Chastaignier, je mis mon cheval chez une vefve nommée La Baibue où je dînai, ayant bon pain blanc, bon vin, une carbonnade qu'on me mit devant qui estoit de génisse, un plat de noisette pour dessert, beau linge blanc, on ne me demanda que trois sols en tout, tant pour mon cheval que pour moy. Elle me dict, vous n'avés qu'un liard de pain un liard de vin qui estoit picot, et deux sols de viande, et le cheval six livres foin qui est six liards. Je lui dis, vous trompa, et luy voulus baillier dix sols. elle ne les voulut prendre, je jettai six sols disant que je donnois le restant à la fille. Notez que je n'avois jamais rendu servisse dans ceste maison. J'ay mis cela pour se souvenir que les danrées estoient à grand marché. »

E. N.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la question posée par M C. G.

L'ouvrage de Van der Haeghen, dont parle M. C. G. dans le numéro de septembre de la *Revue du Vivarais*, qui a paru en 1864 a été suivi de : *Le nobiliaire officiel du Vivarais au XVIIe siècle.* Cet ouvrage forme une brochure de 72 pages in 8° tirée à cinquante exemplaires et a été édité à Paris chez Wattelier, 19 rue de Sèvres 1872 ; il contient les fragments généalogiques annoncés. L. A.

*
* *

M. Garidel, libraire à Paris, rue Cassette 16, nous écrit à ce sujet :

J'ai une copie du : *Mémoire sur les recherches de noblesse au XVIIe siècle et sur leurs résultats en Vivarais, d'après des documents originaux et inédits.*

Par Ph. van der Haeghen.

Couronné par la Société archéologique scientifique et littéraire de Béziers.

*
* *

Nous remercions nos correspondants qui ont bien voulu répondre à la question posée par M. C. G. à qui les réponses ont été transmises.

*
* *

Un de nos lecteurs pose la question suivante :

Que signifie l'expression « *Quarte trabiliane falcidie* » relevée dans un testament du XVIe siècle ?

En attendant la réponse de quelque abonné plus versé que nous dans la connaissance du droit romain d'où est tirée cette expression, nous engageons notre correspondant à voir la *Jurisprudence de Guy Pape p. 192 et suivante (édition de Lyon 1642.)*

Mais nous avouons que les explications du célèbre jurisconsulte ne sont pas d'une clarté aveuglante et nous souhaiterions une définition en bon français moderne. B. E.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Un martyr oublié. L'abbé Louis Gardès, par Albert Durand. — Nîmes, Impr. Générale, 1908.

M. le Chanoine Durand retrace la vie de l'Abbé Louis Gardès né dans un hameau de la paroisse du Béage en 1754 et guillotiné à Privas en 1794

L'auteur s'est montré un chercheur habile et un écrivain sachant parfaitement bien mettre en œuvre les documents découverts ; son travail n'est pas inutile, tant s'en faut car il met en lumière plus d'un fait ignoré ou mal connu.

Cette étude nous a fort intéressé et est bien digne d'être signalée à l'attention de nos lecteurs.

*
* *

La *Voix du Terroir* dans son n° de novembre publie plusieurs documents intéressant l'Histoire de la commune de Boulieu découverts par notre collaborateur M. l'Abbé A Roche.

Dans cette même *Revue*, lire les *souvenirs du Bourg-Saint-Andéol : Le Curé Valette*, par M. Labrely qui, dans un style fort agréable, nous conte des anecdotes capables de dérider les plus moroses et nous rappelant « le bon temps où l'on savait plaisanter et rire à la française.

*
* *

Claude Serre, doyen de la Collégiale de St-Sauveur-de-Grignan (1592-1651) par Louis Aurenche — Valence J Ceas 1908.

Sous ce titre notre collaborateur a publié récemment une fort intessante brochure qui contient nombre de documents curieux permettant de pénétrer dans la vie des personnages mis en scène.

Nous retrouvons dans cette étude le soin et la conscience que M. Aurenche met à tous ses travaux et leur donne une très réelle valeur.

*
* *

Nous engageons vivement nos lecteurs à consulter les catalogues de notre compatriote *M Garidel, libraire à Paris (16 rue Cassette)* qui est tout à la disposition des abonnés de la *Revue* pour leur procurer les ouvrages dont ils ont besoin.

Digitized by Google

A NOS LECTEURS

Suivant un usage ancien déjà, puisque notre *Revue* a seize ans, nous venons offrir à nos lecteurs et à nos collaborateurs nos vœux pour l'année qui va commencer et aux membres du Comité de rédaction nos remerciements pour le concours qu'ils n'ont cessé de nous apporter.

C'est grâce à leurs travaux que la *Revue du Vivarais* s'est maintenue sans défaillances au rang où elle s'est désormais placée et que son seizième volumes n'est pas inférieur aux précédents, si même il ne leur est pas supérieur.

Les uns et les autres, nous avons donc tout lieu de nous féliciter des résultats obtenus, résultats bien faits pour nous encourager tous à continuer une œuvre, utile et saine comme est la nôtre.

Un regret cependant se mêle à notre satisfaction, car en écrivant ces lignes, nous ne pouvons songer sans tristesse à M. Mazon qui a contribué plus que tout autre au succès de notre *Revue*, aussi tenons-nous à saluer encore ici sa mémoire à la fin de l'année qui le vit mourir.

La Direction.

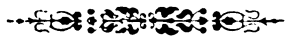

Digitized by Google

TONY BROËT

Avec Tony Broët, prématurément et tragiquement emporté dans sa trente-huitième année, vient de disparaître une des physionomies les plus sympathiques de notre Ardèche.

Né le 28 février 1879, Tony Broët était le dernier fils d'Auguste Broët qui occupa jadis dans l'Ardèche une place prépondérante, et dont la plume autorisée de M. Mazon retraçait dernièrement dans les pages de cette Revue (1) la vie si noble et si bien remplie.

Tony Broët

Avant d'avoir atteint l'âge d'homme, le jeune Broët eut la tristesse de voir disparaître successivement dans la même année son père, sa mère, et sa sœur. Quelques années plus tard, son frère aîné était emporté à son tour en pleine jeunesse et Tony Broët restait seul survivant d'une famille aimée et respectée de tous. En même temps qu'il avait hérité de son père une intelligence supérieure et un esprit merveilleusement ouvert aux connaissances les plus variées. il avait appris sur les genoux de la meilleure des mères l'art si difficile de donner et de faire servir sa fortune au soulagement de ses semblables. Sa main était toujours ouverte aux malheureux et il semblait qu'il voulût, par la délicatesse dont il enve-

(1) *Revue du Vivarais* 15 avril 1907, 15 mai 1907

Digitized by Google

loppait ses libéralités, se faire pardonner l'inégalité du sort qui avait fait de lui un favori de la fortune.

Alors qu'il aurait pu se contenter de mener une vie large et facile. Tony Broët rechercha toujours les moyens les plus efficaces de donner à sa vie un but utile à la société. C'est ainsi que, prévoyant les progrès rapides que le XX° siècle devait réaliser dans la conquête de l'air, il s'intéressa de la manière la plus active aux essais d'aérostation du baron de la Vaulx, et qu'il mit sa fortune à sa disposition, partageant hardiment avec lui les dangers de ses premières expériences.

Puis il se sentit attiré vers la vie politique, et tenta de solliciter les suffrages des électeurs de l'Ardèche. Mais il se vit abandonné par ceux-là mêmes auxquels il avait rêvé de consacrer les ressources d'une intelligence et d'une activité qui ne demandaient qu'à se dévouer pour le bien de ses concitoyens ; devant cet abandon il ne tenta même pas une lutte qui, engagée dans de telles conditions, ne pouvait aboutir qu'à un échec.

Un triomphe éclatant remporté aux élections municipales de Pierrelatte décida Tony Broët à se présenter aux élections pour le Conseil général de la Drôme. Il lutta honorablement contre le candidat officiel M. Madier de Montjau et réunit sur son nom une imposante minorité.

Le spectacle des atteintes chaque jour plus nombreuses portées à nos libertés politiques et religieuses, l'incertitude de l'avenir préoccupaient vivement l'esprit clairvoyant de Tony Broët. Il s'éloigna de la politique et rêva d'un moyen de dépenser utilement une activité que l'abandon de ses concitoyens avait réduite à l'impuissance. C'est alors qu'il partit pour le Canada où il s'intéressa à diverses entreprises industrielles et se mit lui-même à la tête d'une exploitation agricole des plus importantes. Ses qualités éminentes ne tardèrent pas à le désigner à l'attention des canadiens qui, le 6 juillet 1908, le nommèrent député du canton du Luc St-Jean, au Parlement d'Ottawa. Dès lors il se consacra tout entier à ses nouvelles fonctions, et les regrets unanimes qu'il laisse là-bas montrent quels espoirs on fondait sur lui et quelles sympathies il avait su inspirer.

Un stupide accident de chemin de fer est venu briser cette vie

Digitized by Google

trop courte et déjà si remplie d'œuvres utiles, d'actions généreuses et charitables.

Nous remplissons un pieux devoir en rendant hommage à la mémoire de ce bon citoyen. Les nombreux amis qu'il laisse conserveront de lui le souvenir d'un cœur excellent et toujours prêt à se dévouer pour ceux auxquels il avait donné son affection. La France et l'Ardèche perdent en lui un enfant dévoué, qui sut toujours placer au-dessus des préoccupations personnelles l'amour de son pays, le respect des traditions de sa famille et le soulagement des malheureux. A. D.

Digitized by Google

LES PICHON DE LA RIVOIRE

A VANOSC (1)

(Suite II et fin)

Dans ses courts séjours à la Rivoire, il fit restaurer le château, et fit construire en 1743, d'après ses plans le clocher de l'église de Vanosc. On peut donc le considérer comme l'auteur du château actuel, montrant à l'intérieur la belle époque de Louis XV,

Les honneurs lui furent prodigués encore les années suivantes : pension annuelle de 1500 livres, le 9 avril 1746, confirmation de ses exemptions et honneurs et prérogatives, pour lui et sa veuve, le 5 janvier 1747, pour avoir servi dans les écuries du Roi depuis le 7 septembre 1718 ; enfin, la retenue comme premier écuyer de madame la Dauphine, deuxième princesse de Pologne (2).

Les invitations aux bals de la cour qui lui furent envoyées, ne portent aucune date d'année, seulement celles des 5 et 16 juin, dans la salle de spectacle de Versailles. Elles sont signées de Villequier et duc de Fleury. Les dames dansantes devaient être en habit de bal à leur volonté ; les autres en robe. On devait répondre si on comptait danser ou non ; l'heure fixée était 5 heures du soir.

Joseph Pichon de la Rivoire se maria deux fois ; sa première femme dont il n'eut pas postérité fut Colombe Tardy de Bois, baptisée le 17 novembre 1708 à St-Genest-Malifaux (3), par le vicaire Georgeon, en présence de Jean Courbon des Gaux et d'Antoine Tardy vicaire de Riotord. Le parrain fut sieur Tollin, vicaire de Colombier (Loire), la marraine, dame Elisabeth de Laurencin de la Condamine.

---

(1) D'après des notes de famille et des communications de M. M. de Chazotte.

(2) Marie-Josephe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, seconde épouse du Dauphin.

(3) St-Genest Malifaux, chef-lieu de canton, arrondissement de St-Etienne Riotord, (Haute-Loire), non loin de Bourg-Argental.

Digitized by Google

Colombe était fille de Just Tardy du Bois et de Marie de la Condamine.

Le mariage fut célébré le 19 novembre 1729, dans la chapelle du château du Bois, paroisse de Saint-Genest-Malifaux, par le curé messire Leroux ; furent témoins, le père du futur, Charles et Antoine Pichon son frère et son oncle, Jean de Sénac de Mercuret, messire François le Blant, seigneur de Chenereille, capitaine de cavalerie au régiment de Berry, habitant Chantemulle, paroisse de St-Didier en Velay, messire Joseph d'Espinchal, Claude de Chambarlhac, sieur de Mart, messire Pierre Jullien curé et prieur de Vanosc, messire Claude Degardache, prieur et curé de Villevocance.

Le contrat fut passé le 4 du même mois, devant Percie, notaire à Bourg-Argental, donnait à l'épouse ses biens meubles et immeubles, l'ameublement honnête d'une chambre par le père de l'époux, ainsi que l'ameublement d'une autre pour Charles-Marie Pichon, frère du futur, à la réserve d'une somme de 20.000 livres en capital comprises dans la donation, s'il décédait sans en avoir disposé. Le père du futur promettait de fournir aux époux, leur domestique et l'entretien nécessaire. Le futur avait la jouissance de la terre seigneuriale de la Vocance, servis, droits et devoirs seigneuriaux, la propriété du fief de la Rivoire, deux domaines en dépendant, ainsi que ceux de Peyremale et Fauget à Vanosc, la prestation des servis due à la Rivoire, promettant en outre de payer tous les six mois la somme de 1000 livres, et par avance appartiendront au futur époux, les gages attribués à la charge d'écuyer du Roi La dame de Harenc donnait à sa fille 6000 livres, venant de l'hérédité de son père Just Tardy. Le seigneur de la Rivoire donnait à sa belle fille 20.000 livres et 1000 pour bagues et joyaux.

Colombe Tardy mourut en 1751, après avoir testé le 22 avril 1738. Elle laissait 500 livres aux pauvres de Vanosc et de Saint-Genest-Malifaux, demandait 1000 messes l'an de son décès, 500 l'autre année, faisait héritier son mari, Joseph de la Rivoire et léguait à titre particulier, à Marie-Marguerite de Harenc de la Condamine, fille de Joseph de Harenc et de Antoinette Seyrte, ses habits, ses nippes linges, plus 20.000 livres, portées à

Digitized by Google

60.000 par un codicille du 22 décembre 1750. Un codicille précédent laissait une somme de 1000 livres à la paroisse de Vanosc, pour réparations au chœur et au clocher de l'église.

Les Tardy du Bois, remontaient à Jehan Tardy, marié vers 1430 à la fille de Philibert de Jeune, ainsi nommé du hameau qu'il habitait. Son fils Jean, fut nommé le capitaine Bois, nom qu'il donna à l'habitation qu'il fit élever au village de Jeune, paroisse de St-Genest Malifaux. Capitaine de 50 hommes d'armes à pied. vers 1590, il se signala à la tête de ses troupes. Son fils aîné Jean fut garde de l'arsenal de Lyon, charge que conservèrent ses descendants. Simon le second, contrôleur de l'artillerie de France en l'arsenal de Lyon, épousa en 1656, Marguerite, fille de François le Blant. gentilhomme de la chambre du Roy, gouverneur de St-Agrève, seigneur de Montabonnet, Solignac et Chantemulle et de demoiselle de Chabannes. Il eut pour fils, Just son héritier, François, cornette de cavalerie. et Colombe qui épousa Jean de Cénac de Mercuret dont une fille mariée à Armand de Colon de la Tour de Bozas.

Just Tardy du Bois, lieutenant de cavalerie. prévot d'armes de France, avait reçu en 1695, par donation entre vifs, tous les biens de son père.

Marié en 1705 à Bourg-Argental avec Marie de Harenc de la Condamine, il n'eut qu'une fille unique Colombe, en faveur de laquelle il testa en 1709.

Les Tardy du Bois blasonnaient d'argent au peuplier terrassé de sinople, accompagné en chef de deux roses de gueules (1). On trouve aussi : D'argent à trois peupliers arrachés de sinople, au chef de gueules à trois besans d'or. (Steyert, Armorial du Lyonnais, Forez, Beaujolais, 1860.

M. le Vicomte de Montravel a publié une généalogie très complète de sa famille qui se rattache à celle des Tardy du Bois.

Les Harenc portaient d'azur à trois croissants d'or posés en bande. Ils remonteraient d'après M. de la Tour Varan à une époque très reculée. Une Harenc épousait vers 1350 Pierre de la Roue qui prit le nom d'Harenc. Ils possédaient la Condamine

(1) W. Poidebard. Notes généalogiques.

Digitized by Google

à St-Julien-Molin-Molette, et plus tard le château d'Ampuis. Marie de Harenc, femme de Just Tardy était fille de Gabriel-Henri et de Elisabeth de Laurencin. Gabriel-Henri de Harenc se distingua sous Turenne.

L'inventaire du château du Bois, dressé après la mort de Colombe Tardy, mentionne une chapelle et une bibliothèque.

Joseph Pichon contracta la même année, un second mariage avec Anne Denise Charron, fille de Charles Charron, gentilhomme ordinaire du Roi, seigneur de Granval et de Anne Charlotte de Rouais. Le contrat fut passé le 28 décembre 1751 dans la maison des sieur et dame Charron, rue Se Anne à Paris. M. de la Rivoire habitant Paris, rue l'Hotel des Ecuries Madame la Dauphine, se mariait avec l'agrément du Roi, de la Reine, de Mr le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames Henriette-Anne, Marie-Adélaïde, Victoire, Marie-Louise, Sophie-Philippine-Elisabeth, Justine, (1) et Mme de Pompadour. Le roi, la reine et les princesses signèrent, ainsi que le Cte de St-Florentin ministre secrétaire d'Etat, le Duc de Gesvres gouverneur de Paris, le Cte de Fresnes, M. Louis Pichon de Fogères, mousquetaire du Roi, écuyer cavalcadour de la Dauphine, cousin du futur, Jean François Louis de Cherisey, maitre de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps du Roi, gouverneur du fort St-Louis à Marseille et encore N... Thomé, Conseiller au Parlement et N.. Bollioud de St-Julien receveur du Clergé de France.

Il mourut à Versailles, le 8 avril 1759, laissant deux filles, Anne Louise Charlotte Joséphine Marie, nées à Versailles en 1753, mariée le 8 mai 1767 à Messire Pierre-Claude Michel de Missy, seigneur de Missy et Mortpard, capitaine de dragons, chevalier de St-Louis et Anne Louise née à Vanosc en 1754, mariée en 1773 au Cte Gabriel de la Ramière, marquis de St-Etienne-le-Doux, en Périgord, habitant le château de Poncharnaud.

Denise Charron mourut en 1768. Dans l'inventaire des meubles et papiers de la Rivoire, figure un procès-verbal fait par les juges ordinaires de Vocance, au sujet d'un vol fait par des contrebandiers au mois de juillet 1752.

(1) Filles de Louis XV, sœurs du Dauphin.

Digitized by Google

M l'Abbé Filhol parle d'un vol fait également par des contrebandiers en 1762. Ils prirent 3000 livres à la Rivoire et 33 louis d'or au prieur de Vanosc.

L'ouvrage si documenté de M. Funck Brentano sur Mandrin ne parle nullement de la Rivoire ni des localités voisines. D'ailleurs les dates ne sont pas les mêmes. Il faut faire voir d'autres bandes que le terrible supplice de Mandrin n'aurait pas intimidées.

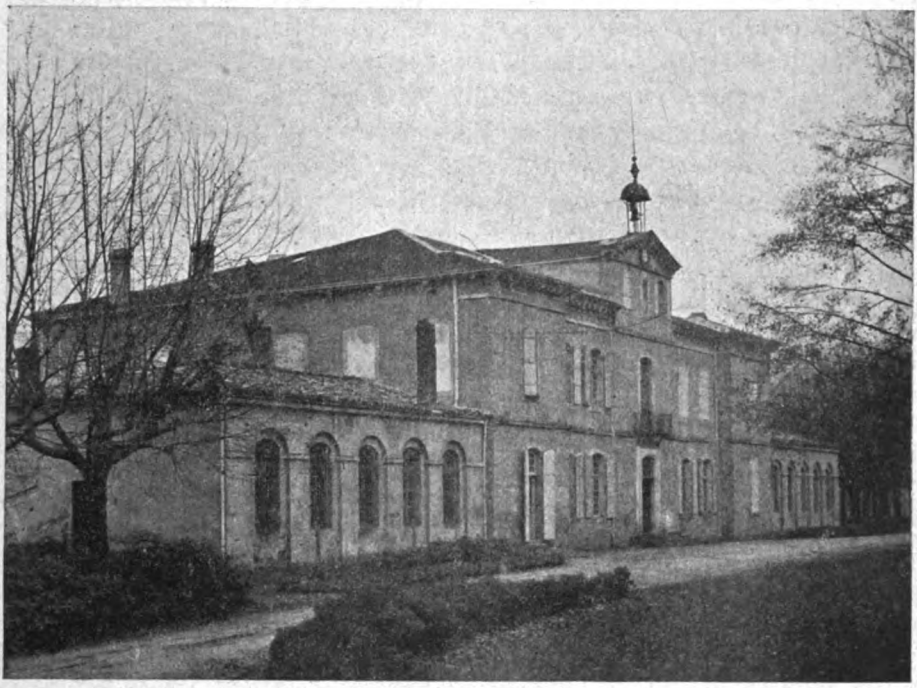

Château de la Rivoire

M. de la Ramière dût se marier vers 1771, car cette année là, le 6 juin, sieur Augustin Daroux fondé de pouvoirs de M. et Mme de Missy, exposait que M. de la Rivoire ayant testé en 1753, sans avoir mentionné la légitimité de Mme de la Ramière qui n'était pas encore née, il s'agissait de stipuler sa part d'héritage.

Le testament instituait héritière Mme de Missy et lui substituait ses enfants. Mme de la Ramière, fit casser le testament en 1764 ;

Digitized by Google

le Parlement de Toulouse annula le premier jugement rendu au Puy.

Pour fixer la part de Mme de la Ramière à laquelle la sœur abandonnait un tiers de la succession, ainsi que pour former la quarte trébellianique, on décida de vendre le château de Rois, qui fût adjugé à François David Bollioud de St-Julien, seigneur des baronnies de Bourg-Argental, receveur du clergé de France.

Mr et Mme de la Ramière laissèrent une fille qui épousa le baron Stanislas de Wismes, préfet estimé sous la Restauration, habitant prés d'Amiens. Leur postérité se continua dans les familles de Malet, de Cornulier et de Villebois-Mareuil.

M. de Missy seigneur de Vocance, obtenait au mois d'août 1772, des lettres patentes érigeant la Rivoire en marquisat, comprenant les terre et seigneurie de Vanosc et de Vocance. Ces lettres furent enregistrées à Nimes, le 27 février 1773. Il prêta foy et hommage par le ministère de Pralong, son fondé de pouvoirs, qui le 12 mars 1773, à genoux, les mains dans celles du Président de Belvality, promit de reconnaitre, tenir et posséder la dite terre de Sa Majesté, être bon et fidéle vassal, défendre dans les occasions, sa personne, son état, à la charge de remettre son aveu et dénombrement en la Cour de Montpellier.

En 1777. M. de Fay-Maubourg se voyait obligé de lui rendre hommage pour les terres, fiefs et rentes qu'il pouvait avoir dans le Marquisat de la Rivoire.

M. de Missy mourut à Lyon en 1777, sans postérité.

Sa veuve se remaria en 1780, contrat du 7 février, avec le comte Marie-Joseph de Gain de Montagnac, né à Saint-Hippolite (Corrèze) le 3 décembre 1748, fils de Henri-Joseph comte de Gain et Léonarde le Groing. (1)

Les de Gain, d'azur à trois bandes d'or, originaires de Limoges, possédaient château en cette ville avant le Xe Siècle. Guy de Gain fût un des fondateurs de la cathédrale de St-Etienne-de-Limoges et vivait en 1050. Cette illustre famille, admise dans les

(1) Le Groing, ancienne famille, qui serait venue d'Espagne, originaire de la terre de Grogne, habitant le Limousin, le Berry et même les Dombas.
D'argent à trois têtes de lion, arrachées et couronnées d'or, 2 et 1, au croissant d'azur mis en cœur pour la branche de la Romagère.

Digitized by Google

chapitres nobles de Lyon, de Remiremont et de Maubeuge était représentée au Xme siècle par les branches de Linars et de Montagnac.

Marie-Joseph de Gain, page du Roi en 1765, lieutenant au régiment de Noailles cavalerie en 1772, capitaine en 1779, officier maitre de camp en second, régiment d'Artois-cavalerie en 1780, était colonel-commandant le régiment de Berry cavalerie en 1788. En 1772, il avait reçu ainsi que son frère François, évêque de Tarbes, le brevet de chevalier honoraire de Malte.

Le Roi lui accorda une pension de 4000 livres, à l'occasion de son mariage.

Maréchal de camp en 1791, il suivit les princes dans l'émigration et fut aide de camp du comte d'Artois. Madame de Gain resta seule à la Rivoire et eût à subir en 1793, la visite des gardes nationaux d'Annonay, envoyés pour surveiller les habitants de Vanosc, taxés d'aristocratie. Ils furent reçus le mieux possible par Madame de Gain et restèrent un certain temps défrayés de tout. A peine s'en trouva t-il trois ou quatre, dit le narrateur, qui daignèrent remercier à leur départ. (1)

Rentré en France vers 1803, M. de Gain fut nommé à la Restauration, lieutenant général des armées du Roi le 23 août 1814. Chevalier, puis commandeur de St-Louis en 1814, il accompagna en qualité de gentilhomme de la Chambre, Monsieur Comte d'Artois se rendant dans le Midi, pour le service du Roi. Enfin, il était admis aux entrées du Cabinet et au jeu du Roi, en 1826.

Sa fille unique, Sophie-Marie Louise, née en 1784, baptisée le 19 février au château de la Rivoire, eut pour parrain, son oncle François de Gain, évêque de Tarbes (2) et eut pour marraine sa grand'tante, Louise-Adélaïde Charron, marquise de Chérisey. Elle mourut à La Rivoire le 4 septembre 1852, ayant épousé, le 17 janvier, le comte François de la Majorie, fils de Pierre-Alexandre de la Majorie et de Marie Gasparde de Gain sa

(1) Abbé Filhol : *Histoire d'Annonay*.

(2) François de Gain, grand vicaire de Reims, puis évêque de Tarbes, fut un des évêques qui se signalèrent le plus par leur fidélité et par leur zèle pendant la revolution. (Voir *Le clergé de France pendant la Révolution* par l'abbé Sicard : 1894, et *la Vie de Mgr de Gain*, par M l'abbé Dantin. Tarbes 1908.

Digitized by Google

cousine François de la Majorie, né à Fage-Brunet, paroisse de Feyt (Corrèze) le 15 février 1776, fût élève d'artillerie et garde de Monsieur Comte de Provence. A l'exemple de son futur beau-père, il émigra et servit dans l'armée de Condé, recevant en 1801 un très-flatteur certificat du duc de Berry. Il mourut à Vidalon en 1838, le 4 mars, ayant été maire de Vanosc, laissant entr'autres, enfants ; le comte Fernand de la Majorie, beau-frère du très regretté M. Vachon de Lestra, mesdames de Bonrepos, Privat, Louis et Etienne de Canson.

Cascade du Parc du Château de La Rivoire

La Rivoire échut à cette dernière, et depuis quelques années appartient à M. Rey, très honorable industriel de St-Etienne.

Le souvenir des anciens propriétaires de la Rivoire n'est pas complètement perdu à Vanosc. On peut voir dans la sacristie de

Digitized by Google

l'église, les plaques de marbre noir constatant qu'ils y furent baptisés ou enterrés.

* * *

Charles-Marie Pichon de Vanosc, second fils de Joseph et de Claudine Thomé, naquit à Marseille en 1699, fut capitaine au régiment de Foix et reçut pour sa part d'héritage, la terre de Pouyol à St-Victor et la Pichonnière près Tournon. Marié le 29 avril 1741, à Anne Durand d'une ancienne et noble famille de Montpellier il mourut à Tournon, le 13 décembre 1779, agé de 80 ans, laissant

1° Colombe Pierrette, mariée en 1769 à Antoine Vire du Liron de Montivers De cette alliance naquirent mesdames de Lacroix-Laval, dont le descendant possède actuellement le château de Montivers, à St-André-des Effangeas.

2° Louise-Charlotte-Madeleine, mariée en 1776, à Hector de Vernheuil, morte en 1814 à Annonay, sans descendance.

3° Louis, Charles, François qui suit.

4° Antoine, Joseph, chevalier de Vanosc, officier d'artillerie, mort célibataire en 1785.

Louis, Charles, François Pichon de Vanosc, né en 1746, lieutenant au régiment de Foix, se trouvant en garnison à St-Domingue, y épousa le 5 février 1771 Marie-Félicité Bertrand de l'Estang, morte à 36 ans, en 1779. Il décéda en Suisse en 1793. Sa mère traversa sans encombre toute la période révolutionnaire revendiqua les biens de son fils émigré et put les conserver,

Il n'eut que deux enfants : 1° Guillaume, Charles qui émigra avec son père et mourut à St Domingue en 1797.

2° Marie-Félicité-Caroline, née à Saint Domingue en 1776. Ramenée en France, elle vécut pendant la Terreur, chez une parente, passant de la richesse à la misère revint à St-Domingue avec son frère et y épousa en 1797 M. Jérome de Saintard qui fut massacré en 1802 dans une révolte de noirs.

Mme de Saintard revint à Pouyol en 1805 avec sa fille Herminie qui en 1820 épousa M. Ange Auguste de Chazotte père de M. Michel de Chazotte, l'érudit collaborateur de la *Revue du Vivarais*.

V. MOREL DE VOLEINE.

Digitized by Google

DOCUMENTS VIVAROIS

LE R. P. BONAVENTURE LIEURIN TUÉ AU SIÈGE DE PRIVAS, LE 25 MAI 1629

Attestation des faits mémorables de feu le R. P. Bonaventure Lieurin d'Amiens, de l'ordre des FF. Mineurs Récollets, qui ont été laissés dans le secrétariat de Mgr l'Evêque et comte de Viviers pour y avoir recours en cas de besoin, si l'expédition et verbail desd. miracles qui a été donnée au P. Antoine Lieurin, frère de feu P. Bonaventure, venait à se perdre. Ces deux cahiers servent de registres.

L'an mil six cent soixante neuf et le sixième jour du mois de mai avant midi, par devant nous Louis de Suze, Evêque et Comte de Viviers, Prince de Donzère et de Chasteau Neuf du Rosne, Baron de l'Argentière, Seigneur de la ville du Bourg St-Andéol et autres places, et dans notre Palais épiscopal de la dite ville du Bourg, A comparu Père frère Anthoine Lieurin, mineur observantin, préfet des missions apostoliques de son Ordre aux Sevênes et païs circonvoisins, et nous a représenté qu'ensuite du pouvoir à nous donné par le St-Siège contenu dans la lettre de Monseigneur l'Emin^me^ Cardinal Chizi du 21 avril 1663 pour informer de la vie, actions mémorables et mort du P. Bonaventure Lieurin d'Amiens, missionnaire, et en exécution des ordres par nous donnéz aud. P. Lieurin de se transporter en divers lieux pour s'informer de la vie et mort de feu Led. Père frère Bonaventure Lieurin d'Amiens, religieux du même ordre et missionnaire apostolique en cette province du Languedoc, il aurait été dans les diocèses d'Uséz et de Mende où il aurait reçu les cinq déclarations qu'il nous a présentées contenant quelques actions mémorables de la vie et mort dud. Père Bonaventure, à savoir : la première du 3me jour de mars 1665 faite par Monsieur Jacques Audibert, comte de Lussan ; la deuxième du même jour et an

Digitized by Google

par Mrs Jacques du Préd, notaire royal et régent en la Comté du Roure ; la troisième du 5me jour d'apvril mil six cent soixante cinq par noble Louis de Retz de Bressolles, sieur de Charpal, prêtre et prieur jadis de Chadenet ; la quatrième du 10me jour de juillet 1665 par Mlle Hélise du Destrets, femme de noble Claude de Chapelain, seigneur du Cros ; la cinquième du 10me jour de juillet 1665 par Maistre Jean Brassac, habitant de la Garde Guérin au diocése de Mande ; et d'autant que les dittes déclarations se pourraient égarer et le public et principalement les Religieux du dit Ordre, être privéz de la consolatisn de savoir les singularitéz de la vie et mort du dict Père Bonaventure, nous a très humblement supplié d'en vouloir ordonner le registré devers le greffe de notre cour spirituelle ou secrétariale pour y pouvoir avoir recours en cas de besoin, et de vouloir nous mesme déclarer ce que nous savons de la vie et mort du dict Père comme estant mort à Privats, où nous estions pendant le siége et ayant esté cognu de nous très particulièrement, et de plus de permettre aux personnes ecclésiastiques, séculières ou régulières, trouvées sur les lieux, de recevoir les déclarations de ceux qui scauront quelque chose de considérable de la vie et mort du dict Pére Bonaventure Lieurin d'Amiens, missionnaire apostolique du dit Ordre religieux de l'estroitte observance de Rome.

Auxquelles réquisitions ayant égard, nous avons ordonné et ordonnons que les dittes déclarations seront enregistrées devers le greffe de notre cour spirituelle ou secrétariale, pour en être tirèz à l'advenir des extraicts en bonne et deuë forme le cas y échéant, et que l'information commencée de la vie et actions plus considérables du dict Père sera continuée par le premier prêtre séculier ou régulier trouvé sur les lieux, approuvé, ayant employ public, et de mesme à nous rapportée pour estre enregistrée de notre authorité en nostre ditte cour, et en oultre avons déclaré et déclarons avoir cognu très particulièrement le dict P. Bonaventure pour un très bon religieux, l'ayant veu souventes fois ravi en extaze, tout à fait insensible, et qu'estant au siége de Privats toute infectée de l'hérésie de Calvin que le feu Roy d'heureuse mémoire avait assiégé à raison de leur rebellion, le dict Père allait continuellement à la teste des soldats commandéz à faire des lo-

Digitized by Google

gements pour faire les approches de la ditte ville, les exhortant le crucifix à la main à combattre génereusement pour la foy, confessant les blesséz. leur faisant faire des actes de contrition et d'amour de Dieu, et qu'un jour, la veille d'une feste solennelle, luy ayant dit que nous voulions nous confesser de luy pour célébrer la Ste Messe soubs la tente de Monsieur le Duc de Montmorancy qui servait de chapelle, il nous aurait respondu de ne prendre pas la peyne d'y venir attendu qu'il avait quelque prénotion de sa mort, et pour marque de ce il nous aurait fait voir une brique, qu'il tira de dessous sa robe, marquée d'un coup de balle de mousquet, dont il s'était servi la nuit précédente pour se garantir, l'ayant mise sur sa poitrine à la place d'une cuirasse, et lui ayant remonstré en qualité d'amy et d'évesque diocésain qu'il s'exposait trop et qu'il ne devait pas se mettre si souvent en danger de se faire tuer, le reprenant de son trop grand zèle, il nous aurait dit que s'il avait cent vies il les donnerait toutes pour secourir les pauvres soldatz blesséz en cette occasion et pour les empescher de mourir sans confession, que ces âmes avaient trop cousté à Jésus-Christ pour les laisser périr sans secours spirituels. et que le lendemain nous estant transporté au quartier du dict Seigneur Montmorancy à dessein d'y célébrer la Ste-Messe et de nous confesser du dict Père, nous l'avions trouvé mort, estendu sur une table, le crucifix entre les mains. ayant esté tué d'un coup de mousquet en confessant un blessé, et qu'ensuitte son corps fut porté et enseveli dans l'Eglise des PP. Récollets de cette ville du Bourg. Disons de plus qu'un jour le dit Père célébrant la messe. il se tourna envers les assistants qui parlaient et faisaient grand bruit pour les reprendre tout haut de leur irrévérance, en disant : « Où pensez-vous estre ? Vous estes en la présence de Dieu ; vous devez avoir du respect en ce lieu. »

En foi de quoy nous sommes soussigné. fait contresigner notre secrétaire et opposer le sceau de nos armes.

L. de Suze, évesque de Viviers.

Pour copie conforme, à Bourg-St-Andéol le 26 mai 1861. P. fr. Félix, min. Récollet.

S'ensuit le registre des dites cinq déclarations.

Digitized by Google

I

L'an 1665 et le 3me jour du mois de mars avant midy, régnant très haut Prince Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, par devant nous notaire royal soubsigné, s'est présenté en personne Rd. P. fr. Antoine Lieurin, préfait des Missionnaires apostoliques de l'Ordre des ff. mineurs de l'Observance aux Sévênes et païs circonvoisins, lequel ayant la présence personnelle de puissant seigneur Messire Jacques Daudibert, comte de Lussan, habitant â son chasteau du dict Lussan, au diocèse d'Uzès luy a remonstré et requis de la part et au nom de Monseigneur l'Evesque de Viviers, comre député par le St-Siège, de vouloir dire et déclarer s'il n'est véritable qu'il a eu particulière cognoissance de la personne de feu Rd. P. fr. Bonaventure Lieurin d'Amiens, de la vie d'iceluy et de sa mort, pour l'avoir veu et fréquenté ; ce que entendu par mon dict seigneur de Lussan, a répondu qu'il est très véritable avoir eu cognoissance particulière du dict P Bonaventure pour l'avoir veu et fréquenté souventes fois tant à la suitte de feu Monseigneur de Montmorency que du seigneur marquis de Portes, et parlé à iceluy, de plus estant au chasteau de Teyrargues du dict seigneur de Portes, il déclare qu'il aurait veu ledict P. Bonaventure une fois extazié et qu'iceluy vivait en véritable religieux, et avoir oüy dire encore à diverses personnes dignes de foy l'avoir souvente fois veu ravy mesme eslevé de terre, et estant au siège de Privas en Vivarèz où l'armée du Roy campait, qu'iceluy P. Bonaventure faisait fonction continuelle d'exhorter les catholiques à combattre généreusement contre les hérétiques, les confessant non seulement avant le combat, mais encore après que les aucuns d'iceux étaient blesséz, ce qui arriva mesme le jour qu'il fut tué, car un officier nommé Mr de la Ferrière ayant esté blessé sur la contre escarpe et demandant confession, dit tout haut en tels mots : « Hélas ! mourrai-je sans confession ? » ce que entendu par le dict P. Bonaventure, qui estait là proche à terre, se leva tout à l'instant et dit à ce pauvre blessé ; « Non, non vous ne mourrez pas sans confession, » et s'approchant du dict blessé non obstanr le grand danger qu'il y avait à cause qu'on ne cessait de tirer, il reçut la confession dudict

Digitized by Google

blessé, luy donna l'absolution, après quoy se levant de près le dict officier, le dict P. Bonaventure reçut un coup de mousquet qui luy fut tiré par les hérétiques d'une courtine de la ville du dict Privas, par moien duquel coup tomba mort sur le blessé, ce que ledit seigneur de Lussan scait pour y estre et avoir esté, et encore qu'ayant fait advertir ledict seigneur de Montmorancy de la mort du dict P. Bonaventure, iceluy seigneur tout à l'instant envoia un trompette pour demander le corps du dict Père qui lui fut accordé et à mesme temps pris et emporté dans la tente du dict seigneur de Montmorancy, et quoy faisant plusieurs personnes qui estaient sur le passage coupèrent de sa robbe par dévotion, et estant dans la ditte tente le corps fut mis sur une table et dépouillé pour cognoitre sa blessure, et on trouva que la balle du mousquet était resortie de son corps par la mesme ouverture où elle estait entrée, la ditte balle ayant esté trouvée entre son habit et la chair, et après ce le corps fut porté au Bourg St-Andéol où il fut enseveli, ainsi que le dict seigneur de Lussan ouit dire, dans l'Eglise des PP. Récollets, et ce dessus contient vérité ; de quoy ledict Rd. P. Lieurin a requis de ce dessus acte luy en estre accordé, pour servir en ce qu'il appartiendra ; ce qui a esté fait et récité au chasteau de la ville de Bariac, maison de puissant seigneur messire Scipion Grimoard de Beauvoir comte du Roure et de Grisac, chevalier des Ordres du Roy et son lieutenant général en la province de Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle du Pont St-Esprit, en sa présence et de puissant seigneur messire Louis Armand de Polignac vicomte de Polignac, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de la ville du Puy, signés avec ledict seigneur de Lussan, ledict P. Lieurin et moy Jacques Pagès, notaire royal de la ville de Banes en Vivarèz requis, recepvant, soubsigné : Lussan ; fr. Antoine Lieurin, requérant ; du Roure ; Polignac. Ainsi receu : Pagès, notaire

II

L'an 1665 et le 3me jour du mois de mars après midy, régnant très haut Prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, par devant nous notaire royal soubsigné, s'est présenté en personne Rd Père fr. Antoine Lieurin, préfet des mission-

Digitized by Google

naires apostoliques de l'Ordre des ff. mineurs de l'Observance aux Sévênes, lequel ayant la présence personnelle de maistre Jacques du Préd, notaire royal et régent en la comté du Rourè, habitant à Robiac, a requis de la part et au nom de Mgr l'Evesque de Viviers, com^re^ député par le St-Siège, ledit du Pred de dire et déclarer s'il n'est véritable qu'il a eu cognoissance particulière du Père Bonaventure Lieurin d'Amiens et de la vie d'iceluy, ce que entendu par le dict m^tre^ du Pred a respondu estre véritable que dans sa jeunesse il a souvente fois veu le dit P. Bonaventure au chasteau de Banes, qui vivait religieusement, et aussi qu'estant ledict P. Bonaventure au chasteau de Banes, un soir de la veille de St-Jean, estant à la terrasse lorsqu'on faisait un feu de joie, le dict P. Bonaventure s'estant escarté et priant Dieu, ledict Mre du Pred aurait veu ledict P. Bonaventure relevé en l'air, ce que fut aussi veu par diverses autres personnes, et pour lors feue Madame la Darrière (sic, douairière) comtesse du Roure aurait fait tirer à part tous ceux qui auraient veu cela pour affin que le dict Père ne fut faché avoir esté veu en cette grâce ; déclare de plus que tous disaient que le dict estait un saint personnage ; et ce dessus contient vérité ; de quoy le dict Père fr. Antoine Lieurin a requis acte, que luy a esté octroyé. Fait et récité à la ville de Bariac, dans le chasteau de Mgr le Comte du Roure, présents Monsieur Mre François de Plaisse, sieur de la Pauze, docteur ès droits, juge général audict comté du Roure, et Jean Combes, praticien de Courry, signés avec ledict Rd Père requérant et ledict Mre du Pred, et moy Jacques Pagés, notaire royal de la ville de Banes en Vivarèz requis, recepvant, soubsigné, Du Pré ; frère Antoine Lieurin, requérant ; La Pauze ; Combes. Ainsi receu : Pagés, notaire.

III

L'an 1665 et le 5me jour du mois d'apvril, dans la maison claustrale du prioré et bénéfice de St-Privact de Chadenet au diocèse de Mande, régnant très chrestien prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, par devant moy notaire royal soubsigné et tesmoings bas nommés, s'est présenté en personne Rd P. fr. Antoine Lieurin, préfet des missionnaires apostoliques

Digitized by Google

de l'ordre des ff. mineurs de l'Observance aux Sévènes, lequel ayant la présence personnelle de noble Louis de Retz de Bressolles, sieur de Charpal, prestre et prieur jadis dudict Chadenet, a requis de la part et au nom de Mgr l'Evesque de Viviers, com^re^ député par le St-Siège, ledict sieur de Charpal dire et déclarer s'il est véritable qu'il a eu cognoissance du Père Bonaventure Lieurin d'Amiens et de la vie d'iceluy, ce qu'entendu par le dict sieur de Charpal a répondu estre véritable que dans sa jeunesse et le bon de son aage il a souvente fois veu ledict Père Bonaventure qui vivait religieusement et qui estant venu une saison prendre les bains au lieu de Baniol, une femme nommée Cécille Laurence, mariée avec Mre André du Veraman, musnier du moulin de Rampon audict Baniol au diocèse de Mende, s'estant adressée audict sieur déclarant pour recevoir quelque soulagement et estre délivrée des illusions du diable dont elle estait tourmentée depuis un an, il la présenta audict P. Bonaventure estant dans le chasteau du Villaret le suppliant très humblement d'avoir compassion de cette pauvre femme et de lui donner quelque consolation ; le dict Père frémit d'abord et après avoir fait quelque petite priére, il dit quelques paroles à la ditte femme et la congédia, et depuis elle ne fut jamais attaquée ni agitée du démon durant vingt-cinq ou trente ans qu'elle survéquut ; déclarant en oultre ledict sieur de Charpal que pendant le séjour que ledict P. Bonaventure fit audict lieu de Baniols, prenant les bains, l'estant allé un jour visiter, il avait veu sortir de sa chambre ledict père portant une grosse serviette sur sa teste mal adjustée en de certaines postures et sortant quelque bonette de sa poche, tirant avec le doigt ce qu'il y avait dedans, s'en frottant les lèvres, ledict sieur déclarant faisant réflexion à la ditte posture, appréhendant que certaines personnes de la religion prétendue réformée qui estaient là présentes ou d'autres ne fissent quelque jugement désavantageux le voiant de cette façon, il ne se serait aperçeu que le dict P. Bonaventure serait venu devers luy, luy disant : « O quàm bonum est stultum esse propter Christum ; » l'ayant d'abord quitté après luy avoir dict ces mots ; et ce dessus ledict sieur de Charpal a dit contenir vérité ; de quoy led. P. Anthoine Lieurin a requis acte, que luy a

Digitized by Google

esté concédé. Fait et récité où que dessus, présents Sr Etienne Crueize, prestre et vicaire dudict Chadenet, et Mre Jacques Thomas, soubsignés avec ledict Rd Père requérant et le dict sieur déclarant et moy Anthoine Gauzés, notaire royal. Louis de Retz de Bressolles, déclarant ; fr. Anthoine Lieurin, requérant ; Thomas, présent ; Crueyse, présent ; Gauzes.

Les deux dernières déclarations ne sont point reproduites dans la copie que nous avons en mains, sans doute parce qu'elles n'apprennent aucun fait nouveau sur la vie et la mort du P. Bonaventure.

AUG. ROCHE.

Digitized by Google

HAUTVILLARD

SEIGNEURS DUDIT LIEU, DE VALOS, LA MOTTE ET CHASSIERS

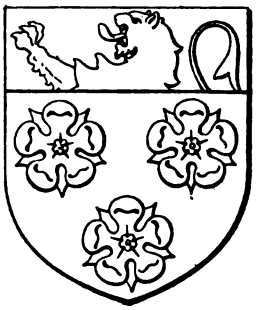

Armes : *D'azur à trois roses d'argent, deux et une et un chef de gueules à un lion issant d'or.*

Cette maison, d'ancienne chevalerie, qui prouva sa filiation depuis l'an 1230, fut recommandable tant par ses services militaires que par sa fidélité et son attachement aux Rois de France et à la religion catholique. On la trouve établie dès l'origine au château de Hautvillard (*de Alto Villari*) ainsi nommé pour le distinguer des nombreuses autres terres appelées le Villard. Cette terre est située sur une petite élévation dans la paroisse de Silhac, près de Vernoux en Haut-Vivarais. On ignore si c'est le lieu qui a donné son nom à la famille, ou si c'est celle-ci qui a retenu le nom de la terre ; quoi qu'il en soit, les seigneurs de cette maison n'ont pas cessé de la posséder et d'y demeurer jusqu'à leur extinction, en 1661, dans les maisons d'Apchier et de Balazuc. Le château existe encore, en bon état et appartient au comte d'Apchier (1).

(1) C'est à notre ami M. de Longevialle que nous devons la communication des Archives du Hautvillard, propriété de M. le Comte d'Apchier, héritier de cette maison, qui a bien voulu nous envoyer deux énormes caisses de papiers et de parchemins qui nous ont permis d'établir non seulement la généalogie des Hautvillard, mais en outre des notices sur de nombreuses familles, grâce aux documents qu'un Hautvillard tenait de son ami le marquis d'Aubaïs et de l'Intendant du Languedoc chargé de la vérification des titres de noblesse. Cette généalogie est tout-à-fait inédite, et il n'en existe qu'une copie que nous avons communiquée à notre ami, feu M. Henry Deydier, avec lequel nous faisions des échanges.

Digitized by Google

I

Pons de Hautvillard, qualifié chevalier, et seigneur du Hautvillard, en la paroisse de Silhac en Vivarais, y demeurant, vivait en 1230, 1252, et 1254, date à laquelle il passa deux contrats. Il fut père d'un autre Pons.

II

Pons de Hautvillard, IIe du nom, est dit damoiseau dans une vente de l'an 1280 et un acte d'achat d'une terre, au prix de quarante sols, fait à Chalancon. (Pierre Toscani, notaire). Il vivait encore le lundi après la fête de Sainte-Agathe de l'an 1296, où noble Raymond de Saint-Priest, damoiseau, lui passa un contrat de vente. Il fut père de :

1° Pons, qui suit ;

2° autre Pons, nommé par son frère aîné en son testament et codicille de l'an 1324 tuteur de ses enfants. Lui-même, par son codicille de 1334, fit son héritier son neveu Etienne de Hautvillard, et élit sépulture dans la chapelle de Notre-Dame de Silhac, fondée par ses ancêtres.

III

Pons de Hautvillard, IIIe du nom, seigneur dudit lieu, chevalier, fit une acquisition du prix de soixante sols, à Chalancon, devant Toscani, notaire, en 1298, et une autre le sixième jour avant la fête de Saint-André, apôtre, de l'an 1313, d'Armand Faberne et de son fils. Il confirma son testament par un codicille de l'an 1324, nommant pour tuteurs de ses enfants Pons, son frère, et Etienne de Besse. Le nom de sa femme était Pétronille de.... Il en eut sept enfants :

1° Gérenton, au nom duquel les tuteurs passèrent une transaction en l'an 1326 avec Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, sur la justice et les droits de la terre de Hautvillard. Il mourut sans alliance ;

2° Etienne qui suit ;

3° Pons, prieur de la ville de Chalancon, testa le 19 juin 1344 en faveur de son frère Etienne, et accepta par un acte du 27

Digitized by Google

février 1334 le légat que son père lui avait fait de la somme de cinquante livres, (Pierre de Bessis, clerc, notaire).

4° autre Pons, chanoine de Romans ;

5° Guillaume, prieur de Saint-Félix, donna ses biens à son frère Etienne en 1363. (Guillaume de Montusas, notaire) ;

6° Marguerite, mariée en 1324 à Pierre de Talaron (1), fils de noble Robert, coseigneur du Cheylard, eut trois cents livres de dot.

7° Vierne, épousa Etienne de Besse.

IV

Etienne de Hautvillard, seigneur dudit lieu, chevalier, fut majeur en 1327. Il épousa 1° noble Marguerite Bargette (2) ; 2° noble Eléonore de Vesc (3), fille de noble Guillaume de Vesc,

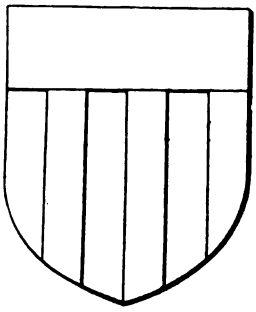

chevalier, seigneur de Dieulefit, et de Mabille de ... Son père lui constitua, par acte de l'an 1363, une dot de mille florins. Eléonore testa en 1364 en faveur de son mari. (Pierre Martin, notaire). Elle vivait encore en 1380.

Etienne renouvela ses rentes en 1345 et 1355. Il fonda en 1349 la chapelle de Sainte-Catherine de Silhac et obtint pour cette fondation, le 5 janvier de la même année, d'Aymar de Bermond

(1) Talaron, famille noble qui, au XIVe siècle, possédait des biens à Saint-Agrève.

(2) Ce nom de Bargette est sans doute estropié, comme il arrive souvent au marquis d'Aubaïs.

(3) Vesc : *palé d'argent et d'azur de six pièces, au chef d'or.* Les Vesc étaient une très ancienne famille du Dauphiné. Un rameau de cette maison posséda la seigneurie du Teil en Vivarais.

Digitized by Google

de La Voulte, évêque de Viviers, la permission de s'y faire enterrer, ainsi que sa femme et ses enfants, ce qui eut lieu jusqu'à l'extinction de sa maison. Cet acte fut passé à « Valurneio » *(sic)*. Le 4 juin 1343 il rendit hommage à Louis de Poitiers en présence d'Aymar de Taulignan, chevalier, seigneur de Rochefort, du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Chambre, notaire). Il prêta encore hommage, à la façon des nobles, pour son château et terre de Hautvillard. à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, en 1347, 1352 et 1354 ; Aymar de Poitiers lui permit de fortifier son château et d'y tenir garnison. En 1340, Etienne fit un échange de cens, à Silhac, avec noble Sylvion Charbonnel. Il testa en 1375.

Marguerite Bargette avait fait, en 1358, une donation de tous ses biens à son fils Pierre, (Armand de Lauzémas, notaire) ce qui prouve que les autres enfants furent du second lit.

1° Pierre, qui suit ;

2° Guillaume, prêtre, testa en faveur de son neveu Pons en 1388 ;

3° Etienne, donna ses biens à son frère Guillaume en 1363 ;

4° Catherine, épousa en 1360 Hugues de Chambaud (1) ; seigneur de la Tourrette, fils d'André, prince de Chalancon. Elle eut sept mille florins de dot, dont son mari donna quittance le 17 juin de la même année Il ne vint de ce mariage qu'une fille, Béatrix, mariée à noble Durand « de Calma » et qui le rendit seigneur de la Tourrette avant 1385.

5° Maillard, tuteur de Pons, son neveu, en 1408.

6° Vierne, épousa le 6 décembre 1371 noble Mondon Odoard (2), de Marsanne, qui donna des quittances de dot en 1381 et 1389. Cet acte de mariage, très difficile à lire, porte le sceau en cire des Poitiers ;

7° Marie ;

8° Falcone ;

9° Alix, mariée le 20 juin 1354, par contrat reçu Vital Fransa, notaire. à noble Guillaume Bayle (3) de Saint Alban, près

(1) Chambaud : *d'azur à la tour d'argent.*
(2) Odoard, en Dauphiné : *de gueules au lion d'or.*
(3) Bayle : *d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux croissants d'argent.*

Digitized by Google

Annonay, dont le fils Etienne donna quittance de la dot de sa mère le 4 septembre 1469, auquel temps elle était veuve et remariée à Etienne Roiraud (1), de Cornas. Elle fit un codicille en 1390.

V

Pierre de Hautvillard, Ier du nom, seigneur dudit lieu, épousa le 26 juin 1357 Ermessinde, alias Brunessende de Johannas (2), fille de N., à laquelle son frère noble N. de Johannas

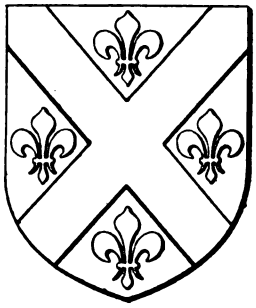

constitua en dot six cents quatre-vingts florins, somme considérable pour l'époque. Voici un extrait de ce contrat de mariage : « *Anno Domini M° CCCLVII.... die sexta junii.... illustrissimo principe domino Johanne, Dei gratia rege Francorum, regnante, et spectabili viro domino Aymario de Pictavia, comite valentinensi, cum tractatum de matrimonio contrahendo inter nobilem Petrum de Alto Villari, filium nobilis domini Stephani, militis.... et nobilem Ermessendem de Joannacio, sororem nobilis Alziacii de Joannacio.. et me la Roda, notario dicti comitis valentinensis.* » Cet extrait ne fait pas mention du lieu où fut passé le mariage, ni du nom des témoins.

Pierre et son frère Etienne furent présents au mariage de Pons Bayle, petit-fils de leur sœur Catherine, le 14 juin 1426, avec Catherine de Coursilhon.

---

(1) Roiraud : *d'azur à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.*

(2) Johannas : *de gueules au sautoir d'or, cantonné de quatre fleurs de lys de même.*

Digitized by Google

Ermessinde testa en faveur de son fils Etienne, en 1397. (Pierre Chabrozin, notaire).

Pierre fit son testament le 14 novembre 1407 devant N., notaire : « *Personnaliter constitutus nobilis Petrus de Altovillari, domicellus, parrochie Beate Marie de Siliaco, diocesis vivariensis,.. ordinavit ultimum testamentum : eligo sepulturam in cimenterio de Siliaco in tumba matris mee extra ecclesiam et mei patris nobilis Stephani de Altovillari, militis* » suivent de nombreuses prescriptions relatives à ses obsèques, des dons aux pauvres, etc. « *Lego Poncio, filio meo, centum florenos, legalis licenciatus. Lego Alzacio, filio meo, cum collocabitur in matrimonio cum nobili Ayglina, condomina de Alegre, ducentos florenos. Lego Guillelmo, filio meo, idem. Lego nobili Brunissenti (alias Ermessindi) de Johanassio, uxori mee carissime* » plusieurs choses en argent ou en nature ; son logement, etc., tant qu'elle vivra en viduité, et au cas où « *non posset conversari cum herede meo, in quo casu lego, etc.* » Il fait ensuite des legs aux enfants de feu Etienne, son fils ; Louis, Pierre, Etienne, Catherine, Marguerite et Andette ; il nomma Alexandra, femme de son fils Etienne et aussi noble Bernardin Flozart, de Privas. Il fait héritier Jarenton, son petit fils, fils d'Etienne, auquel il substitue Pierre, son frère. Fait au Hautvillard, maison du testateur, témoins des gens du pays et Antoine Peyret, notaire de Silhac.

Ses enfants furent nombreux :

1° Pons, chanoine, vicaire général et official de Valence et de Die en 1399. Il testa le même jour que son père, fit un codicille le 8 avril suivant et mourut peu après ;

2° Gonet ;

3° Guillaume, dont le sort, comme celui de Gonet, est inconnu ;

4° Etienne, qui suit ;

5° Pierre, dont le sort est inconnu ;

6° Alzias, marié, d'après le testament de son père, à noble Aygline d'Alègre (1), et probablement mort sans postérité. Nous n'avons rien trouvé dans les archives le concernant.

(1) Alègre : *de gueules à la tour d'argent, accompagnée de six fleurs de lys d'or, trois à dextre et trois à sénestre.*

Digitized by Google

VI

Etienne de Hautvillard, IIe du nom, chevalier, épousa le 18 juin 1388 Alexandra de La Maretta (1), fille de Jarenton. Son

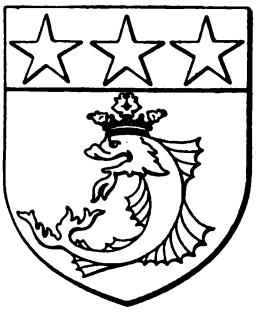

frère lui constitua en dot sept cent cinquante florins (Guillaume Fabri, notaire), Etienne est dit décédé lors du testament de son père en 1407, dans lequel sont nommés ses enfants qui furent nombreux et dont la vie est à peu près inconnue. Il est probable que les filles furent religieuses et que quelques-uns des fils moururent sans alliance.

1° Andette ;

2° Marguerite ;

3° Louis ;

4° Pierre, qui suit ;

5° Jarenton, héritier de son grand-père ; il mourut probablement jeune, et Pierre lui fut substitué ;

6° Catherine.

VII

Pierre de Hautvillard, IIe du nom, chevalier, seigneur dudit lieu, épousa le 19 octobre 1445 Marguerite de Rochemure (2), fille de noble et puissant homme Hugues de Rochemure, seigneur du Besset, coseigneur de Vogüé, aux diocèses de Mende et

(1) La Marette : *d'azur au dauphin d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

(2) Rochemure : *de gueules à trois bandes d'argent,* alias *bandé d'or et d'azur.*

Digitized by Google

de Viviers, et de Louise de Sébazac ; elle eut douze cents livres de dot. Le 12 mai 1457 Pierre donna quittance de la dot de sa

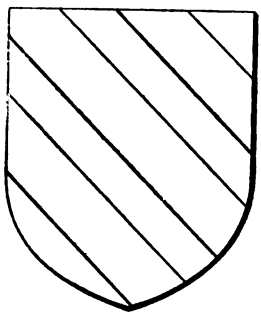

femme en présence de noble Guillaume de la Marette, religieux de Charaïx. Dès le 4 décembre 1425 Pierre fit une investiture à noble Antoine de Chambaud. Il était déjà mort lorsque sa femme Marguerite fit son testament, le dernier février 1472. Voici un abrégé de ce testament :

« *Testamentum nobilis Margarite de Ruppemoria, relicte quondam nobilis Petri de Altovillari, parrochie Silhaci, mandamenti Chalanconii.* » Elle fait de longues prescriptions relatives à ses obsèques, fait des legs aux pauvres et à l'église de Silhac ; elle lègue à noble Louis, son fils, deux cents écus d'or ; à nobles François et Alexandre, ses fils, deux mille écus d'or ; à Antoine, son fils, et à Louise, sa fille, la même somme ; et elle fait héritier son fils Claude, en lui substituant ses enfants, et, après eux, magnifique seigneur Antoine de Rochemure, son frère germain. Elle nomme ses exécuteurs testamentaires Antoine de Rochemure, commandeur de Saint-Antoine d'Aubenas, frère André de la Marette, prieur de Saint-Apollinaire de Gluiras et Mre Pierre Régis, curé de Silhac. L'acte est passé au fort de Hautvillard, en présence de noble Barthélemy d'Agulhac. (Antoine Gautier, notaire).

1° Louis ;
2° François ;
3° Alexandre ;

Digitized by Google

4° Louise, mariée le 3 juillet 1472 à Guillaume de Presles (1), écuyer, seigneur de Vaussèche, du Chambon, en la paroisse de Vernoux, en présence de Claude de Hautvillard, son frère ; de sa mère, alors veuve ; de Jacques de Rochemure, son oncle ; de messire Guillaume de la Marette prieur conventuel de Charaix ; d'Artaud de Monteillé, prieur de Vernoux ; de Guy de Chambaud ; Gérenton de Monastier ; et de plusieurs autres. L'acte fut passé dans le jardin (*in viridario*) du château de Hautvillard, par Alexandre Delière (?), notaire. Louise eut en dot onze cents florins et quelques rentes. Etant veuve elle testa, le 24 juin 1492, en faveur de son fils Claude (Alexandre du Cros, notaire).

5° Louise, fille illégitime, épousa Guillaume de Gaste (2), d'Allex, diocèse de Valence.

VIII

Claude de Hautvillard, Ier du nom, chevalier, resta longtemps sous la tutelle de sa mère ; il épousa le 16 novembre 1489 Lyonnette de la Marette dite de Pierregourde, fille d'Alexandre,

de la paroisse de Gluiras, assistée de Gérenton de la Marette, son frère, qui la dota de douze cents florins et cinq livres de rentes, par acte reçu Antoine Burine, notaire.

Le 16 novembre 1489 il renouvela au roi Charles VIII l'hommage de sa terre du Hautvillard. Il renouvela ses fiefs en 1494,

(1) Presles : *fascé d'or et de gueules de six pièces.*
(2) Gaste : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même.*

Digitized by Google

testa en 1508 et vivait encore le 24 août 1520, jour où il fit une donation à son fils aîné François. Il mourut deux ans après, et sa femme en 1533.

1° François, qui suit ;

2° Amédée, reçu dans l'ordre de Saint-Antoine en 1516 ;

3° Sébastien, commandeur de Saint-Antoine d'Aubenas, maison dépendant de celle du Dauphiné. Il fut un des tuteurs des enfants de François et mourut en 1532, laissant un fils naturel nommé Antoine.

4° Antoine, protonotaire apostolique, prieur de Saint-Sixte, de Saint-Félix et de Villeperdrix, aussi tuteur de ses neveux. Le 3 avril 1545 il fonda une chapelle dans l'église de Silhac (Preylon, notaire)

3 avril 1545. Testament de noble et égrège personne Messire Antoine de Hautvillard, prieur de Saint-Sixt et de Saint-Félix de Châteauneuf en Boutières. Il veut être enterré dans l'église de Silhac, tombe de ses parents, au milieu de ladite église et au devant de l'autel des Saints-Antoine et Sébastien que ledit testateur entend faire édifier. Il fait des legs à vénérable homme Mre Jacques Deschamps, curé de Saint-Félix ; à Catherine de Hautvillard, femme du sieur de Colans ; à Isabeau, femme du sieur de Malaval et relaissée de feu Antoine Gueyffier, sieur en son vivant de Bessettes, (à chacune d'elles 20 sols) ; à noble Catherine de Hautvillard, demoiselle du Chambon, 20 sols ; à Mgr l'Evêque de Viviers, 5 sols. Il fait héritier son neveu Claude et Marguerite de Vesc, mère et fils. Il désigne pour exécuteurs testamentaires nobles Antoine de Charnal, seigneur de Saint-Martin ; Artaud de Chervil, prieur de Vernoux ; Alexandre de Pierregourde ; Robert de Lauberge, seigneur de Colans et le curé de Silhac. Fait dans la chapelle du château de Hautvillard. (Jean Preylon, notaire).

5° Isabeau, mariée le 10 novembre 1517 à Antoine de Gueyffier (1), seigneur de Bessettes, de la paroisse de Chastagnarès en Gévaudan (Jacob de Croze, notaire), Antoine de Gueyffier donna

(1) Gueyffier : *d'azur à la muraille d'argent mouvante de la pointe, maçonnée de sable de six pièces, 3, 2, 1, chargée chacune d'une feuille de bouleau versée de sinople.*

Digitized by Google

quittance de la dot de sa femme le 27 avril 1529 et mourut avant 1537. Isabeau, étant veuve, se remaria à noble André Mercier (1), seigneur de Malaval, au diocèse de Mende, fils de Pierre. Elle était de nouveau veuve le 1er novembre 1552.

6° Catherine, mariée en 1511 à noble Blaise Vigier, seigneur de Villedieu, paroisse de Saint-Maurice, au diocèse du Puy ; elle eut mille sept cents livres de dot (Ferrier, notaire). Blaise mourut deux ans après, laissant une fille, Magdeleine, née en 1512, mariée le 4 novembre 1534 à Antoine du Pont, fils d'Etienne, de la ville de Bollène. Catherine se remaria avant 1530 à Robert de Lauberge (2), seigneur de Colans, paroisse de Silhac, près le château de Hautvillard, dont naquirent plusieurs enfants, entre autres Simone, dame de Barjac. Le 11 novembre 1524 Robert et sa femme fondèrent la chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Silhac.

7° Judith épousa Maurice Brassier (3), fils de Jean, damoiseau, et d'Isabelle de Riccis.

(*A suivre.*) VICOMTE DE MONTRAVEL.

(1) Mercier : *d'argent au palmier de sinople chargé d'une colombe d'argent.*

(2) Lauberge : *de gueules à trois roses d'argent, 2 et une, accostées de deux besans d'argent.*

(3) Brassier de la Plane (branche des Brassier de Jocas) : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux merlettes affrontées de même et en pointe de trois larmes mal ordonnées d'argent, 2 et une*

Digitized by Google

FONDATION DU CHAPITRE DE TOURNON

16 Juin 1316.

(parchemin de 0,6 4 c./0,5 1 c.)

In nomine Domini Nostri Jesu Christi Amen. Fidelis et devota catholicorum devotio profitetur quod, instruente sancto spiritu suam Ecclesiam, fideles templa Deo construunt, domos orationis erigunt, conventus canonicorum et aliorum servitorum Christi instituunt, quorum orationibus suffragiis peccata populi consumuntur ; per hos enim nocturnæ et celestes celebrantur excubie laudes quæ creatori nostro in vigiliis nocturnis diurnisque horis perenniter persolvuntur. Hinc est quod Nos Guillelmus, permissione divina Valentinensis et dyensis episcopus atque comes, oculum nostræ considerationis habentes ad ecclesiam de Turnone nostræ Valentinensis diæcesis, attendentes quod per unicum tantum rectorem propter numerositatem populi ibidem collecti, reg Deo et populo desserviri non poterat in divinis, cultum divinum ibidem desiderantes augeri, deliberatione suprà infrascriptis pluriès habita in nostro capitulo valentinensi cum personis ibidem existentibus communicatoque magistrorum aliorum prudentium consilio ad honorem Dei et Domini Nostri Jesu Christi et gloriosæ Virginis matris ejus gloriosique martyris beati Juliani in cujus nomine dicta ecclesia est fundata, de communi consensu dicti nostri capituli valentinensis statuimus et ordinamus dictam ecclesiam de Turnone collegiatam et conventualem esse, ibidem que collegium canonicorum septennarium perpetuo manere debere, statuentes in eadem ecclesia septennarium canonicorum numerum pro septiformi gratia Sancti Spiritus optinenda, et septem jura canonicatus seu canonicalia ibidem constuimus et creamus. Dictorum autem septem canonicorum ibidem instituendorum tres erunt presbyteri, duo diaconi et duo subdiaconi, qui in dicta ecclesia velut septem candelabra aurea et ut splendor fulgeant firmamenti. Ipsi vero canonici personalem in dicta ecclesia residentiam facient ad minus per duas partes anni et quilibet ex eis Deo in suo ordine deserviat in divinis Creatis autem et institutis per nos septem primis canonicis, ipsi autem in eorum capitulo

Digitized by Google

omnes, vel major et sanior pars eorum, creabunt canonicos successores eorum et alios dictæ ecclesæ servitores et conferent portiones seu præbendas quæ canonicis ipsius ecclesiæ et aliis servitoribus fuerunt assignatæ. Quibus conventiones, pactiones et compositiones cum quibuscumque personnis inhitas obstare nolumus cùm sollempnitate debita carere dicentur. Ipsos autem canonicos successores et servitores assument de oriundis in loco prædicto de Turnone si ibi reperiantur idonei. Et idem volumus et statuimus fieri per nos et successores nostros quandocumque contingerit jus ipsorum ad nos vel successores nostros per eorum negligentiam vel alio mode devolui. In dicta autem ecclesia erit præpositus de numero dictorum septem canonicorum et infra eumdem numerum existens, cujus electio ad capitulum ipsius ecclesiæ pertinebit, ad nos verò confirmatio, qui in sua confirmatione juramentum præstabit quod episcopi suis superioribus de jure tenent præstare ; canonici verò antequàm vocem habeant in eorum capitulo fidelitatem et obedientiam et quod jura collegii dictæ ecclesiæ manutenebunt et deffendent nobis juramentum præstabunt. Dictus vero præpositus qui pro tempore assumetur unà cum dictis canonicis regent ecclesiam in divinis officiis et quod per dictum præpositum et canonicos vel per solos, tamen præposito non existente vel absente, ordinatum et statutum fuerit sevitium dictæ ecclesiæ, numerum servitorum et institutionem eorum, habebit perpetuam roboris firmitatem; dictæ vero propositurae et præpositi creationem et ordinationem ex causa duximus differendam, ipsis autem canonicis vel majori et saniori parti ipsorum et statutis eorumdem factis cum eorum præposito quando erit vel sine ipso quandiù ibi non fuerít vel absens extiterit, alii servitores ecclesiæ in hiis quæ tangent debitum et honestum officium ipsius ecclesiæ habebunt percipere necesse. Per præmissa autem nolumus capitulo curato ipsius ecclesiæ qui nunc est vel qui pro tempore fuerit prejudicium generare quo minus animarum curam exercere valeat et jura sua habere in dicta ecclesia prout ab antiquo habere et percipere consuevit, per ea tamen præmissis per nos ordinatis et statutis non possit contradicere vel eis aliquatenùs obviare. Porro cum privilegia et habilitates ecclesiis de novo fundatis seu in collegiatas erectis consueverunt

Digitized by Google

concedi, majorum nostrorum vestigiis inhærentes statuimus et concedimus quod nos nec successores nostri in morte ipsorum canonicorum et aliorum servitorum ipsius ecclesiæ in bonis ipsorum manus non apponemus, sed custodia bonorum decedentium canonicorum et servitorum prædictorum sit ipsius capituli et in dispositione ipsius pro ecclesiæ tamen utilitate dispensenda permaneant, ubi hæres alius minimè appareret. Capitulum autem prædictum corrigere valeat excessus canonicorum et aliorum servitorum ipsius ecclesiæ si ipsi excessus infra ecclesiam vel in cimiterio et in divinis officiis commissi fuerint, nisi adeo graves existent quod merito per nos deberent puniri ; si autem canonici vel servitores dictæ ecclesiæ inobedientes fuerint dicto capitulo in hiis in quibus eisdem præcipere debebunt, seu modo præmisso et locis prædictis delinquerint, capitulum ipsos inobedientes vel sic delinquentes possit ad tempus à suis officiis suspendere, perpetuo autem suspendendi, interdicendi vel excomunicandi non habeant potestatem nec aliàs jurisdictionem aliam habeant prædicti propositus et capitulum nec eam possint sibi modo aliquo vendicare, suprascriptis tamen in sua permanentibus firmitate. Factum et datum apud Valentiam in curia nostra episcopali (in estris ?) ante, videlicet sextadecima die mensis junii anno Domini millesimo trecentesimo sextodecimo, testibus præsentibus viris venerabilibus dominis Desiderio de Cassenatico, abbate sancti Felicis in ecclesia Valentinensi, Duranto de Sancto Salvatore, doctore decretorum romanorum, canonico ac officiali Valentinensi, Hugone Borreli, clerico, Petro de Pellargini, Anthonio Durnasii, Jacobo Franconis, domicello, Guillelmo de Chassiaco, clerico notario, et domino Petro Rebolli de Auriolo, capellano et notario nostro jurato, scriptore præsentis litteræ de mandato nostro speciali. In quorum omnium robur et testimonium sigillum nostrum præsentibus duximus apponendum. — D. Rebolli.

AUG. ROCHE.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Pastels Rhodaniens par Joseph Bourg, Viviers. — Imprimerie J. Bourg 1908.

Voilà une plaquette qui fera le bonheur des bibliophiles et de tous ceux qui aiment les livres bien présentés et soignés jusque dans les plus petits détails. Ce petit volume peut être considéré comme le modèle du genre élégant et M. J. Bourg s'est montré poète en habillant ses poésies de si jolie manière.

C'est en un mot, une très agréable édition qui mérite d'être recherchée par les collectionneurs et M. Bourg a droit à toutes nos félicitations ; nous les lui adressons bien sincères et bien cordiales.

*
* *

Nous avons reçu en novembre le premier numéro d'une revue que vient de fonder M. Galland, imprimeur à Valence, sous le titre de *Revue du Dauphiné et du Vivarais*. Cette publication s'occupera d'histoire locale et de littérature ainsi que l'indique le sous-titre ; les collaborateurs ne lui feront pas défaut, étant donné le nombre de chercheurs et d'érudits que compte le Dauphiné, et la *Revue du Vivarais* souhaite à sa jeune sœur succès et longue vie.

*
* *

L'*Almanach de la Croix de l'Ardèche* pour 1909 qui vient de paraître en est à sa treizième année ; il contient de nombreuses gravures, des articles sur quelques châteaux du Vivarais et une courte biographie de notre regretté collaborateur M. Mazon.

*
* *

Hugues et Huguette : épisode dramatique de la Révolution française en Vivarais : par Jacques Boyron. — Privas. Imprimerie centrale de l'Ardèche 1908.

C'est là, non un livre d'histoire, mais un agréable essai de roman historique qui ne manque pas de saveur locale.

Nous sommes surpris, du reste, que les romanciers n'aient

Digitized by Google

jamais songé à puiser dans nos annales des sujets de romans, ils abondent cependant et l'on en trouverait plusieurs, rien qu'en feuilletant *les Commentaires.*

En tous cas, le livre de M. Boyron sera certainement lu avec plaisir par ceux — très nombreux — qui, à l'histoire sévère, préfèrent les œuvres d'imagination... honnêtes et pouvant être mises entre toutes les mains.

***

Dans « *Vivarais, tourisme, séjour* », du 15 décembre, lire une fort intéressante notice intitulée : *Du Ray-Pic à Lachamp-Raphaël.*

Nous rappelons que « *Vivarais, tourisme, séjour* » est l'organe du Syndicat d'initiative du Vivarais et qu'il est d'intérêt général de lire, de faire lire et de répandre le plus possible cette utile publication. B. E.

ERRATA

Page 480, ligne 19, lire 1521 au lieu de 1551.

» » » 27, lire Fletin (peut-être Felletin) au lieu de Felton.

Page 496. En parlant de l'âge de Clotilde de Surville, lire 60 ans au lieu de 90.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la question posée dans le numéro de novembre

On entend communément par *quarte falcidie*, la portion dont les héritiers testamentaires chargés de legs excessifs, sont autorisés par le droit civil à faire la distraction. »

« La loi *Falcidia* (du nom du tribun qui la fit voter) suppose toute l'hérédité divisée en douze portions et défend d'en léguer plus de neuf, en sorte que quelque soit le nombre des héritiers, le quart de l'hérédité demeure libre de toute disposition à titre particulier. L'héritier institué, dont l'acceptation est la condition nécessaire de la validité du testament, est ainsi assuré d'avoir une part réelle dans la succession et intéressé par conséquent à ne pas la répudier.

« La quarte trébellianique établit la même réserve en faveur des héritiers chargés d'un fideicommis universel de l'hérédité ou d'une partie. »

(Merlin. Répertoire de Jurisprudence). X.

Tous nos remerciements à notre érudit correspondant pour sa réponse si prompte et si complète.

B. F.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

TABLE DES SOMMAIRES

DES DOUZE LIVRAISONS DE 1908

N° 1. — 15 JANVIER

PAGES

1° A NOS LECTEURS 1
2° FORTIFICATION ET ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES DANS LE VIVARAIS, par Fortuné de Privas 3
3° NOTES ET DOCUMENTS. — Une Bibliothèque publique à Aubenas en 1502, par Auguste Le Sourd 22
4° MEYRES, par le Vicomte de Montravel 34
5° NOTES D'ETHNOGRAPHIE VIVAROISE, par P. Gouy . . . 48

GRAVURES

1° *Château de Bavas* 14
1. — *Le château de Bavas vu de l'Est.* . . . . . Hors texte.
2. — *La porte P1 de l'enceinte primitive* . . . . . —
3. — *La porte P2 et la basse-cour C3* . . . . . —
4. — *La porte P3 et son mur avancé.* . . . . . —
5. — *La cour C2 et son mur coudé à angle droit* . . . . . —
6. — *Le corps de logis vu de la basse-cour C2* . . . . . —
7. — *L'avenue Sud du château* . . . . . —
8. — *Cour d'une maison du vieux Chambon* . . . . . —

N° 2. — 15 FÉVRIER

1° NOTES HISTORIQUES SUR TOURNON. — Depuis la mort de Just Ier jusqu'aux guerres religieuses (suite), par le Docteur Francus. 49
2° NOTES D'FTHNOGRAPHIE VIVAROISE (suite), par P. Gouy. 63
3° NOTES SUR LES CHALENDAR DE LA BRANCHE AINÉE, par le Général de Chalendar 84
4° FEUX DE JOIE A PRIVAS EN 1674, par Henry Vaschalde . 91
5° NOUVELLE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A LAGORCE, par B. E. 93
6° NÉCROLOGIE, par E. N. 94

Digitized by Google

PAGES

7° CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE, par B. E. 95

GRAVURE

1° *Portrait du Cardinal de Tournon* . . . . . Hors texte.

N° 3. — 15 MARS

1° M. MAZON, La Direction 97
2° FORTIFICATION ET ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES DANS LE VIVARAIS (suite), par F. de P. 98
3° NOTES SUR LES CHALENDAR DE LA BRANCHE AINÉE (suite), par le Général de Chalendar. 109
4° NOTES D'ETHNOGRAPHIE VIVAROISE (suite), par P. Gouy. 123
5° A BOULIEU (1628-1660), par E. Nicod 130

GRAVURES

1° *Vieux château de Livier (Plan)*. 99
2° *Vieux château de Livier. Vue d'ensemble prise du Sud vers le Nord.* 100
3° *Vieux château de Livier. Façade Nord et tour principale.* 101
4° *Vieux château de Livier. Tour Sud-Ouest de l'enceinte de ferme fortifiée* 102
5° *Château neuf de Livier (Plan)* 105

N° 4. — 15 AVRIL

1° LE CARDINAL DE TOURNON, par A. Mazon 145
2° FORTIFICATION ET ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES DANS LE VIVARAIS (suite), par F. de P. 169
3° NOTES D'ETHNOGRAPHIE VIVAROISE (suite), par P. Gouy. 179
4° CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE, par B. E. 192

GRAVURES

1° *Reliure du Missel du Cardinal de Tournon*. . . . . Hors texte.
2° *Page du Missel du Cardinal de Tournon* . . . . . —
3° *Coux (Vue prise par Salière)*. 199
4° *Plan de Coux* 171
5° *Figures 1, 2, 3, 4* 172
6° *Porte principale de Coux* 175
7° *Porte centrale de Coux*. 177

Digitized by Google

N° 5. — 15 MAI

PAGES

1° Fortification et Architecture militaire féodales dans le Vivarais (suite), par F. de P. 193
2° La Réforme a Aubenas, par Henry Vaschalde . . . 215
3° Notes d'Ethnographie vivaroise (suite et fin), par P. Gouy 228

GRAVURES

1° *Salière* 195
2° *Lubilhac* 199
3° *Caverne principale de la Jobernie* 203
4° *La Jobernie, cavernes 1 et 2* 204
5° *Façade de la caverne principale de la Jobernie* 205
6° *La Jobernie. Pl. 2* 207
7° *Cavernes de la Jobernie.* 209
8° *La Jobernie. Pl. 3* 210

N° 6. — 15 JUIN

1° Madame de Larnage au Bourg-St-Andéol, par Louis Aurenche. 241
2° Fortification et Architecture militaire féodales dans le Vivarais (suite), par F. de P. 269
3° Alliances de la famille de Tournon de Meyres avec la famille de Boulieu et de Fay, par X. X. . . . 284
4° Chronique et Bibliographie, par B. E. 287

GRAVURES

1° *Maison de Madame de Larnage au Bourg-Saint-Andéol* 242
2° *Fort de Saint-Alban.* 271
3° *Château de Cheylus* 280

N 7. — 15 JUILLET

1° Lotoire et ses possesseurs ; Les Goyn et les Le More, par E. Nicod 289
2° Fortification et Architecture militaire féodales dans le Vivarais (suite), par F. de P. 305

Digitized by Google

PAGES

3° Agrain des Hubas, par le Vicomte de Montravel. . . 317
4° Poésies : La Source cachée. — Les Ailantes, par Sylvestre 336

GRAVURES

1° *La Tour de Lotoire* 289
2° *La Tour du Lac* 308
3° *Cheylus* 312

N° 8. — 15 AOUT

1° M. Mazon et son Œuvre, par Auguste Le Sourd . . 338
2° Fortification et Architecture militaire féodales dans le Vivarais (suite), par F. de P. 356
3° Correspondance, par B. E. 373
4° Chronique et Bibliographie, par B. E. 375

GRAVURES

1° *Portrait de M. Mazon* . . . . . Hors texte.
2° *Plan du château d'Entrevaux.* 359
3° *id.* *id.* 363

N° 9. — 15 SEPTEMBRE

1° M. Mazon et son Œuvre (suite et fin), par A. Le Sourd 377
2° Notes sur Eucher de San Vitali, évêque de Viviers, par Louis Aurenche 396
3° Agrain des Hubas (suite et fin), par le Vicomte de Montravel 404
4° Extrait du Livre de Raison d'Isaie d'Indy, par B. F. 419
5° Questions et Réponses, par C. G. — Correspondance, par Isaac. 422
6° Chronique et Bibliographie, par B. E. 423

GRAVURE

1° *Portrait de M. R° di Eucherio Sanvitale* . . . . . Hors texte.

Digitized by Google

N° 10. — 15 OCTOBRE

PAGES

1° FORTIFICATION ET ARCHITECTURE MILITAIRE FÉODALES DANS LE VIVARAIS (suite), par F. de P. 426
2° CLAUDE DUPUY, FONDEUR, par Henry Vaschalde. . . 438
3° ESSAI DE PROGRAMME DES ETUDES PRÉHISTORIQUES DANS LE BAS-VIVARAIS, par le Dr Jullien (de Joyeuse) . . 442
4° SURVILLE, par le Vicomte de Montravel 449

GRAVURE

1° *Fort de Creysseilles* 427

N° 11. — 15 NOVEMBRE

1° LARNAS, par B. E 473
2° SURVILLE (suite II), par le Vicomte de Montravel . . 482
3° A TOISSIEU, par E. Nicod 506
4° LES PICHON DE LA RIVOIRE A VANOSC par I. Morel de Voleine. 513
5° VIVARIANA, La Direction 518
6° UN PETIT TROU PAS CHER, par E. N. 518
7° QUESTIONS ET RÉPONSES, par L. A. 519
8° CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE, par B. E. 520

GRAVURES

1° *Vue de Larnas*. 473
2° *Eglise de Larnas*. 477

N° 12. — 15 DÉCEMBRE

1° A NOS LECTEURS. La Direction. 521
2° TONY BROET, par A. D. 522
3° LES PICHON DE LA RIVOIRE A VANOSC (suite II et fin), par I Morel de Voleine 525
4° DOCUMENTS VIVAROIS : LE R. P. BONAVENTURE LIEURIN, TUÉ AU SIÈGE DE PRIVAS, LE 25 MAI 1629, par A. Roche 534
5° HAUTVILLARD, par le Vicomte de Montravel 542
6° FONDATION DU CHAPITRE DE TOURNON, par Aug. Roche. 553
7° CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE, par B. E. 556
8° QUESTIONS ET RÉPONSES, par B F. 558
9° TABLE DES SOMMAIRES DE LA « REVUE DU VIVARAIS ». . 559
10° LISTE DES ABONNÉS DE LA « REVUE DU VIVARAIS » . . 564

GRAVURES

1° *Tony Broët*. 522
2° *Château de la Rivoire* 529
3° *Cascade du Parc du Château de la Rivoire* 532

Digitized by Google

LISTE DES ABONNES

MM.

Albigny (d'), à Privas.

Albon (le marquis d'), 17, rue Vaneau, à Paris.

André. archiviste du département de l'Ardèche, à Privas.

Arlempdes (le baron d'), à Salornay-d'Hurigny (Saône-et-Loire).

Armand (Emile d'), banque de France, Gap.

Asher, libraires, Unter den Linden, 13, à Berlin.

Aurenche, receveur des Domaines, à Pierrelatte (Drôme).

Bardon (Gustave), ingénieur civil des Mines, à Granzon, par Bannes.

Battendier (le chanoine), vicaire général de l'Evêché, à Viviers.

Beaumefort (de), ingénieur civil, à Privas.

Beaumefort (baron de) 15, rue Ménard, à Nîmes.

Béchetoille (Laurent), 7, rue St-Etienne, à Annonay.

Bellet (Mgr Charles), Protonotaire apostolique, vice-président de la Société d'Archéologie de la Drôme, Tain (Drôme).

Bénévis, banquier, Largentière.

Benoit d'Entrevaux, à St-Priest, par Privas.

Benoît d'Entrevaux (Florentin), 33, rue Jarente, à Lyon.

Bergeron (Léon), conseiller d'arrondissement, propriétaire au Cheylard.

Bernis (le comte Hervé de), 24, rue du Bac, à Paris.

Besset (Charles du), château des Sauvages, par Désaignes (Ardèche).

Bibliothèque de la Ville, à Annonay.

Bibliothèque de la Ville, boulevard de l'Esplanade, à Montpellier (Hérault).

Bibliothèque de la Ville du Puy, Le Puy (Haute-Loire).

Bibliothèque Musée Alègre, Bagnols-sur-Cèze (Gard).

Bibliothèque de la Ville de Montélimar (Drôme).

Bibliothèque pédagogique de Tournon.

Boudon (Georges), avoué, 34, place du Breuil, Le Puy.

Bouffier (Amédée de), La Gardette, Loriol (Drôme).

Bournet (Arsène de), château de Bournet, à Grospierres.

Bozzini, fils, industriel, à Tournon.

Braibaut (Maurice), juge au tribunal de Laon (Aisne).

Digitized by Google

MM

Brion (Jules de), 30, rue Vaubecourt, à Lyon.
Brion (Adolphe de), juge, à Embrun (Hautes-Alpes).
Brioude (Mme), à Tence (Haute-Loire).
Broët (Henry), Orange (Vaucluse).
Brun, libraire, 13, rue du Plat, Lyon.
Caussin (abbé), curé de Largentière.
Cercle (le) littéraire, à Annonay.
Chaigne, ancien sous-préfet, au Bourg-St-Andéol.
Chalendar (le général de), 10, avenue de Tourville, à Paris.
Champanhet (Régis), avocat, à Aubenas.
Charreton, capitaine au 61e Régiment d'Infanterie à Privas.
Chaudouard, (abbé), Tournon.
Chazotte (Michel de), à Arlebosc.
Collain, propriétaire, château de Sabran, par Bagnols-sur-Cèze (Gard).
Combier (Henri), à Vals-les-Bains.
Combier (Mme Georges), à Aubenas.
.Conservateur (le) de la Grande Bibliothèque de la Ville de Lyon, 27, rue Gentil, Lyon.
Convers (J. M.) ancien magistrat, à Montfaucon de Velay.
Couderc (Georges), ingénieur-agronome, à Aubenas.
Couderc (Henri), ingénieur conseil des mines de Prades, à Lalevade d'Ardèche (Ardèche).
Croix de l'Ardèche (La), à Annonay.
Cuchet (Léopold), à Aubenas.
Curinier, Directeur du *Dictionnaire National des Contemporains*, à St-Privat, par Ucel.
Durand (Emile), 24, rue des Martyrs, à Paris.
Durand-Saladin, avoué, à Privas.
Falgairolle, archiviste de la Ville, à Vauvert (Gard).
Faure (Ferdinand), 6, rue de Provence, Paris.
Fortoul (Désiré), à Tournon.
Framond (le baron de), château de Solignac, par Boucieu-le-Roi.
Frère Supérieur Général des Frères Maristes à Gruliasio (Italie).
Froment, à Comps, commune de Grospierres.
Fuzier, maire, à Lavoulte-sur-Rhône.
Gaillard, avoué à Valence (Drôme).
Galimard (Mme Antonin), à Vals-les-Bains.
Garidel, libraire, 16, rue Cassette, à Paris.

Digitized by Google

MM.

Gigord (de) abbé, collège de la Visitation, Monaco.
Granjon, notaire, à Tournon-sur-Rhône.
Grellet de la Deyte, conseiller général, à Allègre (Hte-Loire).
Grille (le comte de), au château de Pampelonne (Ardèche).
Indy (Vincent d'), 7, avenue de Villars, Paris.
Jullien (Docteur), à Joyeuse.
Labrély, à Bourg-St-Andéol.
Lacharrière (Mme Charles de), 14, rue Halévy, à Paris.
Lacharrière (Mme Paul de), à Coux, (Ardèche).
Lafarge (Joseph de), maire de Viviers (Ardèche).
Lafarge (Auguste de), conseiller général, au château de Verchaüs, par Viviers.
Lafayolle (Henri), ancien magistrat, au Cheylard.
Lagarde (baron de), château de Gazavet, par Saulce (Drôme).
La Majorie (Comtesse de), Les Rieux, par Annonay.
Langlois (Mme), née d'Albigny, 96, avenue des Ternes, à Paris.
Largier (Ed.), 32, boulevard Malesherbes, à Paris.
La Roque (le baron de), au château des Prés, par Sarras.
La Tourette (le marquis de), conseiller général, à Tournon.
Lavèze (lieutenant de), à Mayenne.
Le Blanc (Paul), à Brioude (Haute-Loire).
Lechevallier, libraire, 16, rue de Savoie, à Paris.
Le Gras (Charles), notaire, 15, rue Bouquerie, Avignon.
Le Sourd (Auguste), 189, boulevard St-Germain, à Paris.
Le Sourd (René), château de St-Maurice, à Baix.
Le Sourd (le docteur François), 10, rue Perronet, à Paris.
Lestrange (le comte Henri de), 5, rue de Lota, à Paris.
Longevialle (de), propriétaire, au Bourg-St-Andéol.
Lubac (de), ancien sous-préfet, à Vernoux.
Luquet de St-Germain (Leynier) à Annonay.
Malbos (de), à Berrias.
Marin de Carranrais (François de), La Marine, St-Barthélemy, à Marseille.
Marqueste, bibliothécaire de la Ville, à Toulouse.
Maurin (Docteur), à Crest (Drôme).
Mazon, professeur à la Faculté de Lettres, Dijon.
Mazon, professeur à la Faculté des Lettres, Dijon.
Mellier (Etienne), Villa des Lierres, à Valence.
Miallon, 67, rue Condorcet, à Paris.

Digitized by Google

MM.

Michelon (Jules), 1, rue des Jardins, à Privas.
Mimerel, avocat à la Cour de cassation, 205, boulevard St-Germain.
Mollier (l'abbé), chanoine, à Viviers.
Montluisant (de), chef de bataillon, breveté de l'Etat-Major, au 58e régiment d'infanterie, Avignon.
Montravel (le vicomte Louis de), au château de Blou, à Thueyts.
Morel de Voleine, à Cogny par Denicé (Rhône).
Mounier, capitaine au 14e Chasseurs, Dôle (Jura).
Nicod (Emmanuel), négociant, 6, rue de Roanne, à Annonay.
Nougarède, ingénieur civil à Villeneuve-de-Berg.
Ollier de Marichard (Marc), 20, rue de Vendome, Paris.
Pampelonne (Henri de), rue Pelleterie, à Valence (Drôme).
Plantier (le docteur), boulevard de la République, à Annonay.
Ponsard (Daniel), notaire, à Alboussières.
Pontbriand (le comte de), villa Martinière, à Bollène (Vaucluse).
Pontmartin (le comte de), au château des Angles, par Villeneuve-les-Avignon (Gard).
Privat de Fressenel (Gaston), avocat à la Cour d'appel internationale, au Caire (Egypte). Rochemaure (Ardèche).
Révérend Père Procureur (le), de l'abbaye de Notre-Dame des Neiges, par Labastide (Lozère).
Ribes (Joseph), Annonay.
Rioufol, notaire honoraire, 9, place du Breuil, au Puy (Hte-Loire).
Roche (l'abbé Auguste), vicaire à La Voulte.
Romanetto, ancien percepteur, à Privas.
Rostaing (Léon), villa Ste-Emilie, à Davézieux, (Annonay).
Roure (abbé), curé de Privas.
Rouvèze (le comte de), percepteur, à Brou (Eure-et-Loir).
Rouveure (Victor) Annonay.
St-Priest (vicomte de), à Bollène (Vaucluse).
Saléon-Terras, conseiller général, au Cheylard.
Saléon-Terras (Joseph), Le Cheylard.
Salomon (Charles), 34, quai de Bethune, à Paris.
Sauzet (Marc), ancien député, 7, rue de Laplanche, à Paris.
Sénéclauze (Mme André) à la Cascade, par Bord (Corrèze).
Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, Le Puy.
Sonier la Boissière (Henry), Tournon (Ardèche).

Digitized by Google

MM.

Soubeyrand de St-Prix (de), juge au Tribunal de la Seine, 87, boulevard St-Michel.

Soubeyrand (de), ingénieur des mines, 102, boulevard Péreire, à Paris.

Stuer (Alexandre), minéralogiste, 4, rue de Castellane, à Paris.

Tartary, ingénieur civil, 3, boulevard Sadi-Carnot, à Ivry (Seine).

Testard (abbé), curé-archiprêtre de St-Agrève.

Tourasse (Amédée), propriétaire, à St-Agrève.

Chabannes de La Palice (comtesse Jean de), château de Montmelas, à Montmelas-St-Sorlin (Rhône).

Vacheresse, avocat, à Cluac, par Lamastre.

Vachez (A.), avocat, 2, place St-Jean, à Lyon.

Vallentin du Cheylard (Roger), ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, à Montélimar.

Vallette-Viallard, à Cruas.

Vallernaud (Prosper) à St-Vallier-sur-Rhône, (Rhône).

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains.

Vedesche, clerc de notaire, à Aubenas.

Verny (Léonce), au Pont-d'Aubenas.

Verny (Etienne), à Ucel.

Vidon (Henri), négociant, à Annonay.

Vincent (Henry), St-Paul Trois-Châteaux, (Drôme).

Vital, maire de Chassiers.

Vitalis (le colonel), Directeur des Vivaraises, à Vals.

Vogüé (le vicomte Eugène-Melchior de), de l'Académie française, 15, rue Las-Cases, à Paris.

Vogüé (le marquis de), ancien ambassadeur, membre de l'Académie Française, 2, rue Fabert, à Paris.

Digitized by Google

EN VENTE

à l'Imprimerie Centrale

de M. A. MAZON

Commentaires du Soldat du Vivarais . 5 Fr. »

Les Huguenots du Vivarais. . . . . 20 »

4 volumes, in-8° raisin.

de M. MOLLIER

La Cathédrale de Viviers. 3 50

Privas, Imprimerie Centrale. — Le gérant : Constant LAURENT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google